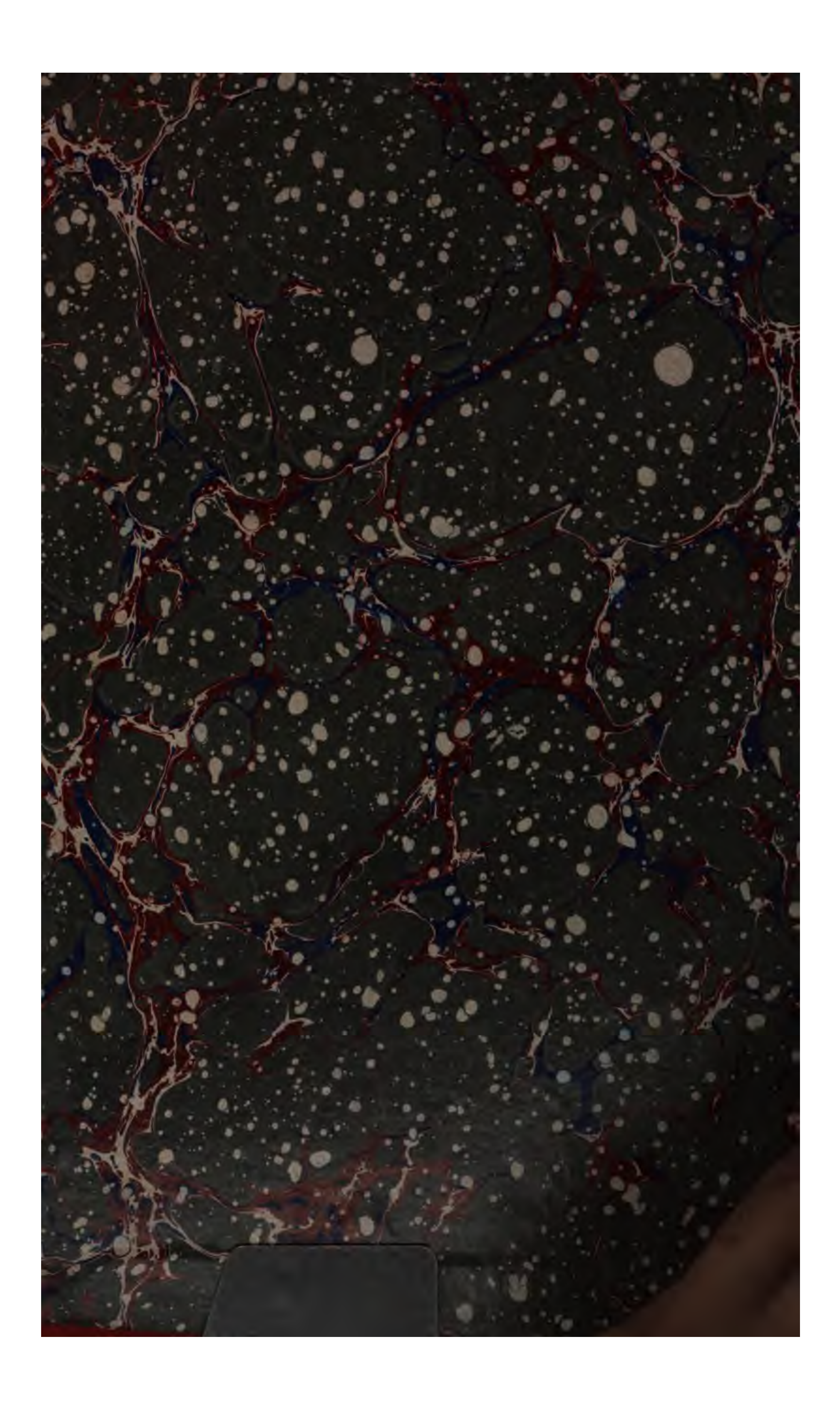
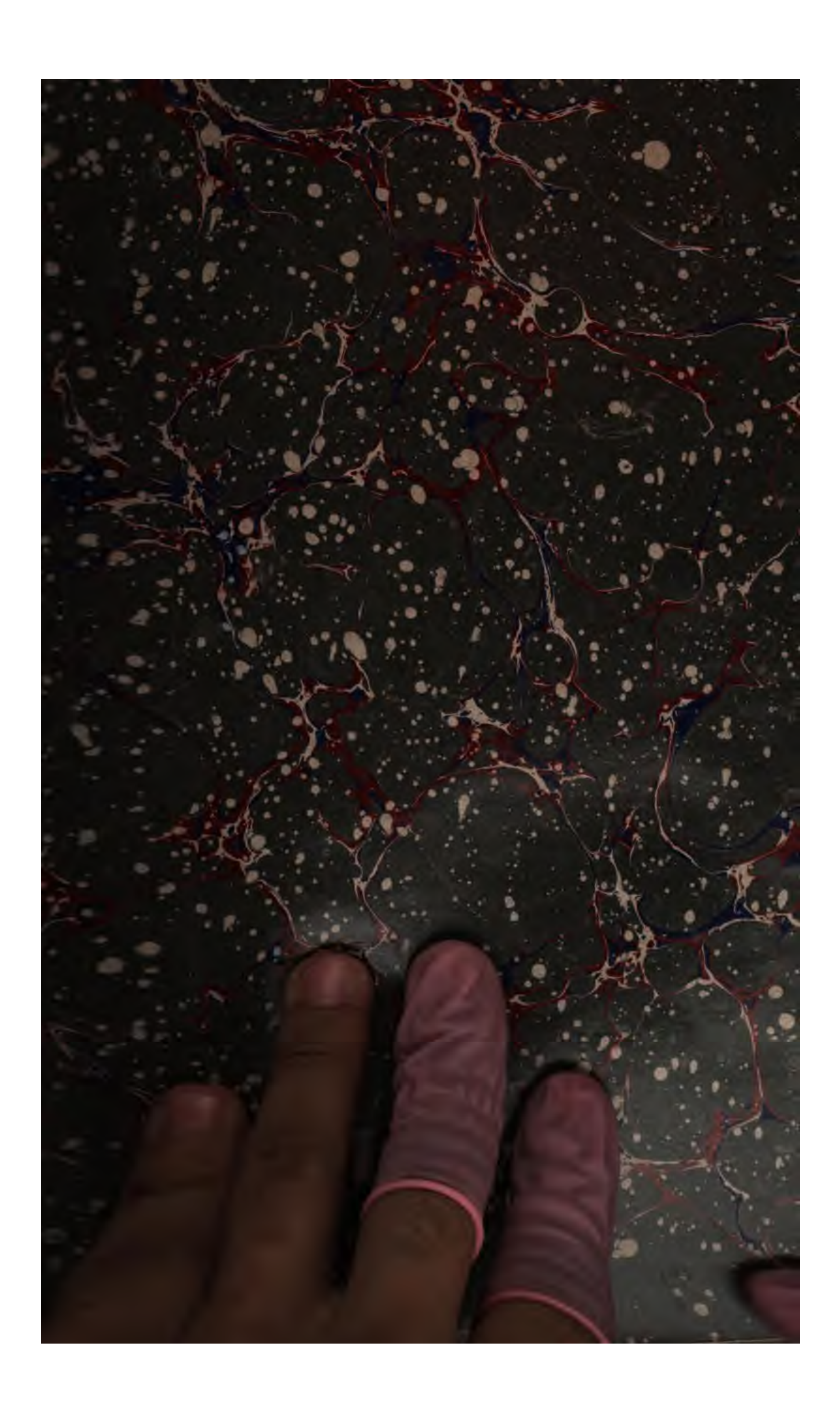

tanford University Libraries
105 119 237 316





# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

---

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME LIV

AVRIL A JUIN 1903

---

PARIS

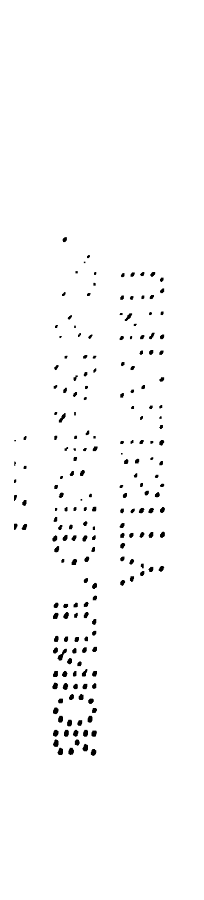
ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C

Rue Richelieu, 14

—

1903



# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES


## ÉTALON D'OR ET ÉTALON D'ARGENT

Un étalon est une mesure dont la qualité essentielle est la stabilité. Cette stabilité indispensable on l'a obtenue pour les étalons de grandeur, de volume et de poids, mais on n'a pas réussi à l'obtenir pour la valeur. Le problème de la fixité de la mesure de la valeur a été considéré à bon droit comme la quadrature du cercle de l'économie politique. La valeur de l'or et de l'argent, que l'on a pris, tour à tour, pour étalon monétaire, est sujette à varier comme celle de toute autre marchandise et ses variations causent dans les échanges des perturbations analogues à celles que causerait l'instabilité du mètre, s'il venait à s'allonger ou à se raccourcir. Quand on fait un contrat ou un marché à terme, on est aussi intéressé à la fixité de la valeur de la monnaie que l'on s'engage à fournir ou que l'on doit recevoir qu'on peut l'être à celle de la grandeur ou du poids des étalons qui servent à mesurer la quantité de la marchandise. Malheureusement, le poids d'argent ou d'or, employé comme étalon monétaire étant sujet à augmenter ou à diminuer de valeur, cette augmentation ou cette diminution de valeur se traduit par une perte pour l'un des échangistes, par un gain pour l'autre, et rend par là même

l'échange aléatoire. Et ceci d'autant plus que l'instabilité de la valeur est plus grande. Lorsque deux nations possèdent des étalons différents et que l'un des métaux dont ces étalons sont faits vient à se déprécier, leurs relations commerciales et financière subissent des perturbations qui se manifestent aussitôt par les écarts du change. Telle est la situation que l'énorme dépréciation du métal blanc a faite au commerce des pays à étalon d'or avec le Mexique et les contrées de l'Extrême-Orient qui ont conservé l'étalon d'argent. En vue de chercher un remède à cette situation et de rétablir la stabilité du change, les gouvernements du Mexique et de la Chine ont adressé au gouvernement des Etats-Unis les mémorandums que nous publions plus loin. Ce remède, ils croient pouvoir le trouver dans l'accord des puissances pour établir « une relation stable » entre les monnaies d'or et d'argent, sans toutefois qu'il leur soit nécessaire d'abandonner leur propre étalon.

Ce changement d'étalon au Mexique et dans les pays de l'Extrême-Orient présenterait sans aucun doute des difficultés sérieuses, et nous croyons, pour notre part, qu'il est maintenant trop tard pour l'opérer, mais il n'en serait pas moins impossible de mettre un terme aux fluctuations du change sans placer les pays à étalon d'argent sous le régime de l'étalon d'or. Car l'instabilité du change provient des variations de la valeur des deux métaux et ces variations n'ont entre elles aucun rapport. De même que le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, l'or et l'argent haussent ou baissent indépendamment l'un de l'autre, et c'est poursuivre une pure chimère que de prétendre établir entre eux un rapport fixe. Cependant cette entreprise chimérique a été tentée, et elle s'est poursuivie en France pendant trois quarts de siècle. Il n'est pas inutile d'en rappeler les résultats dans un moment où la baisse extraordinaire de l'argent a rendu opportun un nouvel examen de la question monétaire.

## I

C'est une erreur de croire que les auteurs de la loi du 17 germinal an XI qui a institué, après l'orgie ruineuse du papier monnaie, le nouveau régime monétaire de la France, aient voulu fonder ce régime sur le double étalon. Leur intention formelle était d'attribuer à l'argent seul la qualité d'étalon. L'unité monétaire qu'ils établissaient était un poids d'argent de 5 grammes à 9/10[e] de fin, dénommé franc et, dans leur pensée, cette unité

conforme au système décimal devait subsister à perpétuité comme les étalons de grandeur, de volume et de poids empruntés à ce système. A la vérité, l'instrument monétaire, le *medium circulans*, ne pouvait se composer d'un seul métal, la nature des choses s'y opposait. On ne pouvait fabriquer en argent les coupures appropriées aux petits échanges non plus qu'aux grands. Celles de 1 et de 5 centimes n'ayant que le centième et le vingtième du poids du franc eussent été trop menues pour être maniables celles de 20, de 40 et de 100 francs eussent été trop grosses et trop lourdes. On était obligé, en conséquence, de recourir au cuivre ou au bronze pour les unes, à l'or pour les autres. Seulement, il était indispensable d'ajuster la valeur de ces monnaies auxiliaires à celle du métal étalon. On résolut ce problème, pour les petites coupures, en réservant au gouvernement le monopole de l'émission de la monnaie de cuivre, en lui conférant par là même le pouvoir d'en limiter la quantité, et d'en élever ainsi la valeur au-dessus de celle du métal dont elle était faite. Et comme il aurait pu être tenté d'abuser de ce monopole, en raison du bénéfice qu'il pouvait tirer de la fabrication de cette sorte d'assignats métalliques, on en limita un peu plus tard le débouché, en fixant au-dessous de 5 francs la somme pour laquelle les particuliers seraient obligés de les accepter [1].

Pour les grosses coupures de 20 francs et de 40 francs que réclamait le public consommateur de monnaie et pour lesquelles il fallait employer l'or, on s'imagina qu'il suffirait de la toute-puissance de la loi, comme il avait suffi auparavant, croyait-on, de la volonté du prince, pour établir et faire subsister un rapport fixe et invariable entre la valeur de l'argent et celle de l'or. Au moment où la loi de l'an XI fut mise en discussion, ce rapport était d'environ 1 à 15 1/2; un kilogramme d'or équivalait à 15 1/2 kilogrammes d'argent. On fabriqua donc des pièces de 20 francs et de 40 francs avec un poids d'or équivalant à 15 fois 1/2 le poids qu'elles auraient eu si on les avait fabriquées avec de l'argent.

Pendant une quinzaine d'années on put croire que la loi avait

---

[1] Le décret du 18 août 1810 retire le cours légal aux monnaies de cuivre et porte qu'elles ne pourraient être employées dans les paiements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 francs. Les monnaies de bronze, frappées en exécution de la loi du 6 mai 1882, sont, aux termes de l'art. 6 de cette loi, soumis à la même disposition. (Arnauné. *Dictionnaire de l'Economie Politique*, Art. *Monnaie*.)

la vertu que le législateur de l'an XI lui avait attribuée : monnaie d'argent et monnaie d'or circulèrent de compagnie, chacune servant à effectuer l'espèce d'échanges à laquelle elle était le mieux appropriée. Mais à partir de 1820, la situation changea. Sous l'influence des révolutions de l'Amérique espagnole, la production de l'or subit une diminution sensible, et comme il arrive pour toutes les marchandises, cette diminution de la production eut pour effet de susciter la hausse du précieux métal. Au lieu de valoir seulement 15 kilogrammes 1/2 d'argent, un kilogramme d'or en valut bientôt jusqu'à 16. Avec la différence, soit 500 grammes d'argent, on pouvait monnayer 20 pièces de 5 francs et réaliser ainsi un bénéfice de 100 francs, moins les frais de monnayage, lesquels n'étaient que de 1 fr. 50 par kilog. Il y avait donc profit à fondre et à exporter la monnaie d'or pour acheter de l'argent et le monnayer. La monnaie d'or ne tarda pas à disparaître de la circulation. Lorsqu'on voulait en obtenir, il fallait payer une prime, laquelle oscillait de 7 à 12 francs par mille, et s'éleva même à 70 francs en 1848. Mais on ne consentait naturellement à payer cette prime que dans les rares circonstances où l'on avait un besoin particulier de monnaie d'or. La monnaie d'argent devint alors et demeura pendant trente ans, avec le billon de cuivre pour les petits échanges et les billets de banque pour les grands, l'unique véhicule de la circulation. Or, les billets de banque étaient encore peu répandus. En 1820, la circulation des billets de la Banque de France atteignait, au maximum, 171.961.000 francs, et elle n'était encore que de 311 millions en 1846. C'était l'époque où les garçons de recettes opéraient les recouvrements avec des sacoches.

On se rendra compte de l'imperfection de ce régime si l'on songe que chaque espèce de monnaie, cuivre, bronze ou nickel, argent, or et billets de banque, répond à une catégorie particulière d'échanges. En Angleterre, par exemple, où le régime monétaire est mieux que partout ailleurs adapté aux besoins de la consommation, M. Stanley Jevons estimait, en 1868, que la circulation employait 80 millions sterling de monnaie d'or, 14 millions de monnaie d'argent, et 1 million de billon de bronze, auxquels s'ajoutaient les billets de banque. Cette proportion diffère naturellement d'un pays à un autre. Dans un pays riche, tel que l'Angleterre, la proportion de la monnaie d'or et des billets de banque est considérable, elle est faible, au contraire, dans un pays pauvre. Mais s'il arrive, comme en France, de 1820 à 1850, que le public consommateur de monnaie soit réduit à employer l'argent dans

les échanges pour lesquels l'or répondrait infiniment mieux à ses convenances, il peut se plaindre à bon droit de l'imperfection du système monétaire.

## III

Cependant cet inconvénient était léger en comparaison du dommage qu'allait lui causer la substitution imprévue et soudaine de l'étalon d'or à l'étalon d'argent, sous l'influence de la découverte des mines d'une richesse extraordinaire de la Californie et de l'Australie. Tandis que la production annuelle de l'or n'était en moyenne, de 1801 à 1810, que de 17.778 kil., d'une valeur de 61.200.000 francs, et était même tombée, de 1811 à 1820, à 11 445 kil., d'une valeur de 39.400.000 francs, pour se relever seulement à 54.759 kil., et 188.600.000 francs en 1841-1850, elle bondit de 1851 à 1855, à 199.388 kil., et 686.700.000 francs, et de 1855 à 1860, à 201.750 kil., et 694.900.000 francs. Cet accroissement extraordinaire de la production eut un effet foudroyant sur la valeur du métal partant de la monnaie qui en était faite. Non seulement la prime sur l'or disparut en France, mais le rapport entre la valeur des deux métaux tomba au-dessous de 1 à 15 1/2, 1 kilogramme d'or ne valut plus qu'environ 15, 20 kilogrammes d'argent. A partir de 1850 et 1851, il devint donc avantageux de fondre et d'exporter la monnaie d'argent comme il l'avait été de fondre et d'exporter la monnaie d'or après 1820. L'argent fut sur le point de disparaître entièrement de la circulation. On fut même obligé d'abaisser de 900 millièmes à 835 le titre de la monnaie divisionnaire, car les pièces de 2 francs, de 1 franc et jusqu'à la modeste pièce de 50 centimes, menaçaient de suivre, dans leur exode, les pièces de 5 francs. D'après M. Blaise des Vosges, l'argent avait fini par ne plus figurer que pour 2,28 p. 100 dans la circulation, et une *Enquête sur la question monétaire* nous apprend que la province ne se résignait qu'avec répugnance à accepter la monnaie d'or. « Pendant quelque temps, lisons-nous dans un mémoire de la Chambre de commerce de Tours (reproduit par M. Arnauné dans le nouveau *Dictionnaire de l'Économie politique*), l'or auquel on n'était pas habitué fut considéré comme suspect, et nous affirmons que bien des gens et non des moins instruits préféraient un sac de 1.000 francs en argent à un rouleau de 1.000 francs en or. »

Cette révolution monétaire excitait les appréhensions les plus vives car on ne pouvait savoir où s'arrêterait la dépréciation de l'or.

Ne pourrait-il pas se déprécier jusqu'à ne plus valoir, comme dans l'antiquité, que 10 fois l'argent ? La dépréciation récente de l'argent ne nous a-t-elle pas prouvé qu'une chute plus profonde encore n'avait rien d'invraisemblable ? Et dans ce cas, l'avilissement de l'étalon monétaire n'aurait-il pas les effets désastreux d'une surémission de papier-monnaie ? Sous l'empire de cette préoccupation, nous proposâmes, dans ce journal, de sauvegarder l'étalon d'argent par la limitation de la frappe de la monnaie d'or [1]. Mais cet expédient qui devait être adopté vingt-deux ans plus tard pour sauvegarder l'étalon d'or, menacé à son tour par la baisse de l'argent, fut combattu par Michel Chevalier[2] et n'eut pas la chance d'être mis en pratique. Heureusement, la déprécia-

---

[1] *Journal des economistes* du 15 mai 1854. *De la dépréciation de l'or.*

[2] M. G. de Molinari a recommandé un mécanisme monétaire destiné à maintenir en France la double circulation de l'argent et de l'or, tout en reconnaissant à l'argent seul la qualité d'étalon, pour assurer à l'or, dans toute la latitude possible, la qualité d'auxiliaire que la loi de l'an XI a attribuée à ce métal et pour empêcher en même temps qu'il y ait chance de la lui voir outre-passer. M. de Molinari voudrait qu'il y eût des pièces d'or ne contenant qu'une quantité de métal sensiblement inférieure à celle qui correspond à la valeur de l'or par rapport à l'argent. Ce serait, suivant lui, *billonner* l'or, tout comme en Angleterre, on billonne l'argent. Dans ce système, le gouvernement français se réserverait seul le droit d'émettre de la monnaie d'or, comme le gouvernement anglais se réserve seul le droit d'émettre de la monnaie d'argent : et comme la circulation de la France commence à être saturée d'or, il faudrait aussi qu'il en arrêtât, provisoirement du moins, la fabrication. En outre, pour donner aux détenteurs de la monnaie d'or une garantie contre l'excès des émissions, pour assurer en quelque sorte la valeur de cette monnaie auxiliaire, fabriquée avec un métal aujourd'hui sujet à dépréciation, il faudrait que la monnaie auxiliaire d'or fût toujours remboursable en argent comme les billets de banque. Ces conditions remplies, la valeur de la monnaie d'or deviendrait aussi stable que celle de la monnaie d'argent sur laquelle elle se trouverait fixée, et comme l'or est d'un usage plus commode que l'argent, dans la plupart des transactions on s'en servirait de préférence. L'or actuellement dans la circulation n'en serait donc point retiré pour être échangé contre de l'argent, pas plus que ne le sont les billets de banque, et le régime monétaire de la France unirait la sécurité du système hollandais ou belge qui repose sur l'argent, à la commodité du système anglais, qui repose sur l'or.

(Les objections que M. Michel Chevalier opposait à ce système portaient 1° sur le danger de la contrefaçon ; 2° sur les frais résultant de la nécessité de conserver dans les caisses publiques un capital en argent pour garantir la circulation de l'or.)

MICHEL CHEVALIER. *De la baisse probable de l'or* sect. VII, chap. V. *D'un procédé recommandé pour maintenir la circulation parallèle de l'argent et de l'or.*

tion de l'or s'arrêta d'elle-même, mais non sans avoir causé une perturbation sensible et déterminé, en dépit de la loi de germinal an XI, la substitution de l'étalon d'or à l'étalon d'argent. Pour combler le vide que le départ des pièces de 5 francs, laissait dans la circulation, on fit frapper d'abord des pièces d'or de 10 fr. ensuite des pièces de 5 francs, celles-ci fort incommodes et qu'il fallut retirer plus tard. Mais, chose plus grave et qui aurait causé une horreur profonde aux fanatiques de la décimalité s'ils avaient compris quelque chose à la question, il fallut renoncer à l'étalon décimal du franc de 5 grammes d'argent à 9/10 de fin et subir, à sa place, l'intrusion d'un franc d'or d'une fraction de 0,32 222 gr., soit d'un vingtième de la pièce de 20 francs laquelle pesait 6.444 grammes. Celui-ci, hélas! aussi peu décimal que possible, est demeuré en fait, depuis 1876, après un retour offensif mais infructueux de son rival, l'étalon unique mais nous ne disons pas définitif, de la France.

A dater du moment où le rapport entre la valeur de l'argent et celle de l'or est tombé au dessous de 1 à 15 1/2 l'étalon institué par la loi de germinal an XI avait donc subi une dépréciation égale au montant de la baisse de l'or. C'était peu de chose. Que l'énorme augmentation de la production de ce métal ne l'aît fait baisser que dans la faible proportion de 15,50 à 15,21 en 1859, c'est-à-dire huit ans avant que l'argent ait commencé à baisser à son tour, cela a été généralement mis au compte de la substitution, dans la plupart des pays civilisés, de l'étalon d'or à l'étalon d'argent. Mais cette substitution volontaire en Allemagne, involontaire en France, a exercé certainement une influence bien moindre que celle qu'on s'est plu à lui attribuer. Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, les monnaies d'or et d'argent, comme le billon de cuivre ou de bronze au-dessous, et le billet de banque au-dessus, ont un débouché dont l'ampleur est déterminée par la dimension des échanges qu'elles servent à effectuer et ce débouché n'est point affecté par le changement de l'étalon, sauf, comme en France, lorsque l'imperfection du système monétaire provoque l'élimination d'un métal pour étendre le débouché d'un autre. Les causes réelles qui ont arrêté la dépréciation de l'or, malgré l'augmentation extraordinaire de la production, c'est en premier lieu le développement rapide de l'industrie et de la richesse, déterminant celui de la catégorie d'échanges, pour laquelle l'or est le véhicule qui répond le mieux aux convenances du public, et, d'une autre part, l'augmentation de la consommation industrielle de ce métal; en second lieu, c'est la pression que les gouvernements ont exer-

**cée sur les banques nationales pour les obliger à augmenter leurs encaisses transformées en trésors de guerre. Sans doute, les billets de banque doivent être la représentation de valeurs existantes mais il n'est nullement nécessaire que ces valeurs soient, en totalité, immédiatement réalisables. Car l'expérience atteste que même dans les crises les plus violentes les demandes de remboursement des billets n'atteignent pas le tiers du montant de l'encaisse. En dépassant cette proportion, les banques enchérissent aux dépens du public, consommateur de monnaie, l'emploi d'un véhicule, devenu de plus en plus nécessaire, de la circulation.**

**Mais l'accroissement de la production de l'argent, non moins soudain et rapide que l'avait été celui de la production de l'or allait causer bientôt une nouvelle perturbation monétaire.**

## IV

Ce fut seulement à partir de 1871 que l'influence de l'accroissement de la production de l'argent commença à se faire sentir. Quelques années auparavant, le 23 décembre 1865, la convention monétaire dite de l'union latine avait été conclue entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie. La faculté d'accession à cette convention étant accordée à toutes les nations qui avaient adopté ou adopteraient le régime monétaire de l'Union, savoir l'étalon de 5 grammes d'argent à 9/10 de fin et le rapport de 1 à 15 1/2 entre les monnaies d'or et d'argent, la Grèce s'y adjoignit le 26 septembre 1868. Cette union qui faisait disparaître les inconvénients et les dommages de la diversité des monnaies entre les pays associés constituait un progrès manifeste, et ses avantages étaient tels, au point de vue de l'intérêt général des consommateurs de monnaie, que ses promoteurs comme ceux du libre-échange en Angleterre avaient pu concevoir l'espérance qu'elle ne tarderait

---

[1] Encaisse et circulation des banques des grandes puissances au 31 décembre 1901 :

| | Encaisse | Circulation |
|---|---|---|
| Banque impériale d'Allemagne... | 1.085,6 | 1.465.786.901 |
| » d'Autriche-Hongrie...... | 1.457,2 | 1.584.934.140 |
| » de France.............. | 3.545,8 | 4.254.580.200 |
| » de Russie............... | 1.999,2 | |

*Rapport de l'administration des monnaies au ministre des Finances.* 1902. Annexe XVI, p. 84.

pas à s'étendre à l'ensemble des nations civilisées. Mais cette espérance devait être déçue : les barrières monétaires aussi bien que les barrières douanières ont continué de subsister, et la même conception étroite et haineuse de l'intérêt national qui a pris le nom de nationalisme n'a pas cessé d'agir pour renforcer les unes et les autres. Ce n'est qu'à grand'peine que l'Union latine a pu résister jusqu'aujourd'hui aux attaques du nationalisme monétaire.

A la vérité, des fautes graves ont été commises dans l'application de cette convention et donné prise aux critiques de ses adversaires. La première a été d'y comprendre deux pays infestés de papier-monnaie, l'Italie et la Grèce. La dépréciation de cette fausse monnaie n'a pas manqué de faire exporter la bonne dans les pays où elle pouvait circuler sans perte. La circulation de la France, de la Belgique et de la Suisse a été encombrée de monnaies émigrées de l'Italie et de la Grèce, et cet afflux surabondant a été congestionner l'encaisse d'argent de la Banque de France. Le mal a été encore aggravé lorsque l'augmentation de la production de l'argent eut commencé à en provoquer la baisse. Il devint alors avantageux d'exporter ou de fondre la monnaie d'or pour la remplacer par de la monnaie d'argent comme il l'avait été vingt ans auparavant d'exporter la monnaie d'argent pour la remplacer par la monnaie d'or. La circulation monétaire de l'Union latine se trouva ainsi menacée d'une dépréciation analogue à celle qu'avait causée la baisse de l'or après la découverte des mines de la Californie et de l'Australie. On comprit un peu tard la nécessité de parer à ce danger, et on se borna d'abord à y pourvoir par des demi-mesures. Au mois de septembre 1873, on limita les quantités de pièces de 5 francs en argent que l'administration des monnaies devait frapper par jour et on prolongea l'échéance des bons de monnaie. Mais cet expédient, qui avait pour objet de décourager la spéculation, n'eut d'autre effet que de la rendre plus active et d'augmenter le péril. Conscient de la gravité de ce péril, M. Léon Say, alors ministre des Finances, prit l'initiative de le conjurer, en recourant, pour sauvegarder la circulation de l'or, au système que nous avions proposé en 1854 pour préserver celle de l'argent. Une loi du 5 août 1876 autorisa le gouvernement à limiter ou à suspendre par décret la fabrication des pièces de 5 francs en argent pour le compte des particuliers, et une convention du 5 novembre 1878 étendit cette mesure aux autres nations de l'Union latine. Mais, en attendant, la spéculation avait pu se donner carrière, et, en Belgique notamment,

elle imprima une activité fébrile au monnayage de l'argent [1]. La circulation de la France, de la Belgique et de la Suisse, dans laquelle s'était déjà déversée la monnaie métallique, chassée de l'Italie et de la Grèce par le papier monnaie, se trouva ainsi affligée d'une surabondance d'argent, qui l'aurait dépréciée en dépit de la suspension de la frappe, si l'excédent n'était pas allé s'enfouir dans les caves de la banque.

Les conséquences de ces fautes ont pesé sur l'Union latine et donné beau jeu au nationalisme monétaire. Cependant le mal n'était point sans remède; il s'est atténué sensiblement depuis que l'Italie a fait rentrer sa monnaie métallique en se débarrassant du papier monnaie. De 1.248 millions en 1892 l'encaisse argent de la Banque de France, représentant l'excédent de la somme nécessaire à la circulation, est descendue à 1.099 millions aujourd'hui, et on peut prévoir que le développement normal des échanges continuera à la faire descendre. Pour la ramener au chiffre antérieur à la baisse de l'argent, soit de 4 à 500 millions, il suffirait de démonétiser la pièce de 10 francs qui n'existait pas avant 1850, et à laquelle on a eu recours à cette époque pour combler, avec l'auxiliaire de la pièce de 5 francs, le vide creusé par l'émigration de l'argent. Quoique moins incommode que la pièce de 5 francs à laquelle le public n'avait pu s'accoutumer, elle n'est point indispensable, et son élimination ne causerait aucune gêne. D'après l'estimation de M. de Foville, elle figure actuellement dans la circulation pour une somme de 600 millions[2]. Sa démoné-

---

[1] Sur un total de 560.342.747 francs de monnaie d'argent frappée en Belgique de 1832 à 1901, la frappe de 1872 à 1876 a été de 159.633.925 francs soit de près d'un tiers. La frappe de la seule année 1873 s'est élevée à 111.704.795 francs.

[2] Jusqu'en 1850, il n'avait été frappé que des pièces de 20 francs et de 40 francs. En 1850, on commença à frapper des pièces de 10 francs, en 1854, des pièces de 5 francs, en 1855, des pièces de 100 francs et de 50 francs.

Il a été frappé en totalité de 1803 à 1901.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En pièces de | 100 | francs pour | 63.701.300 | francs. |
| — | 50 | — | 46.903.450 | — |
| — | 40 | — | 204.432.360 | — |
| — | 20 | — | 8.040.601.700 | — |
| — | 10 | — | 1.081.322.070 | — |
| — | 5 | — | 233.440.130 | — |
| | Total........... | | 9.670.401.010 | francs. |

La frappe des pièces de 40 francs a cessé en 1839, et celle des pièces de 5 francs en 1869. Celles-ci ont été ensuite retirées de la circulation.

*Rapport de l'Administration des monnaies et médailles pour* 1902. Annexe IX. P. 52.

tisation ferait donc disparaître le surcroît d'argent qui a grossi l'encaisse de la banque, et ramènerait notre régime monétaire à son état normal. Car l'argent a sa place nécessaire dans la circulation. S'il faut ajouter foi aux renseignements recueillis dans l'enquête de 1885, il y figurerait dans la proportion de 26,45 p. 100 contre 73,55 d'or, soit pour plus d'un quart sans compter l'encaisse de la Banque, et on ne voit pas comment il serait possible de s'en passer dans les petits et moyens échanges. Nous hésitons, en effet, à croire que les ennemis de l'Union latine pousseraient le nationalisme jusqu'à vouloir remplacer les pièces de 5, 2, 1 franc et 50 centimes par des chiffons de papier monnaie.

## V

Les perturbations causées dans la circulation par l'instabilité de l'étalon monétaire, en y creusant un vide tantôt par l'émigration de l'or, tantôt par celle de l'argent, appelaient un remède. Ce remède, un homme d'infiniment d'imagination et d'esprit, M. Henri Cernuschi crut l'avoir trouvé dans une association des grandes puissances commerciales qui aurait assuré à la fois la stabilité de l'étalon et l'approvisionnement régulier de la monnaie en maintenant entre les deux métaux le rapport légal de 1 à 15 1/2, et en constituant ainsi un étalon bi-métallique. Ce serait, nous disait un jour Cernuschi, en nous exposant son système avec sa verve originale, la résurrection du vieil électrum, — l'or blanc d'Hérodote, que monnayaient les rois de Lydie et les villes grecques de l'Asie-Mineure. Mais il y avait cette différence entre l'électrum lydien et grec et l'électrum bi-métallique, que celui-là était solidement constitué par l'alliage, la fusion matérielle de l'or et de l'argent, tandis que celui-ci l'aurait été seulement par la volonté des puissances associées.

Or cette volonté exprimée par une loi internationale aurait-elle eu la vertu d'établir, à perpétuité, le même rapport de valeur entre deux métaux dont la production et la consommation subissaient des variations différentes? L'expérience n'aurait certainement pas tardé à faire justice de l'électrum de Cernuschi, si elle avait été tentée, mais elle ne le fut point. Malgré l'ardeur de propagande qui animait les bi-métallistes et les grosses influences dont ils disposaieut, ils ne réussirent point à déterminer les gouvernements à prendre la responsabilité de cette coûteuse et sca-

breuse expérience. Et nous avons assisté dernièrement, à la suite d'un pari engagé entre M. Yves Guyot et M. Edmond Théry, à l'enterrement joyeux du bi-métallisme. Cependant, la croyance à la toute puissance de la loi pour fixer la valeur de la monnaie, croyance sur laquelle se fondait cette utopie monétaire, n'a pas cessé de subsister chez les disciples de son ingénieux inventeur. Témoin ce passage du discours de M. Edmond Théry en réponse à M. Yves Guyot :

« Ce n'est pas, dites-vous, la valeur inscrite sur la pièce de monnaie (c'est-à-dire la loi du prince) qui fait la valeur du lingot ; c'est la valeur du lingot (c'est-à-dire la loi du fait) qui fixe la valeur de la monnaie ». Eh ! bien, votre définition est incomplète, car elle oublie d'indiquer d'où le lingot tire sa propre valeur ! De l'offre et de la demande, répondrez-vous : sans doute, pour une partie, mais en serrant la question de plus près, il me sera facile de vous démontrer que ce qui assure surtout la valeur du lingot d'or, c'est encore la loi du prince qui donne à l'or le privilège de s'introduire dans la circulation publique, à cours forcé, et à des conditions légalement déterminées par la frappe libre et illimitée.

Est-il bien nécessaire de dire que c'est tout simplement le débouché que l'or aussi bien que l'argent trouvent à la fois dans la circulation monétaire et dans la consommation industrielle qui leur donne leur valeur. Ce n'est pas « la volonté du prince » qui crée le débouché monétaire, c'est le besoin d'un instrument intermédiaire des échanges. La monnaie pourvoit à ce besoin, et elle y pourvoyait avant que « le prince » ne se fût emparé de l'industrie du monnayage, dans l'intérêt prétendu du public, en réalité dans l'intérêt de sa fiscalité [1]. Elle tire sa valeur, toute sa valeur, de la demande qui en est faite, et il n'est au pouvoir du prince ni d'y rien ajouter, ni d'en rien retrancher, aussi longtemps que le public demeure libre de transformer les lingots en monnaie et la monnaie en lingots. Toutefois, il en est autrement lorsque le prince s'empare du monopole de la fabrication de la monnaie comme il s'est emparé en France du monopole de la fourniture du tabac et des allumettes. Alors, il peut bien, comme tout autre monopoleur, limiter à son gré, l'offre de sa marchandise, en élever le prix au-dessus du taux de la concurrence, et en abaisser la qualité, fournir au public de la monnaie diminuée de poids et de titre, à un

[1] Voir Babelon. *Les origines de la monnaie.*

cours supérieur au prix du métal, comme il lui fournit à un prix exorbitant de mauvais cigares et des allumettes incombustibles. Mais c'est encore à la condition d'avoir à son service une armée de douaniers et de gabelous chargés de défendre son monopole contre la concurrence et de sanctionner ses défenses par des pénalités formidables. Tel était le système monétaire en vigueur sous l'ancien régime. Serait-ce réaliser un progrès que de revenir à ce système cher à Philippe le Bel et aux autres princes faux-monnayeurs?

## VI

Après avoir oscillé de 60 à 61 pence l'once jusqu'en 1872, l'argent a subi, à partir de cette époque, une baisse continue qui l'a fait descendre au moment où nous sommes de 22 à 21 pence, en abaissant ainsi, en trente ans, sa valeur des deux tiers quoique, dans cet intervalle, l'accroissement de la production n'ait pas augmenté de plus de trois cinquièmes la quantité d'argent existant sur le marché du monde [1].

Ceci, conformément à la loi naturelle, en vertu de laquelle l'augmentation ou la diminution des quantités en raison arithmétique détermine la baisse ou la hausse des valeurs, en raison géométrique, dans l'échange de toutes les marchandises. Une mesure protectionniste prise par le congrès des Etats-Unis, sous la pression des intérêts électoraux, a contribué à accélérer la baisse. En 1878, le Congrès a décidé, par le *Bland act*, l'achat mensuel de 2 millions d'onces d'argent, et cet achat, porté à 4 millions 1/2 d'onces en 1891, par le Sherman Act, a coûté, en dix-huit

[1] La production de l'argent a été de :

| | | |
|---|---|---|
| 1493 à 1850 | 149.826.750 | kilogrammes |
| 1851 à 1875 | 31.003.825 | — |
| 1876 à 1880 | 10.979.273 | — |
| 1881 à 1885 | 13.307.285 | — |
| 1886 à 1890 | 16.937.362 | — |
| 1891 à 1895 | 24.468.560 | — |
| 1896 à 1900 | 26.072.293 | — |
| 1901 | 5.500.000 ? | |
| Total | 272.855.604 | |

*Rapport de l'Administration des monnaies au ministre des Finances*, 1902 Annexe LVI, p. 286-289.

mois, au Trésor américain la forte somme de 459.946.701 dollars, environ 2.400 millions de francs. Comme toutes les mesures protectionnistes, celle-ci, en encourageant l'accroissement de la production de l'argent, a fini par précipiter la baisse qu'elle avait pour objet d'arrêter. De 54 13/16 pence en 1878, l'argent tombait à 39 13/16 en 1892. En présence de l'inefficacité manifeste de ce coûteux remède, le Congrès y a renoncé et laissé la baisse suivre son cours.

Cette chute de plus en plus profonde exerçait naturellement une influence perturbatrice et désastreuse sur le change des pays qui avaient conservé l'étalon d'argent dans leurs relations commerciales et financières avec les pays à étalon d'or. Telle était la situation respective de l'Inde et de l'Angleterre. Le gouvernement anglais comprenant, déjà un peu tard, en 1893, lorsque l'once d'argent était tombée à 35 5/8 pence, la nécessité d'arrêter la dépréciation de la roupie et d'en stabiliser le cours, employa, pour y parvenir, le procédé que Léon Say avait employé en 1876 pour empêcher la dégradation de notre circulation monétaire. Il enleva aux particuliers le droit de frapper la monnaie d'argent pour réserver ce droit au gouvernement, et il fixa la valeur de la roupie à 1 shilling 4 pence en plaçant, par conséquent, en fait, l'Inde sous le régime de l'étalon d'or. Ce procédé a eu toute l'efficacité désirable : la roupie a cessé de baisser, comme elle le faisait jusqu'alors, dans la mesure de la baisse du métal. Le change de l'Inde avec la métropole et les autres pays à étalon d'or est devenu stable, ou du moins il n'a plus subi d'autres fluctuations que celles du change de la métropole elle-même.

Mais il en a été autrement pour le change des pays à étalon d'argent, le Mexique, la Chine, l'Indo-Chine, le Siam, les établissements anglais des Détroits, et nos lecteurs ont pu se faire une idée des dommages que cause cette instabilité du change, en consultant le compte-rendu des séances que la Société d'économie politique a consacrées récemment (en janvier et février) à la question monétaire. On a vu, au commencement de cet article, que les gouvernements du Mexique et de la Chine se sont adressés au gouvernement des Etats-Unis pour l'inviter à chercher, de concert avec les autres nations, un moyen d'y porter remède. Le président, M. Roosevelt, a déféré à cette invitation et le Congrès a voté, depuis, un bill mettant à sa disposition une somme de 100.000 dollars pour subvenir aux frais d'une conférence internationale, chargée de résoudre ce problème monétaire. Quelle que soit la confiance que nous inspirent les conférences en général, nous

doutons que celle-ci réponde à l'attente de M. Roosevelt et, s'il faut exprimer toute notre opinion, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de rien changer à l'état actuel des choses.

Cela ne veut pas dire que l'Angleterre ait eu tort de s'inspirer de l'exemple de M. Léon Say en réservant au gouvernement de l'Inde la frappe de la monnaie d'argent, et en établissant, par ce procédé, un rapport fixe entre la valeur de la roupie et celle de la livre sterling. Mais la situation n'est plus la même aujourd'hui. De 35 5/8 pence en 1893, l'argent est tombé à 22 et 21 pence, et il est douteux qu'il descende beaucoup plus bas. Dans l'opinion des spécialistes, au-dessous de 20 pence, l'exploitation des mines les moins riches cesserait d'être profitable, et cette opinion est confirmée par le ralentissement que l'on a pu constater depuis 1895 dans l'accroissement de la production. D'où l'on peut conclure que l'argent, ayant à peu près accompli son évolution vers la baisse, conservera désormais une valeur, sinon entièrement stable, du moins sujette seulement à de faibles variations.

Pourrait-on affirmer qu'il en sera de même de l'or? Dans ces dernières années, l'accroissement de la production du métal jaune n'a pas été moins rapide que celle du métal blanc. Ralentie pendant quelque temps par la guerre du Transvaal, elle a déjà repris son essor. De 1895 à 1900 elle s'était augmentée de près de 2 millions de kilogrammes. En admettant même que de nouvelles découvertes ne lui fassent pas dépasser ce chiffre, la quantité d'or existant dans le monde aura doublé avant trente ans [1]. Est-il probable que son débouché monétaire s'accroisse dans la même proportion? Comme nous l'avons remarqué, ce débouché est limité, d'un côté par l'argent pour les petits échanges, de l'autre par le papier pour les grands. Si la multiplication des échanges qui appartiennent à son domaine contribue à l'étendre, d'autres progrès que signalait dernièrement M. Neymarck agissent pour le restreindre [2]. Il est donc fort possible que l'or accomplisse, à une

---

[1] La production de l'or a été :

| | | |
|---|---|---|
| De 1493 à 1850 de | 4.752.070 | kilogrammes. |
| De 1851 à 1875 de | 4.775.625 | — |
| De 1876 à 1901 de | 6.014.893 | — |
| Total de 1493 à 1901 de | 15.541.963 | kilogrammes. |

*Rapport de l'administration des monnaies au ministre des Finances*, 1902. Annexe LVI, p. 286-289.

[2] Quel sort l'avenir réserve-t-il au métal argent et au métal or? L'argent est-il appelé à diminuer toujours de valeur, tandis que l'or, malgré la pro-

époque peut-être prochaine, une évolution analogue à celle qui a abaissé des deux tiers la valeur de l'argent. Et cette dépréciation de l'étalon du plus grand nombre des peuples civilisés aurait les mêmes effets qu'un déluge universel de papier-monnaie. A moins de recourir à un troisième étalon [1], il faudrait alors revenir à l'étalon d'argent pour éviter les conséquences désastreuses de ce rétrécissement de la mesure de la valeur. Ce serait la revanche du métal blanc sur le métal jaune.

---

duction de 30 à 32 milliards, que fait prévoir dans une récente conférence M. Raphaël-Georges Lévy, dans le siècle qui s'ouvre, haussera-t-il quand même et toujours? L'orateur se gardera bien de faire une prédiction quelconque, car personne ne peut avec exactitude se prononcer, en présence du rôle de plus en plus important que prennent, dans les transactions et les échanges, ces instruments de crédit puissants qui s'appellent les chèques, les virements, les compensations dans les banques, les valeurs mobilières.

Totalisez, dit-il, tout l'or et tout l'argent qui ont été extraits des entrailles de la terre, depuis que le monde est monde, et comparez ce total à cette masse de papier qui s'appelle titres de rentes, actions et obligations ? D'après le rapport de M. Neymarck à l'Institut international de statistique, il existe 340 milliards de valeurs appartenant en propre aux nationaux des divers pays européens : 120 milliards à la Grande-Bretagne ; 90 milliards à la France ; 45 milliards à l'Allemagne ; 25 milliards à la Russie ; 20 milliards à l'Autriche-Hongrie ; 10 milliards à l'Italie, etc.

On peut donc affirmer qu'au fur et à mesure que la circulation fiduciaire s'est accrue, que l'usage des chèques et des virements s'est plus répandu, on s'est servi et on se servira de moins en moins de la monnaie d'or et d'argent. Ces instruments de crédit suppléent dans de telles proportions à la monnaie que l'on peut dire que s'ils n'existaient pas, les transactions tomberaient presque à néant et seraient irréalisables. En consultant les rapports de la Banque de France, année par année, on peut constater que, depuis trente ans, rien qu'à la Banque de France, la proportion des payements en espèces a baissé de 4,71 p. 100 à 2 p. 100, tandis que la proportion des payements par virements s'est élevée de 55,61 p. 100 à 78 p. 100 ! Pendant l'année 1902 il y a eu 120 milliards de virements à la Banque de France ; plus de 200 milliards compensés par la Chambre de compensation de Paris, 600 à 700 milliards compensés par le *Clearing-house* anglais.

A côté de ces centaines de miliards échangés et compensés en France et dans le monde, sans le secours d'une monnaie quelconque, or ou argent, on voit combien il faut être prudent quand il s'agit d'adopter tel ou tel système monétaire et fiduciaire et de lui donner force de loi.

(Alfred Neymarck. *Le Rentier.*)

[1] Sur la possibilité d'établir un étalon autre que les étalons d'or et d'argent, voir notre Cours d'économie politique. T. II. 10e leçon. *Les intermédiaires du crédit*, p. 418 à 424.

En matière de monnaie comme en toute autre, il est, sans doute, prudent de s'abstenir de prophétiser, et, en tout cas, la science économique ne peut être rendue responsable des prophéties des économistes [1]. Nous ne garantissons pas les nôtres, mais nous garantirions encore moins la stabilité de l'étalon d'or. C'est pourquoi, si nous avions voix au chapitre, nous conseillerions à la future conférence monétaire de s'en tenir au *statu quo*.

G. DE MOLINARI.

[1] L'économie politique ne fournit, disions-nous en 1863, aucun moyen de tirer l'horoscope de la valeur d'un produit quelconque, car une foule de circonstances étrangères à son domaine agissent sur la valeur des choses. Nous ne pouvons pas plus savoir quelle sera, dans dix ou dans vingt ans, la valeur de l'or ou de l'argent que celle du blé, du coton ou du fer. Supposons, par exemple, que les gisements aurifères s'épuisent et que de riches mines d'argent viennent à être découvertes, les probabilités de baisse augmenteront pour l'argent tandis qu'elles diminueront pour l'or. Dans l'état actuel des choses, notre opinion est favorable à l'argent : nous inclinons à croire avec M. Michel Chevalier que les probabilités de stabilité sont plus grandes pour l'argent que pour l'or. Mais cette opinion que l'évènement peut démentir, puisqu'il s'agit de simples probabilités, n'engage en rien la science économique qui n'a pu nous fournir qu'une faible portion des éléments sur lesquels elle se fonde.

*Cours d'économie politique* T II. Sixième leçon. *Le nouveau régime monétaire*, p. 227.

# LES POURPARLERS MONÉTAIRES

## ENTRE LES ÉTATS-UNIS

## LE MEXIQUE ET LA CHINE

Le *Bankers' Magazine* de New-York vient de publier, dans sa livraison de février 1903, le texte du message et des documents annexes que le président Roosevelt a adressés au Congrès des Etats-Unis à la suite des propositions faites par le Mexique et par la Chine, en vue du rétablissement d'un rapport fixe entre les monnaies d'or et celles d'argent. Nous donnons ci-après la traduction de ces pièces. On n'y trouve pas, du reste, d'indication précise sur la nature des mesures à prendre ; elles font seulement présumer que le soin de déterminer ces mesures serait laissé à une Commission internationale.

### *Message du Président.*

AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS :

Je transmets ci-joint un rapport du Secrétaire d'Etat, en même temps que des notes de l'Ambassadeur du Mexique et du Chargé d'affaires de Chine par intérim, qui recherchent la coopération du Gouvernement des Etats-Unis pour l'adoption de mesures propres à rétablir et à maintenir un rapport fixe entre les monnaies des pays à étalon d'or et les monnaies des pays se servant de métal argent.

Je demande que des pouvoirs suffisants soient donnés au Gouvernement pour qu'il puisse accorder, dans la mesure et de la manière qu'il croira utiles, l'appui des Etats-Unis aux propositions des Gouvernements de Chine et du Mexique.

La Maison-Blanche, le 29 janvier 1903.

THÉODORE ROOSEVELT.

*Lettre de transmission du Secrétaire d'Etat.*

Au Président :

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint la traduction d'une note de l'Ambassadeur de la République du Mexique et la copie d'une note du Chargé d'affaires du Gouvernement impérial chinois. Ces deux notes demandent la coopération du Gouvernement des Etats-Unis pour l'adoption de mesures propres à rétablir et à maintenir un rapport fixe entre les monnaies des pays à étalon d'or et les monnaies des pays se servant de métal argent. Il n'y est pas demandé que les Etats-Unis modifient leur système monétaire et toute prétention de créer un mouvement pour rétablir le bimétallisme international y est nettement désavouée. Toutefois, les représentants des deux Gouvernements émettent l'opinion qu'un échange de vues entre les Etats-Unis, les puissances européennes qui ont des possessions en Orient et les pays indépendants dans lesquels la monnaie d'argent est d'usage général, pourrait conduire à l'adoption d'un système monétaire capable de prévenir les grandes fluctuations des changes qui se produisent actuellement dans le commerce avec les pays se servant de monnaie d'argent. Si ce résultat peut être atteint, — et il est fait observer qu'une solution au moins partielle a été proposée, dans un bill soumis actuellement au Sénat des Etats-Unis, en ce qui concerne les îles Philippines — il y aurait là de grands avantages pour le commerce du monde entier, car l'accès, sur les marchés de Chine et des autres pays se servant de monnaie d'argent, des produits des nations manufacturières serait grandement facilité.

C'est là un point qui peut avoir aussi une influence considérable sur le payement de l'indemnité due par la Chine à certaines puissances européennes et aux Etats-Unis, en facilitant à l'Empire chinois l'établissement de son système monétaire sur une base qui lui permettra de faire face à ces payements d'une manière satisfaisante pour toutes les puissances. Ce résultat, s'il pouvait être obtenu, serait de la plus haute importance non seulement pour les Etats-Unis et les autres nations ayant droit à une part dans les payements de l'indemnité, mais aussi pour la Chine elle-même et pour son développement futur.

Je vous propose respectueusement de transmettre ces communications au Congrès en demandant que des pouvoirs suffisants soient donnés au Gouvernement pour qu'il puisse accorder, dans la mesure et de la manière qu'il croira utiles, l'appui des Etats-Unis aux propositions des deux Gouvernements dont les notes sont ci-jointes.

Votre respectueusement dévoué. John Hay.

Département d'Etat, Washington, 28 janvier 1903.

*Memorandum de l'Ambassadeur mexicain.*

Les dangers sérieux que les récentes fluctuations de la valeur du métal argent font courir au commerce des pays ayant l'étalon d'or ou l'étalon d'argent, ont déterminé le Gouvernement de la République du Mexique à demander la coopération des Etats-Unis pour chercher un remède à cette situation. Des relations commerciales sûres et profitables entre deux pays dépendent principalement de la stabilité relative de leurs circulations monétaires. Cette stabilité se trouve détruite dans le commerce entre un pays à étalon d'or, comme les Etats-Unis, et un pays à monnaie d'argent, comme le Mexique, quand les variations de la valeur de l'argent, relativement à celle de l'or atteignent, ainsi qu'on l'a vu en 1902, près de 10 cents par once d'or dans la même année soit près de 20 p. 100 sur le prix du métal argent.

Le problème d'assurer une stabilité relative du change entre les pays à étalon d'or et ceux à étalon d'argent a une importance qui n'est pas limitée aux seules contrées à monnaies d'argent, mais intéresse également les pays à monnaie d'or qui recherchent des marchés pour leurs produits dans les pays à monnaies d'argent et veulent étendre leur commerce en Orient. L'importance de ces débouchés ressort du tableau suivant relatif aux importations dans divers pays à monnaies d'argent au cours de la dernière année connue ; les chiffres sont extraits soit des documents officiels, soit du *Statesman Year Book* pour 1902

*Importations de divers pays à monnaies d'argent.*

| | dollars or. |
|---|---|
| Chine | 196.934.342 |
| Mexique | 65.083.451 |
| Iles Philippines | 32.141.842 |
| Détroits (Etablissements des) | 150.000.000 |
| Malaisie | 18.000.000 |
| Indo-Chine | 35.750.000 |
| Cochinchine | 24.000.000 |
| Tonkin | 12.300.000 |
| Siam | 12.600.000 |
| Corée | 5.500.000 |
| Bolivie | 3.300.000 |
| Colombie | 11.083.028 |
| Guatemala | 1.521.900 |
| Honduras | 1.074.050 |
| Nicaragua | 3.500.000 |
| Paraguay | 1.838.710 |
| Total | 574.627.323 |

Cette masse considérable d'importations dans des pays à monnaie d'argent, supérieure à ce qu'était l'importation annuelle des Etats-Unis pas plus tard qu'en 1879, provient presque exclusivement de pays à étalon d'or, engagés dans la fabrication de produits manufacturés pour les marchés du monde et par conséquent profondément intéressés au développement de ces marchés. Le tableau ci-dessus ne comprend ni l'Inde anglaise ni divers États de l'Amérique du Sud qui pourraient participer aux mesures destinées à assurer de la stabilité à la valeur relative de la monnaie des pays à étalon d'or ou à étalon d'argent.

L'importance des exportations des pays à étalon d'or vers les pays à monnaies d'argent est menacée non seulement par l'incertitude introduite dans toutes les transactions, mais aussi par l'élévation continue du prix en argent des marchandises étrangères. C'est pourquoi la République mexicaine, dont le plus ardent désir est d'effectuer d'importants échanges avec les Etats-Unis, n'a pu empêcher l'influence automatique de l'élévation du prix en argent des marchandises américaines d'agir comme une sorte de droit protecteur contre l'introduction de ces marchandises au Mexique. L'obligation où s'est trouvé récemment le Gouvernement du Mexique de se procurer des ressources suffisantes pour faire face à ses engagements en or à l'étranger, l'a amené à établir son tarif d'importation d'après une échelle mobile qui augmentera les charges que la monnaie d'argent impose aux marchandises importées des pays à étalon d'or.

En dehors des exportations vers les pays à monnaies d'argent, le commerce des pays à étalon d'or est menacé sous un autre rapport par les fluctuations de la valeur de l'argent. L'argent est un sous-produit dans la production de l'or, du cuivre, du plomb, articles qui constituent une large part de la production minière du Mexique et des Etats-Unis et sont dans les deux pays d'importants articles d'exportation. D'après les comptes rendus officiels, les exportations des Etats-Unis en lingots et barres de cuivre, etc., ont atteint pour l'exercice 1902, 288.720.655 livres d'une valeur de 39.190.619 dollars et les exportations nettes d'argent ont été d'environ 21.500.000 dollars. Réunis, ces deux articles d'exportation dépassent 60 millions de dollars et représentent près de 5 p. 100 des exportations totales des Etats-Unis. Il est évident que si l'argent, en tant que l'un des deux produits d'une opération donnée, diminue considérablement de valeur, le prix net obtenu pour les deux produits s'abaissera et qu'en conséquence on verra diminuer aux Etats-Unis les bénéfices de l'exploitation des mines d'or, de cuivre et de plomb, comme aussi la production de ces mines et la valeur de leurs exportations. Au Mexique, où l'argent constitue près de la moitié des exportations annuelles, il est encore plus important, tant au point de vue commer-

cial qu'au point de vue monétaire, de prendre des mesures pour arrêter les récentes fluctuations qui se sont produites dans la valeur relative des métaux monétaires.

Les capitaux considérables placés au Mexique par les citoyens des Etats-Unis dans les chemins de fer, les mines, les plantations de café, les fonderies et autres entreprises, dépassent 500 millions de dollars-or d'après le dernier rapport du consul général, M. Andrew Barlow, et rendent la stabilité de rapport entre les monnaies des deux pays d'une importance directe pour les Etats-Unis. Les profits de ces entreprises, dans lesquelles les capitaux américains sont intéressés, ont subi une sérieuse diminution de leur valeur en or avec chaque baisse de valeur de la monnaie mexicaine et le capital placé a souffert de la même façon si l'on envisage l'éventualité de sa conversion en or. Ce serait une sauvegarde immédiate pour les placements actuels, un stimulant pour de nouveaux placements et un bénéfice évident pour les deux pays, si l'on pouvait établir une relation stable entre la monnaie mexicaine et celle des Etats-Unis.

Il n'est pas à désirer, dans l'opinion de notre gouvernement, que la République mexicaine adopte une circulation purement en or dans les circonstances actuelles. Le Mexique préfère rechercher, concurremment avec d'autres Etats, un système susceptible d'assurer la stabilité des rapports entre les monnaies des pays à étalon d'or et celles des pays à étalon d'argent. L'adoption par le Mexique d'une circulation or occasionnerait une dépréciation continue d'un article qui constitue près de la moitié de ses exportations, et entraînerait une sérieuse augmentation de la demande d'or sur le marché mondial. Le taux des salaires et des prix, ainsi que les habitudes du peuple mexicain, ne sont pas tels qu'il soit aisé d'adopter la monnaie d'or comme principal instrument d'échange. On peut en dire autant des conditions économiques des îles Philippines qui relèvent des Etats-Unis, des établissements des Détroits, des Etats Malais qui relèvent de la Grande-Bretagne; de l'Indo-Chine, de la Cochinchine et du Tonkin qui relèvent de la France; de Formose, qui relève du Japon, ainsi que du Siam, de la Corée et de la Chine. Même s'il était possible au Mexique d'adopter une circulation d'or pour lui-même, son action ne donnerait qu'une solution incomplète et défectueuse au problème des changes, car elle n'avancerait pas d'une façon appréciable la solution de ce problème dans les pays d'Extrême-Orient.

On remarquera que la plus grande quantité des importations inscrites au tableau ci-dessus provient de l'Empire chinois. Cet important commerce pour lequel les Etats-Unis et les puissances européennes ont fait de grands sacrifices militaires et économiques est menacé d'être par-

tiellement paralysé, sinon anéanti, par l'état actuel du régime fiscal et monétaire de la Chine.La lourde indemnité imposée à la Chine par certaines puissances a fait offrir sur le marché chinois de grandes quantités d'argent et a diminué le pouvoir d'achat de ce pays en ce qui concerne les marchandises étrangères, à un point tel qu'il menace de réduire sensiblement le commerce actuel d'exportation en Chine des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et d'autres pays.

En vue de trouver à cette situation un remède qui préserve le commerce d'exportation des principales nations manufacturières vers les pays à monnaies d'argent, le Mexique sollicite la coopération des Etats-Unis aux propositions à faire aux autres puissances en faveur d'un accord international sur ce point. Le gouvernement mexicain ne cherche pas à faire rétablir la frappe libre de l'argent par les pays à étalon d'or ou à étalon d'argent et ne demande pas aux Etats-Unis de modifier leur étalon monétaire actuel. Il reconnaît que le bimétallisme, en tant qu'il signifie la frappe libre des deux métaux, est un système définitivement rejeté par les principales puissances européennes et par les Etats-Unis,et qu'il serait inutile d'en demander le rétablissement.

Par suite, le gouvernement mexicain ne compte ni ne désire amener les pays à étalon d'or à prendre une détermination qui pourrait nuire à leur étalon monétaire ou entraîner des changements considérables dans leur système monétaire. Il désire que les pays à étalon d'or, possédant des dépendances où l'argent est en usage et les pays à monnaies d'argent coopèrent à l'établissement d'un plan tendant à la fixation d'un rapport défini entre leurs monnaies d'or et d'argent et prennent les mesures nécessaires pour maintenir ce rapport. Un tel système a déjà été proposé au Congrès américain en ce qui concerne les îles Philippines. C'est ce système ou tout autre analogue, apte à remplir le même but, que le gouvernement mexicain serait heureux de voir examiner par les Etats-Unis et les autres gouvernements, en vue de l'adoption du meilleur arrangement monétaire possible par les pays que leurs conditions économiques actuelles n'ont pas préparés à l'adoption d'un système monétaire entraînant l'usage général de monnaies d'or.

La coopération des Etats-Unis et de la République du Mexique à la présentation de ce projet aux autres puissances, contribuerait grandement, dans l'opinion du gouvernement mexicain, à assurer la solution prompte et satisfaisante d'un problème économique qui, d'une part, menace de ruiner les pays à monnaies d'argent par le vain effort qu'ils font pour remplir leurs engagements-or à l'étranger, et qui, d'autre part, compromet la prospérité commerciale des pays à étalon d'or en détruisant le pouvoir d'achat de leurs clients. Il semble que l'on ob-

tiendrait une solution définitive et satisfaisante à ce problème, si la Grande-Bretagne et la France, avec leurs importantes possessions d'Asie, et si l'Allemagne. la Russie et les autres puissances qui ont, dans ces régions, d'importants intérêts commerciaux et territoriaux voulaient s'unir aux Etats-Unis et au Mexique dans le but de faire adopter un étalon commun pour un nouveau système monétaire dans les pays à monnaies d'argent; de demander la réorganisation du système fiscal et des relations monétaires de la Chine avec les autres puissances, de façon à permettre à ce pays de continuer à faire usage de l'argent et à acheter les produits des pays manufacturiers; enfin, de prendre les mesures nécessaires relativement à leurs monnaies divisionnaires, de manière à établir une stabilité de rapport entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent.

*Memorandum du chargé d'affaires de Chine.*

M. Shen-Tung, premier secrétaire et chargé d'affaires, en présentant le mémoire du gouvernement chinois, a fait les observations suivantes sur le tableau des importations de certains Etats à monnaies d'argent :

Il y a lieu de remarquer que les importations les plus considérables, d'après ce tableau, sont à destination de l'Empire chinois. Cet important commerce est, dans l'état actuel du régime fiscal et monétaire de la Chine, menacé de diminution sans qu'on puisse prévoir où elle s'arrêtera.

Le commerce extérieur de la Chine, bien que tenant la tête du tableau ci-dessus, par ordre d'importance, est encore restreint, eu égard à la population et aux ressources de l'Empire chinois. Les exportations des Etats-Unis en Chine se sont multipliées durant les douze dernières années et dépassent maintenant 24 millions de dollars. Ces importations en Chine ne s'élèvent cependant qu'à environ 50 cents (valeur en or) par tête et n'approchent que de loin de ce que le commerce de la Chine pourrait être s'il se développait dans l'avenir aussi rapidement que celui du Japon qui, en dix ans, est passé d'environ 1 dollar 25 à près de 3 dollars par tête.

Un commerce d'importation de 3 dollars par tête pour l'Empire chinois, dont la population est d'environ 400 millions d'habitants, représenterait la somme énorme de 1.200.000.000 de dollars, soit un tiers de plus que le chiffre le plus élevé atteint jusqu'ici par l'ensemble du commerce d'importation des Etats-Unis. Le développement d'un commerce aussi important semble au gouvernement chinois digne de la plus sérieuse attention des puissances occidentales. Il serait un débouché pour les produits du travail de milliers d'ouvriers d'Europe

et d'Amérique et permettrait l'emploi, par millions, des capitaux appartenant à ces nations. Il doterait le Pacifique et l'Océan Indien d'une flotte commerciale aussi considérable que celle qu'exige actuellement la totalité du trafic entre l'Europe et les Etats-Unis.

Une réforme du système monétaire chinois sur la base d'un rapport constant avec celui des pays à étalon d'or ne réaliserait peut-être pas par lui-même une révolution aussi surprenante que celle produite par l'ouverture d'un débouché de plus d'un milliard; mais il serait le premier pas dans une voie qui contribuerait à rapprocher la date d'un événement si important pour les capitalistes et les travailleurs de l'ancien et du nouveau monde.

Les manufacturiers européens et américains sentent, avec une acuité de plus en plus vive, la nécessité de s'ouvrir de nouveaux marchés et d'augmenter les débouchés actuellement existants pour absorber leurs marchandises et trouver les moyens de se débarrasser de leur surproduction en faisant fructifier leurs capitaux. La Chine, avec son immense population et, par suite, son énorme capacité d'absorption des produits étrangers, offre aux manufacturiers européens et américains un champ d'opérations très important, dont la mise en valeur immédiate tendrait à éviter la surproduction et contribuerait effectivement à la prospérité des nations manufacturières.

Si ces résultats peuvent être obtenus par l'effet d'une réorganisation du système monétaire chinois mis en harmonie avec le système monétaire des autres puissances où l'argent constitue la principale monnaie en usage, il devient évident que le gouvernement impérial chinois n'est pas guidé par des motifs étroits et égoïstes quand il demande aux Etats-Unis et à la république du Mexique de se joindre à lui pour rechercher un accord international à l'effet d'assurer une plus grande fixité dans les rapports entre les monnaies des pays soit à étalon d'or, soit à monnaie d'argent.

Les questions de finance et d'économie politique devraient être examinées sous toutes leurs faces en portant une attention soutenue sur leur répercussion éloignée et non pas seulement sur des résultats immédiats. Si importantes que soient les indemnités à payer à diverses puissances et si disposée que soit la Chine à les acquitter le mieux qu'elle pourra, elles ne représentent qu'une bien faible partie des bénéfices que les puissance occidentales peuvent retirer d'une politique qui donnerait à la Chine un système monétaire stable et uniforme et ferait de ce pays un marché immense pour les produits des manufactures et des comptoirs européens et américains.

Les autres considérations présentées par le gouvernement chinois sont presque identiques à celles communiquées par le Mexique.

*
* *

Le 7 février, le sénateur Patterson a présenté au Sénat la motion suivante :

Le président des Etats-Unis est autorisé par les présentes à inviter les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Allemagne, ainsi que ceux de tous autres pays à étalon d'or, les gouvernements du Mexique et de la Chine, ainsi que ceux de tous autres pays à monnaie d'argent, à nommer des représentants avec mission de se réunir à des délégués désignés par le Président des Etats-Unis dans la ville de Washington ou dans toute autre ville qui paraîtrait convenable à cet effet, pour préparer, examiner et organiser l'adoption, par les divers gouvernements, d'un système en vertu duquel un rapport commercial fixe serait établi et maintenu entre la monnaie d'argent des pays à étalon d'argent et la monnaie d'or des pays à étalon d'or. Après adoption d'un tel système par les délégués des puissances ci-dessus désignées et ceux des Etats-Unis, le Président adressera un rapport au Congrès et, après approbation par le Congrès, le Président offrira les bons offices des Etats-Unis pour assurer son adoption par les autres puissances.

(*Bulletin de statistique et de législation comparée du ministère des Finances.*)

---

# LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

SOMMAIRE : Situation du marché. — Les émissions du premier trimestre. — Affaires en préparation. — Les valeurs de traction. — La Banque de France. — Le déficit budgétaire. — Le budget de 1903. — Le rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi. — En Allemagne : l'emprunt projeté. — Le *Panama* anglais. Retour de M. Chamberlain. Le budget anglais pour 1903-1904 et les impôts nouveaux. — Démission de M. Villaverde. — Les titres espagnols de chemins de fer. — L'emprunt suisse. Le référendum sur les nouveaux tarifs douaniers. — La réforme monétaire en Autriche-Hongrie. Un emprunt nouveau. La conversion de la rente autrichienne consolidée.

C'est toujours le même refrain : les affaires continuent à n'être pas brillantes. Nous ne nous livrerons pas ici à une analyse du marché qui n'apprendrait rien de nouveau à nos lecteurs. La comparaison des cours entre le mois de janvier et ceux de la fin de mars n'indique nulle amélioration dans l'ensemble. Le 3 p. 100 est d'un point et demi environ au-dessous du pair. Quelques valeurs de spéculation seules font parfois preuve d'un peu d'activité que le moindre incident vient bientôt ralentir. Ce n'est pas que les événements extérieurs, dont certains paraissent d'assez mauvais augure, comme la révolution marocaine ou les troubles dans les Balkans, aient exercé une influence sur la Bourse : ce sont là, jusqu'ici, plutôt affaires de politiques et de diplomates que de financiers. Mais, à côté de la situation faite à notre marché par la réorganisation de 1898 et dont je ne cesserai de signaler les déplorables effets, à côté de notre situation économique, à côté du socialisme d'Etat qui pénètre de plus en plus dans les mœurs publiques, sont venues s'ajouter les difficultés budgétaires. De bons esprits signalaient le danger depuis longtemps. On ne voulait pas le voir. On semblait même s'enorgueillir de dépenser beaucoup, de dépenser toujours. Il faut bien aujourd'hui se rendre à l'évidence.

Nous ne voulons pas parler ici de la politique antilibérale de M. Combes. L'exécution sommaire des congrégations n'a qu'un rapport indirect avec les choses financières. Pense-t-on cependant que la persécution contre les moines, l'état d'esprit surtout qu'elle révèle, les craintes qu'elle suscite, soient des gages de la paix et de l'union nécessaires à la prospérité d'un pays?

Donc, pas d'affaires à la Bourse, qui est aussi inactive que possible. D'autre part, les affaires nouvelles sont rares.

Nous avons noté, le 31 janvier, l'émission de 60.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 p. 100, du Crédit foncier égyptien, destinées à rembourser les obligations 4 p. 100 de la même Société restant en circulation; puis, du 1er au 5 février, l'émission de 100.000 actions de 500 fr. de la Compagnie des alcools français pour la substitution de l'alcool français au pétrole étranger dans ses applications à l'éclairage, au chauffage et à la force motrice. La Société générale, en février, a émis 80.000 actions nouvelles de 500 fr. au taux de 605 fr. On a fait la conversion des bons roumains 1899 par l'émission de rente roumaine 5 p. 100, en obligations de 500 fr. Les glacières de Paris ont augmenté leur capital de 4.728 actions nouvelles. L'emprunt serbe, dit des monopoles, dont on parlait depuis si longtemps, s'est effectué : 120.000 obligations de 500 fr. 5 p. 100, émises à 90 p. 100 ou 450 fr. l'obligation. A la fin de mars, les Messageries maritimes ont offert au public 15.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 p. 100; prix d'émission : 427 fr. avec versements de 100 fr. à la demande, 100 fr. à la répartition, et 227 fr. 50 du 5 au 10 mai.

***

C'est à peu près tout ce qui mérite d'être signalé. Mais les gens d'affaires se consolent et vivent d'espérances.

On annonce comme imminent un nouvel emprunt municipal du Métropolitain. Il s'agit d'engager la construction de la ligne n° 4, dont le tracé était indiqué par l'Institut et devait entraîner le prolongement de la rue de Rennes. Mais des protestations se sont élevées : l'Institut ne voulait pas qu'on vînt troubler le calme de ses travaux, et le palais Mazarin mérite d'être conservé intact. Après de nombreuses et vives discussions, le Conseil municipal, le 16 mars dernier, a adopté un nouveau projet, substituant au passage de la ligne par l'Institut le passage par la place Saint-Michel et le Châtelet. Voilà donc un point résolu. Mais il faut

l'argent nécessaire, car les 165 millions du premier emprunt sont tout près d'être épuisés, et il est peut-être intéressant de mentionner l'emploi qui en a été fait.

| | |
|---|---|
| La ligne n° 1 a coûté. . . . . . . | 38 millions |
| La ligne n° 2 (nord). . . . . . . . | 35 — |
| Pour la ligne n° 2 (Sud), les sommes déjà payées ou engagées s'élèvent à. . . . . . . . . . . . . | 43 — |
| Pour la ligne n° 3, à. . . . . . . . | 24 — |
| Soit . . . . | 140 — |

auxquels il faut ajouter 3 millions pour les frais d'emprunt.

Il ne resterait donc que 22 millions, dont encore une partie est déjà engagée dans diverses opérations. Il n'y a plus guère, dit-on que 9 ou 10 millions de disponibles. Et on ne va pas loin, en constructions de ce genre, avec 9 ou 10 millions.

On s'occupe aussi activement, au Conseil municipal, du nouveau régime du gaz, qui intéresse certains groupes ayant présenté des propositions à cet égard. L'analyse des délibérations serait bien confuse et n'apprendrait pas grand'chose, ce qui est vrai un jour ne l'étant plus le lendemain. Nous attendrons donc d'être fixés pour en parler.

*
* *

La situation des valeurs de traction ne s'est pas encore améliorée. On parle d'un programme de réorganisation générale dû à la collaboration de la Compagnie des omnibus et des principales compagnies de tramways. Le *Journal des Transports*, ordinairement bien informé, nous fait connaître l'économie de ce programme consistant dans un remaniement général qui viserait à « modifier le régime des concessions actuelles, réduire les frais d'administration de Compagnies trop nombreuses et constituer harmonieusement — en les coordonnant suivant leurs tracés et leurs moyens — des réseaux d'importance relative, pour pouvoir vivre autonomes et se suffire eux-mêmes. »

Ces remaniements d'itinéraires et de réseaux seraient déterminés par une enquête générale qui serait sur le point d'être ouverte et qui étudierait toutes ces entreprises.

Le *Journal des Transports* ajoute qu'on peut d'ores et déjà envisager, comme vraisemblable, l'attribution aux chemins de fer no-

gentais de quelques-unes des lignes de l'Est-Parisien et celle de quelques-unes des lignes du Nord-Ouest-Parisien (Tramways mécaniques des environs de Paris) à la Compagnie des tramways de Paris et du département de la Seine (Tramways-Nord).

Le moyen légal et pratique de réaliser ces fusions nécessaires consisterait dans la reconstitution d'un réseau municipal parisien, concédé directement par la Ville de Paris, et complété par des réseaux départementaux de tramways de pénétration, concédés au département de la Seine, et que le département rétrocéderait à des Compagnies sérieuses. Dans cette combinaison, toutes les voies construites seraient maintenues, mais la possibilité serait réservée d'y organiser les services autrement, en modifiant légèrement soit les tracés, soit les horaires.

La participation de la compagnie des Omnibus est expliquée de la manière suivante :

Aussi bien, la principale opposition qui s'était manifestée contre les tramways de pénétration semble à la veille de disparaître et de faire place à une entente profitable à tous les intérêts. On sait que la Compagnie générale des Omnibus a intenté à la Ville de Paris un procès, pour violations du traité de 1860, qui concédait à la Compagnie le monopole des transports en commun dans la capitale.

Si — comme il est permis de le supposer d'après les bruits qui courent — la Ville de Paris venait à être condamnée, l'état de ses finances ne lui permettrait pas aisément d'acquitter sa dette. Au contraire, si nos édiles se montraient enfin disposés à la conciliation — que des esprits sages leur ont conseillée depuis de si longs mois — il serait facile d'arriver à un accord avec la compagnie des omnibus et d'obtenir une amélioration de sa traction en même temps qu'une modification convenable de ses itinéraires, moyennant la simple prolongation de sa concession jusqu'en 1930, échéance de celles des tramways.

*
* *

Nous avons l'habitude de donner tous les ans quelques détails sur les opérations de la Banque de France, pour l'exercice écoulé. Elle a distribué, pour l'année 1902, un dividende net de 120 francs, égal à celui de 1901, bien que les bénéfices bruts aient été un peu moins considérables, 48.366.121 fr. 70, contre 50.342.072 fr. 56. Il y avait déjà diminution, l'an dernier,

sur les bénéfices de l'année précédente. Mais cela ne touche en rien à la situation de notre grand établissement financier ; on sait assez que nous ne sommes pas dans une période d'affaires des plus importantes. Si les opérations productives ont augmenté, les autres par contre, celles qui sont effectuées par la Banque moyennant une rétribution nulle ou très minime, et souvent même à titre onéreux, soit en exécution d'obligations légales, soit dans un intérêt exclusivement général, ne cessent de s'accroître. C'est ainsi que la moyenne de la circulation improductive effectuée par la Banque, représentant uniquement de la monnaie, s'est élevée jusqu'à 3.659 millions, et le mouvement des virements, presque tous exempts de commission, a dépassé, en 1902, le chiffre colossal de 120 milliards.

Et ce n'est pas fini, puisque l'on vient d'étendre encore la faculté des virements et d'inaugurer les lettres de crédit au moyen desquelles toute personne voyageant en France pourra désormais opérer des prélèvements sur provisions déposées dans l'une quelconque des 177 succursales de la Banque.

La masse des opérations productives a porté en 1902 sur 16.449.934.900 francs contre 16.670.737.500 francs en 1901, 18.663.048.500 francs en 1900, et 17.883.031.400 francs en 1899. La principale diminution porte, en 1902, sur l'escompte influencé par la grande quantité de capitaux disponibles dans les Banques.

La Banque de France est entrée, depuis quelques années, dans une voie nouvelle. L'avenir dira si elle a eu raison, pour elle-même et pour l'intérêt public.

*
* *

Le budget est-il en déficit et de combien ? La première partie de la question n'est pas douteuse ; la seconde a soulevé des discussions étranges, car il doit y avoir, au ministère des Finances, une comptabilité et des comptables.

Dans son rapport général sur le budget de 1903, distribué le 13 janvier à MM. les députés, M. Berteaux évaluait le déficit des années 1901 et 1902, toutes compensations faites, à 140 millions (200 millions moins 58 pour économies provenant de la conversion du 3 1/2 p. 100).

Le 26 février, M. Rouvier, ministre des Finances, demandait l'autorisation d'émettre pour 254 millions d'obligations à court terme. Il y avait lieu, disait-il, de couvrir par ce moyen et en atten-

| | |
|---|---|
| dant mieux, le déficit de 1901, qui était d'environ | 125.000.000 fr. |
| et celui de 1902, qui était de. . . . . . . . . . . | 129.712.786 » |
| Il ajoutait à ces chiffres. . . . . . . . . . . . | 64.000.000 » |
| d'obligations à court terme déjà émises. | |
| Le déficit total, au moins pour 1901 et 1902, était donc de. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 318.712.786 » |

Il y a là une différence sensible avec les chiffres de M. Berteaux, et peut-être M. Rouvier n'a-t-il pas tout dit.

Enfin M. Dubost, rapporteur de la commission financière du Sénat, nous montre un déficit beaucoup plus considérable : 620.386.000 francs pour les exercices 1901, 1902 et 1903, et remontant plus haut, 236.987.000 francs pour 1898, 1899 et 1900. Ce qui donne un total de 857.373.000 francs. On remarquera que dans ce chiffre est compté par avance le déficit probable de 1903 qui serait de 80.191.000 francs.

MM. Caillaux et Théry se sont élevés contre ces chiffres et ont prétendu à une erreur de 497 millions.

Il suffit, dit M. Théry, d'étudier un peu attentivement la situation des budgets de 1898, 1899, 1900 et 1901, d'après leur loi de règlement, et les budgets non encore réglés de 1902 et 1903 pour relever l'erreur commise par l'honorable rapporteur du Sénat :

D'après les lois de règlement, comportant des résultats définitifs, l'exercice 1898 s'est soldé par un excédent de recettes sur les dépenses de 92.411.282 fr.; l'exercice 1899, par un excédent de 67.393.498 francs, et l'exercice 1900, par un excédent de 67.984.579 francs. Soit, pour les trois exercices, un excédent total de 227.789.359 francs.

En ajoutant à ces excédents les amortissements sur crédits budgétaires effectués au cours de ces trois exercices : 304.134.000 fr., et retranchant de ces deux éléments d'actif les dépenses extra-budgétaires qui ont augmenté en 1898, 1899 et 1900, notre dette de 424.750.000 fr. *Expédition de Chine* : 77.583.000 fr.; *compte spécial de la guerre* : 186.842.000 fr.; *chemins de fer* : 156.700.000 fr.; *avances pour la navigation* : 3.625.000 fr.), on constate qu'au lieu du *déficit* de 236 millions de francs accusé par les tableaux de M. Antonin Dubost, il reste un *solde créditeur* de 107 millions de francs en chiffre rond,

Quelles sont les causes de cette différence de 107 + 236 = 343 millions? Les voici :

1° M. Antonin Dubost a compté, à la charge des trois exercices, les dettes nouvelles que ces exercices ont contractées et qui

seront liquidées par les budgets futurs; mais il n'a pas compté, à leur décharge, les dettes antérieures à 1898 que les trois budgets considérés ont amorties avec leurs ressources ordinaires : soit 304 millions en chiffre rond;

2° Il a déduit des recettes ordinaires le produit des aliénations d'immeubles, alors que ces ventes avaient comme contre-partie des acquisitions et des constructions nouvelles pour une somme équivalente : soit 11 millions;

3° Enfin, plusieurs autres causes secondaires procédant du même système de calcul et représentant 28 millions de francs.

Pour les trois exercices : 1901, 1902 et 1903, l'honorable rapporteur du Sénat évalue l'ensemble de leurs déficits à 620 millions de francs. En vérifiant ses calculs, nous voyons que, d'après son système, ce total devrait même être porté à 726 millions : 1° parce qu'il a ajouté aux recettes normales de 1902, 43 millions de francs d'obligations à court terme, alors qu'il aurait dû, au contraire, réduire ces recettes desdits 43 millions; soit une différence de 86 millions; 2° parce qu'il a commis une erreur matérielle de 20 millions en moins dans le report des dépenses du même exercice.

D'après nos calculs, le déficit global des exercices 1901, 1902 et 1903 ne dépasserait pas 379 millions : soit une différence en moins de 726 — 379 = 347 millions sur l'évaluation de M. Antonin Dubost. Comment expliquer cette différence?

1° Par les 259 millions d'amortissements de dettes anciennes — dont 182 millions effectués en 1901 et 1902, et 77 millions prévus pour 1903 — que l'honorable rapporteur a négligés comme pour la période précédente; 2° par les 60 millions de crédits supplémentaires pour 1903, que M. Antonin Dubost compte comme effectivement dépensés, quand il n'aurait dû les faire figurer que pour *mémoire* dans son évaluation; 3° enfin, par 28 millions de causes secondaires.

Bref, en retirant de la période analysée par l'honorable rapporteur du Sénat, l'exercice 1903, nous arrivons au résultat suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1898 | Excédent. . Fr. | 92.844.000 | |
| 1899 | — | 29.536.000 | 122.380.000 |
| 1900 | Déficit . . . . | 15.208.000 | |
| 1901 | — | 148.971.000 | |
| 1902 | — | 237.011.000 | 401.190.000 |
| Déficit réel de la période . . . . . | | | 278.810.000 |

Le déficit global de 776 millions de francs porté par M. Antonin Dubost, au passif des cinq exercices considérés, laisse naturellement supposer que la Dette de la France (flottante ou consolidée) a augmenté d'une pareille somme entre le 1er janvier 1898 et le 31 décembre 1902, tandis que cette Dette ne s'est *réellement accrue* que de 279 millions en chiffre rond : il y a donc là une erreur de 497 millions qui valait évidemment la peine d'être relevée.

Au Sénat, M. Dubost a vivement protesté contre l'article de M. Théry, mais sans défendre ses chiffres.

« Un journal a publié un article, intitulé : Une erreur de 497 millions, » par lequel je suis accusé, dit-il, d'avoir grossi l'excédent des dépenses de toute nature, pendant les derniers exercices, d'une pareille somme.

« Je suis convaincu que personne, ici, ne croit qu'une protestation de ma part soit nécessaire, ni qu'il soit utile de déclarer que mes chiffres se défendent assez par eux-mêmes. »

M. Jules Roche s'est jeté dans la mêlée et défend les chiffres de M. Dubost. C'est, dit-il, une question de mots. « Tel compte que la commission du Sénat et M. Dubost appellent déficit, MM. Caillaux et Théry l'appellent excédent de recettes. Telle opération que MM. Magnin et Dubost appellent perte, MM. Caillaux et Théry l'appellent bénéfice. Telle somme que MM. Magnin et Dubost appellent emprunt, MM. Théry et Caillaux l'appellent recette. Voilà tout le secret du débat. »

De quoi, ajoute M. Jules Roche, se compose un budget? des recettes normales d'une part, des dépenses de toute nature d'autre part. Or, qu'a fait la commission du Sénat ?

Elle a mis d'un côté toutes les *recettes normales*, — c'est-à-dire qu'elle n'a pas compté comme *recettes* des *produits de l'emprunt*, imitant en cela les négociants prudents qui ne veulent pas risquer la banqueroute.

Elle a mis de l'autre côté toutes les dépenses, de *toute nature*. Puis elle a fait ressortir les différences.

Que donnent ces comptes? Regardez :

RECETTES NORMALES.

| | |
|---|---|
| En 1901. . . . . Fr. | 3.444.353.000 |
| 1902. . . . . . | 3.456.579.000 |
| 1903. . . . . . | 3.564.598.000 |
| Total. . . Fr. | 10.465.530.000 |

DÉPENSES DE TOUTE NATURE.

| | | |
|---|---|---|
| En 1901. . . . . . | Fr. | 3.705.363.000 |
| 1902. . . . . . | | 3.735.764.000 |
| 1903. . . . . . | | 3.644.789.000 |
| Total. . . . | Fr. | 11.085.916.000 |

Récapitulez :

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses . . . . . | Fr. | 11.085.916.000 |
| Recettes. . . . . . . | | 10.465.530.000 |
| Différence . . . | Fr. | 620.386.000 |

Cette différence de 620 millions, représentant le *surplus des dépenses* par rapport aux recettes est donc bien un *déficit*.

Les exercices 1898, 1899 et 1900 examinés suivant la même méthode donnent ensemble le résultat suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses de toute nature. | Fr. | 11.018.489.000 |
| Recettes normales. . . . . | | 10.781.502.000 |
| Déficit. . . . | Fr. | 236.987.000 |

Réunissez ces deux déficits (620.386.000 fr. + 236.987.000 fr.) et vous avez pour les années 1898 à 1903 inclusivement (cette dernière année étant considérée d'avance suivant les probabilités) un déficit total de 857.373.000 francs.

Tel est le calcul du Sénat.

Il paraît malheureusement assez exact.

Voici M. Caillaux, l'ancien ministre des Finances, qui entre en lice à son tour. Il écarte d'abord les 300 millions que compte M. Dubost pour le déficit de 1903. On ne peut pas prévoir, dit-il, et il faut sur ce point attendre ce que donnera l'année 1903. M. Caillaux a raison et M. Dubost n'a pas tort, car il s'agissait d'équilibrer le budget de 1903, et pour l'équilibrer il fallait tenir compte de toutes les prévisions. En tout cas, le déficit resterait encore à 757 millions pour les cinq budgets précédents.

L'erreur, la plus grosse erreur, d'après M. Caillaux, consiste en ce que M. Dubost n'a pas tenu compte des amortissements effectués et qui s'élèvent, de 1898 à 1902, à la somme de 484 millions. Il relève aussi des erreurs matérielles pour 112 millions et demi. Il faut aussi déduire les avances aux compagnies des chemins de fer, puisqu'elles seront remboursées avant l'expiration de leurs concessions, soit 250 millions et demi. A déduire encore 150 mil

lions de dépenses de l'expédition de Chine qui seront payés par ce pays. Et ainsi, au lieu d'un déficit, nous aurions un excédent de près de 250 millions. Mais si l'on ne veut tenir compte ni de la dette des chemins de fer, ni des dépenses pour l'expédition de Chine, le déficit des cinq derniers budgets se réduirait à 157 millions seulement, soit en moyenne 30 millions par an seulement.

Telle est la thèse de M. Caillaux qu'il affaiblit beaucoup, croyons-nous, par des conclusions trop optimistes et en plaidant les circonstances atténuantes des déficits.

Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour reconstituer, par doit et avoir, la situation budgétaire, et nous hésiterions à le faire, en présence des chiffres si différents donnés par des hommes d'une compétence reconnue. Le public étonné se demande comment M. Rouvier n'a pas protesté contre les chiffres de M. Dubost, s'ils sont faux. Il se demande comment est tenue une comptabilité où la vérité ne peut se faire jour. Se rappelant encore les déficits des dernières années, il est tout surpris de les voir se fondre comme la neige au soleil devant les explications de M. Caillaux, et d'entendre M. Rouvier, repoussant un emprunt, annoncer sans ambages des impôts nouveaux pour 1904.

Je regrette que M. Caillaux n'ait pas précisé la nature des amortissements opérés. Peut-être le secret est-il là? Sur quoi ont-ils porté? Sur des capitaux, en tout ou en partie, ou sur de la rente? Si, sur des capitaux, inscrits pour la même somme au budget, on ne s'explique pas l'oubli. Si, sur la rente, les 484 millions signalés ne doivent prendre ligne que pour leur intérêt, puisque dans le budget, les recettes ou annuités diverses ne sont indiquées elles-mêmes qu'en recettes ou annuités. La dette en capital serait bien réduite de 484 millions; le budget, lui-même, ne le serait, au taux de 3 p. 100, que de 14.520.000 francs. je n'émets qu'une hypothèse; elle mérite d'être vérifiée.

Dans le *Figaro* du 6 avril, M. Jules Roche répond à M. Caillaux. Il y aura probablement une réponse de M. Caillaux à M. Jules Roche. Mais les chiffres semblent céder la place aux *amabilités* que l'on se décoche réciproquement.

* * *

M. Rouvier, dans son projet de budget déposé au mois d'octobre dernier, demandait 3.574.398.030 francs de crédits. Ayant pris pour base, selon l'usage, le budget de 1901, il lui manquait, pour atteindre son chiffre, 207 millions (146 millions provenant

du déficit ou des augmentations de dépenses de 1901, et 41.000.000 pour la moins-value escomptée sur les sucres avec le nouveau régime où ils seront placés le 1er septembre prochain). On a déjà vu que le déficit budgétaire est beaucoup plus considérable que celui indiqué par M. Rouvier qui n'a pas protesté contre les chiffres de M. Dubost. Mais il remettait sans doute à plus tard le soin de s'occuper de ce détail. Quoiqu'il en soit, il lui fallait trouver 207 millions, et on l'admirait de les avoir trouvés sans impôts nouveaux, ce qui est, comme on va le voir, forcer un peu la note.

Ces 207 millions, M. Rouvier les trouvait dans les économies pour 1903 provenant de la conversion du 3 1/2 p. 100 : 58 millions ; dans l'indemnité chinoise : 11.100.000 francs ; dans la suppression, de l'annuité des caisses scolaires : 3.700.000 francs; dans une suppression d'amortissement pour 22 millions ; dans la réglementation du privilège du bouilleurs de cru : 50 millions; dans la réforme des zones pour les tabacs; 19 millions; dans l'augmentation du prix du Maryland : 4 millions; dans une taxe de 4 p. 100 sur les rentes viagères : 3.700.000 francs ; dans la révision de la taxe de main-morte sur la propriété bâtie : 3 millions.

Ces chiffres donnent 174.500.000 francs. C'est 32.500.000 francs. qui manquaient. Il fallait aussi se procurer 44 millions nécessaires pour avances aux chemins de fer. Il proposait donc l'émission, pour le manquant, de Bons sexennaires. Toutes choses ainsi équilibrées, il restait 11.500.000 francs, dont 11 millions devaient servir à rembourser des Bons arrivant à échéance. Les 500.000 fr. de surplus représentaient l'excédent des recettes budgétaires.

Tous ces chiffres ont été passés au crible des discussions de la commission du budget, puis de la Chambre des députés, enfin de la commission des finances au Sénat et du Sénat lui-même. Nous avons tenu à les rappeler, parce que, malgré toutes les modifications, malgré des relèvements de crédits et des suppressions ou amoindrissements des recettes, ils ont servi de base au budget qui a été voté le 31 mars dernier.

Il ne faut plus compter sur les 50 millions que M. Rouvier espérait faire sortir de la réglementation du privilège des bouilleurs de cru. Les atténuations apportées à la rigueur des mesures fiscales ne font plus guère espérer de ce chef qu'une trentaine de millions. Les 19 millions qu'auraient donnés les tabacs de cantine, par une majoration de prix, dans les zones où la vente en est permise, se verront aussi réduits.

Par contre beaucoup de dépenses eussent pu être évitées,et nous ne comprenons pas par exemple la nécessité du million aux mineurs.

Quoiqu'il en soit, le budget voté le 31 mars fixe les crédits ouverts à la somme de 3.528.397.807 francs. L'évaluation des voies et moyens, c'est-à-dire les recettes prévues, sont de 3.528.486.845 francs. Le tout sur le papier, car, avec les mœurs financières actuelles, rien ne prouve que les dépenses ne seront pas dépassées, et les résultats des dernières années montrent que le chiffre des recettes peut ne pas être atteint.

Les chiffres, soit en dépenses, soit en recettes,restent inférieurs d'une cinquantaine de millions à ceux du projet primitif de M. Rouvier. Mais la proportion reste la même, et comme dans ce projet primitif le déficit constaté n'entrait que pour 146 millions, on se demande ce que deviennent les 791.373.000 francs qui forment le surplus de ce déficit. C'est une dette qui n'est encore classée nulle part, mais qui n'en existe pas moins. Comment la paiera-t-on ?

Dans la discussion générale du budget au Sénat, le rapporteur, M. Dubost envisageait la possibilité de réaliser 250 millions d'économies. A quoi M. Rouvier a répondu qu'il est d'accord avec le rapporteur général sur la plupart des opinions qu'il a émises et sur la réduction de 250 millions de dépenses; il serait heureux que le budget de la guerre permît d'obtenir, sans augmentation des charges, le service de deux ans, mais il se voit obligé de déclarer que, si les réductions ne sont pas aussi fortes que le dit le rapporteur, il ne reste que l'emprunt ou les impôts nouveaux; or, en temps de paix, l'emprunt doit être condamné. Il sera impossible, en 1904, de présenter un budget sans recourir à de nouveaux impôts.

C'est sur ce point des impôts nouveaux, réclamés en principe et par avance pour le prochain budget par le ministre des Finances que s'engage, dès maintenant, une discussion dans la presse. Et pourquoi pas des économies? Elles ne sont pas impossibles, et certains membres du Parlement, comme MM. Magnin, Antonin Dubost, Beauquier, Delpech, etc., demandent qu'on entre dans cette voie. Mais M. Rouvier semble trop bien connaître la Chambre pour conserver des espérances à ce point de vue.

*
* *

Ce qui mettrait le comble au gâchis, ce serait assurément le

rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi, dont la proposition vient d'être faite à la Chambre sur le rapport de M. Klotz. La question est assez importante pour qu'on y regarde à deux fois avant de se jeter dans cette aventure. D'après ce projet donc, ces deux réseaux seraient rachetés à partir du 1er janvier 1903. Les compagnies restent chargées du service financier en ce qui concerne les actionnaires, les obligataires, l'amortissement et le remboursement des créances dues à l'Etat, contre paiement par l'Etat d'une annuité de rachat. Nous abrègeons un peu, car la place nous est mesurée, même pour dire que ce n'est pas cependant le fonctionnement des chemins de fer actuels de l'Etat qui doit pousser dans la voie du rachat.

On ne veut pas, semble-t-il, que la situation financière des communes reste meilleure que celle de l'Etat. Après avoir chassé les congréganistes enseignants — sans compter les autres — il faut pourvoir à l'éducation des enfants jetés à la rue. Ce sont des écoles nouvelles à construire, et une loi est survenue qui charge les communes d'y pourvoir. La chose se fera d'ailleurs bien simplement. Elles voteront, si elles n'ont pas les ressources nécessaires, des centimes additionnels ; si elles s'y refusent, le préfet les imposera d'office. Le Conseil municipal ne compte plus, ni le maire, ni le Conseil général, ni le Conseil d'Etat, ni le Parlement lui-même dont l'intervention, cependant, d'après la loi de 1883, est nécessaire pour imposer d'office une commune récalcitrante. Le préfet devient le maître absolu. C'est la ruine des communes que vise la loi. On l'a votée sans savoir ce qu'elle allait coûter, et ce sera gros, plusieurs centaines de millions peut-être. Mais qu'importe ? Doit-on s'occuper de ce détail ?

*
* *

La situation industrielle semble s'améliorer un peu en Allemagne, bien que les dividendes des sociétés pour l'exercice 1902 que l'on commence à publier, indiquent des diminutions sensibles. Ces temps derniers les fonds d'Etat, toujours bien tenus jusqu'ici au milieu de tous les événements, ont subi une baisse sensible, et l'on a constaté un resserrement monétaire. Mais ce sont là choses passagères et moins graves que les difficultés de l'industrie sidérurgique, charbonnière et électrique.

On s'occupe beaucoup de l'emprunt annoncé déjà depuis quelque temps pour équilibrer les budgets ordinaire et extraordinaire. On n'est pas encore fixé sur le montant de cet emprunt.

*
* *

M. Whitaker Wrigt a été arrêté au moment où il débarquait à New-York. M. Whitaker Wrigt, de son vrai nom Isaac, est le fondateur de la London and Globe corporation, dont le désastre a causé beaucoup de ruines et compromet de nombreuses personnalités. C'est, dit-on, un vrai *Panama anglais*, et cette affaire fait beaucoup de bruit. — M. Chamberlain, qui vient de prononcer 70 discours dans l'Afrique du Sud, est de retour en Angleterre où il a été reçu comme il convient. Son étoile cependant semble s'obscurcir un peu : l'élection au Parlement de M. Crooks, un socialiste, est un échec pour le gouvernement, et les critiques soulevées par les budgets, pour 1903-1904, de la guerre et de la marine retombent sur lui.

On pouvait penser qu'après la guerre du Transvaal, l'Angleterre reviendrait à ses bonnes traditions financières et que ses efforts tendraient, avant toutes choses, à la liquidation du passé. L'impérialisme en a décidé autrement. Les dépenses des budgets de la guerre et de la marine pour 1903-1904 sont en augmentation considérable sur celles de l'exercice précédent : 104.000 liv. sterling pour la guerre, 3.202.000 pour la marine. C'est que l'on va entreprendre, sans parler de ceux déjà sur chantiers, la construction de 4 cuirassés, de 4 croiseurs-cuirassés de 1re classe, de 3 croiseurs protégés, de 4 croiseurs-éclaireurs, de 15 torpilleurs, de 10 sous-marins. L'effectif en officiers et marins sera augmenté de 4.600 et porté à 127.100 au total.

La *Westminster Gazette* dit à ce sujet :

« Des statistiques récentes il ressort que les dépenses inscrites au budget de la guerre et de la marine ont augmenté de 30 millions de livres. Le total était, en effet, en 1895, de 35.500.000, et monte maintenant, dans le budget de prévision pour 1903-1904, à 68.702.500 livres, soit 34 millions environ pour l'armée et 34 millions pour la marine.

« Nous pouvons donc voir quelle tendance se manifeste au point de vue financier, car il n'y a là que des chiffres en temps normal, abstraction faite des dépenses extraordinaires de la guerre sud-africaine. On voit donc qu'en neuf ans nos dépenses ont doublé sur ce chapitre.

« Nous dépensons presque autant pour la marine seule que nous dépensions globalement pour l'armée et la marine en 1895 (35 millions au total), alors que le gouvernement libéral était

encore au pouvoir. Nous ne voulons pas dire qu'un gouvernement eût pu éviter une augmentation considérable de dépenses, mais ce n'est pas seulement une coïncidence que neuf années de gouvernement unioniste aient conduit à 100 p. 100 d'augmentation dans ces dépenses.

« On nous dit parfois que le pays est assez riche pour supporter toutes les dépenses; mais, en fait, la richesse du pays a seulement augmenté de 25 p. 100 durant cette période; et comme une guerre longue et coûteuse nous a laissé de nouvelles charges de dettes constituant un accroissement additionnel permanent de nos dépenses normales, il est clair que nous ne pouvons continuer longtemps de cette façon sans faire crouler les fondations des finances nationales... »

La *Westminster Gazette* ajoute qu'on ne peut payer toujours de plus en plus, et à ceux qui invoquent la nécessité, elle oppose l'opinion de l'ancien chancelier de l'Echiquier, sir Michaël Hicks-Beach qui, en septembre dernier, protestait devant ses électeurs contre un tel accroissement, inutile à son avis.

On fait remarquer que, depuis trois ans, les impôts en Angleterre ont augmenté de 33.673.000 livres sterling.

***

M. Villaverde avait adopté, en Espagne, une politique financière d'économies et d'équilibre budgétaire. Il espérait la faire triompher. Mais le Conseil des ministres ayant adopté le 25 mars le principe d'augmentations de dépenses demandées par les ministres de la guerre et de la marine auxquelles le ministre des Finances était opposé, celui-ci envoya sa démission à M. Silvela. Ce petit événement a eu assez de retentissement dans les milieux financiers, et la Bourse de Paris l'a accueilli par une baisse de 4 fr. 25 sur l'Extérieure.

M. Villaverde dont la doctrine en cette circonstance est fort appréciée a été remplacé par M. Rodriguez San Pedro, président du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Les porteurs d'actions et d'obligations de Chemins de fer espagnols sont nombreux en France. Les renseignements suivants que nous empruntons à la *Sécurité financière* pourront les intéresser.

La longueur totale du réseau exploité est de 9.952 kilomètres, se décomposant comme suit :

| | |
|---|---|
| Nord de l'Espagne | 3.656 |
| Madrid-Saragosse-Alicante | 3.650 |
| Andalous | 1.067 |
| Madrid-Cacérès | 777 |
| Medina-Zamora-Orense-Vigo | 299 |
| Linarès-Almeria | 246 |
| Zafra-Huelva | 180 |
| Medina-del-Campo Salamanque | 77 |

Les recettes se sont élevées :

Pour le Nord de l'Espagne, à 113.305.000 pesetas, en augmentation de 5.467.000 pesetas, sur 1901 ;

Pour le Madrid-Saragosse-Alicante, à 101.341.000 pesetas, en augmentation de 6.572.000 pesetas;

Pour les Andalous, à 22.001.000 pesetas, en augmentation de 2.193.000 pesetas ;

Pour le Madrid-Cacérès, à 7.725.000 pesetas, en augmentation de 516.000 pesetas ;

Pour le Médina-Zamora, à 3.615.000 pesetas, en augmentation de 262.000 pesetas;

Pour le Linarès-Almeria, à 3.645.000 pesetas, en augmentation de 519.000 pesetas ;

Pour le Zafra-Huelva, à 2.147.000 pesetas, en augmentation de 322.000 pesetas ;

Pour le Medina-del-Campo-Salamanque, à 1.228.000 pesetas, en augmentation de 99 000 pesetas.

Toutes les lignes sont donc en augmentation, et le total des excédents est de 15.946 000 pesetas, pour un ensemble de recettes de 255.200.000 pesetas, soit 6 0/0.

En rapprochant la recette totale de la longueur de chaque réseau, pour obtenir des chiffres comparables, on constate que la recette kilométrique est de :

30.900 pesetas, pour le Nord de l'Espagne, en augmentation de 1.500 pesetas, ou 5 0/0 ;

27.700 pesetas, pour le Madrid-Saragosse, en augmentation de 2.800 pesetas, ou 11 0/0 ;

20.600 pesetas, pour les Andalous, en augmentation de 2.000 pesetas, ou 10 0/0 ;

15.900 pesetas, pour le Medina-del-Campo-Salamanque, en augmentation de 1.300 pesetas, ou 9 0/0 ;

15.600 pesetas, pour le Linarès-Alméria, en augmentation de 2.100 pesetas, ou 15 0/0 ;

12 000 pesetas, pour le Medina-Zamora, avec une augmentation de 900 pesetas, ou 8 0/0;

11.900 pesetas, pour le Zafra-Huelva, en augmentation de 1.700 pesetas, ou 16 0/0;

9.900 pesetas, pour le Madrid-Cacérès, avec une augmentation de 600 pesetas, ou 6 0/0.

Pour l'ensemble, la recette kilométrique moyenne est de 25.500 pesetas, en accroissement de 1.600 pesetas, ou de 6 0/0, sur les chiffres correspondants de 1901.

Malheureusement le change est encore à 33 1/2 0/0 environ.

***

La Suisse offre à un consortium de banques suisses et françaises un petit morceau à se mettre sous la dent. Elle a traité avec ce corsortium pour un emprunt de 70 milllions de francs en rente 3 0/0, qu'il a pris au taux de 97 1/2 0/0. Le 18 mars, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres un message pour demander la ratification du contrat intervenu.

Ces 70 millions sont destinés au remboursement des trois emprunts 3 1/2 0/0 qui composent la presque totalité de la Dette suisse proprement dite, soit 50 millions sur 74.248.000 francs, qui encore sont réduits actuellement à 66.717.000 francs par suite des amortissements effectués sur le 3 1/2 1889. Nous avons dit *Dette suisse proprement dite*, car, sur un total actuel de 436.717.000 francs, le surplus, soit 370 millions, compose la Dette des chemins de fer. Le remboursement des rentes 3 1/2 fait, ce qui restera — on compte sur 20 millions environ — sera consacré à la réfection de l'artillerie. Peut-on, à notre époque, emprunter pour un plus noble sage ?

Avec le militarisme pour rire de nos voisins, il faut noter la recrudescence du protectionnisme.

Le 15 mars, le peuple suisse était appelé à se prononcer par voie de referendum sur un nouveau tarif douanier élaboré par le Conseil fédéral, et dont les taxes ont été beaucoup augmentées. Il rompt complètement, c'est le mot dont on se sert, avec la tradition libérale en matières d'échanges commerciaux. Nous nous étions toujours un peu méfié de la fameuse liberté suisse. Ce projet, qui servira de base aux négociations pour le renouvellement des traités de commerce, a été adopté par 326.942 *oui*, contre 222.952 *non*.

Le gouvernement semble avoir été guidé surtout par l'augmentation des recettes douanières, actuellement de 50 millions, et qui, d'après ses prévisions, s'élèveraient, avec le nouveau tarif, à 80 millions. C'est une appréciation, et l'on vend peut-être la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Pour le peuple, c'est ce qu'il croit son intérêt qui l'a décidé, non pas, comme il arrive partout avec les masses, sans influences. Bientôt, nous n'en doutons pas, il s'apercevra de son erreur, et nous pourrions rappeler ici la guerre de tarifs avec la France, qui a suivi l'adoption chez nous, en 1891, du régime protecteur. Elle ne s'en est pas bien trouvée, pas plus que nous d'ailleurs. J'ajouterai que si la convention de 1893 n'a pas donné tous les résultats qu'on espérait, la faute en est aux négociateurs suisses qui voulaient tout obtenir et ne rien consentir en échange. Mais s'agit-il donc de se ruiner réciproquement, surtout par ce temps de *trusts* américains, contre lesquels il semble que les peuples d'Europe ne peuvent lutter que par une vaste association libérale?

*
* *

En Autriche-Hongrie, une nouvelle étape dans la réforme monétaire vient d'être franchie. Le 28 février 1903, les billets d'Etat autrichiens ont cessé d'avoir cours forcé. Toutefois les Caisses publiques les accepteront en paiement jusqu'au 31 août prochain, et on les échangera contre du numéraire jurqu'au 31 août 1907. Après cette date l'échange pourra être refusé. L'absorption du solde de ces billets semble devoir être facile, car au 1er octobre il n'en restait en circulation que 6 1/2 millions de couronnes.

Ils sont remplacés, concourremment avec les espèces métalliques, par les billets de la Banque Austro-Hongroise, qui pourront, sans limitation de somme, servir aux paiements. On s'occupe activement de la reprise des paiements en espèces.

Un emprunt de 120 millions de couronnes 3 1/2 p. 100 est annoncé pour le mois de mai prochain.

Une loi du 16 février 1903 avait autorisé la conversion de la Rente autrichienne consolidée, argent et papier 4,20 p. 100 en titres 4 p. 100. Cette opération est aujourd'hui terminée.

Le manque de place, non la matière, nous oblige à nous arrêter. On excusera les lacunes.

MAURICE ZABLET.

# REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

---

SOMMAIRE : *Journal of the Royal Statistical Society* : Les chemins de fer britanniques, par M. W. M. Acworth. = *Economic Review* : « Le résultat naturel du libre-échange », selon M. G. Bing. = *The Economist* : A propos des trusts. — Les résultats des industries municipalisées. = *Giornale degli Economisti* « L'État-Providence et M. E. Branzoli-Zappi. — La dénonciation du traité de commerce entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, par M. A. Bertolini. = *L'Economista* : Les dépenses publiques des principaux pays d'Europe. = *La Riforma Sociale* : « L'impôt personnel et les charges de famille », par M. Alessandro Garelli = *La Scienza sociale* : La « nouvelle théorie biologique du délit », de M. Max Nordau. — « L'Étude de l'histoire de l'économie sociale », par M. Guillaume De Greef. — *Rivista Moderna* : « La Russification et la résistance passive en Finlande », par M. Ilmarinen. = *Vita Internazionale* : La question d'une union douanière européenne, par Edoardo Giretti. = *North American Review* : « Les universités et l'éducation commerciale », par M. W. J. Ashley — « Devons-nous réduire les droits sur le fer et l'acier ? » par M. Archer Brown. — *Journal of Political Economy* : = *Political Science Quarterly*. = *The Annals of the American Academy of political and social science* : « Nos perspectives financières actuelles », par M. Frederick A. Cleveland. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft.* « Le mouvement malthusien en Europe », par M. G. Stille. — « Le problème des races dans l'Economie politique », par M. Julius Wolf. — *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft* : Les revenus en Allemagne, de 1895 à 1900, par M. R. E. May. = *Archiv fur Soziale Gesetzgebung und Statistik* : Les pauvres deviendront plus pauvres.... par M. Werner Sombart. = *Zeitschrift fur Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung*. = *Die Nation*. = *El Economista* Le commerce extérieur de l'Espagne, la balance du commerce et le taux du change. = *Revista de Economia y Hacienda* : « Bis repetita... » = *El Economista mexicano* : « Pourquoi nous mangeons du pain cher. » = La *Revista nueva*. = *L'Italia Economica*.

*Journal of the R. Statistical Society* (Fasc. du 31 décembre). — Ce fascicule, presque entièrement absorbé par le compte rendu de

l'assemblée générale de la Royal Statistical Society du 18 novembre dernier et le discours d'ouverture de son nouveau président M. le major Patrick George Craigie, ne contient qu'une seule étude, fort remarquable du reste, de M. W. M. Acworth ; cette étude porte sur les chemins de fer britannique, mais au point de vue très particulier de leur comptabilité; nous nous bornerons donc, à regret, à la signaler purement et simplement.

---

Nous nous étendrons davantage sur un très curieux article intitulé « le résultat naturel du libre échange », publié par M. G. Bing dans le fascicule de janvier de *l'Economie Review*. Ce résultat naturel c'est.... ne sursautez pas! —, « le déclin des industries britanniques ». Du moins M. G. Bing l'affirme en termes formels : « En 1846, les lois céréales furent abolies; le commencement de notre déclin industriel et agricole date de 1875. La période 1846-1875 a été la période d'incubation de la maladie. Le poison avait été introduit dans notre système. » Suit la plus belle série d'audacieux et d'enfantins sophismes qu'ait jamais engendrée cerveau protectionniste, agrémentée d'invectives à l'égard de ces malheureux libre-échangistes et de leur « cry stupide » en faveur du bon marché ! M. G. Bing, qui n'est pas un théoricien, soutient que quant à lui la cherté vaut bien mieux. En effet, bon marché et cherté sont choses relatives ; qu'importe le bon marché si l'ouvrier, réduit à des salaires de famine, se voit dénué, presque. de tout pouvoir d'achat. Au contraire qu'importe la cherté d'un produit si le taux élevé des salaires lui permet de l'acquérir et ainsi de suite. Vous connaissez l'antienne ?

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'article de M. G. Bing, c'est qu'il affirme sans rire que « les faits prouvent l'efficacité de la protection pour l'utilisation la plus complète des ressources naturelles, des cerveaux et du travail dans un pays ».

Il est vrai que M. G. Bing croit toujours à la vieille rengaîne de la balance du commerce, et à tant d'autres encore, hélas !

---

Le fascicule du 6 décembre de *The Economist* contient un excellent article sur l'interminable question des Trusts. Nous en détachons le passage suivant :

« On dit :

« Pourquoi faut-il qu'une douzaine de voitures de laitiers aillent chaque matin dans une même rue ; si elles n'appartenaient qu'à un propriétaire unique, une seule voiture pourrait desservir la rue et on épargnerait ainsi une somme considérable en travail de chevaux et manutention.

— « Certes, au point de vue du distributeur, l'avantage est indéniable ; mais, au point de vue du consommateur ? Sous la nouvelle formule, il faudra qu'il prenne le lait qu'on lui apporte, et accepte la qualité et le prix fixés par le Trust. Sous le vieux système, au contraire, si la qualité du lait qui lui est fourni ne lui plaît pas, ou s'il est traité d'une manière impolie par le distributeur, il n'a qu'à faire signe à la première voiture qui passe et à lui donner sa clientèle. »

Malheureusement, qu'il s'agisse des trusts ou de toute autre question économique, le consommateur n'est-il pas toujours « l'homme oublié ».

— Le fascicule du 21 février de la même revue contient des notes intéressantes sur les résultats des industries municipalisées. Ces résultats se traduisent en bloc par plus de 378.000 livres de bénéfices nets, soit en chiffres ronds, 10 millions de francs, déduction faite des intérêts à servir aux capitaux engagés, des versements aux fonds de réserve et des amortissements !

Nous ne doutons pas de tout le parti que vont tirer de ces chiffres les partisans et les amis du système décoré du nom de municipalisme. Combien de fois les économistes ont-ils prédit et affirmé que ces résultats devaient être déplorables. Or, ils sont excellents : 10 millions de bénéfices nets ! Et voilà les économistes écrasés sous l'éloquence des chiffres.

Pourtant...

Pourtant, ces 10 millions de francs sont fort peu de chose ; ils ne représentent, en effet, que tout juste 1/3 0/0 du capital de 101 millions de livres dépensé dans les entreprises municipalisées.

Gageons que les municipalistes parleront beaucoup des 10 millions de bénéfices nets, mais ne diront mot de ce 1/3 0/0.

---

*Giornale degli Economisti* (Fasc. de décembre 1902). — M. E. Branzoli-Zappi constate, dans ce fascicule, et non sans ironie, que « si la miséricorde de Dieu est grande, elle ne l'est pas plus que celle de l'Etat, qui pense à tout le monde », qui donne à gauche,

qui donne à droite, et qui, par subventions, pensions, indemnités diverses, etc., arrive à distribuer bon an, mal an, aux frais des contribuables italiens, la somme rondelette de 16.925.350 lire.

« L'Etat, dit M. Branzoli-Zappi, lutte contre une légion de parasites, contre un esprit général de parasitisme. Tandis que, dans la vie commerciale, chacun doit pourvoir à ses besoins, à son avenir, avec ses propres forces, au contraire quiconque travaille une semaine au service de l'Etat prétend, qu'à cause de cela, l'Etat devra pourvoir à son avenir... L'Etat ne peut utiliser le travail précaire d'un individu sans se trouver contraint à le conserver, bon ou non, pour toute la vie, à pensionner sa femme et ses enfants, etc., etc. ». Et le pis, c'est que toutes ces sommes sont employées presque, au petit bonheur : quelquefois bien, d'autres fois mal; souvent sans l'ombre d'une raison.

M. Branzoli-Zappi déplore les conséquences morales de cet état de choses, entre autres l'encouragement qu'il donne à l'esprit de mendicité; il nous conte le cas d'un gardien de château des environs de Rome, qui préféra quitter le grand air, faire un travail exténuant, gagner 60 lire de moins par mois, et devenir facteur, parce que, comme facteur, il était assuré de jouir, plus tard, d'une pension.

Combien sommes-nous, en France, dans ce cas !

— L'article 28 du traité conclu le 6 décembre 1891 entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie et entré en vigueur le 1er février suivant, stipulait que les deux parties contractantes auraient la faculté de dénoncer le traité, expirant normalement le 31 décembre 1903, sous préavis d'un an. Comme on le prévoyait, du reste, depuis un certain temps, le gouvernement austro-hongrois a pris l'initiative de la dénonciation de ce traité, qui n'a donc plus, désormais, que quelques mois à vivre.

Dans un intéressant article du *Giornale degli Economisti*, (Fasc. de février), M. A. Bertolini examine les conséquences de l'état de choses résultant de cette mesure, grave pour l'Italie qui ne va plus pouvoir « inonder » l'Autriche de ses vins, — nous ajoutons : grave pour les Autrichiens qui désormais devront ou bien se passer d'une boisson à laquelle ils s'accoutumaient tous les jours davantage, ou bien la payer deux fois ce qu'elle vaut.

Il constate qu'une guerre de tarifs serait « une absurdité », et une rupture désastreuse; aussi recommande-t-il des concessions, des concessions.

Cédez ici, je céderai là; entr'ouvrez ici, j'entr'ouvrirai là. Ce

petit jeu des portes plus ou moins entr'ouvertes enchante les diplomates et ravit le public, — le bon public qui ne s'aperçoit pas que, moins la porte est ouverte, moins il peut entrer et être mis à sa portée de choses utiles et agréables, qui, privé de ces choses, — dans son intérêt, bien entendu, — paie les gardiens de portes, les surveillants des gardiens et tous les mauvais bergers qui vivent impudemment de lui et sur lui... jusques à quand?

---

*L'Economista* du 7 décembre contient un excellent article sur les dépenses publiques des principaux pays d'Europe. Notre confrère constate que, de 1891 à 1901, ces dépenses publiques n'ont augmenté en Italie que de 0,6 0/0, tandis qu'elles ont augmenté, en France, de 12,3 0/0, et

| | |
|---|---|
| En Hollande de................ | 14 0/0 |
| En Espagne, de................ | 20 0/0 |
| En Autriche-Hongrie, de........ | 22 0/0 |
| En Belgique, de................ | 44 0/0 |
| En Allemagne, de.............. | 60 0/0 |
| En Russie, de.................. | 86 0/0 |
| En Angleterre, de.............. | 117 0/0 |

Voici quelle a été, d'autre part, pour les mêmes pays et pour la même période 1891-1901, l'augmentation des charges militaires :

| | |
|---|---|
| Espagne...................... | 6 0/0 |
| Italie........................ | 8 0/0 |
| Hollande..................... | 11 0/0 |
| France....................... | 15 0/0 |
| Autriche-Hongrie.............. | 18 0/0 |
| Belgique..................... | 23 0/0 |
| Russie....................... | 54 0/0 |
| Allemagne.................... | 57 0/0 |
| Angleterre.................... | 274 0/0 |

formant un total pour la seule année 1901, de 7 1/2 milliards de francs.

Nous devons ajouter que, ces chiffres provenant de source impure (lisez : protectionniste), l'*Economista* ne s'en porte pas garant; ils nous semblent, quant à nous, suffisamment exacts; suffisamment précis en tout cas pour prouver que le *si vis pacem*.

tel qu'il est entendu et appliqué de nos jours, s'il nous épargne encore les horreurs de la guerre, nous en fait, déjà, supporter les frais.

Cela promet.

---

*Riforma Sociale* (Fasc. du 15 décembre). Ce fascicule contient une étude très documentée de M. Alessandro Garelli, sur « l'impôt personnel et les charges de famille. »

L'auteur commence par rappeler que, dès l'an 350 de Rome les censeurs Camille et Posthume, imitant des mesures prises antérieurement à Athènes et à Lacédémone, infligèrent aux célibataires, presque comme une pénalité, l'*aes uxorium*. En 363, l'empereur Julien exempta d'impôts tout père de 13 enfants, exemple que suivirent, quelques siècles plus tard, en 1770, les Etats Sardes, en édictant que tout père de 12 enfants « légitimes ou naturels », serait exempt, à vie, de tous impôts. Notre Roi-Soleil s'était montré à la fois moins et plus exigeant, en exemptant d'impôts, par son édit de 1666 tout père de seulement 10 enfants, mais exclusivement légitimes.

Mais laissons là le côté historique d'une question, bien plus intéressante, sinon plus curieuse, à d'autres points de vue. Nous ne contestons pas que l'impôt pèse plus lourdement sur les épaules d'un homme chargé de famille que sur celles d'un célibataire; et M. Alessandro Garelli a mille fois raison quand il nous montre avec indignation les droits sur le sel et sur le pétrole prélevant à eux seuls 2 p. 100 du revenu d'une misérable famille de 5 personnes ne disposant que d'un gain total de 600 lire par an. Certes, il est douloureux et révoltant de penser que cette même misérable famille de 5 personnes, ne gagnant en tout que 600 lire par an, en paie *une centaine* tant au fisc italien qu'aux gros propriétaires ou gros industriels, qui accumulent placidement des bénéfices, — et des haines, — à l'abri de leurs droits de douanes.

M. Alessandro Garelli réclame avec éloquence, pour ces familles pauvres, plus de justice. Les impôts indirects en presque totalité sont, pour elles, progressifs à rebours. Ne faut-il pas leur en tenir compte et, d'autre part, d'une façon ou de l'autre, les en dédommager ?

Il y a une façon bien plus simple et bien plus sûre d'annihiler les mauvais effets de ces impôts indirects, de douanes ou de consommation : les supprimer.

— Mais ces droits ne sont pas tout; les familles nombreuses, et par cela même obligées de se loger plus grandement, sont plus que d'autres frappées par les taxes locatives. Ne faudrait-il pas les en exempter? Soit, et puis, de combien cette exemption de taxe va-t-elle diminuer le prix du loyer lui-même? Enfin et surtout est-il admissible que l'impôt continue à connaître les personnes alors qu'il ne devrait avoir à faire qu'aux choses?

Et encore, n'est-il pas moral, n'est-il pas bon que, par suite des charges que chaque enfant représente, les parents apprennent enfin à réfléchir un peu avant de se décider à en mettre au monde.

Nous aurions aimé voir M. Alessandro Garelli se poser ces question et y répondre.

— Signalons encore, dans la même revue (fasc. du 15 janvier) la publication d'une enquête très détaillée sur la municipalisation des services publics en Italie par M. Ricardo Bachi.

---

*La Scienza Sociale.* — M. Max Nordau a publié dans le fascicule de janvier de cette revue un curieux article intitulé « Nouvelle Théorie biologique du délit », qui est, en somme, la théorie du célèbre professeur Lombroso, sauf que M. Nordau « ne croit pas qu'à l'origine l'homme ait été un criminel » tandis que M. Lombroso professe, on le sait, l'opinion contraire et, à notre humble avis, beaucoup plus probable.

Après avoir envisagé le pour et le contre et exposé, d'une façon très habile, ses arguments et ses idées, M. Nordau, généralisant la question déclare :

« Le vrai délit impardonnable et parfaitement évitable... est la spoliation sociale. Le remède à cette espèce de criminalité serait l'organisation d'une société qui rendrait parfaite la coopération, qui ne permettrait pas l'indélicatesse dans les échanges, qui empêcherait l'abus de la supériorité du fort, et qui assurerait au faible le mininum de biens indispensable à l'existence. La doctrine, qui tend au moins théoriquement vers la réalisation de cet idéal, s'appelle le socialisme. »

Et nous qui croyions, et qui continuons à croire, au contraire que le socialisme élevait la « spoliation sociale » à la hauteur d'un culte!

Encore une remarque. M. Nordau dit :

« De toutes les théories juridiques, théologiques, métaphysiques, rationalistes, économiques qui ont été avancées jusqu'à nos jours pour définir ou expliquer le phénomène moral, anthropologique et social du délit, la seule qui réponde aux exigences modernes de la pensée scientifique est celle de mon maître et ami le professeur Lombroso ».

M. Nordau a voulu écrire, sans doute, « de *ma* pensée » car, en ce qui concerne *la* pensée scientifique, nous croyons bien, d'après ce que nous voyons tous les jours, que, séduite un moment par les théories de M. Lombroso, elle s'en éloigne peu à peu, progressivement, pour rendre davantage justice aux travaux, que M. Nordau semblerait ne pas connaître, du savant professeur de l'Ecole d'anthropologie, M. Léonce Manouvrier.

— M. Guillaume De Greef publie dans le même fascicule de la même revue un bref article sur « l'Etude de l'histoire de l'Economie sociale », dans lequel nous lisons :

« L'individu et la société sont des abstractions, dont une métaphysique sectaire a seule pu faire des entités distinctes » ; et ensuite : « l'individualisme et le socialisme sont des aspects historiques de la même vie, de la même pensée, aspects en apparence seulement irréductibles et destinés à se fondre dans la sociologie positive ».

Faut-il avouer que nous n'avons pas tout à fait compris ?

---

Dans le fascicule du 15 février de la *Rivista Moderna*, M. Ilmarinen revient sur « la Russification et la résistance passive en Finlande ». Il y revient en termes durs, éloquents, passionnés, sur lesquels nous n'avons pas à insister ici. Mais en dehors du côté politique, il y développe certaines considérations économiques et morales particulièrement importantes, notamment dans les passages que nous reproduisons ci-dessous :

« ... Avant de nous occuper de l'appel sous les drapeaux, nous devons dire quelques mots d'une question qui est intimement liée avec celle du service militaire ; nous voulons parler de l'émigration. L'émigration augmente dans des proportions effrayantes. La moyenne des années 1889-98 était d'environ 3.500 personnes ; les années suivantes, elle monta à 12.000 et, l'année 1902, 22.000 émigrants quittèrent le pays [1]. La majorité en est composée

[1] Sans compter ceux qui ont émigré clandestinement en Suède par la frontière de terre.

de jeunes gens qui veulent se soustraire au service dans les troupes russes. Il est évident qu'une si forte émigration dans un pays peu peuplé, — la Finlande ne compte que sept habitants par kilomètre carré —, produirait un recul dans sa prospérité; la population diminuerait ;

« Dans certaines parties du pays, la terre avare, rendue à la culture par des efforts constants et héroïques, retomberait en friche, et fournirait à quelque autre ministre du czar (Kouropatkine), moins imbu des idées civilisatrices d'Attila et de Gengis Khan, l'occasion d'établir en Finlande des colonies russes, comme on l'a fait dans le Caucase et le Turkestan. L'émigration continuelle de la jeunesse masculine finirait par amener une grande disproportion entre les deux sexes, ce qui, inévitablement, ici comme en Galicie (Espagne) et ailleurs, ferait baisser le niveau de la moralité, jusqu'à présent assez élevé en Finlande. »

---

Toujours infatigable et aussi persévérant, notre excellent ami, Edoardo Giretti, publie dans la *Vita Internazionale* du 20 décembre dernier, un article des plus intéressants sur la question d'une union douanière entre les Etats européens.

Giretti constate que « l'exemple le plus splendide d'union douanière est celui des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ». On attribue souvent au protectionnisme leur merveilleux essor industriel et commercial de ces dernières années. Plus perspicace, Giretti montre qu'il est, au contraire, « une étonnante victoire du libre-échange absolu établi dans une contrée presque aussi vaste que l'Europe, sur une population de près de (80 millions d'habitants épars sous les climats les plus divers, et adonnés aux genres les plus variés d'agriculture et d'industrie. » Mais la leçon de cet exemple est perdue. S'il est bien question, de temps en temps, d'une union douanière entre les pays européens, le mobile n'en est pas l'élargissement de l'aire des échanges avec tous les bienfaits qui en résulteraient, et les avocats n'en sont pas les économistes libéraux ; ces unions douanières dont on parle de nos jours ont un but agressif; elles sont, ou devraient être une arme que les protectionnistes voudraient utiliser contre le fameux « péril américain ».

Il n'en a pas toujours été ainsi. Il y aura bientôt un quart de siècle, en 1876-1878, notre vénéré maître, M. de Molinari, conçut le projet — et Giretti le rappelle — de réaliser une union doua-

nière entre la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. On était alors à la veille du formidable réveil protectionniste dont l'Europe subit aujourd'hui les effets.

Combien de projets vont ainsi à vau-l'eau, dont la réalisation, lointaine, peut-être, n'en devra pas moins avoir lieu un jour, le jour où les hommes auront enfin et simplement acquis la certitude, qu'en économie politique comme en arithmétique, $2+2=4$ et non quelquefois 3, ou bien, d'autres fois, 5.

---

Signalons encore, avant de quitter les revues italiennes :

Dans la *Rassegna nazionale* (fasc. du 16 janvier) des notes très intéressantes de M. Emilio Conti sur « La coopération dans les campagnes de la propagande socialiste ».

Et, dans la *Rivista italiana de Sociologia*, un important article de M. G. Ferrero sur « La science de l'Histoire. »

---

La création, à la nouvelle Université de Birmingham, d'une « Faculté de Commerce », a suggéré à M W. J. Ashley un remarquable article sur « Les Universités et l'éducation commerciale », que publie le fascicule de janvier de la *North American Review.*

M. Ashley fait remarquer que le terme « faculté » implique bien autre chose que le terme « Ecole ». En employant celui-là, l'Université de Birmingham a précisé le caractère considérable de l'entreprise. Le terme indique que l'entraînement d'hommes d'affaires est aussi important pour la communauté que l'entraînement de légistes et de docteurs, et que le commerce a besoin d'avoir son corps adéquat et organisé de professeurs dans une grande université, exactement comme la loi ou la médecine ».

M. Ashley ajoute que les « initiateurs de ce nouveau mouvement » ne visent à rien moins qu'à préparer, en quelque sorte, les généraux futurs de l'armée industrielle et commerciale, « ceux qui, finalement, comme manufacturiers ou commerçants indépendants, comme associés de grosses entreprises, directeurs ou administrateurs de compagnies, auront à diriger des affaires, à prendre des décisions, à affronter des risques, à assumer des responsabilités, à conduire des hommes. »

Sans doute, la plupart d'entre eux devront commencer par occuper des postes subalternes et apprendre à obéir avant de pou-

voir occuper les hautes situations en vue desquelles ils auront été préparés, mais, — et M. Ashley insiste sur ce point —, ils n'auront rien de commun avec les jeunes gens sortant des Ecoles de commerce ou des collèges commerciaux actuellement existants, jeunes gens dont quelques-uns, certes, ont pu et pourront s'élever aux situations les plus hautes, mais dont on n'avait prétendu faire, en somme, que de bons comptables et sténo-dactylographes. Tandis qu'en ce qui concerne ceux-là...

Nous ne voudrions pas paraître pessimistes; pourtant nous croyons que M. Ashley se fait bien des illusions, et que les initiateurs du mouvement qui a abouti à la création de la nouvelle Faculté de Commerce de l'Université de Birmingham se préparent, pour l'avenir, des désillusions cruelles.

En France, où nos écoles de commerce tiennent à peu près le milieu entre la « Faculté » dont s'enorgueillit Birmingham et la foule des « Collèges » du Royaume-Uni, l'expérience est faite. Elle n'est pas encourageante. Sans la dispense de deux années de service militaire pour leurs élèves diplômés, nos écoles supérieures de commerce, n'auraient certes jamais vu s'y rendre grand monde; et ce n'est pas faute, cependant, que M. Jacques Siegfried, avec les quelques hommes dévoués qui l'entourent, n'ait dépensé pour elles d'admirables efforts !

C'est que, munis de leurs diplômes, nos jeunes gens se croient quelqu'un. Ne leur parlez pas de copier des lettres, d'établir des reçus ou de préparer des factures ; il existe des grooms pour ce genre de besogne, indigne, évidemment, d'un jeune homme diplômé d'une Ecole reconnue par le Gouvernement ! Foin des emplois subalternes et des travaux inférieurs ! Et voilà pourquoi tant de jeunes gens sortis de nos Ecoles de commerce obliquent, bifurquent, à droite, à gauche, quelques-uns dans les grandes Administrations, quelques autres vers la Banque, où ils devront croupir longtemps, sinon toujours, dans des situations modestes. Il est vrai, qu'en compensation, il ne sont pas *employés* dans telle ou telle maison , leur carte de visite peut porter « *attaché à* .. » Vous saisissez la nuance — que dis-je — l'abîme !

La vérité, c'est qu'en dehors d'un bagage technique, non point restreint, certes, mais que tout homme d'intelligence moyenne peut facilement s'assimiler, le commerce nécessite, pour qui doit être de ceux qui décident, qui commandent, qui risquent et qui gagnent, de hautes qualités morales très rares, qu'on acquiert difficilement lorsqu'on ne les possède pas en venant au monde, et qu'on n'apprend en tout cas pas à l'école.

Il exige, entre autres, ce coup d'œil lucide, rapide et sûr, qui doit permettre d'apprécier vite et sainement, en bloc, la valeur d'une affaire; de l'esprit critique et de l'esprit de méthode; du sang-froid, de la prudence et, en même temps, de l'audace. Il nécessite enfin, et surtout, une grande expérience de la vie et une connaissance approfondie des hommes — choses que l'on ne peut apprendre que par soi-même — j'allais dire : à ses dépens.

Tant que nous ne nous déciderons pas à envoyer nos fils, dès l'âge de 10 ou 12 ans, apprendre à l'étranger, non seulement les langues étrangères, mais la vie et les hommes; tant que nous continuerons à les garder jusqu'à 20 ans dans les jupes de leur maman, nous aurons beau leur faire suivre des cours d'écoles de commerce, fussent-elles décorées du titre de « Facultés » ; nous en ferons des mercanti, d'esprit étroit, rétrogrades, poltrons et paresseux, mais des négociants, jamais!

Dans le même numéro de la même revue, M. Archer Brown pose la question suivante : « Devons-nous réduire les droits sur le fer et l'acier? » Il y répond d'une façon qui rappelle un peu celle de ce malheureux Panurge lorsqu'il s'agit, pour lui, de savoir s'il fallait ou non se marier. C'est qu'en effet, la question est complexe : Les industriels américains désirent « un grand marché stable » mais ils ne veulent pas de la concurrence étrangère. Et puis, pour conquérir ce « grand marché stable », il faudrait d'abord diminuer les prix. Or, les salaires entrent, nous dit M. Archer Brown, pour plus de 90 p. 100 dans les prix du fer et de l'acier, et ils sont tellement peu compressibles, tellement peu réductibles que les ouvriers réclament, en ce moment même, qu'ils soient augmentés! Et pourtant des prix modérés sont nécessaires pour accroître la consommation. Et qui dit que, par ricochet, les salaires n'en profiteraient pas?—Cela continue pendant des pages, tendant vers la gauche ou tendant vers la droite, selon que M. Archer Brown envisage la question au point de vue de l'industriel ou au point de vue de l'ouvrier.—Car, naturellement, il oublie de se placer au point de vue du consommateur.

---

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre un peu longuement ni sur les très fines remarques que fait, dans le *Journal of Political Economy* (fasc. de décembre), M. H. Parker Willis sur les statistiques agricoles, ni sur une fort intéressante étude sur l'arbitrage

obligatoire, publiée par M. J.-A. Clark dans le fascicule de décembre de *Political Science Quarterly*.

Le même numéro de cette dernière revue contient encore un article de M. W. H. Sloane intitulé : « La démocratie radicale de la France », titre qui n'est pas sans inconvénient à cause de la confusion qu'il peut déterminer.

Cet article, fort intéressant du reste, n'est en effet qu'une sorte de brève revue de certains aspects particuliers de la Révolution française, d'après le livre récent de M. Aulard. Et l'on conviendra que ce n'est pas du tout ce que son titre pouvait laisser penser.

---

*Annals of the American Academy of political and social science* (Fasc. de mars). — Nous trouvons, dans ce fascicule, une remarquable étude de M. Frederick A. Cleveland intitulée : « Nos perspectives financières actuelles. »

L'auteur commence par rappeler la dépression qui sévit en 1884 aux Etats-Unis, suivant les faillites étrangères de 1881. Dix ans plus tard, c'est la crise de 1893, survenant après le fameux Krach Baring. « L'année 1903, » dit M. Frederick A. Cleveland, « nous force de nouveau, à envisager la possibilité d'une répétition analogue. » Il y a en effet deux ans environ qu'une nouvelle période de dépression, qui devra bien avoir sa répercussion sur les Etats-Unis, s'étendit sur toute l'Europe et particulièrement sur l'Europe Centrale, tandis qu'en Amérique, l'activité industrielle, de même que dans les périodes antérieures correspondantes, s'accroissait prodigieusement. Les producteurs de *pig-iron* par exemple, accablés d'ordres, élèvent leurs prix de 12 dollars la tonne en octobre 1898, à 25 dollars au commencement de 1900. Les rails d'acier doublent également de prix dans le même laps de temps. Partout, la hausse se manifeste ; dans certains cas, les cours quadruplent ; le prix du sel s'élève de 21 cents à 1 dollar !

Et pendant ce temps, « en dépit de la balance théorique du commerce », les Etats-Unis exportent de l'or. Si l'ouverture des crédits en banque a pris un extraordinaire développement, le montant des réserves n'a pas suivi le même mouvement : « En 1890, les banques nationales possédaient une réserve de 33 p. 100 le dernier rapport accuse moins de 21 p. 100 de réserve pour toutes les banques nationales du pays » Et les banques doivent actuellement au Gouvernement près de 150 millions de dollars !

Cela est de peu d'importance, tant que le Trésor n'aura pas besoin d'utiliser cette somme. « Tant que tout ira bien, dit ironiquement M. Frederick A. Cleveland, rien ne sera troublé ». Mais il est à prévoir qu'un jour ou l'autre, le Trésor américain voudra rentrer au moins dans une partie de ses fonds. Et alors...

---

La plupart de nos lecteurs doivent connaître, au moins de nom, la *Ligue de la Régénération humaine*[1] aux destinées de laquelle préside M. Paul Robin, et qui a pour but de :

« 1° Répandre les notions exactes des sciences physiologiques et sociale, permettant aux parents d'apprécier les cas où ils devront se montrer prudents quant au nombre de leurs enfants, et assurant, sous ce rapport, leur liberté et surtout celle de la femme.

« 2° Enfin et en général faire tout ce qui est nécessaire pour que tous les humains connaissent bien les lois *tendancielles* de l'accroissement de la population, leurs conséquences pratiques, et les moyens de lutte scientifique contre d'apparentes fatalités, afin qu'ils deviennent plus heureux et par conséquent meilleurs.

— Il ne faudrait pas croire que la Ligue de M. Paul Robin soit une manifestation isolée, et..., comment dirons-nous..., nationale. Sans parler de la célèbre et puissante Malthusian League de Londres, bien des associations analogues existent sur notre vieux continent : en Allemagne, en Hollande, en Italie, en Suède, etc.

Elles auraient, dans le vif déclin du taux de la natalité européenne depuis un quart de siècle, une grande part de responsabilité... ou de gloire. C'est du moins l'avis de M. le D. G. Stille qui vient de publier sur les ligues néo-malthusiennes et leur propagande une série d'articles tout à fait remarquables dans les derniers numéros du *Zeitschrift fur Socialwissenschaft*.

M. le professeur Julius Wolf publie, dans la même revue, un très intéressant article sur « le problème des races dans l'économie politique ». Il commence par rappeler la définition que Franklin, paraît-il, aurait donnée du nègre : « Le nègre est un animal qui mange tant qu'il peut et travaille le moins possible. » Mais, M. Julius Wolf, qui n'en veut pas aux nègres, n'a cité cette définition que pour pouvoir la retourner et dire, — ce qui est spi-

---

[1] 27, rue de la Duée XX.

rituel, mais ce qui n'en est pas plus juste : « Le Chinois est un animal qui mange le moins possible et travaille tant qu'il peut. » — M. Julius Wolf oublie que si le nègre doit, évidemment, comme tout bon nègre « continuer », le Chinois, en tout cas, ne continuera pas.

Il oublie aussi que ce nègre, — nègre par la couleur, mais certainement turc par la tête — incarne l'idéal vers lequel tous, consciemment ou non, nous tendons. Tous les progrès réalisés depuis notre éclosion à la vie humaine, et tous les progrès que nous nous efforçons de réaliser tous les jours n'ont qu'un seul but : nous permettre d'obtenir le maximum de satisfactions possibles au prix d'un mininum d'efforts. Et le Chinois, quoique semble en penser M. Wolf, ne le cède en rien au nègre sous ce rapport ; s'il mange, actuellement le moins possible, s'il est d'une sobriété presque invraisemblable, c'est que, le malheureux, il ne peut pas faire autrement. S'il travaille tant qu'il peut, c'est parce que c'est seulement lorsqu'il a travaillé jusqu'à épuisement presque complet de ses forces qu'il a gagné les quelques poignées de riz indispensables à assurer sa subsistance, à lui-même et aux siens. Et nous verrons s'il continue, le jour où il pourra avoir une nourriture meilleure tout en travaillant d'une façon plus normale.

M. Julius Wolf passe rapidement sur les Russes, ces « mongoloïdes », les Grecs ces « demi-mongoloïdes » (on en a mis partout). Il déclare que « L'Etoile de l'Allemagne a monté ; celle de la France a décliné » ; de même celle de l'Angleterre, mais dans des proportions, toutefois, bien moins considérables. Puis, après avoir payé son tribut d'hommages aux États-Unis « dont la grandeur est due au mélange de sang allemand et de sang britannique », M. Julius Wolf s'écrie (en majuscules) : « Aujourd'hui le monde appartient aux Allemands » ; et cela paraît faire au docte professeur un plaisir infini.

Ne le lui gâtons pas par des réflexions désobligeantes ; mais constatons tout le mal que de pareilles éruptions chauvines, inspiratrices d'orgueil mauvais, font à la cause de la liberté et surtout de la bienveillance réciproque entre les peuples, au-delà de laquelle il nous devrait déjà être permis d'entrevoir, comme une autre Terre promise, la réalisation de la paix universelle.

---

*Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft* (Heft I). Entre autres productions intéressantes, nous trouvons

dans cette revue une étude particulièrement curieuse de M. R. E. May sur les revenus en Allemagne de 1895 à 1900. Le peu d'espace dont nous disposons ne nous permettant pas de nous étendre sur ce sujet, nous nous bornons à en résumer les principaux éléments dans le tableau ci-dessous :

| | REVENUS | | | |
|---|---|---|---|---|
| | De 900 à 3000 marks | | De plus de 3000 marks | |
| | Nombre | Valeur | Nombre | Valeur |
| Années | — | (millions de marks | — | (millions de marks) |
| 1895..... | 2.278.998 | 3.134 | 324.294 | 2.803 |
| 1900..... | 3.210.831 | 4 328 | 435.696 | 4.048 |
| Augmentation. | 40.9 0/0 | 38,1 0/0 | 34,35 0/0 | 44,4 0/0 |

---

« Les pauvres deviendront plus pauvres et les riches plus riches. » — Cette assertion révoltante et révolutionnaire de Karl Marx a reçu, depuis qu'elle fut formulée, bien des démentis.

Dans l'*Archiv für Soziale Gesetzgebung und Statistik* (Heft I. u. II.) M. Werner Sombart lui en inflige un nouveau, plus catégorique peut-être encore que tous ceux qui l'ont précédé :

« Il n'est certes pas vrai que les pauvres sont devenus plus pauvres ; au contraire : les plus pauvres sont aujourd'hui plus riches qu'il y a cent ans, que l'on envisage les cent mille plus pauvres, ou les 10 millions d'hommes les plus deshérités.

« Il n'est certes pas vrai que les couches moyennes des revenus — mettons entre 900 et 3.000 marks, — soient devenues plus faibles ; elles deviennent au contraire, par suite de la vigoureuse poussée d'en bas, toujours plus fortes. De 1892-93 à 1900, leur importance a passé en Prusse, de 81, 89 p. 100 à 87, 47 p. 100 du nombre des imposés; en Saxe, de 20, 94 p. 100 en 1879 à 31, 14 p. 100 en 1894, et à 40, 35 p. 100 en 1900 (de 800 à 3 300 mk.), etc., etc.

« Il n'est certes pas vrai que le nombre des riches augmente constamment, au contraire ; et l'on peut fixer la limite où l'on veut, à 10.000, 20.000, 50.000, 100.000 marks, partout le résultat est le même. Prenons par exemple la riche Hambourg et même la période prospère de 1895-1899. En 1895, y avaient un revenu de 10.000 à 25.000 marks, 3.443 personnes, et 4.082 en 1899. Celles-ci possédaient ensemble un revenu de 53, 5 millions de marks, et celles-là de 63, 1 millions ; soit, pour les premières, un revenu moyen de 15.853 marks et pour les secondes, de 15.750 marks seulement. —

Pour les revenus de 25.000 à 50.000 marks nous trouvons, en 1895, 1.054, et, en 1800, 1.322 personnes ; celles-là possédaient ensemble 36, 9 millions de marks de revenu, et celles-ci, 46 millions, soit une moyenne par tête de 35.987 marks en 1895, et de seulement 35.384 marks en 1899. — Pour les revenus entre 50.000 et 100.000 marks on comptait, en 1895, 484 et, en 1899, 585 personnes ; celles-là possédaient ensemble un revenu de 33, 1 millions de marks, et celles-ci, de 40, 4 millions, soit en moyenne, par tête, 69.060 marks pour celles-ci, et 68.390 marks pour celles-là... »

Et M. Werner Sombart ajoute :

« L'on peut retourner les chiffres comme on veut : plus nous approchons du jour du « chambardement » du système capitaliste, plus s'augmente le nombre des futurs « expropriés. » L'affaire de l'expropriation devient tous les jours plus difficile ! »

---

Signalons encore, avant de quitter les revues de langue allemande :

Dans le *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung* une fort intéressante étude de M. H. Rizzi sur le commerce autrichien à l'époque du mercantilisme, que nous sommes forcés, aujourd'hui, de négliger, mais dont nous aurons sans doute prochainement l'occasion de reparler.

Dans la *Nation*, d'excellents articles de MM. Théodor Barth, Arved Jürgensohn, F. Holdermann et J. Goldstein.

---

Le commerce extérieur de l'Espagne en 1902 se compare comme suit avec celui de l'année précédente.

| | | 1901 | 1902 |
|---|---|---|---|
| Importations : | marchandises | 829.856.082 | 798.480.330 |
| — | métaux précieux | 7.987.283 | 12.259.924 |
| | Total | 837.843.365 | 810.840.254 |
| Exportations : | marchandises | 684.510.319 | 737.380.228 |
| — | métaux précieux | 21.576.300 | 14.733.261 |
| | Total | 706.086.619 | 752.113.489 |

De ces chiffres résulte, dit *El Economista* (n° du 7 février) :

1° Un bénéfice positif provenant à la fois de l'augmentation de nos importations et de la diminution de nos exportations en

métaux précieux, ce qui signifie que notre situation débitrice diminue à l'étranger, tandis qu'augmente notre condition de créanciers.

2° Un total favorable de liquidation, puisque la valeur de ce que nous avons acheté de l'étranger est en diminution, tandis qu'a augmenté notre exportation à l'étranger.

Et en effet, « il est bon de se rappeler que, acheter moins à l'étranger, cela signifie que nous avons chez nous une plus grande quantité de produits qui nous affranchissent de la dépendance étrangère. »

— Oui, cher confrère, a moins que cela ne signifie que votre pouvoir d'achat est en diminution et que vous vous êtes appauvri ; de même que des exportations accrues et des importations réduites, doivent être aussi considérées comme un symptôme défavorable et non pas favorable ; de même qu'il n'y a, en ce qui vous concerne, certainement pas la moindre relation entre le mouvement de métaux précieux dont témoigne votre commerce extérieur et votre situation de débiteurs vis-à-vis de l'étranger.

Il est vrai que toutes les opinions peuvent se soutenir et se soutiennent. On a bien prétendu qu'il vous était favorable d'avoir un change défavorable (je demande pardon au lecteur de ce galimatias) un change qui, malgré les mille et une mesures inventées pour le combattre, reste imperturbablement et indéracinablement figé aux alentours de 34.

---

Puisque nous nous sommes laissés aller à parler du change et de la balance commerciale de l'Espagne, et malgré que la question soit bien rebattue, disons-en encore un mot.

Le commerce de l'Espagne pendant le premier mois de l'année en cours et des deux précédentes, sa circulation fiduciaire et la dépréciation de la monnaie espagnole pendant la même période se chiffrent ainsi :

| | Janvier 1901 | Janvier 1902 | Janvier 1903 |
|---|---|---|---|
| Importation...... Pes. | 73.429.000 | 72.039.000 | 64.053.000 |
| Exportation........... | 54.870.000 | 55.445.000 | 60.490.000 |
| Balance commerciale.. | — 18.559.000 | — 16.594.000 | — 3.563.000 |
| Circulation fiduciaire.. | 1.632.900.000 | 1.642.150.000 | 1.630.080.000 |
| Change................ | 34.50 0/0 | 33.40 0/0 | 34.30 0/0 |

*La Revisa de Economia y Hacienda* (fasc. du 8 mars) à laquelle nous empruntons ce tableau, en conclut que le phénomène du

change est de ceux qui échappent aux lois de la prévision et contredisent la logique.

Cette opinion n'est qu'exagérée, et encore! Car, enfin, il faut bien se dire que les fluctuations du change sont un peu comme les variations météorologiques ; elles obéissent à tant d'influences diverses qu'il est difficile de les prévoir, et encore plus difficile de les éviter.

---

« La question du pain. Pourquoi nous mangeons du pain cher. » Nous espérions que *El Economista Mexicano* allait répondre au moins avec bon sens à la question que pose le titre de cet article.

Nous lisons :

« .... Vient ensuite le facteur sur lequel on se lamente tant, dans ce cas comme en beaucoup d'autres, concernant des articles de première nécessité : celui des accapareurs.

« Nous dénonçons comme les premiers ennemis du bien-être de la classe prolétaire les personnes qui, par leur système de spéculation, font élever immodérément le prix des articles de première nécessité. »

— Hélas! le premier ennemi du prolétaire, c'est le prolétaire lui-même ; et il en a un second, plus pernicieux encore : le troupeau de ceux qui se proclament ses amis.

---

Nous tenons à signaler la belle campagne de vulgarisation économique entreprise et poursuivie par la *Revista Nueva* de Montevideo. Nous ne lui reprocherons que sa tendresse exagérée à l'égard d'un homme extrêmement dangereux parce qu'il a beaucoup de talent : M. Charles Gide.

---

Pour terminer, nous souhaiterons la bienvenue à un nouveau confrère, italien naturellement ; nous disons : naturellement, en raison de la floraison véritablement prodigieuse, d'ouvrages, écrits, revues économiques et sociales de toute espèce à laquelle nous assistons en Italie depuis quelques années. Ce confrère, bimensuel, qui a pour directeur M. Adolpho Andino, porte un titre superbe : *L'Italia Economica*.

Ce titre promet beaucoup.

Tiendra-t-il ?

EMILE MACQUART.

# LA DEMOCRATIE AMERICAINE. LE TRAFIC DES VOTES

Un même cri, cri d'alarme et d'angoisse part de tous les Etats de l'Union. L'écho le répète sans cesse de New-York à San Francisco, dans toutes les cités et dans les solitudes champêtres : « La démocratie est en danger. La démocratie se meurt. La source des pouvoirs est corrompue ». Dans cet élément impur électeurs et élus vivent comme le poisson dans l'eau. Il serait plus exact de dire, si l'atticisme français supportait les images shakespeariennes : Ils y grouillent comme les parasites sur un corps affaibli, ou les vers dans un cadavre.

Qui le jette ce cri ? Des vétérans blanchis dans les luttes politiques, des journalistes probes, des prêtres appartenant à toute espèce d'Eglises, des démocrates et des républicains, en un mot, tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans cette immense république. Citons-en quelques-uns.

D'abord le Gouverneur de l'Etat de Rhode-Island, M. Garvin. « Des gens bien posés, dit-il, versent chaque année des fonds destinés à acheter des électeurs. Dans un grand nombre de nos villes : Warwick Newshoreham, East Greenwich, West Greenwich, Coventry, Exeter, North Smithfield, Narranganset, la vente et l'achat des votes se fait u grand jour. L'argent reçu est considéré comme le paiement du temps perdu par l'électeur. Si celui-ci est au travail, l'agent électoral arrive et offre de le conduire en voiture au scrutin. Et la conversation suivante s'engage : « Venez. Je vous y conduirai. — Non pas. Je reste à mon travail. — Quelque autre le fera pour vous. — Sans doute. Mais je devrai payer. — Très bien. Voici 2 dollars pour payer votre homme. »

« Deux dollars sont le prix ordinaire d'un vote. Les gens y sont tellement accoutumés qu'il faut payer les électeurs pour se rendre au scrutin quand il n'y a qu'un seul candidat. Dans certaines villes l'on vote invariablement pour le parti qui a la plus grosse caisse. Un agent électoral me disait : « Si les républicains et les démocrates étaient l'un et l'autre sans argent, mais si l'un d'eux avait une boîte de cigares à distribuer, c'est pour celui-ci que les électeurs se prononceraient. » Ce qu'il y a de plus décourageant, c'est que les électeurs, habitués

à recevoir de l'argent, sont généralement propriétaires de leurs maisons et d'autres biens. Se basant sur ces faits, par lui allégués, le Gouverneur Garvin expédia mardi 9 mars un Message au Sénat de Rhode-Island, le priant de s'entendre avec la Chambre pour mettre fin à ce négoce. Le Sénat a tout simplement jeté le Message au panier.

Dans le Delaware nous trouvons mieux. C'est une loi autorisant quiconque à assister l'électeur, c'est-à-dire à l'accompagner au scrutin afin de constater qu'il dépose le bulletin qu'on lui a payé. Cette loi, Voters Assistant Law, vient d'être abolie au grand scandale d'un sénateur du crû, qui s'écrie en plein Sénat : « Quand j'achète un cheval, il faut qu'on me le livre. Si un démocrate achète un vote, il faut qu'on le lui fournisse. Vous voyez par là que cette loi n'a rien de politique. Elle permet tout simplement aux démocrates comme aux républicains de ne pas être frustrés du suffrage qu'ils ont acquis » Cet admirable instrument électoral, le « Voters Assistant Law » a encore un grand nombre de partisans. Son abolition doit être approuvée par le gouverneur de l'Etat. On le supplie de la maintenir.

Ces mœurs, ces lois, ces idées sont assurément redoutables et font mal augurer de l'avenir des institutions républicaines. Il faut y ajouter un organisme infiniment plus dangereux encore. Celui-là est en chair et en os. C'est le *Boss*. Vous ne trouverez pas ce mot dans le dictionnaire. Il faut le définir. Qu'est-ce que le Boss ? C'est ce que nous appelons en France le Patron. Chaque parti, dans chaque état, a un *Boss* ou *Patron*. Généralement il siège dans le Sénat de chacun des Etats dont se compose l'Union. Quels sont ses pouvoirs ? Dans les limites de son Etat on peut les comparer à ceux du ministre de l'Intérieur en France. Quand M. Combes presse un bouton à minuit à Paris, tous les préfets de France s'éveillent ; à minuit cinq tous les sous-préfets sont debout ; le lendemain matin les 36.000 maires de France sont en route avec tous leurs subordonnés pour exécuter l'ordre parti de la Place Beauveau. Et voilà le *Boss*. Il fait marcher tout parti, Républicain ou Démocrate, comme un ministre français son personnel. L'on s'aperçoit qu'avec un pareil système des institutions libérales n'ont qu'un souffle de vie. En fait, il ne leur reste qu'une seule garantie : la liberté de la presse. Ici elle n'a pas d'entraves.

Revenons aux *Boss*. Marquons par un exemple l'immensité de leurs pouvoirs. Non seulement ils font marcher au doigt et à l'œil la Chambre des Députés et le Sénat de leur Etat. Il arrive encore que le Sénat de Washington doit faire appel à toute son énergie pour résister à leurs injonctions. C'est le cas actuellement pour la nomination d'un Procureur de District, District-Attorney, dans le Delaware.

Le candidat proposé par le *Boss* delawarien a été rejeté par la com-

mission judiciaire du Sénat américain. La question est de savoir si le Sénat approuvera sa commission, les amis du candidat étant déterminés à tenter un effort suprême en sa faveur. Si le Sénat le rejette définitivement, le *boss* en appellera au président de la République, qui se trouvera alors dans une fâcheuse situation. En effet, le *Boss* républicain qui prétend lui arracher cette nomination est *l'alter ego* d'un politicien dont le parti républicain a voulu se débarrasser à tout prix, pour les motifs suivants, extraits d'un organe intègre, la *Daily New-York Tribune* du 9 février 1903 : « Les Républicains du pays entier sont convaincus que la pire disgrâce qui puisse atteindre le parti serait la nomination comme sénateur de l'homme qui s'est efforcé pendant des années de débaucher le Delaware par l'achat en masse des électeurs de cet Etat. Ils entendent qu'il soit évincé, définitivement évincé. S'il n'y a pas d'autre moyen de l'éliminer qu'une alliance avec d'honnêtes démocrates, ils seront enchantés de voir cette alliance se conclure. » Les républicains l'ont rejeté et nommé un homme qui n'agit que par ses conseils. Il semble donc impossible que le Président de la République, en dépit du vote du Sénat, nomme le District-Attorney recommandé par ces deux politiciens qui n'en font qu'un. Seulement la puissance des *boss* est telle que personne n'en mettrait la main au feu. La conclusion? C'est qu'ici le Président de la République est le prisonnier des *boss*. Il a contraint, l'an dernier, tous les milliards représentés par les propriétaires de charbonnages et les financiers les plus puissants de soumettre à un arbitrage leur différend avec les ouvriers mineurs. Mais il aura toutes les peines du monde à écarter les prétentions d'un Demi-Boss delawarien. Car dans le Delaware il y en a deux pour le parti républicain : Le *boss* des « Unions Républicans » et le *boss* des « Regular Republicans ». Ceux-ci sont les hommes de la *Tribune de New-York*; les autres sont ceux que ce journal combat avec juste raison. Le 9 mars dernier, un ministre protestant, M. Elwood, après un de ces sermons comme ceux que devait parfois subir Louis XIV, s'écrie : « O hommes de Delaware, supplions Dieu, avant qu'il soit trop tard, de sauver l'Etat! » C'est ainsi qu'à une époque reculée de notre histoire, dans les églises de France, toutes les prières se terminaient par cette supplication : « De la fureur des Normands délivrez-nous Seigneur. » Ces pirates ravageaient la France comme les acheteurs de suffrage ravagent les Etats-Unis.

Un ouragan de malédictions est déchaîné sur les trafiquants de suffrages. Après M. Elwood qui a l'honneur de l'initiative, voici que l'Eglise Methodiste Episcopale, en assemblée générale, adopte la résolution suivante sur la proposition du R. M. Willis de Milford, ancien député à la Chambre du Delaware :

« Attendu que certains membres de notre Eglise doutent que la corruption électorale soit un péché ;

« Que notre Eglise est accusée de ne s'être pas suffisamment prononcée en cette matière ;

« Que l'extension de ce grand mal constitue une honte et un opprobre national, il est résolu que :

« Suborner, sous toutes ses formes, est contraire à la parole de Dieu, dégradant pour l'intelligence, ruineux pour la vie domestique, sociale et politique. Celui qui vend son suffrage vend sa conscience, vend son Dieu, sa patrie et lui-même.

« L'acheteur d'un vote, aux yeux de l'histoire, est un tyran, un oppresseur, un meurtrier, et un voleur. Malheur à celui qui met la coupe aux lèvres de son prochain; trois fois maudit celui qui le tente, sur l'appât d'un sale lucre. L'avenir entier ne sera pas assez long pour laver la souillure, la honte et le déshonneur qu'un acheteur de suffrages lègue, avec son nom, à ses enfants.

« En conséquence, nous admonestons nos fidèles, que tout coupable de ce crime éhonté est hors notre Eglise, méprisable aux yeux de ses coreligionnaires, et condamné par Dieu. »

Espérons que ce mouvement s'étendra à toutes les Eglises, dans tous les Etats de l'Union. Le *Journal des Économistes* sera heureux d'y contribuer en mettant les faits sous les yeux de ses lecteurs dans les Deux-Mondes. Si la démocratie américaine ne guérit pas ce mal, elle en mourra.

LABORER.

# LETTRE DES ETATS-UNIS

New-York City, mars 1903.

Le travail des enfants dans les manufactures. — Les professeurs d'économie politique et le Tarif. — Un nouvel aspect des coalitions industrielles.

Une des questions qui préoccupent le plus en ce moment l'opinion publique est celle du travail des enfants dans les manufactures.

Le Sud, chez qui l'activité industrielle s'est ravivée, on le sait, dans ces derniers temps, d'une façon extraordinaire, semble croire que tous les moyens sont bons pour lutter contre le Nord. Jadis il employait la main d'œuvre servile; — ce qui était l'idéal en matière de *cheap labor*; — aujourd'hui il se rabat sur celle des enfants de moins de douze ans, à raison parfois de dix sous par jour! Est-ce à dire que ces malheureux aient le bénéfice de cet *eight hours day* que les administrations publiques reconnaissent comme la journée normale de l'adulte ? Non, car ils restent à la tâche soixante-quatre heures environ par semaine.

Un tel état de choses est évidemment intolérable, même si on laisse de côté les arguments purement économiques contre ce genre de « travail à bas prix ». Le développement physique et intellectuel de l'enfant est, dans ces conditions, entièrement négligé ; l'école est abandonnée : non-seulement une proportion considérable d'apprentis ne savent ni lire ni écrire, mais on en rencontre qui ignorent jusqu'au nom de leur famille.

Ce n'est là, en somme, qu'un esclavage déguisé, ainsi que le faisait observer, en termes virulents, « The Dry Goods Economist » de New-York.

Les arguments invoqués par les défenseurs du système actuel ne datent pas d'hier. L'intervention des pouvoirs publics en pareille matière, dit-on, est un pas de plus vers le socialisme d'Etat. C'est la ruine certaine si nous renonçons au travail des enfants, ajoutent les patrons. Nous ne pouvons vivre sans lui, surenchérissent les parents. Quelquefois le point de vue humanitaire est invoqué par l'employeur lui-même;

par exemple, un des principaux manufacturiers d'Atlanta, M. T. Barrett Junior, déclare que, bien que ce soit un mauvais calcul d'employer des ouvriers de moins de quatorze ans, il se résigne à le faire pour obliger les parents. Touchant spectacle, digne de ces temps d'harmonie que nous prédisent les socialistes!

Sans professer à l'égard des motifs invoqués par les industriels de l'école de M. Barrett les doutes irrévérencieux manifestés par *The Weekly Post*, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela constitue de la philanthropie à rebours.

En règle générale, le *modus vivendi* qui s'est répandu dans le Sud n'a d'autre source que la cupidité des filateurs, hantés par la crainte de voir disparaître de leur industrie le capital fourni par les nababs du Nord, si les dividendes servis à ceux-ci diminuaient d'importance. Ce qu'il y a de plus curieux dans l'affaire, est que la majorité des manufactures établies dans le Sud depuis une vingtaine d'années sont aux mains d'hommes d'une véritable valeur, originaires eux-mêmes de la Nouvelle Angleterre ou sudistes élevés dans les grandes universités du Nord et que l'on pourrait croire imbus des idées larges produites par une éducation libérale (1). Parmi eux on compte des descendants de ces intransigeants du Massachusetts qui fomentèrent l'agitation abolitionniste. Autres mœurs.

Il faut reconnaître que, de toutes parts, se montre une tendance vers l'intervention de l'Etat ou l'enforcement de la législation en vigueur. Le *New-Orléans Time Democrat*, dans son numéro du 8 juin 1902, affirmait déjà que l'on ne saurait regarder comme civilisé un pays où le travail des enfants dans les manufactures n'est pas surveillé par les pouvoirs publics.

Dans la Caroline du Nord, il y a actuellement devant les Chambres trois propositions de loi sur cette matière; il y en a deux dans chacun des Etats de Virginie et de la Caroline du Sud. En Alabama, où une tentative analogue a échoué lors de la dernière session, on se prépare de nouveau à la lutte [2].

D'autre part la Convention Démocratique du Texas, le 15 juillet 1902,

---

[1] La filature de coton de Dallas, au Texas, dont le directeur est M. T. King, de Boston, emploie des enfants de onze et douze ans depuis 6 h. 30 du matin jusqu'à 6 h. 30 et parfois 9 h. 30 soir. Et les patrons de cet établissement répondent aux critiques qui leur sont adressées que ce sont là des conditions bien meilleures que celles existant dans les autres Etats à coton. »

Lettre de M. G. C. Edwards à l'*Evening Post*. — 30 juillet 1902.

[2] *Montgomery Advertiser*.

inscrivait parmi les grandes lignes de son programme politique l'adoption d'une loi fixant dans cet Etat à douze ans le minimum d'âge des apprentis dans les établissements employant des machines. Mais nulle part probablement la question n'a été envisagée avec plus de force et de clarté qu'à l'*American Academy of Political and Social Science*, lors de son sixième meeting annuel à Philadelphie.

Le lieu était d'autant mieux choisi pour discuter ce sujet que c'est en Pennsylvanie que la législation sur les manufactures a rencontré le plus d'opposition depuis que le premier Child Labor Act fut voté par le Parlement anglais. Avec infiniment de raison, M. Hayes Robbins, doyen de l'Institut d'Economie Sociale de New-York City [1], a fait ressortir que l'on n'en est plus au temps où le bon marché était le seul et unique but du progrès économique. Aujourd'hui on admet généralement que la véritable théorie du bien-être économique comprend les intérêts du citoyen en tant que producteur aussi bien que comme consommateur. Les conditions dans lesquelles un homme travaille et les occasions pour lui de jouir des fruits de son labeur, sont des facteurs aussi importants au point de vue de son bonheur que le prix auquel il peut se procurer les nécessités de la vie. La seule économie sérieuse et durable dans la production ne peut venir que d'un meilleur emploi des forces naturelles par le perfectionnement de la machinerie. Le bon marché qui a sa source dans un travail excessif et avilissant imposé aux ouvriers est factice, car tôt ou tard ses causes sont appelées à disparaître. La jeune industrie du Sud a la chance exceptionnelle de pouvoir éviter les tâtonnements qui ont marqué les étapes successives des manufactures du Nord et de bénéficier de l'expérience acquise par celles-ci : or, partout dans le Nord on voit le législateur intervenir pour réglementer le travail des enfants.

Telle est, résumée à l'extrême, la thèse soutenue par M. Robbins. Nombreux toutefois sont les sudistes qui sont déterminés à résister à toute tentative de législation, par la seule raison que le mouvement a pris naissance hors du Sud. Ils ne comprennent pas que dans une démocratie, tout ce qui contribue à abaisser le niveau des conditions sociales, dans un but de lucre et de concurrence, est une affaire d'ordre public, d'intérêt général. D'autre part, dans le Nord, les plus chauds partisans de la surveillance de l'Etat en la matière sont les membres des Unions : or, l'organisation du travail n'est pour ainsi dire qu'embryonnaire dans le Sud ; et les réformateurs ne peuvent compter par conséquent sur le concours des ouvriers.

Il est un point, disons-le en passant, sur lequel les industriels du Sud auraient beau jeu, s'ils l'invoquaient dans la discussion. On pour-

---

1 Discours sur *The new South's rare opportunity*.

rait en effet répondre à l'argumentation de l'honorable doyen de l'Institut Economique, qu'au Nord et à l'Ouest, le pseudo-esclavage des enfants est loin d'avoir entièrement disparu. La commission du *Child Labor* de l'Association des *Neighbourhood Workers* a découvert dans la ville de New-York même un état de choses lamentable. La loi sur l'instruction obligatoire et celle sur le travail des enfants sont constamment éludées, la première grâce au manque de place dans les écoles primaires, l'autre parce que, dans les quartiers ouvriers pauvres, presque chaque ménage est une sorte d'atelier, que le législateur ne saurait atteindre et où les parents exploitent leurs propres enfants. Il n'est pas rare que ces derniers, lors même qu'ils ne manquent pas à l'école, soient tenus de travailler à la machine à coudre jusqu'à onze heures du soir ou minuit ; dès 4 ou 5 ans, ces petits êtres sont quelquefois employés dans ces enfers que l'argot populaire a flétris du nom de *swart shop* — atelier à suer. La condition de ces enfants, entre parenthèses, est infiniment plus dure que n'était celle des jeunes esclaves ; comme le disait si bien M. de Molinari dans *La production et le Commerce du Travail* : « Les parents n'ont aucun intérêt à ménager les forces productives de leurs enfants, car cette exploitation n'a qu'une durée limitée, tandis que l'éleveur était intéressé à ce que ses produits pussent acquérir la plus grande valeur d'usage ou d'échange [1]. »

En Illinois, le *child labor* a augmenté dans les proportions de 39 p. 100 l'année dernière. Dans certaines écoles primaires, il se trouve des classes inférieures composées presque exclusivement de filles : les garçons, si petits qu'ils soient, travaillent déjà [2]. A Saint-Louis, chaque année, 6.000 enfants environ abandonnent l'école avant d'avoir parcouru plus de la moitié du programme scolaire. La loi de l'Etat de Wisconsin va elle-même au devant des désirs des parents en donnant au juge la latitude de permettre à l'enfant de ne pas suivre les cours, si son travail est indispensable aux parents ; il en résulte naturellement que les dispositions légales sur l'instruction obligatoire et la limite d'âge dans les manufactures restent lettre morte. Mais c'est New-Jersey qui tient la corde en cette matière. Là, à Bridgeton, Minotola, Glassboro, de tout petits garçons sont employés dans des verreries de préférence aux adultes, parce que leur taille leur permet d'atteindre sans se pencher les portes des fours. C'est dire qu'ils sont condamnés à grandir au milieu du verre en fusion, dans les meilleures conditions possibles pour respirer un air embrasé et des gaz délétères. Et quant à l'âge de ces enfants, rien n'est plus probant que le

---

[1] *Journal des Economistes* du 15 octobre 1902.
[2] Rapport de l'Inspecteur des Manufactures d'Illinois.

recensement des écoles de l'Etat, montrant que plus de 5.000 enfants entre 8 et 12 ans ne fréquentent pas les établissements scolaires.

Tout ceci montre que le mal est plus général, plus profond qu'on ne le croit. Le remède? Il n'est pas facile à trouver. Sans doute une législation plus sévère, et surtout plus sérieusement enforcée, pourra être de quelque utilité dans le Sud. En ce qui concerne le Nord, le seul moyen de retenir les enfants aux écoles est de rendre celles-ci plus pratiques. Les établissements d'instruction où une grande part est faite au *manual training* voient le nombre de leurs élèves augmenter sans cesse[1]. A Boston, où les cours ont, même dans les *grammar schools*, un caractère essentiellement utilitaire, où les enfants immatriculés jouissent de réductions sur les tramways et voies ferrées, la proportion d'élèves continuant leurs études jusqu'aux plus hautes classes et dans les écoles primaires supérieures (high schools), est double ou triple de celle que l'on relève dans les écoles plus arriérées des villes de l'Ouest[2].

*
* *

L'*Evening Post*, le leader des organes libre-échangistes aux Etats-Unis, s'est livré il y a quelque temps, sur la question des Trusts, à une enquête intéressante. Le vent, on le sait, est en ce moment-ci à la législation anti-trustaire — en d'autres termes, le gouvernement fédéral, qui est républicain et par conséquent inféodé aux grandes corporations industrielles, se trouve, sous peine de compromettre le résultat des prochaines élections, obligé de donner

---

[1] A Chicago notamment, ainsi qu'à Kansas City.

(2) Proportion de présence sur 100 enfants

| | Grammar Schools (classes) | | | | | | | High Schools (années) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | II | III | IV | V | VI | VI | VIII | 1 | 2 | 3 | 4 |
| St-Louis, 1900..... | 100 | 93 | 83 | 50 | 29 | 21 | 14 | 7 | 4 | 3 | 2 |
| Chicago, 1900...... | 100 | 91 | 78 | 71 | 52 | 37 | 26 | 12 | 7 | 5 | 3 |
| Boston, 1900...... | 100 | 97 | 93 | 85 | 74 | 59 | 44 | 25 | 15 | 10 | 4 |

(*Problems of Child labor in Illinois*, par E. Steward, agent spécial du Département du Travail des Etats-Unis, mars 1902).

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons qu'en New-Jersey Illinois, Wisconsin, comme à New-York, le mouvement contre le travail des enfants dans les usines a gagné considérablement de terrain. Il en est de même en Pennsylvanie, où la question a été soulevée de nouveau à l'occasion du règlement des difficultés entre les propriétaires de charbonnages et leurs ouvriers.

satisfaction, dans une certaine mesure, à la pression de l'opinion à l'égard des syndicats. On s'est donc décidé à agir en haut lieu — du moins c'est ce qui ressort des déclarations formelles et répétées du président Roosevelt. Il s'agit maintenant de savoir si les pouvoirs du Congrès en la matière sont suffisants pour renchérir sur le Sherman Anti-Trust Act reconnu inefficace ; ou bien s'il est nécessaire de recourir à un amendement de la Constitution (ce qui serait une bonne excuse dilatoire pour le Cabinet!)

Consultés sur ce point, 44 professeurs, choisis au hasard, et représentant l'élite des économistes américains, semblent loin de s'entendre. Les uns, en effet, approuvent une législation draconienne et croient le Congrès en mesure de légiférer ; d'autres repoussent toute idée d'intervention de la part du pouvoir central ; beaucoup pensent que la Constitution actuelle n'autorise pas les restrictions à la liberté commerciale qui sont réclamées par les adversaires des Syndicats. Là-dessus, donc, l'enquête ne prouve qu'une chose, c'est que le doute existe. Mais le questionnaire renferme un paragraphe d'un bien plus grand intérêt pour nous : « Etes-vous en faveur d'une réduction ou même d'une suppression de droits d'entrée sur les articles dont la production aux Etats-Unis est contrôlée par un monopole ? » Ici il n'y a pas l'ombre d'hésitation. Les économistes, avec une unanimité entière, se prononcent *pour* l'abolition des tarifs ou du moins une mitigation considérable de ces derniers. Et quant à la soi disant scientifique, indépendante Tariff Commission qui végète depuis des mois à Washington, l'unanimité est tout aussi absolue : cette commission est condamnée comme un piteux trompe-l'œil ; elle est dénoncée comme le manteau derrière lequel se cachent nos gouvernants du moment pour préparer à leur aise leur prochaine campagne.

*
* *

Et puisque nous sommes, encore une fois, sur le terrain des combinaisons industrielles, nous ne saurions passer sous silence l'émoi causé dans le monde économiste américain par les conférences du professeur J. B. Clark, de l'Université de Columbia, sur ce qu'il appelle Le Nouvel Aspect du Problème des Trusts. Selon lui, les maux que l'on a déjà soufferts par suite de l'oppression des Syndicats de patrons ne sont que peu de chose en perspective de ce que nous ménage la plus formidable forme de coalition qui ait jamais existé ici, et que l'on voit poindre à l'horizon — celle des employeurs et des employés contre le public. Il est facile de saisir que le jour où les patrons consentiront à une entente avec les ouvriers pour augmenter le salaire de ceux-ci,

quitte à faire supporter la différence par le consommateur, la situation de ce dernier deviendra extrêmement peu enviable. Est-ce à dire qu'une telle entente soit possible? Très probablement, par la bonne raison qu'elle porterait, selon toute apparence, le coup de la fin à ce qui reste de libre concurrence. En effet, supposez l'engagement pris par les directeurs des trusts d'élever les salaires des *union-men* de leurs ateliers ou manufactures, que va-t-il arriver? Que les producteurs indépendants se trouveront forcés de faire de même : or il est présumable qu'affaiblis comme ils le sont par la lutte contre les Syndicats, ils n'auront pas les reins assez solides pour supporter ce nouvel effort; alors qu'il leur est déjà presque impossible de subsister en face du trust seul, que feront-ils devant le trust appuyé sur une grande trade-union?

Sans aucun doute, c'est là un tableau fait pour troubler les catégories sociales, très nombreuses, laissées en dehors de la combinaison.

Pour le rentier, le commis, le professionnel, l'agriculteur, il résulterait de la nouvelle forme de trust un appauvrissement dont on ne peut dès maintenant mesurer l'étendue. Mais le pis est que l'augmentation par les trusts du prix des nécessités de la vie, jointe à la limitation du nombre des ouvriers imposée par les unions désormais omnipotentes, que tout cela concourrait à former aux Etats-Unis une classe de prolétaires d'une sorte jusqu'ici inconnue, grâce au ciel, dans ce pays.

Malheureusement il y a un fondement sérieux aux craintes exprimées par M. Clark et ses adeptes. Déjà certaines grandes verreries nous donnent un exemple inquiétant; et rien ne dit qu'un agrément analogue à celui qui existe dans les *glass works* ne finira pas par être adopté pour terminer à jamais les difficultés entre les « opérateurs » des houillères de Pennsylvanie et leurs turbulents mineurs.

George Nestler Tricoche.

---

# BREST

La question de Brest commercial ne peut se traiter complètement en quelques pages, je me bornerai à l'envisager à un point de vue très restreint.

Brest a de nombreux adversaires qui le considèrent avec raison comme un futur concurrent redoutable; au contraire des personnes trop disposées à juger l'avenir par le présent lui nient toute chance de développement. L'une de ces dernières écrivait dans les *Entretiens Economiques et Financiers:* « C'est une vérité de La Palisse, mais c'est une vérité tout de même que, pour faire du commerce, il faut avoir quelque chose à acheter et à vendre et, dans le cas présent, à importer et à exporter. »

Cette assertion, générale ment vraie, comporte bien des exceptions.

C'est un fait que les ports de commerce se trouvent d'ordinaire sur les fleuves. C'était, en effet, la seule voie de transport pouvant descendre en masse les produits de l'intérieur ou remonter les produits de l'extérieur. C'était, et ce sera toujours, un avantage pour un port d'être situé sur une voie fluviale.

Mais l'entrée en scène de la vapeur a singulièrement modifié cet état de choses : une bonne rade et une avantageuse situation géographique suffisent.

Est-ce que Malte n'est pas un centre de commerce?

Le rocher de Gilbraltar est-il si productif?

Saint-Thomas des Antilles, si convoité des Etats-Unis, n'est-il pas un port très fréquenté, quoique l'île soit grande comme la main?

Singapour n'est-il pas le théâtre d'une activité merveilleuse?

Que produit la minuscule île de Hong-Kong et cependant Hong-Kong est un des grands ports du monde?

Tous ces ports, il est vrai, sont des ports francs et ils mourraient d'inanition, s'ils cessaient d'être ports francs.

Il y a, en effet, deux espèces de ports : les ports où les produits de l'extérieur s'échangent contre les produits de l'intérieur, les ports où

des produits extérieurs s'échangent contre d'autres produits extérieurs. Ceux-ci sont presque nécessairement des ports francs.

On peut se poser cette question : Brest, étant supposé port franc, est-il bien situé pour devenir un sérieux entrepôt de produits américains et africains, les recevant par grands navires pour les répartir, par le cabotage, dans tout l'occident de l'Europe, d'une part, puis pour drainer, par le cabotage, les produits de l'occident européen, destinés à l'Amérique et à la côte occidentale d'Afrique ?

Comme entrepôt la situation de Brest est admirable.

Au premier abord, en voyant Brest à l'extrémité du continent sur une étroite langue de terre, on est porté à le regarder comme un point isolé (et il en était bien ainsi il y a moins d'un demi-siècle).

Mais si on considère sa situation par rapport au golfe de Gascogne, à la côte d'Espagne, à la mer du Nord, au canal Saint-Georges, ce port est bien central pour le cabotage à vapeur.

On peut aussi assimiler la Manche à un grand fleuve, Brest étan à l'estuaire.

C'est un fait sur lequel on ne saurait trop insister ; Brest est un point central pour le cabotage à vapeur.

Notre port de commerce compte à peine quarante ans d'existence. Il y a une quarantaine d'années, ce que l'on appelait *le port de commerce était une longueur de quai du port de guerre, moindre qu'une longueur de grand paquebot de nos jours*. C'était d'ailleurs bien suffisant pour les quelques chasse-marées de 80 tonnes au plus, alimentant un commerce local quasi nul, et les galiotes hollandaises, chargées des bois du Nord pour la construction des navires de guerre, et qui s'y arrêtaient quand, par grand hasard, elles trouvaient un frêt de retour.

Qu'est-ce que quarante ans pour le développement commercial d'un port entouré de puissants rivaux et devant concurrencer le Havre et Saint-Nazaire ?

Dans mon enfance, Brest n'avait pas 30.000 âmes de population.

Des esprits prévenus parlent dédaigneusement du « maigre trafic » actuel. Mais la question est bien moins de juger le commerce actuel que le *progrès accompli en quarante ans*. Si on compare les échanges opérés à Brest à ceux des grands ports, le résultat n'est certes pas très brillant, mais il y a quarante ans le commerce était zéro. C'est un enfant à peine sorti des langes, mais la rapidité de sa croissance permet de présager la robustesse de l'adulte.

Les courants commerciaux ne se déplacent pas en un jour ; il faudra du temps avant que la voie ferrée donne ce que l'on peut en attendre.

Brest est en bonne situation pour recevoir de nombreuses matières

premières, notamment les charbons anglais et américains. Peu de points en France sont aussi bien placés pour l'approvisionner économiquement en combustible. De ce chef, Brest offre de grandes chances d'avenir industriel.

C'est un point de relâche occasionnelle pour l'approvisionnement en charbon; le cas de ces relâches se présente de plus en plus fréquemment. Le fait est naturel, vu la situation de Brest à l'entrée de la Manche.

Quand Brest aura son bassin de radoub et son outillage, il deviendra la ressource naturelle des navires en avaries venant en Europe de l'Ouest ou du Sud. Actuellement des navires en détresse peuvent seuls y chercher un abri. Le cas est d'ailleurs fréquent.

Du temps des navires à voiles, Brest, de l'avis unanime des marins, ne pouvait être qu'un port de guerre.

Brest ne pouvait être un centre de cabotage à cause des difficultés d'attérage, d'entrée et de sortie. C'était chose sérieuse pour les navires à voiles de chercher Brest et d'y entrer.

Brest était bien alors un point isolé du reste du monde — isolé du côté de la terre par défaut de voie de pénétration — isolé du côté de la mer par sa ceinture de récifs.

Pour la possibilité du développement de Brest, trois choses étaient indispensables :

1° Les navires à vapeur.

2° Les chemins de fer.

3° Les progrès de l'éclairage — progrès beaucoup plus importants qu'on ne le croit généralement.

Dans mon enfance, rentrer à Brest de nuit était considéré comme un acte audacieux, presque une témérité. Aujourd'hui des feux d'une puissance extraordinaire, établis sur tous les points saillants ou dangereux, permettent de dire à des marins : « J'aime mieux rentrer de nuit que de jour ». C'est une exagération. Cependant on peut très justement soutenir qu'en revenant du large, *on reconnaît* plus vite la terre de nuit que de jour.

Tout cela date pour nous de moins de quarante ans.

Il ne faut pas oublier qu'il y *a quarante ans le port n'existait pas*, raison suffisante pour qu'il ne se soit pas développé antérieurement.

Laissant donc de côté les avantages de Brest, port en eau profonde, comme tête de ligne des paquebots, question qui mérite une étude à part, je me borne à ces deux points :

1° Brest est un point central de cabotage; par le canal de Saint-Georges, il rayonne dans la mer d'Irlande; par la Manche, dans la mer

du Nord et la Baltique; au Sud, il rayonne dans le golfe de Gascogne et sur la côte d'Espagne. On y porte des vins d'Oran.

2° Brest est bien situé pour servir d'entrepôt aux échanges entre le continent européen, le continent américain et la côte occidentale d'Afrique.

Conclusion : le développement commercial de Brest est certain par la force des choses; s'il y avait une zone franche près du port, Brest deviendrait très rapidement un centre commercial de premier ordre.

Contre-Amiral Réveillère.

---

# LE VRAI GRAND HOMME

On me lisait ces jours derniers, dans un lot d'intéressantes publications que m'adressait l'éditeur Stock, une conférence faite, à Paris, aux étudiants russes, par le célèbre écrivain danois Brandès, et publiée sous ce titre suggestif: *Le grand homme*.

Elle n'est pas banale cette conférence et on ne la lit point sans profit. J'y ai, pour ma part, beaucoup appris, et j'ai admiré, non sans quelque envie, l'étendue des connaissances, aussi bien que le talent de l'auteur. Mais j'ai éprouvé aussi parfois quelque étonnement. Et si j'ai applaudi à certaines de ses idées, et souhaité que tels de ses conseils fussent compris de la jeune génération française aussi bien que de la jeune génération russe à laquelle il les adressait, je n'ai pu m'empêcher de faire, sur d'autres points, des réserves qu'il ne me paraît pas permis de taire.

M. Brandès, avec un luxe d'érudition et une originalité d'expressions dont il est impossible de ne point être frappé, fait l'apologie du grand homme. Le grand homme, dit-il, c'est-à-dire l'homme supérieur, n'est pas seulement le luxe de son pays et de son temps, le luxe parfois de l'humanité entière et de toute l'histoire de l'humanité ; il est utile ; il est nécessaire ; il est indispensable. Sans lui, sans ces intelligences plus hautes, ces activités plus énergiques, ces initiatives plus hardies qui ouvrent à la science, au travail, à l'industrie, aux lettres, des aperçus nouveaux et des voies encore inexplorées, le monde piétinerait sur place et la foule inconnue des vulgaires troupeaux humains ne serait, en effet, qu'une masse routinière suivant, comme le bœuf à courte haleine dont parle Lamartine, son sillon, toujours le même, dans la plaine arrosée plutôt que fécondée de ses sueurs. Pour tout progrès, pour toute amélioration, pour tout mouvement, il faut des moteurs, des éclaireurs, des entraîneurs, des initiateurs. A bas donc les sentiments maladroits autant qu'injustes de jalousie, d'envie et de haine dont trop souvent les médiocrités poursuivent les supériorités ! C'est du respect et de la reconnaissance, en même temps que de l'admiration, qui leur est dû. Et les démocraties, au lieu de chercher à rabais-

ser les individualités puissantes qui, en s'élevant, dépassent le niveau moyen, devraient, au contraire, applaudir à leur élévation.

Jusque-là, je n'ai rien à dire, ou plutôt je n'ai qu'à approuver. Je n'ai jamais cessé, pour ma part, de prêcher la vertu, devenue trop rare, du respect, et de soutenir que la richesse, le talent, la réputation, le succès sous toutes ses formes, lorsqu'ils sont obtenus honnêtement et librement, au lieu d'être mal vus, comme antidémocratiques, devraient, au contraire, être salués et bénis comme les agents par excellence du progrès démocratique. Quiconque travaille honnêtement, a dit Bastiat, ne travaille pas seulement pour lui, mais pour les autres. Le bien se propage et la lumière rayonne. Matériel ou moral, le capital, contre lequel on ameute l'ignorance et la pauvreté, est, par sa diffusion, l'agent nécessaire de leur affranchissement.

Mais M. Brandès ne s'en tient pas là. S'inspirant de l'égoïsme olympien de Gœthe, admirant, avec Nietzche, la puissance pour elle-même et la force pour ce qu'a d'extraordinaire son développement, il va jusqu'à dire que le grand homme est sa fin à lui-même ; et que le seul fait de produire des grands hommes, des surhommes, quand bien même ces grands hommes n'auraient pas amélioré la condition de leurs semblables ; quand bien même ils n'auraient fait que manifester, comme un Bismarck et un Napoléon, ce que peut l'intensité d'une volonté et l'énergie d'une personnalité, devrait suffire pour mettre la société dans laquelle a paru ces éblouissants météores au-dessus d'une société plus heureuse, mais dont le commun et universel bien-être n'aurait pas produit de tels prodiges.

C'est, en d'autres termes, la théorie que l'on a peut-être injustement attribuée à Renan, dont il s'appuie : la foule faite pour servir de piédestal au génie, le fumier humain, justifié par les admirables couleurs et les senteurs délicieuses des belles fleurs qu'il alimente.

A cette doctrine, si réellement elle était celle de M. Brandès, comme elle paraît avoir bien été celle de Nietzche dans ses heures de démence, la science économique, comme la morale ne saurait opposer une trop énergique protestation. La grandeur, certes, a sa valeur par elle-même; mais de cette valeur elle doit compte à ce qui l'entoure. Et, si quelque usage qu'elle fasse de ses dons, elle peut exciter l'étonnement et provoquer cette sorte d'éblouissement qu'excitent les grands cataclysmes et les grands forfaits eux-mêmes, ce n'est que par son influence bienfaisante qu'elle peut mériter une admiration intelligente et un respect sympathique. Ce n'est qu'en servant leurs semblables, pour tout dire et en les servant bien, que les hommes auxquels il est donné de dépasser le niveau moyen en richesse ou en influence peuvent mériter d'être appelés véritablement grands. Les eaux élevées, a dit Bossuet, sont faites pour se répandre.

Je faisais ces réflexions, et je songeais mélancoliquement combien peu les petits savent ce qu'ils doivent aux grands, et les grands ce qu'ils doivent aux petits, lorsque j'ai reçu, avec le compte rendu annuel de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, une Conférence faite à la Société des amis de l'Université Lyonnaise, par M. Aynard, sur la vie et les œuvres de Félix Mangini. Et c'est un autre horizon qui s'est ouvert devant moi; c'est une autre façon de comprendre le grand homme et de le faire comprendre par ses œuvres qui m'est, je ne dirai point apparue — c'est la mienne — mais que j'ai eu la douce et profonde satisfaction de voir développée, démontrée, mise dans le plein jour, non par des phrases, mais par des faits.

Je savais, par ce que j'en avais entendu dire souvent à notre ami Brelay, qui était bon juge, combien avaient été utilement et intelligemment employées la haute expérience et la rare capacité professionnelles du grand ingénieur lyonnais Félix Mangini. J'avais entendu parler de ce qu'il avait fait pour améliorer, à Lyon, et l'habitation par des logements convenables et à prix modéré, et l'alimentation par des restaurants où l'on trouve, à des conditions abordables, une nourriture saine et suffisante ; mais je n'avais réellement aucune idée de la multitude et de la variété des services rendus, dans le cours de sa carrière, par cet homme de bien éclairé, à la population lyonnaise, aux régions environnantes et, par l'exemple et l'imitation, à des régions plus éloignées. Je ne chercherai pas ici à en donner le détail. Il faut le voir dans l'attachante étude que l'affection de M. Aynard à consacrée à la mémoire de son ami. Je dirai seulement, parce que c'est, à mes yeux, ce qu'il y a de plus remarquable dans la carrière philanthropique de Félix Mangini, que cette philanthropie a toujours été une philanthropie raisonnée, sachant ce qu'elle voulait et comment il fallait le vouloir, la philanthropie (c'est un éloge) d'un homme d'affaires ne livrant rien au hasard, voulant que le bien fût efficace et, pour durer et se développer, productif. « Faire de la charité en respectant la liberté », dit en termes excellents M. Aynard; « procurer des bienfaits évidents sans gratuité, telles étaient les idées simples et originales de Mangini. »

Simples et originales, oui; fécondes surtout, mais trop peu comprises encore, et auxquelles on préfère tantôt la fausse bienfaisance qui multiplie le mal en l'entretenant, tantôt l'indifférence égoïste qui ne veut ni le voir ni s'en préoccuper.

« Ce n'est point » dit encore très bien M. Aynard, « la légitimité de la fortune qu'il faut contester, c'est son usage. Quelque absolu que soit le droit de posséder et de devenir riche, ce droit est plus sûrement miné par l'immoralité et le mauvais emploi, que par toutes les théories et les violences des ennemis de la propriété. Le riche, à tout degré,

doit racheter sa richesse par la moralité dans la jouissance même de sa richesse ; c'est ainsi qu'il trouvera, en même temps que la sécurité, la paix du cœur. »

J'élargis les termes de cette déclaration, et je dis : le supérieur, quelle que soit la nature de sa supériorité, ne peut en assurer le respect en la justifiant, que par le bon emploi qu'il en fait. Le vrai grand homme, le seul vraiment grand homme, c'est celui dont la grandeur est bienfaisante. Un Félix Mangini, dont l'histoire probablement ne conservera pas longtemps le nom, est plus réellement grand, parce qu'il a été plus utile, que maint personnage dont la renommée a rempli les siècles, à plus forte raison que tels et tels qui n'ont été que des malfaiteurs de haut parage.

FRÉDÉRIC PASSY.

# BULLETIN

## PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mars* 1903).

3. — **Décret** relatif à l'affermage, par les sociétés de pêcheurs à la ligne, de certains lots de pêche sur les fleuves, rivières et canaux (page 1332).

4. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 9 janvier 1900, relatif à l'organisation du comité de l'exploitation technique des chemins de fer (page 1366).

5. — suivi d'un décret portant réorganisation des conseils d'administration de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Congo (page 1436).

— sur les opérations faites, en vertu de la loi du 20 juin 1885, jusqu'au 31 décembre 1902, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire (page 1437).

9. — général sur l'état, le fonctionnement des services et les résultats de l'enseignement au Conservatoire national des arts et métiers (page 1485).

10. — suivi d'un décret réglementant les études des élèves sages-femmes à la Guadeloupe (page 1532).

12. — **Loi** autorisant la location, aux enchères publiques, pour une durée de vingt-neuf ans, du droit de capter, en vue d'une utilisation industrielle, les eaux du ruisseau de Bassiès (Ariège) (page 1561).

— portant règlement d'administration publique applicable aux conditions que doivent remplir les appareils destinés à la désinfection (page 1562).

— **Rapport** suivi d'un décret réglementant, dans la colonie de Madagascar et dépendances, la fabrication de l'alcool destiné à être dénaturé et la dénaturation de l'alcool destiné à des usages industriels, ainsi que la circulation et la vente des produits en provenant (page 1567).

— au Président de la République sur l'administration de la justice civile et commerciale de 1881 à 1900 (page 1569).

16. — suivi d'un décret portant modification au décret du 15 février 1889 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique au Sénégal (page 1691).

17. — **Loi** portant ouverture au ministre des Colonies, sur l'exercice 1902, d'un crédit extraordinaire de 3.025.000 francs pour le payement des dépenses nécessitées par les éruptions du volcan de la montagne Pelée (Martinique), en mai et août 1902 (page 1705).

18. — **Décret** portant extension du service des colis postaux de 5 à 10 kilogrammes aux échanges entre les bureaux ou établissements français de l'étranger et les colonies françaises et la Tunisie (page 1718).

— **Arrêté** constituant la section française des beaux-arts à l'exposition universelle de Saint-Louis (Etats-Unis) (page 1718).

19. — **Loi** relative à l'enregistrement des marchés passés par le ministre des Colonies pour le compte des colonies et pays de protectorat (page 1737).

— **Rapport** suivi d'un décret portant réorganisation du service de a justice au Congo français (page 1744).

22. — **Erratum** à la loi du 13 mars 1903, relative à l'enregistrement des marchés passés par le ministre des Colonies, pour le compte des colonies et des pays de protectorat (page 1819).

26. — **Décret** portant réorganisation du conseil supérieur du travail (page 1902).

— **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 23 janvier 1902 sur l'entrepôt fictif et le crédit d'enlèvement au Dahomey (page 1906).

28. — **Décret** autorisant provisoirement l'application du tarif minimum aux denrées coloniales originaires des protectorats britanniques de l'Est africain, du Centre africain et de l'Ouganda (page 1942).

29. — **Rapport** suivi d'un décret fixant le taux de la taxe de fabrication des alcools d'origine industrielle pendant l'année 1904 (page 1954).

— **Loi** modifiant le tarif des douanes en ce qui concerne les poivres (page 1974).

— **Décret** portant approbation et publication de la convention conclue à Berlin, le 2 juillet 1902, entre la France et l'Allemagne, en vue de régler le traitement des voyageurs de commerce (page 1975).

31. — **Loi** portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1903 (page 1989).

— **Décret** fixant les prix de vente des tabacs dans les zones et subdivisions de zones (page 2072).

# SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

## RÉUNION DU 4 AVRIL 1903

DISCUSSION. — Qu'est-ce qu'un capitaliste ?
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président. Il tient d'abord à réparer une erreur commise à la précédente séance. Sur des renseignements inexacts, il avait annoncé la mort de notre confrère de Mexico, M. Casasus, député du Congrès fédéral du Mexique. M. le Président a appris depuis, avec grand plaisir, que cette nouvelle n'était pas vraie, et que M. Casasus continuait à élucider ces difficiles questions monétaires, sur lesquelles il a publié de si importants travaux.

M. Frédéric Passy est heureux d'offrir à son ami et collègue, M. Levasseur, les félicitations de la Société pour sa nomination à la direction du Collège de France. C'est là un fait qui honore grandement la Société d'économie politique en la personne de M. Levasseur, un de ses présidents.

Enfin, M. le Président est sûr d'être l'interprète de tous les membres présents en envoyant à deux de nos confrères, MM. Schelle et Edmond Duval, qui ont perdu, l'un sa femme, et l'autre un fils jeune encore, les plus sympathiques condoléances de la Société à l'occasion de ces deuils cruels.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les publications parvenues à la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il signale, entre autres, une intéressante brochure de M. Colson, où l'auteur de l'ouvrage considérable intitulé : *Transports et tarifs*, tient au courant, chaque année, les chiffres et statistiques contenues dans son ouvrage. Il signale aussi une brochure de M. Yves Guyot : *Le repêchage des cinq cents millions à l'eau*, qui forme la suite, très vivante et très documen-

tée, d'une discussion devant la Société d'économie politique sur le fameux programme Baudin relatif aux voies navigables.

La réunion adopte ensuite, comme sujet de discussion, la question suivante, formulée par M. Neymarck :

QU'EST-CE QU'UN CAPITALISTE?

M. **Alfred Neymarck** expose ainsi le sujet :

Il fait observer que pour répondre à la question posée il suffirait de rappeler que, depuis Turgot, tous les maîtres de la science économique ont dit et écrit, et à citer, en particulier, une petite merveille de bon sens et de vérité de notre président, M. Passy, intitulée : *Robinson et Vendredi ou la naissance du capital*, ou bien encore de répéter et de commenter cette phrase lapidaire de Bastiat : *Le capital, c'est le blé du travail.* Peut-être n'est-il pas inutile de répéter des vérités méconnues et de défendre les capitalistes si injustement et trop souvent attaqués.

Au point de vue économique, un capitaliste c'est un travailleur et un producteur. Il est le produit du travail et se reproduit lui-même en travaillant et en épargnant. S'il est *le blé du travail*, comme l'a dit Bastiat, il est aussi, suivant l'expression de Michel Chevalier, *celui qui fournit la substance de l'amélioration populaire.* Il ne rapporte que par le travail qu'il suscite et qui le reproduit lui-même. C'est un producteur, bien qu'il ne paraisse rien produire. Sans lui, on manquerait de certains services nécessaires à la production, services de *capitaux*, services *fonciers*. Supposez un instant que le capital et le capitaliste n'existent pas ou soient supprimés : immédiatement tout travail s'arrête. Effrayez le capitaliste, tourmentez-le, il s'enfuit ; faites comme les picadores qui agacent le taureau, qu'ils aiguillonnent de la pointe de leurs lances, après une lutte plus ou moins longue, il succombe.

Laissez-lui, au contraire, la liberté d'agir : il féconde tout ce qu'il touche : « plus il y a de capital, plus il y a de travail », a dit M. Levasseur ; et, pendant que sa part se restreint d'autant plus que d'autres capitaux et capitalistes lui font concurrence, il éprouve souvent, pour ses peines et son intervention, de grosses déceptions et ruines. Aussi, quand on essaye de surcharger, au risque de l'accabler et de le ruiner, le capitaliste et le rentier, c'est sûrement atteindre le travailleur, le salarié, les accabler et les ruiner.

Dans toutes les classes de la société, dit M. Alfred Neymarck, on trouve des capitalistes. Ils sont partout, autour de nous.

*Capitaliste*, la Société d'économie politique qui annonce qu'elle est au-dessus de ses affaires, qu'elle a une réserve qui, lorsqu'elle sera réalisée, lui permettra de développer son œuvre, son travail utile.

*Capitalistes*, ces détenteurs de valeurs mobilières dont la valeur totale nous appartenant en propre, atteint chez nous 87 à 90 milliards, et tous ceux qui ont l'expérience des choses financières savent que ce ne sont pas, à beaucoup près, les millionnaires qui en ont le plus. C'est de la poussière de titres et de revenus. Il y a bien peu de maisons, de villages, de hameaux qui ne cachent quelques-uns de ces morceaux de papier blanc, bleu, jaune, gris ou vert, dont les coupons vont périodiquement s'échanger dans ces grands magasins que l'on appelle banques, institutions de crédit ou caisses publiques.

*Capitalistes*, ces créanciers de 26 milliards de rentes sur l'Etat, ces créanciers de 3 à 4 milliards d'emprunts de départements et de villes, qui ont fait confiance au pays tout entier et ont développé son crédit.

*Capitalistes*, eux aussi, ces détenteurs de la propriété foncière, possesseurs de la terre, de la belle terre française que le paysan préfère à tout.

Il existe 8.454.218 propriétaires du sol; 61.746.120 îlots de propriétés; 150.429.961 parcelles cadastrales.

Un coin de pré, un bout de vigne, un lot de terrain pour arrondir son champ plaira toujours mieux à notre brave paysan qu'un bout de papier à vignettes dans son armoire. Et ces capitalistes dont le travail et l'économie ont fécondé le sol, quelle est donc leur grosse fortune? Les neuf dixièmes des cotes foncières accusent moins de 6 hectares, les trois quarts, moins de 2. Et si l'on décompose le groupe de la très petite propriété, les cotes de moins de 1 hectare en forment les deux tiers, plus de 60 p. 100.

*Capitalistes*, encore, ces propriétaires de châteaux, de palais, de maisons et de chaumières. C'est encore Jacques Bonhomme qui en possède la plus grande partie. Il existait en France, à la fin de 1900, 9.060.560 maisons.

Les cotes foncières des propriétés bâties sont au nombre de 6.587.185.

Sur ces 6.587.185 cotes,

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2.006.303 | ont un revenu net de | 20 fr. 01 | à | 50 fr. |
| 1.394.879 | » » | 50 » 01 | à | 100 » |
| 855.009 | » » | 100 » 01 | à | 200 » |

Où donc se trouvent les gros capitalistes? Les propriétaires

dont les maisons sont évaluées rapporter de 2.001 à 5.000 sont au nombre de 107.075; et de 5.001 et au-dessus, 59.963.

Examinez les mêmes faits plus près de vous. A Paris, par exemple, un travail récent de M. Fontaine sur le *Livre Foncier de Paris* montre combien sont nombreux les petits locaux, les petits loyers, et on arrive à cette conclusion que ceux qu'on appelle les « capitalistes » sont en majorité des petits épargneurs et que ce sont eux que l'on attaque quand on s'en prend à ce que l'on appelle « Le capitalisme ». C'est la bourse des petits qui est menacée.

Ce sont là *les capitalistes que l'on voit* : ils s'appellent légion : ce sont ces millions de personnes qui possèdent un livret de la Caisse d'épargne, un titre de rente, une valeur mobilière, un lopin de terre, un bout de vigne, une maisonnette, un château ou un palais.

*Il y a les capitalistes que l'on ne voit pas.* En première ligne, les grandes banques et sociétés privées, qui emploient leurs capitaux et leur fortune à leur guise, courent des risques, cherchent tout à la fois la sécurité, l'accroissement du capital et du revenu.

En seconde ligne, les établissements de crédit, des banques particulières aussi, qui groupent autour d'elles des millions de capitalistes dont ils font valoir les capitaux.

Et cependant, continue M. Alfred Neymarck, le capitaliste détenteur, soit de valeurs mobilières, soit de biens fonciers, soit de capitaux disponibles et sans emploi, — le nombre en égale presque celui des Français, — est sans cesse sur la sellette.

Le capitaliste est, pour beaucoup de législateurs, un être indigne de pitié. C'est la *bête de somme du budget*; la *bête noire* des travailleurs, des salariés; l'être le plus exécré de ceux qui ne possèdent rien.

Il est le plus accablé et le plus attaqué tout à la fois par le fisc, et par ceux qui considèrent qu'être capitaliste c'est être un *repu*, un *jouisseur*, un *fainéant* qui n'a qu'à se laisser vivre, se gorge de plaisirs et roule sur l'or à côté de ses ouvriers mourant de faim ou à côté du malheureux qui mendie son pain quotidien.

Ces fausses idées, particulièrement en ce qui concerne les porteurs de valeurs mobilières qui représentent une grosse part de la fortune publique et privée, proviennent de trois causes.

Premièrement, les porteurs de valeurs mobilières ne se sont pas syndiqués et n'ont pas de liens entre eux. Ils n'ont pas de représentation officielle. Les salariés ont le droit de coalition; les agriculteurs savent faire intervenir le pouvoir à leur profit.

Les malheureux capitalistes et porteurs de valeurs mobilières, dispersés sur tous les points du territoire, sont des victimes tout indiquées aux législateurs à court d'argent.

En second lieu, on considère que tout capitaliste est un *plouto-crate*, un *riche*. Or, quels pauvres et maigres riches sont la plupart d'entre eux ! Examinez la diffusion des valeurs mobilières : partagez cette fortune entre tous : elle n'ajoutera pas une miette au pain du pauvre. La misère pour tous serait le produit net d'une semblable division. Ce que les capitalistes possèdent, c'est de la poussière de titres et de la poussière de revenus.

La troisième cause, enfin, c'est que le mécanisme fiscal par lequel l'Etat extrait des porteurs de valeurs mobilières une partie de leur substance est d'une extrême simplicité. Droits de timbre, de transmission, taxe sur les opérations, etc., tout cela n'est pas compliqué. Il a bien garde de s'adresser à chacun d'eux directement, sans quoi il serait obligé de reconnaître que parfois il frappe de malheureuses petites gens : il exige des administrations et des sociétés qu'elles retiennent sur les coupons de ce malheureux une part de leur revenu et qu'elles versent cette part aux agents de l'Etat.

Les détenteurs de valeurs immobilières ne sont pas moins atteints. Leur bien est au soleil et le fisc n'a garde de le laisser à l'ombre.

Le rôle du capitaliste dans la société moderne n'est donc pas aussi brillant que se le figurent ceux qui l'attaquent ou l'envient.

Il doit tout à la fois se défendre contre les convoitises des uns, la fiscalité des autres et, de plus, rester constamment en éveil pour faire fructifier son capital.

Il a, en outre, un redoutable ennemi : la baisse du taux de l'intérêt.

Depuis trente ans seulement, l'intérêt des capitaux est tombé de 6 à 3 alors que le taux des salaires a doublé, que les « besoins de la vie » ont considérablement augmenté. Il faut aujourd'hui que le capitaliste ait un revenu double de celui qu'il possédait il y a peu de temps encore, pour mener la même existence, dépenser le même chiffre qu'autrefois. Au lendemain de la guerre, pour obtenir un revenu de 5 à 6.000 fr., divisé entre des titres français et étrangers de premier choix, un capital de 80.000 à 100.000 fr., était suffisant : aujourd'hui, le même capital et les mêmes valeurs produiraient à peine 3.000 fr. de rente.

Les capitalistes et les rentiers voient chaque jour diminuer leurs ressources précisément par suite de la multiplication des

capitaux, de leur concurrence entre eux que produit la baisse du taux de l'intérêt. En même temps, la part des travailleurs va en augmentant, les salaires s'élèvent; l'accroissement de la richesse, l'abondance du capital aboutissent à une rémunération de plus en plus large des classes laborieuses. Plus les capitalistes sont nombreux et plus le capital est à meilleur compte, moins reçoivent ceux qui possèdent ces capitaux; mais, grâce à eux, le crédit devient plus accessible, non seulement à l'artisan et au paysan, mais aussi au salarié économe et rangé.

Ainsi se trouve justifiée cette vérité économique que proclamait encore Bastiat, *à mesure que le capital augmente, sa part proportionnelle diminue au profit de celle du travail.*

Etre capitaliste, c'est donc exercer un véritable métier qui n'est pas sans risques et sans tourments. Puisque le capital ne vaut qu'autant qu'il produit, si le capitaliste ne fait rien, il s'appauvrit; s'il travaille et s'enrichit, le fisc est là qui le guette et l'atteint; s'il se ruine, s'il fait de mauvais placements, personne ne le plaint et on dit volontiers tant pis pour lui!

Si, au contraire, ses placements mobiliers ou immobiliers accroissent son capital et son revenu, le fisc se chargera bien de lui apprendre qu'il ne doit pas trop se réjouir.

Ainsi, d'une part, il a à souffrir de la multiplication des capitaux, de leur concurrence, de l'abaissement du taux de l'intérêt.

D'autre part, il est atteint par les mauvais placements qu'il fait, bien souvent, avec une légèreté inouïe: il souffre des crises et des événements intérieurs et extérieurs; de l'hostilité ou de l'envie d'une partie des classes de la société; de la *sollicitude éclairée* du fisc: de tous côtés, ce capitaliste si envié est visé.

Il est cependant un reproche très grave, que l'on fait aux capitalistes: c'est leur extrême timidité, et il est utile de voir au juste, sur ce point, si ce reproche est fondé.

Dans une certaine mesure, cette timidité serait justifiée car, dit M. Alfred Neymark, tant de périls menacent le possesseur d'un capital que l'on comprend qu'il prenne toutes les précautions pour le conserver. On reproche à notre pays ses « bas de laine »; on considère comme un mal son esprit d'épargne et d'économie: on entend dire qu'il a bien tort de se cantonner dans les rentes et titres à revenu fixe et de n'en pas sortir.

Il est vrai que l'épargne française a un faible pour les titres de premier ordre, les rentes, les obligations de chemins de fer, de la Ville de Paris et du Crédit foncier, les titres à revenu fixe. Quoiqu'en puissent dire ceux qui critiquent cette tendance, il est

heureux que l'épargne soit aussi prudente. C'est une force pour un pays d'avoir une grosse armée de petits capitalistes, divisant ses placements à l'infini, ayant le souci constant de donner une base solide à la plus forte partie de ses économies. Puis, à côté d'eux et même parmi eux, d'autres épargneurs qui ne se contentent pas d'un maigre revenu, cherchent des placements moins sûrs, plus aventureux, leur rapportant davantage.

Sur 90 milliards de valeurs mobilières appartenant en propre à nos capitalistes français, 60 à 65 milliards sont constitués en fonds d'Etat et titres français ; 20 à 25 milliards en fonds et titres étrangers. Ces chiffres, aussi importants qu'ils soient, sont loin de représenter les débours de cette épargne, que l'on accuse de timidité, si l'on tenait compte de toutes les pertes qu'elle a subies dans des placements aventureux.

Le capitaliste français, dit M. Alfred Neymarck, a commandité le monde entier, en Europe et dans les cinq parties du monde. L'épargne, ce petit « bas de laine », qu'on accuse de timidité, a toujours été au contraire très hardie dans ses placements.

Elle a percé ou essayé de percer tous les isthmes. Elle a admirablement réussi dans celui de Suez ; elle a réussi matériellement et échoué financièrement dans celui de Corinthe ; elle a sacrifié des centaines de millions dans l'isthme de Panama ; elle s'est lancée à l'étourdie dans les mines d'or du Transvaal et y a enfoui près d'un milliard, sinon 1.500 millions ; elle a construit une grande partie des chemins de fer en Europe : les Chemins de fer russes, les Chemins de fer autrichiens, les Chemins de fer lombards, les Méridionaux, les Nord-Espagne, Saragosse, Andalous, les Chemins de fer turcs, sont en grande partie son œuvre ; elle a prêté des capitaux aux plus grands comme aux plus petits Etats du monde : on peut apprendre la géographie rien qu'en retenant les noms des Etats à qui elle a fait crédit; en Chine, au Tonkin, à Madagascar, dans nos colonies, des particuliers, des capitalistes et sociétés de crédit qui ne sont, en somme, qu'une grande agglomération de petits capitalistes, se sont intéressés à toutes les entreprises d'utilité publique ; elle possède une quantité d'actions industrielles, de Gaz, d'Eaux, de Tramways, de Houillères, non seulement en Europe, mais dans les autres parties du monde ; la plupart des mines métalliques du bassin méditéranéen lui appartiennent.

Au point de vue des emprunts d'Etat et des grandes entreprises collectives, nos capitalistes français sont devenus, suivant une expression de M. Pallain, le gouverneur de la Banque de France, *les banquiers de l'Europe*.

Aussi la France est créditrice partout ; tous les changes lui sont favorables : tous les pays ont des remises d'or à lui faire et c'est là ce qui explique l'imperturbable et admirable sérénité de notre lourde circulation fiduciaire, pourquoi nos billets de banque sont recherchés même avec faveur, et préférés à l'or que nous trouvons encombrant. Pourquoi encore notre encaisse-or n'a jamais atteint d'aussi formidables chiffres, pourquoi, enfin, bon an mal an, malgré les dépenses budgétaires, les chiffres toujours croissants des budgets, nos capitalistes et nos rentiers mettent de côté 1.500 millions à 2 milliards et supportent avec facilité de lourdes pertes parce qu'ils ont l'habitude de répartir leurs placements et d'avoir de tout un peu. Ils varient leur menu financier.

Admettons cependant que le reproche de timidité que l'on adresse à nos capitalistes soit fondé ; il y aurait cependant, un moyen bien simple de les décider à sortir de leur inaction. Ce serait de ne pas paralyser leur bonne volonté et de leur inspirer la plus grande confiance.

Et depuis quelque temps, les capitalistes français ne sont pas précisément gâtés.

Un jour, on inquiète les porteurs de titres de rentes ; demain ceux des chemins de fer, des mines, des assurances ; on ne sait plus au juste ce que peut valoir un traité signé par l'Etat et conclu avec lui ; les municipalités suivent l'exemple. Les détenteurs d'actions du gaz, des omnibus, des tramways, en savent quelque chose.

Pour peu que cela continue, on finira par dire que, traiter avec une municipalité, c'est le comble de l'imprudence et de la naïveté Et nous ne parlons ni des projets d'impôts sur le ou les revenus, ni des bouleversements que rêvent des législateurs atteints par l'*Obsession fiscale*, ni des projets de mainmise de l'Etat sur un grand nombre d'industries : monopole de l'alcool, du pétrole, du sucre, monopole des chemins de fer, des assurances, etc. On veut annihiler l'initiative privée. L'Etat doit devenir le grand manitou. Il veut tout faire : acheter et vendre, producteur et capitaliste ! Que l'on reproche, dès lors, de l'hésitation à ceux qui voudraient employer leurs capitaux comme bon leur semble !

On dit à nos capitalistes d'aller en plus grand nombre dans nos colonies. C'est très facile à conseiller. Mais encore faudrait-il qu'ils y trouvassent leur intérêt. Or, que se passe-t-il ? Nos colonies ont-elles besoin d'emprunter ? Leurs titres sont considérés comme des fonds ou titres étrangers. Font-elles des affaires avec la métropole ? Leurs produits sont frappés de droits de douane comme des

produits étrangers, alors que nous devrions considérer nos colonies comme le prolongement de la mère-patrie.

Bien souvent aussi, dans des assemblées parlementaires, dans des programmes électoraux, dans des journaux, on entend dire qu'il faut supprimer le capital et le capitaliste ! Mais par quoi, par qui et comment le remplacer ? Voilà ce que les réformateurs sociaux feraient bien d'indiquer et d'expliquer.

Supprimer le capital ! Supprimer les capitalistes ! Ne serait-ce pas demander, comme le disait ici même en 1883 M. F. Passy : « de supprimer le champ qui porte des récoltes ; la charrue qui ouvre le sein de la terre ; le grain que le laboureur confie à cette terre pour qu'elle le lui rende l'année suivante avec accroissement. »

M. Alfred Neymarck résume, en terminant son exposé, par quelques brèves formules économiques :

1° Un capitaliste est un travailleur et un producteur. Être capitaliste, c'est exercer un métier. C'est une vérité fondamentale qu'il ne faudrait pas oublier.

2° Plus nombreux sont les capitalistes et les capitaux, plus abondant est le travail, plus élevés sont les salaires.

3° Plus nombreux et abondants sont les capitaux, plus la part qui leur revient se réduit, car ils se font concurrence entre eux.

4° Ce qui fait concurrence au travail, c'est le travail ; ce qui fait concurrence au capital, c'est le capital ; mais le capital ne peut pas plus faire concurrence au travail que le travail au capital : la concurrence ne s'exerçant qu'entre facteurs du même ordre.

5° Le capital est un résultat ; le travail est un effort ; le capital est le produit de l'effort antérieur, tandis que le travail est l'effort actuel.

6° C'est grâce aux placements effectués par nos capitalistes français à l'étranger que nous avons les changes favorables, tandis que nous sommes partout créditeurs.

7° Les capitalistes français et l'épargne seraient encore plus hardis, plus entreprenants, si leur initiative et leur bonne volonté n'étaient pas à chaque instant troublées par des menaces d'impôts nouveaux ; si on ne les considérait pas comme des ennemis des travailleurs, alors qu'ils en sont les alliés toujours nécessaires.

8° Pour les rendre plus hardis, il faut les rendre plus confiants et, pour cela, il est nécessaire qu'à l'obsession fiscale succède la paix fiscale ; que l'Etat ne porte pas atteinte, à chaque instant, à l'initiative privée et qu'il se hâte d'abandonner toutes ses idées de monopole.

9° Les capitalistes pour vivre et prospérer et rendre tous les services qu'on attend d'eux, ne demandent aucune faveur à l'Etat; ou, du moins, ils ne lui demandent qu'une chose : qu'ils les laisse tranquilles et en paix.

M. **des Essars.** — Après l'exposé si complet que vient de nous faire M. Neymarck, je n'ai pas grand'chose à ajouter. Je ne puis qu'apporter mon témoignage à ce qu'il vient de nous dire de l'extrême division de la fortune et spécialement de la fortune mobilière. Une enquête à laquelle je me suis livré il y a quelques années m'a montré que les déposants dans nos sociétés de crédit sont généralement dans une situation fort modeste, beaucoup d'entre eux ne sont littéralement séparés de l'Assistance publique que par quelques rentes, quelques valeurs à lots, quelques obligations de chemins de fer, et ce sont des capitalistes. Ils ont un capital,puisqu'ils possèdent plus qu'ils ne doivent et que la comptabilité nous enseigne que le capital est l'excédent de l'actif sur le passif.

M. Neymarck nous a dit que le capitaliste français est accusé par les uns d'imprudence, par les autres de pusillanimité. Les deux opinions peuvent se défendre, mais nous avons pu tous constater qu'il y a des modes pour les placements. A certaines époques on ne veut que des fonds d'Etats, à d'autres que des valeurs industrielles, or tous ces placements ont causé de cuisants déboires. Nombreux sont les Etats qui font banqueroute et qui dépouillent leurs créanciers. Quant aux valeurs industrielles, on ne les émet plus par souscription publique. Suivant l'expression américaine que nous avons introduite dans notre langue financière, on les *flotte*.

Cette damnable pratique consiste à faire souscrire le capital par un syndicat, puis par une réclame bien comprise et une manipulation savante des cours, on fait monter une action qui n'a encore rien donné, de 20, 30, 50 p. 100 au-dessus de sa valeur nominale et on la lâche au public. De ce fait il a subi des pertes énormes et il est assez naturel qu'il se laisse moins prendre à cette fantasmagorie. Il devient timide et préfère garder son argent comme le prouve le chiffre si élevé des dépôts de fonds dans les Sociétés de crédit.

On nous reproche notre abstention vis-à-vis des entreprises coloniales, mais qui donc irait porter des capitaux en Indo-Chine par exemple? Celui qui y aurait placé 100.000 francs il y a vingt ans n'en retirerait pas 50.000 aujourd'hui par l'effet du déplorable régime monétaire que nous avons laissé subsister.

Enfin, comme M. Neymarck, je pense que la fiscalité et l'hostilité contre le capital sont de nature à décourager toutes les bonnes volontés.

Le socialisme intégral et la liquidation sociale ne sont pas des éventualités bien redoutables dans un pays comme le nôtre où une immense majorité possède de la terre ou des valeurs mobilières, mais il y a un danger plus actuel et plus sérieux, c'est l'attaque sournoise du capital par l'impôt.

Au train dont vont les choses il arrivera un moment où le capitaliste n'aura plus qu'à gérer sa propre fortune au profit de l'Etat.

C'est la forme la plus dangereuse du socialisme, car c'est celle qui frappe le moins les esprits. D'ailleurs le propriétaire de valeurs mobilières ne se défend pas, ne réclame jamais. Sa seule manière de protester, c'est de garder son argent, voilà pourquoi on le dit timide et poltron, en vérité on le serait à moins.

M. **Emmanuel Vidal** demande à exposer la question au point de vue dogmatique, non pas qu'il ait à refuter quoi que ce soit à à ce qui vient d'être dit. Il a été, en effet, constaté que le capitaliste français est hardi, parfois téméraire, et que le capital est en France morcelé plus que partout ailleurs. Ce sont là de très utiles constatations dont nos législateurs devront faire profit. Puisque l'on dit, dans certaine enceinte, que le capitaliste c'est l'ennemi, il faut bien considérer que cet ennemi est nombreux. Et si la richesse constitue un grief contre le capitaliste, il ressort de ce qui précède que le capitaliste n'est pas nécessairement un homme riche.

A son tour, l'orateur reprendra la définition du capitaliste. Tous ceux qui ont écrit en économie politique entendent par *capital* un bien destiné à être employé reproductivement. C'est la définition donnée par le *Dictionnaire d'Economie politique* de Léon Say et J. Chailley-Bert, par M. le professeur Liesse, qui paraît s'être inspiré de tout ce qui a été écrit sur le sujet. Le capitaliste est donc le propriétaire de ce bien, mais la définition même comporte indissolublement l'idée de travail. C'est un *bien* qui sert au *travail*. Sans travail, il peut exister un bien, mais il n'existe pas de capital, ni par conséquent de capitaliste.

Quel est le fondement de l'obligation de travailler, dans laquelle est placé le capitaliste ? M. Vidal ne le trouve ni dans la morale, ni dans la nature de l'homme. Aristote a dit quelque part que l'homme travaillait pour pouvoir se reposer. Les poètes de l'an-

tiquité ont à l'envi célébré l'âge d'or, époque où l'on ne travaillait pas. La Bible a présenté la loi du travail comme un châtiment infligé à nos premiers parents. L'Arabe estime qu'il vaut mieux être assis que debout, couché qu'assis, mort que couché. L'Indien aspire à la félicité du Nivarna. Le paradis n'est pas précisément représenté aux fidèles de tous les cultes comme un endroit où l'on travaille. Cependant, d'autre part, le besoin de travailler qui domine l'humanité a eu ses apologistes qui ont glorifié le travail pour le travail. Il serait en même temps sa cause et son but. Bastiat a fait justice de cette doctrine qu'il a appelée, par allusion au personnage mythique obligé de rouler son rocher, le Sisyphisme. C'est donc le besoin qui pousse l'homme à travailler. Par conséquent, si celui qui détient un bien n'a pas besoin de travailler, il n'a pas à travailler. La morale ne l'y oblige pas.

Mais il est obligé au travail par une loi indiscutable et brutale. Le capital non employé est perdu. Le capitaliste qui ne travaille pas dévore son capital et se condamne à être inférieur dans une société où les hommes sont actifs par nécessité. D'autre part, celui qui prête son bien à l'Etat travaille à peine et il touche un loyer réduit, par rapport aux autres loyers. Ce loyer tend d'ailleurs toujours à diminuer. Celui qui prête à l'industrie comme actionnaire, en contact lointain avec l'industrie, à laquelle il s'intéresse, travaille un peu plus et risque davantage. Aussi touche-t-il davantage. Celui qui commandite l'industrie et se trouve en contact constant avec le commandité, s'élève dans l'échelle du travail. Son profit s'élève aussi. Celui qui travaille lui-même avec ses biens soit qu'il commerce, soit qu'il façonne la matière, obtient davantage, et ainsi de suite. Il existe donc idéalement une échelle des revenus du travail du capitaliste, échelle qui part de zéro pour le possesseur d'un bien qui ne travaille pas, et s'élève, en raison du travail auquel se livre le capitaliste.

Aussi le capitaliste, obligé de travailler, peut-il demander à juste titre au Pouvoir la liberté de s'employer. Mais peut-il légitimement demander au pouvoir de le protéger, de lui garantir sa qualité de capitaliste? On ne le saurait prétendre. Cependant nous voyons le Code permettre de donner un conseil judiciaire au prodigue. C'est une disposition qui va contre la force même des choses. Cette disposition devrait être appliquée seulement lorsque le prodigue nuit à d'autres qu'à lui.

La loi du travail, pour le capitaliste, est donc plus impérieuse qu'une obligation morale. C'est une nécessité positive, rigoureuse inéluctable. On ne doit par conséquent jamais opposer le travail

au capital, le travailleur au capitaliste. Les termes doivent être au contraire étroitement unis et correspondre à des idées inséparables, solidaires en quelque sorte. Proclamée, comprise au dehors cette loi du travail, que subit le capitaliste, doit contribuer à dissiper les malentendus sociaux. Étant donné d'ailleurs, dit en terminant M. Vidal, que tout capitaliste doit être un travailleur, personne ne peut ne pas désirer que tout travailleur ne devienne un capitaliste.

**M. Yves Guyot** est complètement d'accord avec son ami M. Vidal sur la définition du mot *capital* qu'il ne faut pas confondre avec les mots de *propriété* et de *richesse*.

La *propriété* est la faculté exclusive pour un individu ou un groupe d'individus de disposer des utilités déterminées.

La *richesse* est la quantité relative des utilités possédées.

Le *capital* c'est la richesse faisant fonction économique.

Aussi, son collègue et ami M. Neymarck permettra à M. Yves Guyot de lui dire qu'il est inutile de demander si le capitaliste a le devoir de travailler. L'homme qui possède des richesses, mais ne les emploie pas dans un but économique, l'homme qui thésaurise peut être un homme riche : il n'est pas un capitaliste. De même l'homme que protège l'article 513 du Code civil contre la prodigalité joue un rôle constamment contraire à celui du capitaliste. Ce n'est pas le capitaliste que protège le Code civil. Mais son collègue et ami M. Neymarck a peut-être trop restreint le nom de capitaliste aux possesseurs de valeurs mobilières engagées dans les opérations financières, quand il a dit que le capitaliste ne demandait pas de protection, qu'il ne demandait que la liberté. Or, ce sont des capitalistes, les hommes qui engagent leurs capitaux dans l'industrie, y compris l'industrie agricole, et cependant nous en voyons beaucoup, parmi eux, qui ne demandent pas seulement la liberté, mais qui demandent des protections et des primes.

Cependant ce n'est pas pour ces revendications qu'ils sont dénoncés ; mais on oppose le capital et le travail, comme si, dans la production, les deux éléments étaient en lutte, et tout le monde a entendu les violentes diatribes de Karl Marx contre le capital vampire s'engraissant du surtravail non rémunéré.

Si cette théorie était juste, il suffirait d'engager un fort capital dans une entreprise, et d'y multiplier le nombre des ouvriers pour obtenir des bénéfices certains, tandis que les industriels comprennent si mal leurs intérêts, qu'ils tâchent d'économiser le

plus possible le capital et la main-d'œuvre. En réalité, c'est une erreur trop répandue d'attribuer les bénéfices au capital : les bénéfices proviennent de la direction de l'entreprise et la preuve, c'est qu il est rare que deux établissements, pratiquant la même industrie. reçoivent un développement égal. Et quel est donc le rôle du capital à l'égard du travail? Suffit-il qu'une entreprise ait un gros capital pour qu'elle puisse payer des salaires plus élevés qu'une autre entreprise ayant un capital moindre ; non, car si elle payait les salaires sur son capital, le capital ne tarderait pas à être absorbé. L'industrie ne peut prospérer qu'à la condition que le capital initial soit constamment renouvelé et augmenté. Mais qui le renouvelle? qui l'augmente ? C'est le consommateur. Qui règle le salaire ? C'est également le consommateur qui offre un débouché plus ou moins grand aux produits selon les besoins et selon leur qualité et leur prix. C'est le consommateur, en dernier ressort, qui paye le salaire. Le capital ne sert qu'à garantir au salarié que tel jour, à telle heure, une fois son produit livré ou son service rendu, il en recevra le payement, quel que soit plus tard le sort de ce produit, qu'il soit vendu de suite ou dans un an, en perte ou en bénéfice, que le service reçoive sa rémunération de l'acheteur où reste à la charge du salariant. Le rôle du capitaliste, c'est celui d'assumer les risques de l'entreprise : et pour le risque il prévoit une rémunération plus ou moins élevée. Mais l'existence du capitaliste n'est donc point une vie de tout repos. C'est une existence qui exige des connaissances techniques, de la perspicacité et de l'activité.

M. **Frédéric Passy**, président, en constatant qu'il n'y a pas eu à proprement parler de discussion — il ne pouvait guère y en avoir — demande la permission, puisque l'heure n'est pas encore très avancée, de prendre la parole pour son compte et d'insister à son tour sur le véritable caractère et la fonction du capital. Il sait qu'il ne dira que des banalités, des choses qui devraient être des banalités plutôt, et qui sont des truismes pour des économistes ; mais ces truismes ne seront jamais assez répétés aussi longtemps qu'ils demeureront, comme ils le sont dans d'autres milieux, incompris et contestés.

Mais d'abord il ne croit pas hors de propos de rappeler un souvenir que vient de réveiller M. Yves Guyot en disant que c'est le consommateur qui, en fin de compte, détermine les prix.

J'examinais, dit M. Passy, en vue d'un des diplômes que donne la Ville de Paris, des jeunes filles, simples ouvrières pour la plu-

part, qui suivaient ce que l'on appelait alors les cours municipaux de comptabilité, cours auxquels une femme de grand mérite, Mlle Malmanche, avait su faire ajouter des notions économiques. Ayant interrogé l'une des candidates sur le salaire : « Il est souvent bien bas, le salaire, lui dis-je. Pourquoi le patron ne le relèverait-il pas ? » — « Mais, monsieur, me répondit-elle, cela ne dépend pas toujours de lui. Il faut qu'il joigne les deux bouts. Si, par bonté, il double le salaire et que, par suite, ne rentrant pas dans ses frais, il soit obligé de fermer boutique, on sera sur le pavé. Ce sera encore pis que d'être mal payé ». — « A la bonne heure, répondis-je ! Vous ne laisserez pas votre père ou votre frère se mettre en grève sans savoir pourquoi. Il peut y avoir parfois lieu d'élever des réclamations. Mais avant d'en venir aux grands moyens, il faut commencer par se demander si ce que l'on prétend obtenir est possible et si c'est juste. »

Et pourquoi, continue M. Passy, y a-t-il si peu de personnes capables de faire la réponse de simple bon sens que faisait cette jeune ouvrière ? Pourquoi se figure-t-on que les capitalistes ne remplissent aucune fonction utile et n'ont eu ou n'ont aucun mérite à avoir acquis et à conserver leur capital ?

C'est qu'on ne se rend pas compte de la façon dont s'est formé ce capital et dont il se conserve ; c'est qu'on se figure volontiers, comme le disait Bastiat, à propos de ceux qui croient que l'on peut puiser indéfiniment dans la caisse du gouvernement, que ce sont des écus tombés de la lune, et qu'il y en a toujours. C'est encore que l'on oppose le capital, le capital qui ne coûte rien et qui ne fait rien, au travail qui coûte et qui produit. D'où vient-il pourtant ce capital, si ce n'est du travail ? Et si le produit du travail est sacré, comment le capital ne le serait-il pas autant, sinon davantage ? Un homme a travaillé et il a obtenu comme résultat de son travail un produit. Ce produit lui est propre ; c'est sa propriété. A lui seul le droit d'en disposer, de le consommer, d'en faire ce qui lui convient. Contestez-lui ce droit, et le travail, devenant inutile, s'arrêtera. Ce n'est qu'un premier pas cependant.

Ce produit, sacré par ce qu'il a coûté, au lieu de le consommer, il le conserve, il l'épargne : c'est un second travail, un second effort, l'effort de la prévoyance. Avantageuse pour lui sans doute, puisqu'il s'assure ainsi contre les chances de l'avenir ; il a une poire pour la soif. Oui, mais avantageuse aussi pour les autres ; car cette poire pour la soif elle pourra, le cas échéant, servir à apaiser la soif d'autrui, soit par un acte de pure bienveillance, soit par une opération honnête et en compensation d'un service équivalent.

Un pas de plus, un mérite de plus, et le capital apparaît. Ce produit qui n'était qu'épargné, il est employé à produire. C'était, pour reprendre l'exemple classique, du blé gardé pour apaiser la faim de demain. On en fait, par un travail nouveau, de la semence pour préparer la récolte de l'année prochaine. Du travail toujours, du travail de plus en plus utile, de plus en plus méritoire, du travail à la troisième puissance.

La guerre au capital est donc à la fois injuste et absurde. La possession du capital, dit-on, confère à son détenteur un avantage: il peut attendre. Sans aucun doute. Il est bon d'avoir des ressources; et la situation de celui qui en a est meilleure que celle de celui qui n'en a pas. Il vaut mieux avoir un verger planté d'arbres en plein rapport que d'en être à planter un premier arbre qui ne produira que dans plusieurs années.

C'est précisément pour cela, dit Bastiat, que l'on se donne la peine d'en planter. C'est pour cela, en termes plus généraux, que l'on se donne la peine d'épargner et de créer des capitaux. Et s'il n'y avait pas d'avantage à le faire, personne ne prendrait cette peine ; tous vivraient au jour le jour et resteraient dans le dénuement primitif. C'est ce qui faisait dire à Victor Hugo qu'il n'y a rien de plus injuste que la jalousie stupide de celui qui est en marche contre celui qui est arrivé et qui lui a frayé le chemin.

Cela ne veut pas dire que tous ceux qui possèdent, possèdent légitimement et usent honnêtement de ce qu'il possèdent. Il y a des fortunes mal acquises et mal employées. Il y a le vol et la fraude, qui ne font pas que le capital soit mauvais par lui-même, mais qui le font passer des mains dans lesquelles il devrait rester dans d'autres qui n'y ont point de droit. Il y a les privilèges et les faveurs légales qui garantissent à certains de ces possesseurs la conservation de la productivité abusive de ce qu'ils possèdent. Cela n'infirme pas la légitimité de la possession régulière, et ne fait pas que le capital ne soit l'agent nécessaire du progrès.

Eaux stagnantes, dit-on parfois, marais pestilentiels qui empoisonnent tout autour d'eux ! Parfois, c'est possible (l'homme peut tout gâter et abuser de tout). Mais,réservoirs indispensables aussi, qui servent à arroser les plaines ou à communiquer le mouvement aux appareils qui centuplent les forces humaines.

J'étais un jour, dit M. Passy, à Mulhouse. Une affiche attira mes regards. On y lisait que si des ouvriers de telle usine, qui venait d'être incendiée, se présentaient chez les habitants en implorant des secours comme réduits à la misère par le chômage, on ne devait point les écouter, attendu que, le sinistre étant couvert par

l'assurance, la maison continuait à ses ouvriers leur salaire habituel jusqu'au jour où le travail pourrait être repris. C'était le capital qui, parce qu'il peut attendre, réservait au travail son avenir et lui permettait, à lui aussi, d'attendre.

Est-il vrai toutefois qu'il puisse attendre indéfiniment? Notre collègue Neymarck parlait tout à l'heure avec trop de bienveillance de ma conférence sur *Robinson et Vendredi*. Pourquoi d'abord Robinson avait-il pu, dans son isolement, se procurer les ressources qu'il s'était assurées : un jardin producteur de légumes, un troupeau, une basse-cour, des outils et le reste ? Parce que ayant vécu dans une société où l'on connaissait l'agriculture, l'industrie, la domestication des animaux, il avait apporté, avec lui dans sa tête le souvenir de toutes ces choses et le moyen en même temps que le désir, de travailler à se les procurer. Ce qui revient à dire que si le capital se traduit sous une forme matérielle, il est avant tout d'origine morale. Il est le fruit d'idées conçues et de volontés exercées.

Et maintenant, quand, par le travail, le capital a été réalisé, est-il vrai, comme on le dit, qu'il n'y ait plus rien à faire, pour en jouir, que de le laisser durer? Le capital, dit Stanley Jevons ne se conserve pas ; il se renouvelle. Et l'histoire de Robinson, telle que je l'ai contée, en est encore la preuve. Le jour où Robinson, malade, ne peut plus aller soigner ses volailles et son troupeau, le jour où, ayant donné à l'eau qu'il a amenée de la source dans son jardin l'ordre d'arroser ses légumes, il tombe sur son grabat de feuilles sèches avant de lui avoir donné l'ordre de s'arrêter, ses animaux meurent de faim et son jardin se change en un marécage. Ce qui revient à dire que le capital, fruit du travail, pour produire et pour durer, a besoin d'être renouvelé et mis en œuvre par le travail. C'est un va et vient perpétuel, analogue au mouvement des eaux, qui remontent en vapeur dans l'atmosphère pour redescendre en neige et en pluie sur la terre. Le capital, selon le mot de Cobden, est le fleuve où le salaire se puise. Le travail, sous toutes ses formes, ce sont les mille ruisseaux qui entretiennent et renouvellent incessamment ce fleuve, dont les eaux lui reviennent en salaires. Travail et capital, donc, loin d'être des choses différentes et opposées, ne sont que des moments d'un même phénomène : l'activité féconde qui se rémunère par son produit, et, comme le disait si bien Brelay, séparez-les, vous ne trouvez plus ni l'un ni l'autre.

Faire la guerre au capital, encore une fois, parce que sa possession peut permettre le loisir (comme si le loisir justifié par des

services, le repos après le travail, n'était point chose avouable et respectable) ce n'est pas seulement pécher contre la justice ; c'est pécher contre son intérêt, c'est faire œuvre antidémocratique. Le capital, disait notre maître Michel Chevalier, est le grand thaumaturge, le grand émancipateur. C'est lui qui, en substituant aux muscles insuffisants de l'homme les membres d'acier et les forces inépuisables de la nature, libère les bras, permet le développement des intelligences, élève, en les égalisant devant les conquêtes obtenues pour tous, les diverses parties de l'humanité. Et convier comme on le fait encore malheureusement les foules à la croisade contre le capital, c'est tout simplement leur demander de tuer la poule aux œufs d'or.

La séance est levée à onze heures.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

C. COLSON. — *Transports et tarifs. Supplément à la 2e édition. Lois, règlements et actes administratifs postérieurs au* 30 *juin* 1898. — Paris, janvier 1903, in-8°.

*Congrès des sciences politiques de* 1900. — Paris, 1901, in-8°.

YVES GUYOT. — *Le repêchage des cinq cents millions à l'eau.*

*Le programme Baudin du Sénat.* — Paris, Guillaumin et Cie, 1903, in-8°.

H. PASCAUD. — *Une Etude de syndicats agricoles.* — Paris, 1902, in-8°.

*Administration des Monnaies et médailles. Catalogue et prix de vente des médailles de la Monnaie.* — Paris, 1902, in-8°.

MAURICE ALFASSA. — *Musée social. Les Trade-Unions en* 1902. — Paris, 1902, in-8°.

*Société d'encouragement pour le Commerce français d'exportation. But et moyens d'action.* — Paris, 1900, in-8°.

*Chambre de commerce de Reims. Séances et travaux, année* 1902 — Reims, 1902, in-8°.

*Réunion des membres français de l'Association internationale pour l'essai des matériaux de constructions.* — Paris, 1903, in-4°.

E. GIRETTI. — *La nuova politica commerciale dell'Italia ed il Congresso delle Società economiche a Torino.* — *Bologna,* 1902, in-8°.

*Jaarcijfers voor het Koninkrijk der Nederlanden. Rijk in Europa,* 1901, *S'Gravenhage,* 1902, gr. in-8°.

*Bijdragen tot de Statistiek van Nederland, Nieuwe Volgreeks,* XXII. *Kiezers-Statistiek,* in 1902. *La Haye.* — 1902, in-4°.

*Ekonomisk Tidskrift,* 1903, Haft 1, 2, — *Stockholm.* — in-8°.

M. D'ALPHONSE. — *Aperçu sur la Hollande. La Haye,* 1900, in-4°.

L. COLESCU — *Statistica Animalelor domestice din Romania.* — *Bucuresci,* 1903, in-4°.

# COMPTES RENDUS

Histoire critique des théories de l'intérêt du capital, par Eugène von Bœhm-Bawerk, ministre des Finances d'Autriche, traduit par Joseph Bernard, T. II. Paris, Giard et Brière.

Nous avons signalé, dans notre numéro d'octobre de l'année dernière la publication de la traduction de la première partie de cet important ouvrage. La seconde partie vient de paraître. Elle renferme la suite de l'exposé critique des nombreuses théories de l'intérêt, et elle est principalement consacrée à la réfutation de la « théorie de l'exploitation », autrement dit de l'illégitimité de l'intérêt, de Rodbertus et de Karl Marx, que l'auteur résume brièvement en ces termes d'une exactitude saisissante :

« Tous les biens ayant une valeur sont le produit du travail humain, et, au point de vue économique, ils sont le produit *exclusif* de ce travail. Cependant les travailleurs ne reçoivent pas tout le produit que seuls ils ont créé. Les capitalistes profitent de ce que l'institution de la propriété privée leur garantit un droit sur les moyens auxiliaires indispensables à la production pour s'attribuer une part du produit créé par les travailleurs. Ils y arrivent par le contrat de travail. Grâce à celui-ci, ils achètent la force de travail des vrais producteurs, — que la faim fait consentir à ce marché, — pour une *partie* de ce que ce travail produira. Il est donc possible aux capitalistes de mettre dans leur poche, à titre de facile profit, le reste du produit *L'intérêt du capital consiste donc en une partie du produit du travail d'autrui acquis en abusant de la situation précaire des ouvriers.* »

La réfutation de tous points excellente de cette théorie négative de l'intérêt est suivie de l'exposé critique des théories qui le justifient, allant jusqu'à nos jours et formant ainsi le complément de la première partie. Ces théories, l'auteur les considère comme insuffisantes, — car il a la sienne; — mais il remarque avec raison qu'elles n'en ont pas moins été utiles au progrès de la science.

« Aucune, dit-il, ne contenait l'entière vérité. Ont-elles été, de ce fait, absolument stériles ? Ne forment-elles, dans leur ensemble, qu'un amas de contradictions et d'erreurs, au bout duquel on n'est pas plus près de la vérité qu'on n'en était au début? Ou bien ne perçoit-on pas dans le chaos des doctrines contradictoires une direction qui, sans avoir conduit à la vérité, a du moins montré le chemin qui y mènera ? »

La théorie de M. Bohm Bawerk nous montrera-t-elle le chemin mieux qui ne l'ont fait ses devancières,et nous approchera-t-elle davantage de la vérité? C'est ce que nous verrons dans la troisième partie dont la traduction paraîtra prochainement. M.

---

Les entrailles de la terre. — *Le globe terrestre. — Les eaux souterraines. — Le feu souterrain. — La houille. — La mine et les mineurs. Autour de la mine. — La vie du mineur. — Le diamant noir et la houille blanche. — Le pétrole et autres combustibles. — Le monde métallifère. — Le diamant et les pierres précieuses. — Les pierres d'ornementation et de construction. — Le sel gemme. — Les mines dans l'antiquité. — Les richesses minérales et l'avenir des nations. — Grottes et cavernes naturelles et artificielles. — Les tunnels*, par E. Caustier, 1 vol. orné de nombreuses illustrations. Nony et Cie, Paris, 1902.

Livre intéressant bien que l'esprit économique y fasse un tant soit peu défaut et que l'auteur partage beaucoup trop les préjugés courants sur le bénéfice que peut trouver un pays à se suffire à lui-même, sur la nécessité de s'opposer par des barrières douanières à l'invasion des charbons extraits à l'étranger à plus bas prix de revient, etc., et qu'il se réjouisse plus que de raison de l'abaissement industriel qui doit resulter, à son avis,pour l'Angleterre,de l'accroissement de production, minière et autre, des Etats-Unis. Mais la matière traitée en cet ouvrage est si abondante que sans nous attarder à des critiques nous entrerons immédiatement dans le vif du sujet. Inutile d'essayer de passer, ici, totalement en revue ce que contiennent de nécessaire,d'intéressant ou de simplement curieux les entrailles de la terre ; nous prendrons seulement de ci de là quelques-uns des renseignements accumulés par M. Caustier qui, ainsi qu'il le dit dans son introduction, n'a eu d'autre but que de « rassembler en un langage clair et précis tout ce que l'on sait de beau et d'utile sur les *Entrailles de la Terre* ».

Si ingénieuses que soient les spéculations sur ce qui constiue l'intérieur du globe terrestre et les explications sur la formation progressive de son écorce ; si utile que soit la captation des eaux souterraines et

si néfastes que puissent être les éruptions volcaniques, nous ne les rappellerons que pour mémoire et passerons à l'exploitation des mines : celles de houille, d'abord. Laissant de côté ce qui concerne la mise en œuvre : recherches et travaux préparatoires du sol et du sous-sol, extraction de la veine de charbon, triage du produit, préparation du coke d'industrie, chargement et envoi en tous lieux du charbon, utilisation des déchets, outillage et machinerie de toute espèce, etc., nous résumerons plutôt l'histoire anecdotique de ce qu'au XIX^e^ siècle on a si bien dénommé le pain de l'industrie. Il est rare que les meilleures choses aient de faciles débuts ; la houille n'a pas manqué de suivre la tradition. Qu'on en juge.

Ouvrons d'abord une parenthèse pour rappeler que les auteur grecs et romains appelaient la houille : charbon de pierre, mais que si les Anciens la connaissaient, ils ne s'en servaient guère ; par contre les Chinois, bien avant notre ère, l'appliquaient à certains usages industriels, la cuisson de la porcelaine entre autres. Et arrivons à une période plus proche de la nôtre. Une charte anglaise de 853, montrant que la houille était déjà à cette époque employée pour les usages domestiques, détruisait la légende qui en attribue la découverte au forgeron liégeois Huilloz (quoi qu'il en soit, il est incontestable que la Belgique fut le premier pays d'Europe réellement industriel) ; cependant ce n'est qu'en 1340 que quelques fabricants privilégiés, les brasseurs et les forgerons, obtinrent l'autorisation, à cause du prix élevé du bois, de brûler du charbon de terre que dans la région on considérait comme dangereux pour la santé publique. Cette décision royale ameuta tout le voisinage ; on adressa une pétition au roi qui dut par une loi, interdire la combustion du charbon dans la cité en question. Malgré la défense, les industriels avaient trouvé ce combustible tellement supérieur à l'autre qu'ils continuèrent à l'employer. Il fallut sévir ; la peine capitale fut prononcée contre les fabricants inculpés et l'un deux subit l'exécution. Non seulement on accusait le charbon de vicier l'air — en quoi on n'avait pas tout à fait tort — mais on ajoutait qu'il ternissait le linge, provoquait des maladies de poitrine et, pis encore, altérait la fraîcheur du visage, aussi les dames refusaient-elles toute invitation dans les maisons où l'on brûlait du charbon de terre. Cette hostilité retarda d'un siècle l'utilisation courante de la houille pour le chauffage domestique en Angleterre.

En France, on employait la houille, à Saint-Etienne, au milieu du XIII^e^ siècle ; toutefois le premier édit réglementant les mines françaises ne date que de 1601. Mais la mise en valeur réelle des houillères les plus riches ne remonte qu'au XVIII^e^ siècle et surtout au XIX^e^. (Quant aux autres pays d'Europe, sauf l'Allemagne où, dès le XIII^e^ siècle, on faisait

usage de la houille, ils méconnurent leurs richesses carbonifères jusqu'au xviiie siècle). La raison de la généralisation de l'emploi de la houille en France tint à ce qu'en 1769, le bois coûtant fort cher à Paris, quelques marchands eurent l'idée de faire venir du charbon d'Angleterre.

Il fut très mal reçu : les médecins l'accusaient de toutes sortes de méfaits (pourtant, suivant leur opinion, s'il donnait la phtisie, il guérissait les affections du foie) et, dit un contemporain, la malignité de ses vapeurs et son odeur de soufre en dégoûtèrent bientôt. Au reste la Sorbonne n'avait pas attendu cette époque pour partir en guerre contre lui, car ses docteurs, sous Henri II, l'avaient excommunié. Un édit royal d'alors avait défendu aux maréchaux-ferrants d'employer, sous peine de prison et d'amende, le charbon de terre ou de pierre. Ce fut Henri IV qui leva cet interdit et même exempta la houille de la dîme. De fait, à la fin du xviiie siècle la plupart des personnes se refusaient encore à l'emploi de la houille dans les usages domestiques. On sait quelle revanche elle a prise.

Aujourd'hui la mine de houille est une sorte de ville qui s'enfonce parfois à plusieurs centaines de mètres de profondeur et elle n'est plus, heureusement, le milieu effroyable qu'on pense. Les dangers y sont encore grands assurément, mais dans certains autres métiers ils ne sont pas moindres. En cas d'accident dans la mine, les mineurs font preuve d'un dévouement absolu les uns vis-à-vis des autres. Au reste la peur tient si peu de place dans leurs préoccupations qu'ils sont d'un naturel fort gai. La vie de l'ouvrier mineur s'est considérablement améliorée depuis quelques années. Les salaires se sont progressivement élevés et l'esprit d'association et de mutualité va en se développant au grand bénéfice matériel et moral de tous. Ainsi une de leurs caisses d'épargne, la Société des Amis réunis du Grand-Condé, porte dans ses statuts : « Tout sociétaire rencontré ivre est signalé à l'assemblée générale; en cas de récidive, son exclusion peut être prononcée. » Le mineur gagne de 5 à 7 francs par jour, les enfants et les aides débutent par un salaire quotidien de 1 fr. 60. Les jeunes filles travaillant au triage du charbon, on peut dire qu'une famille d'ouvriers composée du père et de quelques enfants occupés soit au fond, soit sur le carreau de la mine, gagne une quinzaine de francs par jour. Malheureusement le mineur n'est pas porté à l'économie, et sa femme n'est pas très bonne ménagère en ce qui concerne l'utilisation des provisions. A cela on a tâché de remédier en créant des cours de cuisine dans les écoles.

Les machines-outils n'ont pas donné en France les résultats qu'on en a obtenus en Amérique; on n'arrive à enlever dans les conditions les plus favorables, que 20 à 25 p. 100 du charbon, tout le reste doit être

enlevé à la main. C'est qu'en Amérique les couches s'y prêtent mieux et qu'on n'hésite pas à abandonner une partie du charbon, souvent la machine n'en élève que 55 p. 100 et en laisse au fond 45 p. 100. En France on suit la veine et on extrait jusqu'à son dernier bloc de charbon; en Amérique le gaspillage est donc énorme; même en Angleterre l'exploitation, à ce point de vue est parfois défectueuse. Cela tient, dit-on, à ce que le système de location des houillères pour un temps limité conduit les fermiers exploitants à saccager les gisements; ainsi on a estimé que les 2/3 de la fameuse veine *Ten Yard* du Staffordshire ont été perdus par une mauvaise organisation de l'extraction. Mais ce n'est pas seulement dans l'exploitation qu'il y a gaspillage, c'est aussi dans l'utilisation puisqu'on prétend qu'on ne recueille actuellement sur les arbres de nos plus puissantes machines marines, par exemple, qu'un peu plus d'un dixième de la force donnée par la combustion du charbon; les neuf dixièmes restants sont complètement perdus. Et l'on se préoccupe déjà de l'épuisement des mines de houille! A vrai dire, on pense sans doute que « pour un combustible perdu, plusieurs de retrouvés », le pétrole entre autres dont l'emploi est, dit-on, beaucoup plus économique puisque, suivant l'essai fait sur une ligne de chemin de fer anglaise, pour une machine, la consommation de houille est de 35 livres par mille anglais et celle de pétrole, 15 livres.

Hérodote et Pline ont parlé du pétrole et les Perses qui, depuis plus vingt siècles avaient institué le culte du feu, en alimentaient le feu perpétuel de leurs temples. Les Romains le désignaient sous le nom de bitumen et s'il faut en croire Dioscoride (1er siècle avant Jésus-Christ) les rues d'Agrigente étaient éclairées de son temps avec ce liquide, mais les fumées épaisses produites par sa combustion le firent abandonner. Au Caucase il y a vingt-cinq siècles que les fontaines de Bakou sont célèbres ; avant même que les Perses eussent créé le culte du feu, les indigènes de cette région avaient pour les sources du pétrole une vénération particulière. Dès avant la fondation de l'empire romain les adorateurs du feu venaient faire leurs dévotions sur les bords du Cydnus. Pourtant il semble que ce n'est que vers le xe siècle de notre ère que le pétrole devint un article de commerce. Au XIIIe siècle les Perses l'exportaient en quantité considérable. Mais ce n'est vraiment qu'à partir de 1859 pour les Etats Unis et de 1879 pour la Russie que s'ouvre la période d'exploitation réelle et la prospérité de cette extraction dans laquelle d'énormes capitaux sont aujourd'hui engagés.

Le prix d'installation d'un puits, au Caucase, est assez élevé, car il il faut descendre de plus en plus profondément pour trouver le naphte ; tandis qu'en 1878 la profondeur moyenne était de 80 mètres, il faut aller actuellement jusqu'à 200 et 300 mètres (aux Etats-Unis, pour

atteindre la poche de pétrole, la sonde doit parfois descendre jusqu'à 400 et 600 mètres) et le prix de revient d'un puits peut s'élever à 100 et même 200.000 francs. Son entretien coûte peu : une trentaine de francs par jour. La plupart des sources russes sont jaillissantes et le jet est quelquefois si violent qu'il emporte toute la structure du puits. A Bakou il n'y a pas moins de 77 maisons s'occupant de l'exploitation du naphte ; de 10.000 habitants sa population a passé à 200.000 âmes aussi, la place manquant malgré l'accroissement des logis, les loyers sont-ils fort élevés. La grande préoccupation de chacun est l'énormité des gains ; en quelque endroit de la ville qu'on se trouve on n'entend parler que de millions. Dans les principaux points d'extraction les terrains atteignent des prix incroyables : à Balakhawy un hectare de terre se paie 300.000 à 500.000 francs ; à Sabountchy, 800.000 francs ; à Bibi-Eybat, 1.300.000 francs. Une Compagnie anglaise achète pour 5 millions de roubles 10 hectares de terre, y perce un puits d'où jaillit le pétrole, vend quelques semaines après ce terrain 12 millions de roubles à une autre société qui trouve une nouvelle fontaine et revend cette même concession à une troisième compagnie 16 millions de roubles. En six semaines le prix avait donc passé de 13.500.000 fr. à 32.400.000 puis à 43.200.000 francs. On ne nous dit pas si cette transaction a donné au dernier acquéreur tout le bénéfice qu'il en attendait.

Laissons maintenant les combustibles ; passons aux métaux précieux : or, argent, platine, mercure et arrêtons-nous plus particulièrement à ce dernier dont l'extraction est parmi les plus pénibles et va de pair avec celle du soufre dans les mines de Sicile, de l'étain au Yunnan et de quelques autres métaux dans certaines mines de Sibérie. Les gîtes de mercure les plus célèbres sont ceux d'Almaden, en Espagne, qui fournissent près de la moitié de la production totale (soit environ 2.000 tonnes sur 4.000). On le trouve à l'état natif sous forme de gouttelettes liquides qui peuvent se réunir dans des poches existant dans les terrains schisteux. Le danger que présente pour les mineurs l'exploitation du mercure est tel qu'à Almaden, par exemple, le mineur ne peut travailler que quatre heures et encore sept à huit jours par mois seulement (malgré cela il a l'apparence pitoyable, le teint terreux, le corps émacié), d'où découle la nécessité d'entretenir un personnel hors de proportion avec la production et par suite une augmentation du prix de revient.

Parmi les minerais communs, la première place appartient au fer ; ses applications sont innombrables. Un métallurgiste a recherché la valeur que peut prendre une barre de fer suivant l'usage qu'on en fait et voici quelles ont été ses constatations : une barre de fer valant

25 francs, transformée en fers à cheval en vaudra 60 ; en couteaux de table, 800; en aiguilles, 1.776 ; en lames de canif, 15.928; en boucles de boutons, 22.425 et en ressorts de montres 125.000. Mais ce qui atteint le prix le plus élevé c'est le *fer pur* (le fer des métallurgistes est toujours mélangé à d'autres éléments qui altèrent ses propriétés fondamentales) qui est d'une extrême rareté et n'existe guère que dans les collections de laboratoire. On espère, grâce à un nouveau four électrique, parvenir à en obtenir de plus grandes quantités : souple et résistant, le fer pur fournirait pour certaines constructions une incomparable matière première. C'est l'affaire de l'avenir.

Nous nous en voudrions de quitter les entrailles de la terre sans dire quelques mots de ce qu'elles recèlent de plus particulièrement agréable à une bonne partie du genre humain : les pierres précieuses et, parmi elles, le diamant. Quoiqu'il soit le plus connu, il reste toujours le plus apprécié ; on le trouve sous trois états : amorphe, concrétionné, cristallisé. Amorphe, il est opaque et sert seulement à polir le diamant cristallisé et les autres pierres précieuses. Concrétionné, il est noir et bien connu sous le nom de boort ou de carbonado ; on l'utilise dans la taille des diamants et aussi dans l'industrie pour la perforation ou le sciage des roches dures. Cristallisé, il est le seul vraiment précieux ; il est parfois tellement dur qu'un diamant soumis à la roue du lapidaire pendant cent jours à une vitesse de 28.000 tours par minute résista. Une telle dureté est rare ; autrement le polissage serait impossible. Pendant longtemps (et malgré les efforts de Mazarin et de Colbert) les tailleries de diamant ne purent se développer à Paris. Ce n'est qu'en 1872 qu'un industriel d'initiative et d'énergie parvint à y fonder sa première usine. Aujourd'hui, à Paris et dans le Jura, il existe des tailleries fort actives. Mais Anvers et surtout Amsterdam restent les plus grands centres A la fin de 1898, cette dernière ville possédait 50 usines de premier ordre renfermant 7.200 meules et occupant 11.000 ouvriers dont 600 femmes. Les propriétaires de ces fabriques se bornent à louer les meules aux ouvriers qui travaillent directement pour le compte des joailliers. Les ouvriers lapidaires d'Amsterdam gagnaient facilement 2.000 francs par mois et leur corporation était si jalouse de son monopole qu'elle interdisait à ses sociétaires de former des apprentis autrement qu'en remplacement de ceux qui mouraient.

Voyons encore les mines de sel gemme. On prétend que sous la ville de Berlin des sondages ont traversé 1.200 mètres d'épaisseur de sel. Mais comme leur exploitation n'est pas commencée, nous parlerons brièvement des mines les plus célèbres du monde : celles de Wieliczka, à deux lieues de Cracovie. L'extraction du sel commencée au XIII[e] siècle

n'y a pas cessé depuis cette époque. Aujourd'hui elles comptent 700 kilomètres de galeries situées à une profondeur moyenne de 300 mètres, qui communiquent avec l'extérieur par 11 puits. Les mineurs de Wieliczka ont une curieuse coutume : chaque année ils élisent, dans la mine même, une reine qui est investie pour une année du pouvoir de trancher tous les différends s'élevant entre eux. Elle a aussi le devoir d'organiser les secours en cas d'accident, de soigner les malades et les enfants. Pour qu'il lui soit possible de s'acquitter de ces fonctions, elle est dispensée du travail de la mine.

Mais arrêtons ici nos emprunts à l'ouvrage de M. Caustier ; si en le lisant on est partagé entre l'admiration pour l'abondance, la variété, la beauté des richesses que renferment les entrailles de la terre et celle qu'inspire l'ingéniosité de l'esprit humain sans cesse en éveil pour arriver à tirer de ces matériaux leur maximum d'utilité ou d'agrément en échange d'un minimum d'efforts, on se prend doublement à regretter que, grâce à l'excès de fiscalité et à la protection, les jouissances dues à la possession de ces biens — mis à notre portée par la nature et par des progrès réalisés au profit de tous — restent encore l'apanage d'un trop petit nombre de consommateurs.

M. LR.

---

Les problèmes industriels des Etats-Unis, par R. Lawson, Blackwood, Londres.

Nous n'avons pas craint, lorsque les appréhensions à l'égard de l'invasion américaine étaient les plus vives, de conseiller le sang-froid : la conquête financière et économique du monde par les Yankees ne nous paraissait pas encore si proche, et cela malgré toutes les assertions contraires des mégalomanes transatlantiques, malgré toutes les terreurs des nationalistes européens. Les événements survenus depuis six mois n'ont pas été de nature à modifier notre jugement. Il a paru quelques ouvrages de plus sur l'avenir des Etats-Unis et, parmi les plus instructifs, nous signalerons *American Industrial Problems*, par M. R. Lawson.

M. Lawson, qui s'est fait une spécialité des affaires américaines et qui les apprécie avec beaucoup d'impartialité, reproche à ses compatriotes d'Angleterre l'exagération de leur scepticisme, il y a une dizaine d'années, et l'intensité de leur crainte aujourd'hui. La vérité se trouve, comme d'habitude, entre les deux, sur une ligne moyenne, M. Lawson met sous les yeux du lecteur tous les éléments de la cause.

Si les Américains possèdent une supériorité dans certaines branches d'industrie, s'ils sont plus habiles dans l'invention et l'emploi de

machines, destinées à économiser la main-d'œuvre, il est certain que l'organisation financière laisse à désirer. Le *banking system* inspire de la méfiance, c'est le point faible. M. Lawson ne dissimule pas qu'il considère la méthode des *bankers* americains de faire des bénéfices en finançant de gigantesques opérations, comme dangereuse. « Les Américains, dit-il, brillent autant par leurs défauts que par leurs qualités ; il est stupéfiant que des hommes, avec un génie véritable pour les affaires, comme en possèdent incontestablement plusieurs d'entre eux, soient aveugles sur un point aussi essentiel que la possession d'un *crédit immaculé*. Le public ne dépose pas d'argent chez ses banquiers pour leur permettre d'exécuter des coups brillants. Plus un banquier est brillant, moins on a de confiance en lui. A New-York, il en est autrement : l'éclat est tout, la sécurité terre à terre et de chaque jour n'est rien. C'est vrai des affaires locales comme de la finance internationale. Lorsque les Américains parlent de New-York comme destiné à devenir le centre monétaire du monde, ils ne savent pas comment les banquiers français et allemands considèrent cette éventualité. Ceux-ci déposent l'argent dont ils n'ont pas besoin à Londres,parce que Londres est l'endroit le plus sûr et le plus commode. S'ils entendaient dire que les *bankers* de Londres se lancent dans des fusions, des créations de trusts et qu'ils bataillent pour le contrôle de leurs entreprises, les gens du continent procéderaient bien vite à la clôture de leur compte dans Lombard Street. Il est peu vraisemblable que, tant que les conditions actuelles règnent à Wall Street, ils songent à y transférer leurs soldes créditeurs. Les Américains peuvent être plus riches,plus puissants qu'il y a quelques années, leur crédit financier s'est-il amélioré en proportion ? s'est-il même amélioré du tout ? n'a-t-il pas rétrogradé ? »

C'est là une question vitale : un pouvoir industriel qui défie le monde doit avoir comme fondement un crédit industriel. Est-ce que même les Américains peuvent sincèrement se flatter d'avoir pour leur industrie une base internationale ?

M. Lawson insiste sur les côtés faibles de l'organisation américaine, Et au nombre des problèmes les plus délicats, il y a les relations entre 20 millions d'ouvriers, plus ou moins exercés, plus ou moins habiles, plus ou moins organisés et leurs *employers*. Lorsque la situation sera moins bonne aux Etats-Unis, la difficulté augmentera, et cela d'autant plus que les trusts ont grandi et multiplié.

« Un petit nombre d'hommes riches, qui ont manœuvré, spéculé, joué et obtenu une dictature industrielle, se trouveront un jour peut-être en face de 80 millions d'Américains indignés. Aucun peuple ne subira à la longue un joug pareil à celui qu'ils font peser sur les Etats-Unis ».

**Ce sont là des vues d'avenir, des prophéties qui n'ont pas la même valeur que l'étude sérieuse et approfondie de l'état présent de la grande-république américaine.**

RAFFALOVICH.

---

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS (*XXI*e *année*). **Paris, Masson et Cie, éditeurs.**

Le service de la statistique municipale, dirigé par M. le Dr Jacques Bertillon, vient de publier son *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1900. C'est un volume très compact renfermant une grande quantité de renseignements relatifs aux différents services de la Ville : voie publique, eaux, navigation, vidanges, égoûts, etc. Une partie est réservée aux observations météorologiques et climatologiques. Il nous renseigne, en outre, sur le mouvement de la population (mariages, naissances, décès), et sur sa situation sanitaire ; sur l'état des finances municipales (comptes particuliers, octrois, contributions, approvisionnements, pompes funèbres, éclairage, etc).; sur les moyens de transport (chemins de fer, omnibus, tramways, bateaux et voitures de places); sur l'organisation de l'assistance publique (hôpitaux, asiles, orphelinats, écoles professionnelles, etc.); sur celle de la justice, des secours contre les incendies et le service du recrutement.

Chacun de ces services comporte une masse d'observations, de relevés de statistique et de notes essentiellement utiles pour tous ceux qui cherchent à se rendre compte de l'animation puissante, de l'intensité de mouvement qui caractérisent les grandes agglomérations urbaines. Or, Paris, par la multiplicité de ses institutions et de ses rouages administratifs, est en quelque sorte la ville type, à ce point de vue. On peut dire que la vieille cité, étant données l'activité de son commerce et de son industrie, sa situation spéciale, point central où aboutissent toutes les voies de chemins de fer, arrosée par un grand fleuve, entourée de nombreux canaux, visitée par quantité de voyageurs, est non seulement un vaste centre de production et d'échange, mais encore un foyer de vie morale et intellectuelle.

On comprend, dans ces conditions, que les renseignements fournis par le service de la statistique municipale commandent l'attention et provoquent la curiosité.

Nous félicitons le personnel de ce service, — et en particulier M. Bertillon — de son patient labeur et du soin qu'il a apporté à la publication de l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris.*

EUGÈNE ROCHETIN.

DIE AKTIENGESELLSCHAFTEN IN OESTERREICH (*Les sociétés anonymes en Autriche*) par FÉLIX SOMARY, Vienne, Manz, 1902.

Dans cette brochure d'une cinquantaine de pages, l'auteur donne l'aperçu des résultats financiers obtenus par les sociétés anonymes autrichiennes pendant les vingt dernières années du XIXe siècle. A cet effet, après les avoir groupées en catégories professionnelles, il a compulsé les milliers de bilans publiés pendant cet intervalle, mais en faisant subir au compte des bénéfices réalisés des corrections, qui lui semblent logiques et indispensables. M. Somary n'admet pas, par exemple, qu'un amortissement extraordinaire, non prévu par les statuts et rendu nécessaire par les circonstances, puisse être considéré comme un bénéfice ; par contre, il considère comme bénéfice toute somme affectée à la compensation de pertes antérieures.

D'après les calculs de M. Somary, l'industrie autrichienne la plus rémunératrice aurait été celle de la fabrication du gaz d'éclairage puisque de 1878 à 1899, les capitaux investis ont bénéficié d'une rétribution moyenne de 16,6 p. 100, alors que le bénéfice annuel moyen a été pour tout le bloc des sociétés anonymes seulement de 6,75 p. 100. Parmi les groupes principaux, les Compagnies d'assurances ont donné 13,3 p. 100 ; les banques 8,5, les sociétés industrielles, 5,27, et les sociétés de transport, 4,2. Les sociétés de construction n'ont rien produit et les minoteries à vapeur accusent une perte de 2 p. 100, toujours pour l'ensemble de cette période de vingt années. Il y aurait encore d'autres constatations curieuses à recueillir dans les chiffres obtenus par l'écrivain autrichien ; nous renvoyons le lecteur à son intéressante publication.

E. CASTELOT

---

DIE EINKOMMENSTEUERGESETZGEBUNG IN DEN VERSCHIEDENEN LANDERN (*La législation concernant l'impôt sur les revenus dans les différents pays*), par OTTO MULLER, Iena, Gustav Fischer, 1902.

M. Muller admire l'impôt sur le revenu ; du reste les publicistes allemands mettent souvent une sorte d'enthousiasme à vanter les moyens de grossir les recettes de l'Etat. Au dix-huitième siècle quelques uns de leurs prédécesseurs célébraient doctoralement la « douceur » de l'Accise qu'ils opposaient à la « violence » de l'impôt direct. Aujourd'hui l'un des plus directs de tous, prend sa revanche : comparé à la douce, mais insidieuse accise, il a le mérite d'être franc et de frapper à visage découvert.

L'auteur expose en détail et avec une remarquable clarté, le méca-

nisme de l'impôt sur le revenu dans les pays où il existe; c'est en Prusse d'après lui, que la loi est la mieux conçue, quoiqu'en Angleterre aussi, l'*income tax* soit, malgré sa complication apparente, habilement adapté aux mœurs et aux habitudes du public qui l'acquitte.

Ne pouvant suivre M. Muller partout où il nous conduit, nous devons nous contenter de résumer les conclusions de son livre. Il exige qu'avant tout le législateur définisse exactement ce qu'il entendra par revenu imposable. Afin de ménager les classes inférieures, les petits revenus seront exemptés de façon à ce que cette catégorie sociale soit non seulement assurée d'un minimum d'existence matérielle, mais ait encore de quoi de satisfaire à des besoins d'un ordre plus élevé. L'impôt modérément progressif sera calculé d'après le système de la déclaration pour la partie « politiquement et moralement supérieure » de la population et pour le reste d'après les estimations faites par des commissions, où le gouvernement et les contribuables seront également représentés.

Nous ne voyons pas bien une Chambre issue du suffrage universel décrétant que « politiquement et moralement », telle classe constitue une élite placée au-dessus du troupeau vulgaire des électeurs.

E. CASTELOT.

---

DIE OEKONOMISCHE LAGE DER COLLEGIEN IM STAATE ILLINOIS, NORD AMERIKA (*La situation économique des Collèges dans l'Etat de l'Illinois*) par CHARLES RICHMOND HENDERSON. B. Liebisch, Leipzig, 1902.

Cette thèse pour le doctorat présentée à l'Université de Leipzig retrace les origines, le développement et l'état actuel d'institutions d'enseignement classique fondées sous le nom de collèges par les sectes religieuses vers l'époque où les immenses territoires de l'Illinois s'ouvrirent à la colonisation. Peu à peu ces collèges se sont trouvés en concurrence avec les universités publiques ou privées et les autres établissements également publics ou privés qui sont sortis du sol de ces anciennes solitudes. Ces collèges confèrent des diplômes de valeur fort inégale ; des bruits peu flatteurs ont même circulé sur les conditions dans lesquelles ils sont parfois décernés. Dans sa *République Américaine*, M. Bryce déclare d'ailleurs que dans l'Illinois et l'Ohio, seule l'Université de Chicago offre une instruction élevée et des garanties sérieuses. C'est que plusieurs de ces collèges sont sans ressources suffisantes pour faire face aux dépenses d'un enseignement véritablement supérieur, puisque, hélas ! l'argent n'est pas seu-

lement le nerf de la guerre, mais aussi celui de la haute culture scientifique.

M. Henderson passe en revue les remèdes proposés. Les uns voudraient astreindre tout collège à justifier de la possession d'un capital de fondation d'au moins 100.000 dollars ; aucun ne pourrait admettre de jeunes gens n'ayant pas les connaissances requises ; le diplôme de bachelier ne pourrait être conféré qu'au terme d'études complètes. La majorité réclame le contrôle de l'Etat. M. Henderson lui-même voudrait voir retirer la collation des grades universitaires aux établissements incapables ou indignes d'exercer ce droit. De cette façon, conclut-il, la concurrence continuerait à subsister, mais ce ne serait plus aux dépens du niveau des études.

E. CASTELOT

---

GRANDES OU PETITES PROPRIÉTÉS ? par MICHEL AUGÉ-LARIBÉ. 1 vol. in-8°, Coulet et fils, Montpellier, 1902.

Sous ce titre, M. Michel Augé-Laribé examine l'histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture. Son livre est plutôt historique que théorique, et il cherche comment il faut poser la question, non comment la résoudre. Et, tout d'abord, il pose en principe qu'il faut établir une distinction entre le point de vue social et le point de vue économique. « Il est possible, dit-il, qu'au point de vue social, les préférences aillent à une répartition démocratique du sol accessible au plus grand nombre, et qu'au point de vue économique les exigences de la culture conseillent de conserver ou d'établir de grandes exploitations aptes à utiliser tous les progrès de la science agronomique. » Il considère, toutefois, ces deux points de vue comme également importants.

Il commence son étude avec les physiocrates et Arthur Young. Dans cette période, qui va depuis les années qui précédèrent la Révolution jusqu'à la Restauration, la discussion reste confuse, les termes propriété et culture étant pris l'un pour l'autre, et l'observation de la réalité étant insuffisante. Des discussions parlementaires pendant la Restauration, l'opinion reste favorable aux grands domaines. Hipp. Passy vient ensuite qui pose la question en distinguant nettement la propriété de la culture, et en séparant le problème économique et le problème social. Toutefois, sa classification et ses moyens d'information sont insuffisants. M. L. de Lavergne prend partie pour la grande culture industrielle, tandis que Thornton et Stuart Mill sont partisans de la petite propriété. Le Play, avec des tendances politiques et sociales,

contribue à augmenter le mouvement d'opinion favorable à la petite propriété. On connaît la théorie socialiste de la nationalisation du sol. Pour Marx, l'avenir est à la grande culture capitaliste. Modifiant un peu les idées de Marx, les socialistes modernes font reposer le problème sur les progrès de la technique agronomique qui pousse l'agriculture à ressembler de plus en plus à l'industrie. Les exploitations, non les plus vastes, mais les plus riches en capitaux, les mieux outillées, sont destinées à triompher dans la concurrence dont les effets s'accentuent à mesure que l'agriculteur produit pour le marché.

M. Souchon défend la propriété moyenne, MM. de Molinari et Leroy-Beaulieu, les grandes exploitations.

Les conservateurs, protectionnistes pour la plupart, ont inventé les syndicats agricoles, soi-disant pour la défense de la petite propriété, mais surtout, ajouterons-nous, dans un but d'intérêt personnel.

La conclusion de M. Augé-Laribé est très vague. N'oublions pas, il nous en a avertis, qu'il examine seulement comment on peut poser la question. D'ailleurs, les statistiques sur lesquelles on pourrait s'appuyer sont toutes incomplètes ou inexactes. Il conseille la méthode monographique. Mais si l'on peut, avec cette méthode, avoir des renseignements exacts, il est difficile d'en obtenir de complets ; et encore faudrait-il synthétiser ces renseignements, ce qui ne semble pas une tâche facile.

« Le problème social, dit M. Augé-Laribé, se rattache essentiellement aux théories de la population. La solution exigera la solution préalable de diverses questions plus générales. Une augmentation continue de la population est-elle désirable ? Existe-t-il entre la population des villes et la population rurale, sinon une opposition, du moins des différences de caractères telles qu'il soit bon, pour un pays, de maintenir un certain équilibre entre elles ? De la population industrielle ou de la population agricole, quelle doit être la plus nombreuse ? » De la réponse à ces questions, on verra ce qui est plus favorable à la conservation sociale.

Quant au problème économique, deux causes principales influent sur le développement des diverses catégories d'exploitations : le progrès des moyens de production et les besoins du marché. Une grande surface ne sera pas toujours un élément de supériorité, mais le capital d'exploitation doit être aujourd'hui plus considérable qu'autrefois.

Voilà ce qui résulte des recherches de M. Augé-Laribé chez des auteurs anciens et contemporains. On pensera peut-être que le problème n'est pas posé aussi nettement qu'il le pense, et, qu'en tous cas, il restrait à concilier le point de vue social avec le point de vue économique. Mais son étude est bien conduite ; elle est claire et nette, surtout dans

la partie historique qui, sauf une courte préface et la conclusion, remplit tout le livre. On le lira avec intérêt et profit.

MAURICE ZABLET.

---

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI, par FRÉDÉRIC GALTIER. 1 vol. in-8, A. Rousseau, 1901.

M. Frédéric Galtier nous donne une bonne étude sur la question des octrois. Après un court historique de cette institution depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, selon l'expression connue, et un aperçu sur les législations étrangères, il fait la critique de l'octroi et parle des taxes de remplacement qui sont la contre-partie de sa suppression. Il illustre sa thèse par l'examen de quelques projets municipaux, celui concernant la ville de Dijon qui n'a pas abouti, celui de la ville de Paris qui a borné la suppression aux droits sur les boissons hygiéniques, et celui de Lyon qui a réalisé la suppression complète.

La dernière loi sur les octrois est celle du 29 décembre 1897, qui autorisait la suppression totale sur les boissons hygiéniques, et qui fixait un tarif minimum de droits pour les villes qui ne voudraient pas d'une suppression totale. Les autres articles s'occupent des taxes de remplacement, ce qui est la grande difficulté. M. F. Galtier résume en trois points les reproches qu'on peut adresser à cette loi. Le législateur de 1897, dit-il, a oublié :

1° Que la suppression de l'octroi devant profiter à tous, aux campagnes comme aux villes, était une réforme nationale et que, par conséquent, l'Etat devait son concours financier aux communes qui avaient à l'opérer;

2° Que toute tentative de suppression partielle favoriserait uniquement le placement du vin, « écraserait une minorité importante de contribuables, comme l'a dit M. Fleury-Ravarin, sans apporter à la majorité un soulagement appréciable », et rendrait par conséquent odieuse et pour longtemps impossible toute suppression totale;

3° Que tout essai de suppression totale, entrepris avec les seules forces des communes, doit avoir pour résultat de surcharger de nouvelles taxes directes certaines catégories de contribuables et de restreindre, souvent même de supprimer à l'égard de tous, l'effet bienfaisant de la réforme par suite de l'incidence et de la répercussion de ces taxes.

La critique contenue dans le premier paragraphe est toute la thèse de M. Galtier. Il se rallie, en effet, après examen des divers systèmes que l'on a proposés jusqu'ici, à celui de M. Fleury-Ravarin, reposant sur la coopération de l'Etat, et qui n'est lui-même que l'application des idées de M. Berthelemy sur la question.

D'après ce projet, proposé en 1899, l'Etat abandonnerait aux communes les trois contributions suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| 1° L'impôt sur la propriété bâtie, soit | 84 | millions |
| 2° L'impôt sur les patentes, pour les villes de plus de 20.000 habitants, soit | 81 | — |
| 3° L'impôt des portes et fenêtres, soit | 61 | — |
| Au total | 226 | — |

Et comme les droits d'octroi s'élèvent à 330 millions environ, on permettrait aux communes restant en déficit la création de quelques taxes directes.

L'Etat, de son côté trouverait la compensation des 226 millions abandonnés par lui aux communes dans un remaniement des droits perçus sur l'alcool et dans l'augmentation d'un décime sur les impôts indirects, sauf quelques exceptions qui paraissent s'imposer.

Comme il est facile de le voir, la question n'est pas résolue, puisqu'il faut encore recourir à des taxes de remplacement pour environ 100 millions, et la porte, malgré les précautions prises, reste ouverte à toutes les fantaisies. Et l'on peut se demander si l'Etat, de son côté, abandonnera le certain pour l'incertain. Il ne s'agit guère, en somme, que de la manière dont nous paierons, car nous paierons toujours autant et même plus.

Certes, l'octroi est une mode d'impôt vexatoire et d'une inégalité choquante. Personne ne songe plus à le défendre, et M. Galtier est d'accord avec nous pour en demander la suppression. Les taxes de remplacement trouvées jusqu'ici ne paraissent guère satisfaisantes. Mais peut-être, avec un esprit moins socialiste que celui qui a présidé partout à leur recherche, eût-on pu en trouver d'autres. Somme toute, *et indépendamment de cet esprit socialiste*, la ville de Lyon, en cherchant à pourvoir par ellemême à la réforme qu'elle a accomplie, a donné un exemple qui n'est point tant à dédaigner. Nous n'avons pas, dans l'examen d'un livre, à indiquer nous-même une solution. Mais peut-être avons-nous le droit de dire que si on laissait chez nous à chacun plus de liberté, aux communes comme aux individus, si l'on n'entravait pas toutes choses sous prétexte d'une unité qui n'est qu'uniformité, les villes à octroi trouveraient, dans les ressources plus spéciales à chacune d'elles, les moyens de se suffire, sans l'institution surannée de l'octroi. Mais il faut chez nous les mêmes règles partout, à Lyon comme à Paris, à Lille comme à Marseille. Et l'on n'aboutit à rien.

M. Galtier a écrit son livre avec l'idée que le concours de l'Etat est indispensable. Peut-être. Mais c'est là une difficulté de plus pour arriver à la solution désirée. Cela dit, la question est bien étudiée ; les argu-

ments sont présentés avec ordre et méthode ; l'écriture bonne, simple et claire. Ces qualités donnent à l'ouvrage une réelle valeur.

MAURICE ZABLET.

---

LA DENTELLE ET LA BRODERIE SUR TULLE, par PIERRE VERHAEGEN. 2 vol. in-8° F. Lebègue et O. Schepens Bruxelles, 1902.

Ces deux volumes sont les quatrième et cinquième d'une collection intitulée : *Les industries belges à domicile*, que publie l'*Office du Travail*. L'auteur jette le cri d'alarme : « L'avenir de l'industrie dentellière belge est menacé, dit-il. D'une part, le nombre des ouvrières va en diminuant. De 150.000 qu'il était en 1875, il est tombé, en 1896, à 47.000, et certainement il ne s'est pas accru depuis lors. Que cette situation s'aggrave encore, et une partie notable de nos populations flamandes se verra privée d'un gagne-pain, qui lui procure encore aujourd'hui de 8 à 10 millions de francs par an. D'autre part, la connaissance et la pratique de la belle dentelle se perdent ou sont du moins bien compromises, et, de ce côté encore, la plus esthétique de nos industries nationales est sérieusement compromise. »

Telle est la conclusion de l'étude de M. Verhaegen dans laquelle, après un court historique de l'industrie dentellière, il montre son évolution, si lente qu'elle semble aujourd'hui encore dans le même état qu'au milieu du XVIII$^e$ siècle, et critique les modes divers du travail qui s'y rapporte. La fabrication des dentelles, point de Bruxelles, de Venise, de Flandre, d'Angleterre, Malines, Chantilly, torchon, guipure, duchesse, broderie sur tulle, etc., y est décrite avec un grand luxe de détails et de nombreux dessins qui font du livre une œuvre d'art aussi bien que d'économie politique. Je crois que les femmes qui l'auront entre les mains parcourront cette partie avec une vive curiosité. L'auteur s'occupe ensuite des entrepreneurs et producteurs, des ouvrières, des intermédiaires et des crises. Le tableau du salaire des ouvrières est navrant. Quelques-unes peuvent gagner jusqu'à 2 francs, la plupart n'obtiennent guère que de 0 fr. 37 à 0 fr. 60 pour une journée de travail de onze heures. Il n'est pas étonnant que le métier se perde.

M. Verhaegen résume la situation d'un seul mot : la déplorable organisation commerciale, dont le vice se trouve dans la centralisation de la grande et de la petite fabrication ; l'augmentation du nombre des intermédiaires, à mesure que la main-d'œuvre décroît ; l'absence presque complète de rapports directs entre les fabricants et les ouvrières, le défaut d'esprit d'initiative et d'association, tant du côté des fabricants et des intermédiaires que du côté de la main-d'œuvre ; la ten-

dance des intermédiaires et des fabricants à faire descendre les salaires à un prix dérisoire et favoriser la production des articles ordinaires.

La situation est-elle donc désespérée ? M. Verhaegen ne le croit pas. La preuve, c'est que la situation des fabricants et des intermédiaires reste bonne, tandis que s'accroît la crise des salaires. Où donc est le remède ? Dans l'initiative et la bonne volonté des hautes classes. Il ne croit pas à l'efficacité d'une intervention de l'Etat — et il a bien raison — si ce n'est pour obtenir des gouvernements étrangers l'abaissement des énormes droits de douane qui frappent les dentelles. Il voudrait la suppression du facteur qui pratique trop souvent le *Truk-System*, qui est un vrai tyran pour l'ouvrière. Il faut encore créer une école-type où seraient conservées les bonnes traditions. Je n'y vois pas d'inconvénients. Mais cette institution n'est-elle pas superflue, après ce que nous a dit M. Verhaegen des couvents, vrais conservatoires de l'industrie dentellière et protecteurs des intérêts des ouvrières, surtout contre la tyrannie des facteurs ? Mais les écoles des couvents diminuent beaucoup, et peut-être prévoit-on qu'un Combes belge peut arriver au pouvoir ! Cela fait, « c'est spécialement aux femmes du monde qu'incombera la mission de prouver que le luxe dont elles s'entourent peut faire vivre celles qui peinent pour l'ornement de leur beauté. »

C'est leur dire : *Achetez des dentelles, mesdames.* Mais sont-elles à la mode ? Tout est là.

MAURICE ZABLET.

---

HISTOIRE DES CAISSES D'ÉPARGNE EN BELGIQUE, par LOUIS HAMANDE et FRÉDÉRIC BURNY. 3 vol. in-8°, Emile Fonteyn, Louvain, 1902.

Cet ouvrage est considérable. Comme documentation, il donne, sur les caisses d'épargne en Belgique, à peu près tout ce que l'on peut désirer. Il soulève aussi une question de principe des plus importantes et à laquelle, peut-être, est attaché l'avenir même des caisses d'épargne, celle de l'emploi des capitaux qui lui sont versés.

Les auteurs — car M. Louis Hamande a voulu associer à son œuvre M. F. Burny, mort avant la publication de l'ouvrage, en fondant le manuscrit de celui-ci dans son propre travail — les auteurs racontent la genèse des caisses d'épargne en Belgique et leur évolution jusque et y compris la loi du 16 mars 1865. Tour à tour on verra, analysées aussi complètement que possible toutes les données sur les caisses créées dans les villes manufacturières et par les banques, Société générale, Banque de Belgique, Banque liégeoise. Les crises subies à différentes époques sont mises en relief avec leurs causes et leurs conséquences. Et, peu à peu, se fait jour l'idée d'une réorganisation complète. Un

projet dans ce sens fut déposé par M. Frère-Orban, le 23 mai 1859. Il devint la loi du 16 mars 1865 qui créait la *Caisse générale d'épargne et de retraite*. Le service de la caisse d'épargne fut organisé immédiatement; celui de la caisse de retraite ne le fut que longtemps après, parce qu'il fallut d'abord élaborer les tarifs.

L'exposé et la critique de cette loi terminent le premier volume de l'ouvrage. Le second donne les monographies des caisses d'épargne, des études sur le concours de la caisse générale au crédit agricole et à la création d'habitations ouvrières, et les tableaux statistiques de l'épargne par exercice. Dans le troisième volume, on trouve une carte du mouvement de l'épargne, et encore des statistiques nombreuses et variées. On ne peut pas, croyons-nous, être plus complet.

Attachons-nous à la partie principale du livre. Les principes qui ont présidé à l'élaboration de la loi de 1865 sont résumés en quatre points: 1° la structure, qui fait de la caisse d'épargne un organisme secondaire autonome que la Société administre à côté de l'État; 2° l'admission des capitaux déjà formés dans un but lucratif pour la caisse elle-même et dans un but social par l'extension des bienfaits de l'œuvre aux classes aisées; 3° les placements des capitaux en opérations de banque; 4° la fonction philanthropique qui vise la moralisation des classes nécessiteuses par l'épargne et l'emploi utile des ressources de la caisse.

Favorables en principe à cette organisation, les auteurs en font cependant une critique assez étendue. Ils font remarquer d'abord que cette caisse « est trop dans la main du gouvernement; son autonomie en est affaiblie et son système de pondération est dérangé. Tout en conservant à l'État une part d'influence, limitée à l'étendue de la responsabilité qu'il assume, on ferait œuvre de justice et de sagesse, et l'on favoriserait la réconciliation des classes sociales, noble mobile dont les grandes institutions de l'Italie s'inspirent, en élargissant graduellement son autonomie et en admettant au sein de l'administration des hommes appartenant à la classe laborieuse, dont la désignation pourrait être confiée au conseil supérieur de l'industrie et du travail. » On voit apparaître la théorie qui ira se développant sur les points suivants.

Sans condamner l'admission des capitaux déjà formés, les auteurs pensent que, dans l'application, cette mesure demande certains correctifs. Les emplois ne sont pas toujours faciles, d'où un engorgement qu'on eût pu éviter en élargissant le cadre des placements.

Ce point de vue amène à la critique du troisième principe. La création belge est à la fois une caisse d'épargne et une banque, mais son programme de placements est limité. MM. L. Hamande et F. Burny pensent qu'on pourrait l'élargir, et ils citent comme exemples, des

opérations dans le genre de celles-ci : des avances sur effets ; des prêts amortissables sur hypothèques ou sur nantissement ; des comptes-courants agraires à six mois et à douze mois, les reports ; des prêts sur parole aux ouvriers avec une caution ouvrière ; des prêts de production aux ouvriers à 2 fr. 50 p. 100 amortissables en cinq ans : des prêts à des ouvrières à 2 p. 100 amortissables par paiements mensuels, etc. Cela se fait, paraît-il, en Italie. On peut donc le faire en Belgique.

En ce qui concerne la fonction philanthropique, nous rentrons dans le même ordre d'idées, si l'on conclut, avec les auteurs, que les bénéfices des caisses d'épargne doivent être employés à « louer des capitaux à bon marché, voire même à perte, à des collectivités d'intérêt général, à des œuvres sociales, à des entreprises populaires ou à des individualités intéressantes ; dans le domaine de la propagande, à créer des catégories de livrets privilégiés ou consentir d'autres sacrifices pour attirer les déposants d'humble condition ? » « Voilà, ajoutent MM. L. Hamande et F. Burny, pour une caisse d'épargne, de la philanthropie saine et féconde. »

Par cette courte analyse, on se rendra un compte suffisamment exact, croyons-nous, de ce que sont les caisses d'épargne en Belgique, et de ce que les auteurs voudraient qu'elles fussent. Le titre de leur ouvrage indique qu'ils les ont considérées principalement au point de vue des classes laborieuses. Il semble qu'il n'y en ait point d'autre pour ce genre d'institutions : les déposants, en général, ne sont pas des capitalistes, mais des gens du peuple qui prélèvent une part de leur salaire pour se constituer une modeste réserve. Et ce sont les laborieux. Or, faut-il faire dévier les caisses d'épargne de leur but, et en transporter les avantages, des laborieux et des économes, à ceux qui ne sont ni économes ni laborieux. Il est beau de faire du bien autour de soi, mais encore ne faut il pas le faire au détriment d'autrui. Est-ce dans un but philanthropique que l'on porte ses économies à la caisse d'épargne ? Eh ! non. La question est donc résolue. Nous ne voulons faire aucune comparaison entre le régime français et le régime belge, le régime surtout que l'on préconise. Le nôtre n'est ni sans inconvénients ni si sans dangers. Peut-être en aimerions-nous mieux un autre, car l'on sait combien peu nous sommes partisan des interventions de l'État. Chez nous, toutefois, le principe même du dépôt semble mieux sauvegardé. Nous pensons qu'il ne faut pas confondre ce qui ne doit pas être confondu, et qu'il est bon de laisser à ceux qui voudront le faire le soin de subventionner le crédit agricole, les banques populaires, et autres institutions *ejusdem farinæ*.

Les idées de MM. L. Hamande et F. Burny ne sont pas nouvelles

chez nous. On a essayé, depuis quelques années, de les y acclimater. Il est bon, je crois, si l'on y tient absolument, de les laisser à la Belgique.

Sous réserve des principes, le livre a une valeur historique et documentaire que je suis le premier à apprécier.

MAURICE ZABLET.

---

ANNUAIRE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE DU JAPON, publié par le ministère des Finances. — 1 vol. in-8°, imprimerie Shneisha, 1902.

Cet annuaire est le second publié par le ministère des Finances du Japon. Le premier avait été donné en anglais au mois de juillet 1901 sous le titre de *Financial annual of Japan*. Celui dont nous parlons est la première publication de ce genre en français, mais il porte, à cause du volume précédent, le n° II.

Il s'occupe successivement des finances, budget, dette publique, impôts; de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; du commerce extérieur ; des banques et du marché monétaire ; des moyens de communication, postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer et navigation. Une dernière partie est réservée à l'île de Formose, en suivant l'ordre précédent.

Les personnes curieuses de statistiques et celles qui s'intéressent au développement si considérable du Japon, trouveront là des renseignements précieux. Elles y verront, par exemple, que les exportations du Japon, qui étaient en 1868 de 15.553.473 yen (rappelons que le yen vaut 2 fr. 583), sont en 1901 de 252.349.543 yen ; les importations ont passé de 10.693.072 yen à 255.816.645. Aux exportations, les métaux précieux comptent pour 14.049.099 yen, aux importations, pour 10.960.750.

Remarquons que la part de la France (non compris les métaux précieux où elle ne compte guere, ou pas du tout), est, pour les exportations du Japon chez elle, de 27.175.671 yen, après les Etats-Unis, avec plus de 72 millions, la Chine avec 43 millions, et Hong-Kong avec 27 millions passés. Aux importations, nous ne faisons pas brillante figure : nous n'envoyons au Japon que pour 3.752.828 yen, tandis que l'Angleterre montre le gros chiffre de 50 millions 1/2, l'Inde anglaise près de 43 millions, les Etats-Unis 43 également, l'Allemagne 28, la Chine 27, etc.

Les autres chapitres de cette statistique révèlent également un développement économique aussi considérable que rapide.

Le budget, soit en recettes, soit en dépenses, a dû naturellement prendre aussi une grande extension. De 33 millions de yen environ

qu'étaient les recettes en 1867-1868, elles sont montées en 1902-1903 à 282.432.964 yen; les dépenses ont passé de 30 millions 1/2 à 281.753.195. Nous noterons que malheureusement, ici comme partout à notre époque, les plus gros chiffres, après ceux du ministère des Finances, le service de la dette publique exigeant seul 43 1/2 millions, les plus gros chiffres, dis-je, sont ceux de la guerre avec 46.695.106 yen, et de la marine avec 28.425.640.

Ces quelques exemples suffisent pour indiquer l'intérêt de la publication.

MAURICE ZABLET.

---

FINANCES CONTEMPORAINES. (*Trente années financières*, 1872-1901), par ALFRED NEYMARCK. 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1902.

Cet exposé des événements financiers qui se sont déroulés depuis trente ans n'est pas une simple nomenclature. En notant les faits, M. Neymarck les explique, les caractérise, les apprécie, et en tire les enseignements qu'ils comportent.

Il a suivi l'ordre chronologique, et chacune des années qu'il passe en revue est indiquée par un mot typique. Ainsi il appelle l'année 1872 l année des trois milliards. Elle est suivie de l'année de la libération du territoire (1873), de celle du 5 p. 100 au pair (1874), de l'année des surprises (1875), de l'année des inquiétudes (1876), de l'année des crises 1877), etc. Nous abrégeons. C'est un livre qu'il faut avoir, comme *memento*, sur sa table de travail, quand on s'occupe d'histoire financière. Mais, en outre de ce côté, pour ainsi dire matériel, de l'ouvrage, l est un point qui frappe, c'est la pondération des jugements, et cette qualité du livre sera remarquée d'autant plus que M. Neymarck est plutôt un optimiste. Combien de fois ne nous a-t-il pas fait voir le magnifique accroissement, sous ses diverses formes, de la richesse publique? Et il faisait miroiter à nos yeux, dans ces belles statistiques où il est passé maître entre tous, la puissance du travail et de l'épargne faisant toujours face à des dépenses s'accroissant sans cesse. C'était quelque chose comme la lutte dont parle Jules Verne dans son *Voyage à la lune*, entre le boulet destructeur et la cuirasse protectrice. Plus l'on dépensait, plus nous donnions, et plus nous donnions, plus l'on dépensait. Nous disions bien quelquefois qu'à force de tendre la corde, elle finirait par casser. Et c'est ce qui est arrivé. Aussi avons-nous lu avec une complète satisfaction les lignes par lesquelles M. Neymarck termine son livre. « Il est nécessaire, dit-il, de s'arrêter dans la voie des dépenses. Toute dépense inutile, si faible qu'elle soit, est un prélèvement arbitraire, injuste, effectué sur le contribuable. L'utilité d'une dépense

n'est pas une justification : il faut y ajouter la nécessité. Le Parlement ne devrait pas oublier qu'il est impossible de faire tout ce qui serait utile parce que nous ne pouvons dépenser et toujours dépenser. Il faut, en un mot, à notre pays, du calme et de la paix, pour qu'il continue, non seulement à supporter le poids de ses lourdes charges, mais qu'il puisse les diminuer, en augmentant ses richesses et ses épargnes ».

M. Neymarck montre avec beaucoup de lucidité les causes diverses qui nous ont amenés à ce point qu'il n'est plus qu'un cri en France excepté dans le Parlement : *Il faut s'arrêter*. S'il y a les dépenses militaires résultant de la funeste guerre de 1870, il y a aussi celles que l'on doit à la fameuse *paix armee*. Il en est d'autres encore, conséquence du protectionnisme qui a engendré le socialisme d'Etat, en attendant le socialisme soit révolutionnaire, soit réformiste, comme on dit aujourd'hui. Or, ce socialisme d'Etat, en ce qu'il a reçu d'application, coûte déjà fort cher, sans compter ce qu'il nous coûtera encore.

Je veux citer l'opinion de M. Neymarck sur un point particulier, celui qui concerne la réforme du marché financier en 1898. Ici encore il ne peut être suspect. Si, en 1898, M. Neymarck n'était pas parmi les partisans de ce qu'on a appelé la *réorganisation* du marché, il était au nombre des résignés, et nous l'avons entendu, à la Société d'Economie politique, nous conseiller d'accepter le fait accompli. Il le fallait bien. Or, que dit-il aujourd'hui ? « Ce que nous avions prévu s'est réalisé : cette *réorganisation* a diminué l'importance des affaires sur notre marché en les rendant plus difficiles; elle a donné aux places étrangères voisines, notamment à Bruxelles, une activité excessive peut-être et qui dépasse les forces de la place belge, mais qui n'est pas moins réelle. Paris était depuis de longues années un centre financier considérable pour les arbitrages internationaux en changes et valeurs mobilières ; aujourd'hui la situation s'est modifiée du tout au tout. Avec le répertoire, les droits de timbre, la suppression du marché libre des valeurs, les arbitrages en titres internationaux sont presque irréalisables. Le marché officiel à terme sur la rente, ainsi que la coulisse qui s'occupait de nos fonds d'Etat, n'existent plus que nominalement ou à peu près ».

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que l'absence d'affaires ne contribue pas à la fortune d'un pays, et je ne puis que féliciter M. Neymarck de l'avoir si bien dit, dans un livre excellent et qui mérite d'être lu.

MAURICE ZABLET.

L'ÉPOPÉE PORTUGAISE, HISTOIRE COLONIALE, par ALMADA NEGREIROS, br. in-18. Paris, Augustin Challamel, 1902.

Les petites nations sont considérées par beaucoup d'hommes politiques comme incapables de soutenir la concurrence contre les grandes dans la lutte pour la vie et comme destinées à disparaître, à être dévorées par celles-ci. M. Almada Negreiros n'admet pas qu'il en soit ainsi. « Les races qui, par le nombre et la force qui en découle, préconisent leur droit de prépondérance, paraissent oublier que cette prétention même stimule l'énergie et l'orgueil des races que l'on veut laisser de côté, dans l'œuvre grandiose de la civilisation universelle. » En conséquence, M. Negreiros exhorte ses compatriotes à soutenir la lutte avec persévérance et, pour les y encourager, il résume leur histoire coloniale, il montre qu'ils ont été jadis à la tête de ce mouvement et qu'aujourd'hui encore ils ne sont pas si arriérés qu'on semble le croire.

La première partie de sa brochure: *histoire coloniale*, est l'énumération des découvertes, conquêtes et explorations faites par les Portugais. La seconde, *les colonies actuelles* du Portugal, expose l'étendue des colonies que le Portugal a conservées, leur population et leur commerce.

L'empire colonial portugais s'étend aujourd'hui sur une superficie de 2.200.000 kil. carrés, soit plus de 20 fois la surface de la mère-patrie qui est de 89.625 kil. carrés. 200.000.000 d'hectares sont compris dans les pays tropicaux. Les possessions portugaises en Afrique comprennent en partie les meilleurs territoires de ce continent. La situation actuelle de ces colonies est accompagnée de cartes contenant les dernières indications sur le mouvement agricole depuis 1891. C'est, en effet, surtout depuis cette date que le mouvement commercial du Portugal avec ses colonies a repris son essor. De 1890 à 1900, le commerce des colonies portugaises a doublé pour la Guinée, le Cap Vert et l'Angola; il a triplé pour San Thomé et le Mozambique. Il est resté à peu près stationnaire pour les autres colonies, mais on ne peut tout faire à la fois et rien n'indique qu'il ne se développera pas. Dans les pays les moins favorisés à cause de leur éloignement de la métropole, malgré le manque de communications régulières, l'absence presque absolue de main-d'œuvre et l'insuffisance de colons et de capitaux, le progrès s'accentue surtout depuis deux ans.

Ce rapide aperçu, conclut M. Negreiros, démontre que le Portugal exploite vaillamment ses colonies et qu'il s'attache plus spécialement à celles d'Afrique, lesquelles représentent déjà pour lui la garantie de son avenir comme nation coloniale de premier ordre.

H. BOUET.

ÉTUDES D'ÉCONOMIE COLONIALE, premier fascicule. Colonies allemandes impériales et spontanées, par HENRI HAUSER, br. in-8°. Paris, Nony et Cie, 1900.

M. Hauser a l'intention de publier une série d'études d'économie coloniale en commençant par l'Allemagne, la plus jeune nation colonisatrice, mais non la moins affamée. Il y a quinze ans, dit l'auteur, l'Allemagne ne possédait pas un pouce de terre hors d'Europe — elle ne s'en portait pas plus mal.— Aujourd'hui ses domaines couvrent 2 1/2 millions de kilomètres carrés, habités par plus de 16 millions d'hommes. « Cette œuvre est due, en grande partie, à l'initiative privée. Ce sont des aventuriers hardis et sans scrupules, des *conquistadores* à l'ancienne mode..., qui ont inauguré la plupart de ces entreprises. »

Ce fait nous prouverait, s'il en était besoin, que les entreprises coloniales peuvent se faire sans le secours de l'Etat, et que, s'il devait intervenir, ce serait plutôt pour réprimer les « aventuriers sans scrupules » que pour les encourager et les seconder.

Et pourtant c'est à ce dernier rôle que s'est décidé le gouvernement allemand, de sorte que, « comme nous, les Allemands ont maintenant leur hiérarchie de fonctionnaires coloniaux plus soucieux d'épier les volontés des ministres que de défendre les intérêts des colons. Comme les nôtres, ces fonctionnaires, mal préparés souvent à leur besogne, y sont aussi médiocrement attachés. »

Si ces fonctionnaires ne défendent pas les intérêts des colons, encore bien moins doivent-ils s'intéresser aux indigènes. Effectivement, M. Hauser nous apprend que les officiers allemands,— comme les nôtres toujours, — pour prouver leur crânerie, provoquent avec les indigènes les guerres sanglantes qu'ils sont chargés d'empêcher. Et, en note, il ajoute que l'Allemand, dans ses rapports avec les indigènes, « apporte une morgue hautaine qui rend toute assimilation impossible. » Que voulez-vous ? On est civilisateur et colonisateur où on ne l'est pas.

En Allemagne, comme chez nous encore, l'administration coloniale coûte cher. L'empire a dépensé pour ses colonies 3 millions de marks en 1890, 9 1/2 en 1896, en 1897 et 23.288.008 en 1898. Quant aux recettes, elles sont à peu près nulles pour le moment, mais plus tard !...

Plus tard ! Cela donne à rêver. Que nos arrière-neveux seront donc heureux. Mais s'ils disent et font comme nous, on ne le sera jamais que... plus tard ! Exception faite, bien entendu, des fonctionnaires coloniaux et autres.

Mais quelle mouche a piqué l'Allemagne ? Pourquoi s'est-elle mise à coloniser, étant donné que la moins mauvaise des politiques coloniales, celle de l'Angleterre, est encore une médiocre affaire ? Voici le fin mot :

« C'est tout près d'un milliard de francs que l'Allemagne absorbe chaque année en denrées coloniales de toute espèce, et qu'elle est obligée actuellement de demander aux colonies des autres peuples : on voit quel immense débouché peut s'ouvrir chez elle pour ses propres colonies. »

On voit aussi que l'Allemagne veut se soustraire à la dépendance de l'étranger pour les denrées coloniales. Il est étonnant que M. Hauser et les colonistes allemands ne voient pas que les autres peuples achètent aux Allemands autant qu'ils leur vendent, près d'un milliard de francs, que cet échange est profitable aux deux contractants, tandis qu'il ne le sera que... plus tard aux Allemands avec leurs propres colonies.

Quelle pitié que la politique coloniale ! si ce n'était pas, en outre, la plus honteuse et la plus lâche des barbaries, l'abomination de la désolation !

H. Bouët.

---

Report by the chief labour correspondent of the board of trade on trade-unions en 1901). (Rapport du Bureau du travail sur les trade-unions en 1901), 1 vol. in-8°, Londres 1902.

Le nombre des unions de travailleurs était de 1.236 à la fin de l'année 1901, et le total des membres de 1.922.780. Pendant cette année, le nombre des trade-unions a diminué de 16 et le nombre total de leurs nombres n'a augmenté que de 12.166 ou 0, 6 0/0. Ce taux d'accroissement est beaucoup moindre que celui des deux années précédentes : il était de 5,9 en 1900 et de 9,4 en 1899.

Le rapporteur attribue cette diminution dans le taux d'accroissement des Unions à la dépression qui s'est produite dans le mouvement du travail. Les chiffres donnés dans le Rapport indiquent même que le nombre des unionistes, surtout dans les industries moins *skilled*, tend à augmenter plus rapidement dans les années de prospérité économique, tandis que dans les périodes de dépression, il se produit un arrêt ou même un recul dans le flot unioniste.

Il semble suivre de ces constatations que les ouvriers entrent dans les Unions quand ils peuvent facilement payer leurs cotisations et quand ils n'ont pas besoin de leur appui, — car, dans les temps prospères, le travail étant très demandé, fait la loi au capital. — D'autre part, les ouvriers restent à la porte des Unions précisément quand ils auraient besoin de leurs secours. S'il en est ainsi les Unions ne leur profitent guère.

Les Fédérations d'Unions paraissent soumises aux même lois que les

Unions elles-mêmes. Dans l'année 1901, deux nouvelles Fédérations ont été formées et quatre ont été dissoutes. Les deux nouvelles Fédérations réunissent 2.659 membres ; les quatre Fédérations disparues en comptaient 3.010.

Le rapport donne, comme les années précédentes, des détails financiers sur les cent principales Unions, qui comprennent 60 0/0 du total des Unionistes. Le revenu de ces cent Unions a été de £ 2.062.000 en 1901 et leurs dépenses de £ 1.656.000. Les fonds accumulés à la fin de l'année montaient à £ 4.162.000 ou £ 3.11 s. 8 d. par membre.

Les dépenses ont augmenté beaucoup plus que les revenus, principalement en ce qui se rapporte aux secours de chômage et de grève. Toutefois l'augmentation des dépenses en 1901 comparativement aux années précédentes, est inférieure à la moyenne annuelle de la dernière décade. Pendant ces dix années, £ 15.128.000 ont été dépensées par les cent principales Unions, sur lesquelles £ 2.935.000 ou 19.4 0/0 du total pour les grèves ; £ 9.200.000 ou 68 0/0 pour chômage, maladies, vieillesse, funérailles des membres ; le reste en dépenses diverses.

Parmi les 1.922.780 membres des trade-unions, on compte 120.078 femmes soit environ 6,2 0/0 du total. Ces membres appartiennent naturellement aux industries qui emploient des femmes dans d'assez grandes proportions. Ainsi l'industrie du coton comprend 94.663 femmes unionistes ou près de 79 0/0 du nombre total. Ces femmes sont réparties dans 144 Unions ; l'année précédente, il y en avait 145. Ici, comme pour les hommes, il y a donc ralentissement du mouvement, d'autant plus marqué qu'en 1900, le nombre des femmes syndiquées était de 123.510 et qu'il est descendu en 1901 à 120.078.

On ne peut tirer de conclusions fermes des faits que nous venons d'exposer, mais on peut avancer un paradoxe. Les chiffres prouvent que le mouvement unioniste s'est sensiblement ralenti en 1901 et qu'il avait même commencé en 1900. Ce mouvement paraît donc suivre le progrès ascendant ou descendant de l'industrie. Le trade-unionisme ne serait-il lui-même qu'une industrie comme une autre ?

H. Bouet.

---

De la préparation méthodique d'une mission coloniale. Le cautchouc au Soudan français, par Léon d'Anthonay et Gaston Valran, br. in-8°. Paris, Arthur Rousseau, 1900.

Une affaire coloniale doit se préparer et cette préparation requiert de la science, de la méthode, une certaine éducation générale et élevée de l'esprit. Il y a trois soins à prendre pour cela. Le premier est de

s'entourer de tous les renseignements voulus; le second de poser les questions avec netteté, les varier, les disposer suivant un plan logique objectif suggéré par la réalité des faits; le troisième soin consiste à observer la méthode, à prêter une attention minutieuse aux détails réputés exacts, à varier ses points de vue dans l'examen des circonstances et des conséquences, « en un mot, il faut dominer sa matière, il ne faut pas se laisser dominer par elle : c'est l'unique moyen de dominer son affaire. » Il y a ensuite trois questions que l'on doit se poser, parce qu'il y a trois conditions préalables de succès à réunir. Le succès d'une mission peut être mesuré par une triple garantie : une garantie *réelle*, une garantie *personnelle*, une garantie *pratique*. Ces trois garanties dépendent de trois facteurs. La garantie *réelle* consiste dans le produit qui sera l'objet de la mission; la garantie personnelle consiste dans les qualités de l'intermédiaire entre le capitaliste ou le commerçant et le producteur; la garantie *pratique* consiste dans le mécanisme des opérations par lesquelles l'agent se procurera le produit.

Après la préparation vient l'exécution. Ici, l'œil du maître est le principal facteur. « Une condition nécessaire pour qu'une exploitation coloniale prospère, pour que les bénéfices, si considérables qu'ils soient, ne soient pas éparpillés entre des contremaîtres ou intermédiaires qui ont droit à de larges et justes intérêts : il faut que le colon émigre, surveille lui-même, exploite lui-même son domaine ou dirige son industrie, son comptoir. »

Il suit de là, à notre avis, que l'Etat, ne pouvant avoir l'œil partout, et étant d'ailleurs très myope, ne doit pas se mêler de colonisation.

Nos auteurs entendent que l'exploitation des colonies ne doit pas être exclusivement réservée aux agriculteurs, aux industriels, aux commerçants. Les capitalistes doivent aussi y avoir leur part. Que le capitaliste cherche un produit à exporter d'une colonie, qu'il cherche un moyen d'y importer son capital; qu'il se renseigne de tous côtés et particulièrement auprès du ministère des Colonies. « Depuis l'institution du service des renseignements au ministère des Colonies à Paris, au musée colonial à Marseille... on n'a pas le droit de prétendre manquer d'informations, et on n'a pas d'excuse à n'en pas user. »

Et si le capitaliste échoue dans son entreprise, il s'en prendra au ministère qui l'a mal informé. Il est, en effet, plus que probable qu'il aura été mal informé, le ministère ne pouvant guère faire autrement que d'induire ses consultants en erreur, puisque ce qui est vrai aujourd'hui, en matière coloniale, industrielle, commerciale, était faux hier et le sera encore demain. Aujourd'hui, par exemple, le caoutchouc est en hausse. Que l'on découvre demain un moyen de le remplacer ou de s'en passer dans ses principaux usages, le voilà en baisse. Le *colo-*

*niste* qui y aura engagé ses capitaux de son propre mouvement n'aura rien à réclamer : il n'avait pas l'intention de partager ses bénéfices avec le contribuable, il ne peut prétendre qu'ils participent à ses pertes. Mais si c'est d'après les renseignements fournis par le ministère ou sur ses instigations qu'il a risqué ses capitaux, quels hauts cris il jettera !

Les conseils que nous donnent MM. d'Anthonay et Vatran ne sont donc pas tous à prendre au pied de la lettre; plusieurs ne sont que des lieux communs mis à la sauce scientifique, quelques-uns sont dangereux.

H. Bouet.

---

La politique agraire du parti socialiste, par Karl Kautsky, traduit de l'allemand, par Camille Polack. 1 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1903.

Le parti socialiste tâtonne depuis longtemps au sujet de la politique qu'il doit suivre envers les paysans. Le communisme d'antan ne dit rien de bon à ces simples d'esprit et de cœur. La collectivisation des moyens et instruments de production — par conséquent de la terre — ne leur sourit pas davantage, malgré tous les bienfaits qui, dit-on, en résulteraient pour eux. On se trouve ainsi conduit — ou réduit, sous peine de rester à piétiner sur place — à faire des concessions sur les principes, car les ruraux ne sont pas une quantité négligeable. M. Kautsky nous donne ici le dernier mot du parti sur cette question.

Dans un précédent volume : *La question agraire*, l'auteur a examiné les tendances qui agissent dans l'agriculture moderne et en déterminent les lois. Ces tendances, dit-il, sont les mêmes dans tous les pays de production capitaliste; aussi la première partie a-t-elle un caractère international. La deuxième partie, qui fait l'objet du présent volume, a pour but de tirer les conséquences pratiques qui se dégagent des conclusions de la première partie et d'indiquer les réformes agraires que le parti doit inscrire dans son programme.

Ici, il ne s'agit pas de *tendances générales*, mais des formes particulières qui se sont développées sous l'influence de ces tendances. Ces formes étant différentes dans chaque pays, la politique agraire doit aussi différer suivant les lieux.

Cette distinction donne, comme on le voit, l'aisance des coudes aux politiciens qui ont pour patronne sainte Opportune. Aussi, cette deuxième partie a-t-elle été mieux accueillie par les « camarades » que la première; c'est l'auteur lui-même qui nous apprend qu'elle a été « unanimement approuvée, à part quelques points de détail sans grande importance. »

M. Kautsky expose l'évolution qu'a suivie le prolétariat et qui tend insensiblement d'après lui à la socialisation des moyens de production. La grande masse des moyens de production, dit-il, celle qui a le plus d'importance au point de vue économique, deviendra la propriété sociale, la production sera également sociale. Le petit artisan, même s'il reste indépendant dans son atelier, sera dans une complète dépendance de la société, qui seule lui fournira la matière première et ses outils, et qui, généralement, sera aussi le seul client de ses produits. « Chez les paysans, l'évolution suivra la même marche. Les innombrables propriétaires d'infimes exploitations parasites renonceront avec joie à l'indépendance et à la propriété dont ils n'ont que les apparences, quand on leur montrera les avantages incontestables de la grande exploitation. »

On n'expropriera donc que les grands propriétaires; on laissera aux petits leurs lambeaux de propriété; mais les avantages de la grande exploitation sociale les décideront à renoncer d'eux-mêmes à leurs prétendus droits et à entrer dans l'exploitation sociale. L'expropriation des petits paysans est donc inutile et il ne doit plus en être question.

M. Kautsky suppose, comme on le voit, que la grande exploitation sociale aura « des avantages incontestables », mais il se contente de supposer ce qui est précisément en question; il fait une pétition de principe.

Après avoir assuré que l'expropriation des paysans n'est pas nécessaire et qu'elle ne serait « nullement avantageuse pour le socialisme », M. Kaustky entreprend de prouver que les socialistes ne songent pas à une semblable expropriation.

« Les vues et les désirs que le parti socialiste a exprimés dans ses déclarations officielles et dans les livres de ses plus éminents représentants ne sont nullement en contradiction avec les conséquences auxquelles nous sommes arrivés. Nous n'y trouvons nulle part une demande d'expropriation des paysans. » Et l'auteur donne des citations à l'appui de son dire.

Rien n'est plus facile, en effet, que de prouver que les socialistes n'ont jamais demandé l'expropriation des paysans : il suffit de dire que les déclarations de ses partisans ne sont pas « officielles » et qu'ils ne sont pas les « représentants les plus éminents » du socialisme.

Autrefois aussi, les socialistes considéraient le capitalisme comme la source de tous les maux de la société, comme ne présentant que des inconvénients sans aucun avantage. Voici maintenant qu'ils lui reconnaissent quelque utilité. « Ce fut, dit M. Kaustky, le mode de production capitaliste qui parvint à enlever à des groupes plus nombreux de la population leur caractère de moutons de Panurge et à faire de l'indi-

vidu, « du superhomme » qui ne se présentait que dans l'aristocratie, un phénomène plus démocratique.

Nous ne garantissons pas la « superhominalité » des aristocrates, mais nous trouvons curieux que les socialistes l'aient découverte, et nous ne voyons pas pourquoi on renoncerait au capitalisme s'il produit de pareils résultats ; d'autant plus que M. Kautsky avoue que le socialisme gêne souvent la libre expansion de l'activité individuelle dans le domaine si important de la vie économique.

Il est vrai que, pour consoler les membres de la société future des restrictions à leur activité, M. Kautsky leur promet « que le temps consacré au travail nécessaire sera diminué », et « que l'activité personnelle pourra se déployer bien plus qu'aujourd'hui en dehors du domaine économique. »

La première de ces assertions repose sur la pétition de principe que nous avons déjà signalée ; la seconde implique que le domaine économique est nettement séparé des autres champs de l'activité humaine. On aimerait aussi à savoir quels seraient les buts et les moyens qu'aurait l'activité personnelle pour se déployer dans un milieu socialiste. L'auteur n'en dit rien, et je crois que c'est ce qu'il avait de mieux à faire.

H. Bouet.

---

Causes et Origines. — D'où nous venons. — Essais suivis d'une étude sur la décadence des peuples, par Léon Pontet. 1 vol. in-8°. Paris, A. Fontemoing, 1902.

Le premier titre de ces Essais : *Causes et origines*, est un peu abstrait, mais il n'en est pas moins clair. Le second n'ajoute pas grand'chose, il présente seulement l'avantage de ne laisser aucun doute dans les esprits obtus sur la fin que se propose l'auteur. Personne n'ignore que nombre d'hypothèses, — de théories, si l'on y tient, — ont été émises sur les origines des choses, des hommes et des sociétés. La plus récente est, comme on sait, l'hypothèse — je veux dire la doctrine — transformiste, d'après laquelle la matière est l'alpha et l'oméga de toutes choses. Au commencement était un germe unique, duquel sont sortis, par sélection naturelle, tous les êtres existants. Le végétal naît, — non pas miraculeusement, comme on pourrait le croire, mais scientifiquement — du minéral ; l'animal du végétal, et l'homme de l'animal, et puis *n i ni*. M. Pontet n'admet pas cette doctrine. Pour lui, la propriété essentielle de la matière est l'inertie. Elle ne peut donc, par elle-même, ni se mouvoir, ni changer de forme ni d'état, ni rien produire. Au-dessus du principe *matière*, il faut, de toute nécessité, ad-

mettre un second principe, la *force*, et au-dessus de celle-ci un troisième principe l'*intelligence*. « L'harmonie des mondes se compose d'un trinôme parfaitement hiérarchisé dans lequel la matière obéit à la force et celle-ci à l'intelligence. » Cette théorie nous ramène au *mens agitat molem* de Virgile. Pour établir sa doctrine, M. Pontet se base sur l'observation des faits, qui nous montre, non seulement dans leurs organismes arrivés à leur état le plus parfait, mais dans les jeunes et même dans les germes, aussi loin que le microscope peut nous mener, des différences si nombreuses et si caractérisées, qu'il n'est pas raisonnablement possible de rattacher tous les êtres à un même germe originel.

Cette constatation ne paraît, au premier abord, d'aucune importance publique et sociale. Pourtant, si la sélection naturelle n'est pas le principe — ou du moins pas le seul — de la diversité et de la perfectibilité des êtres, la lutte pour la vie n'est pas la loi universelle des hommes et de leurs sociétés. C'est ce que prétend M. Pontet et même ce qu'il démontre en prouvant, par les faits, que les espèces les plus fortes ont péri à travers les âges, pendant que d'inoffensifs marsupiaux, de modestes rongeurs, parmi lesquels le lièvre craintif, ont résisté à tous les assauts.

M. Pontet nous promène à travers les ères primaire, secondaire, tertiaire et moderne et nous expose l'origine et l'évolution mentale et sociale de l'humanité, du langage, des lois, des arts, des sciences, de l'industrie, etc. Quelques parties de ce tableau sont un peu superficielles; le fait est qu'on ne peut pas tout savoir à fond et que c'est beaucoup embrasser que de vouloir expliquer les origines et causes de toutes choses.

Les deux derniers chapitres sur l'évolution politique et sociale et sur la décadence des peuples sont les plus intéressants pour l'économiste et le sociologue; ils anticipent sur un ouvrage en préparation : *Ce que nous sommes. Où nous allons.* Ces deux questions sont donc traitées ici un peu sommairement et il faudra attendre le prochain volume pour en porter un jugement d'ensemble.

D'après M. Pontet, l'évolution politique suit la marche suivante : La cité et le gouvernement sont d'abord oligarchiques; à l'oligarchie succède la monarchie absolue, qui devient ensuite constitutionnelle, pour aboutir à la République démocratique, dernière étape de l'évolution.

« L'individu libre dans de libres provinces, tout en étant unis : le premier à la société par un pacte social, la seconde à la fédération par un pacte fédéral, sera, selon nous, le dernier terme de la progression politico-sociale. »

M. Pontet professe que toutes les races humaines sont capables de

progresser. La principale cause du stationnement dans lequel sont restées quelques-unes vient du climat et non d'elles-mêmes. La civilisation est, en quelque sorte, une plante qui n'acquiert son plus grand développement que dans les pays tempérés; son progrès est indépendant de la volonté des hommes.

L'évolution progressive peut aller plus ou moins loin, durer plus ou moins longtemps, peut-être même toujours; cette durée dépend des hommes et non des choses. Ce ne furent ni les révolutions géologiques, ni celles atmosphériques qui exterminèrent les centres de civilisation de l'antiquité.

La principale cause de l'évolution régressive est le gouvernement absolu ou qui n'est pas en rapport avec son milieu. Les hommes les plus énergiques, les plus intelligents et les meilleurs, émigrent pour échapper à ce pouvoir arbitraire. Ceux qui préfèrent subir la tyrannie que 'abandonner leurs foyers, n'ont qu'une faible notion de la dignité humaine; ils ont en eux le germe de la dégénérescence et ce germe se développe.

Une autre source très efficace de décadence est l'instruction qui uniformise les degrés de culture, contrarie les vocations et, par suite crée une masse de déclassés toujours malheureux, toujours inquiets et toujours prêts à accorder leur appui au premier ambitieux venu.

L'amour excessif du luxe, de la table, des plaisirs, y contribuent également; mais une cause bien plus influente est la réglementation du travail, « car les conditions économiques, variant selon les régions et les corporations, il est impossible d'éviter que ce qui est profitable à l'une ne soit préjudiciable à l'autre. »

Ce n'est pas tout, mais en voilà assez pour nous faire bien augurer du second volume que l'auteur nous promet, et pour montrer qu'il y a profit à tirer de la lecture des *Causes et Origines*.

ROUXEL.

---

L'IDÉE D'ÉVOLUTION DANS LA NATURE ET L'HISTOIRE, par GASTON RICHARD, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1903.

L'idée d'évolution peut être considérée comme l'abrégé d'une doctrine qui formule la loi même des origines et du développement de l'univers, soit plus simplement comme le concept directeur d'une méthode qui doit fonder la cosmogonie. S'il était prouvé que les sciences génétiques ou dynamiques, sans lesquelles la cosmogonie n'aurait pas d'assises, ne peuvent qu'être égarées par le concept de l'évolution, la doctrine évolutionniste serait par là même convaincue d'erreur.

Or, c'est là précisément ce que M. Richard prétend prouver. A cet effet, il examine comment la doctrine de l'évolution résout le problème biologique, le problème psychologique et le problème sociologique. On pense bien que nous ne pouvons suivre l'auteur dans sa critique de l'évolutionnisme; nous allons seulement donner quelques-unes de ses conclusions au point de vue social.

L'idée d'évolution, dit-il, implique les idées de métamorphose et de continuité. De ces idées il n'en est pas une qui ne puisse égarer le sociologue. L'idée de continuité conduit les sociologues à nier le sens, l'importance et la valeur des révolutions et des crises. Or c'est peut-être en étudiant les révolutions qu'on voit le mieux le rapport de l'instinct collectif à l'idéation rationnelle. Le terme d'évolution a pour effet de combiner ces deux idées en une seule et de multiplier ainsi la puissance d'illusion contenue en chacune d'elles. L'idée directrice de la psychologique sociale, loin d'être celle de l'évolution universelle ou de l'identité des processus, doit être celle de leur distinction.

La loi d'évolution n'ajoute donc rien à la loi de conservation de l'énergie, si ce n'est la prétention d'en faire : 1° une loi absolue alors qu'elle est seulement une loi approchée; 2° le postulat d'une cosmogonie qui ne peut être que le dogme bouddhique de l'illusion universelle.

Bref, le concept verbal d'évolution a pour résultat unique de confondre les concepts fondamentaux de la phénoménologie, les concepts de causalité, de série, de processus latent avec des notions métaphysiques confuses, la métamorphose universelle, le progrès à l'infini, la continuité absolue. C'est un énergique stimulant de l'imagination diffluente, laquelle est plus propre à neutraliser l'imagination scientifique jusqu'à l'aider. Dénoncer cette confusion est le premier office de la critique.

Laissons aux évolutionnistes le soin de faire la critique de cette critique et, pour leur faciliter la besogne, exposons quelques idées fondamentales de M. Richard.

La vie en son fond est la spontanéité créatrice : elle exclut toute nécessité, interne ou externe. C'est une source indéfinie de créations indéfiniment variées... Cette puissance créatrice sera pour nous une pensée qui sort peu à peu du rêve pour se concentrer dans la réflexion personnelle, et la série des actes créateurs a pour termes la volition réfléchie d'un agent moral... En dépit des analogies verbales, l'idée de l'ordre progressif ne doit nullement être confondue par la science et la philosophie critique avec l'idée de l'évolution, car elle est étrangère aux idées de métamorphose et de continuité sur lesquelles la cosmologie évolutionniste est assise.

Nous avons vu que M. Richard attache une grande importance aux révolutions. Son opinion à ce sujet ne manque pas d'intérêt, mais elle ne nous paraît pas à l'abri de toute objection. « Toute révolution, dit-il, se présente à l'historien comme un transfert d'autorité. Telle en est la vraie définition. »

Cette définition n'est pas complète : il n'y a pas seulement transfert d'autorité, mais, la plupart du temps, *augmentation*. La nouvelle autorité est obligée de ménager ceux qu'elle a abattus afin de prévenir leurs velléités de représailles, et de favoriser ceux qui l'ont élevée. Il s'en suit donc nécessairement une extension non seulement de l'autorité, mais de la contrainte pour tous les membres de la société qui n'aspirent pas au pouvoir.

La définition présentée par M. Richard dérive de son opinion sur les causes des révolutions : « La conscience du droit émergeant de la conscience sociale instinctive, voilà la cause profonde des révolutions. » A ce compte, toutes les révolutions seraient bienfaisantes, ce qui est loin d'être prouvé.

Comte a avancé qu'une révolution est une insurrection de l'esprit contre le cœur, ce qui implique que toutes les révolutions sont mauvaises. Par opposition, M. Richard nous paraît s'être jeté dans l'excès opposé.

Les arguments les plus forts que M. Richard présente contre l'évolutionnisme se rapportent à la régression. L'auteur soutient que la condition principale du progrès social est le milieu extérieur. Les populations qui habitent un territoire où la nature dresse la table sont à peu près inéducables. « C'est surtout la fécondité du sol en productions spontanées, en végétaux et en animaux, qui a été le grand obstacle à la civilisation. »

D'autre part, c'est dans l'homme que doivent être cherchés les véritables facteurs de l'arrêt de développement. Les facteurs psychologiques primaires de l'arrêt de développement sont : « la suggestibilité et la tendance du sentiment sympathique à se transformer en égoïsme collectif. »

Il semble suivre de là : 1° que l'endoctrinage scolaire qui n'est qu'une suggestion à jet continu, loin de contribuer au progrès social, est au contraire, un facteur de régression; 2° et que l'association, qu, ngendre l'esprit de corps, l'égoïsme collectif, a deux faces, commei outes les médailles, et que, suivant la manière dont on en use, elle peut favoriser le progrès ou la régression.

Cette constatation que le progrès ne se maintient pas nécessairement et qu'une société peut reculer ou stationner aussi bien qu'avancer, branle sensiblement la doctrine de l'évolution, du moins telle qu'elle est comprise par un grand nombre de ses partisans.

« La loi de régression, dit M. Richard, si contingente qu'elle soit, nous montre que le progrès n'est pas une loi nécessaire. Il n'est point l'effet d'une adaptation passive, involontaire, aux conditions physio logiques, économiques et mentales de l'existence. Chaque homme et chaque nation sont sollicités en deux sens et peuvent choisir entre deux formes de l'adaptation. La régression s'offre à eux comme une voie aussi facile à suivre que le progrès, car si le progrès promet plus de bonheur que la régression et un bonheur plus élevé, il exige auss plus d'efforts volontaires. »

Nous ne suivrons pas plus longtemps M. Richard dans ce qu'il dit de l'organisme, du rôle social de l'élite, de la cité considérée comme mère de la raison, etc. Tout cela, ainsi que les appendices qui terminent le volume, est instructif, mais nous devons prévenir les lecteurs qu'il faut de bonnes dents (intellectuelles) pour casser la noix et parvenir à savourer le fruit qui y est contenu. M. Richard devrait se mettre un peu plus à la place du lecteur et s'efforcer d'être plus clair et plus concis. Il le peut, puisqu'il le fait dans beaucoup d'endroits, ce ne serait qu'une affaire de temps et de patience.

ROUXEL.

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

**Economia ed estimo dei miglioramenti fondiarii. Nuovo sistema generale di distribuzione dell'utile finale, con numeroses applicazioni alle diverse branche dell'estimo.** (*Economie et estimation des améliorations foncières. Nouveau système général de distribution de l'utilité finale, avec nombreuses applications aux diverses branches de l'expertise*), par LEOPOLDO DI MURO, in-8 xv, 628 p. Palermo, Alberto Reber, 1902.

« La majeure partie des problèmes économiques, qui pullulent dans la société capitaliste moderne, sont des problèmes de distribution ; et la science des expertises, à laquelle nous nous sommes dévoué depuis un *ventennio*, pourrait être définie la science de la distribution des richesses. » M. di Muro considère, comme on le voit par cette citation, le problème de la distribution comme beaucoup plus important que celui de la production. Quant à nous, pour qui tout s'enchaîne en économie, nous leur attachons une égale importance. Quoi qu'il en soit, d'après M. di Muro, la solution du problème de la distribution

ne peut se trouver dans le Marxisme. La *lutte de classe*, qui est sa prémisse majeure, tendant à convertir violemment la propriété individuelle en propriété collective, ne peut donner une solution satisfaisante.

Pour M di Muro, qui se rattache à J.-B. Say, à Loria et à l'école autrichienne, le problème de la distribution se pose en ces termes : « Les biens de nature complémentaire participent à l'utilité totale de la combinaison technique, en raison du degré respectif d'utilité finale. »

Comme l'indique le titre du volume, M. di Muro s'attache principalement à la distribution de l'utilité finale en agriculture et spécialement pour les améliorations foncières. C'est un point de vue important, trop négligé peut-être, et que l'auteur traite avec la double compétence du savant et de l'homme expérimenté. L'ouvrage est un peu lourd, mais c'est moins la faute de l'auteur que de la multitude des questions qu'il aborde directement ou incidemment.

---

**La situazione economica del paese.** (*La situation économique du pays*), par Eugenio Chiesa. in-8°, 21 p. Pesaro, 1902.

Cet opuscule est une publication du parti républicain italien. Si l'on en croit M. Chiesa, la situation de l'Italie est loin d'être brillante. Le gouvernement se pique de libéralisme et se dit ami du progrès. Son libéralisme est faux et se manifeste par la militarisation des chemins de fer. Le progrès se fait dans le sens du protectionnisme et de l'augmentation incessante des impôts, surtout indirects. « Caisse vide, tête vide, ventre vide, mais armé jusqu'aux dents », telle est la caractéristique du régime actuel. M. Chiesa considère le Sénat comme le principal obstacle au progrès du pays dans le chemin de la liberté et le dernier paragraphe de son pamphlet est intitulé : *Attaquons le Sénat*.

---

**La questione del pane a buon mercato.** (*La question du pain à bon marché*) par Edoardo Giretti. in-8° 25 p. Bologna, Garagnani e figli 1902.

Les protectionnistes d'en bas trouvent que le pain est cher et ils cherchent à en abaisser le prix par des moyens plus ou moins subtils tels que la Coopération panifique et la Municipalisation de la boulangerie, en un mot, ils veulent organiser l'industrie du pain mieux qu'elle ne l'est actuellement. M. Giretti soutient que le pain est cher, non parce que l'industrie qui le produit est mal organisée, mais parce qu'il existe une taxe douanière sur le grain. Municipalisation et coopération sont des diversifs que les protectionnistes d'en haut proposent à ceux

d'en bas, et ceux-ci les acceptent au lieu de poursuivre la suppression des taxes.

---

**La conferenza internazionale per gli zuccheri e i suoi effetti in Italia.** (*La conférence internationale sur les sucres et ses effets en Italie*), par Edoardo Giretti, in-8° 15 p. Torino, Roux e Viarengo, 1902.

Toutes les législations européennes sur les sucres tendent à obtenir, par le moyen des primes de production et d'exportation ces absurdes résultats : 1° Pousser à la production du sucre; 2° Limiter la consommation intérieure; 3° Provoquer la consommation étrangère. A l'ombre de ce système fleurissent les cartels et les trusts des fabricants de sucre, qui « se sont substitués à l'Etat pour mettre à contribution les citoyens et pour rendre le sucre *amer* aux consommateurs continentaux et plus doux aux Anglais. Les primes sont en voie de disparaître, mais la production n'en reste pas moins excessive et pour lui ouvrir un débouché, M. Giretti ne voit qu'un moyen, notamment pour l'Italie : réduire l'impôt sur le sucre. Le fiscalisme gouvernatif et privé a fait diminuer la consommation du sucre par habitant de 3.839 en 1884-1885 à 2.561 en 1899-1900. Il suffirait que la consommation remontât au premier chiffre pour voir l'équilibre se rétablir entre la production et la consommation.

---

**Il Diritto alla terra** (*Le droit à la terre*), par Jacopo Bocchialini, in-18°, 62 p. Parma, 1902.

On affirme que le seul remède aux inégalités et aux injustices sociales est la socialisation de la terre. M. Bocchialini soutient que c'est là une erreur ; il faut et il suffit que la terre soit cultivée scientifiquement pour voir l'harmonie renaître et le problème de la population ajourné indéfiniment. Contrairement à une opinion très répandue, l'auteur assure que les capitaux investis dans la terre sont bien placés quand on sait faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut donner. M. Bocchialini est partisan d'une nouvelle méthode d'agriculture inventée par Solari et qui permet de tirer de la terre beaucoup plus qu'elle n'a produit jusqu'à présent.

---

**Il pericolo americano** (*Le péril américain*), par Federico Flora, in-8°, 28 p. Torino, Roux e Viarengo, 1902.

M. Flora nous présente un tableau abrégé de l'expansion commerciale des Etats-Unis en ces dernières années. Il prévoit que la diffusion

des produits américains dans le vieux monde deviendra encore plus grande quand la marine marchande américaine va être développée, car l'Europe a besoin des produits de l'Amérique, tandis que celle-ci peut se passer des produits européens. A ce péril, M. Flora ne voit qu'un remède possible : la coalition des Etats européens, qui embrasserait 390 millions de consommateurs contre un marché de 80 millions que représentent les Etats-Unis. Malheureusement, les tendances modernes de la politique commerciale européenne ne sont point favorables à un pareil mouvement, les agrariens de toute nationalité s'y opposeront.

Sommes-nous donc condamnés d'avance à être vaincus dans la lutte commerciale? Où serait le mal? Ou les Américains nous vendront ceux de leurs produits dont nous avons besoin, alors ils prendront des nôtres en échange et nous n'y perdrons rien, au contraire. Ou ils nous les donneront gratuitement, alors nous gagnerons encore davantage. De toute façon nous ne pouvons donc rien perdre et le péril est purement imaginaire.

---

**Marx e la sua dottrina** (*Marx et sa doctrine*), par ACHILLE LORIA, in-18° VIII-272 p. Milano, Remo Sandron, 1902.

Des six études que renferme ce volume, les I, II et VI sont les plus importantes. Dans la sixième, M. Loria relate ses rapports avec les Marxistes à Londres en 1882 en vue d'approfondir leur doctrine. Dans la première, il expose et critique cette doctrine depuis les débuts de Marx jusqu'au premier volume du *Capital* inclusivement. Dans la troisième il analyse l'œuvre posthume. M. Loria est un grand admirateur de Marx. Il le compare au Dante « Marx est l'Alighieri du socialisme, et le *Capital* est le poème sacré des revendications sociales. » Ailleurs il dit que « dans l'esprit du grand théoricien il y avait quelque chose de plus qu'humain. »

Mais, d'autre part, voici le résumé de ce que dit M. Loria de la doctrine marxiste.

En 1840, la vieille métaphysique était mourante, le nouveau positivisme n'était pas encore né. Il était donc trop tard pour être métaphysicien et trop tôt pour être positiviste. Marx tente de rajeunir la philosophie hegélienne en l'associant aux recherches des sciences historiques et juridiques.

Quel usage fait-il de l'hegélianisme? Dans le système de Hegel, le principe de l'histoire est cherché dans les régions nébuleuses de la métaphysique, c'est l'esprit universel qui, se déterminant progressi-

vement, s'élève de la nécessité à la liberté. Marx renverse le concept hegélien. Bien loin de considérer l'idée comme le demiurge de la réalité, il fait de la réalité le demiurge de l'idée. Marx ne conserve de Hegel que sa dialectique *sacerdotale*.

En réalité, Marx reste « un métaphysicien au milieu d'une génération de positivistes ».

On pourrait même dire, à mon avis, que Marx reste théologien. En effet, non seulement sa dialectique est sacerdotale, comme le dit. M. Loria, mais tout dans son œuvre est théologique. Les théories doivent être défendues avec des arguments et non avec des citations. Or, M. Loria le constate, c'est sur des citations et sur des anecdotes que Marx appuie la sienne. « Il ne s'arrête pas devant les paralogismes, les sachant tels. » Il va plus loin : « Il cite souvent à l'envers les opinions des écrivains orthodoxes. »

Je n'oserais pas dire que Marx falsifie sciemment les opinions de ses adversaires. J'ai toujours cru qu'il connaissait fort peu l'économie politique quand il a voulu se mêler de la réformer. La lecture de sa *Critique de l'Economie* politique m'a produit l'effet d'un cahier de notes d'écolier qui tâtonne. Ses autres ouvrages me produisent plus ou moins la même impression.

M. Loria ne va pas si loin; cependant il reconnaît que, dans la *Misère de la philosophie*, Marx fait preuve d'une connaissance non vulgaire, mais toutefois incomplète de la science économique. A propos du *Capital*, M. Loria constate que Marx subit la fascination du préjugé monétaire, et qu'il attribue à la monnaie une importance économique qu'elle est bien loin d'avoir.

M. Loria montre encore fort bien que le système de Marx repose sur un cercle vicieux. Il croit même que l'Alighieri du socialisme a fini par reconnaître son erreur et qu'au lieu de l'avouer et d'y renoncer, il a renvoyé la solution des contradictions dans lesquelles elle le conduisait à un deuxième volume du *Capital* qu'il n'a jamais eu l'intention de publier. Nous ne pouvons pas parler plus longuement ici de la critique de Marx par M. Loria, mais nous engageons vivement partisans et adversaires du marxisme à lire ce petit volume. M. Loria, admirateur de Marx, ne peut être suspect de partialité contre celui qu'il estime comme un surhomme.

---

**L'anarchia del punto di vista antropologico e sociale.** (*L'Anarchie au point de vue anthropologique et social*), par Raffaele Perrone-Capano, in-8°, 114 p. Napoli. Rassegna Italiana, 1901.

Dans l'évolution sociale qui entraîne le genre humain, il y a des

individus qui restent en retard, qui forment l'arrière-garde, ne pouvant s'adapter au milieu toujours changeant. Ces inadaptés portent divers noms suivant les époques, mais, au fond, ils sont tous et toujours les mêmes. Ces êtres inférieurs sont des mystiques; c'est parmi eux que se recrutaient les ermites et les brigands; ce sont eux aujourd'hui qui fournissent le contingent anarchiste. « Trop raffinés pour adopter la vie de brigands, trop assoiffés de jouissances pour se faire ermites », ces déséquilibrés se font anarchistes. (Voilà dans sa genèse et dans sa signification, l'anarchie. « C'est la religion d'une secte composée d'individus primitifs ou déséquilibrés qui... se croyant investis d'une mission rédemptrice, dédaignent la *routine* sociale. Le caractère principal de cette foi est un mélange incohérent d'égoïsme enragé et de non moins illogique altruisme. »

Tels sont, d'après M. Perrone-Capano, les renseignements que fournit l'anthropologie au sujet des anarchistes. On voit que notre auteur suppose que les adaptés ont toujours raison et les inadaptés toujours tort. Peut-être même les uns et les autres n'ont-ils ni tort ni raison, car M. Capano incline à croire que le libre-arbitre n'entre pour rien dans l'évolution sociale.

Cela étant, quelle conduite doivent tenir les adaptés, la majorité, envers les inadaptés ? Quel remède peut-on opposer à l'anarchie ? Les anarchistes, étudiés d'après les critères de la psycho-pathologie, présentant tous les caractères des brigands, des délinquants, les mesures répressives de l'anarchie sont les mêmes que celles des autres catégories de crimes et délits. Quant aux mesures préventives, elles se réduisent à la préservation sociale. La société doit mettre les anarchistes dans l'impossibilité de nuire. « La justice exige que la règle soit une et égale pour toutes les catégories de délinquants : soumettre l'individu à un régime d'hygiène morale qui puisse l'amender, eu égard à son organisation particulière, et prendre contre lui les précautions nécessaires pour la sécurité sociale. » Et voilà !

ROUXEL.

---

## RÉCLAMATIONS. — Lettre de M. Bouvier.

Lyon, le 20 mars 1903

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens de lire, dans le dernier numéro du *Journal des Economistes*, du 15 mars 1903, p. 450, le compte rendu, signé Emile Macquart, de mon livre *La Méthode mathématique en Economie politique.* L'auteur de l'article, après avoir déclaré que « mon ignorance de l'économie politique est tout simplement stupéfiante », et que « mon ignorance mathématique est tout aussi indiscutable que mon ignorance économique », termine en disant que, dans l'exposé de mes développements, j'ai « commis un acte malhonnête ».

Je ne puis laisser passer ce dernier mot sans protester. Que M. Emile Macquart me reproche d'avoir présenté l'économie politique comme dominée, à certains moments, par des intérêts plutôt que par des principes rationnels, c'est son droit. Je me demande seulement comment il appréciera ce que vous dites, vous, monsieur de Molinari, son rédacteur en chef, précisément dans le même numéro du *Journal des Economistes*, p. 322, où vous montrez la discussion du monopole de l'alcool en Allemagne, en 1886, dirigée par des intérêts et non par des principes [1]. Il a certainement une grande compétence économique, mais le ton général de son article pourrait faire croire qu'il est dans l'ignorance, incontestable celle-là, de la politesse la plus élémentaire. La critique des théories et des systèmes est libre, mais elle ne doit pas être mélangée d'injures ou de diffamations non justifiées et dont on pourrait demander compte devant le Tribunal de police correctionnelle. Les imputations personnelles sont restées jusqu'à présent dans le

---

[1] *Le Monopole de l'alcool*, par M. de Molinari ; *Journal des Economistes* du 15 mars 1903, p. 322 :

« Les grands propriétaires distillateurs appuyaient le projet, car l'Etat promettait d'acheter leur alcool 40 marks, soit 10 marks plus cher qu'il ne valait à ce moment, ce qui leur faisait un cadeau de 35 millions. Toutefois, s'ils envisageaient avec satisfaction le bénéfice immédiat, ils se demandaient ce qui adviendrait si, plus tard, sous des pressions diverses, le gouvernement, *au lieu d'avoir à sa tête un distillateur important comme M. de Bismarck*, avait des hommes *qui ne voulussent pas se laisser soupçonner de faiblesse pour les grands distillateurs* et qui eussent besoin de ressources pour équilibrer le budget. » — J'ai parlé des intérêts dans la politique économique anglaise; M. de Molinari parle des intérêts dans la politique économique allemande; M. Emile Macquart appréciera.

domaine de la politique ; vont-elles s'introduire dans le domaine de la science ? Il est évidemment plus facile de traiter un auteur de malhonnête homme que de réfuter les idées qu'il a exposées. Il y a là le signe d'une mentalité spéciale chez les personnes qui, se croyant seules en possession de la vérité absolue, ne daignent pas discuter et se refusent systématiquement à tout examen scientifique d'une doctrine qui n'es pas la leur.

Je m'étonne donc que l'article de M. Emile Macquart ait pu trouver place, avec les personnalités qu'il contient, dans le *Journal des Economistes*, qui a la prétention d'être une publication sérieuse. Je pense qu'il n'a pu paraître, ainsi rédigé, qu'à votre insu, et que votre courtoisie eût exigé une modification de la conclusion. Du reste l'inanité de l'accusation qu'il m'adresse d'avoir « commis un acte malhonnête » est telle que je ne demande même pas une rectification : M. Emile Macquart la fera spontanément si, contrairement aux apparences, il est véritablement bien élevé. Dans tous les cas, j'estimerai avoir trouvé une réparation suffisante dans l'insertion de la présente et dans la lecture qu'en feront les gens de bonne foi.

En conséquence, je vous prie, monsieur le Rédacteur en chef, et au besoin je vous requiers, de vouloir bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro du *Journal des Economistes*, à la même place et en mêmes caractères que l'article de M. Emile Macquart, conformément aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Veuillez bien agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments très distingués.

EMILE BOUVIER,
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université et à l'Ecole supérieure de Commerce, Vice-président de la Société d'Economie politique de Lyon.

Dans l'ouvrage dont notre collaborateur M. Macquart a rendu compte, M. Bouvier déclarait que l'économie politique repose avant tout sur des affirmations présentées le plus souvent *dans le but de satisfaire un intérêt donné.* Ce qui signifie, de toute évidence, que les économistes mettent au besoin la science au service de ceux qui les paient. Cette accusation de vénalité nous laisse parfaitement indifférents, quand elle nous vient des socialistes ou des protectionnistes ; mais elle a une tout autre portée sous la plume du vice-président de la Société d'économie politique de Lyon, et nous savons gré à notre jeune collaborateur de l'avoir vivement relevée. A la vérité, M. Bouvier nous paraît avoir péché par légèreté plutôt que par méchanceté. N'en donne-t-il pas la preuve en attribuant à M. de Molinari l'article de M. Yves Guyot

sur le monopole de l'alcool, publié dans le même numéro que le compte rendu de M. Macquart ?

G. DE M.

---

### Lettre de M. Em. Cauderlier à M. André Liesse

22 mars 1903.

Monsieur,

Permettez-moi de relever un point dans la critique que vous voulez bien consacrer à mon livre : L'Evolution Economique du XIXe siècle. Il se trouve qu'il a le même titre qu'une œuvre de M. de Molinar- publiée il y a vingt-cinq ans, œuvre que vous dites originale, éminemment suggestive et dans laquelle on a puisé beaucoup d'idées.

Je vous crois sur parole. Car jamais je n'ai eu dans les mains l'ouvrage de M. de Molinari dont j'ignorais jusqu'à l'existence. J'ajouterai que je viens de m'enquérir à la bibliothèque de statistique du ministère de l'Intérieur et à celle du Ministère du travail à Bruxelles qui ont rassemblé à peu près tout ce qui s'est publié d'important sur la Science Economique depuis Adam Smith et que l'ouvrage de M. de Molinari ne figure dans aucune des deux collections.

Il n'a donc pas inspiré mon étude. Que je me sois rencontré avec lui, traitant les mêmes matières avec les mêmes éléments, n'a rien de surprenant ; c'est le contraire qui pourrait surprendre. Mais mon travail s'il est parallèle au sien, ne lui doit directement rien, et je compte sur votre loyauté et votre bonne grâce pour le constater dans votre prochain numéro et y insérer ces quelques lignes. Il est possible que je ne sois pas original, mais en tous cas je ne suis pas plagiaire. Et votre critique pourrait trop aisément le faire supposer. Si j'avais tenté de l'être, je n'aurais pas pris précisément le même titre.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

EM. CAUDERLIER.

Nous ne faisons nulle difficulté de croire à l'entière et absolue bonne foi de M. Em. Cauderlier et nous lui donnons très volontiers acte de sa déclaration. Notre honorable correspondant semble, de plus, s'abriter derrière ce fait que le livre de notre rédacteur en chef ne se trouve point à la Bibliothèque de la statistique du ministère de l'Intérieur ni à celle du ministère du Travail. Cela prouve que ces bibliothèques se tiennent peu au courant des travaux publiés sur le mouvement économique ; cet oubli a d'autant plus le droit d'étonner que M. de Molinari compte parmi les écrivains qui honorent grandement la Belgique.

A. L.

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le déficit et les moyens de le combler. — La suppression des congrégations et ses conséquences économiques. — Le fantôme de la mainmorte. — L'utilité des subventions et des protections religieuses. — L'invasion du militarisme en Angleterre. — Les tarifs différentiels accordés aux produits de la Métropole dans l'Afrique du Sud. — La contagion protectionniste en Belgique. — Le referendum suisse. — Les perfectionnements apportés au tarif Méline. — Le protectionnisme électoral de M. Roosevelt. — Ce que doit être le programme libre-échangiste. — Le bill irlandais de M. Wyndham. — Le manifeste du Tzar. — Un ministre des Finances courageux.

Les dépenses publiques dépassant régulièrement et même progressivement les recettes, il faut de toute nécessité recourir à l'emprunt ou à l'impôt pour combler le déficit, autrement dit à une augmentation future ou actuelle des charges des contribuables. M. le ministre des Finances paraît avoir donné la préférence à celle-ci, en quoi nous ne pouvons le blâmer.

« Il faut, disait-il dans la séance du décret du 19 mars, faire son deuil de l'espoir d'établir le budget prochain sans envisager de nouveaux impôts... Je ne me dissimule pas la gravité des paroles que je prononce; mais il ne faut pas se payer de mots, il n'est pas possible d'envisager un équilibre sérieux pour le budget 1904 sans demander au pays de nouveaux sacrifices » (*Journal officiel* du 20 mars 1903).

Il y aurait bien un autre moyen d'établir un équilibre sérieux du budget, ce serait de diminuer les dépenses. Malheureusement, l'expérience démontre que c'est une pure utopie.

***

C'est au point de vue économique seulement que nous avons à nous occuper de la suppression des congrégations et de l'exode des congréganistes. D'après le tableau des patentes exhibé à la

Chambre belge par un représentant libéral (?) qui réclamait leur expulsion, les congrégations, communautés, associations religieuses y figuraient pour 5.650 établissements d'enseignement et d'industries diverses, auxquels il faut ajouter les établissements de charité pour les vieillards, les malades, etc. Nous ne possédons ni la statistique de leur population ni celle de leurs capitaux immobiliers et mobiliers, et nous ne pouvons, en ce moment du moins, savoir quelle partie de cette population et de ces capitaux passera à l'étranger. Mais les pertes et les frais qui seront la conséquence de cet exode s'élèveront certainement à un chiffre considérable. La création et l'entretien des écoles et des établissements hospitaliers nécessaires pour remplacer ceux des congréganistes coûteront, au bas mot, deux ou trois cents millions aux contribuables, et ces frais ne constitueront qu'une faible partie de la perte résultant de l'émigration des capitaux, et plus encore des facultés morales et professionnelles d'hommes et de femmes appartenant, pour le plus grand nombre, à l'élite de la population.

Cette mesure de proscription ne causera pas sans doute des dommages comparables à ceux de la révocation de l'édit de Nantes, mais n'est-elle pas inspirée par le même esprit, et la mentalité de nos Jacobins et de nos socialistes diffère-t-elle sensiblement de celle de Louis XIV et du père Lachaise ?

*
* *

A propos de la résurrection du vieux fantôme de la mainmorte, le *Journal des Débats* fait ces réflexions judicieuses :

La mainmorte de la congrégation, voici l'argument frappant.

Dans nombre d'esprits, les deux termes sont d'ailleurs corrélatifs ; l'usage s'est répandu de désigner sous ce vocable spécial les seuls biens des congrégations religieuses, et l'on surprendrait bien des gens si on leur représentait que « la mainmorte désignant les Associations, des corporations qui, par une suite de successions perpétuelles, sont censées ne jamais mourir et dont les biens ne donnent lieu à aucune mutation par décès », il est beaucoup d'autres collectivités dont la propriété est de mainmorte. Telles sont notamment les communes avec leurs biens municipaux et communaux dépendant de leur domaine privé ; telles les Sociétés anonymes comme les Compagnies de chemins de fer, les Sociétés d'assurances et de crédit avec leur patrimoines mobilier et immobilier; tels encore les hospices, les établissement

laïques de bienfaisance avec leurs dotations; tel enfin l'Etat lui-même avec ses immeubles du domaine privé et ses forêts.

Ajoutons qu'il y a dans notre voisinage un pays où la mainmorte est plus répandue qu'elle ne l'a jamais été en France, mainmorte ecclésiastique, mainmorte universitaire, mainmorte hospitalière, mainmorte des propriétés foncières immobilisées depuis des siècles dans la même famille. Ce pays c'est l'Angleterre, et nous ne sachions pas que la mainmorte y ait exercé une influence mortelle sur le développement de l'industrie et de la richesse.

*
* *

Nous ne croyons pas, en revanche, contrairement à une opinion généralement répandue, que les subventions et la protection que le gouvernement accorde aux congrégations à l'étranger, tout en les proscrivant en France, aient une utilité quelconque. Il en est ainsi notamment en Chine, où les missionnaires, se sachant protégés par le gouvernement, se sont rendus insupportables par leurs exigences et leur humeur despotique. « La présence des missionnaires dans le Sud de la Chine, écrivait récemment un négociant, est néfaste à nos intérêts ». A la vérité, c'est un évêque allemand qui a préparé l'occupation du Chantoung, en y provoquant une émeute. Mais le rôle de provocateurs et d'espions que la politique leur assigne augmente-t-il la considération et l'influence des missionnaires? Mieux vaudrait pour eux être persécutés que protégés.

*
* *

Depuis qu'un tribunal a été établi à la Haye pour assurer le maintien de la paix, toutes les nations civilisées ont plus que jamais augmenté leurs armements. Et, dernièrement, la Chambre des députés d'Italie rejetait une proposition de M. Mirabelli, ayant pour objet la réduction des dépenses militaires qui vont croissant en Italie comme ailleurs. En Angleterre, où les premières Sociétés de la paix ont été fondées, les budgets de la guerre, après avoir été longtemps en retard sur les budgets continentaux, viennent aujourd'hui de les dépasser. Les dépenses militaires du budget ordinaire pour l'année 1903-1904 s'élèvent à 689.700.000 francs, auxquels s'ajoutent 172.800.000 francs de dépenses extraordinaires. C'est depuis 1888, en quinze ans, une augmentation de 291 millions de francs. Le budget de la marine s'est accru dans une proportion encore plus formidable. De 443.750.000 francs en 1894, il est monté à 862.500.000 en 1903; il a donc à peu près doublé en dix ans. Et les deux budgets réunis, formant un total

177.300.000 francs, tiennent aujourd'hui le record du militarisme dans notre monde soi-disant civilisé.

Cette poussée du militarisme dans le pays où la paix comptait naguère ses plus vaillants apôtres est due à une cause intérieure, l'impérialisme, et à une cause extérieure, l'anglophobie. L'impérialisme a pour objectif, comme son nom l'indique, à la fois la conservation et l'unification des domaines de l'Empire britannique dans les différentes parties du monde. L'unification, au moyen d'un système de droits différentiels, destiné à protéger les produits des colonies dans le métropole, et les produits de la métropole dans les colonies, ne semble point réalisable pour le moment; car l'Angleterre demeure encore attachée à la politique du libre-échange; mais, en attendant, la conservation et, au besoin, l'extension de son domaine, en présence de la rivalité coloniale de plus en active de la France et de l'Allemagne, justifie suffisamment aux yeux des impérialistes un accroissement de l'appareil militaire et naval nécessaire à la défense d'un empire qui dépasse aujourd'hui en étendue celui de Charles Quint.

Cette nécessité de la politique impérialiste a été rendue plus urgente par l'explosion d'anglophobie qu'a provoquée la guerre du Transvaal. Quoique cette explosion ait été purement verbale, et qu'aucune des nations qui prodiguaient aux Boers leurs sympathies bruyantes n'ait songé à venir à leur aide *manu militari*, les impérialistes ont saisi cette occasion pour faire reparaître le fantôme terrifiant de l'invasion et cette apparition n'a pas manqué de produire son effet accoutumé. Le Parlement a voté sans marchander les budgets grossis par la panique.

*
* *

Une Conférence tenue à Bloemfontein, par les représentants des colonies anglaises de l'Afrique du Sud, a décidé d'accorder aux produits de la métropole un tarif de 25 p. 100 inférieur à celui qui est appliqué aux produits étrangers. Cette faveur peut être immédiatement avantageuse aux industries de la métropole, quoiqu'elles n'aient rien gagné à une mesure analogue dont le Canada a pris l'initiative, mais elle ne peut être mise à l'actif de la cause du libre-échange. Car les droits différentiels sont une des pièces essentielles de la machinerie de la protection, et les protectionnistes ne manqueront pas de saisir cette bonne occasion de répéter que l'Angleterre, tout en prêchant le libre-échange, ne repousse pas les bénéfices de la protection. De plus, il est probable qu'en établis-

sant des droits différentiels en faveur des produits de la métropole, les colonies comptent sur la réciprocité, ce qui impliquerait pour l'Angleterre l'abandon de la politique du libre-échange Or, comme le remarque M. Yves Guyot dans le *Siècle*, le commerce de l'Angleterre avec ses colonies ne s'élève pas au tiers de son commerce avec l'étranger :

| | |
|---|---|
| Importations des pays étrangers........................ | 78.4 |
| Importations des colonies.... ............... ......... | 21.6 |
| Exportations de produits anglais dans les pays étrangers.. | 64.6 |
| Exportations dans les colonies......................... | 35.4 |

L'Angleterre ferait donc un calcul détestable en sacrifiant la branche la plus importante de son commerce à celle qui l'est le moins. Le *Times* déclare qu'elle n'y songe point. Mais, d'un autre côté, ce journal est d'avis qu'il est devenu indispensable, en présence de l'accroissement des frais de la défense nationale, de faire peser une partie de ce fardeau sur les impôts indirects, dont les droits de douane sont la maîtresse branche. Nous ne croyons pas que l'Angleterre soit disposée à abandonner la politique à laquelle elle est redevable du vigoureux essor de son industrie, mais les libre-échangistes ne doivent pas oublier que le militarisme et le colonialisme sont les auxiliaires naturels du protectionnisme.

*
* *

La contagion protectionniste qui menace l'Angleterre elle-même a gagné la Belgique. Un journal énergiquement libre-échangiste, l'*Echo de l'industrie* de Charleroi, donne cet aperçu de ses progrès :

Les assauts réitérés dirigés contre le système économique qui a fait la prospérité et la gloire de la Belgique depuis la période des traités de commerce ouverte en 1861, ont pris, dans leur ensemble, un caractère de gravité qui nécessite une action prompte et vigoureuse de la part de notre commerce et de notre industrie également menacés.

Grâce à l'apathie des consommateurs, pour la plupart peu versés dans la connaissance des lois économiques, et ignorant qu'ils sont toujours et partout victimes de chaque transgression de ces lois, les habiles gens du protectionnisme ont réussi à nous ramener en plein dans les voies de la réaction.

Après vingt années de régime de dégrèvements, marquées notamment en 1865, en 1873 et en 1875 par le vote d'importantes franchises à l'entrée de denrées alimentaires et de matières premières, et qui a fait monter les importations et les exportations belges, respectivement

de 516.686.594 francs en 1860, à 1.680.894.869 en 1880, et de 470.258.317 à 1.216.741.436 francs, le vent néfaste qui souffle sur la majeure partie de l'Europe a commencé à exercer sur la Belgique des ravages auxquels il est plus que temps de mettre un terme.

C'est de l'année 1879 que date pour nous l'ère de réaction qu'il s'agit de clore, si nous ne voulons pas périr.

En cette année, la rétrogradation s'est manifestée par l'augmentation des droits sur les fruits; en 1882, les tabacs exotiques eurent à subir l'initiation d'aggravations successives de droits qui, aujourd'hui, menacent l'existence de tout un commerce et de toute une industrie jusque-là prospères; 1881 vit introniser la surtaxe des sucres exotiques; les droits sur le bétail et la viande, *abolis en* 1873, furent rétablis en 1887 et à peine huit ans plus tard, en 1895, une tentative audacieuse a été dirigée contre toutes les céréales, *jadis dégrevées*; les droits furent rétablis sur les avoines, les malts, les farines, le beurre, la margarine, et les droits existants sur divers autres articles furent augmentés; depuis lors, il ne s'est guère passé d'année sans que quelques arrhes n'aient été données au protectionnisme.

Aujourd'hui, les agrariens belges réclament un droit de 4 francs sur les malts étrangers, de 3 francs sur les orges et un autre droit sur les houblons, lequel dépasserait suivant l'*Echo de l'industrie*, la valeur moyenne des houblons belges. Ce retour au protectionnisme rencontre toutefois une vive opposition, de la part des grandes industries d'exportation de Charleroi, Verviers, Liège etc., aussi bien que du commerce anversois; le gouvernement lui-même, se déclare formellement anti-protectionniste; « néanmoins ajoute l'*Echo*, le Parlement vote les propositions protectionnistes émanant de l'initiative parlementaire, par lesquelles se manifestent les intérêts égoïstes de petits groupes coalisés pour exploiter le pays à leur profit exclusif. »

*
* *

En Suisse, le référendum s'est prononcé à une majorité de 326.943 *oui* contre 222.952 *non*, en faveur du nouveau tarif adopté par le Conseil fédéral.

Ce sont les campagnes qui ont donné la victoire aux protectionnistes; dans la plupart des villes, au contraire, les adversaires du relèvement des droits l'ont emporté, à Bâle à une majorité de 10.077 voix contre 3.732, à Genève, de 15.538 contre 1.095. L'augmentation des droits est considérable, principalement sur les produits agricoles; ils ont été triplés sur les vins, les viandes et

le plus grand nombre desautres articles alimentaires. Sur les produits manufacturés, les droits ont été simplement doublés, sauf sur les rubans de soie dont le droit a été porté de 100 francs à 300 francs. D'après les évaluations des protectionnistes, le rendement des droits de douane, qui est actuellement de 50 millions s'élèvera à 80. Aux 30 millions qui reviendront à l'Etat, et dont les politiciens radicaux et socialistes seront les souverains dispensateurs s'ajoutera une somme au moins égale que se partageront les propriétaires de vignobles, les éleveurs de bétail, les manufacturiers protégés et que paieront les consommateurs dépouillés.

Les bons protectionnistes suisses se bercent, à la vérité, de l'espoir qu'une grosse part de cette somme tombera à la charge des étrangers qu'attirent en foule les beautés pittoresques des « doux vallons de l'Helvétie ». Mais la Suisse n'a pas le monopole des beautés pittoresques et des doux vallons. Du moment où elle en augmentera le prix, les étrangers économes — et c'est le grand nombre — sont bien capables de les délaisser pour ceux que la concurrence leur offrira à meilleur marché.

*
* *

Nos protectionnistes de leur côté, s'appliquent à perfectionner le tarif Méline. La Chambre est saisie de diverses propositions ayant pour objet d'élever de 3 à 7 fr. les 100 kil. les droits sur le maïs en grains, de 5 fr. à 10 fr. le droit sur la farine, d'établir un droit de 1 fr. sur la tourbe demeurée jusqu'à présent exempte, etc. Le droit sur le poivre a été récemment porté de 208 fr. à 450 fr. au tarif général et à 312 fr. au tarif conventionnel. Le poivre des colonies françaises restant admis à la demi-taxe de 104 fr., ce régime de faveur a eu pour effet naturel de provoquer en Cochinchine et au Cambodge une crise de surproduction. Dans l'intérêt du trésor, dont l'importation au demi-droit diminuait sensiblement la recette, cette importation a été limitée en 1902 à 2.000 tonnes soit à peu près aux deux tiers du chiffre qu'elle avait atteint auparavant, ce qui n'a pas précisément amélioré la situation des producteurs que le tarif différentiel avait encouragés à surproduire. Enfin un député, M. Debussy, vient d'user de son droit d'initiative pour proposer l'établissement d'un tarif de guerre applicable aux produits des nations telles que les Etats-Unis, la République argentine, sans oublier notre amie la Russie, qui se permettent d'opposer leur protectionnisme au nôtre. Les droits proposés par M. Debussy sont sur le froment, de 14 francs par

100 kilos, sur la farine de 21 fr., sur les bœufs, vaches, taureaux, de 15 fr. par 100 kilos de poids vif, de 30 fr. sur les volailles, de 45 fr. sur les viandes fraîches de mouton, de 35 fr. sur les viandes fraîches de bœuf.

Ce n'est pas tout. Le rapporteur du budget au Sénat, M. Antonin Dubost, a dénoncé une autre forme du protectionnisme qui a particulièrement aggravé le budget de la défense nationale en obligeant le ministre de la Guerre à acheter exclusivement des produits nationaux. D'où une augmentation de dépense de 356.000 fr. sur le sel, de 2.065.000 sur la viande, de 6.382.000 fr. sur l'avoine. Détail assez piquant! Le ministre de la Guerre ayant décidé la suppression des gants pour la troupe a dû y renoncer sur les représentations des députés protecteurs de l'industrie nationale des gantiers.

*
* *

De l'autre côté de l'Atlantique le protectionnisme ne se montre pas moins exigeant et impérieux que du nôtre. Sous peine de compromettre sa future réélection, le président M. Roosevelt a dû renoncer à ses velléités de réforme du tarif et jurer fidélité à la protection.

Nous devons conserver le système de protection, a-t-il dit dans un discours qu'il vient de prononcer à Milwaukee, en le modifiant, quand cela est nécessaire, par des droits spéciaux. La question des tarifs est absolument distincte de celle des trusts sur lesquels aucune modification de tarifs ne saurait avoir d'effet marqué. Nous sommes au premier rang dans la grande concurrence du commerce international et nous ne devons commettre aucune folie de nature à compromettre la position que nous avons triomphalement acquise.

*
* *

Nous ne pouvons donc nous dissimuler que le courant protectionniste est aujourd'hui plus puissant que jamais. Peut-être y a-t-il de la faute des libre-échangistes. Ils se sont endormis après la demi-victoire qu'ils ont remportée il y a un demi-siècle, au lieu de la poursuivre et de la compléter. Ils ont laissé debout les barrières qu'ils auraient dû abattre et que leurs adversaires relèvent aujourd'hui. Ils ne doivent plus commettre la même faute. S'ils veulent intéresser à leur cause la multitude sur laquelle s'alourdit le fardeau du protectionnisme, ce n'est pas à des réformes par-

tielles et anodines qu'ils doivent s'arrêter ; c'est la suppression des barrières qui séparent les nations, c'est la liberté générale et entière des échanges qu'ils doivent prendre pour programme.

* * *

Le Gouvernement anglais vient de faire un effort sérieux pour résoudre la question irlandaise. M. Wyndham, ministre de l'Irlande, a déposé un projet de loi ayant pour objet de transformer la multitude des tenanciers, — environ 430.000 — en propriétaires. Le Gouvernement rachèterait les terres aux landlords et les céderait aux tenanciers qui s'acquitteraient au moyen d'annuités. Le prix payé aux landlords serait égal au montant des loyers capitalisés pendant vingt-huit ans, et il serait réduit à une capitalisation de vingt-cinq ans pour les tenanciers. La différence évaluée à 12 millions sterl., serait supportée par le Trésor, autrement dit par les contribuables. Si, comme il est permis de l'espérer, cette mesure réparatrice des confiscations de la conquête apaisait les ressentiments des Irlandais, elle serait aussi avantageuse économiquement que moralement. Car les crimes agraires exigent en Irlande le maintien d'une police qui coûte annuellement 1.125.000 liv. st. Un rédacteur de la *Contemporary review*, M. H. W. Nevinson, estime que cette dépense pourrait être réduite de 700.000 liv., soit d'une somme fort supérieure à l'intérêt et à l'amortisement de la différence à la charge du Trésor. Cette réparation des iniquités du passé serait donc en même temps une bonne affaire.

* * *

Le Tzar a fait publier un manifeste annonçant, en des termes malheureusement un peu vagues, d'une part l'établissement d'un régime de tolérance religieuse, d'une autre part, la suppression du servage communal qui a succédé au servage seigneurial. C'est du moins ce qui semble ressortir de ce passage essentiel du manifeste :

Parmi les mesures à prendre sans délai se trouvent celles qui dans le régime de la propriété commune, doivent permettre au paysan de quitter la commune, lui faciliter le départ, alléger les peines de prison actuellement édictées ; c'est aux représentants de l'administration provinciale ou locale à des divers degrés qu'incombe le devoir de collabo-

rer avec les représentants du clergé orthodoxe à l'établissement des principes essentiels de la morale qui doivent présider à la vie publique et qui seules peuvent procurer à chacun le développement de son bien-être et lui assurer le plein exercice de ses droits.

Souhaitons que la bureaucratie mette dans l'application des mesures libérales du Tzar aux paysans russes toute l'ardeur qu'elle déploie pour supprimer les libertés des paysans finlandais.

*
* *

Les finances de l'Espagne étant tombées dans un complet désarroi, les ministres de la Guerre et de la Marine ont réclamé une augmentation notable de leurs budgets. Le ministre des Finances M. Villaverde, a eu le courage singulier de donner sa démission plutôt que de la leur accorder. Ces choses-là ne se passent qu'en Espagne. *Cosas de Espana.*

G. de M.

Paris, 14 avril 1903.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Trusts, cartels et syndicats, par* A. Raffalovich, 1 vol. in-8°, 208 pag., 1903. 5 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Le grain de blé.* D'où vient-il? Où va-t-il? par Ed. Huet, 1 vol. in-18, 415 pages, 1903. 3 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

*La Banque à Lyon, du* XIX<sup></sup>e *au* XX<sup></sup>e *siècle,* par Marcel Vigne, 1 vol. in-8°, 246 pages, 1903. 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Le repêchage des* 500 *millions à l'eau.* Le programme Baudin au Sénat, par Yves Guyot, broch. in-8°, 88 pages, 1903. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Les conversions de fonds d'Etat en France au* XIX<sup></sup>e *siècle,* par R. Doucet (préface de M. André Liesse), 1 vol. in-8°, 111 pages, 1903. 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Avocats et magistrats,* par Ed. Brousse, 1 vol. in-8°, 333 pages, 1903. Hachette et Cie.

*En Danemarck*, par CH. BERCHERON. 1 vol. in-18 avec gravures, 248 p., 1903. Paris, Hachette et Cie.

*Essai sur l'histoire financière de la Turquie, depuis le règne du sultan Mahmoud II jusqu'à nos jours*, par A. DU VELAY, 1 vol. in-8°, 720 p., 1903. 20 fr. Paris, A. Rousseau.

*Code rural* (texte et commentaire) *et droit usuel*, par H. WATRIN, 1 vol. in-8°, 2e édit., 1403 pages, 1903. 12 fr. Paris, Fontemoing.

*L'Homme de génie*, par C. LOMBROSO, traduit sur la 6e édit. italienne, par C. D'ISTRIA et M. CALDERINI, 1 vol. in-8° avec 15 pl. h. t. 616 pages, 1903. 12 fr. Paris, Schleicher frères.

*Le Péril américain*, par G. SÉE, 1 vol. gr. in-8°, 143 pages, 1902. 3 fr. Paris, F. Alcan.

*Philosophie des sciences sociales*, par R. WORMS (I, objet des sciences sociales), 1 vol. in-8°, 230 pages, 1903. 4 fr. Paris, Giard et Brière.

*Cartels et trusts*, par ET. MARTIN ST-LÉON, 1 vol. in-18, 243 pages, 1903. 2 fr. Paris, Lecoffre.

*Les Grèves*, par H. DE SEILHAC, 1 vol. in-18, 256 pages, 1903. 2 fr. Paris, Lecoffre.

*Thomas Hodgskin* (1787-1869), par E. HALÉVY, 1 vol. in-18, 218 pages, 1903. 2 fr. 50. Paris, G. Bellais.

*Opinions sociales*, par ANATOLE FRANCE, 1 vol. in-18, 97 pages, 1902. 0 fr. 50. G. Bellais.

*Le socialisme réformiste français*, par A. MILLERAND, 1 vol. in-18, 121 pages, 1903. 0 fr. 50. Paris, G. Bellais.

*Le rachat des chemins de fer français*, par J. RICARD, broch. in-8°, 24 pages, 1903. 1 fr. Paris, imp. des Arts et Manufactures.

*Réforme électorale et parlementaire*. Nouvelle méthode politique française, par SEVERIN DE LA CHAPELLE, br. in-8°, 41 pages, 1903. Paris, F. Pichon.

*La solidarité sociale et ses nouvelles formules*, par E. D'EICHTHAL, broch. in-8°, 32 pages, 1903. Paris, A. Picard et fils.

*Les idées religieuses, politiques et sociales de Saint-Simon*, par JACQUES RÉGNIER, broch. gr. in-8°, 23 pages, 1903. Paris, *Nouvelle Revue*.

*Contribution à l'étude de la réforme et de la législation sur les pensions civiles et des règlements des caisses de retraites administratives*, par G. CADOUX.

*Compte rendu des opérations de la commission financière internationale pour l'année* 1902, 1 vol. in-4°, 73 pages, 1903. Athènes, impr. P. D. Sakellarios.

*Cours d'histoire du commerce*. Leçon d'ouverture. A propos de la théorie de Karl Bücher, par M. Huisman, broch. in-8°, 26 pages, 1903. Bruxelles, Lefèvre, imprimeur.

*Administration des monnaies de Belgique*. Rapport, 3e année, 1902, broch. in-8°, 80 pages, 1903. Bruxelles.

*Das Wirtschaftsjahr* 1902, *Jahresberichte über den Wirthschafts und Arbeitsmarkt für Volkswirte und Geschäftsmänner, arbeitgeber-und Arbeiterorganisationen*, von R. Calwer Erster Teil : Handel und Wandel in Deutschland, 1 vol. in-8°, 336 pages, 1903. Berlin, Fischer.

*Die Kartellfrage in theorie und Praxis*, von F. von Rottenburg, 1 vol. in-8°, 89 pages, 1903. Leipzig, Duncker et Humblot.

*Die deutsch-spanischen Handelsbeziehungen*, von Max Westphal, broch, in-8°, 88 pages, 1903. Leipzig, Duncker et Humblot.

*Die anfänge der Montes Pietatis* (1462-1815), von P. Heribert Holzapfel, broch. in-8°, 140 pages, 1903. München. J. Lentner'schen.

*St-Dominicus und der Rosenkranz*, von P. Heribert Holzapfel, broch. in-8°, 46 pages. 1903. München, J. Lentner'schen.

.*Die Nationalökonomische Lehre vom credit*, von Dr J. von Komorzynski, 1 vol. in-8°, 523 pages, 1903. Innsbruck, Wagner.

*Die prinzipien der Lebensversicherungs-Mathematik*, von P. Schouten, 1 vol. in-8°, 159 pages, 1903. Iena, G. Fischer.

*Abhandlungen zur theorie der Bevölskerungs-und Moralstatistik*, von W. Lexis, 1 vol. in-8°, 253 pages, 1903. Iena, G. Fischer.

*L'Istituto famigliare nelle societa primordiali*, par G. Amadri-Virgili, 1 vol. in-18, 266 pages, 1903. Bari, G. Laterza et figli.

*L'Italia et I Trattati di commercio*, par A. Cabiati e L. Einaudi, br. in-18, 98 pages, 1903. L. 1, Milano. *Critica sociale*.

*Com' era amministrato un Comune del Veronese al principio del sec. XVI*. Tregnago dal 1505 al 1510), par Ciro Ferrari, broch. gr. in-8, 97 pages, 1903. Verona, imp. G. Franchini.

*Publications of the Mississipi historical Society*, vol. VI. 1 fort vol. in-8, cartonné, 1902. Oxford (Mississippi), Printed for the society.

*Rent in modern économic theory : an essay in distribution*, by Alvin Saunders Johnson, A. M. 1 vol. in-8°, 126 pages, 1902. New-York, Macmillan C°.

*A history of taxation in new Hampshire*, by M. H. Robinson, 1 vol. in-8°, 224 pages, 1902. New-York, Macmillan C°.

*El Prohibicionismo y la Politica Comercial argentina, Cartas a un hombre de Estado*, par Emilio Frers, 1 vol. in-8°, 85 pages, 1903. Buenos-Ayres. Imprenta, J. Penser.

*On prohibition and the Argentine commercial Policy. Letters to a statesman*, by Dr T. Frers, broch. in-8°, 35 pages, 1902. Buenos-Aires. Reprinted from the *Review of the River Plate*.

*La Gérante :* Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ A. DAVY. 52, rue Madame.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

# LE CENTENAIRE D'EDGAR QUINET

## ET LES CULTIVATEURS DANOIS

Que signifie le titre de cet article qui, au premier abord, peut paraître étrange? Quel rapport peut-il exister entre le centenaire du grand publiciste français et ce petit peuple des agriculteurs du Danemark? C'est ce qui sera éclairci au cours de ce travail et nous sommes persuadé que, loin d'être considéré comme une bizarrerie, le rapprochement indiqué dans notre titre apparaîtra au lecteur comme la chose du monde la plus simple et la plus naturelle.

### I

Le gouvernement vient de célébrer, comme il convenait, le centenaire d'Edgar Quinet, du contemporain et de l'ami de Michelet avec lequel il professa, en même temps, au Collège de France. Poète, professeur, historien, homme politique, Quinet a été tout cela; son principal titre de gloire, c'est, après qu'il se fut consacré spécialement à l'étude des questions sociales et politiques, d'avoir professé une philosophie morale qui se résume dans cette simple et magnifique formule : « Sois une conscience. »

« Sois une conscience », c'est, à vrai dire, le résumé de la doc-

trine morale des plus grands philosophes depuis Socrate jusqu'à Kant. C'est en effet la maxime de Socrate : « Connais-toi toi-même », appliquée à la morale, c'est-à-dire : Apprends à connaître ta nature, et cherche dans cette connaissance la règle de ta conduite vis-à-vis des autres ; c'est la maxime du philosophe de Kœnigsberg : « Agis de telle sorte que la maxime de ta conduite puisse devenir une règle de législation universelle », suis la voie droite que t'indique le devoir, qui est la conscience de notre droit propre dans autrui, qui t'ordonne de respecter dans les autres la dignité de l'être libre, c'est cette noble et pure doctrine de l'humanité fin en soi où le droit est défini « l'ensemble des conditions suivant lesquelles l'arbitre de l'un s'accorde avec celui de l'autre, sous une loi générale de liberté. »

Le ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, dans son remarquable discours lors de la célébration du centenaire de Quinet, a bien mis en relief la beauté morale de cet enseignement : « Sauver la conscience humaine, en préparer le libre et complet épanouissement, en assurer l'indépendance, la dignité, la noblesse, lutter toujours et sans cesse contre ceux qui veulent la tromper, l'obscurcir ou l'asservir, tel a été, a-t-il dit, le but constant des efforts d'Edgar Quinet. »

C'est qu'en effet, pour mesurer toute l'étendue de ce précepte : « Sois une conscience », il faut noter qu'en même temps qu'il commande le respect du droit d'autrui, en sorte que la limite du droit de chacun se trouve à cette ligne de démarcation où commence le droit égal des autres, il prescrit à l'homme de ne pas souffrir qu'on porte atteinte à son droit, et de lutter avec une inlassable énergie pour faire respecter sa liberté, sa dignité d'être libre.

Cette haute et fière doctrine, nul peuple plus que le peuple français — dont çà été la mission historique d'être le soldat du droit et de la civilisation et qui a proclamé les Droits de l'homme et du citoyen, — nul peuple, disons-nous, n'est plus apte à la comprendre et, l'ayant comprise, à l'adopter et en faire la règle de sa conduite; et c'est, en effet au peuple de France surtout, à ce peuple qu'il aimait tant et pour lequel il rêvait la gloire de devenir l'idéal des peuples modernes, que Quinet a dédié ce grand précepte.

Cependant, l'histoire contemporaine signale une défaillance morale de ce peuple de France, en même temps qu'elle nous montre, chez un petit peuple du nord de l'Europe, petit par le nombre, mais grand par le caractère, chez le peuple des cultiva-

teurs du Danemark, une remarquable application du précepte de Quinet.

Il s'agit ici d'un épisode de la vie économique des cultivateurs danois. C'était au temps peu éloigné où un vent de réaction économique soufflait sur l'Europe continentale et où les nations hérissaient leurs frontières de hauts tarifs de douane dans le but de repousser mutuellement leurs produits à l'importation : les nations voisines du Danemark, la Suède, l'Allemagne venaient, à l'exemple de la France, d'établir des taxes protectrices sur les produits agricoles, et le gouvernement danois, suivant l'impulsion donnée, crut devoir consulter les sociétés d'agriculture du pays sur l'opportunité d'établir également au profit des agriculteurs des taxes de faveur, en repoussant les produits similaires agricoles de l'étranger.

La question fut posée devant une réunion de 200 délégués constituant la fédération des sociétés agricoles danoises et représentant 35.000 cultivateurs environ ; après examen, la proposition fut repoussée, pour quel motif? C'est ce qu'il est intéressant de remarquer : le motif du rejet de la proposition, c'est que « les cultivateurs danois, respectueux de l'égalité des droits des citoyens du pays, ne se reconnaissaient pas le droit de renchérir artificiellement la nourriture du peuple des villes, en repoussant à la frontière l'importation des produits agricoles similaires des autres nations » ; et cette délibération mémorable fut prise à la presque unanimité des délégués.

Quel exemple et quelle leçon !

Si Edgar Quinet pouvait soulever la pierre de son tombeau et reprendre sa vie mortelle, il serait fier de ce petit peuple de cultivateurs — ce peuple, ami de la France d'ailleurs, et nous le notons en passant, — peuple qui à un projet de nature à flatter ses appétits, son égoïsme de classe, faisait une réponse si noble et si digne, réponse empreinte de la plus haute moralité.

« Sois une conscience », a dit le philosophe, et ces cultivateurs du Nord ont été fidèles à l'enseignement : ce peuple agricole a interrogé sa conscience et il a écouté sa voix, cette voix qui lui ordonnait de respecter le droit des autres, la liberté des autres, des citoyens des villes, et il a repoussé le privilège injuste qu'on lui offrait de renchérir artificiellement la nourriture du peuple des villes et de s'enrichir ainsi à ses dépens.

Ce qui est admirable ici, dans cet acte de la vie économique des cultivateurs danois, c'est qu'ayant à choisir entre le privilège offert, l'appel adressé à leur cupidité, et le devoir qui leur commandait

de respecter le droit du public consommateur, ils n'ont pas hésité à repousser le présent, la faveur offerte, et à obéir à leur conscience. Peut-être ont-ils aperçu tout l'odieux de ce système de protection prétendue, qui organise la disette sur le marché pour renchérir les prix des produits, système qui procède à la manière des fléaux de toute sorte, de la gelée, de la grêle, du phylloxera et qui ne peut pas ne pas procéder de cette sorte, car il n'y a pas d'autre moyen à la portée des législateurs pour renchérir artificiellement les prix que de faire la disette, de restreindre l'offre, de chasser du marché l'abondance ; et la conscience de ces honnêtes cultivateurs s'est révoltée à l'idée de faire le vide sur le marché, dans une certaine mesure, et de diminuer ainsi la quantité des produits nécessaires à l'alimentation du peuple des villes.

Disons-le tout de suite, comme c'est notre conviction profonde, si le peuple des cultivateurs de France n'a pas agi comme les cultivateurs danois, s'il a cédé à l'appel fait à sa cupidité, à son égoïsme de classe, c'est que sa conscience morale a été obscurcie et que la question ne lui a pas été posée comme elle devait être posée, sur le vrai terrain où elle se place, et qu'ont si bien vu les cultivateurs du Danemark.

Qu'a-t-on dit, en effet, à nos agriculteurs pour entraîner leur adhésion? On leur a dit et répété qu'il s'agissait de sauver l'agriculture nationale mise en péril par la concurrence étrangère, qu'il fallait équitablement compenser les charges de la production nationale avec celles des concurrents des autres nations ; ainsi on n'a mis en présence que deux personnages seulement : l'agriculteur national et son concurrent étranger, on a soigneusement laissé dans l'ombre ce personnage oublié, toujours et systématiquement oublié par les dirigeants du protectionnisme, le public consommateur, le peuple des villes qui consomme ces produits que lui vend le peuple des campagnes, ce personnage qui représente l'intérêt général parce que c'est pour lui que travaille l'agriculteur, pour lui que sont faits ces produits agricoles, et qu'il est aussi absurde qu'odieux de nuire au but sous prétexte de protéger le moyen.

Pour faire taire les scrupules de nos cultivateurs, on leur a dit que le producteur et le consommateur ne font qu'un et à la faveur de cette équivoque on a réussi à obscurcir la conscience de nos producteurs nationaux — car on croit facilement ce que l'on désire — et le peuple de nos cultivateurs n'a pas cherché à approfondir le problème moral posé devant sa conscience. Ainsi il lui a échappé qu'il portait atteinte au droit des autres, il n'a pas vu

cette violation du droit des citoyens des villes que les cultivateurs danois ont si nettement aperçu et qui les a fait reculer, ce renchérissement artificiel provoqué par le mécanisme des hauts tarifs de douane et dont on lui a masqué la vue en prétendant que, grâce au développement de la production agricole nationale à l'abri des tarifs protecteurs, les prix des produits alimentaires ne seraient pas surélevés.

Nous en appelons du peuple de nos cultivateurs mal informé à nos cultivateurs mieux informés, nous leur disons que la question économique est en même temps une question morale, une question de conscience; aux deux personnages qu'on lui a montrés, sur la scène de la vie économique, nous joignons ce troisième personnage nécessaire, puisque c'est pour lui que les produits sont faits, c'est à lui qu'ils sont destinés, ce personnage qu'on a laissé toujours dans l'ombre et qu'il en faut sortir pour le replacer en pleine lumière, au premier plan, CET HOMME OUBLIÉ qui a ses droits, sa liberté qu'il faut respecter, l'acheteur des villes, le consommateur.

Cet oubli réparé, nous n'avons aucun doute sur la réponse finale de nos cultivateurs : ce peuple de cultivateurs de nos campagnes, dont l'instruction s'est notablement perfectionnée depuis un quart de siècle, se posera le problème comme l'ont fait les cultivateurs danois, il tiendra à honneur d'être le disciple fidèle du grand publiciste dont le gouvernement de la République vient de fêter le centenaire, et dont on a rappelé le précepte de haute morale : « Sois une conscience. » A l'exemple des privilégiés de 1789, notre peuple agricole aura sa nuit du 4 août, il renoncera, la main sur la conscience, à cet odieux et injuste privilège de la protection douanière.

Que si nos agriculteurs hésitaient, s'ils s'imaginaient qu'en renonçant à la faveur des tarifs ils sacrifient leurs intérêts, nous pouvons les rassurer, nous viendrons au secours de cette faiblesse, hélas! bien humaine, qui trop souvent fait sacrifier le devoir à l'intérêt, nous leur dirons — et la preuve en sera facile à faire — qu'en faisant leur devoir, en suivant le droit chemin de la justice, ils y trouveront, comme ont fait les cultivateurs danois, bénéfice et profit.

Comment et pourquoi les cultivateurs danois ont-ils trouvé, dans l'absence des taxes de protection, bénéfice et profit? La raison en est simple; les taxes de protection sont des taxes de renchérissement, en sorte que les cultivateurs soi-disant protégés ont à payer les taxes protectrices qui grèvent les produits agri-

coles tels que les maïs, avoine, seigle, etc., qu'ils achètent et qu'ils ne produisent pas; par suite, sur les marchés étrangers où le champ de bataille de la concurrence entre les produits des divers peuples est le bon marché, l'avantage appartient aux producteurs des pays libres qui, achetant à bon marché leurs matières premières et leurs outils, peuvent vendre à meilleur marché.

C'est ainsi que sur le marché de l'Angleterre, les statistiques démontrent que nos exportations sur ce grand et riche marché, en beurre et en œufs notamment, sont en voie de décadence, de diminution croissante et que notre concurrent le plus redoutable est le peuple des cultivateurs danois dont la production agricole est de plus en plus active et prospère.

M. Méline devrait bien le comprendre, lui qui écrivait en octobre dernier, dans un article de la *République française*, où il combattait la création des ports francs, que les producteurs de la France protégés à l'intérieur auraient à subir sur les marchés étrangers une concurrence désastreuse de la part des producteurs des zones franches qui, n'ayant pas à payer des taxes protectrices, seraient en mesure de vendre à meilleur marché et les chasseraient ainsi de ces marchés extérieurs. Ce qui est vrai pour les producteurs des zones franches l'est, à plus forte raison, pour ceux des pays libres comme le Danemark, et ainsi notre démonstration est d'une évidence telle qu'elle s'est imposée au chef du protectionnisme lui-même, elle est indiscutable.

L'intérêt véritable de nos producteurs agricoles est donc en accord parfait avec le droit et la morale, la protection est finalement une déception. En renonçant à leurs privilèges, ils ne feront pas seulement une bonne action, ils feront aussi un calcul profitable.

## II

Le ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, dans le discours dont nous avons donné ci-dessus un extrait, a cité un admirable passage de Quinet :

« Le banni, disait-il à un exilé, est celui qui, dans son champ paternel, à son foyer, se sent proscrit par la conscience des hommes de bien. Mais toi, tu habites avec le droit; partout où tu es, si tu reste fidèle à toi-même, tu es dans le foyer de tes pères... On ne t'enlèvera pas la cité de la conscience. Pour refaire un monde, que faut-il? Un point fixe, pur, lumineux. Travaille à devenir ce point incorruptible, sois une conscience »

C'est au peuple de France qu'il voulait grand, le plus grand de tous, qui, dans sa pensée, devait être le peuple lumière, à s'inspirer de ces paroles du maître, de ce haut et fier langage, à en faire le guide de sa conduite.

Le monde à refaire, c'est celui de la cité antique, de la domination et de l'oppression en vue de la spoliation des richesses au profit d'une oligarchie de privilégiés ; sur ses ruines, il faut bâtir la Jérusalem nouvelle, la cité moderne assise sur le Droit et la Liberté. Voilà l'œuvre à faire, l'œuvre de justice, et comme la société, au point de vue économique, consiste dans la division du travail et dans l'échange des services, le problème économique est doublé d'un problème moral.

Ce qu'il fallait démontrer avant tout, ce qui était décisif — si la preuve était faite, — c'est que la formule protectionniste : « le producteur et le consommateur ne font qu'un » qui a pu obscurcir la conscience de nos producteurs, est une formule menteuse et fausse. Or, la preuve est faite à cette heure, et, pour la faire il suffisait de provoquer un instant la réflexion de ce peuple d'Athéniens, du peuple léger et frivole que nous sommes ; il fallait montrer ce qui crève les yeux à savoir que, dans la société économique, les hommes travaillent *les uns pour les autres*, d'où il suit, d'une certitude qui ne laisse aucune place au doute, que nous trouvons toujours, quand nous sommes en face d'un problème économique, un rapport d'homme à homme à régler ; que toujours, nécessairement, il y a d'un côté le producteur, le vendeur, et de l'autre côté l'acheteur, le consommateur.

Cette preuve faite, l'hésitation n'est plus possible : la liberté de l'un ayant pour limite la liberté égale des autres, en face de la liberté de vendre du producteur se dresse la liberté égale, également respectable, la liberté d'achat du consommateur.

Le peuple des cultivateurs danois ne s'y est pas trompé ; il a fait son devoir, il a respecté la liberté d'achat du consommateur. Ce même devoir s'impose, aussi impérieux, au peuple des cultivateurs de France, et, pour remplir ce devoir, il lui faut saisir cette occasion du Centenaire de Quinet.

Ce devoir accompli, cette nouvelle nuit du 4 août marquant l'abolition des privilèges de la protection douanière, quelle date glorieuse dans notre histoire nationale ! il est aisé de prévoir le langage des historiens de l'avenir.

« C'était, diront-ils, au temps où l'on célébra, en France, le centenaire d'un grand écrivain, d'Edgar Quinet ; par l'organe d'un des ministres du gouvernement de la République, la philo-

sophie de ce grand homme fut portée à la connaissance du peuple, résumée dans cette maxime : « sois une conscience. » Et alors, comme il fut prouvé clairement que le problème économique est aussi un problème moral, le peuple des cultivateurs de France entendit la voix de sa conscience qui lui criait : « Tu n'as pas le droit de violer le droit des autres, parce qu'il n'y a pas de droit contre le droit ; tu fais une injustice aux autres, au peuple des villes, en renchérissant artificiellement le prix des produits agricoles » et, ayant entendu cette voix, il lui obéit, fidèle au précepte : « Sois une conscience ».

Oui, que le peuple de nos cultivateurs fasse son devoir. qu'il soit une conscience et il deviendra ce point fixe, lumineux dont parle Quinet, ce point incorruptible capable de refaire le monde économique. Pourquoi? parce que quand la France parle ou agit, sa parole, ses actes, ont partout leur retentissement. On entend ses paroles, on voit ses actions jusqu'aux extrémités du monde.

La lumière faite dans la conscience du peuple français, comment n'illuminerait-elle pas, par exemple, la conscience de ce grand peuple de la République des Etats-Unis du nord de l'Amérique, de cette République, sœur de la nôtre, à qui nous avons donné la belle œuvre de Bartoldi : « La Liberté éclairant le monde »?

La liberté, elle est toujours, comme le dit un vieil adage, semblable à la lance d'Achille qui guérissait elle-même les blessures qu'elle faisait.

Vous avez peur, ô producteurs timorés, de la liberté économique, de la libre concurrence des producteurs du monde, et vous ne voyez pas que le moyen le plus sûr de soutenir cette concurrence tant redoutée, c'est de produire au meilleur marché, et que vous ne pouvez produire au meilleur marché que grâce à cette même libre concurrence, qui vous ouvre le marché du monde pour acheter vos matières premières et vos instruments de travail? Vous ne comprenez pas que, une fois débarrassés de ces taxes de protection, de renchérissement que vous vous payez les uns aux autres, vous serez merveilleusement outillés pour faire valoir vos qualités natives. pour rivaliser avec vos concurrents du dehors d'activité, d'intelligence et d'énergie; vous ne comprenez pas, non plus, que la liberté a deux faces et que, sur ce marché ainsi agrandi, devenu le marché de l'Univers. si vous subissez la concurrence des vendeurs, vous aurez, en compensation, à votre profit, la concurrence des acheteurs?

La clientèle du monde! voilà apparemment qui vaut mieux, pour des producteurs, qu'une clientèle limitée aux frontières du pays, clientèle appauvrie systématiquement par ce régime protectionniste, qui renchérit au détriment des consommateurs le prix des produits.

Singulier régime, en vérité, qui a la prétention d'enrichir successivement chaque industrie favorisée en appauvrissant les autres, en épuisant leur puissance de consommation, et où on ne comprend pas que ce qui fait la richesse d'un producteur, c'est la richesse de sa clientèle, en sorte que la valeur d'un produit dépendant de ces deux éléments : l'Offre et la Demande, chacun de ces éléments agit dans le sens de la hausse ou de la baisse, et que sous le régime de la Liberté, si la concurrence des vendeurs agit dans le sens de la baisse des prix, la concurrence des acheteurs, agissant inversement dans le sens de la hausse, fait monter les prix.

La clientèle de l'Univers! que nos producteurs y réfléchissent bien, c'est, à notre époque de progrès, où les découvertes merveilleuses de la science moderne ont supprimé l'obstacle des distances, en dépit des barrières de la douane protectionniste, alors que la concurrence est plus âpre et plus active que jamais, c'est le moyen unique de développer la prospérité d'une industrie quelconque, de l'agriculture comme de toute autre branche de production, car les profits étant très limités pour chaque unité de vente, la richesse d'un producteur ne peut résulter que de la multiplicité des ventes, c'est-à-dire de l'étendue et de la richesse de la clientèle.

Ainsi, en rentrant dans le droit chemin de la justice, nos agriculteurs y trouveront leur véritable intérêt, leur intérêt permanent!

Assez et trop longtemps nous avons dépensé de vaines paroles, des discours retentissants qui s'en allaient en fumée, pour honorer la mémoire de nos grands morts ; il faut, cette fois, que le centenaire d'Edgar Quinet laisse après lui quelque chose de durable, que nous adhérions, autrement que du bout des lèvres, au précepte qui résume sa philosophie morale !

« Sois une conscience » a-t-il dit : eh bien ! nous serons cette conscience, nous ferons notre devoir, tout notre devoir; nous apprendrons de lui à respecter le droit, la liberté des autres; à l'exemple des cultivateurs danois, notre peuple d'agriculteurs renoncera à ses injustes privilèges qui, sans profit véritable, font la disette sur le marché pour arriver au renchérissement des prix :

cela fait, ce sacrifice accompli, la nouvelle s'en répandra dans le monde entier et les peuples étrangers, qui ont l'habitude de se tourner vers la France, apprenant que le peuple français a brisé les hautes barrières de la douane protectionniste pour obéir à la voix de sa conscience, pour appliquer le précepte de Quinet, ces peuples interrogeront aussi leur conscience et, comme nous, ils finiront par entendre son clair et ferme langage.

La nation française aura, finalement, cette gloire que Quinet a rêvée pour elle, à savoir que, marchant dans le chemin de la Liberté et du Droit, elle servira de guide et de modèle à l'Univers.

ERNEST MARTINEAU.

# A PROPOS D'UN ALMANACH

Dans un livre à bien des égards extrêmement curieux, M. J. Domergue écrivait, il y a quelques années : « L'Economie politique sera peut-être un jour une science ; en attendant, c'est une carrière. »

Il faut rendre justice à cette appréciation, — un peu sévère, sans doute, à cause de son « peut-être », — mais, sauf ce « peut-être » pessimiste, à la fois si lapidaire et si heureusement originale. Originale surtout par la métaphore qui la termine. Car, en somme, M. J. Domergue n'a guère fait que répéter ce que disait au Sénat, il y a un bon demi-siècle, cet excellent M. Dupin : « L'Economie politique n'est pas une science, ce n'est qu'une étude » ; avec cette différence, toutefois, que, si l'on admet que l'Economie politique ne soit pas encore une science, une science complète, M. Domergue, du moins, nous permet formellement d'espérer qu'elle le sera un jour. Constatons surtout l'abîme qui sépare le méprisant, « ce n'est qu'une étude » de M. Dupin, de l'affirmation catégorique de M. Domergue, « c'est une carrière » ; — une carrière, c'est-à-dire une mine (et tout le monde conviendra que M. Domergue n'a pu l'entendre autrement), une mine de laquelle une poignée de bons ouvriers, qui pensent avec Descartes que « c'est proprement ne valoir rien que de n'être utile à personne », s'efforcent, avec un acharnement jamais lassé, d'extraire, puis de propager les vérités nouvelles, dont le triomphe est leur seul but, comme il sera, sans doute, leur seule récompense.

Cependant, pour pessimiste qu'il soit, le « sera peut-être un jour » de M. Domergue est considéré, dans la généralité des milieux où l'on connaît, où l'on se rappelle, du moins de nom, l'Economie politique, comme effroyablement optimiste. L'Economie politique ? Les Economistes ? *Keksekça* ? L'Economie politique, c'est, ou plutôt c'était quelque chose de très baroque, qui empêchait d'être nommé député, et qui, aussi, est devenu quelque chose de très ancien et de tout à fait mort. Quant aux Economistes,

qu'un éminent docteur ès sciences sociales compara élégamment à « cet animal dont parle dans sa *Tentation de Saint-Antoine* notre grand prosateur Gustave Flaubert, cet animal si parfaitement stupide qu'il dévorait ses pattes sans s'en apercevoir », — c'est une espèce disparue, dont il reste encore quelques échantillons fossiles, mûrs pour les musées d'anthropologie. L'Economie politique ne se meurt pas ; l'économie politique est morte. Chassée de tous les continents, elle est à la veille de perdre, en l'Angleterre, son dernier refuge. Les Economistes voudraient lui survivre, mais eux aussi sont frappés au cœur, car ils ne se recrutent plus, tandis que devant eux se dresse, tous les jours plus compacte, la phalange passionnée des jeunes enthousiastes qui vont prêchant au monde le nouvel évangile de bonté, de justice et de fraternité, sachant bien que le dogme enfantera le rêve, et comptant sur le rêve pour engendrer l'avenir !

— Il serait oiseux de contester la grande part de vérité que renferme l'opinion que nous avons transcrite dans les lignes qui précèdent. Le déclin des idées libérales est un fait ; l'essor prodigieux des idées interventionnistes, — protectionnistes ou socialistes — en est un autre ; et il y aurait beaucoup à dire sur les causes de celui-ci et surtout de celui-là. Cependant, il ne faudrait pas s'exagérer, non plus, leurs importances respectives, et croire notamment que, si les idées libérales sont partout en recul relatif, elles soient aussi partout en recul absolu. Cela n'est pas, et, chose étrange, cela n'est pas, précisément, dans le pays qui est réputé être devenu ce qu'il est, surtout par le protectionnisme ; cela est vrai pour l'Europe entière ; cela est vrai dans une mesure encore atténuée pour l'Angleterre même ; cela n'est pas vrai pour les Etats-Unis.

Tandis que les libre-échangistes, en France, en dépit d'admirables efforts individuels isolés, n'ont fait que perdre du terrain, depuis trente ans ; tandis qu'en Autriche, comme en Italie, comme en Allemagne, ils semblent radicalement écrasés, voici ce qu'ils ont fait aux Etats-Unis.

En 1885, ils fondent la *Massachussets Tariff Reform League*. Trois ans après, en 1888, le nombre toujours croissant de leurs adherents et le développement de leur influence les incitent à changer de titre : ils prennent celui de *New England Tarif Reform League*. En 1894, ce titre devenu à son tour trop étroit, est remplacé par celui de *New England Free Trade League*, pour s'élargir en *American Free Trade League* en 1901.

En 1902, l'*American Free Trade League*, qui a fourni aux Etats-[illegible]s deux secrétaires d'Etat, sept membres du Congrès, trois

maires de Boston, etc., et qui possède à sa tête M. Henry W. Lamb, compte plus d'un millier de membres titulaires, répartis dans 40 Etats de l'Union et le Canada, et lui versant une cotisation d'un dollar par an. En dehors de cette ressource normale, elle a reçu, en 1902, pour près de 45.000 francs de dons en argent, ce qui lui a permis d'organiser des campagnes de presse et de conférences, de publier une revue mensuelle, de répandre aux quatre coins des Etats-Unis des centaines de milliers de brochures, et enfin de tirer à 100.000 exemplaires un admirable petit *Free Trade Almanach* que nous avons sous les yeux, et qui est l'objet de cet article.

Ce petit almanach contient beaucoup de choses, notamment un calendrier ; — un calendrier d'apparence très innocente et très banale, où l'on voit, en regard de chaque jour figurer quelques lignes, un proverbe, sans doute, ou le rappel d'une victoire célèbre... Regardons :

En face du 1er mars : « La protection protège les Trusts ; les Trusts exploitent le peuple. »

En face du 18 mars ; « Les Trusts poursuivent deux objets : diminuer le prix de ce qu'ils fabriquent, augmenter le prix de ce qu'ils vendent ».

En face du 25 mars : « Il faut toujours qu'un autre paie la protection dont quelqu'un profite. »

Tournons quelques pages :

En face du 11 juin : « Le libre-échange universel sera la paix universelle. » Plus loin :

En face du 1er septembre : « Ce qu'on appelle la réciprocité est une manière de se faire un ami et dix ennemis ».

En face du 5 septembre : « Le patriote vit pour son pays ; le protectionniste vit sur son pays. » Et plus loin encore :

« La protection, c'est le monopole légal » — « Une industrie dans l'enfance, c'est une grande industrie manufacturière qui se vante fièrement de pouvoir envahir et contrôler les marchés étrangers, et qui vend ses produits, en concurrence ouverte, partout dans le monde,... excepté aux Etats-Unis. » Enfin, la devise de la Ligue: « Droits égaux pour tous ; privilèges pour personne ».

Mais notre petit almanach n'est pas qu'un habile recueil de sentences lapidaires, qui seront retenues et qui feront leur chemin ; en dehors de son calendrier, qui n'a, on le voit, rien d'innocent et de banal, il contient des articles de fond tout à fait remarquables et fortement documentés.

L'un d'eux, intitulé « Tariff Trust Prices at home and abroad » consiste essentiellement dans le tableau suivant :

| ARTICLES | Quantité | Prix à l'exportation | Prix aux Etats-Unis |
|---|---|---|---|
| | | Dollars | |
| Acétylène, Gaz Generator. | | | |
| Colt 10 light | pièce | 40,00 | 55,00 |
| Ammunition Caps : | | | |
| B B round | 1.000 | 1,03 | 1,49 |
| Central fire, 22 long, Colt's | 1.000 | 6,48 | 8,00 |
| Rim fire, 22 long | 1.000 | 2,16 | 3,00 |
| Primed shells, 22 short | 1.000 | 0,22 | 1,33 |
| Borax : | | | |
| City refined | livre | 0,023 | 0,0775 |
| Carbide : | | | |
| Lump | tonne | 55,00 | 70,00 |
| Chucks : | | | |
| Skinner's standard drill, N° 100 | — | 3,09 | 4,90 |
| Skinner's ind. lathe, F, 12 in. | pièce | 15,88 | 24,60 |
| Union Mfg. Co., ind., N° 18, 10 in | pièce | 10,20 | 16,60 |
| Union Mfg Co., face plate jaws, N° 48, 8 in. | 4 set | 23,52 | 39,00 |
| Harness Snaps, Covert's : | | | |
| « Trojan » loop, 1 1/18 in | grosse | 2,40 | 3,23 |
| « Derby » loop, 1 in | | 1,68 | 2,24 |
| « Yankee » roller, 1 1/2 in. XC breast strap | | 1,00 | 1,37 |
| Lead : | | | |
| Pig | 100 livres | 2-2,50 | 3,975 |
| Meat Choppers . | | | |
| Enterprise, N° 5 | pièce | 0,75 | 1,04 |
| Enterprise, N° 10 | pièce | 1,14 | 1,56 |
| Enterprise, N° 22 | pièce | 1,51 | 2,08 |
| Enterprise, N° 32 | pièce | 2,25 | 3,12 |
| Nails, Wire : | | | |
| Base price | 100 livres | 1,30 | 2,05 |
| Piano : | | | |
| Bradbury | pièce | 300,00 | 375,00 |
| Playing Cards : | | | |
| U. S Playing Card Co Bicycle | grosse | 12,33 | 23,65 |
| Powder : | | | |
| Duck in canister, lb | livre | 0,375 | 0,45 |
| Duck, in 25-lb. kegs | livre | 0,246 | 0,32 |
| Indian rifle, in 25-lb. kegs, FFFg. etc | livre | 0,116 | 0,16 |
| Smokeless, in 25-lb. kegs | livre | 0,378 | 0,48 |
| Rakes, Malleable Iron Shanks : | | | |
| 10 inch | douzaine | 1,18 | 1,50 |
| 12 inch | douzaine | 1,28 | 1,60 |
| 14 inch | douzaine | 1,39 | 1,75 |
| 16 inch | douzaine | 1,50 | 1,85 |
| Sad Irons : | | | |
| BB, in cases | livre | 2 3/4-3 3/8 | 3 1/2-4 |
| Saws, Disston and Sons : | | | |
| Band : | | | |
| 2 1/2 in. gauge 18 | pied | 0,21 | 0,34 |
| 10 in. gauge 18 | pied | 1,25 | 1,54 |
| Hand : | | | |
| N° 12, 24 in | douzaine | 14,62 | 18,04 |
| N° 16, 24 in | douzaine | 11,97 | 14,57 |
| N° 107, 24 in | douzaine | 10,83 | 12,20 |
| Sewing Machines : | | | |
| Domestic, N° 1 | pièce | 13,25 | 20,00 |
| Domestic, N° 4 or 9 | pièce | 17,48 | 25,00 |
| Shovels : | | | |
| Barber, socket strap | douzaine | 5,83-6,52 | 7,50-8,41 |
| Rowland, plain back | douzaine | 5,12-5,83 | 6,75-7,00 |
| Tin Plates, Bessemer | 100 livres | 3,19 | 4,19 |
| Typewriters : Remington etc | pièce | 55-65 | 100,00 |
| Wire, Barb : | | | |
| Galvanized | 100 livres | 2,25 | 2,90 |
| Painted or varnished | 100 livres | 1,86 | 2,60 |
| Wire plain fencing | 100 livres | 1,375 | 2,00 |
| Wire, plain galvanized : | | | |
| Gauge 4-9 | 100 livres | 1,34 | 2,70 |
| Gauge 10-11 | 100 livres | 1,62 | 2,97 |
| Gauge 12 | 100 livres | 1,76 | 3,10 |
| Gauge 13-14 | 100 livres | 1,81 | 3,37 |
| Gauge 15-16 | 100 livres | 2,08 | 3,78 |
| Gauge 17 | 100 livres | 2,46 | 4,05 |
| Gauge 18 | 100 livres | 2,68 | 4,32 |
| Wire Rope : | | | |
| Galvanized, 2 1/4 in. cir. | 100 pieds | 2,82 | 9,30 |
| 1 inch cir | 100 pieds | 0,72 | 2,60 |

Ce tableau, où se manifeste, par excellence, ce qu'on a appelé « l'éloquence des chiffres » n'a besoin d'aucun commentaire. Ajoutons qu'il a été dressé officiellement par le *Democratic Congressional Committee*, et, pour ne pas sortir immédiatement des tableaux, reproduisons encore, d'après l'almanach de l'*American Free Trade League*, la liste des Trusts, au capital d'au moins 10 millions de dollars, c'est-à-dire 50 millions de francs, fondés aux Etats-Unis depuis le 1er janvier 1899 :

| | | |
|---|---|---|
| Allis Chalmers Co | 1901 | $ 36.250.000 |
| Amalgamated Copper Co | 1899 | 155.000.000 |
| Amer. Agricultural Chemical Co. | 1899 | 33.600.000 |
| Amer. Beet Sugar Co | 1899 | 20.000.000 |
| Amer. Bicycle Co | 1899 | 36.496.400 |
| Amer. Brass Co | 1909 | 10.000.000 |
| Amer. Can Co | 1901 | 82.466.600 |
| Amer. Car and Foundry Co | 1899 | 60.000.000 |
| Amer. Cigar Co | 1901 | 10.000.000 |
| Amer. Grass Twine Co | 1899 | 13.083.000 |
| Amer. Hide and Leather Co | 1899 | 33.025.000 |
| Amer. Ice Co | 1899 | 41.705.000 |
| Amer. Iron and Steel Mfg. Co | 1899 | 10.000.000 |
| Amer. Light and Traction Co | 1901 | 12.127.800 |
| Amer. Locomotive Co | 1901 | 50.412.500 |
| Amer. Machine and Ordnance Co. | 1902 | 10.000.000 |
| Amer. Packing Co | 1902 | 20.000.000 |
| Amer. Plow Co | 1901 | 75.000.000 |
| Amer. Dy. Equipment Co | 1899 | 22.000.000 |
| Amer. Sewer Pipe Co | 1900 | 10.295.700 |
| Amer. Shipbuilding Co | 1899 | 15.500.000 |
| Amer. Smelting and Refining Co. | 1899 | 900.000.000 |
| Amer. Snuff Co | 1900 | 23.001.700 |
| Amer. Steel Foundries Co | 1902 | 30.000.000 |
| Amer. Window Glass Co | 1899 | 17.000.000 |
| Amer. Woollen Co | 1899 | 49.796.100 |
| Amer. Writing Paper Co | 1899 | 39.000.000 |
| Associated Merchants Co | 1901 | 15.000.000 |
| Atlantic Rubber Shoe Co | 1901 | 10.000.000 |
| Borden's Condensed Milk Co | 1899 | 25.000.000 |
| Central Foundry Co | 1899 | 18.000.000 |
| Chicago Pneumatic Tool Co | 1902 | 10.000.000 |
| Colonial Lumber et Box Corp | 1902 | 15.000.000 |
| Con. Ry. Lighting and Refrig. Co. | 1901 | 17.000.000 |
| Consolidated Tobacco Co | 1901 | 262.689.200 |
| Corn Products Co | 1902 | 80.000.000 |
| Crucible Steel Co. of America | 1900 | 50.000.000 |
| Eastman Kodak Co | 1901 | 19.673.100 |
| Electric Co. of America | 1899 | 20.368.400 |
| Electric Vehicle Co | 1899 | 18.475.000 |

| | | |
|---|---|---|
| Fairmount Coal Co.............. | 1901 | 18.000.000 |
| General Chemical Co............ | 1899 | 16.821.500 |
| Harbison Walker Refractories Co. | 1902 | 25.750.000 |
| International Harvester Co....... | 1902 | 120.000.000 |
| International Salt Co............ | 1901 | 33.000.000 |
| International Steam Pump Co.... | 1899 | 31.150.000 |
| Jones and Laughlin Steel Co..... | 1902 | 30.000.000 |
| Monongahela Riv. Cons. Coal and Coke Co...................... | 1899 | 39.470.000 |
| National Asphalt Co............ | 1900 | 55.563.000 |
| National Carbon Co............. | 1899 | 10 000.000 |
| National Enam. and Stamping Co. | 1899 | 23.838 400 |
| National Fire Proofing Co........ | 1899 | 12.500.000 |
| National Sugar Refining Co...... | 1900 | 20.000 000 |
| New England Cotton Yarn Co.... | 1899 | 15.577.000 |
| New York Dock Co............. | 1901 | 28.580.000 |
| Pacific Hardware and Steel Co.... | 1802 | 10.000.000 |
| Pennsylvania Steel Co........... | 1901 | 34.250.000 |
| Pittsburg Brewing Co ........... | 1899 | 26 000.000 |
| Pittsburg Coal Co............... | 1899 | 59.731.900 |
| Planters' Compress Co........... | 1899 | 10.000.000 |
| Pressed Steel Car Co............. | 1899 | 30.000.000 |
| Quaker Oats Co................. | 1901 | 11 500.000 |
| Railway Steel Spring Co......... | 1902 | 20 000.000 |
| Republic Iron and Steel Co........ | 1899 | 48.204.000 |
| Royal Baking Powder Co......... | 1899 | 20.000 000 |
| Rubber Goods Mfg. Co........... | 1899 | 26.410.015 |
| Sloss-Sheffield Steel and Iron Co. | 1899 | 18.200.000 |
| Standard Milling Co............. | 1900 | 17.250.000 |
| Steamship Cons. (Tr.-Atlantic)... | 1902 | 170.000.000 |
| Union Bag and Paper Co......... | 1899 | 27.000.000 |
| United Box Board and Paper Co.. | 1902 | 30.000.000 |
| United Copper Co.............. | 1902 | 50 000.000 |
| United Fruit Co................ | 1899 | 15.369 500 |
| United Shoe Machinery Co....... | 1899 | 20 656.575 |
| U.S.Cast Iron Pipe and Foundry Co | 1899 | 25.000.000 |
| U. S. Cotton Duck Corporation... | 1901 | 13.100.000 |
| U. S. Realty and Construction Co. | 1902 | 66 000.000 |
| U. S. Reduction and Refining Co.. | 1901 | 12.808.000 |
| U. S. Shipbuilding Co........... | 1902 | 71.000.000 |
| U. S. Steel Corporation.......... | 1901 | 1.389.339.956 |
| Universal Tobacco Co............ | 1901 | 10.000 000 |
| Virginia Iron, Coal and Coke Co. | 1899 | 18.070.000 |
| Total...................... | | $4.318.005.646 |

En ce qui concerne les articles proprement dits, lesquel choisir, lesquels citer? Ils sont tous animés du même souffle e à des nuances près, également remarquables. Dans « Price a wages ». M. Bryon W. Holt résume ainsi les résultats auxque dix ans de protectionnisme ont amené les Etats-Unis : suivant l

statistiques de 33 Etats, 1.004.590 ouvriers recevaient en 1890 un salaire moyen de 418,48 dollars par an, soit 1.39 dollars par jour; en 1900 1.463.365 ouvriers recevaient un salaire moyen de 387,53 dollars par an, soit 1,29 dollar par jour. Le salaire journalier des ouvriers employés dans ces 33 États a donc baissé de 1,39 à 1,29 dollar, c'est-à-dire de 7 p. 100, de l'année 1890 à l'année 1900.

Or, d'après les *index-numbers* de Dun, basés sur 350 articles, en tenant compte de leur importance relative, le coût de la vie a passé, aux Etats-Unis, de 90,191 au début de 1890, à 95.295 au début de 1900; à 101.587 au début de 1902.

Plus loin, c'est M. Edward Atkinson, qui dresse le parallèle suivant :

La consommation moyenne de sucre par tête atteint aux Etats-Unis 70 livres par an; à 5 cents la livre, cela fournit une dépense totale de 3,50 dollars par personne.

La consommation moyenne de farine par tête atteint aux Etats-Unis, un baril par an, représentant environ une dépense totale de 3,50 dollars par personne — comme pour le sucre, ni plus, ni moins! Et M. Atkinson rappelle, avec ironie, mais non sans amertume, que la célèbre marmelade de Dundee, connue dans le monde entier, est fabriquée en Ecosse avec des oranges importées et du sucre importé.

Puis c'est M. Louis F. Post qui raille le gigantesque Steel Trust, ce « prince », comme il l'appelle, dont le capital global tend à atteindre 2 milliards de dollars; qui possède 80 p.100 des mines de fer de la région du Lac supérieur, presque toutes les houillères de Connellsville, 1.000 milles de chemins de fer; qui transporte son minerai sur des navires à lui; qui s'attribue 70 p. 100 de la production totale de l'acier, — ce « miséreux », comme il l'appelle aussi, qui ne saurait vivre sans une subvention populaire qu'il est facile de calculer, puisque l'on connaît le chiffre exact de sa production dans les diverses branches d'industrie qu'il monopolise et le taux des droits protecteurs dont elles bénéficient, subvention qui n'est pas inférieure à 72.600.000 dollars, 365 millions de francs, un million par jour!

Citons encore M Hazard Stevens, qui indique judicieusement « comment il faut réformer le tarif »; M. James H. Dillard qui plaide avec une éloquence communicative la cause du libre-échange avec le Canada: MM. William C. Edgar, Henry Loomis Nelson, William Lloyd Garrison, etc., qui, chacun suivant son

tempérament, celui-ci avec plus de force, celui-là avec plus d'adresse, mais tous avec un égal talent, portent aux sophismes branlants du protectionnisme des coups dont celui-ci se ressent déjà.

L'élan est donné. Jusqu'où ira-t-il ?

Et nous avons pensé :

Ah ! si cette lumière qui pointe au delà de l'Atlantique pouvait s'épanouir, et ranimer, en terre de France, la lumière jumelle réveillant dans les consciences ignorantes ou faussées de la génération qui monte, un peu de cette grande passion libérale et de cette rectitude de jugement que semble emporter avec elle la génération qui s'en va ! Il suffirait alors d'être sept, comme *ils* l'étaient, sept qui croiraient comme *ils* ont cru, qui voudraient comme *ils* ont voulu...

N'espérons pas trop vite ; des désillusions pénibles pourraient trop tôt s'en suivre ; mais espérons.

Il faudra tout de même bien qu'un jour la raison finisse par avoir raison.

EMILE MACQUART.

# MOUVEMENT AGRICOLE

## ...OOL ET LA REPRODUCTION DE L'ÉNERGIE MUSCULAIRE

...servation de la force. — Equivalent mécanique de la chaleur. ...mmation de l'organisme au repos et au travail. — Expériences ... Schnyder et Dubois sur la valeur de l'alcool au point de vue musculaire. — Le vin dans le régime alimentaire de l'homme. ..., l'alcool et l'énergie musculaire. — Expériences de Chauveau ...eur comparée du sucre et de l'alcool au point de vue du travail ...entretien de l'organisme. — L'alcool n'est pas un aliment, il n'est ...avantage un élément de force.

...mois de février dernier (1), nous avons montré, par des cita... ne laissant aucune place à l'ambiguité, que les savants amé... ...Atwater et Benedict partagent sur le caractère non-alimen... de l'alcool, contrairement à ce que des commentateurs mal ...gnés prétendaient, les idées de tous les physiologistes. Avec ... ils constatent que deux des trois propriétés essentielles de ...ment, au sens physiologique du mot, font défaut à l'alcool ; que ... liquide ne peut servir à réparer les tissus, puisqu'il ne renferme pas d'azote et qu'il est incapable de constituer des réserves ...emmagasinant dans l'organisme. J'ai exposé ensuite l'état de nos connaissances actuelles sur la constitution des véritables aliments et sur leur rôle général dans l'économie animale. Je me propose de compléter aujourd'hui cette étude dont l'intérêt est d'autant plus considérable que, se basant sur les appréciations inexactes ou fausses émises, à propos du travail d'Atwater et Benedict par des publicistes qui n'avaient certainement pas lu, dans le mémoire original, leurs expériences et la discussion qu'ils en ont faite, les défenseurs quand même de l'alcool ont abusé du nom des

(1) Numéro du *Journal des Economistes*, du 15 février.

savants américains pour combattre par la voie d'affiches et de pamphlets, les partisans décidés de la lutte anti-alcoolique. M'appuyant sur les travaux les plus autorisés et les plus récents, je vais montrer ce qu'il faut penser de l'introduction de l'alcool dans le régime alimentaire,au point de vue de son rôle d'épargne des réserves de graisse de l'organisme et de la production du travail musculaire.

Ne voulant point procéder par des affirmations vagues, comme on a en a trop produit dans la presse à propos de cette grave question, je demande à mes lecteurs de vouloir m'excuser si l'exposé que je vais faire leur semble un peu long. Pour être présenté clairement et aboutir à des conclusions indiscutables, un sujet si controversé exige des développements qui ne laissent de côté aucun point essentiel. Quelques indications sur le principe de la conservation de l'énergie et de l'équivalence numérique de la chaleur sont le préambule nécessaire de cette discussion.

Dans la diète absolue, de même que dans l'intervalle plus ou moins long qui sépare deux repas, l'animal au repos ou au travail vit aux dépens des réserves de l'organisme. La chair de ses muscles, la graisse de ses tissus, le sucre élaboré par son foie se brûlent à l'aide de l'oxygène emprunté à l'air dans l'acte respiratoire. Ces combustions engendrent la chaleur nécessaire à l'accomplissement des actes physiologiques nombreux dont le corps est le siège. Cette chaleur est, finalement, dispersée dans l'atmosphère ambiante, en quantité rigoureusement égale à celle qu'ont produite les combustions. Les aliments servent à la reconstitution des réserves ainsi dépensées. Si la restitution est exactement égale à la consommation, le poids du corps revient chaque jour à ce qu'il était la veille ; si l'alimentation est insuffisante, le corps maigrit et perd de son poids ; enfin, si la restitution dépasse la consommation, le poids du corps augmente, par suite de formation de chair et de graisse, en excédent sur les quantités détruites par la combustion : c'est notamment le cas de l'engraissement du bétail.

Tous les phénomènes dont l'organisme est le siège ont donc, pour origine et pour facteur, la chaleur contenue, en puissance, dans les aliments, chaleur que libère l'acte nutritif, après l'avoir transformée en travail interne et en travail extérieur. C'est de ce fait, qui domine la physiologie de la nutrition, qu'on est parti pour évaluer en unités de chaleur tous les actes qui s'accomplissent au sein de l'être vivant. On a admis conventionnellement pour *unité* calorifique, la quantité de chaleur nécessaire pour élever

d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau prise de 15° à 20° : on nomme cette unité Calorie.

D'autre part, la découverte et la démonstration par R. Mayer et Helmholtz du principe de la *conservation de l'énergie*, aussi bien chez les êtres vivants que dans le monde inanimé, ont conduit à établir la relation invariable qui existe entre la chaleur dégagée et la production du *travail*, que celui-ci s'applique aux actes intimes de l'organisme (digestion, respiration, etc.) ou au travail extérieur utilisable (marche, course, ascension, mise en action d'un moteur inanimé, travaux manuels, etc.).

Comment cette assimilation a-t-elle été faite ? Rappelons-le en quelques mots. Etant données les lois de la conservation de l'énergie et de la matière d'après lesquelles « rien ne se crée et rien ne se perd » tous les phénomènes naturels ne sont que des transformations de l'une et de l'autre. Il n'existe ni création ni destruction d'énergie ou de matière (*Ex nihilo nihil. — Nihil fit ad nihilum*).

Si nous prenons la chaleur comme premier terme de ces métamorphoses, nous la voyons se transformer, à notre insu ou à notre volonté, en mouvement, en électricité, en lumière, en travail et finalement revenir à son premier état (chaleur). Ces transformations successives sont rigoureusement *équivalentes* les unes aux autres, c'est-à-dire qu'une quantité déterminée de chaleur, une Calorie par exemple, donnera toujours des quantités d'électricité, de lumière, de travail égales à elles-mêmes, quel que soit l'ordre dans lequel on observe ou provoque les transformations d'énergie.

De ces équivalences, une seule, pour l'instant, nous intéresse : l'équivalence de la chaleur et du travail. Si l'on vient à opposer à un corps en mouvement une résistance qui diminue ou supprime le travail effectué par ce corps, on transforme en chaleur sensible le travail détruit : le boulet lancé sur une plaque de blindage s'échauffe, en s'y arrêtant, au point de devenir lumineux. Si, en même temps, on détermine la quantité de travail détruit et la quantité de chaleur dégagée, on a les éléments nécessaires pour établir l'équivalence du travail et de la chaleur.

C'est ce qu'a fait le physicien J. Prescott Joule dans ses mémorables expériences (1843 à 1850). L'appareil imaginé par Joule consistait essentiellement en une roue en laiton à palette, tournant à frottement contre une plaque fixe de métal, plongée dans une cuve remplie d'eau.

La rotation était obtenue à l'aide du déplacement de poids fixés

à l'extrémité de l'axe de la roue qu'ils actionnaient. Le travail de la palette, détruit par la résistance due au frottement, échauffait l'eau de la caisse. Cette expérience délicate, entourée de grandes difficultés d'exécution, a donné, comme moyenne de quarante essais successifs, le résultat suivant :

La quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré 1° centigrade 1 kilog d'eau (soit la calorie) est équivalente au travail développé pour déplacer d'un mètre, en hauteur, p. ex. un poids de 425 kilos. On a donné à ce nombre 425, pris pour unité dans les calculs de transformation de chaleur en travail et réciproquement, le nom de kilogrammètre (1 calorie = 1 kilogrammètre). On le désigne également par le terme « équivalent mécanique de la chaleur ».

Ces deux notions : conservation de l'énergie, équivalence mécanique de la chaleur, sont, avec la détermination des quantités d'oxygène consommées par l'animal et d'acide carbonique expirées par lui dans les diverses conditions du régime alimentaire où il est placé, les bases solides sur lesquelles les travaux des physiologistes ont établi les lois de la nutrition. Suivant la nature des aliments que nous consommons, le rapport de la quantité d'oxygène utilisé à celle de l'acide carbonique qui en résulte, est variable ; avec Pflüger, on nomme ce rapport *coefficient respiratoire*. On détermine le cœfficient respiratoire en divisant le volume d'acide carbonique expiré, par le volume d'oxygène consommé. Dans le cas des hydrates de carbone, glycogène, amidon, sucre le cœfficient est égal à l'unité. Il est de 0.729 pour l'albumine, de 0.700 pour la graisse et de 0.666 seulement pour l'alcool. Ce qui veut dire que seuls les hydrates de carbone donnent en brûlant dans l'organisme un volume d'acide carbonique égal à celui de l'oxygène qu'ils consomment ; les trois autres composés exigent à poids égal, beaucoup plus d'oxygène pour se transformer complètement en acide carbonique. Le chiffre relatif à l'alcool est particulièrement intéressant au point de vue des expériences sur la valeur énergétique de ce corps.

Les notions que nous venons de rappeler sont indispensables à l'intelligence du rôle et de la valeur des rations alimentaires de l'homme et des animaux.

### LE TRAVAIL MUSCULAIRE ET LES PERTES DE L'ORGANISME

Les expériences faites sur eux-mêmes par les physiologistes Ranke et Vierordt nous ont renseigné : la première, sur les pertes

subies par le corps en vingt-quatre heures au jeûne complet, c'est-à-dire en l'absence de tout aliment et boisson ; la seconde, sur les quantités d'albumine, de graisse, d'hydrates de carbone et d'eau nécessaires pour le maintien de l'équilibre de l'organisme dans le même temps.

Evaluées en Calories, les pertes subies par Ranke, en vingt-quatre heures durant le jeûne, se sont élevées à 1.163. D'autre part, la quantité de chaleur fournie par les aliments, pour équilibrer exactement les pertes d'albumine et de graisse de l'organisme s'est élevée, chez Vierordt, à 2.464 Calories par vingt-quatre heures, soit, en nombre rond, à 2.500 Calories. Les deux expérimentateurs étant au repos complet, les quantités de chaleur indiquées ci-dessus correspondaient donc exclusivement au travail intérieur des deux organismes, sans production aucune de travail extérieur. La chaleur dégagée chez l'homme qui effectue un travail extérieur varie de 3.200 à 3.900 Calories, suivant l'intensité du travail.

Quels sont les éléments des réserves ou ceux des aliments qui concourent à la production du travail extérieur ?

Dans quelle mesure interviennent, dans le premier cas, l'albumine et la graisse des réserves ? dans le second cas, les mêmes principes, plus les hydrates de carbone ? Les réponses que l'expérience donne à ces questions sont du plus haut intérêt, à la fois pour le physiologiste, pour chacun de nous et pour les agriculteurs, au point de vue de l'alimentation de leur bétail. Seules, elles peuvent nous fournir des indications précises sur la composition économique des rations alimentaires de l'homme et des animaux domestiques.

Les muscles étant essentiellement constitués par des matières azotées, aussi longtemps qu'on a considéré ces substances comme la source de la force et du travail, il était naturel de supposer que l'énergie musculaire devait être entretenue par les principes albuminoïdes des aliments. Pendant longtemps, l'autorité de J. de Liebig, qui appuyait cette manière de voir, l'a fait accepter — en l'absence d'expériences — par le plus grand nombre des physiologistes. C. Voit, le premier, a soumis cette hypothèse à un examen expérimental, d'abord sur le chien et peu après sur l'homme, avec la collaboration de Pettenkofer. Je m'arrêterai à ces dernières expériences seulement.

Le sujet était placé dans la chambre respiratoire de Pettenkofer, ce qui permit de déterminer exactement les quantités : 1° d'oxygène consommé par l'homme au repos et au travail ; 2° d'acide

carbonique expiré ; 3° d'azote expulsé par les reins ; 4° d'eau éliminée par les poumons, par l'urine et par la peau ; en un mot, d'établir la statique des échanges pendant le repos et pendant un travail musculaire intense (mise en mouvement d'une roue très pesante). Les expériences ont été faites sur l'homme à jeun et sur l'homme à un régime diététique mixte.

Le tableau ci-dessous résume les 4 séries d'essais (8 expériences) :

SITUATION DU SUJET

| | Azote dans l'urine. (en gram.) | Acide carbonique expiré. (en gram.) | Eau éliminée par l'urine. (en gram.) | Eau éliminée par les poumons et la peau. (en gram.) | Oxygène consommé. (en gram.) |
|---|---|---|---|---|---|
| *Jeûne.* | | | | | |
| Au repos ....... | 12,4 | 716 | 1.006 | 821 | 762 |
| Au travail....... | 12,3 | 1.187 | 746 | 1.777 | 1.072 |
| *Diète mixte.* | | | | | |
| Au repos........ | 17 | 928 | 1.218 | 931 | 832 |
| Au travail....... | 17,3 | 1.209 | 1.155 | 1.727 | 981 |

Il résulte de la comparaison de ces chiffres : 1° que le travail n'influe pas sur l'élimination de l'azote ; autrement dit, que la part des matières albuminoïdes des réserves du corps ou des aliments dans la production de l'énergie est à peu près nulle (les nombreuses expériences faites depuis celles de Voit et Pettenkofer ont confirmé ce fait capital) ; 2° que le travail musculaire augmente dans une proportion considérable la consommation d'oxygène, l'élimination d'acide carbonique et d'eau par les voies respiratoires. C'est, par conséquent, la graisse des réserves et les principes hydrocarbonés des aliments qui fournissent l'énergie et la chaleur, origine et résultat, à la fois, du travail musculaire.

En partant de ces données d'une importance capitale, nous pouvons revenir à la discussion du rôle de l'alcool dans l'alimentation. Nous avons vu précédemment qu'Atwater et Benedict dénient à l'alcool, avec tous les physiologistes, deux des caractères essentiels des aliments véritables : la faculté de concourir à la production et à la restauration des tissus du corps et celle de constituer, à l'instar des aliments vrais, les réserves de graisse et d'hydrates de carbone que l'organisme pourrait utiliser suivant ses besoins. L'alcool traverse rapidement l'organisme en s'y brûlant. Les seules fonctions que l'alcool peut remplir sont la production de la chaleur, en se combinant à l'oxygène et, par suite, la protection des réserves contre la combustion. Dans quelle

proportion ce rôle d'épargne des réserves appartient-il à l'alcool ? c'est le premier point que nous allons examiner, puis nous chercherons si cette épargne est économique.

(EXPÉRIENCES DE P. BJERRE).

J'ai dit plus haut que la détermination du coefficient respiratoire, c'est-à-dire du rapport de l'oxygène consommé au volume d'acide carbonique formé, est le moyen le plus sûr d'évaluer la part que la graisse et les hydrates de carbone prennent à l'échange organique. Malheureusement, dans le beau travail d'Atwater et Benedict, je n'ai trouvé nulle part la mesure des quantités d'oxygène consommé. Mais une expérience que le physiologiste suédois Poul Bjerre a faite sur lui-même dans la chambre respiratoire de Tigerstedt lui a permis d'évaluer le rôle que l'ingestion à dose élevée d'alcool peut exercer sur l'épargne de la graisse et des hydrates dans l'alimentation de l'homme.

P. Bjerre s'enferma pendant quarante-huit heures dans la chambre respiratoire. Son alimentation fut rigoureusement la même pendant les deux jours ; elle consistait en beurre, pain, fromages, œufs, café, sucre, crème, jambon fumé, pommes de terre, poires, caviar et thé. La ration de vingt-quatre heures était représentée, au total, par les poids suivants de principes nutritifs :

| | |
|---|---|
| Albumine...................... | 101 gr. 5 |
| Graisse........................ | 141 gr. |
| Hydrates de carbone.......... | 314 gr. 6 |

Le second jour il ajouta à cette ration 407 gr. de cognac à 41.18 0/0 d'alcool, ce qui correspond à 167 gr. 6 d'alcool absolu.

Tandis qu'Atwater et Benedict ont admis une perte par évaporation de 2 0/0 seulement de l'alcool ingéré par leurs sujets en expérience, P. Bjerre a estimé, avec Strassmann et d'autres expérimentateurs, à 10 0/0 de l'alcool bu par lui, la quantité d'alcool éliminé par les voies respiratoires, il a donc réduit, dans ses calculs, à 150 gr. 84 le poids de l'alcool réellement consommé. Il a bu les 407 gr. de cognac, par doses fractionnées. En appliquant aux données recueillies par lui, au cours de ces deux jours de séjour dans l'appareil, les calculs relatifs aux échanges respiratoires, P. Bjerre a déduit les quantités d'albumine, de graisse et d'hydrates consommés par lui dans les deux régimes. Voici les résultats auxquels il est arrivé :

| | 1er jour sans alcool | 2e jour avec alcool |
|---|---|---|
| | — | — |
| *Consommation* : | | |
| Albumine............... | 75 gr. 50 | 76 gr. 75 |
| Graisse................. | 51 82 | » » |
| Hydrates de carbone.... | 305 20 | 233 50 |
| Alcool................. | » » | 150 84 |
| *Élimination* : | | |
| Acide carbonique........ | 749 gr. 42 | 779 gr. 55 |
| Azote urinaire........... | 12 08 | 12 28 |
| Acide phosphorique...... | 1 77 | 2 19 |

De la comparaison des chiffres de la consommation dans les deux jours, il résulte que les 150 gr. 84 d'alcool ingéré ont produit une épargne de 51 gr. 8 de graisse et de 71 gr. 7 d'hydrates. Le taux d'azote urinaire n'a pas varié; l'élimination d'acide phosphorique a augmenté de 0 gr. 42 ; celle de l'acide carbonique de 30 grammes environ.

Il paraît donc bien établi, par cette expérience, que l'alcool a joué un rôle d'épargne vis-à vis de la graisse et des hydrates.

Cette épargne est-elle économique ? — Si l'on fixe à 2 fr. 50 le prix d'un kilo de graisse, à 35 centimes celui du kilo d'amidon et à 3 fr. 50 celui d'un kilo de cognac[1], on trouve que les 51 gr. 8 de graisse et les 71 gr. 7 d'amidon que les 167 gr. 6 d'alcool ingérés auraient soustraits à la combustion, avaient ensemble une valeur de 15 centimes et 1/2 environ, tandis que les 407 grammes de cognac représentaient une dépense de 1 fr. 34, en excédent de 1 fr. 19 sur le prix des éléments qu'ils ont épargnés.

L'introduction régulière de l'alcool dans la ration de l'homme à une dose qui ne serait d'ailleurs pas sans danger pour la santé, est donc loin d'être avantageuse au point de vue économique. Si de l'homme on passe aux animaux de la ferme, le résultat financier est bien plus désavantageux encore, car les prix que nous avons indiqués pour la graisse et pour l'amidon sont beaucoup plus élevés que ceux des mêmes principes dans les fourrages. La moyenne de nos expériences de vingt années sur l'alimentation du cheval n'atteint pas 40 centimes par kilogramme, pour la graisse et 15 centimes pour l'amidon. Cela seul suffirait pour s'opposer à l'introduction de l'alcool dans le régime alimentaire du bétail.

Mais si l'alcool n'est pas un élément d'épargne *économique* pour l'animal, a-t-il, comme on l'a soutenu sans s'appuyer d'ailleurs sur aucune expérience, une valeur énergique notable au point de

[1] Prix indiqués par le physiologiste Suédois.

vue du travail momentané? Cette valeur, si elle existe, est-elle durable et par conséquent économique? l'alcool au contraire, est-il nuisible au travail momentané, à raison de ses propriétés déprimantes bien connues? C'est ce que les expériences récentes des deux médecins distingués de Berne, MM. Schnyder et Dubois et un travail magistral de A. Chauveau vont nous apprendre.

### Expériences du Dr Schnyder et Dubois sur l'homme.

Le seul caractère que l'alcool a de commun avec les aliments proprement dits, est son rôle calorifique : en brûlant, au sein de nos tissus, il donne naissance, comme dans sa combustion à l'air libre, à une quantité de chaleur indépendante du milieu où s'effectue sa combinaison avec l'oxygène qui le transforme intégralement en eau et en acide carbonique.

Reste la question de savoir, si et, dans quelle proportion, la chaleur dégagée dans le corps de l'animal par cette combustion est utilisée à la production du travail musculaire.

En d'autres termes, l'ingestion d'alcool favorise-t-elle l'énergie musculaire, l'entrave-t-elle dans certaines conditions où se montre-t-elle sans influence sur le travail des muscles? Atwater et Benedict qui ont fait à ce sujet de nombreuses expériences, n'ont pu arriver à une solution nette de ces problèmes; en effet, ils disent en propres termes : « L'énergie dégagée par l'alcool est-elle ou non utilisée pour le travail musculaire, la question n'est pas encore définitivement tranchée » et plus loin : « l'utilisation de l'énergie de la ration alimentaire a été un peu moindre dans nos expériences au régime de l'alcool qu'à la diète sans alcool, principalement quand les sujets étaient soumis à un travail musculaire intense ». L'un des obstacles les plus considérables que rencontre la solution de la mesure dans laquelle l'alcool sert à la production du travail réside, d'après Atwater et Benedict eux-mêmes, dans la difficulté de faire expérimentalement le départ entre les différents principes nutritifs des aliments et l'alcool au point de vue de l'origine de l'énergie. Cette difficulté, je le montrerai plus loin, A. Chauveau l'a résolue dans ses expériences sur le travail musculaire chez le chien nourri exclusivement de viande ou de sucre, avec ou sans addition d'alcool. Pour l'instant, je veux m'en tenir à l'examen du rôle des boissons alcooliques, notamment du vin, dans le régime de l'homme, en m'arrêtant aux intéressantes expériences que vient de publier le Dr Schnyder, en collaboration avec le professeur Dubois. L'ordre d'idées dans lequel les deux médecins de l'Université de Berne sont entrés est d'un intérêt très général, car il ne tend pas à moins qu'à éclairer

la question si vivement débattue actuellemment des avantages ou des inconvénients de l'usage modéré du vin et de la part qui peut lui revenir dans la production de l'énergie musculaire.

MM. Schnyder et Dubois n'ont pas dirigé leurs recherches du côté des métamorphoses chimiques des réserves du corps, des aliments ou de l'alcool ingéré, en relation avec la production de l'énergie musculaire : leurs expériences ont été conduites exclusivement au point de vue de la mesure du travail effectif des muscles chez l'homme, dans les diverses conditions où l'alcool entre dans son alimentation. Ils se sont servis, pour effectuer exactement cette mesure, de l'ergographe, appareil imaginé par le professeur Mosso et modifié par M. Dubois, qui en a rendu l'usage à la fois simple et rapide.

J'en rappellerai le principe : La main de l'expérimentateur posée à plat sur une table, est maintenue par un cylindre résistant en bois, qui l'embrasse et l'immobilise. Un poids est suspendu à l'extrémité d'une corde de boyau, terminée par un anneau en cuir dans lequel le sujet passe son doigt indicateur, à la hauteur de la phalange intermédiaire. Le doigt conserve donc toute la liberté de ses mouvements. La corde glisse sur une poulie. L'avant-bras repose sans contrainte sur la surface cubitale : il est protégé contre les mouvements latéraux par une double armature métallique. Les élévations et les abaissements du doigt durant l'expérience s'inscrivent à l'aide d'un crayon sur un papier pourvu de divisions millimétriques.

L'inscription des résultats des essais est très simplifiée dans cet ergographe; une tablette portant le papier inscripteur se meut automatiquement, à chaque traction, par l'intermédiaire d'un engrenage.

*Conditions générales des expériences.* — Elles ont toujours eu lieu à la même heure, de midi à midi et demi (sauf, naturellement dans le cas d'expériences faites après le repas), à jeun, quatre heures environ après le premier déjeuner du matin.

Le travail, pour le professeur Dubois, consistait à soulever avec le doigt, un poids de 5 kilos; pour le Dr Schnyder, un poids de 8 kilos. Ces poids avaient été choisis, après quelques expériences préalables, comme les plus favorables, chez les deux expérimentateurs, à l'obtention de courbes normales de fatigue du muscle. Un pendule dont l'oscillation exigeait deux secondes a servi, dans toutes les expériences, à mesurer leur durée. On prolongeait les tractions qui élevaient le poids jusqu'à épuisement complet de la force musculaire. Un repos d'une minute séparait deux essais. Le

nombre des périodes de travail d'une même expérience, avec pause correspondante d'une minute, a varié de six à douze. On ne faisait jamais, par jour, qu'une série d'essais durant laquelle on alternait les expériences, avec ou sans alcool, sans s'astreindre à une succession déterminée de ces deux conditions. On arrive ainsi à éliminer les variations dues à des dispositions personnelles ou à d'autres causes accidentelles.

Le Dr Schnyder et M. Dubois ont toujours ingéré l'alcool, sous forme de bon vin de Bordeaux, dosant 9.8 p. 100 d'alcool. Ils en buvaient 150 cent. cubes (correspondant à 14 gr. 7 d'alcool) volume qui représente pour le public, dit M. Schnyder, « un bon verre de vin », d'après cela, l'expérience, ajoute-t-il, dira si le bon verre de vin influence favorablement ou défavorablement la force musculaire. Le vin a toujours été bu avant le travail, 15 ou 30 minutes avant le commencement de celui-ci, suivant les séries.

Pour écarter toute idée suggestive sur les résultats de l'expérience, la tablette où s'inscrivent les données numériques était cachée par un écran aux regards de l'observateur, de même, celui-ci s'astreignait à ne compter ni le nombre, ni la hauteur des élévations du poids et n'observait que le pendule.

De longues séries d'expériences sont indispensables pour tirer des indications de l'ergographe des conclusions certaines. Le Dr Schnyder n'a pas fait moins de 400 observations personnelles. Ce qui précède, donnant une idée suffisante du procédé expérimental, j'arrive aux résultats qu'il a fournis.

Quatre groupes distincts, designés par les lettres A, B, C, D, embrassent trois années d'expériences des médecins bernois : je vais les passer en revue successivement.

Série A : Influence sur le travail musculaire de l'alcool pris à jeun : 150 cent. cubes de vin, 15 minutes avant le travail.

Disons une fois pour toutes que chaque expérience comporte : 1° l'enregistrement du nombre d'élévations du poids, dans l'espace de deux secondes ; 2° la hauteur en millimètres de chacune des élévations. La mesure du travail effectué est le produit de cette hauteur par le poids soulevé : elle exprime donc, en kilogrammètres, l'énergie musculaire dépensée.

1er Essai : professeur Dubois. — Soulèvement de 5 kilos toutes les deux secondes ; repos d'une minute entre deux périodes de travail. Vingt essais avec alcool, autant sans alcool. Chaque essai divisé en six périodes de travail.

Pour simplifier cet exposé, je me bornerai à indiquer les termes extrêmes et les résultats moyens obtenus dans chacune des

séries. Le nombre des élévations et leur hauteur vont en diminuant du commencement à la fin de chaque série d'essais, avec la fatigue musculaire; le nombre de kilogrammètres decroît proportionnellement. Je designerai par la lettre D les chiffres relatifs au début de l'essai et par la lettre F ceux de la fin de l'expérience, négligeant les termes intermédiaires dont on trouverait le détail dans le mémoire original. (Archives de Pflüger, 1903).

Kilogrammètres
—

Sans alcool. D = 7.254. F = 1.903. Total.. 27.378
Avec alcool. D = 8.048. F = 2.238. — 30.146

La différence, en faveur de l'alcool, représente 2 kilogram. 768, soit 10, 1 p. 100.

*Nombre d'élévations*

Sans alcool. D = 48. F = 19. Total des élévations, 232
Avec alcool. D = 56. F = 20. — — 253

*Hauteur d'élévations*

| | Mill. | Mill. |
|---|---|---|
| | — | — |
| Sans alcool. . . . . . . | D = 42.8 | F = 31.5 |
| Avec alcool. . . . . . . | D = 43.3 | F = 33.0 |

2e Essai. — Dr Schnyder. — 8 kilog. toutes les deux secondes. Repos : une minute. 40 essais dont moitié sans alcool, moitié avec alcool (150 cc. de vin).

Résultat général: sans alcool: 37 kilogrm. 134.
avec alcool: 39 kilogrm. 566.

*Nombre d'élévations*

Sans alcool. . . . . . . . . . . 155
Avec alcool. . . . . . . . . . . 172

*Hauteurs d'élévations*

Sans alcool D = 42.1 F. = 31.1
Avec alcool D = 42.6 F. = 37.1

Nous discuterons plus loin les résultats du groupe A.

Série B. — Dr Schnyder — à jeun. — 150 cc. de vin, quinze minutes avant le travail.

Dans cette série, l'expérimentateur s'est proposé de comparer l'influence de l'alcool à celle d'une substance alimentaire de valeur

calorifique égale à la dose d'alcool contenu dans le vin. Pour cela, il a intercalé, entre les essais de travail sans alcool et ceux avec alcool, des expériences après ingestion, quinze minutes avant le travail de 30 grammes de *tropon* en suspension dans l'eau. Le tropon est un mélange farineux très usité en Allemagne, pour la confection de gâteaux notamment. D'après les déterminations du D^r Schnyder 30 grammes de tropon ont une valeur calorifique égale à celle de 15 grammes d'alcool, dose contenue dans les 150 cc. de vin de Bordeaux. Il a été fait dix essais de douze périodes chacun, avec alcool, sans alcool et avec tropon. En voici les résultats moyens :

| | Kilogrammètres | | | Kilogrm. |
|---|---|---|---|---|
| | — | | | — |
| Sans alcool. | D = 8.089 | F = 2.843 | Totaux. | 41.004 |
| Avec alcool. | D = 8.473 | F = 2.732 | — | 41.332 |
| Avec tropon. | D = 8.656 | F = 2.913 | — | 43.622 |

La moyenne de tous les résultats du travail du à l'ingestion d'alcool a été de 0.77 p. 100 seulement, en faveur de cette boisson, comparativement au régime sans alcool, tandis qu'avec le tropon le travail a excédé de 5, 5 p. 100 celui qui a été fait à l'abstinence d'alcool.

Le nombre des élévations du poids de 8 kilos a dépassé de 10, au régime de l'alcool, celui observé à l'abstinence ; le tropon a fourni 26 élévations de plus qu'à l'abstinence.

Série C. — D^r Schnyder. — Cette série comprend 4 groupes d'essais (12 périodes de travail).

1. A l'abstinence d'alcool ;
2. A l'alcool, immédiatement avant le travail ;
3. A l'alcool, trente minutes avant le travail ;
4. Avec tropon (sans alcool).

Voici les résultats moyens très intéressants de ces diverses séries :

| | Kilogrammètres | | | Kilogram. |
|---|---|---|---|---|
| | — | | | — |
| 1. Sans alcool. | D = 8.045 | F = 2.993 | Totaux. | 42.745 |
| 2. Alcool. . . . | D = 7.748 | F = 3.077 | — | 44.213 |
| 3. Alcool (30'). | D = 7.764 | F = 3.000 | — | 42.720 |
| 4. Tropon. . . | D = 8.815 | F = 3.147 | — | 45.355 |

L'alcool se comporte donc très différemment, suivant qu'il est pris immédiatement avant le travail ou une demi-heure auparavant.

Dans le premier cas, l'ingestion du vin a produit un accroissement de force musculaire de 3, 6 p. 100 par rapport à l'abstinence; dans le second cas, (ingestion trente minutes avant le travail), cet accroissement n'existe plus. Le tropon a donné les bons effets déjà constatés dans la précédente série.

Le nombre des élévations, avant que se produise la fatigue des muscles, a été :

| | |
|---|---|
| 1. Sans alcool. . . . . . . . . . | 191 |
| 2. Alcool. . . . . . . . . . . . | 187 |
| 3. Alcool (30 minutes avant). . | 184 |
| 4. Tropon. . . . . . . . . . . | 218 |

Un aliment farineux, de même valeur calorifique que l'alcool, consommé à quantité équivalente, a donc permis au muscle de fournir un travail très supérieur. Cette constatation a engagé MM. Schnyder et Dubois à faire des expériences comparatives sur l'influence qu'un repas sans alcool, ou le même repas, avec boisson alcoolique, exerce sur l'activité musculaire.

Le professeur Dubois, au début de ses expériences avec le Dr Schnyder, attribuait l'action favorable de l'alcool, constatée dans la série A, à la valeur nutritive qu'aurait l'alcool, qu'il considérait alors comme pouvant, chez l'homme à jeun, remplacer momentanément les aliments. Mais comme, en dehors de cette action nutritive, l'alcool a des propriétés déprimantes bien connues, M. Dubois fut conduit à penser que, ingéré pendant le repas, sa valeur énergétique doit être notablement abaissée. De là, l'institution de la série D, dont il me reste à parler. Dans la dernière hypothèse de M. Dubois, avec une alimentation plus que suffisante pour l'entretien de l'organisme, l'alcool, donné en surplus, ne devra pas accroître la force musculaire, son action toxique intervenant pour diminuer la capacité de travail. C'est ce que l'expérience D va démontrer.

Les repas consommés, pendant cette série D, ont été les mêmes, sauf l'alcool bu sous forme de 300 cc. de bordeaux (corr. à 29 gr. d'alcool) au cours du déjeuner. Cette quantité de vin avait été fixée comme étant celle qu'on regarde généralement comme inoffensive, ou même indispensable. Ces repas se composaient de soupe, viande, légumes et pain. La ration était plus que suffisante pour l'entretien.

8 essais avec alcool — 8 essais sans alcool.

Le tableau ci-dessous résume les résultats représentés par le

nombre de kilogrammètres effectués, d'un côté par le professeur Dubois, de l'autre par le Dr Schnyder; les périodes de travail ont été exécutées immédiatement au sortir de table :

| Prof. Dubois | Kilgrm. | Dr Schnyder | Kilgrm. |
|---|---|---|---|
| Sans alcool......... | 37.580 | Sans alcool......... | 26.613 |
| Avec alcool......... | 35.344 | Avec alcool......... | 25.729 |

L'excédent moyen de travail en faveur de l'abstinence d'alcool, a été chez le Prof. Dubois de 6.3 p. 100; chez le Dr Schnyder de 3.4 p. 100.

Le nombre et la hauteur des élévations du poids ont été, dans les deux séries, défavorables à l'ingestion d'alcool.

Voici les conclusions que le Dr Schnyder a déduit de ses expériences.

1° L'alcool, ingéré en petite quantité, à jeun, et lorsque la provision d'énergie du sujet est épuisée, a eu une influence favorable sur l'activité musculaire (série A).

2° Cette action favorable est cependant inférieure à celle d'une substance alimentaire de pouvoir calorifique égal à celui de l'alcool consommé (série B et C). De plus, elle est influencée par les propriétés déprimantes de l'alcool qui se fait plus ou moins sentir, suivant l'état physiologique des individus.

3° Quand, au contraire, l'alimentation assure à l'homme une provision de force vive suffisante, l'alcool perd toute sa valeur au point de vue du travail. Son action déprimante entre seule en jeu et occasionne une diminution de la faculté énergétique.

D'après cela, ajoute le Dr Schnyder, l'usage de l'alcool au repas est plutôt nuisible, si l'on n'envisage que l'activité musculaire. Qu'il soit agréable et stimule l'appétit, c'est une autre question. Si l'alcool à jeun peut-être utile, nous avons heureusement à notre disposition une foule d'aliments dont l'action favorable à notre énergie musculaire est plus sûre et plus simple que celle de l'alcool, toujours douteuse : celle du sucre notamment.

### Expériences de A. Chauveau sur la valeur comparée du sucre et de l'alcool au point de vue énergitique

Les observations empiriques et les expériences rigoureusement conduites ont abouti à la démonstration la plus nette de la haute

valeur alimentaire du sucre tant chez l'homme que chez les animaux (1).

Le sucre nous l'avons vu, se montre l'élément énergétique par excellence dans les conditions les plus diverses d'activité musculaire : sport, ascensions, marches forcées, travail manuel intense, transport et traction de fardeaux. La matière sucrée, incessamment portée par le sang dans l'intimité de tous les organes et tissus de l'organisme, y entretient, par sa combustion, la chaleur et l'énergie dont elle est la source pour ainsi dire unique. Mais à ce rôle capital ne se borne pas la fonction physiologique du sucre. Le muscle consomme d'autant plus de sucre qu'il travaille davantage, ainsi que nous l'avons montré précédemment ; les réserves du corps, la graisse principalement, se chargent de pourvoir, par leur transformation en glycogène, à l'approvisionnement du sang en matière sucrée dont elles assurent le renouvellement, au fur et à mesure de la combustion. (Voir *Journal des Economistes*, mai 1902).

Si l'activité musculaire ne consomme pas, en un temps donné, tout le sucre fourni par l'acte nutritif, le glycogène s'emmagasine à son tour, sous forme de matière grasse, reconstituant ainsi la partie des réserves utilisées dans le travail physiologique ou musculaire des jours précédents, et provoquant, dans le cas d'un grand excès de sucre, provenant soit directement, soit indirectement des aliments l'augmentation du poids du corps par engraissement.

Production de chaleur et d'énergie, réparation et accroissement des réserves du corps, tels sont les deux rôles fondamentaux dévolus au sucre dans la vie animale.

L'expérience de Poul Bjerre a montré que l'alcool peut, momentanément et dans des limites restreintes, se substituer aux éléments de réserve, mais que cette substitution n'est point économique et ne saurait, par conséquent, entrer en ligne de compte dans l'alimentation des animaux, contrairement à l'assertion que l'alcool devrait un jour, au même titre et mieux peut-être que le sucre et les féculents, figurer dans les rations du bétail.

D'autre part, des expériences ergographiques de Schnyder et Dubois, il est résulté une faible action de la combustion de l'alcool sur la production du travail, dans le cas de jeûne, mais dans ce cas seulement. En présence d'une alimentation suffisante, non

(1) Voir. *Journal des Economistes* du 15 mai 1902, pour l'historique complet de la question, la brochure qui vient de paraître à la librairie agricole, rue Jacob, 26, sous le titre : *Valeur et rôle alimentaire du sucre chez l'homme et chez les animaux*, in-8°, 145 pages et figures. Prix franco, 3 fr.

seulement cette influence devient nulle, mais elle se montre nuisible à la production de la force musculaire, les propriétés nocives de l'alcool l'emportant sur sa faculté excitante du système nerveux. Aussi longtemps, dit le Dr Schnyder que l'organisme est en état, par ses réserves, de couvrir la dépense d'énergie, il ne saurait être question d'une action favorable de l'alcool sur le travail. C'est seulement lorsque la source alimentaire d'énergie tombe au-dessous d'un certain niveau (à l'état de jeûne par exemple) que l'influence de l'alcool peut se manifester ; mais elle est de très courte durée et cesse peu de temps après l'ingestion du liquide. C'est seulement immédiatement après l'ingestion que Schnyder a constaté l'influence favorable du vin : bu une demi-heure avant l'essai à l'ergographe, les 15 grammes d'alcool qu'il renferme n'exercent plus d'action favorable sur l'activité musculaire.

Si nous résumons les faits acquis jusqu'ici, nous constatons : 1° que les expériences d'Atwater et Benedict n'ont pas conduit leurs auteurs à une détermination précise du rôle de l'alcool au point de vue de l'épargne des réserves de l'organisme et que, d'autre part, elles assignent à ce liquide une influence plutôt défavorable sur la production du travail ; 2° que les essais ergographiques de Schnyder et Dubois ont accentué l'action nuisible de l'alcool, sous le rapport énergétique, chez l'homme convenablement nourri et qu'ils ont montré, en outre, son infériorité, à valeur calorifique (isodynamique) égale, sur les aliments féculents.

Les belles recherches expérimentales que Chauveau a poursuivies sans discontinuité pendant plus d'une année (389 jours) sur la valeur comparée du sucre et de l'alcool au point de vue du travail musculaire, de la formation de réserves et des variations de poids du sujet soumis à ces régimes, ont jeté une lumière très vive sur cette question si controversée, en l'absence jusqu'ici de faits décisifs permettant une conclusion nette, basée sur l'expérimentation et non sur des vues théoriques où l'hypothèse gratuite a joué le plus grand rôle.

Le but expressément visé par A. Chauveau était, comme il l'indique au début de son étude : non de savoir « 1° si l'ingestion de l'alcool est, d'une manière vague et générale, de quelque profit, mais si le sujet qui travaille, ayant le sang saturé de cette substance, fait fonctionner ses muscles en puisant dans sa combustion l'énergie nécessaire à ce fonctionnement ; 2° d'établir expérimentalement l'influence de la substitution de l'alcool au sucre alimentaire, en quantité isodyname (c'est-à-dire équivalente sous le rapport énergétique), sur la valeur du travail musculaire accompli par le sujet, sur son entretien et sur sa dépense. »

Trois ordres de déterminations rigoureuses exécutées pendant toute la durée de cette longue série d'expériences, ont conduit l'éminent physiologiste à donner une solution du problème dans chaque régime.

Ces déterminations sont les suivantes : 1° l'intensité des combustions respiratoires dont le taux de l'acide carbonique produit et celui de l'oxygène absorbé donne la mesure ; 2° le travail effectué (chemin parcouru et vitesse dans le même temps) ; 3° variation de poids vif du sujet dans chaque période d'expérience.

Dans l'exposé fortement restreint que je puis faire ici du travail magistral de Chauveau, je m'arrêterai particulièrement aux expériences qui concernent le travail produit et l'entretien du sujet aux régimes composés du sucre et de l'alcool, renvoyant le lecteur au mémoire original [1] pour la détermination des échanges respiratoires de laquelle résulte cette première conclusion que l'alcool montre une aptitude extrêmement limitée à servir de potentiel énergique à la contraction musculaire.

L'animal qui a servi à l'expérience commencée le 7 août 1899 et qui a pris fin le 31 août 1900 est un chien du poids moyen de 20 kilos. Il a été soumis à un travail journalier de courte durée : deux heures de course au trot allongé dans une caisse discoïde étanche. Peu de temps avant d'être placé dans l'appareil, l'animal recevait sa ration composée de 500 grammes de viande crue et 252 grammes de sucre de canne. Dans les expériences sur la substitution de l'alcool, 50 grammes d'alcool à 96° remplaçaient dans la ration, 84 grammes de sucre, ces quantités étant équivalentes, au point de vue de l'énergie que pouvait développer leur combustion.

Les expériences relatives au travail musculaire et à l'entretien du sujet ont duré du 15 avril au 31 juillet 1900. Des cent-huit jours qui séparent ces deux dates, les cinquante-quatre premiers ont été consacrés à l'étude des effets de la ration-type (500 gr. de viande crue et 252 gr. de sucre), les cinquante-quatre derniers à l'étude de l'influence de la ration dans laquelle 50 gr. d'alcool à 96° remplaçait 84 gr. de sucre. Bien entendu, toutes les autres conditions expérimentales ont été identiques, notamment celle de la durée du travail presque toujours exactement limitée à deux heures. L'influence des deux rations a été appréciée de la manière à la fois la plus simple et la plus sûre, c'est-à-dire par la longueur des parcours accomplis pendant la période de travail

[1] Comptes rendus de l'Académie des sciences (janvier 1901).

dans la roue et par l'entretien, dont on jugeait d'après le poids de l'animal.

*Première série* (15 avril au 7 juin). — Alimentation avec 500 gr. de viande et 252 gr. de sucre. Pendant les cinquante-quatre jours de cette période, le sujet n'a manifesté aucun signe de malaise. Sa santé a été parfaite. Il a toujours accompli son travail avec une grande régularité, sans avoir besoin d'être excité par les appels de son surveillant.

Au milieu de cette période, c'est-à-dire le vingt-septième jour, le sujet avait effectué un parcours total de 64C kil. 350, soit chaque jour, en deux heures, une moyenne de 24 kil. 048 (vitesse moyenne à l'heure, 12 kil. 024).

Au commencement du premier jour, le chien pesait 19 k. 070; à la fin du vingt-septième jour, son poids atteignait 19 k. 650; il avait donc gagné 580 grammes.

La série complète terminée, c'est-à-dire à la fin du cinquante-quatrième jour, le chemin total parcouru était de 1.291 kil. 920, soit une moyenne journalière de 23 kil. 924. Quant au poids de l'animal, il s'élevait à 20 kil. 315 avec un gain total de 1 kil. 245, presque le quinzième de son poids au début.

Ainsi, non seulement le sujet avait trouvé dans sa ration l'énergie nécessaire à son entretien et à l'accomplissement d'un travail musculaire considérable, mais il avait pu accumuler, sous forme de graisse, une réserve d'énergie qui représentait près de 12.000 Calories (11.673).

*Deuxième série*. — Du 8 juin au 31 juillet, alimentation avec 500 gr. de viande, 168 gr. de sucre et 50 gr. d'alcool à 96° (soit un tiers de la première ration de sucre remplacé par une quantité isodyname d'alcool absolu).

La première partie de cette série a été conduite dans des conditions absolument identiques à celles de la série précédente, sauf pour la composition de la ration. Ainsi, pendant 27 jours, du 8 juin au 4 juillet, le sujet a reçu chaque jour, avant le travail, la ration qui devait permettre d'étudier les effets de la substitution de l'alcool au sucre. D'autre part, le travail musculaire demandé à l'animal a consisté dans une course de deux heures au trot allongé, à l'intérieur de la roue *ad hoc*.

Disons tout de suite que les résultats de la substitution d'alcool ont été nettement désavantageux. Malgré les excitations et les appels incessamment répétés du surveillant, le chien n'a accompli, au bout de ses vingt-sept jours, qu'un parcours de 504 kil. 018, soit une moyenne journalière de 18 kil. 666 en deux heures exac-

tement. (Vitesse à l'heure 9 k. 333). Pendant la période correspondante de la première série, la moyenne du parcours avait été de 24 kil. 048: différence 5 kil. 382, d'où un déficit considérable de 22 0/0.

D'un autre côté, aucune réserve n'a été constituée par le sujet. Le poids le premier jour de l'expérience était de 20 kil. 315; la pesée à la fin du vingt-septième jour a donné 20 kil. 200. L'entretien s'était donc effectué d'une manière à peine suffisante.

L'infériorité de l'alcool sur le sucre se traduit dans ces résultats par une si grande différence que A. Chauveau s'est demandé, avant de poursuivre l'expérience, si l'intervention d'une cause accidentelle, étrangère à ses conditions régulières, n'aurait pas contribué à cette infériorité. En tous cas, il ne pouvait chercher une telle cause dans le sujet lui-même, dont la santé continuait à être absolument parfaite, malgré l'état de légère ébriété dans lequel il s'était trouvé chaque jour pendant quelques heures. Mais la température ambiante s'était, dans les derniers temps, notablement accrue. A. Chauveau se demanda si cette condition, extérieure au sujet, ne lui aurait pas rendu le travail musculaire plus difficile et plus onéreux.

Pour vérifier le fait, il se décida à faire alterner les deux régimes, semaine par semaine, pendant le temps (27 jours) qui restait à courir pour compléter les cinquante-quatre jours de la deuxième série expérimentale. Dans le tableau ci-dessous, les conditions et les résultats des expériences sont disposés de manière à comparer la première semaine (sucre seul) avec la deuxième (sucre et alcool) ; puis la troisième semaine (sucre seul) avec la quatrième (sucre et alcool). Pour cette dernière comparaison, la chaleur étant devenue très forte, on a réduit le nombre des heures de travail, afin d'éviter d'avoir à compter avec les malaises que la température aurait pu provoquer chez l'animal d'expérience. Voici les résultats de cette double comparaison :

| | RATIONS | |
|---|---|---|
| | 500 gr. de viande<br>252 gr de sucre<br>1re semaine<br>(5 au 11 juillet) | 500 gr. de viande<br>168 gr. de sucre<br>48 gr. d'alcool<br>2e semaine<br>(12 au 18 juillet) |
| Temps consacré au travail........ | 14 h. | 14 h. |
| Parcours total dans la semaine... | 152 k. 436 | 110 k. 244 |
| Parcours moyen par heure........ | 10 k. 888 | 7 k. 874 |
| Poids initial........................ | 20 k. 200 | 20 k. 600 |
| Poids final........................ | 20 k. 600 | 19 k. 800 |
| Gain ou perte de poids........... | + 0 k. 400 | — 0 k. 800 |

*Observations.* — Travail et entretien beaucoup plus avantageux avec le sucre sans alcool.

| | 3e semaine (19 au 25 juillet) | 4e semaine (26 au 31 juillet) |
|---|---|---|
| | — | — |
| Temps consacré au travail........ | 10 h. 416 | 10 h. 833 |
| Parcours total.................... | 81 k. 186 | 74 k. 892 |
| Parcours moyen par heure........ | 7 k. 794 | 6 k. 901 |
| Poids initial...................... | 19 k. 800 | 20 k. 580 |
| Poids final ........................ | 20 k. 580 | 20 k. 155 |
| Gain ou perte de poids ........... | + 0 k. 780 | — 0 k. 425 |

Travail plus avantageux avec le sucre sans alcool. Entretien beaucoup plus avantageux avec le sucre sans alcool.

Ces résultats, comme le dit A. Chauveau, sont absolument décisifs. Ils montrent que la substitution de l'alcool au sucre est une opération désavantageuse. Avec cette substitution, la valeur du travail physiologique des muscles diminue et l'organisme s'entretient moins bien.

Si l'on rapproche les résultats de la dernière série (3e et 4e semaines) des observations de Schnyder et Dubois sur la faculté déprimante de l'alcool, il me semble qu'il y a lieu d'attribuer à cette action nocive la diminution sensible de travail et de vitesse de l'animal remis à la ration de viande et sucre, après une semaine de régime à l'alcool.

L'ensemble des déterminations des échanges respiratoires qui ont accompagné les expériences aux deux régimes a montré également l'influence défavorable de la substitution d'alcool à une quantité isodyname de sucre, aussi bien dans l'état de repos que dans l'état de travail musculaire,

Les conclusions que A. Chauveau a tirées de cet ensemble d'expériences, à la laborieuse et délicate exécution desquelles il a consacré plus d'une année, sont absolument justifiées, je les reproduis textuellement :

« La substitution partielle de l'alcool au sucre, en proportion isodyname, dans la ration alimentaire d'un sujet qui travaille, ration administrée peu de temps avant le travail, entraîne pour le sujet les conséquences suivantes :

1° Diminution de la valeur absolue du travail musculaire;

2° Stagnation ou amoindrissement de l'entretien;

3° Elévation de la dépense énergétique, par rapport à la valeur du travail accompli.

En somme, les résultats de la substitution se montrent, à tous les points de vue, très franchement défavorables.

Du rapprochement de ces faits si bien établis, avec ce que nous

ont d'ailleurs appris l'observation et l'expérience sur la haute valeur alimentaire du sucre, me semble découler une conclusion pratique du plus grand intérêt. L'énergie que l'homme croit, à tort, pouvoir emprunter à l'alcool, engageons-le à la demander au sucre qui la lui fournira, au plus grand profit de sa santé et de sa bourse. Opposons aux ravages de l'alcoolisme les bienfaits de l'alimentation sucrée. La part des mesures législatives et répressives dans la diminution des fléaux que l'alcool entraîne à sa suite ne semble pas devoir être bien efficace, tant qu'on n'aura pas fait pénétrer dans la masse des esprits les vraies notions d'hygiène alimentaire. C'est à répandre ces connaissances qu'il faut s'attacher; la propagande par la parole et par la plume atteindra plus aisément le but que l'édiction de pénalités aussi difficiles à appliquer qu'à formuler. Continuons à combattre l'alcoolisme en en montrant les dangers, mais n'espérons pas en triompher par des prohibitions et des entraves qui demeureront fictives, tant que l'opinion publique ne sera pas acquise aux idées justes et vraies en matière d'alimentation et d'hygiène.

Comme conclusion à cette étude, j'ajouterai quelques réflexions sur l'usage modéré du vin, qu'il ne faut pas englober dans la réprobation de l'abus ou même de l'usage de l'alcool. Le vin, lorsqu'il est pur, c'est-à-dire fabriqué avec le jus du raisin, ne doit pas être proscrit de l'alimentation humaine, une consommation modérée ne présentant pas, à mon avis, les dangers que certains médecins veulent y voir.

L'alcool dilué que le vin renferme n'a pas sur le système nerveux et sur les voies digestives l'influence fâcheuse des liquides alcooliques concentrés, surtout lorsque ceux-ci sont additionnés de diverses essences dont la nocivité est incontestable.

Mais, au point de vue énergétique, le vin est loin de posséder les qualités du sucre et lorsque l'abaissement du prix de cet aliment de premier ordre permettra à l'homme qui s'adonne à des travaux musculaires intenses de le faire entrer à des doses élevées dans son alimentation, il pourra trouver dans les matières sucrées un élément d'énergie durable que ne lui procure pas le vin et que l'alcool lui donne momentanément aux dépens de sa santé.

L. GRANDEAU.

# REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

Sommaire : *Revue des Deux-Mondes* : Les moyens de transport a Paris. Les industries de village en Russie. — *Le Correspondant* : Le socialisme et ses diverses écoles. La crise sardinière. La solidarité maçonnique. — *Revue de Paris* : Le traitement des aliénés. — *La Revue* : La crise de l'Eglise de France. Les trusts américains. Le préjugé de l'idée de punition. Une enquête socialiste. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse* : Le popolino italien. Camorra et Maffia. — *Revue générale* : La prospérité commerciale de la Belgique. La Conférence coloniale de Londres. — *La Réforme sociale* : Le chômage. Les trusts. La presse française. — *La Science sociale* : Que ferons-nous du Sahara? L'indépendance des instituteurs. — Les *Etudes* : La faillite de la liberté. La liberté de l'enseignement. Le choix d'une carrière. — *Revue d'économie politique* : La misère indienne. La crise des industries russes. — *Annales des Sciences politiques* : La houille blanche. Le code pénal et la clémence. — *Revue des Sociétés* : Les lois s'humanisent. L'assurance contre le vol. — *Revue économique de Bordeaux* : L'épargne française. — *Le Musée social* : L'unification des forces syndicales. Les agitations agraires de l'Italie. — *Le Rentier* : Les finances du Danemark. Les prochaines conversions de rentes. — *L'Echo de l'Industrie de Charleroi* : Le service consulaire en Belgique. — *Les Temps nouveaux* : Une industrie communiste. La liberté religieuse. — *L'Acacia* : La réalisation du socialisme. La liberté du bien. — *Revue internationale du commerce de l'industrie et de la banque* : Le Congrès international d'Ostende.

Au XVII^e siècle on se plaignait déjà de l'encombrement des rues de Paris par les voitures. Que dirait aujourd'hui Boileau s'il revenait au monde ? Fiacres, omnibus, vélos, autos, — nous ne parlons pas du métro qui circule sous terre — augmentent sans cesse en nombre, se suivent, se croisent, se heurtent. Et plus il y a de moyens de transport, plus il y a de voyageurs. M. G. d'Avenel expose, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^er février, la situation actuelle des fiacres et des omnibus et indique quelques réformes à introduire dans leurs services.

Depuis dix ans, malgré la concurrence des moyens de transport en commun, de la bicyclette, du téléphone et de l'automobile, le nombre des fiacres a augmenté de 20 p. 100. Il est monté de 9.900 à 12.500. Les bénéfices n'ont pas suivi la même progression. L'Urbaine est en liquidation judiciaire et la Compagnie générale est réduite à suspendre ses distributions de dividende. Il y a donc crise, mais elle est *financière* et non *industrielle*, puisque les fiacres se multiplient encore.

Les principales causes de la crise sont, d'après M. d'Avenel, iles exigences toujours croissantes des cochers et du fisc. « Les mpôts qui pèsent sur la Compagnie générale dépassent 3 millions de francs, 15 p. 100 de ses recettes brutes près du double des profits qu'elle réalisait jusqu'à ces dernières années, et que les avantages consentis, bon gré mal gré, aux cochers ont fait évanouir. »

Il n'en est pas moins vrai, pour les socialistes, que le capital fait la loi au travail et l'exploite impitoyablement.

Un petit problème que nous proposerons à résoudre aux partisans des retraites ouvrières : Sur les 4.000 cochers dont se compose le personnel des fiacres, 600 ont moins d'un an, 1.800 de 1 à 5 ans et 700 de 6 à 10 ans de présence. « Plus des trois quarts de l'effectif n'est en fonction que depuis une dizaine d'années, et 250 seulement sont depuis plus de 20 ans au service de la Compagnie. » Ces cochers, provenant de tous les points de l'horizon et y retournant, comment s'y prendre pour organiser leurs retraites?

La situation des omnibus est analogue à celle des fiacres : leur nombre augmente et les profits baissent. La Compagnie générale des omnibus transportait 81 millions de voyageurs en 1861; 122 en 1875; 201 en 1882, 318 en 1900. Les impôts, droits et redevances payés sous diverses formes, tant à l'Etat qu'à la Ville sont passés de 713.000 francs en 1855 à 5.863.000 en 1900. « Il n'y a que le bénéfice net qui ait décrû ; il est tombé au tiers de ce qu'il était à l'origine : de 1.470.000 à 536.000 francs. Aussi les actionnaires, comme ceux des Petites Voitures, n'ont-ils touché l'an dernier aucun dividende. »

Les impôts, droits et redevances payés par la Compagnie à l'Etat et à la Ville n'ont pas pour résultat que le service en aille mieux, au contraire. Nous sommes, dit M. d'Avenel, perdus, noyés, sous un attirail de visas, de timbres, de papiers, de cartons à promener. Il est clair, pour un observateur sans parti pris, que la Compagnie des Omnibus est très fondée à se plaindre

du Conseil municipal, et que la population n'est pas moins en droit de critiquer la nonchalance routinière de la Compagnie, autant que l'entêtement étroit des pouvoirs publics.

Les réformes? Il convient, dit M. d'Avenel, que chaque omnibus aille directement d'un point terminus à l'autre par *le plus court* chemin, sans aucune inflexion. Tous les écarts, tous les crochets sont du temps perdu pour le voyageur et aussi pour la Compagnie, qui le promène à ses frais, inutilement. La moitié des omnibus actuels font l'école buissonnière, comme soucieux de se montrer dans un plus grand nombre de rues; ils zigzaguent en quête de bureaux, où ils s'amassent, se gênent, s'attendent et s'éternisent. On gagnerait près du tiers de la durée du trajet, en supprimant à la fois ces arrêts et les détours qu'ils motivent.

Autre réforme : « Il est des lignes, bondées le dimanche, qui ne font rien durant la semaine, et réciproquement. La Compagnie ne peut, dit-elle, obtenir de les déplacer; elle n'a qu'à le faire de son autorité propre. » De son autorité propre? Elle serait désapprouvée par le public. Les directeurs de la Compagnie n'émanent pas du suffrage universel, comme ceux de l'Etat et de la Ville.

— Malgré tous les efforts que fait le gouvernement russe pour développer la grande industrie et par conséquent pour attirer les paysans dans les centres industriels, les industries de village conservent encore une certaine importance dans ce pays, comme le montre Mme Th. Bentzon dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février. En voici quelques exemples.

Le gouvernement de Kalouga a la spécialité de la tonnellerie; 2.200 ouvriers y travaillent dans 900 ateliers, dont chacun est dirigé par un patron, paysan comme eux, et ils produisent, chaque année pour 272.000 roubles de marchandises. La fabrication des meubles occupe, dans le gouvernement de Moscou, 87 villages. Des meubles de prix, vieux style russe, que nous avons admirés à l'Exposition de 1900, en venaient. Placages de noyer, ouvrages délicats en bambou, les doigts exercés des paysans abordent tout cela et s'en tirent à merveille. La tabletterie de Nijni-Novgorod est renommée : on exporte des jouets et des objets de ménage jusqu'à Khiva, dans le Ferghana, en Perse, de tous côtés, à l'étranger, où ils sont vendus parfois comme japonais.

Au tissage sont employées beaucoup plus de femmes que d'hommes. D'un bout de la Russie à l'autre, toutes les femmes filent, tissent et brodent pendant les mois d'hiver, le plus sou-

vent sans sortir de chez elles ou bien réunies quelquefois dans le petit atelier dont une société coopérative fait les frais. Il n'y a pas moins de 17.000 ateliers ou demeures particulières renfermant 35.000 métiers à tisser le coton dans le gouvernement de Moscou. On y tisse de la percale, du madapolam pour 12 millions 1/2 de roubles, dont 2 millions seulement à répartir entre les ouvriers. Les 20.000 tisserands du gouvernement de Wladimir n'ont à se partager par an que 400.000 roubles, 20 roubles pour chacun !

Mme Bentzon trouve que la part des ouvriers est bien modique et qu'ils sont exploités par les intermédiaires, qui fournissent la matière première ou achètent les produits à vil prix. — N'y étant jamais allé voir, je ne dirai pas que ce n'est pas vrai.

Après avoir énuméré les principales industries villageoises, l'auteur conclut : « Certainement toutes ces industries de paysans méritent d'être encouragées, puisque sans remédier tout à fait à la misère, elles peuvent du moins l'alléger et puisqu'elles laissent la famille réunie au foyer, en lui procurant un élément d'intérêt et même de plaisir. Car c'est l'unique plaisir de l'hiver que ces veillées de travail pour tous les âges. On cause, on rit, à la chaleur du poêle. Les jolis contes populaires se propagent ainsi. En outre, les industries de village font partie du trésor des traditions le plus précieux de tous pour chaque peuple. »

Encouragées par qui ? Par l'Etat ? Le plus grand service que l'Etat pourrait rendre aux industries de village serait, à notre avis, de ne pas encourager à leur détriment les industries des villes.

---

Après avoir fait une bonne description du socialisme contemporain et de ses diverses écoles, dans le *Correspondant* du 25 janvier, M. Jean Steens, se demande si le « Grand Soir », arrivera jamais. Je ne le crois pas, se répond-il. La lutte est de plus en plus âpre et violente au sein même du socialisme, entre étatistes et anti-étatistes, collectivistes et communistes, autoritaires et anarchistes. Bien que ces derniers paraissent conduire les syndicats ouvriers et que les autres triomphent avec la petite bourgeoisie et les paysans, il semble probable que ni ceux-ci ni ceux-là n'auront la joie de faire le grand soir.

S'il n'y avait que les socialistes à y travailler, il est plus que probable qu'ils n'arriveraient jamais à s'entendre pour opérer la révolution sociale, mais aidés comme ils le sont par les protectionnistes d'en haut et d'en bas, il ne faudra pas s'étonner outre

mesure si le grand soir répand son voile sur nous au moment où l'on s'y attendra le moins. Mais au soir succède le matin.

Or, comme le dit M. Steens, il est plus facile de socialiser les choses que les personnes, et, tant que la socialisation des individus ne sera pas obtenue, il n'y aura rien de fait. Le nivellement opéré, la haine de ce qui *était* satisfaite chez quelques-uns, la haine de ce qui *est* apparaîtra chez les autres. Les classes disparues, de nouvelles couches sociales naîtront de nouveaux privilèges. Les classes réapparaîtront sous une autre étiquette, pour d'autres motifs ; les hommes n'auront plus les mêmes ambitions, mais ils en auront d'autres. Et ce sera à recommencer.

— Les sardines ont-elles définitivement émigré de nos côtes? La crise sardinière se perpétuera-t-elle? M. Yvon Croarec examine cette question dans le *Correspondant* du 10 février. Pour la résoudre, l'auteur rapporte les diverses hypothèses avancées sur les causes de l'émigration des sardines ; il donne, en passant, un aperçu de l'importance de cette industrie. L'exportation a été depuis longtemps déjà en progrès continu : de 6 millions en 1887, elle s'est élevée à 8 en 1892, à 11 1/2 en 1897,et à près de 20 millions en 1900. Depuis elle est restée stationnaire.

La crise actuelle n'est pas un fait unique. « Sur notre littoral océanique, la sardine apparaît et disparaît, sans qu'on puisse prévoir à l'avance l'époque de sa réapparition. L'exode actuel n'est sans doute pas définitif. Mais, en attendant, les sardiniers meurent de faim, et les industriels ferment leurs usines. Il y a donc urgence à prévenir le retour de pareilles calamités. La pêche de la sardine étant aléatoire, il faut absolument que les sardiniers puissent être employés et ne restent point inoccupés dans les années de disette ». M. Croarec leur conseille de pêcher d'autres poissons.

— La solidarité maçonnique est-elle supérieure à la charité catholique? M. Nourrisson résumant, dans le *Correspondant* du 10 mars, les travaux de l'Assemblée général du Grand-Orient de France, en 1902, nous apprend que les recettes de la Caisse de solidarité maçonnique ont été de 38.683 francs. Un point noir, ajoute M. Nourrisson, c'est la constatation faite par le rapporteur que « 50 p. 100 des demandes sont adressées en faveur de maçons admis dans les ateliers depuis moins de deux ans. Et cette proportion tend à augmenter de jour en jour. »

La charité catholique a été la principale source de corruption

publique pendant tout le moyen-âge et l'ancien régime. Sous prétexte de secourir les infirmes, les veuves et les orphelins, les couvents se faisaient accorder des privilèges et des bénéfices exorbitants et n'aboutissaient qu'à encourager la paresse et le vice. La Loge imite l'Eglise. Le couvent est transformé en convent. Une lettre renversée et c'est toute la différence entre l'ancienne religion et la nouvelle. C'est bien la peine assurément!

---

Les méthodes de traitement des aliénés ont fait, en ces derniers temps, des progrès sensibles, dont les revues spéciales et notamment la *Revue philanthropique*, ont souvent entretenu leurs lecteurs. Mais la France, avec sa loi de 1838, n'est pas à la tête de ce mouvement de réforme. C'est ce que montre M. A. Lefèvre, dans la *Revue de Paris* du 1er février.

En Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, en Belgique, en Russie même, l'aliéné est considéré comme un malade et non comme un malfaiteur. L'établissement où il est reçu n'est pas une maison de fous, c'est un hôpital où l'on soigne des nerveux et des psychiques plus ou moins gravement atteints. « Aussi l'asile n'a-t-il pas mauvaise réputation comme chez nous. Au lieu d'y conduire les malades quand on ne peut plus faire autrement, on les y mène, sans hésitation et sans répugnance au début de la maladie, et les résultats obtenus sont fort bons. »

Non seulement le malade entre facilement dans cet hôpital, mais il en sort de même : on emploie la méthode thérapeutique de la porte ouverte (l'*open door*). Tandis qu'en France, « l'application rigoureuse de la loi de 1838, conduit à dépasser le but. C'est à la fois dans l'intérêt de l'individu et dans un intérêt social qu'elle ordonne l'internement, et l'internement prolongé tourne au contraire au détriment du malade qui ne guérit plus et de la collectivité qui supporte des charges inutiles. »

Les facultés des malades privés de leur liberté s'émoussent. « Ils ne sont plus des fous, mais ils sont devenus peu à peu incapables d'aucun effort, tout au plus justiciables de la colonie d'aliénés ou du traitement familial. Libérés à temps, ils auraient pu redevenir des unités sociales utilisables. L'internement trop prolongé en a fait des incurables ».

Qu'on nous permette, en passant, une réflexion. Si la contrainte et l'internement prolongé émoussent les facultés des hommes et les rendent incapables d'aucun effort, à combien plus forte raison

l'école doit-elle produire des effets analogues sur les enfants. Étonnez-vous après cela, quand ils ont passé dix, quinze ans et plus dans les « geoles de jeunesse captive », ils ne soient plus capables que d'aspirer à quelque sinécure bureaucratique.

La loi de 1838 présente d'autres inconvénients que nous ne pouvons énumérer ici. Pour conclure, M. A. Lefévre conseille de « ménager aux convalescents une transition entre la séquestration complète et la pleine liberté et, tout en faisant leur rééducation, s'assurer par expérience de la possibité d'une sortie définitive. ... L'aliéné serait de moins en moins un détenu, et l'asile se transformerait en un hôpital de traitement. La famille, qui ne pourrait plus supposer son malade parti sans espoir de retour, lui conserverait sa place au foyer. En le mettant en liberté dès que ce serait possible, on éviterait l'atrophie de ses facultés, et quelques précautions très simples suffiraient à empêcher cette transition brusque à laquelle tant de rechutes sont actuellement imputables. »

---

Si l'on en croyait notre Saint Père l'Etat, la civilisation serait en grand danger de périr du fait de notre Sainte Mère l'Eglise. Il paraît que, Dieu merci, il n'en est rien. D'après un article anonyme, publié par la *Revue* du 1er janvier, l'Eglise de France subit une crise aussi forte sinon plus que les autres industries. « Depuis quatre ou cinq ans, on peut dire sans exagération aucune, qu'il est sorti, annuellement, 200 prêtres de l'Eglise de France. Et combien y en a-t-il qui restent et qui voudraient partir ! »

Parmi les causes de la crise ecclésiastique, on signale les ignorances et les routines qui font du prêtre catholique une sorte d'exilé dans la société des autres hommes, qu'il s'est donné, pourtant, mission de diriger.

Notons, à ce propos, que les enfants de l'Université sont dans le même cas que les enfants de l'Eglise : eux aussi sont exilés de la Société dès leur plus tendre enfance. Et ils se donnent pour mission de chausser les pantoufles des prêtres.

Le gouvernement, qui fait tant d'efforts pour nous préserver du péril clérical prend donc une peine bien inutile, puisque l'Eglise tombe par son propre poids. Mais, par le temps qui court, à vaincre sans péril, on triomphe tout de même.

— Les partisans des trusts assurent que la concentration de l'activité commerciale et industrielle entre les mains des syndi-

cats permet de baisser les prix et profite ainsi à l'ensemble de la population. M. de Norvins répond à cette assertion, dans la *Revue* du 1er janvier, en donnant les chiffres de l'augmentation du prix des denrées aux Etats-Unis.

« Entre 1897 et 1902, le prix des articles de première nécessité a augmenté dans les proportions suivantes : chauffage, 9,78 ; loyer, 52,43; produits de cordonnerie, 16,07 ; produits alimentaires. 11,16, etc., etc. » Le porc, le bœuf, les œufs, le beurre, tout a augmenté. Les sandwichs, qui ont coûté 5 cents en 1901, se vendent aujourd'hui 10 cents; les tables d'hôte, de 35 cents ont monté à 50. Les jeunes femmes qui avaient jadis pour leur dîner 40 cents se voient obligées de dépenser 60 cents ou de ne pas manger à leur faim.

M. de Norvins constate, ce qui a déjà été fait souvent, que les plus grands ingénieurs, industriels et capitalistes, organisateurs des trusts et accumulateurs de milliards n'ont point fait « leurs études » et qu'ils sont sortis des rangs les plus infimes de la société.

Ces faits prouvent que les écolâtres perdent leur temps et notre argent à multiplier les écoles officielles, et que les socialistes, qui demandent l'égalité du point de départ, n'entendent guère les intérêts de leurs clients.

— M. Camille Mélinand considère, dans *La Revue* du 15 janvier, l'idée de punition comme un préjugé moral. La souffrance ne peut effacer une faute. « Ce qui est intelligible, c'est l'idée de certaines peines qui réparent le dommage causé : par exemple la restitution d'un objet volé. »

C'est ainsi que l'entendaient les anciens. Ils n'avaient ni prisons, ni guillotines, mais simplement des amendes et des « compositions. » Ils ne s'en portaient pas plus mal, mais cela ne faisait pas l'affaire des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire et de leurs subordonnés. Et voilà pourquoi...

Si la punition est un préjugé moral, la récompense en est un autre. « Elle n'est même pas *socialement* nécessaire pour exciter les hommes à être honnêtes. » Cependant M. Mélinand fait une concession qui ne nous paraît pas acceptable : « Comme cette idée (de récompense) n'entraîne pas les mêmes conséquences odieuses, comme elle n'inspire pas des sentiments et des pratiques aussi regrettables... »

La punition est barbare en même temps qu'absurde; mais, à

notre avis, la récompense est un moyen de corruption bien plus funeste.

— Le professeur Georges Renard, voulant s'assurer si les divergences politiques du socialisme actuel sont aussi profondes qu'on pourrait le croire, a ouvert une enquête et adressé trois questions aux représentants principaux (d'après lui) du socialisme en divers pays, sur le but économique du socialisme, sur les moyens à employer pour atteindre ce but et sur l'attitude du parti socialiste à l'égard des autres partis et à l'égard d'un ministère proposant des réformes démocratiques.

Les réponses ne nous apprennent pas grand'chose de nouveau. M. Renard constate que le désaccord entre les groupes ne porte pas sur le but économique qu'il s'agit d'atteindre, mais sur les voies et moyens qu'il convient d'adopter pour y parvenir. Ces moyens se résument en « politique *réformiste* en temps ordinaire, politique *révolutionnaire* au besoin. » Les uns inclinent davantage vers la première, les autres vers la seconde. C'est surtout sur la troisième question que les socialistes sont divisés.

Le fait est que c'est la plus importante. Le but : socialisation du sol et des moyens de production, on peut l'ajourner indéfiniment; le moyen;. il faut bien se contenter de réformes quand on est trop faible ou trop lâche pour risquer sa peau dans une révolution ; mais l'assiette au beurre.....

---

M. Henry Aubert nous présente, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, une description, prise sur le vif et bien rendue, des mœurs et coutumes du *popolino* italien. Avec le *lotto* (la loterie), la *camorra* et la *maffia* sont les traits les plus caractéristiques du bas peuple en Italie. M. Aubert dit « les plus grandes plaies ». La camorra sévit dans presque toute l'Italie, mais elle n'est organisée en société qu'à Naples. La maffia est spéciale à la Sicile.

La camorra est, avant tout, une association de maîtres chanteurs, d'effrontés extorqueurs d'argent, de dévaliseurs de passants attardés. Elle a existé de tout temps, croit-on, mais elle ne se manifesta publiquement que vers 1820, c'est-à-dire à l'époque où commença l'excès de misère dont souffre encore l'Italie méridionale. Aigris par les dénis de justice, par l'insuffisance de la police bourbonnienne, les camoristes entreprirent de se faire justice eux-mêmes et à ceux qui leur demandaient protection. Le

peuple eut plus confiance en eux que dans les carabiniers du roi ; il s'habitua à croire que le droit était toujours du côté du camoriste ; aussi, actuellement encore, quand un sergent de ville poursuit un malfaiteur dans les rues de Naples, les popolani s'écartent pour lui laisser du large. La police de cette société fait d'ailleurs mieux les choses que l'autre ; elle rend les objets volés. « Pas d'affaires classées, pas d'aveu d'impuissance, une stupéfiante rapidité d'action ».

La maffia sicilienne diffère, à certains égards, de la camarra, mais elle s'en rapproche par sa haine de la magistrature, son mépris des institutions régulières et des morales courantes, les peines sévères qu'elle édicte contre ses membres qui ont recours à la juridiction légale. C'est un reste de la barbarie féodale, une conséquence des mauvais gouvernements qui se sont succédé en Sicile depuis six siècles, des pressurations, des vexations dont cette malheureuse île a été victime de la part de ses conquérants.

J'ai résumé ce que dit M. Aubert de ces deux institutions *popolines* pour montrer : 1° qu'elles tirent leur origine des mauvais gouvernements. Ce qui le confirme, c'est qu'elles perdent dans l'estime publique quand le gouvernement devient moins mauvais ; 2° que les voleurs, même associés, sont pour le moins aussi honnêtes que les gouvernants ; 3° que vers le millième siècle, quand les hommes auront épuisé toutes les formes de gouvernement, ils finiront peut-être par découvrir que tous se valent et par y renoncer pour les remplacer, non par la camorra, mais par l'assurance, qui aura les mêmes avantages sans présenter les mêmes inconvénients.

---

On est généralement porté à croire que les petites nations, — comme les petites industries, — sont fatalement destinées à être vaincues, écrasées, absorbées par les grandes dans la lutte économique. Les faits ne paraissent pas venir à l'appui de cette présomption. La Belgique est un bel exemple de la prospérité que peut acquérir un petit peuple. Confiné dans un territoire minuscule, insuffisant pour sa population qui se développe rapidement, ne possédant que quelques kilomètres de côtes, ayant vécu pendant des siècles sous la domination étrangère, ayant été pendant tout ce temps le jouet des appétits voraces de ses puissants voisins, morcelé d'ailleurs en provinces rivales, mixture étrange

de deux races différant par la langue et par les mœurs, dépourvu, en apparence, d'unité nationale, entouré de voisins qui devaient, au point de vue économique, lui enlever tout espoir de succès, ce petit peuple semblait être condamné à végéter misérablement sous le rapport industriel et commercial.

Or, que voyons-nous aujourd'hui, se demande M. Constant Smeesters dans la *Revue générale?* « C'est que ce petit peuple a pris place parmi les principales nations commerciales du monde, à côté de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et des Etats-Unis... Pendant ces quinze dernières années, notre commerce s'est accru de 52 p. 100, alors que le commerce général du monde n'augmentait que de 8 p. 100.

La Belgique n'a donc qu'à continuer, tout en évitant d'imiter la grenouille de la fable, et sans oublier que, plus une vessie est gonflée, plus elle est exposée à crever.

— C'est peut-être parce que la vessie est trop tendue que les impérialistes anglais ont réuni l'année dernière une Conférence coloniale à Londres, dans le but de préparer la fédération politique et commerciale de l'Angleterre avec ses colonies. M. Ernest Dubois résume, dans la *Revue générale*, les travaux de cette Conférence.

La fédération commerciale ne paraît guère en bonne voie. On sait que « le Royaume-Uni, qui est le grand marché du monde, importe la plus grande partie des choses qui lui sont nécessaires, non pas de ses colonies, mais des pays étrangers, et de même, la plus grande partie de ses exportations se dirige vers les pays étrangers. » Ce qui prouve que, en Angleterre comme ailleurs, *le Commerce fuit le drapeau.*

La fédération navale et militaire serait bien désirable pour les métropolitains, qui paient pour l'armée et la marine 36 fr. 50 par tête et par an, tandis que l'habitant des colonies ne paie que 3 fr. 50. Mais les impérialistes, dit M. Dubois, auront fort à faire avant de vaincre les résistances tenaces que rencontre la confédération de toutes les forces navales et militaires de l'Empire.

Quant à la fédération politique, elle est subordonnée à une condition scabreuse : « Avant d'obtenir, sous une forme ou sous une autre, une part d'intervention dans la politique générale de l'Empire, les colonies doivent d'abord prendre une part effective et proportionnée à leurs ressources aux charges mêmes de cet Empire. »

Néanmoins, M. Dubois espère que des conférences coloniales

périodiques et des négociations qui se poursuivront dans l'intervalle parviendront à concilier les intérêts opposés de l'Angleterre et de ses colonies.

---

Le chômage, dit l'abbé E. Vossen dans la *Réforme sociale* du 1er janvier, le chômage est devenu pour l'ouvrier une grande plaie, et pour la société un grave danger. Il importe donc d'en rechercher les causes afin d'y porter remède ; c'est ce que fait l'auteur, mais il nous semble qu'il ne donne pas les principales causes.

Les inventions nouvelles, dit-il, sont les premiers facteurs de l'instabilité de la main-d'œuvre dans l'industrie.

Les inventions nouvelles, quand elles sont abandonnées à elles-mêmes, sans intervention de l'Etat, ne s'introduisent que graduellement dans la pratique ; si elles retirent du travail d'un côté, elles en donnent d'autres côtés, et il y a compensation ; au pis-aller, le trouble qu'elles introduisent n'est que de peu de durée.

Nous pourrions indiquer plusieurs causes plus efficaces de l'instabilité de l'industrie et du chômage : les remaniements perpétuels des tarifs douaniers, les institutions qui attirent les paysans vers les villes, etc. ; mais on se lasse de dire toujours les mêmes choses avec toujours le même insuccès.

M. Vossen montre très bien que les moyens essayés jusqu'ici pour combattre le chômage font plus de mal que de bien. Il leur reproche avec raison : 1° la concurrence qu'ils font au travail libre ; 2° la faveur qu'ils accordent aux éléments les moins intéressants de la classe ouvrière ; 3° leur prix excessif ; 4° leurs conséquences fâcheuses en ce qui concerne la dépopulation des campagnes.

Que faire donc ? « L'assurance échappe à ces critiques. Mais pour qu'elle porte tous ses fruits, elle doit être obligatoire au sein de l'union professionnelle. »

Ce serait donc le syndicat obligatoire. Nous croyons que ce remède sera plus nuisible qu'utile, tant que les causes que nous avons indiquées subsisteront, et qu'il sera encore inutile quand on les aura supprimées, puisqu'il n'y aura plus de chômage.

— Une importante discussion a eu lieu sur les trusts à la *Société d'Economie sociale*, reproduite dans la *Réforme sociale*.

M. de Lamarzelle a très bien engagé la discussion en montrant que les grands trusts ont commencé à se former à la suite des

crises, et que ces crises étaient des crises de surproduction, et que cette surproduction provenait des tarifs protecteurs. Nous n'avons qu'un petit reproche à faire à l'orateur, c'est de s'être mis ensuite en contradiction avec lui-même, quand il a répondu à ses contradicteurs : « C'est la liberté illimitée, absolue, de la concurrence qui a produit les trusts et l'épouvantable péril qu'ils traînent à leur suite. »

On voit par là que M. de Lamarzelle partage l'erreur si répandue qui consiste à croire que la liberté n'est pas entravée, faussée, corrompue par la protection.

La place nous manque pour résumer les discours des autres membres qui ont pris part à la discussion : Martin Saint-Léon, Patris de Breuil, V. de Clercq, Hubert-Valleroux, E. Cheysson, H. Joly. La question est assez importante pour que ceux qui s'y intéressent lisent entièrement cette discussion.

— On s'occupe des écoles avec une sollicitude touchante; on espère, par leur moyen — ce qui ne s'est jamais vu, — régénérer l'humanité, rétablir l'unité nationale, etc. La presse a beaucoup plus d'influence, en bien ou en mal. C'est donc avec raison que M. Pierret traite cette question dans la *Réforme sociale* du 1er mars. En 1789, on comptait 250 journaux en France. Aujourd'hui, il s'imprime 2.685 journaux à Paris, et 4.051 dans le reste de la France.

Les journaux français sont loin d'être aussi bien renseignés et rédigés que les journaux étrangers. La cause de cette infériorité, c'est le défaut d'argent. L'annonce, telle est la base solide du journalisme à l'étranger. Or, la presse française a tué cette poule aux œufs d'or, et, comme il faut vivre, elle a été réduite aux expédients, à se lancer dans toutes sortes d'aventures, à oublier son rôle d'éducatrice et, finalement, « la presse est devenue un égout »

« Quelques journaux publient de véritables cours d'impudicité. Une jeune personne qui lit tel grand journal mondain ou un journal amusant quelconque, doit forcément apprendre tous les détails du métier de fille publique et de souteneur, avec les expressions techniques, connaître le nom des principales belles petites, des principales maladies vénériennes. Vous voyez les noms des « momentanées de grande marque » étalés dans les journaux mondains à côté des noms les plus respectables de la bourgeoisie et de la noblesse françaises. »

Il convient d'ajouter : et réciproquement, vous voyez les noms

de la bourgeoisie et de la noblesse à côté des noms des « momentanées ». Qui a commencé à s'étaler ainsi ?

---

Que ferons-nous du Sahara, se demande M. G. d'Azambuja, dans la *Science sociale* de janvier. Le Sahara n'est pas si désert ni si aride qu'on le croyait. Les oasis sont nombreuses, et l'on peut les agrandir, comme l'expérience en a été faite. On peut aussi en créer de toutes pièces. Il suffit pour cela de creuser des puits dans des endroits appropriés. L'exemple même des localités d'où la végétation a disparu, parce qu'on a négligé d'entretenir les puits existants, montre bien que cette végétation peut reparaître ou apparaître si le phénomène contraire se produit.

Enfin, le fait qu'il y a des brigands nomades, les Touaregs, prouve qu'il y a des populations pacifiques et sédentaires. « C'est donc sur la population sédentaire des oasis qu'il faut s'appuyer, si l'on veut faire quelque chose dans le Sahara. »

Les brebis sahariennes gagneront-elles à changer de bergers? Je n'en réponds pas. Et le moyen de les préserver du loup touareg? Il n'y en a qu'un : la construction du chemin de fer transsaharien. Le difficile est de trouver « qui fera et surtout qui paiera ce gigantesque travail ».

On ne peut, dit M. d'Azambuja, compter sur l'initiative privée, elle est trop timide, et, d'ailleurs, le transsaharien coûtera évidemment très cher, et dans les premiers temps, rapportera fort peu. Il y a bien une certaine personne morale, très morale, l'Etat, à qui rien n'est impossible et dont l'attribution essentielle est de faire ce que ne peut faire l'initiative privée ; mais ce tout-puissant Etat ne peut rien faire sans argent, et il n'a pas d'argent. Tout ce qu'il pourra donc faire, s'il le peut, c'est d'empêcher les autres de mettre en valeur le Sahara.

— Des publicistes s'aperçoivent de temps en temps que les instituteurs manquent d'indépendance et veulent leur en donner en transférant leur nomination du préfet au recteur. Voilà bien, dit M. d'Azanbuja, dans la *Science sociale* de février, une des illusions les plus curieuses que l'on puisse voir. Que le transfert soit logique, c'est évident. Qu'il soit efficace, c'est autre chose.

« En réalité, sous un régime aussi centralisé que le nôtre, un fonctionnaire n'est jamais nommé par un préfet ou par un recteur, ou par quelque autre autorité hiérarchique déterminée. Il est

nommé par le gouvernement et, le gouvernement, c'est un clan vainqueur. Peu importe donc le canal par lequel la nomination arrive. La situation du maître d'école ne changera pas, les mêmes services lui seront réclamés, les mêmes plates-bandes lui seront interdites, et les mêmes menaces, en cas de désobéissance ou de zèle trop peu actif, planeront toujours sur sa tête. »

Ainsi, pauvres instituteurs officiels, vous aurez toujours le cou pelé. Si vous avez l'amour de l'indépendance, à la porte de la carrière pédagogique, *lasciate ogni speranza*.

---

Les catholiques « n'en mènent pas large » en ce moment ; mais à qui la faute ? Ne récoltent-ils pas ce qu'ils ont semé ? Que n'ont-ils pas dit, écrit et fait pour décrier le libéralisme ? La semence a si bien porté ses fruits que M. Pierre Suau proclame la faillite de la liberté, dans les *Etudes* du 5 janvier. Ce n'est pas *faillite* qu'il faut dire, mais *assassinat*. La liberté n'a pas failli à ses promesses. S'il y a eu quelques progrès au siècle dernier, c'est à elle que nous les devons. Si ses bienfaits ont été mêlés de beaucoup de maux, c'est que la liberté n'a été que partielle et toujours attaquée par les politiciens de tous les partis. Il n'est donc pas étonnant qu'elle succombe. Et, ironie du sort, alors que la liberté des catholiques est attaquée de tous côtés, il lui reste à la Chambre un défenseur, un seul je crois, et c'est un libéral : M. Aynard. La liberté ne garde pas rancune.

— M. Raoul de Scoraille critique avec beaucoup de bon sens, dans les *Etudes*, le projet de loi Chaumié contre la liberté de l'enseignement : l'égalité des grades, le certificat d'aptitude, les inspections. L'auteur montre que les diplômes ne prouvent rien et que les plus savants professeurs sont rarement les meilleurs. De l'Olympe scientifique où ils trônent, ils ne voient dans leurs élèves que des petits serins, des polissons, des cruchons de la plus belle espérance, etc.

M. de Scoraille se demande ce que deviendront les professeurs qui ne possèdent pas tous les certificats qu'exige le nouveau projet de loi. « La loi leur accorde trois ans pour se munir des grades qu'elle exige. Trois ans pour passer un examen de licence, et d'abord deux examens de baccalauréat, avec l'intervalle réglementaire d'une année. C'est tout juste le temps matériel. Si on échoue une fois, si une maladie retarde, si d'impérieux devoirs d'état absorbent, on ne pourra pas arriver à l'échéance et l'on

restera fruit sec à tout jamais. Et puis est-ce bien entre 30 et 50 ans qu'on va prendre des inscriptions aux Facultés, qu'on plie son esprit et son travail aux multiples exigences de programmes encyclopédiques, que de maître on redevient élève ? »

— Contre fortune, bon cœur. M. Maurice Blanchard conseille aux catholiques de renoncer aux fonctions publiques, militaires, administratives, etc., puisqu'on ne veut pas d'eux pour les remplir, et de prendre une orientation nouvelle, d'entrer dans les carrières agricoles, industrielles, coloniales. Il s'agit de renoncer une fois pour toutes aux fonctions salariées du gouvernement, à leurs pompes fanées et à leurs œuvres serviles, et de s'attacher aux carrières, dans le sens vrai du terme, *libérales*. »

Le renard trouvait des raisins trop verts, les catholiques les trouvent trop mûrs. C'est un peu tard. M. Blanchard espère qu'on trouvera dans ces nouvelles carrières, « honneur, liberté, et Dieu aidant, fortune, prestige et ascendant social. »

Nous le souhaitons de bon cœur, mais l'Etat aidant de son côté et prélevant la part du lion sur les produits de toute industrie, il est fort possible que l'espérance ne se réalise pas.

---

Heureux pays que l'Inde, s'il est vrai, comme l'assurent les protectionnistes que l'exportation est un signe et une source de prospérité pour un peuple. M. A. Métin nous apprend, dans la *Revue d'Economie politique* de janvier, que l'Inde exporte surtout des produits agricoles, matières textiles comprises, et que ses exportations sont en augmentation croissante. Leur valeur dépasse de beaucoup celle des importations. Elle atteignait en 1899-1900, 1.036.836 961 roupies contre 707.118.634 d'importations ; en 1900-1901, 1.042.033.484 roupies contre 762.778.833 d'importation.

Heureux pays, en effet, à cela près que la famine y est endémique. M. Métin cherche les causes de la misère indienne. Il trouve que le régime financier de l'Inde force le pays à exporter. « L'Angleterre dépense chaque année au dehors un tiers environ des recettes que lui fournit l'impôt. » L'impôt lui-même, tant indirect que direct, est beaucoup trop lourd. « Malgré tout, conclut l'auteur, la comparaison avec les Mogols est en faveur de l'administration financière anglaise. Mais on peut reprocher au régime actuel de ne pas rendre à l'agriculture l'équivalent de ce qu'il lui prend ».

— Dans la *Revue d'Economie politique* de mars, M. Laurent Dechesne recherche les causes de la crise des industries russes. Les pays neufs (comme la Russie), désireux d'encourager l'établissement et les progrès d'industries nouvelles sur leur territoire, recourent de préférence aux droits de douane qui, tout en assurant aux capitalistes et aux fabricants étrangers des prix de vente exceptionnellement élevés, créent des ressources dont profite le trésor public, il est vrai, aux dépens des consommateurs nationaux... Les fabricants des anciens pays, rebutés par les obstacles que les droits de douane opposent à l'importation de leurs marchandises dans les pays neufs, attirés d'autre part par les profits élevés dont ils pourraient y jouir, finissent par y transporter leurs industries... Les usines se multiplient, la spéculation s'en mêle, les prix s'élèvent rapidement. Alors vient un moment où l'on a construit trop de fabriques, en tablant sur des prix de vente que la demande intérieure ne peut plus accepter. La confiance fait place à la méfiance, la crise éclate et les prix baissent.

« Et voilà comment, au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, la Russie, pays neuf au point de vue économique, recourut à la vieille méthode mercantiliste pour attirer chez elle les capitaux et les techniciens de Belgique et de France et acquérir ainsi de nouvelles industries ».

M. Dechesne ne dit pas clairement si la Russie a bien ou mal fait, si la méthode mercantiliste est bonne ou mauvaise, si les nouvelles industries russes sont et resteront viables et à quelles conditions.

---

La houille blanche fait son chemin. Elle a pris assez d'importance pour donner lieu à un Congrès dont M. de Rousiers résume les travaux dans les *Annales des Sciences politiques* de janvier. L'auteur y traite de la découverte de la houille blanche, de son rôle industriel, de ses débouchés présents et futurs, des problèmes juridiques qu'elle soulève.

Le principal problème juridique est celui de la propriété. Les chutes d'eau doivent-elles appartenir à l'Etat? doivent-elles être exploitées par lui ou concédées à l'industrie privée? doivent-elles être la propriété des exploitants qui les mettent en valeur? M. de Rousiers montre que cette richesse naturelle est en réalité artificielle : la force développée par une chute n'est rien; « il faut s'emparer de cette force; il faut se servir de la chute naturelle

pour *créer* la chute industrielle, et cela suppose des travaux considérables, se chiffrant souvent par plusieurs millions ».

Le Congrès n'a pas pris parti d'une manière explicite entre les différents systèmes d'appropriation proposés, mais un courant très marqué s'y est manifesté contre la concession, à plus forte raison contre la collectivisation.

— Dans les *Annales des Sciences politiques* de mars, un article de M. P. Matter sur le *Code pénal et la clémence* vient en quelque sorte corroborer les idées émises par M. C. Mélinand, dont nous avons parlé plus haut. L'auteur y expose que la théorie du droit pénal s'est lentement et profondément modifiée dans le courant du XIX[e] siècle et qu'elle continue. La pratique a suivi la théorie, si elle ne l'a pas précédée.

« C'est sous l'influence de ces idées (de clémence) que les Chambres ont été saisies de trois propositions de lois, toutes sorties de l'initiative parlementaire : l'une absout la soustraction commise pour satisfaire un besoin d'extrême misère ; l'autre organise des circonstances très atténuantes ; la troisième permet au juge de pardonner au coupable. »

Qui sait si le Code pénal de Jésus : — Que celui qui est sans péché jette la première pierre, — ne va pas renaître, au moins pour les premières fautes ? « Les usages des tribunaux, conclut M. Matter, doivent se modifier comme les mœurs des sociétés. Le temps d'une sévérité rigide n'est plus. S'il est indispensable de mettre hors d'état de nuire les récidivistes et les professionnels, il faut chercher non à écraser, mais à relever ceux en qui tout n'est pas perdu. »

---

Le Code civil semble lui aussi s'adoucir et suivre l'exemple du Code pénal. « Les lois s'humanisent », dit M. A Vavasseur dans la *Revue des Sociétés* de janvier. « L'esprit nouveau s'est infiltré aussi dans le réseau, pourtant si serré, si froid, et jusqu'ici si impénétrable, de nos lois civiles. » L'auteur cite plusieurs exemples de ces lois humanisées, et il ajoute : « Souhaitons que le législateur se laisse aller sur cette pente naturelle et corrige toutes les iniquités légales. »

Les iniquités légales ! Elles doivent fourmiller, étant donné, comme dit J. J. Rousseau, qu'il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes ; il y a lieu de s'étonner que les législateurs

et les magistrats ne reculent pas devant la responsabilité qu'ils assument et qu'ils ne se couvrent pas de cendre, ne se frappent pas la poitrine, ne déchirent pas leurs vêtements quand un crime se commet, en se demandant s'ils n'en sont pas les premiers auteurs si ce ne sont pas leurs lois qui causent les crimes.

— Une nouvelle société vient de se fonder, aux Etats-Unis, nous apprend M. Vavasseur. Elle s'appelle la Fidélité et la Garantie et c'est une compagnie d'assurance contre le vol, les détournements et les malversations. Il y a, paraît-il, tant de voleurs aux Etats-Unis qu'on ne saurait trop se garantir. D'après une statistique officielle il n'y aurait pas eu en l'année 1900, moins de 40.093 vols et 7.100 abus de confiance. « Décidément », conclut M. Vavasseur, les fripons nous envahissent, mais leur nombre va encore augmenter, car ils vont perdre leurs derniers scrupules en sachant que leurs victimes seront indemnisées. »

Nous ne partageons pas cette manière de voir. Il est évident, au contraire, que les compagnies d'assurance contre le vol organiseront une police plus active et plus vigilante que la police officielle, tant pour prévenir les vols que pour découvrir les voleurs et que le nombre des affaires « classées » diminuera ; à moins que l'Etat, concurrent de ces compagnies, ne leur mette des bâtons dans les roues.

---

L'épargne française a-t-elle une tendance marquée à fléchir comme quelques uns le prétendent ? M. Joseph Benzacar a voulu s'en assurer et il expose le résultat de ses recherches à ce sujet dans la *Revue Economique de Bordeaux*. Sauf en 1848-1850 et 1870-1873, dit l'auteur, l'accroissement de l'épargne n'a subi aucun arrêt : il est la conséquence, non point d'une concentration plus grande des richesses, mais bien d'une dissémination de la fortune privée, c'est ce qui ressort du coefficient d'épargnants. Ce coefficient, calculé d'après le nombre des déposants par 1000 habitants, n'a baissé que deux fois en 1848 et en 1870. En 1882, le nombre des livrets — un par tête — était de 4.645.393 ; en 1892, de 8.084.435 ; en 1901, de 11.051.979. De la sorte, près du tiers de notre population possède une créance sur la caisse d'épargne.

En 1901, les ouvriers et journaliers agricoles, les ouvriers d'industrie, les domestiques, les employés représentaient les

44.03 p. 100 du nombre total des déposants nouveaux ; au 31 décembre 1901, les livrets de 1 à 100 francs correspondaient aux 51.19 p. 100 de l'ensemble des livrets.

Le chiffre total des dépôts s'est également accru dans des proportions énormes. De 1882 à 1901, les dépôts sont passés de 1.802.497.809 fr. 03 à 4.429.426.571 fr. 35. Ce solde créditeur qui atteint son maximum en 1901 n'a éprouvé que de très courtes oscillations. Après un léger recul en 1900, il a remonté très haut en 1901.

« En définitive, de ce rapide aperçu découle cette impression que le prétendu malaise des caisses d'épargne est purement imaginaire. Malgré la baisse du taux de l'intérêt, la limitation du chiffre des dépôts, les caisses ont conservé à juste titre la confiance du public. Le nombre des livrets, le solde créditeur, la fortune personnelle des caisses s'accroissent sensiblement ; ce sont là autant de signes sûrement caractéristiques d'une prospérité ininterrompue. »

---

Le dernier Congrès national corporatif tenu à Montpellier s'est occupé de l'unification des forces syndicales en France. M. Charles Rist publie, dans le *Musée social*, un mémoire sur les travaux de ce Congrès. Très divisés entre eux, les congressistes ont dû se faire des concessions au cours des débats, mais l'unification n'en paraît pas plus solide. On a créé l'unité au sommet sans qu'elle existe encore à la base.

« Dans la même profession et dans la même ville, les ouvriers sont groupés en syndicats hostiles ; les fédérations de métier et d'industrie se disputent les mêmes syndiqués, les unions locales font concurrence aux Bourses, et l'organisation syndicale est devenue si complexe que les « militants » eux-mêmes ont peine à s'y reconnaître. Pour qu'une unité réelle et durable s'établisse, ce sont ces divisions qu'il faudrait faire disparaître. »

On voit que l'infâme concurrence règne entre les syndicats ouvriers comme parmi de simples capitalistes, ce qui permet de présumer que la société future n'en sera pas plus exempte que la société moderne. On voit aussi que le Congrès national corporatif fait de louables efforts pour mettre la charrue avant les bœufs et pour faire tenir en équilibre la pyramide sociale sur sa pointe.

— Dans la livraison de février du *Musée social*, M. Paul Ghio

rend compte des dernières agitations agraires dans l'Italie du Nord. Il paraît que les socialistes italiens sont plus pratiques que leurs camarades de France. Leurs *leghe di miglioramento* parviennent à adoucir les rapports entre patrons et ouvriers ruraux. Leur clubs aussi s'efforcent de moraliser ces ouvriers et de les instruire.

« Le fait d'être admis au cercle socialiste prouve notoirement deux choses : que le travailleur s'est affranchi de toute manie révolutionnaire, qu'il mène une vie régulière, qu'il ne boit pas d'alcool qu'il aime sa femme et ses enfants... Chaque cercle possède une école du soir, dont les cours sont suivis avec une véritable ardeur. Depuis deux ans le nombre des illettrés, dans la province de Mantoue, a diminué de deux tiers et, dans un an, il n'y aura plus d'illettrés dans les campagnes mantouanes. Le spectacle offert par les paysans, à cet égard, est touchant. Des vieillards de 60 ans se sont fait inscrire à l'école et donnent l'exemple de l'assiduité et du bon vouloir. »

Ce fait, et tant d'autres semblables, n'empêchera pas les politiciens de soutenir que l'obligation de l'école est nécessaire, que sans elle tout le monde croupirait dans l'ignorance. Ils mesurent sans doute les autres à leur aune.

---

Les capitaux français sont disséminés un peu partout. Nous sommes donc intéressés à ce que les finances étrangères soient bien administrées. Dans le but de nous éclairer à ce sujet, M. Pierre Neymarck donne des renseignements sur les finances danoises. (*Le Rentier*, 27 janvier.)

Sur les 2 millions d'habitants du Danemark, 530.000 sont industriels, 874.000 agriculteurs. Ces derniers sont donc la plus grande force productrice. L'agriculture danoise a triomphé des difficultés que causait le climat, et l'on sait que l'exportation des produits agricoles progresse incessamment.

L'Etat a 1.789 kilomètres de chemins de fer et les compagnies 1196. Les recettes provenant des chemins de fer ont augmenté de 26 à 27.8 millions en trois ans, mais les dépenses ont augmenté de 23 à 27.9 millions pendant la même période. Le personnel des chemins de fer a augmenté de 1000 personnes en trois ans, alors que le nombre de kilomètres exploités et le trafic restaient les mêmes.

« En résumé, conclut M. P. Neymarck, les finances de l'Etat

danois n'ont pas entamé la réserve des capitaux liquides, ni l'actif des chemins de fer. Une certaine gêne s'est manifestée dans la dernière année; elle est due au grand nombre de travaux entrepris à la fois; les recettes ne sont pas atteintes. »

— Les profits du métier de rentier ne paraissent pas être en progrès. La concurrence y est sans doute trop vive. M. A. Neymarck énumère, dans le *Rentier* du 7 février, les prochaines conversions en France et en Europe de rentes étrangères. Elles sont nombreuses, et M. Neymarck ajoute que la série n'est pas épuisée.

On peut évaluer à l'heure actuelle à environ 10 milliards l'ensemble des rentes étrangères convertibles appartenant à nos rentiers et pouvant être converties d'ici peu d'années. Ces 10 milliards rapportent approximativement 500 à 550 millions sur les premiers prix d'achat au cours d'émission, et 400 à 425 sur les prix actuels. Les conversions qui vont les atteindre à bref délai réduiront à 3 1/2 la majeure partie de ces revenus, soit à 350 millions.

« C'est surtout sur le marché français, dit M. Neymarck, que comptent les gouvernements emprunteurs et conversionnistes pour réussir ces opérations. » Et ils peuvent y compter en toute sûreté, les Français se résigneront toujours à voir baisser le revenu de leurs capitaux plutôt qu'à les faire valoir eux-mêmes.

---

Le gouvernement belge est content de ses consuls. La Section Centrale chargée d'examiner le budget des Affaires étrangères pour l'exercice 1903 a voté des félicitations au gouvernement pour la réorganisation du corps consulaire et pour les services de plus en plus considérables que rend celui-ci.

Mais qui n'entend qu'une cloche... Il paraît que l'industrie et le commerce belges ne sont pas si contents. Ils se plaignent de l'insuffisance du service consulaire et de la nécessité où se trouvent leurs nationaux de s'adresser aux consuls étrangers, notamment aux consuls allemands pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

La Section centrale vote des félicitations; les Belges établis à l'étranger se plaignent avec amertume. Qui a raison? Tel est le problème que M. H. de Nimal s'est proposé de résoudre dans une série d'articles publiés dans l'*Echo de l'Industrie*.

Avant 1896, dit l'auteur, le corps consulaire se recrutait selon le bon plaisir du gouvernement. Il y avait de mauvais choix, mais il y en avait souvent de bons. Pour remédier aux abus et aux réclamations, l'arrêté royal de 1896 a fait du corps consulaire une carrière fermée et hiérarchisée comme la diplomatie. La carrière ne devient plus accessible qu'aux porteurs de certains diplômes, ou aux fonctionnaires de la direction du commerce et des consulats au Ministère des Affaires étrangères.

Ces jeunes diplomés, farcis de théorie, mais ignorant tout du commerce, de l'industrie et de leurs besoins, ne peuvent rendre que de minimes services et sont incapables de se perfectionner dans leur profession, puisqu'on les promène d'un coin du globe à l'autre suivant les besoins... de leur avancement. On est ainsi tombé de mal en pis.

Pour sortir de cet embarras, M. de Nimal propose une réorganisation du corps consulaire dont voici les principaux articles : 1° Faculté pour le gouvernement d'appeler d'emblée aux fonctions consulaires des hommes non pourvus de diplômes spéciaux, mais recommandables par leurs connaissances ou leurs services, à charge d'indiquer les motifs de la nomination. 2° Maintien des consuls de carrière, avec établissement à Londres d'une école pratique. 3° Avancement sur place des consuls. 4° Suppression de l'obligation de choisir, parmi les résidents belges, les agents non rétribués, lesquels seraient pris parmi les habitants notables du pays, sans distinction de nationalité. 5° Service gratuit, par le ministère des Affaires étrangères, à tous les consuls, des principales publications économiques, industrielles et commerciales paraissant en Belgique, de façon que ces agents soient renseignés sur l'industrie, le commerce, etc.

Ce projet a rencontré des approbations, mais il a aussi soulevé des objections de la part de divers journaux et même de la part du ministère des Affaires étrangères. M. de Nimal répond aux objections qui lui sont opposées. Nous ne pouvons résumer ici cette discussion, mais nous avons voulu montrer sur quelles bases elle repose afin que, si notre organisation consulaire pèche par les mêmes côtés que celle des Belges, nous puissions profiter de leur expérience et de leurs idées de réforme.

---

Chacun explique la crise sardinière à son point de vue. C'est ainsi que, dans les *Temps Nouveaux*, on rejette la faute sur le capitalisme. « Et ainsi se condamne lui-même le mode de pro-

duction capitaliste, qui nous est représenté par les économistes comme l'organisation parfaite. »

L'économiste qui considérerait une organisation quelconque comme *parfaite* nous paraîtrait bien osé : puisque tout tend vers la perfection, rien ne peut être parfait, la perfection n'est que relative.

L'exemple en question nous paraît bien mal choisi pour inculper le capitalisme. La pêche est précisément une des rares industries qui sont restées communistes. C'est parce que les eaux sont restées communes que chacun y puise sans restituer, que les chalutiers détruisent le poisson, etc. La contre-épreuve de cette assertion se trouve dans les quelques lieux où les eaux sont propriétés privées et où l'on a toujours du poisson en abondance parce qu'on prend soin de le cultiver.

— Au moment où la guerre est — ou paraît — engagée contre le cléricalisme, il est curieux de constater que les anarchistes, à peu près seuls, n'y prennent pas part. Ils ne demandent pas qu'on supprime les idées religieuses, ce n'est pas possible; ils voudraient seulement, comme le dit M. Delesalle dans les *Temps Nouveaux*, faire de la religion une chose privée, faire qu'il n'y ait plus de religions d'Etat et que les non-croyants ne soient plus obligés de contribuer aux frais de culte des croyants. Ce n'est pas ainsi que l'entendent ni l'Eglise ni l'Etat. Si les cléricaux étaient sincères, ils se sépareraient de l'Etat et refuseraient son budget. Mais « ils savent bien, dit M. Charles Albert, qu'ils n'ont plus de leur côté la foi, cette grande chose qui transporte les montagnes, c'est-à-dire, en l'espèce, qui nourrit le prêtre et reconstruit le temple. »

---

La nouvelle revue maçonnique l'*Acacia* remue les questions sociales avec impartialité, chose rare de nos jours. Nous y trouvons notamment une discussion engagée pour et contre le socialisme entre le F∴ Deslinières et le F... Mathieu Vial. Il a été parlé dans le *Journal des Economistes* des idées de M. Deslinières à propos de son livre : l'*Application du système socialiste*. Ses articles sur la réalisation du socialisme sont dans le même esprit : les sociétés civilisées sont constituées et gouvernées dans l'intérêt des riches, des capitalistes. M. Vial répond que cette assertion n'a aucun fondement en régime de suffrage universel. Les classes n'existent pas. Il n'y a qu'un code civil, qu'un code pénal, etc.

On fait quelquefois des lois au profit des riches, mais on en fait aussi au profit des pauvres.

Le prolétariat n'a pas plus d'existence réelle que le capitalisme. Ce mot fut exhumé par les socialistes du temps de Louis-Philippe, et alors il exprima une réalité. Il y avait, à cette époque, le *cens* électoral. Les deux colonnes de l'édifice élevé par M. Deslinières n'ont donc pas de fondement.

— Dans la même Revue, de F.·. Ch. M. Limousin écrit un article sur, ou plutôt contre les congrégations religieuses. Je suis, dit-il, partisan de la liberté de l'enseignement et je n'approuve pas les libre-penseurs qui ressuscitent la fameuse doctrine de la « liberté du bien » dont les écrivains catholiques ont tant usé à l'époque où l'église était maîtresse.

Voilà qui est bien, mais nous voyons ensuite M. Limousin se contredire en admettant des buts *licites* et *illicites* et en interdisant les associations ayant un but illicite. Naturellement, les congrégations poursuivent un but illicite aux yeux des francs-maçons, de même que ceux-ci aux yeux des catholiques. Nous voilà donc aussi avancés qu'auparavant.

S'il y a des associations poursuivant un but illicite, c'est-à-dire cherchant à faire le mal, le public en aura plus vite et plus sûrement et plus économiquement raison que le législateur.

---

La *Revue internationale du commerce, de l'industrie et de la banque* publie, sous la direction de MM. Julien Hayem et Maurice Schloss, le compte rendu complet des discussions, travaux et mémoires du Congrès international du commerce et de l'industrie tenu à Ostende en 1902[1]. Ce volume de près de 500 pages renferme des idées intéressantes sur les traités de commerce, les tarifs douaniers, la législation commerciale, la propriété industrielle et commerciale au point de vue international, l'intervention de l'Etat pour assurer les pensions de retraite, etc., etc.

Dans son allocution d'ouverture du Congrès, M. Piéters, bourgmestre d'Ostende, constate que la prospérité de la Belgique et notamment d'Ostende, lui vient de la liberté, du respect des droits individuels. « Dans notre port, nous recevons les pavillons de toutes les nations maritimes. La mer et l'accès libre de la ville

[1] Un vol. in-8° Paris, Guillaumin et Cie.

maritime donnant une occupation favorable à une population ouvrière nombreuse. »

La Belgique a donc pu prospérer sans marine, ni militaire ni même marchande. On parle beaucoup depuis quelque temps de créer une marine belge. Si ce projet est mis à exécution, on verra si la prospérité actuelle se perpétuera.

M. Yves Guyot répond à M. Piéters : Lorsqu'on songe, dit-il, que la ville d'Ostende est à quelques heures de la Russie, à quelques heures de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France, on se demande comment il peut y avoir encore des frontières de douanes qui établissent une coupure artificielle entre de si proches voisins.

M. Strauss, président du Comité belge d'organisation du Congrès, espère que les travaux de ce Congrès parviendront finalement à faire régner plus de justice dans ce monde, notamment en supprimant les douanes, non pas du jour au lendemain, — le rêve serait trop beau, — mais dans un avenir aussi rapproché que possible. « Nous aurons travaillé ainsi à l'affranchissement et à l'amélioration de la situation matérielle et morale des peuples. »

On voit que ces congressistes sont des niveleurs à leur façon. Ils veulent supprimer, non pas, comme les socialistes, les inégalités naturelles, qui sont les sources du bien-être et du progrès et qui, d'ailleurs, ne peuvent être détruites; mais les inégalités artificielles, desquelles découlent tous les maux curables des sociétés humaines.

Le Congrès international du commerce et de l'industrie d'Ostende a réuni un nombre total de 761 adhérents sur lesquels 226 ont assisté au Congrès. De tout ce mouvement, sortira-t-il quelque réforme? Il ne faut jurer de rien. Les congressistes sont d'ailleurs prêts à recommencer. Leurs assises doivent se tenir tous les deux ans.

ROUXEL.

# LES MANIFESTATIONS NOUVELLES DU MUNICIPALISME

Nous aurions pu dire du socialisme municipal, car il s'agit bien là de manifestations socialistes, mais nous n'avons pas voulu, quoique la chose soit absolument évidente, froisser les susceptibilités des gens qui s'entêtent à considérer que les entreprises commerciales des municipalités ne mènent pas tout droit aux entreprises commerciales d'Etat. En tout cas, l'on sait ce que nous visons et qu'il s'agit des exploitations que prennent en main les municipalités, et qui, en principe, pourraient être demeurées entre les mains des particuliers, puisque, dans bien des villes, c'est ainsi qu'il en est.

Nous n'avons pas l'intention de refaire le procès du municipalisme, en montrant les inconvénients pécuniaires et autres de cette altération du rôle des municipalités : à bien des reprises, des chiffres ont été donnés et des opinions émises sur la matière, et il est absolument prouvé maintenant que ces entreprises municipales coûtent finalement fort cher aux contribuables, en ce qu'elles lui font payer avec usure, sous forme de majorations d'impôts, les bénéfices *apparents* que rapportent les exploitations municipales.

Malgré tout, il y a certains bons esprits qui estiment que les municipalités ont parfois le rôle tout naturel de créer un service municipal, quand il s'agit notamment d'entreprises qui occupent plus ou moins partiellement la voie publique, et pour lesquelles on ne pourrait se laisser exercer librement l'initiative privée et la concurrence, parce que les autorisations ne sauraient être multipliées ; mais comme ces premières concessions nous semblent des plus dangereuses, attendu qu'elles reposent sur un principe facile à élargir, qu'on peut tout aussi bien légitimer l'exploitation des chemins de fer, des télégraphes, des postes, des téléphones par l'Etat, et tous les empiètements possibles en invoquant les prétendus intérêts du public ; nous pensons utile et curieux tout à la fois de montrer en quelques lignes rapides et par quelques exemples caractéristiques les fantaisies auxquelles les muni-

cipalités commencent de se livrer, la diversité des exploitations commerciales que, aujourd'hui, elles n'hésitent plus guère à tenter.

Ces exemples nous sont fournis pour la plus grande partie par l'Angleterre : on a eu souvent l'occasion de montrer ici le développement pris dans ce pays par le municipalisme. La chose s'explique sans doute par l'organisation assez indépendante dont jouissent les municipalités britanniques, puis par la tournure d'esprit essentiellement commerciale et pratique qui fait le fond du caractère anglais : les fonctionnaires municipaux ne savent pas se contenter de la mission purement administrative qu'on leur confie, et ils cherchent un intérêt plus grand en créant des services qui sont comme des maisons de commerce... aux frais des contribuables, il est vrai. Le fait est que, rien que dans l'Angleterre proprement dite (Angleterre et Pays de Galles), au 31 mars 1902, il n'existait pas moins de 299 municipalités se livrant à des entreprises qu'on désigne en anglais sous le nom de « reproductives », c'est-à-dire à des entreprises ayant un but de lucre, à des exploitations commerciales ou industrielles; et ce qu'il faut remarquer, c'est que le nombre total des corporations, des municipalités, dans cette contrée, n'est que de 317 : la proportion est assez coquette; le relevé ne porte point du reste sur Londres, qui est un centre de municipalisme. On comprendra l'importance énorme de ces entreprises municipales, ou plus exactement la concurrence redoutable qu'elles font à l'esprit d'initiative individuelle en occupant un terrain autrefois dévolu à l'activité des commerçants et des industriels particuliers qui font la richesse d'une nation, quand nous aurons noté que les capitaux engagés dans ces exploitations atteignent le chiffre formidable de 3 milliards 59 millions de francs; et encore, sur ce total, les emprunts ont dû donner 2 milliards 955 millions, ce qui montre que les exploitations municipales ne se font point avec l'argent de la municipalité, et que les fonds des capitalistes se portent avec empressement vers ces emplois, aux dépens des emplois vraiment industriels, parce qu'ils sont assurés d'un intérêt à l'abri de tous risques. Quant au rendement (encore plus apparent que réel) de ces exploitations, il ne donne que 9 millions 1/2 de bénéfices nets pour un capital aussi énorme.

Si nous cherchons à décomposer par nature les services municipaux qui représentent le capital que nous venons d'indiquer (et où, encore une fois, nous avons laissé complètement de côté tout ce qui concerne Londres), nous voyons que la première place appartient aux distributions d'eau, pour lesquelles on n'a pas dépensé moins de 1.437 millions de francs : c'est principalement à propos de ces services qu'on s'est appuyé sur l'argument auquel nous avons fait allusion en débutant, qu'il serait absolument impossible de laisser un grand nombre de com-

pagnies concurrentes placer leurs canalisations sous le sol des rues pour offrir leur eau à la clientèle qu'elles se disputeraient. En tout cas, une concurrence même restreinte vaudrait mieux que le monopole municipal, avec toutes ses conséquences. Voici ensuite les distributions de gaz, pour lesquelles le même argument se présente... pour ce qu'il vaut. Distributions d'eau et distributions de gaz sont des types d'entreprises municipales que l'on connaît fort bien et que l'on pratique en France, bien que la Ville de Paris ait renoncé (à notre grande stupéfaction) à une régie du gaz. On connaît moins les services de distribution d'électricité pour l'éclairage et la force, alors que ces exploitations ont pris, ces temps derniers, un développement énorme en Angleterre, les municipalités étant à peu près sûres de l'approbation des contribuables en leur proposant une innovation semblable. Bien entendu, ces contribuables ne pressentaient point qu'il y aurait une carte à payer, surtout dans les centres où les compagnies privées ne cherchaient nullement à créer des stations électriques, tout simplement parce qu'il n'y avait pas les éléments de succès commercial pour une entreprise de ce genre. Mais les municipalités qui possédaient des distributions de gaz n'ont point songé à les remplacer par des stations électriques, parce que le socialisme municipal, comme tous les socialismes, est l'ennemi du progrès industriel. Toujours est-il qu'aux derniers relevés que nous ayons pu nous procurer, les municipalités anglaises avaient consacré 316 millions de francs à la création de services municipaux d'électricité. Bien que la France ne possède pas encore un nombre appréciable de tramways exploités par les municipalités, la plupart des villes rétrocédant les concessions qui leur sont accordées, cependant on sait que c'est là un genre d'exploitations qu'affectionnent beaucoup de villes, et la moitié des lignes anglaises de tramways sont maintenant complètement entre les mains des Corporations; ces réseaux ont entraîné une dépense de 217 millions de francs, sans parler d'autres réseaux que les corporations ont construits moyennant une somme totale de 29 millions, mais dont elles ont confié l'exploitation à des compagnies privées. Les cimetières municipaux sont bien plus communs en France qu'en Angleterre, en ce sens que la constitution d'un cimetière est une obligation pour les communes françaises; il en est un peu de même des marchés, et nos communes créaient des marchés communaux bien avant qu'on se fût lancé dans les innombrables entreprises que tentent maintenant les municipalités. On ne s'étonnera pas non plus de nous voir mentionner les bains publics, les buanderies municipales, qu'on a créés sous couleur d'encourager à la propreté, et qui coûtent assurément plus cher que si les services d'assistance publique s'entendaient avec les entreprises privées pour concéder des

bons gratuits aux assistés. Nous ne parlerons point des bureaux de placement, où l'on s'entête à essayer de faire concurrence, aux frais du public, aux bureaux créés par des particuliers; si ces derniers ont une organisation imparfaite encore, comme l'a dit souvent notre cher maître M. de Molinari, ils répondent cependant mieux que les bureaux municipaux aux besoins de la clientèle. Les maisons ouvrières sont également connues, mais c'est un genre d'entreprises que les corporations anglaises pratiquent bien plus que les municipalités françaises, démolissant de vieux quartiers, où du moins tout le monde trouvait à se loger, pour construire à la place des cités aux larges voies qui sont absolument insuffisantes pour abriter toute la population délogée au moment des démolitions. Nous pourrions encore citer, pour montrer combien est vaste le champ d'activité que prétendent s'attribuer les municipalités anglaises, l'organisation de concerts dans des salles construites *ad hoc* : mais comme ce sont des séances purement gratuites, qui ont sans doute pour but de moraliser les masses tout comme les représentations gratuites exigées par la municipalité parisienne, on ne peut pas dire qu'il s'agisse là d'une exploitation commerciale, bien qu'elle constitue une concurrence déloyale aux commerçants qui entendent vendre de la musique au public que cela intéresse.

D'autre part, il se fait à l'heure actuelle un mouvement considérable en faveur de la création de réseaux municipaux téléphoniques, et, pour s'en rendre compte, il suffit de lire certaines publications qui paraissent en Angleterre et traitent exclusivement des affaires municipales. Une des raisons qu'on fait valoir en faveur de l'intromission des municipalités dans ce service de correspondance, c'est que jusqu'à présent il a été assez mal organisé en Angleterre : et naturellement les socialistes affirment que cela tient à ce que les téléphones étaient entre les mains d'une Compagnie privée et unique. Bien entendu, nous n'avons pas la moindre propension à défendre un monopole, quel qu'il soit; mais ce qu'on oublie de dire, c'est que le développement et le perfectionnement des communications téléphoniques ont été empêchés, tout au moins considérablement gênés, par l'intervention constante de l'administration et les exigences ridicules qu'elle a imposées aux Compagnies qui voulaient se lancer dans ce genre d'exploitation. Dans ces conditions, il a été impossible à la Compagnie Nationale d'abaisser ses prix, et il est bon d'ajouter que le docte savant qui était l'Ingénieur-Conseil du Post Office, au moment où l'on essayait de faire prendre le téléphone, avait déclaré gravement que c'était là un jouet ingénieux, mais sans aucune valeur commerciale. Quand d'ailleurs les téléphones ont commencé à réussir en Angleterre, l'administration s'est empressée

de déclarer qu'ils tombaient sous les termes de la loi sur les Télégraphes, et que ce devait être un monopole d'Etat. Elle a consenti enfin à laisser vivre la Compagnie Nationale, en lui imposant une redevance, et en se réservant les communications interurbaines à grande distance : les capitaux ne voyaient pas là des conditions favorables pour les attirer dans ce genre d'affaires, et, de plus, la loi nouvelle de 1899 sur les télégraphes est venue autoriser les municipalités à établir et exploiter des réseaux téléphoniques, en concurrence, non point avec les lignes gouvernementales, mais avec les réseaux des Compagnies privées. On est en plein dans le domaine du socialisme, où l'on prétend tuer l'industrie au moyen des fonds du budget public.

Lisez les journaux consacrés aux questions municipales, ou plus exactement qui font métier de porter aux nues les entreprises municipales, de publier des comptes rendus enthousiastes de ces exploitations, et vous verrez avec quelle ardeur on y pousse les diverses villes à se faire autoriser à créer des réseaux municipaux. Il va de soi que le téléphone ne supporte guère la coexistence de deux entreprises dans une même ville, en ce sens que l'intérêt de chacun est que tout le monde soit abonné à une seule et unique société, pour que les communications soient possibles entre les différents postes : et comme il est assez facile à une administration municipale d'attirer tout d'abord un certain nombre de souscripteurs, en leur offrant certains avantages dont les contribuables font les frais, une fois qu'elle a détaché une partie des abonnés de la Compagnie privée existante, l'évolution de toute la clientèle doit se réaliser assez vite, les divers abonnés tenant à appartenir à un même réseau et à être reliés les uns aux autres. On cite généralement comme exemples probants des résultats magnifiques que donnent les téléphones municipaux, ceux de Glasgow, de Tunbrige Wells, de Guernesey, dits téléphones des Etats, mais qui sont bien, en réalité, des téléphones municipaux. Tout dernièrement, on a publié à grand renfort de trompette, les comptes financiers du réseau guernesiais, dont les abonnés ne sont du reste qu'au nombre de 900 environ, et dont les dépenses d'établissement ont été de 530.000 francs à peu près ; et bien que les prévisions pour l'amortissement soient extrêmement faibles, le bénéfice net de cette entreprise ne monte pas à plus de 3.000 francs pour la dernière année d'exploitation. Mais sans nous égarer dans des chiffres dont l'appréciation est toujours des plus difficiles, par suite de la manière dont est dressée la comptabilité des entreprises de ce genre, nous citerons un fait bien caractéristique et qui a excité l'indignation des municipalistes : les téléphones municipaux de Tunbrige Wells, qu'on se plaisait à citer comme un bel exemple de socialisme municipal, viennent d'être transférés à la Compagnie Nationale, ou du moins

la décision est prise par le Conseil, si elle n'est pas encore mise à exécution ! Il faut entendre les cris d'indignation que suscitent ceux qu'on appelle les renégats de Tunbrige parce qu'ils abandonnent leur ancienne politique et passent le réseau aux mains du « Monopole ». La chose s'explique pourtant aisément, et elle montre tout à la fois que les conseillers de Tunbrige Wells sont gens raisonnables, et aussi que cette exploitation constituait la ville en perte. Sans doute la Compagnie Nationale va-t-elle relever les tarifs appliqués par la ville, mais c'est que seule une entreprise administrative peut se donner le luxe d'exploiter à perte et en tout cas, cette Compagnie prend la charge de tout le capital d'établissement du réseau et, de plus, assure une recette absolument nette au budget de la ville en lui versant une redevance d'une demi-couronne pour tout abonnement normal.

Naturellement, les autres municipalités qui tiennent encore à conserver leur propre réseau téléphonique s'indignent et considèrent cela comme une défection ; mais si nous avions le temps d'entrer dans des détails financiers, nous montrerions que cette défection est simplement de la sagesse. Ce qui n'empêche pas du reste beaucoup d'autres villes, comme par exemple Bournemouth, de poursuivre la création de téléphones municipaux sur leur territoire.

Les municipalités anglaises prétendent aussi faire concurrence à l'Agence Cook et à ses similaires, et nous pouvons citer la ville d'Oxford comme ayant créé une agence des Touristes, qui non seulement fournit des renseignements gratuits aux visiteurs de la vieille Cité (ce qui peut parfaitement se défendre et se pratique souvent dans les villes d'eaux), mais encore et surtout organise des excursions à prix réduits pour les touristes. Nous voyons aussi des Corporations qui vendent du lait à bon marché pour les jeunes enfants, pratique adoptée également dans plusieurs villes de France ou de l'étranger, dans l'intention fort louable de lutter contre la mortalité infantile en mettant à la disposition des mères du lait stérilisé à bas prix. C'est en somme ici une forme d'assistance publique, bien plus qu'une entreprise commerciale ; toutefois, ce n'est pas seulement aux gens sans ressources qu'on cède ce lait, mais également à des personnes qui devraient former la clientèle normale des marchands de lait ou des pharmaciens, et qui se procurent à bon compte cet aliment, aux dépens de la masse des contribuables. Aussi bien, n'avons-nous pas grande confiance dans la façon dont est stérilisé ce lait, cette besogne étant confiée à des fonctionnaires qui doivent la faire avec leur négligence habituelle.

Si d'ailleurs on s'engage dans cette voie qui consiste à confier à l'administration la préparation des matières alimentaires, ou quasi alimentaires, dont la pureté est susceptible d'avoir une influence sur

la santé publique, on peut aller et l'on commence d'aller fort loin dans cette voie. La ville de Wolverhampton a obtenu jadis du Board Local Government le droit d'installer une fabrique de glace pour les besoins du marché, et la voici maintenant qui vend couramment de la glace à tous les habitants de la ville ; le Board lui fait aujourd'hui des reproches de se livrer au commerce général, mais il est assez mal venu à le faire, car la Corporation répond que son usine est d'une importance plus que suffisante pour les besoins du marché, et qu'il faut bien l'utiliser en lui faisant rendre tout ce qu'elle peut, pour abaisser d'autant le prix de fabrication et le prix de vente de la glace aux commerçants qui en font usage dans le marché même. Mais c'est encore bien mieux à Tunbridge Wells, qui vient pourtant de donner le bon exemple dont nous avons parlé au sujet des téléphones : la Corporation a fait expérimenter la culture du houblon sur des terrains à elle appartenant, et comme la récolte a été bonne et a donné un bénéfice net, on prétend continuer de se livrer à cette culture pour diminuer d'autant les contributions des habitants. Dans le comté de Gloucester, ce n'est plus à proprement parler une municipalité, mais le Conseil même de Comté, mettons le Conseil d'arrondissement (par assimilation) qui se livre à une entreprise industrielle et commerciale : en effet, il a pris en main la réfection d'un canal reliant la Tamise à la Severn.

Il s'agit d'un canal de 45 à 50 kilomètres de développement, dont la branche principale s'étend d'Inglesham, sur la Tamise, à Stroud, sur une voie de navigation déjà existante qui donne accès à la Severn. Nous ne prétendons pas critiquer ici la valeur commerciale de cette voie de transport, bien qu'en réalité les canaux nous semblent perdre de plus en plus de leur intérêt pratique ; mais, d'une façon générale, il est dangereux de voir un conseil administratif se lancer dans une entreprise commerciale de cette nature, étant donné surtout qu'il y a toutes sortes de raisons pour craindre qu'elle n'ait que de mauvais résultats financiers.

Nous devons reconnaître du reste que, généralement, les municipalités essayent d'absorber surtout les entreprises qu'elles voient produire de beaux bénéfices entre les mains des particuliers, sans se rendre compte que ces entreprises seront frappées de stérilité par cela même qu'elles seront confiées à des fonctionnaires, que les pratiques administratives se substitueront à des pratiques commerciales et que le puissant ressort de l'intérêt personnel ne jouera plus. Aussi, comme les assurances semblent faire fortune partout, que tout au moins l'usage s'en est étrangement développé depuis quelque trente ans, voici les corporations anglaises qui veulent se lancer dans l'assurance peut-être naïvement convaincues que les habitants trouveront un profit énorme

à ne plus recourir aux capitaux qui cherchent une rémunération des risques qu'ils courent. Il y a bientôt trois années qu'on a commencé un mouvement dans la vaste agglomération londonienne pour la création d'un organisme d'assurance mutuelle municipale, ayant principalement pour but de former un fonds d'assurance pour les bâtiments municipaux, qui sont actuellement assurés aux compagnies privées. Une conférence s'est tenue récemment à Eastbourne sur la même question, et les tendances se sont montrées assez nettement favorables à un système d'assurances s'appliquant à tous les risques, et non pas uniquement à l'assurance des bâtiments municipaux : on fait toujours briller le même miroir alléchant devant ces pauvres alouettes que sont les contribuables, on leur répète que chez eux, comme pour les édifices de la Corporation, aucun incendie ne s'est produit depuis des années, qu'aucune indemnité n'a été payée par les Compagnies, et que néanmoins celles-ci ont encaissé régulièrement de belles primes. Mais on oublie plus ou moins volontairement qu'un jour ou l'autre éclatera un incendie qui nécessitera une lourde indemnité et mangera la plus grosse partie des primes encaissées. Et les défenseurs des assurances municipales affirment tranquillement que l'assurance n'est pas une entreprise de nature commerciale.

Nous pourrions encore signaler en Angleterre la ville de Glasgow, où le municipalisme bat son plein à l'heure actuelle, puis le centre de Nottingham. Enfin, en dehors de la Grande-Bretagne, nous voyons que dans le milieu essentiellement socialiste de l'Australie, beaucoup de municipalités se sont lancées, elles aussi, dans les entreprises d'assurances, ou tout au moins ont renoncé à recourir aux services des compagnies d'assurances; l'Allemagne, de son côté, nous fournirait de nombreux exemples, si nous ne devions pas nous arrêter.

En somme, on ne doit point s'étonner de toute cette floraison d'entreprises socialistes municipales du moment qu'on admet le principe pour telle ou telle classe d'exploitation ou d'entreprise, sous prétexte qu'il doit y avoir là une source de bénéfices pour le budget municipal ou que les recettes réalisées diminueront d'autant les impositions, il est logique de porter les choses à l'extrême; on arrive ainsi à supprimer tout commerce, toute industrie libre, en faisant de tous des fonctionnaires, et ce pour sombrer finalement dans un déficit général que le budget ne pourra plus combler puisque l'on aura fait disparaître ces entreprises particulières qui sont, en réalité, la seule source à laquelle puissent être puisées les impositions.

DANIEL BELLET.

# LA VITICULTURE DANS LE MIDI

## I

Le voyageur, qui, ayant quitté la vallée du Rhône à Tarascon, se dirige vers le bas Languedoc, après avoir dépassé Nîmes, voit les collines basses, plantées de chênes-verts ou d'oliviers, dont le profil s'estompait à l'horizon, s'effacer peu à peu pour faire place à de vastes champs, plantés de vigne, qui déroulent à droite et à gauche la monotone étendue de leurs sillons brunâtres où les ceps trapus s'alignent à perte de vue. A mesure qu'il se rapproche de la mer, les bouquets d'arbres, parsemés çà et là dans la campagne, disparaissent : les habitations elles-mêmes se font plus rares ; il ne voit plus que de la vigne, jusqu'aux environs de Toulouse, il n'aura guère d'autre spectacle. Il vient d'entrer dans la région vinicole par excellence. L'Hérault est, parmi les départements français, le plus grand producteur de vin sa récolte annuelle équivaut, en moyenne, au cinquième de la production totale du pays.

L'exploitation agricole, bornée ici à la culture du raisin, prend le caractère d'une entreprise industrielle ordinaire. Le viticulteur ne songe qu'à augmenter le rendement de ses vignes : il subordonne à ce résultat toutes les autres cultures et les sacrifie au besoin. C'est ainsi que pour agrandir l'étendue des surfaces plantées il a arraché de son domaine les oliviers qui donnaient autrefois une huile appréciée. Les arbres fruitiers ne trouvent pas grâce devant lui : il les remplace par des ceps. Il vit dans l'attente des vendanges, qui viennent chaque année récompenser ou trahir ses peines et ses calculs. Quand elles sont mauvaises, c'est pour lui la ruine sans rémission : il s'est enlevé lui-même tout moyen de compensation. Les terrains, une fois plantés en vigne, prêtent peu d'ailleurs à d'autres cultures. Les céréales qu'on a essayé d'y semer aux heures de crise y viennent mal; leur transformation en prairies ne serait guère plus pratique. Dans ces conditions on comprend que tous les événements, qui influent en bien ou en mal sur les destinées de la vigne, aient une répercussion profonde sur la fortune

et le bien-être du viticulteur méridional. Les maladies qui, comme le phylloxera, atteignent dans son principe la vitalité du vignoble, la mévente, qui paralyse l'écoulement de ses produits, sont pour lui la pire des révolutions sociales. Le problème de la viticulture est ici, en un mot, une question de vie et de mort.

## II

L'histoire des crises, traversées par la production viticole, forme un chapitre émouvant de la vie rurale.

La première en date de ces crises, celle de l'oïdium, qui éclata en 1851, fut précédée comme les autres par des récoltes abondantes. La production, qui avant 1840 s'était maintenue au-dessous de 40 millions d'hectolitres, s'éleva en 1847 à 54 millions, et en 1848 à 52. Cette abondance, trop grande pour la consommation fit baisser le prix des vins : ceux du Roussillon, titrant 14° et 16°, s'offraient à 30 francs l'hectolitre : dans l'Hérault les vins de commerce se vendirent de 4 fr. 50 à 5 francs. L'Assemblée nationale, saisie des doléances de la viticulture, nommait une grande commission d'enquête. Une loi, votée à peu près en même temps, et que devait sanctionner le décret du 17 mars 1852, réduisit de moitié les droits d'entrée et accorda la faculté du vinage à six départements du Midi. La surproduction ne tarda pas d'ailleurs à disparaître et, la cause cessant, l'effet devait cesser à son tour : les prix se relevèrent d'eux-mêmes. Mais un danger plus grave allait menacer la viticulture française. Un fléau inconnu jusqu'alors, un petit champignon, qui s'attaquait au raisin, l'oïdium, vint mettre en péril son existence même.

Observée pour la première fois dans les environs de Paris en 1847, cette maladie se répandit avec une rapidité effrayante, à partir de 1851. Sa présence fut constatée à la fois dans toutes les parties de la France. Aussi la production, qui avait été de 39 millions d'hectolitres en 1851, s'abaissa à 28 en 1852, à 22 en 1853, pour tomber à 10 millions d'hectolires en 1854. Le désastre semblait complet, et les viticulteurs croyaient n'avoir plus qu'à arracher leurs vignes improductives quand le remède fort heureusement fut trouvé : la fleur de soufre.

Pour conjurer la crise, le gouvernement avait abaissé les droits d'entrée sur les vins étrangers à 0 fr. 30 par hectolitre: cependant les importations augmentèrent peu. Les envois étrangers, ne compensant pas la disette, les cours remontèrent d'eux-mêmes: de 9 fr. en 1849 l'hectolitre s'éleva à 49 fr. en 1856. Les viticulteurs, rassurés par le soufrage sur le sort de leurs futures récoltes, se mirent activement à replanter.

Ce fut l'époque de la création des chemins de fer. Les grandes lignes

du P.-L.-M., du Midi, de l'Orléans, s'ouvrirent presque en même temps. Les traités de commerce, conclus peu après, donnèrent aux exportations une activité sans précédent. La viticulture n'avait pas encore connu des prix aussi rémunérateurs, surtout dans certains départements, comme l'Hérault, qui avaient peu souffert de l'oïdium et avaient employé le remède du soufre dès sa découverte. Les viticulteurs, qui se cantonnaient jusque-là sur les coteaux, commencèrent à planter dans les terrains de plaine où le rendement est beaucoup plus élevé. Aussi les surfaces cultivées atteignent-elles en 1862 2.300.000 hectares, en 1873 2.500.000 h. La production progresse avec la même rapidité : de 21 millions d'hectolitres en 1856 elle passe en 1863 à une moyenne de 50 millions où elle se maintient avec quelques oscillations, pendant 12 ans. En 1865, elle est de 69 millions, en 1871 de 71 millions, et enfin en 1875 de 84 millions : ce sont les plus belles récoltes du siècle.

Après les années 1874 et 1875, qui jetèrent sur le marché 147 millions d'hect., les prix s'abaissèrent d'une manière inquiétante : comme en 1849, au moment où allait paraître l'oïdium, les viticulteurs purent se croire à la veille d'une crise de surproduction. Un ennemi plus redoutable pour la vigne que l'oïdium entra tout à coup en scène.

Entrevu dès 1863 à Puyaut dans le Gard, le phylloxéra s'était montré en 1865 à Roquemaure, en 1866 dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, en 1867 près de Bordeaux. L'action du redoutable parasite se manifestait par le rabougrissement des rameaux sur les pieds atteints, par l'aspect jaunâtre des feuilles et leur chute prématurée, ainsi que par le défaut de maturation des raisins. Mais tout en constatant l'apparition du fléau sur les points les plus opposés et les plus distants, on ignorait sa véritable cause. Elle fut découverte en juillet 1868 par un membre de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, M. Planchon, qui aperçut sur les racines d'un cep malade des traînées de points jaunâtres, qui n'étaient autres qu'une poussière d'insectes de la famille des pucerons et des cochenilles. L'insecte, logé au cœur de la plante, en rendait la mort inévitable, en détruisant ses organes de nutrition. Dès ce moment, les ravages du phylloxéra s'étendirent avec une rapidité déconcertante. En 1868 les deux centres phylloxériques s'étaient rejoints. En 1870, presque toute la Provence, une partie du Languedoc étaient atteintes. En 1876, le fléau s'étend des Alpes à Cette, et remonte le Rhône jusqu'à Lyon. En 1878, il a gagné les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales, la Côte-d'Or, les Deux-Sèvres, la Vienne. En 1879, tout le Midi, le Sud-Est et le Sud-Ouest sont sa proie. Il va du Midi au Nord : ses progrès sont lents et sûrs, et sur son passage il y a bien peu de vignobles qui soient épargnés. Il saute parfois d'un point à un autre : on l'a vu transporter ses ravages de Mèze (Hérault) à 14 kil. de

là, dans la commune de Marseillan, phénomène qui semblait inexplicable avant que les entomologistes eussent établi que la *nymphe ailée* est une des transformations de l'insecte.

On a cherché à évaluer le nombre d'hectares qu'il a détruit. M. Foex[1] dit 2 millions; M. Convert tient pour 1.300.000 hectares. Le département de l'Hérault a été un des plus profondément atteints: en 1862, la superficie, plantée en vignes, était de 162.000 hectares; en 1882, après l'invasion du phylloxéra, elle n'était plus que de 69.000 hect. dont 49.000 seulement en plein rapport. Pendant les années de crise, la viticulture y perdit 120 millions par an.

Ce qui rendit la ruine plus cruelle à subir pour les propriétaires, c'est qu'elle les frappait en pleine prospérité, alors que les résultats, obtenus les années précédentes, devaient leur inspirer une confiance absolue dans l'avenir. Tel d'entre eux auquel son vignoble avait laissé, en 1875, un revenu net de 108.000 francs, ne récolta pas, en 1877, de quoi couvrir ses frais d'exploitation. Ce fut, pour certaines familles, passant sans transition de l'opulence à la gêne, une chute si profonde que beaucoup ne s'en sont pas relevées, bien que le désastre soit réparé aujourd'hui. Aux échelons inférieurs, l'effet de la crise ne fut pas moindre, beaucoup de petits propriétaires se firent ouvriers, et les états de recensement pour ces années d'épreuve permettent de constater une forte émigration à l'intérieur et en Algérie.

Une conséquence de la crise, qui ne fut pas particulière à l'Hérault et fut observée dans tous les départements phylloxérés, c'est que la consommation de l'alcool allait en augmentant au fur et à mesure que celle du vin baissait : de 755.000 hectolitres qu'elle atteignait en 1870 pour tout le pays, elle arrivait à 1.313.000 hect. en 1880 et en 1893 à 1.735.000 hect. doublant et au-delà en 23 ans. Pendant cette période, les hygiénistes et les criminalistes signalèrent l'accroissement rapide de l'alcoolisme et de ses effets désastreux. Ce ne fut pas le moindre des méfaits du philloxéra. Une fois passé dans les habitudes des populations, l'usage des liqueurs, sous forme d'apéritifs ou de petits verres, ne devait pas disparaître avec la cause qui l'avait fait naître. Il subsiste encore aujourd'hui, comme une habitude intangible, malgré la reconstitution du vignoble.

En face du fléau, les viticulteurs cependant n'étaient pas restés inactifs et avaient cherché à lutter vigoureusement. Le gouvernement vint à leur aide, en instituant en 1874 un prix de 300.000 francs pour l'inventeur du meilleur remède. Le prix ne fut jamais décerné; mais plusieurs procédés, d'une efficacité reconnue, furent successivement

[1] Foex, Rapport au Congrès de viticulture, 1901.

employés à combattre le terrible parasite. Au premier rang figurèrent les insecticides, le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium, produits d'un prix assez élevé et d'une application difficile, qui, tout en améliorant le cep malade, ne triomphaient pas sans retour du phylloxéra. La plantation dans les sables et la submersion furent aussi essayées, non sans succès. Mais le véritable remède, celui qui ouvrit à la viticulture la voie de salut, ce fut le remplacement des anciennes vignes françaises par des plants importés d'Amérique dont elle recueillit directement les produits ou qu'elle greffa avec des cépages d'Europe.

En attendant la reconstitution du vignoble, le commerce fit face aux besoins de la consommation, qui n'avaient pas subi une baisse parallèle à celle de la production, au moyen de vins artificiels qu'il fabriquait avec des raisins secs, venus de Grèce et de Turquie. Ces vins, obtenus par une simple macération des raisins dans de l'eau en quantité suffisante, à laquelle on ajoutait de l'alcool ou des vins blancs du pays, n'avaient rien de nocif et étaient souvent agréables au palais. Ils passèrent bientôt dans les goûts du public, et leur fabrication s'organisa sur une vaste échelle. Ce qui n'avait été au début qu'un expédient devint bientôt pour le commerce de la région le principe d'une prospérité inouïe dont profita à son tour la propriété. Les fortunes s'improvisèrent avec une rapidité qui se ressentait du pouvoir indéfini qu'avaient les négociants de remplir leurs foudres avec de nouveaux arrivages de raisins secs, sans avoir à subir les incertitudes des récoltes et les oscillations du marché. Dans certains ports marchands des bords de l'étang de Thau où la fabrication vinicole se poursuivait avec une ardeur fièvreuse, les mœurs nouvelles rappelaient celles des *placers* de la Californie. Les ouvriers, travaillant nuit et jour, touchaient des salaires qui s'élevaient souvent jusqu'à 25 francs. Tandis que dans les communes voisines la journée du travailleur de terre n'était que de 1 fr. 50, dans ces communes privilégiées il touchait 4 francs. La fièvre du plaisir se mêlait à la fièvre du gain : dans les cafés les consommateurs payaient avec des pièces d'or dont ils ne relevaient pas la monnaie. Cette période d'enrichissement facile, qui masquait sous une brillante surface les plaies réelles de la situation, faisait oublier au producteur les pertes qu'il avait faites et lui laissait un vague espoir dans l'avenir. Aux progrès de la fabrication des vins artificiels correspondait une hausse parallèle dans le mouvement des importations de raisins secs.

Elles passèrent de 5 millions de kilos avant 1877.

à 30 millions en 1878

78 — 1880

| | | |
|---|---|---|
| 98 | — | 1887 |
| 105 | — | 1890 |

La ruine du vignoble avait, d'autre part, amené une augmentation croissante de l'importation des vins étrangers avec lesquels les viticulteurs et les commerçants coupaient le peu qui restait des vins français. Les vins d'Espagne et d'Italie furent surtout employés à ces coupages.

Avant la crise, ce mouvement d'affaires était nul ; car la France était la grande exportatrice dans le monde entier. Pendant les années de pénurie, les importations allèrent croissant, comme en fait foi le tableau suivant :

| Années | Millions d'hectolitres |
|---|---|
| 1878 | 1.600 |
| 1880 | 7.200 |
| 1883 | 8.800 |
| 1886 | 10.800 |
| 1887 | 12.282 |
| 1889 | 10.430 |
| 1890 | 10.800 |

Ce mouvement ascensionnel ne subit d'arrêt que lorsque la viticulture, qui avait prospéré avec le libre-échange, son intérêt aidant, devint protectionniste, et demanda au gouvernement de la défendre contre l'invasion étrangère par des taxes douanières plus élevées. Le tarif de 1881 avait marqué la première étape dans cette voie : au lieu de 2 francs par hectolitre, les vins de toutes sortes devaient payer 4 fr. 50. Au-dessus de 15°9, ils étaient en outre astreints aux droits d'importation de l'alcool pour la quantité d'esprit en excédent. Mais les vins pesant plus de 16° étant fort rares, la surtaxe ne produisit que peu d'effet sur les importations. Le gouvernement songea à relever encore les tarifs douaniers. Pendant les discussions, qui eurent lieu devant la Chambre, le commerce s'empressa de remplir ses magasins, ce qui fit qu'en 1891 les importations se chiffrèrent à 12.280.000 hectolitres. La nouvelle loi du 11 janvier 1892, remplaçant la taxation au volume par la taxation au degré, frappait les vins étrangers d'un droit de 0 fr. 70 au tarif minimum et de 1 fr. 20 au tarif général, par degré et par hectolitre de liquide. Cette fois les importations cédèrent, et nous les voyons baisser pendant les années suivantes :

| Années | Millions d'hectolitres |
|---|---|
| 1892 | 9.400 |
| 1893 | 5.895 |
| 1894 | 4.492 |
| 1895 | 6.337 |

A partir de cette époque, notre colonie de l'Algérie, dont la production vinicole ne cesse de croître, se substitue à l'Espagne comme principale importatrice, et, malgré les droits imposés par la loi du 1er février 1899 (12 francs par hectolitre au tarif minimum et 25 francs au tarif général), elle continue à faire à la viticulture de la métropole une concurrence qui ne laisse pas d'être inquiétante.

Parmi les importations étrangères, celle des raisins secs qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait pris un grand développement pendant la crise phylloxérique, éveilla également les craintes des viticulteurs. A mesure que le vignoble se reconstitua, la production des vins artificiels à laquelle elle donnait lieu, et qui s'éleva en 1888 à 2.227.000 hectolitres, leur parut un danger plus menaçant : ils s'adressèrent au gouvernement pour obtenir des mesures qui missent fin à cette concurrence. La loi du 17 juillet 1889 avait déjà réglementé cette production, en lui imposant un droit d'entrée dans les villes, à raison des fruits introduits, et un droit de fabrication suivant le degré d'alcool par hectolitre. La loi *Griffe*, du 14 août 1889, porta le coup mortel aux vins de raisins secs en exigeant que le commerce les vendit sous leur véritable dénomination, avec l'inscription en gros caractères sur les fûts de la nature du produit et, une couleur spéciale pour les titres de mouvement.

La nouvelle loi produisit d'abord un effet calamiteux dans les localités que la fabrication proscrite avait enrichies. Le commerce ne l'accepta pas sans protestation ; et ce fut à son corps défendant qu'il dut borner ses spéculations aux raisins frais, récoltés dans les vignes nouvellement reconstituées.

La reconstitution marchait à grands pas. Les propriétaires avaient commencé par tâtonner et par faire de coûteuses expériences avant de rencontrer le porte-greffe résistant le mieux à la maladie et s'adaptant le mieux à la nature du sol et au climat (1). Tous les sols ne conviennent pas à toutes les espèces : il fallait choisir. Mais, une fois le choix fait, ils se mirent courageusement et méthodiquement à replanter leur domaine ravagé par le phylloxera, espaçant sur plusieurs années cette opération qui ne laissait pas de coûter très cher. Le domaine entièrement replanté, ils purent dire, sans trop d'exagération, qu'ils l'avaient acheté une seconde fois. Voici, en effet, d'après un auteur compétent, ce que coûte un hectare à replanter, en répartissant la dépense sur trois années ; car ce n'est qu'au bout de ce temps que la vigne commence à donner :

---

(1) La Société centrale d'agriculture de l'Hérault et l'Ecole d'agriculture de Montpellier ont été les protagonistes de la viticulture dans cette œuvre de reconstitution. Il suffit de citer ici les Planchon et les Viala, dont les découvertes et les voyages l'ont orientée dans la bonne voie.

| | |
|---|---|
| 1re année. | |
| Défoncement | 200 fr. |
| Fumure, engrais | 400 |
| 4.200 pieds de vigne (y compris les remplacements), à 20 fr. le 1.000 | 840 |
| Plantation de 4.200 ceps | 125 |
| Culture | 300 |
| 2e année. | |
| Intérêts à 3 p. 100 | 56 |
| Culture | 300 |
| Traitements | 50 |
| 3e année. | |
| Intérêts | 66 |
| Culture | 300 |
| Traitements, engrais | 150 |
| Fûts, pressoirs | 800 |
| | 3.587 fr (1). |

Si l'on évalue le prix de l'hectare à 8.000 fr. pour les terres de moyenne qualité, on voit que c'est près de la moitié de ce prix qu'a dépensé le propriétaire pour la replantation.

Ce courageux effort ne devait pas tarder à porter ses fruits. En 1892, dans le département de l'Hérault, 154.500 hectares avaient été replantés. L'année suivante, la production totale du pays s'éleva à 50 millions d'hectolitres, ce qui ne s'était pas vu depuis 1877. Cette belle récolte fut même la cause d'un commencement de mévente qui, heureusement, n'eut pas de suites, les vignes n'ayant donné que 39 millions d'hectolitres en 1894 et 26 millions en 1895. 1896 fut une bonne année, avec une récolte de 44.656.000 hectolitres ; mais en 1897 et 1898, le mal fait à la vigne par les gelées empêcha la production de s'élever au-dessus de 32 millions d'hectolitres. Ces deux mauvaises récoltes préparèrent la situation dont souffrit l'année 1899.

Au mois d'août de cette année-là, le commerce des vins était démuni. Par suite de la médiocre production de 1898, les négociants n'avaient plus en cave les vins légers avec lesquels on coupe les vins d'Espagne et d'Italie : le stock général, au lieu d'une moyenne habituelle de 10 millions d'hectolitres, ne comprenait que 3 millions. Une hausse

(1) Pouriau. *La crise de la viticulture*. Paris, 1901.

dans les prix des vins s'ensuivit. A Nîmes, Montpellier, Carcassonne, on demandait les vins disponibles à 20 ou 22 francs l'hectolitre. Le commerce achetait même à ce prix les vins de plaine, sur souche, avant la vendange. Tout semblait faire prévoir le maintien de la hausse, la récolte s'annonçant comme devant être mauvaise ou médiocre, sauf dans le Midi.

Malheureusement, les viticulteurs, heureux de vendre à des prix rémunérateurs, se hâtèrent de vendanger avant la maturité complète des raisins : les vins qui en résultèrent manquaient de couleur et d'alcool. En même temps, la production, dans les départements méridionaux se trouva être exceptionnelle. Ils jetèrent sur le marché 12 millions d'hectolitres en augmentation sur la récolte de 1898. Les prix du début, qui étaient de 2 francs le degré en moyenne, baissèrent. Les propriétaires, qui n'avaient pas une vaisselle vinaire suffisante, offrirent leur cave à des prix de plus en plus bas, pour se débarrasser des excédents et des non-logés. Le commerce, après quelques achats pour faire face aux premiers besoins, craignit une dépréciation du stock en magasin, causée par les quantités restées chez les récoltants, et attendit.

Les viticulteurs hésitaient à croire à l'avilissement irrémédiable des prix et escomptaient les besoins de la consommation, qui ne leur paraissaient pas encore satisfaits. Mais l'exportation à bas prix des vins du Midi dans les départements voisins répercuta la baisse au dehors et aggrava encore la situation. Les achats se ralentirent de plus en plus. Les mauvaises conditions dans lesquelles s'étaient faites ces vendanges trop abondantes contribuaient, d'autre part, à déprécier les vins offerts. On avait utilisé de vieux foudres, des fûts en location : le vin était resté trop longtemps en contact avec le marc. Beaucoup de petits vins d'aramon, ramassés dans les plaines, tournaient ou devenaient troubles, et les propriétaires cherchaient à se débarrasser, à n'importe quel prix, de ces marchandises avariées.

Au début de novembre, plus de la moitié de la récolte était encore entre les mains des viticulteurs : une légère reprise eut lieu en décembre ; mais, lorsqu'on connut le chiffre total de la récolte le malaise reprit. Les premiers mois de 1900 se passèrent dans la même stagnation d'affaires. Le commerce se tenait toujours sur la réserve ; les producteurs attendaient le printemps, espérant vaguement une reprise des transactions en vue de la consommation estivale. Mais les mois de printemps se passèrent sans rien changer à la situation. Les prix restèrent ce qu'ils étaient, les vins bourgeois valant de 14 à 16 francs l'hectolitre. Les exportations de la région méditerranéenne n'atteignirent pas le 1/12 de la production, et les importations furent à peine supérieures à la moitié du chiffre de la dernière récolte.

La crise véritable de la mévente commença en juin 1900. Jusque-là, le marché avait souffert d'un sourd malaise, provenant de la rareté et de la lenteur des transactions. Après la période des gelées, la situation empira. Cette année, la température s'était maintenue favorable. Les vignes, surchargées de grappes, offraient toutes les promesses d'une belle récolte, la période critique étant passée. A mesure que s'affirment les réalités de cette récolte superbe, négociants et viticulteurs s'affolent. Les premiers liquident leurs vins vieux; plusieurs cèdent à perte, Les viticulteurs, dont beaucoup ont leurs celliers pleins, ne savent où loger la future récolte et sont pris de panique : ils offrent leurs vins à des prix chaque jour plus bas, sans s'apercevoir qu'ils précipitent ainsi la débâcle du marché. Le commerce repousse tous les vins médiocres et ne consent à prendre les bons ordinaires qu'à 10 et 12 francs. La crise de la production se complique d'une crise de la futaille. Des négociants et des propriétaires, prévoyant l'abondance de la récolte avaient, en effet, accaparé une grande quantité de fûts disponibles : le prix des barriques tripla et quadrupla bientôt, et leur location suivit la même marche ascensionnelle.

Après les vendanges, le mouvement ne reprend pas. Il n'y a plus d'affaires. Les quelques échantillons, qui sont portés sur le marché, sont à peine regardés. Le producteur ne cherche qu'à céder à n'importe quel prix, une partie de ses vins qu'il ne peut loger; et, malgré ses offres dérisoires, il ne trouve pas d'acheteur. Il a ses caves pleines et descend chaque jour, par une pente fatale, à la misère.

Cette situation angoissante, qui se prolonge sans qu'on puisse deviner d'où viendra le salut, n'est pas moins démoralisante pour la région vinicole que la crise phylloxérique elle-même. C'est une ruine d'un autre genre, plus sournoise, plus lente, mais non moins sûre.

Enfin les viticulteurs s'émeuvent et s'agitent pour échapper à ce cauchemar. Ils tiennent meetings sur meetings dans les pays de vignobles.

C'est d'abord le congrès de Pezénas, du 9 septembre 1900, qui demande aux pouvoirs publics : 1° la réforme de l'impôt sur les boissons, telle qu'elle a été soumise aux Chambres par le gouvernement; la suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ; 2° l'unification des tarifs de transport.

Les autres réunions, qui se tiennent à peu de distance l'une de l'autre, à Narbonne, à Draguignan, à Carcassonne, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Toulon et Albi, concluent toutes à réclamer un ensemble de mesures qui libèrent de ses entraves la circulation du vin, et facilitent l'écoulement des stocks, accumulés dans les celliers des récoltants.

Malgré ces manifestations, qui empruntèrent à l'exaltation méridionale le caractère d'une mise en demeure au gouvernement, la situation ne changeait pas. La stagnation du marché était presque aussi complète.

Les vins de plaines se vendaient de 6 à 8 francs l'hectolitre, les inférieurs 4 francs, les plus mauvais, quand ils ne se distillaient pas, encore moins. La loi du 29 décembre 1900, qui réalisait une partie des vœux des viticulteurs parut enfin et vint apporter une légère amélioration à cet état de choses.

## III

Le viticulteur méridional songe avant tout, nous l'avons dit, à accroître le rendement de ses vignes. Depuis la replantation, cette tendance s'est encore accentuée : non seulement, il plante dans les terrains de plaines où la production est plus élevée, mais il choisit les espèces les plus prolifiques, telles que les aramon et les petit-bouschet dont on a vu certaines souches porter 10 ou 12 kilos de raisins, ce qui donnerait plus de 300 hectolitres à l'hectare. Ce sont là, il est vrai, des exceptions : mais la moyenne du rendement peut être fixée à 160 hectolitres, ce qui est déjà joli.

En poursuivant la quantité, le propriétaire Bas Languedocien sacrifie nécessairement la qualité. Il ne cherche pas à donner à ses vins le bouquet, la finesse et la limpidité, qui firent la réputation de nos vieux crus français. Il lui suffit de jeter chaque année sur le marché le plus grand nombre d'hectolitres possible. Il ne veut même pas de vins de coteaux, qui, ne rendant pas plus de 30 à 40 hectolitres à l'hectare, couvriraient à peine leurs frais, bien qu'ils soient vendus à plus haut prix. Il s'en tient aux vins communs, qui, quoique vendus à 5 ou 6 francs, lui laissent un bénéfice, grâce à leur énorme production.

Cette culture intensive a une autre conséquence non moins grave : c'est de créer fatalement la surproduction et la mévente, les années de bonne récolte. La mévente est un danger sous la menace duquel vit le propriétaire, et que la force des choses doit réaliser, avec une périodicité inéluctable, tous les 4 ou 5 ans, de l'avis des personnes bien informées. La consommation imposée de la France étant de 43 millions d'hectolitres, il est d'ailleurs facile de calculer l'excédent annuel. En 1899, la production totale ayant été de 48 millions, l'excédent fut de 5 millions : en 1900, de 14 millions, avec une production de 57 millions. Nous donnons là des chiffres généraux ; mais la part propor-

tionnelle du Midi s'en déduit non moins facilement. Les deux années dernières ont donné des résultats à peu près pareils. On voit qu'avec ce train de choses, le retour de la crise de 1900 ne saurait tarder bien longtemps.

En face d'un tel avenir, les théoriciens, qui se sont occupés de la question,se sont demandés, s'il ne serait pas possible d'étendre davantage la consommation, et de lui faire suivre un développement parallèle à celui de la production. Mais la limite de la consommation étant donnée par le chiffre de la population, tant que cette dernière restera stationnaire, la consommation, d'après M. Gide, ne peut dépasser 60 millions, tandis que la production, si l'on en juge d'après le progrès constaté jusqu'à présent, doit s'élever, d'ici peu, à 70 et 75 millions.

En proie à l'obsession de la mévente, le viticulteur appelle de ses vœux toutes les mesures susceptibles de faciliter l'écoulement des vins et de prévenir la stagnation du marché et l'engorgement de ses celliers. Il a accueilli, comme un instrument de salut, la loi du 29 décembre 1900, proposée par le ministre Caillaux, qui n'a laissé subsister sur les vins qu'un droit de 1 fr. 50 par hectolitre, uniforme pour toute la France. Ce n'est pas la liberté complète, mais c'est un grand pas fait vers elle. En même temps, il restait insensible au droit de consommation sur l'alcool, porté à 220 francs par hectolitre, et qui était la contre-partie de la réforme. Dans les pays de grande production vinicole, qui ne produisent que peu d'alcool pur, ce dernier ne sert, en effet, que comme auxiliaire, pour relever les vins en degrès.

Par la même raison, les articles qui restreignaient le privilège des bouilleurs de cru, ne devaient toucher que faiblement le propriétaire méridional, qui d'ordinaire ne fait usage de l'alambic que pour brûler ses vins malades, aigris ou tournés. Il entend toutefois que le récoltant soit maître chez lui, et que si une moitié de sa récolte est mauvaise tandis que l'autre est bonne, il puisse brûler la mauvaise moitié pour augmenter le titre de la bonne. Dans ces limites, le privilège du bouilleur de cru lui paraît devoir être respecté : plusieurs congrès, tenus dans la région, ont émis des vœux dans ce sens.

L'interdiction du vinage n'a pas non plus, pour le Midi, grande importance. Le vinage n'avait, en effet, d'utilité que pour lutter contre la concurrence étrangère lorsque les vins italiens et espagnols entraient en France survinés, ne payant qu'un droit de 2 francs par hectolitre à la frontière. Mais depuis que la loi du 1er février 1899 a fortement relevé les taxes douanières, en imposant les vins au volume, cette nécessité ne paraît plus exister. Le viticulteur, qui était libre-échangiste avant les épreuves du vignoble, est devenu protectionniste, depuis que les maladies de la vigne ont diminué ses moyens de lutte dans la concurrence universelle.

La culture de la vigne occupe l'agriculteur pendant toute l'année sans un jour de relâche.

Aux travaux de labour et de sarclage succèdent ceux de la taille et de la fumure, qui doit être prodiguée pour préparer les grands rendements. Puis vient le traitement préventif des maladies qui attaquent le cep. Après l'oïdium et le phylloxera, qui avaient dévasté le vignoble, se sont révélées presque chaque année de nouvelles affections qui mettent en péril sa vitalité : le mildew, le black-rot, la gélivure, l'anthracnose et d'autres. Chacune de ces maladies a son remède spécifique : l'oïdium, qui n'a point tout à fait disparu, la fleur de soufre ; le mildew et le black-rot, le sulfate et les sels de cuivre ; l'anthracnose, le sulfate de fer. Il faut employer ces divers remèdes, sous forme de poudre ou de bouillie, longtemps avant la floraison et à plusieurs reprises, lorsque le champignon ou le puceron, qui créent la maladie sont en germes sur les feuilles ou les rameaux de la plante. C'est un traitement fort coûteux qui contribue à élever d'autant les frais de culture qui peuvent s'évaluer en moyenne de 7 à 800 francs l'hectare.

Comme le propriétaire est obligé chaque année de loger les raisins et le vin de sa récolte, chaque exploitation rurale comporte de vastes celliers et une vaisselle vinaire à l'avenant. A côté de ce matériel fixe il faut, dans un domaine d'une certaine importance, des chevaux et des charrettes, pour transporter la vendange et les fûts, un matériel divers tel que : araire, pompe à immersion, appareils pour le soufrage et le sulfatage, etc..., et, avant tout, un personnel nombreux pour les multiples travaux auxquels donne lieu la culture.

A la tête du domaine figure le régisseur, qui l'administre et a la haute main sur les travaux. Au-dessous de lui vient le *Ramonet*, qui travaille la terre et nourrit les ouvriers. Dans les petites propriétés il fait aussi l'office de régisseur. Au troisième rang se trouve le patron plus spécialement chargé de la main-d'œuvre, qui est un ouvrier un peu plus payé que les autres, et doit les embaucher. Les ouvriers sont de deux sortes : *les mésadiers*, loués au mois et les journaliers.

A ce personnel ordinaire s'adjoignent, pendant les vendanges, des équipes de journaliers, venus des départements voisins, et dont le salaire qui va de 4 à 6 francs et quelquefois au-dessus, ne descend jamais au-dessous de 3 francs. Ces émigrations se font par troupes, bruyantes, comprenant femmes et enfants, qui descendent des pays montagneux pour s'abattre dans les plaines, à la conquête d'un petit pécule avec lequel elles reviennent chez elles, après la saison. Ces rudes travailleurs apportent parfois des provisions pour se nourrir pendant les mois de vendanges ; mais le plus souvent ils prennent pension chez le Ramonet moyennant un tant par jour prélevé sur leur

salaire. Rien de pittoresque comme la rencontre des trains spéciaux qui les emportent, à l'aller et au retour, aux mois d'août et de septembre, sur la ligne du Midi.

Telle est, dans ses traits essentiels, l'organisation rurale du Midi vinicole, qui varie peu d'une localité à l'autre et qui ne ressemble guère, on le voit, aux organisations patriarcales, conservées ailleurs pour d'autres cultures.

Somme toute, malgré ses frais élevés d'exploitation et les aléas de toute sorte, qui la menacent, la viticulture méridionale a en elle des ressources suffisantes pour faire face aux éventualités de l'avenir. Les épreuves terribles dont elle est sortie victorieuse, sont une garantie qu'elle saura lutter sans défaillance contre les nouvelles épreuves qu'elle ne manquera pas de rencontrer sur sa route. Mais la nécessité de combattre chaque année des maladies nouvelles et de maintenir le haut rendement du vignoble font chaque jour plus étroite la marge des bénéfices pour le propriétaire. Après avoir amené à maturité sa récolte à force de soins patients et de dépenses, il suffira toujours d'une crise passagère de mévente pour déjouer ses calculs et emporter le gain sur lequel il pouvait légitimement compter. Et, ne l'oublions pas, la mévente est un accident que la viticulture ne saurait éviter, à intervalles plus ou moins rapprochés, avec le système de culture intensive qu'elle a adoptée.

Il faudrait à la viticulture plusieurs années de bonne récolte, avec un solide maintien des cours pendant cette période, pour qu'elle retrouvât une ère durable de prospérité. Débarrassé alors de la préoccupation du rendement, le propriétaire pourrait revenir aux vins de coteaux et chercher, par une fabrication soignée, à développer leurs qualités de terroir. Il relèverait ainssi les vins du Midi du discrédit où ils sont tombés, par suite de l'habitude prise depuis longtemps de vendre sous ce nom des vins inférieurs et affreusement truqués. La rénovation serait complète, si le commerce fermait pour toujours ses laboratoires où la chimie joue, dans la fabrication vinicole, un rôle prépondérant aux dépens des raisins frais. Le Midi se présenterait alors sur le marché dans la loyauté de ses produits et reconquerrait la place qui lui revient légitimement dans la concurrence des vins français.

PAUL BONNAUD.

---

# LETTRE DU MEXIQUE

Mexico, le 5 avril 1903.

La question monétaire est toujours ici la grosse — pour ne pas dire l'unique — préoccupation du gouvernement et du monde des affaires... On ne saurait nier aujourd'hui l'existence d'une crise dont je signalais, il y a trois mois, les symptômes; mais ce pays a toujours eu des destinées économiques si heureuses qu'on est en droit — avec beaucoup de raison — d'espérer une solution favorable. Et,de fait, cette solution, tout le monde l'attend, tout le monde est persuadé qu'elle va se produire rapide et la meilleure; on a une foi aveugle dans le résultat des mesures prises par le ministre des Finances. L'opinion générale est que M. Limantour va résoudre définitivement les difficultés présentes. C'est l'homme de la situation et on le considère comme le bon génie des finances mexicaines. Le Président lui-même partage cette conviction.

Mais,en attendant, de très fortes maisons d'exportation ont déposé leur bilan ou pris des arrangements avec leurs créanciers. Les banques ont augmenté le taux de l'intérêt. Chacun, en somme, se précautionne.

Quoi qu'il en soit, si la situation est difficile, elle ne justifie en rien absolument le télégramme alarmant que j'ai lu dans un journal parisien généralement considéré comme sérieux: « Six grandes maisons d'importation de Mexico ont fait faillite. Un krach est à prévoir... » — C'est évidemment une exagération, si ce n'est pas un vrai « canard » pour me servir du mot technique. Ce qui est vrai c'est que *la situation est difficile* et qu'elle conseille une grande prudence dans les crédits — Pas plus ! Le remède?...Personne ne le définit au juste; mais nombreux sont ceux qui en proposent. MM. les conseillers, il faut le reconnaître, sont guidés surtout par leurs intérêts individuels; néanmoins on peut clairement noter la manifestation de deux courants d'opinion : L'un est nettement pour l'étalon d'or, l'autre s'en déclare l'adversaire irréductible et demande le maintien du *statu quo*. Dans le premier groupe sont les banquiers, les gros capitalistes, les hommes d'affaires; dans le

second, plus fort peut-être numériquement, sont les propriétaires terriens, les propriétaires de mines d'argent, les industriels. Celui-là recrute principalement ses partisans parmi l'élément étranger, celui-ci parmi les Mexicains.

C'est dans le but de mettre en contact ces deux groupements que l'habile ministre des Finances a nommé, le 4 février dernier, une commission monétaire à laquelle il a pris soin de tracer un programme des plus détaillés. Cette commission, qui a commencé ses travaux le 19 du même mois, a pour mission, non pas d'émettre un jugement sous forme de votes, mais d'enregistrer individuellement l'avis de chacune des personnalités éclairées « dont le gouvernement a sollicité le concours ».

La première séance a été présidée par M. Limantour. Le ministre des Finances, après avoir rapidement passé en revue les grandes lignes du mémorandum adressé au gouvernement des Etats-Unis du Nord, en janvier dernier, a examiné les différents aspects de la question et il a insisté sur ce point que : le principal danger auquel il est indispensable de parer au plus vite n'est pas tant la baisse du métal argent que les fluctuations continuelles du change ; celles-ci apportent, en effet, dans les transactions avec l'extérieur aussi bien que dans le commerce intérieur de graves perturbations qui, si elles se prolongeaient, pourraient mettre en péril la fortune du pays et détruire son crédit.

Le Président de la République, parlant de cette commission dans son message [1] lu aux Chambres le 1er de ce mois, s'exprime en termes très brefs : « Les conditions, dit-il, dans lesquelles se trouve le Mexique et la nécessité de déterminer la ligne de conduite qu'il lui convient de suivre à l'égard de l'argent et du système monétaire, — indépendamment des conséquences que pourront avoir les démarches internationales, — ont été les principaux mobiles qui ont poussé l'exécutif à consulter les intérêts de l'agriculture, des mines, de l'industrie et du commerce. De la sorte, il est certain que les études entreprises par la conférence sur la matière auront toute l'amplitude et toute la perfection possibles ».

Et plus haut, il disait : « Le tableau favorable que je vous ai présenté de la situation du Trésor fédéral par suite des augmentations des recettes, a cependant de légers nuages qui projettent une certaine ombre sur l'avenir. La dépréciation rapide et continue du métal blanc, depuis la fin de 1901, etc..., etc... »

La partie relative aux finances du précédent message dont j'ai rendu

---

[1] Deux fois par an, le 1er avril et le 16 septembre, le Président est tenu par la Constitution d'envoyer un message au Congrès fédéral sur la situation au cours des six mois précédents.

compte dans ma dernière correspondance [1] permettait de croire que le Président s'étendrait davantage sur cette question de l'argent. Mais il ne s'est pas départi de son habitude qui est de ne citer, au cours de ces documents, que des séries de faits sans jamais laisser poindre les opinions de l'exécutif, ses projets plus ou moins définis ou ses espérances. Aussi son travail ressemble-t-il bien plus à un rapport de chef de service ou à une statistique raisonnée qu'à un programme économique et financier. Ceci tient, d'ailleurs, à des raisons d'ordre politique sur lesquelles je me propose de m'étendre un jour à propos des Constitutions des Républiques latino-américaines.

Quoi qu'il en soit, s'il faut en croire des personnes bien informées, l'exécutif — qui est le maître ici — cherche à acheminer les esprits vers une solution mixte qui serait un bimétallisme agrémenté de certaines particularités relatives surtout au pouvoir libératoire des nouvelles monnaies. Le ministre des Finances est, en effet, aussi éloigné de monométallisme or que du monométallisme argent; et, à n'en pas douter, tous ses efforts tendent actuellement à l'établissement d'un rapport fixe entre la piastre or et la piastre argent. On parle de 2 fr. 40 et de 2 fr. 50 pour la valeur de ce rapport, mais personne ne sait au juste ce qu'il pourra être; on admet seulement qu'il devra être assez près de la valeur moyenne de l'argent métal au cours des dix-huit derniers mois pour que la réforme soit durable. Or la piastre à 2 fr. 50 ou à 2 fr. 40 même est déjà très éloignée de cette sage moyenne.

Quoi qu'il en soit, cette solution aura l'avantage de ne pas mécontenter les partisans déclarés des deux systèmes en présence.

Les partisans de l'étalon d'or soutiennent que la mesure qu'ils préconisent est seule capable d'assurer au pays une situation stable. L'argument est puissant sans doute; mais il s'agit de savoir si ce grand producteur d'argent qu'est le Mexique se prêtera, sans crise, à une pareille solution.

Les exportations du pays, disent-ils, sont *à peu près* égales à ses importations et une réserve d'or constituée par un emprunt ou la coopération des grandes banques suffirait pour subvenir aux nécessités du Trésor. Sans doute! mais il ne faut pas oublier que l'argent représente près de la moitié des exportations [2]. Et comme moyen

[1] Voir le numéro du 15 janvier dernier.

[2] Voici d'ailleurs les chiffres de l'exportation pour le premier semestre des années fiscales 1901-1902 et 1902-1903 :

| | | 1902-1903 | 1901-1902 |
|---|---|---|---|
| | | — | — |
| 1° Métaux | Or ............... | 4.740.000 $ | 4.424.000 $ |
| | Argent .......... | 42.886.000 | 32.682.000 |
| | Divers métaux... | 12.700.000 | 10.000.000 |
| 2° Autres articles..................... | | 45.628.000 | 36.158.000 |
| | | 105.954 000 $ | 83.264.000 $ |

d'arriver à l'établissement de la mesure qu'ils préconisent les partisans de l'or signalent de suite l'interdiction de la frappe libre de l'argent, la création d'un nouveau type de piastres n'ayant cours que dans l'intérieur du pays et la démonétisation des piastres actuellement en circulation.

Les partisans du *statu quo* s'appliquent plutôt, au lieu de rechercher des arguments directs, à répondre aux arguments de leurs adversaires : ils signalent principalement les perturbations que ne manqueraient pas de provoquer l'adoption de l'étalon d'or et le trouble que ferait naître l'emploi d'une monnaie nouvelle. D'autre part, le gouvernement obligé de recourir à un fort emprunt, augmenterait sa dette; l'industrie payant les salaires en or ne pourrait plus lutter contre les similaires du dehors; l'agriculture souffrirait et les mines seraient sérieusement atteintes. Certains esprits considèrent même que la mesure préconisée par les financiers ferait disparaître « une nécessité » sous l'empire de laquelle l'énergie nationale doit s'accentuer. Une autre considération enfin est relative à l'introduction au Mexique des capitaux étrangers. Jamais cette introduction n'a été aussi abondante, assure-t-on, que depuis que la piastre a baissé; — l'examen des chiffres produits à l'appui de cette opinion est, je dois le reonnaître, assez convaincante.

En somme, il faut reconnaître que les défenseurs du monométallisme or reproduisent les arguments de principe, mais négligent quelque peu de tenir compte de la situation particulière du pays qui nous intéresse. Les partisans de l'étalon unique d'argent, au contraire, trouvent d'excellentes raisons, incontestablement, — au moins pour le présent, — dans cet important facteur.

Mais la note qui paraît le plus se rapprocher des idées que l'on croit pouvoir attribuer à l'exécutif a été donnée, semble-t-il, par M. Henri Creel, grand financier mexicain, dans un discours prononcé, le 7 février dernier, à New-York. M. Creel ne parlait pas à titre officiel; mais ses paroles avaient néanmoins une allure quelque peu — je ne dis pas absolument — officieuse.

« Il s'agit, a-t-il dit en substance, d'attribuer à notre piastre une valeur fixe de 50 cents. Nous ne nous engagerons nullement à rembourser à ce taux les piastres actuellement en circulation hors de chez nous; notre nouvelle piastre sera sous la protection de nos exportations qu'on paye en or. Les *financiers mexicains* sont d'accord à ce sujet avec les autorités américaines en ces matières; et je ne vois aucun obstacle à la *mise en pratique immédiate de ce projet* D'autres pays dans le monde emploient l'argent et se trouvent à peu près dans les mêmes conditions que nous; nous les invitons à nous imiter... Un autre

problème à résoudre est celui de l'avenir de l'argent produit par les mines. Ce n'est ni par des lois, ni par aucun moyen artificiel que les producteurs d'argent peuvent être protégés; l'offre et la demande régissent tous les marchés, mais nous trouverons peut-être un moyen d'augmenter la demande. Ce serait heureux pour tout le monde, pour les mineurs d'argent et pour les mineurs d'or qui ont souvent l'argent comme sous-produit. »

Et le discours s'arrête là; il était, en outre, précédé de quelques indications globales de statistiques relatives à la démographie et au commerce du Mexique. Il présentait, comme on le voit, toutes les qualités d'un discours prononcé à la suite d'un banquet : optimisme et laconisme.

Je ne crois pas cependant que M. Limantour soit décidé à *la mise en pratique immédiate* du projet Creel au moins dans les termes mêmes que je viens de relater. Le ministre des Finances y apportera, à n'en pas douter, des ménagements. En attendant, il préfère temporiser et attendre le résultat des démarches faites à Washington. Les Nord-Américains sont, d'ailleurs intéressés à la question pour leurs possessions des Philippines.

On sait, en effet, que le Sénat avait voté une loi établissant, pour ces îles, que deux piastres argent seraient échangées contre un dollar or. Mais la Chambre des députés substitua, quand la loi lui fut présentée, un projet qui imposait aux Philippines l'étalon unique d'or. La question n'est, d'ailleurs, pas encore résolue. Elle prend rang dans ce bloc des préoccupations monétaires mexicaines, chinoises, indo-chinoises, des établissements des détroits, et elle sera probablement résolue en même temps.

Je dois ajouter que M. Limantour n'est pas moins anxieux de connaître l'attitude que seront disposés à prendre dans la question les gouvernements français et anglais et si une entente de ce côté pouvait être établie, le ministre des Finances serait enchanté de ne pas avoir affaire uniquement avec les Etats-Unis. Ce puissant voisin qui connait admirablement les ressources du Mexique est tout disposé à consentir l'emprunt avec lequel il fera payer son concours; mais il faudra lui donner de sérieux *avantages politiques et commerciaux* à la fois. C'est une extrémité à laquelle voudrait se soustraire le gouvernement qui en prévoit tous les dangers pour l'avenir, pour un avenir plus proche qu'on ne se l'imaginerait à première vue.

### Equateur

Je viens de recevoir une correspondance particulière de Guayaquil. Je la transcris littéralement car elle émane d'un Français qui habite le

pays depuis douze ans et le connaît admirablement, ses affaires l'obligeant à de nombreux voyages dans l'intérieur. Je ne suis pas allé moi-même en Equateur depuis quatre ans; aussi, je me garderai bien de parler du présent sur la foi des statistiques ou en ne me servant que d'articles de journaux — les revues sérieuses faisant défaut dans ce pays; — mais les notes très simples que je reçois d'amis laissés un peu sur tous les points du continent latino-américain me permettent de tenir les lecteurs de cette Revue au courant de ce qui se passe sur cette partie de la côte du Pacifique si peu connue et si peu fréquentée par les Français. — Les lignes qui suivent sont datées du 15 janvier.

« La situation économique au cours de l'année 1902 n'a pas été brillante : le commerce a été sérieusement éprouvé par la faillite de la maison Martin Reinberg dont le chef était gérant de la Banque Commerciale et agricole et par la suspension de paiements de MM. Seminaris Hermanos, la raison sociale qui jouissait à Guayaquil du plus de crédit. Plusieurs maisons de moindre importance ont suivi ces deux grands établissements et, pendant quelques mois, il y a eu une véritable panique dont on commence à peine à se remettre.

« Et comme pour noircir la situation, Guayaquil, le principal port de l'Equateur, a eu à souffrir d'une épidémie de fièvre jaune et d'un immense incendie. Celui-ci a détruit, du 16 au 17 juillet, plus de vingt blocs de maisons, *cuadras* de 10.000 mq. chacune. La fièvre jaune a fait de nombreuses victimes et, à l'heure où j'écris, elle sévit encore, avec moins d'intensité cependant. Depuis sept ans, elle n'avait pas fait son apparition et on suppose qu'elle a dû être importée de Panama, le service d'hygiène laissant beaucoup à désirer dans les deux ports.

« Un autre centre important par sa situation comme point de transit obligé entre l'intérieur et la côte, capitale de la province la plus riche comme valeur territoriale, la ville de Babahoyo a été complètement réduite en cendres; le feu n'a épargné que l'hôpital; elle commence à se relever, mais il paraît difficile qu'elle retrouve sa prospérité passée. Au contraire, son importance semble appelée à décroître par suite des travaux du chemin de fer entrepris hors de la région que commande Babahoyo.

« L'événement heureux de l'année a été l'arrivée du chemin de fer transandin jusqu'à Alausi, petite ville située à mi-hauteur de la Cordillère; on pense qu'en fin juillet prochain, la Compagnie pourra envoyer des trains jusqu'à Guamote. De là, des diligences feront le service jusqu'à Quito et il ne sera plus besoin d'aller à mules.

« Dans l'ordre politique, les Chambres ont voté une loi instituant le mariage civil. Cette initiative a été combattue d'une façon enragée par tout le clergé guidé par les évêques. Elle n'a pu passer, d'ailleurs, que

péniblement. Elle est néanmoins en vigueur depuis le 1er janvier et l'administration veille avec un soin jaloux à sa mise en pratique. Jusqu'à cette date l'Equateur était l'unique pays américain qui ne se soit pas donné l'institution du mariage civil.

« Au point de vue de la politique internationale, je n'ai pas besoin de noter la conclusion du traité d'amitié, decommerce et de navigation avec la France ; mais je vous signale tout spécialement l'approbation de tous les traités et conventions préparés à Mexico en octobre 1901 janvier 1902 par la seconde conférence internationale Pan Américaine. L'Italie a également signé avec l'Equateur une convention de commerce et de navigation. »

## Cuba.

Le Sénat cubain a voté à la dernière heure le traité de réciprocité avec les Etats-Unis ; les ratifications ont été aussitôt échangées.

Ce nouveau régime douanier ne satisfait pas précisément les Cubains. Dans la presse, à la Chambre, dans des meetings, ils ont demandé un rabais de 5 p. 100 pour leurs principaux produits, tabac et sucre ; mais tout le bruit fait n'a servi de rien ; il y a « réciprocité » et « réciprocité » celle que les Nord-Américains ont consentie à leurs protégés n'est qu'une réciprocité relative : la moyenne des réductions accordées par eux ne dépasse pas, en effet, 20 p. 100 et la moyenne de celles qu'ils se sont octroyées atteint 40 p. 100.

Cuba a dû, d'ailleurs, acquiescer à ce genre nouveau d'arithmétique ; toutefois, à son honneur, il faut reconnaître qu'elle ne l'a pas fait sans crier fort. Le sénateur Sanguily, le leader de l'opposition dans cette lutte contre les exigences yankees, s'est acquis un grand renom d'éloquence ; mais sa voix n'a pas suffi à grouper une majorité ; 12 voix contre 9 ont approuvé le traité. Dans la séance du samedi 28 mars, le tribun s'est élevé avec une véhémence telle contre l'acte soumis aux discussions qu'il a eu les applaudissements de tout le Sénat. Les défenseurs du traité ont pu craindre un échec au dernier moment ; il n'en a rien été. « J'ai entendu bien des discours, — disait Disraëli, — beaucoup ont pu changer mon opinion ; mais aucun n'a modifié mon vote. » —... Cet état d'esprit politique est toujours le même !

Sans préjuger des résultats de ce traité, sorte de serment d'obédience du vassal au suzerain, il est bien certain que les Etats-Unis en tireront de gros bénéfices ; il place, en effet, ce pays dans une situation où toute concurrence sera impossible et il répond surtout aux intérêts du trust du sucre ; c'est à cette association surtout qu'il profitera, peu ou point au consommateur américain et nullement au producteur cubain.

*
* *

On sait que par le paragraphe 7 de l'amendement Platt, inséré dans la constitution cubaine, le gouvernement de cette République s'engageait à vendre ou à louer aux Etats-Unis les terrains nécessaires à la création et au maintien, sur certains points de l'île, de stations navales ou de dépôts de charbon.

Les négociations en vue d'arriver à un accord sur ce point furent quelque peu retardées par celles du traité de commerce dont je viens de parler. Mais elles furent reprises peu après et le traité politique prévu par l'amendement Platt ne tarda pas à être signé. M. Squiers, ministre des Etats-Unis, fut chargé de poursuivre, à la Havane, le règlement de l'affaire. Les pourparlers ont eu lieu entre ce ministre et le président cubain en personne; ils ont abouti à un accord au bas duquel M. Roosevelt et M. E. Palma ont apposé directement leur signature pour donner à l'instrument diplomatique en question une forme plus solennelle.

Les Nord-Américains demandaient quatre stations navales : Bahia Honda (baie profonde), Nipe, Quantanamo et Cienfuegos et un dépôt de charbon à la Havane. Les Cubains ont réussi à ne céder qu'une station navale à Quantanamo et un dépôt de charbon à Bahia Honda; ils ont obtenu également que ces cessions ne soient pas faites à titre perpétuel, mais seulement à bail, *pour le temps* que les Etats-Unis en auront besoin.

A Quantanamo, au sud de l'île, sur la mer des Antilles, la surface cédée mesure environ 100 kilomètres et occupe la partie orientale de la baie. Les Américains y jouissent du droit d'expropriation forcée. C'est un excellent refuge en eaux profondes, entouré de montagnes très faciles à défendre. On signale cependant le manque d'eau potable et l'absence de voies ferrées vers l'intérieur. Bahia Honda où sera établi le dépôt de charbon se trouve à 120 kilomètres à l'ouest de La Havane et commande la passe du Yucatan. On estime que la profondeur du port est, en moyenne, de 20 mètres. L'enclave cédée a une surface quelque peu inférieure à celle de Quantanamo. Elle a l'avantage d'être assez éloignée des dernières communes cubaines; le voisinage des Yankees sera de la sorte moins pesant à l'amour-propre des indigènes.

Il ne s'agit, d'ailleurs, pour le moment, que d'un accord signé par les présidents cubain et américain. Les Chambres doivent le sanctionner, mais on prévoit que cette sanction ne sera pas obtenue sans lutte. Quoi qu'il en soit, il faut rendre cette justice à M. Estrada Palma qu'il

n'a agi que sous la contrainte d'engagements antérieurs et qu'il n'a cédé que le minimum de ce qu'il était forcé de donner. Mais la possession de ces deux points assure définitivement la prédominance des Etats-Unis dans les Antilles, et si Cuba pouvait redouter pis de son libérateur, il n'en est pas moins vrai qu'elle commence à trouver ce libérateur, gênant et exigeant.

J. Ch. T.

# L'ACCROISSEMENT DU LOISIR

Sous ce titre, la *Revue populaire d'Économie sociale* publie, dans son numéro du 1er avril, un très intéressant et très remarquable extrait d'un rapport de M. Charles Gide, sur la section d'économie sociale à l'Exposition de 1900.

De cet article, qu'il faut lire en entier pour avoir une idée exacte de l'importance du phénomène justement constaté par M. Gide, il résulte, avec des différences plus ou moins marquées, suivant les pays et les époques, que, d'une façon générale, sous l'influence du perfectionnement des machines et des moyens de transport, de la suppression des lois restrictives de la liberté d'association et de coalition aussi et, par suite, tant des réclamations ou des exigences du personnel ouvrier que des initiatives intelligentes des chefs d'industrie, la longueur de la journée de travail a été diminuée dans des proportions considérables, non seulement sans que le salaire fût proportionnellement réduit, mais en même temps que celui-ci, salaire nominal et salaire réel, s'accroissait de son côté très sensiblement.

C'est une remarque que nous avions faite bien des fois la plupart d'entre nous, que j'ai faite, pour ma part, et dans mes cours et à la tribune de la Chambre, lorsque j'avais le droit de m'y faire entendre, et dont M. Léon Say, en particulier, a fait l'objet principal d'un remarquable discours à la solennelle distribution des prix de vertu, à Reims.

Il semble en résulter, sans méconnaître en rien les avantages que peuvent procurer dans bien des cas ces formes plus ou moins nouvelles de salaire, que l'on appelle la coopération, la participation aux bénéfices et le reste, que la vieille forme du salaire fixe ne s'oppose pas autant que quelques-uns, parmi lesquels notre très distingué confrère, paraissent le croire, à l'amélioration de la condition du personnel salarié.

M. Gide, il est vrai, en faisant avec son talent supérieur cette constatation, a l'air de se refuser à y voir l'effet de l'action des lois naturelles, et en particulier de la loi de l'offre et de la demande. C'est,

dit-il, ainsi que nous le notions tout à l'heure, tantôt l'initiative bienveillante ou intelligemment intéressée des patrons, tantôt l'énergique intervention des *Trade-Unions* et des syndicats ouvriers qui, peu à peu, a amené des modifications favorables au bien-être, au loisir et à l'amélioration des installations et des procédés de travail. Les lois naturelles, dit-il, n'y sont pour rien ; elles ne sont inscrites nulle part, au reste, ces lois naturelles, et elles ne figuraient pas à l'exposition d'économie sociale.

Pas plus que les lois naturelles de la pesanteur, de la chaleur, de l'électricité, de l'expansion des gaz ou des combinaisons chimiques et de la mécanique ; mais tout autant. C'est-à-dire que les lois qui sont selon la définition de Montesquieu, les rapports des choses, ne sont point des personnes visibles en elles-mêmes, mais des conditions impérieuses et essentielles de ces choses, qui se manifestent par leurs effets, et qu'il s'agit de découvrir pour s'y conformer, afin d'obtenir de ses actes le meilleur résultat possible. Et cela est aussi vrai dans l'ordre des phénomènes économiques, dans l'ordre des phénomènes intellectuels et moraux en général, que dans l'ordre des phénomènes matériels. La science nous suit partout, disait Jean-Baptiste Dumas. Si nous lui obéissons, elle nous aide ; si nous la méconnaissons, elle nous écrase.

La loi de l'offre et de la demande, qui n'est autre chose — je ne me lasserai point de le répéter — que la gravitation morale, et qui n'est pas moins universelle et impérieuse que le gravitation matérielle, est une des principales, la principale peut-être. Et, dans les faits constatés par notre savant confrère, il est aisé, quoi qu'il arrive, de reconnaître son action.

Les trade-unions ont eu une grande part à l'amélioration du travail, dit-il. Sans aucun doute. Mais qu'est-ce que cette action des trade-unions ; qu'est-ce que la coalition et les grèves ; qu'est-ce que toutes les formes, tantôt matérielles, tantôt morales, sous lesquelles se sont manifestées les prétentions des ouvriers à de plus hauts salaires ou à des réductions de la journée de travail, sinon des refus plus ou moins accentués, des diminutions de l'offre du travail, et par conséquent une provocation à la demande ?

Qu'est-ce, à l'inverse, que ces mesures intelligentes ou bienveillantes prises par les patrons pour perfectionner l'outillage, assainir les ateliers, augmenter le salaire ou intéresser le personnel à la production sinon des avances faites au travail pour le retenir ou pour l'appeler ; des demandes, en d'autres termes?

Et pourquoi le résultat a-t-il été ce qu'enregistre M. Gide ; et serait-il meilleur encore si toutes les mesures législatives, tous les préjugés

et toutes les préventions qui entravent la libre discussion et l appréciation des droits et des intérêts réciproques venaient supprimés? Parce que la liberté, dont la violation est au fond d les souffrances et de tous les abus, tend naturellement, dans la dans laquelle elle est respectée, à la conciliation des intérêts, progrès commun. Pourquoi l'esclavage, condamné au nom de l non moins qu'au nom de l'humanité, a-t-il fini par être pros droit au moins, par les nations dites civilisées? Et pourquoi ces et abominables abus, ces journées de quinze et seize heure exploitation criminelle des forces de l'homme et de la faibl l'enfant ont-ils peu à peu disparu et tendent-ils à disparaître ment? Parce qu'au nom d'une loi naturelle, entrevue par les mistes et par les moralistes, et vérifiée par l'expérience, il a été tré que le travail esclave est moins productif que le travail li que, passé une certaine limite, le travail libre lui-même coûte de rapporter. Parce qne tandis que les Villermé, les Blanqui, le Simon dénonçaient les horreurs des bagnes industriels de l'épc que, de l'autre côté de la Manche, un grand industriel, le p ministre Robert Peel, s'écriait : « Sauvez les enfants! » d'autres triels comme Jean Dollfus démontraient par l'expérience qu journée de travail réduite correspondait une production augn ou, comme M. Snoeck, en Belgique, et le signataire d'une adressée du ban de la Roche au gouvernement de Louis-P s'écriaient, celui-ci : « C'est la dernière heure qui mange le b du fabricant! » et celui-là : « Si nous ne pouvons pas soutenir currence contre les filateurs anglais, c'est que nous travaillon heures de trop. »

Et Charles Le Hardy de Beaulieu, dans sa monographie du *sal* plus belle peut-être des études qui aient été faites sur ce suje cluait, au nom de la science économique, qu'avec un salaire l n'obtient qu'un travail cher, et que le salaire élevé est celui qu le moins et qui rend le plus.

C'est la science économique, en effet, d'accord, comme le con Le Hardy de Beaulieu, avec la morale, qui a mis en évidence c consolante et salutaire. Et si elle n'est pas mieux obéie, c'est bi peu peut-être parce que les représentants de la science écono ne sont pas suffisamment écoutés.

Je ne voudrais pas, dans une question d'une si haute portée, l'air d'intervenir à titre personnel. Peut-être cependant, puisque sommes constamment accusés d'être les auteurs du mal que combattons et les ennemis du bien qui nous est dû, me sera-t-il p de rappeler que cette doctrine de l'adoucissement de l'effort

l'accroissement du loisir qui se traduit par la réduction non pas aveugle et officielle, mais raisonnée et volontaire de la journée de travail il y a bientôt un demi-siècle qu'à la suite de mes maîtres je ne cesse de la prêcher, et qu'il y a précisément trente-quatre ans — c'était en avril 1869 — que les ouvriers d'un grand établissement métallurgique, aujourd'hui hors de France, les forges d'Ars-sur-Moselle, m'envoyaient, pour avoir contribué à faire diminuer d'une heure leur journée de travail, un ouvrage de leurs mains, qu'ils me priaient de recevoir « avec autant de plaisir qu'ils en avaient eu à le faire ».

Cela ne nous empêchera pas sans doute de continuer à être dénoncés, par ceux qui vivent de l'exploitation des préjugés et des antagonismes sociaux, comme les ennemis des ouvriers et les défenseurs intéressés de l'impitoyable loi d'airain des salaires. Mais cela peut nous aider à nous consoler de l'injustice dont nous sommes victimes et à ne pas désespérer de la diminution des erreurs dont nous essayons de préserver ceux qui en souffrent.

Frédéric Passy.

# CHEZ LE MARCHAND DE TABLEAUX

M. MÉLINE. — Qu'est-ce que c'est que ce petit tableau-là? Une pochade de quelque caricaturiste flamand?

LE MARCHAND. — Oh! M. Méline, ne faites pas semblant de ne pas vous y connaître. C'est un Téniers, vous le voyez bien; et cet autre, que vous regardez sans en avoir l'air, c'est un Van Ostade ni plus ni moins.

M. MÉLINE. — Vous croyez?

LE MARCHAND. — Non, j'en suis sûr; et vous aussi. Et vous en avez envie. Voyons, allons-y rondement. Qu'est-ce que vous en offrez?

M. MÉLINE. — Je n'achète rien aujourd'hui. Je n'ai pas d'argent : les monométallistes m'ont ruiné.

LE MARCHAND. — Allons, allons, vous n'êtes pas encore aussi bas que cela. Et puis vous avez du bric-à-brac chez vous. On peut faire affaire sans argent. Les produits s'échangent contre des produits. Vous savez je suis arrangeant. Tenez, vous avez un petit Guido Reni, un bronze de Benvenuto et un secrétaire de Boulle dont un de mes clients m'a parlé. Si vous voulez, je vous les échange contre ces deux toiles qui vous tentent.

M. MÉLINE. — Trois objets pour deux! Et trois objets de cette valeur! Vous plaisantez, M. Guillaume.

LE MARCHAND. — Non pas, vraiment; et je m'étonne que vous ne m'offriez pas davantage. Car, enfin, n'est-ce pas vous qui avez démontré que plus on donne et moins on reçoit plus on s'enrichit, et que l'excédent des entrées sur les sorties est une perte? Je vous offre l'occasion de faire sortir de chez vous trois objets en n'en faisant entrer qu'un ou deux: c'est tout bénéfice; et vous devriez m'en proposer un quatrième.

M. MÉLINE. — Pourquoi pas me demander ma collection tout entière pour rien pendant que vous y êtes?

LE MARCHAND. — Eh! mais ce serait logique. Toujours exporter, c'est-à-dire donner et jamais importer, c'est-à-dire recevoir, c'est votre idéal,

M. Méline. Et s'il est bon pour les peuples, pourquoi et comment ne serait-il pas bon pour les individus? Allons, soyez conséquent, et mettez une fois au moins vos actes d'accord avec vos principes.

M. Méline. — Vous êtes un mauvais plaisant, M. Guillaume, et vous ne savez pas distinguer. Je ne suis pas la France, moi ; je suis un particulier. Les particuliers s'enrichissent quand ils reçoivent beaucoup en donnant peu. Pour les nations, c'est le contraire.

Le Marchand. — Et pourquoi, s'il vous plaît?

M. Méline. — Pourquoi, pourquoi ? En vertu du principe des contradictions, morbleu ! Et parce que quand je traite avec vous j'entends traiter librement. Mais quand c'est la France qui traite avec l'étranger, il faut qu'elle ne traite que selon mes directions. L'échange libre, à la bonne heure ! Mais le libre-échange, jamais !

Frédéric Passy.

---

## FÉDÉRATION LIBRE ÉCHANGISTE INTERNATIONALE

*Le prix du pain et le droit de 7 francs.*

Le prix du pain, s'est élevé dans certains quartiers de Paris à 0 fr. 85 les 2 kilos ; car le boulanger est un producteur comme les autres : il fabrique une marchandise pour la vendre avec gain.

Si la matière première monte, il augmente le prix du produit. Or le blé et la farine ont suivi la progression suivante depuis l'ouverture de la campagne 1902-1903.

| | farine 100 kilos | blé |
|---|---|---|
| 1902 | | |
| 2 août........ | 32 | 21.60 |
| 1er octobre.... | 30.50 | 20.70 |
| 1903 | | |
| 7 janvier...... | 31 | 21.65 |
| 5 février...... | 33 | 23.20 |
| 4 mars........ | 33 | 22.55 |
| 2 avril........ | 34 | 23.70 |
| 1er mai....... | 34.15 | 25 |

Le *Journal Officiel* vient de publier les adjudications en blé effectuées par l'intendance militaire dans le mois d'avril. Le prix moyen pratiqué ressort à 25 fr. 31.

Cette augmentation du prix du blé vient surtout de la mauvaise qualité de la dernière récolte.

Comme toujours, quand le prix du blé s'élève, le droit joue complètement, car voici le prix moyen du blé donné sur les marchés étrangers par le *Journal d'agriculture pratique* du 7 mai : Londres, 16 fr. 50 les 100 kil. Vienne, 16 fr. 80 ; Budapest, 16 fr. 40; Anvers 16 fr. 50 ; New-York, 15 fr. 94.

En 1898, M. Méline, le leader du protectionnisme, alors président du conseil, devant une hausse du prix du blé, suspendit le droit de 7 fr. Il invoquait dans le rapport précédant le décret « le caractère de la situation exceptionnelle qui autorisait évidemment des mesures excep-

tionnelles. » Le rapprochement de deux dates donne à cette phrase son véritable sens : le décret est du 4 mai, les élections avaient lieu le 8 mai.

Cette mesure, politique et non économique, ne fut prise que lorsque le blé valait en France, suivant les régions de 30 fr. 67 à 31 fr. 96. Elle coïncida avec la spéculation de Leiter à Chicago et eut pour effet de contribuer à la hausse : le 10 mai, le prix d'exportation à New-York atteignit le chiffre de 1.93 dollar par bushel [1] (34 fr. 47 par hectolitre).

L'importation du froment en France avait été de 5.226.000 quintaux en 1897 ; elle s'éleva à 19.545.000 en 1898 et retomba à 1.304.000 quintaux en 1899.

En ce moment, nous sommes loin de la période électorale : et si la rareté du blé provoque une augmentation des importations, le ministre des Finances rencontrera là une trop bonne aubaine pour ne pas vouloir en bénéficier.

Le droit sur le blé aboutit à ce résultat que les finances doivent être d'autant plus prospères que le blé est plus rare et le pain plus cher. Dans le système protectionniste, une mauvaise récolte fait un bon budget.

Le ministre des Finances peut, comme homme, s'apitoyer sur le sort des ménagères obligées de rogner la ration de pain de leurs enfants ; mais il trouve trop avantageuses les plus-values probables de ses recettes de douanes pour y renoncer.

On sait que 100 kilos de blé donnent 100 kilos de pain. Quand le droit de 7 francs joue complètement, le prix de chaque kilo de pain, vendu chez le boulanger, est donc rehaussé de 0.07 centimes. Pour 2 kilos de pain, minimum indispensable à une famille de quatre personnes, l'ouvrier doit donc retrancher tout d'abord de son salaire 0,14 centimes au profit des grands propriétaires de terres à blé. Comme il passe 70 millions de quintaux de blé sur le marché, c'est un impôt de 490 millions de francs prélevé sur le pain, dont les plus forts consommateurs sont les personnes qui ne peuvent pas se procurer une alimentation variée. Le Trésor ne perçoit que l'impôt payé à la frontière, le reste est un impôt privé, versé au profit de ceux des 711.000 propriétaires de la moyenne propriété de 10 à 40 hectares, des 138.000 propriétaires de la grande propriété au-dessus de 40 hectares, qui ont des terres à blé.

Un journal socialiste a demandé au gouvernement de « prendre des mesures ». Quelles mesures ? Veut-il dire que le gouvernement doit

---

[1] Voir Raffalovich : *Le marché financier* 1898 99. p. 466.

recommencer la vieille politique romaine du *panem et circenses* qui transforma les vainqueurs du monde en une population de mendiants, prête à subir toutes les tyrannies et apte à toutes les lâchetés ?

Mais les socialistes français n'ont pas comme les socialistes allemands engagé une lutte contre le pain cher.

Tandis qu'en Angleterre, un ministre conservateur supprime au bout d'une année le droit de 3 pence par cwt (50 kil. 8), soit un peu moins de 0.60 centimes par quintal métrique le blé, en France, pays démocratique, l'année dernière, sur les 2.500 candidats qui se sont disputé les suffrages, on ne pouvait pas en compter une demi-douzaine qui aient fait allusion à ces centaines de millions prélevés sur un objet d'alimentation de première nécessité au profit de quelques centaines de milliers de grands et de petits propriétaires ! On peut en conclure que la majorité des électeurs préfèrent la promesse de chimères à la réalité du pain quotidien.

Cependant quand le boulanger annonce une augmentation de 0.05 ou de 0.10 centimes sur le kilogramme de pain, l'émotion est grande dans chaque famille. On regarde vers l'autorité : et on a raison, car elle est responsable de toute la cherté que le droit de douane ajoute au cours naturel du blé ; mais au lieu de lui demander de cesser son intervention, on lui demande une autre intervention, celle de forcer le boulanger à ne pas tenir compte du prix du blé dans le prix du pain !

*Le Président de la Fédération libre-échangiste internationale.*
G. DE MOLINARI.

*Le secrétaire général,*
JULES FLEURY.

# BULLETIN

## PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Avril* 1903).

2. — **Loi** relative aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de l'installation de l'académie de France à la villa Médicis, de l'achèvement des fouilles de Delphes et du 25e anniversaire de la création de l'école française de Rome (page 2105).

— **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret portant application aux colonies et aux pays de protectorat autres que la Tunisie des dispositions législatives et réglementaires sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit (page 2115).

4. — **Loi** modifiant les articles 334 et 335 du code pénal, l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 et les articles 5 et 7 du code d'instruction criminelle (page 2149).

— **Rapport** au gouverneur général de l'Algérie sur les travaux de fouilles et de consolidations exécutés en 1902 aux monuments historiques de l'Algérie (page 2159).

5. — suivi d'un décret relatif à la reconstitution du lycée Schœlcher à Fort-de-France (page 2183).

7. — au Président de la République sur l'exécution, pendant les années 1901 et 1902, de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive (page 2229).

8. — **Loi** portant approbation de la convention conclue, le 11 janvier 1902, entre la France et le Montenegro, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (page 2241).

9. — relative à l'application à la ville de Paris et au département de la Seine de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique (page 2261).

— **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret rendant applicables aux payements à effectuer à l'étranger pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations, les dispositions de l'article 64 du décret du 20 décembre 1890 sur la comptabilité des chancelleries diplomatiques et consulaires (page 2263).

10. — **Décret** rapportant des ordonnances et décrets autorisant ou reconnaissant d'utilité publique treize associations enseignantes d'hommes (page 2279).

11. — **Rapport** au Président de la République sur les opérations des banques coloniales pendant l'exercice 1901-1902 (page 2333).

17. — au Président de la République, suivi d'un décret relatif à la circulation des bons de caisse à la Guadeloupe (page 2437).

18. — au Président de la République sur les opérations effectuées aux halles centrales pendant l'année 1901 (page 2470).

19. — **Loi déclarant** d'utilité publique l'établissement, dans Paris, de la ligne de chemin de fer métropolitain d'Auteuil à l'Opéra, par Grenelle (page 2493).

— relative aux pensions des veuves et des orphelins des fonctionnaires civils et des militaires qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de la Martinique (page 2494).

21. — **Décret** ouvrant le bureau de douane de Rouen (Seine-Inférieure) aux opérations d'admission temporaire des tissus de soie puer destinés à être teints, imprimés, apprêtés ou gaufrés (page 2557).

23. — **Notification** au gouvernement de la République française par le gouvernement austro-hongrois de l'accession de la compagnie anglaise « Eastern Extension Australasia and China Telegraph C° » à la convention internationale télégraphique de Saint-Pétersbourg du 22 juillet 1875 (page 2583).

— **Errata** à la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes e l'exercice 1903 (page 2599).

26. — **Arrêté** portant modification à l'arrêté du 28 décembre 1900 sur les conditions d'admission dans les écoles nationales professionnelles (page 2645).

28 — **Circulaire** relative aux formules de politesse et de salutation dans la correspondance échangée entre les autorités militaires et les fonctionnaires des différents départements ministériels (page 2718).

---

**Les Caisses d'épargne dans l'État de New-York (États-Unis), en 1902.** — Au 1er janvier 1903, les 127 caisses d'épargne de l'Etat de New-York comptaient 2.275.383 livrets (ou déposants), avec une somme d'épargnes en dépôt de cinq milliards six cents millions de francs (= 1.077.388.743 dollars). Dans le seul comté de New-York, le nombre des déposants était de 1.147.691 et le stock des sommes en dépôt, de trois milliards de francs (= 580.210.471 dollars).

Pour les 127 caisses d'épargne de l'État, le surplus (surplus) qui représente ce que nous appelons en France : Fonds de dotation, était de 580 millions de francs (= 113.256.775 dollars).

Dans le cours de l'année 1902, 431.317 comptes avaient été ouverts et 313.325 fermés ; d'où augmentation dans l'année, de 135.992 comptes (ou livrets, ou déposants). La somme des versements, en 1902, a été de

296.024.624 dollars ; et la somme des retraits, 266.550.112 dollars, c'est-à-dire, une augmentation du stock des dépôts de 29.474.512 dollars, ou 153 millions de francs. La somme des intérêts servis aux déposants a été de 182 millions de francs ; ce qui représente un taux moyen d'intérêt de 3.20 0/0. D'après la loi organique des Caisses d'épargne dans l'Etat de New-York, le taux de l'intérêt varie suivant l'importance du dépôt, plus fort pour les petites sommes, et progressivement moindre pour les sommes plus considérables.

Les frais d'administration, en 1902, ont été de 3.412.864 dollars, soit 0,31 0/0 des sommes en dépôt.

On se rappelle que la dernière loi organique des caisses d'Epargne de l'Etat de New-York, en date du 17 mai 1875, a prescrit des règles de sûreté pour le placement des fonds en *valeurs de tout repos* ; et que ces règles, incessamment contrôlées par le *superintendant* spécial de l'Etat, sont exactement observées, et ont préservé ces établissements populaires des accidents qui s'étaient produits, notamment en 1873, sous une législation moins prudente, permettant de faire des placements en valeurs autres que de tout repos. Cette sage mesure législative de l'Etat de New-York a été imitée par plusieurs autres Etats de la grande République américaine, notamment dans la région la plus en progrès, désignée sous le nom de la « Nouvelle-Angleterre ».

En Angleterre, c'est-à-dire dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, depuis la première loi organique de 1817, toutes les lois ont confirmé ce principe : que les fonds des dépôts et les fonds des dotations des Caisses d'Epargne doivent être placés en valeurs de tout repos expressément déterminées par la loi, autrement dit en « valeurs parlementaires » émises ou garanties par le Parlement ; le stock dépasse cinq milliards de francs. On sait combien l'esprit des lois anglaises est d'ailleurs généralement libéral. Mais la sûreté dans les Caisses d'Epargne est considérée comme principe fondamental de cette institution dont la confiance populaire est la vie.

En France, depuis l'introduction des Caisses d'Epargne en 1818, ce principe a été aussi confirmé par les lois : ainsi dans la dernière loi organique de 1895 pour le placement des fonds des dépôts ; mais pour les fonds de dotation, une certaine faculté a été ouverte à des placements autres que de tout repos. Mais sur 547 Caisses d'Epargne, 21 seulement ont usé de cette faculté ; toutes les autres sont restées fidèles au principe de prudence recommandé en France comme en Angleterre par les économistes et les hommes d'Etat les plus autorisés dans ces questions, depuis Van Sittart jusqu'à Gladstone, depuis Charles Dupin jusqu'à Hippolyte Passy.

De Malarce.

# SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

## Réunion du 5 mai 1903.

Echange d'adresses entre la Société d'Économie politique et le Cobden Club.

Communication. — La situation économique de la République Argentine.

Discussion. — Le rapport de la Commission d'enquête anglaise sur les subventions accordées à la marine marchande.

Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. Il fait part des regrets de M. Frédéric Passy, qui n'a pu assister à la réunion, retenu chez lui par une indisposition dont il est déjà, du reste, à peu près remis.

A l'occasion du passage en France du roi d'Angleterre, MM. Frédéric Passy, président et Jules Fleury, secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique, ont eu l'idée d'envoyer au Cobden Club de Londres, par télégramme, une adresse dont voici le texte :

« Harold Cox, esq., Secrétaire du Cobden Club,
6, Raymond Buildings, Gray's Inn, W. C. Londres.

» Paris, 2 mai 1903.

» La Société d'Economie politique, présidée par M. Frédéric Passy, saisit l'occasion de la présence à Paris de S. M. Edouard VII pour renouveler au Cobden Club l'expression de sa fraternelle sympathie.

» Elle forme des vœux ardents pour la consolidation, sur la base de nos communes convictions, de l'entente cordiale entre deux nations dont l'union importe tant au bien de l'humanité.

» Passy, Levasseur, Fleury. »

M. Harold Cox a répondu par le télégramme suivant :

« COBDEN CLUB,
6, Raymond Buildings, Gray's Inn., W. C.
May, 3, 1903.

» Dear Monsieur Passy,

» I have to thank you most warmly for the kindly thought which dictated the telegram that you sent to me yesterday.

» I need hardly tell you how delighted all English free traders are at the improved political relations between England and France, and how keenly we hope that those relations may continue for ever and grow still more cordial.

» I am communicating your telegram to the press and will read it to my committee at their next meeting.

» With all good wishes
» Yours very truly
» Harold Cox. »

M. **Martinez**, ancien sous-secrétaire d'État des finances de la République Argentine, directeur honoraire de la Statistique de Buenos-Aires, membre correspondant de la Société qui assiste à la séance donne à la réunion, sur la demande du Président, quelques renseignements sur le relèvement de l'Argentine et ses progrès économiques dans ces dernières années.

« Messieurs, dit-il, l'honneur que vous m'avez accordé en me permettant d'occuper cette place parmi vous est bien la plus haute distinction à laquelle je pouvais aspirer dans ma modeste carrière scientifique : aussi en suis-je profondément reconnaissant.

« Permettez-moi, maintenant que je suis de passage dans votre Paris grandiose, de vous dire deux mots sur la situation économique de mon pays, pour tenter de resserrer les liens qui l'unissent au vôtre. »

L'orateur rappelle alors que depuis longtemps déjà, l'Argentine se trouve liée à la France par des attaches politiques, intellectuelles et économiques. Son code fondamental et sa législation se trouvent imprégnés de cet esprit libéral, égalitaire et fraternel que la grande Révolution française proclamait comme une conquête nécessaire à l'Humanité. Le cerveau argentin se nourrit de la pensée, de la science et de la littérature françaises à tel point que « nous pouvons considérer, dit M. Martinez, cette noble nation comme notre mère intellectuelle, nous tenant assujettis vigoureusement sur son sein. » Les relations commerciales, les échanges de produits manufacturés ou d'agriculture, entretenus avec la France se consolident, chaque jour davantage, à la

chaleur des intérêts mutuels, et représentent, déjà, des chiffres considérables. Les capitaux français — en général peu aventureux et ennemis de l'émigration — se dirigent de plus en plus, sous différentes formes, dans cette lointaine contrée sud-américaine; ils atteignent, suivant une récente statistique officielle, près d'un milliard de francs.

Si ces différents points de contact ont, depuis longtemps, rapproché les deux pays, un nouveau besoin s'accentue aujourd'hui : celui de rendre plus intimes, si toutefois cela est possible, les relations intellectuelles ! Beaucoup de Français vont dans l'Argentine.

Le chiffre total du commerce d'importation et d'exportation établi entre l'Argentine et la France est représenté par des sommes énormes; l'orateur fait remarquer qu'il est susceptible d'avoir un développement beaucoup plus important, en tenant compte des intérêts réciproques des deux pays, et surtout qu'il est nécessaire d'empêcher qu'il soit devancé par celui d'autres marchés qui plus tard sont entrés en rapports commerciaux avec le Sud-Amérique.

Quant à la République Argentine, elle constitue aujourd'hui un vaste champ ouvert à l'activité humaine et aux capitaux du monde.

Elle possède un territoire fertile très étendu (3 millions de kilomètres carrés); elle est favorisée par un climat tempéré et, dans sa plus grande extension, elle ne connaît pas les températures extrêmes; elle est arrosée par des fleuves très larges qui semblent des mers ; elle jouit de la navigation la plus sûre et la plus tranquille de la terre, qui la met en communication rapide avec les centres de consommation du vieux monde, et elle se trouve admirablement préparée pour expérimenter et appliquer toutes les cultures. Afin d'apprécier dans toute sa grandeur l'extension que peut prendre l'agriculture dans la République Argentine, il suffit de considérer ce fait que, si de 300 millions d'hectares, dont se compose son territoire, on déduisait 30 p. 100 occupés par les bois, les fleuves, les lacs, les villes et les villages, il reste, disponibles pour l'agriculture et le pâturage, environ 200 millions d'hectares, qui pourraient faire vivre de 35 à 40 millions d'habitants.

L'Argentine possède actuellement un stock de 130 millions d'animaux de race ovine et de 30 millions de race bovine, stock qui, si grande que soit la consommation, intérieure et extérieure, doit nécessairement s'accroître dans une proportion extraordinaire.

Il n'y a donc aucune exagération à dire qu'aucun pays du monde ne se trouve dans des conditions semblables aux siennes pour devenir rapidement le grenier de l'Europe.

Le montant de l'exportation des produits du bétail a atteint, en 1902, un chiffre de 522 millions de francs, qui sera dépassé en 1903, parce que, non seulement les ports anglais se sont ouverts de nouveau au bétail vivant, mais encore parce que de nouveaux marchés demandent des animaux.

Le problème qui aujourd'hui commence à préoccuper quelques-uns, est celui de savoir, non si l'Argentine n'aura pas de marchés pour écouler ses produits, mais bien de savoir si, avec le *stock* d'animaux qu'elle possède, elle pourra satisfaire les demandes de l'extérieur : elle compte pour cela sur son vaste et fertile territoire dont le climat tempéré lui permettra de multiplier les troupeaux.

Pour que vous ayez une idée, dit l'orateur, du développement prodigieux que peut prendre l'exportation des produits du bétail, je vous dirai qu'un seul d'entre eux, le beurre, a produit, en 1901, 1.512.000 kilog. et a atteint 4.000.000 en 1902. En 1903 ce chiffre sera encore dépassé — et je crois qu'il arrivera jusqu'à 10 millions — vu le grand nombre de laiteries dernièrement établies.

Les produits de l'agriculture exploités en 1902, donnent un chiffre de 340 millions de francs; et il sera dépassé en 1903 à cause de l'abondante récolte qui fournira à l'exportation 2 millions de tonnes de blé et 2 millions de maïs.

Cette solide situation économique de l'Argentine se retrouve dans son budget international.

En effet 250 à 300 millions de francs sont annuellement payés pour le service des titres mobiliers. Ajoutons-y 450 millions de francs pour les produits manufacturés, que la République reçoit de l'étranger. Etant donné que la valeur de l'exportation arrive à 1 milliard de francs, il en résulte, à la fin de l'année 1902, un solde créditeur, en notre faveur, de 200 à 250 millions de francs.

La dépréciation de la monnaie, avec toutes ses violentes oscillations, a été enrayée heureusement. Un type approximatif de 227 p. 100 a été fixé par une loi qui tend à une future conversion monétaire.

Nous avons donc supprimé l'agio si funeste aux opérations commerciales et nous sommes à la veille de rétablir, dans un avenir très proche, un régime monétaire stable.

Comme résultat de cette situation économique si prospère, tous les titres cotés, tant à la bourse de Buenos-Aires qu'à celle de Londres, ont éprouvé une hausse considérable.

Le total des valeurs mobilières existant dans l'Argentine, à la fin de 1900, arrive au chiffre de 7.650 millions de francs.

Les capitalistes qui ont placé cette masse considérable d'argent en Argentine peuvent être tranquilles quant à leurs rentes et ne doivent pas regretter les placements qu'ils y ont faits.

Certes, l'Argentine ne doit pas regretter le service des intérêts dus aux capitaux étrangers, comme ceux ci-non plus ne doivent regretter leur placement dans la Pampa. Ce terrain vaste et fécond est capable de supporter tout le poids des emprunts; il ne demande qu'une chose : la continuité des efforts de ses citoyens et des nations étrangères pour pouvoir montrer au monde le plus grand triomphe économique moderne.

C'est le triomphe du travail appliqué sur une terre vierge et puissante sous un régime de liberté et de fraternité complètes, telles que l'école classique, qui trouve en France ses plus forts disciples, l'a toujours rêvé, depuis Adam Smith, jusqu'aux Molinari, aux Passy, aux Leroy-Beaulieu, aux Levasseur, aux Neymarck de notre temps.

M. le Président, en remerciant M. Martinez de cet intéressant exposé, fait remarquer à ses confrères que ce travail est digne de la plus grande confiance, l'auteur étant un économiste consciencieux qui a poursuivi, dans son pays, une enquête analogue à celle que M. Neymarck, en France, a si magistralement menée à bien.

M. C. de Lestrade profite de la présence de M. Martinez pour remercier le gouvernement argentin, en la personne de l'ancien directeur de la Statistique, de l'envoi régulier aux membres de la Société du *Bulletin de statistique municipale* de la ville de Buenos-Aires, si bien fait et si intéressant pour les économistes français.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société, et dont on trouvera la liste ci-après.

M. le Président propose comme sujet de discussion la question suivante, indiquée par M. A. Raffalovich :

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ANGLAISE SUR LES SUBVENTIONS ACCORDÉES A LA MARINE MARCHANDE.

M. **Raffalovich** expose ainsi le sujet.

Les grandes enquêtes économiques, dont le soin est confié soit à des commissions parlementaires, soit à des commissions gouvernementales, peuvent, dit-il, servir utilement à nos études, à condition d'être conduites avec méthode et avec impartialité. La comparution, devant quelques personnes choisies, d'experts compétents, qui représentent des intérêts divers et parfois divergents, donne lieu à des constatations intéressantes, à des échanges de vues, à des questions imprévues qui provoquent des réponses et élucident des points obscurs. J'ai eu moi-même déjà l'occasion de résumer devant la Société d'économie politique l'enquête anglaise sur *l'Etat et le service des renseignements commerciaux*; notre ami Yves Guyot nous a rendu compte, avec l'autorité et la clarté qui le distinguent, de l'enquête américaine sur les trusts. L'orateur voudrait aujourd'hui entretenir la Société de l'enquête sur les subventions à la marine marchande considérées dans leurs effets sur le commerce anglais et sur la marine marchande de l'Angleterre, enquête faite par une commission de la Chambre des communes en 1901 et 1902.

Suivant une formule consacrée et que l'on retrouve en tête du rapport de M. Raynal sur le projet de loi de 1902 : de tout temps, les pouvoirs publics ont montré à notre marine marchande la plus vive sollicitude.

C'est le cas dans presque tous les pays ; mais on n'interprète pas partout de la même façon la sollicitude à l'égard de la flotte commerciale, des constructeurs, des armateurs, des marins.

Tout un ensemble de considérations influent sur les relations entre l'Etat et l'industrie maritime. On regarde volontiers une forte marine marchande comme l'une des conditions préalables les plus essentielles dans le développement du commerce extérieur des Etats industriels. Une forte marine de commerce, dit-on, alimente la construction navale, cette reine de l'industrie sidérurgique ; l'économie nationale tire des avantages immédiats de l'exploitation de cette branche de commerce et d'industrie. Les recettes du transport international des marchandises et des voyageurs viennent renforcer d'une façon invisible la balance des paiements (pour l'Allemagne le bénéfice de ses armateurs représente 300 millions de marks). On parle aussi de la valeur mili-

taire d'une grande marine de commerce (croiseurs auxiliaires, transports, réserve de marins, etc.).

L'Etat, sans nationaliser l'industrie maritime, peut exercer une influence considérable au point de vue de la construction et de l'exploitation : par des instituts de classification des navires, par une réglementation concernant la charge du bâtiment, par des dispositions d'ordre hygiénique, par des contrats postaux, par des primes de navigation, des primes de construction, par des dégrèvements fiscaux, par l'interdiction de nationaliser les navires achetés à l'étranger, par la réserve du cabotage à la marine nationale, par l'entrée en franchise des matières premières nécessaires à la construction, par des tarifs de chemins de fer favorables à l'exportation.

Il faut noter en passant que, dans l'industrie maritime, il y a des intérêts particuliers qui sont ceux des constructeurs, ceux des armateurs, ceux des consommateurs (expéditeurs, passagers) qui sont souvent en opposition et entre lesquels il n'est pas facile de rétablir l'harmonie, lorsqu'on abandonne le principe de la liberté commerciale; on doit tenir compte aussi des intérêts des contribuables et se préoccuper de la répercussion sur les relations internationales, certaine mesure en apparence d'ordre intérieur pouvant provoquer des représailles.

A des intervalles plus ou moins longs, on assiste à des accès de panique, qui saisissent la presse et une partie des intéressés : « La marine nationale est en décadence, la concurrence des marines étrangères, favorisées par des lois que nous n'avons pas, devient de plus en plus menaçante; il faut aviser, il faut légiférer et ouvrir des crédits pour accorder des primes, des subventions ». La France n'a pas le monopole de ces paniques ni des récriminations et des sollicitations. Plus l'esprit protectionniste est fortement ancré dans un pays, plus le tapage est violent et l'appel au concours du Trésor bruyant.

Si complexe que soit l'industrie maritime, envisagée aussi bien au point de vue de la construction qu'au point de vue du transport, elle présente cependant un ensemble de phénomènes dont la manifestation est assez facile à suivre, qui se traduit d'une façon assez claire pour qu'on puisse observer les faits et constater qu'ils n'échappent pas à la sanction économique, c'est-à-dire que la transgression des principes économiques amène des conséquences fâcheuses et que des lois qualifiées de protectrices aboutissent à des résultats tout à fait différents de ce qu'espéraient, promettaient et escomptaient leurs promoteurs. Les ques-

tions de marine marchande rappellent un peu, sous ce rapport, les questions monétaires, où de mauvaises lois aboutissent rapidement à de piètres résultats.

Cette question des primes et des subventions a préoccupé depuis une trentaine d'années les différents pays. Elle a fait l'objet d'enquêtes nombreuses. En 1886, le gouvernement des Etats-Unis publia une collection de rapports sur la condition des marines marchandes de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie. Ces rapports ont paru, accompagnés d'une lettre du Secrétaire d'Etat, M. Bayard, au Président Cleveland, dont il est utile de citer un extrait.

« Le sujet, écrit M. Bayard, a assumé une grande importance par suite des efforts qu'ont faits quelques-unes des principales nations commerciales de l'Europe, en vue de stimuler leur marine marchande par une assistance directe et indirecte, et de lui donner ainsi une énergie qu'on ne croyait pouvoir atteindre sans cette aide. Des pays paient des primes sous diverses formes en vue de stimuler la construction des navires, d'encourager la navigation, de mettre leur marine dans une situation plus favorable pour obtenir une part plus grande dans l'industrie du transport universel, que celle qu'on obtiendrait dans des conditions naturelles et sous le régime de la libre concurrence. Si cette politique avait été limitée à une seule nation, cette nation aurait pu en retirer quelque bénéfice... Lorsque d'autres nations entrent en lutte, et opposent privilège à privilège, aucun avantage n'est gagné, et les conditions de la concurrence sont changées. La nation qui offre le plus, qui accorde les primes et les subventions les plus fortes, occupe une position favorisée, mais seulement jusqu'au moment où d'autres nations sont disposées aux mêmes sacrifices... Cette politique peut conduire à la construction d'une certaine quantité de tonnage, mais la question est ouverte pour savoir s'il y a une demande légitime d'un tonnage nouveau.

« Les indications sont qu'il y a un excès dans l'approvisionnement du transport maritime, au delà des besoins réels et, si c'est exact, toute tonne construite au-delà de ce qu'il faut pour réparer les pertes, est autant d'ajouté au poids mort de l'excès de tonnage dont la rémunération dépend des primes gouvernementales. Cette prime n'est rien de plus qu'une taxe imposée sur l'industrie productive pour le bénéfice d'une industrie non nécessaire et par là même non profitable. Les rentrées, les recettes obtenues à l'aide d'une politique aussi coûteuse que le système des primes sont ruineuses et dues à des considérations artificielles.

A en juger par l'expérience du sujet, ces conditions doivent continuer afin de garantir l'existence de la marine qu'elles ont encouragée à naître. A une nation dont les intérêts commerciaux sont vastes, les primes des autres nations peuvent apporter des avantages sous forme de taux abaissés de frêt, qui résulte de l'augmentation de concurrence. »

Cette citation d'un rapport adressé au Président des Etats-Unis vous paraîtra peut-être opportune, dit M. Raffalovich.

En France vous avez eu la grande Commission de 1873, qui proclama que le seul moyen efficace de venir en aide à la marine de commerce, c'était de lui allouer des primes ; on fit valoir les services rendus par la marine de commerce, en entretenant gratuitement une réserve pour la flotte de guerre. Des travaux de la Commission de 1873 sortit la loi de 1881, qui accordait une prime à la construction, une prime à l'armement de 1 fr. 50 sur la jauge nette pour les navires construits en France, une demi-prime pour l'armement pour les navires construits à l'étranger.

Puis est venue la loi de 1893, qui porte la prime à la construction de 60 à 90 francs, qui supprime la demi-prime pour l'armateur achetant son navire à l'étranger et qui augmente la prime aux voiliers. La somme de 90 francs dépassait sensiblement les droits de douane sur les matières nécessaires à la fabrication du navire. On pronostiqua que la suppression de la demi prime amènerait la diminution des effectifs et ne servirait nullement les constructeurs français. On sait ce que l'élévation de la prime aux voiliers à 1 fr. 70, sans restriction pour les gros tonnages, a coûté. Les capitaux sont revenus, a-t-on dit, à l'industrie maritime, mais beaucoup plus au profit des voiliers qu'à celui des vapeurs, qui restaient cependant le véritable instrument de progrès. Trois années s'écoulent, la situation s'aggrave, la Chambre des députés adopte à l'unanimité une résolution invitant le gouvernement à faire étudier par une Commission spéciale les moyens de venir en aide à la marine marchande. Une Commission extraparlementaire, présidée par M. Raynal, procéda à une vaste enquête dont le rapport fut présenté par M. Estier et dont résulta la loi de 1902.

En 1901, la Chambre des communes, sur la proposition de M. Evelyn Cecil, nomma une Commission d'enquête, chargée d'examiner la question des subventions accordées par les gouvernements étrangers aux navires à vapeur et à voile et d'en rechercher l'influence sur le commerce britannique.

Cette Commission, qui a tenu 32 séances et recueilli les déposi-

tions de 41 experts en deux grands Livres bleus, a déposé son rapport à la fin de 1902.

M. Raffalovich donne une analyse détaillée du rapport. Il rappelle la définition : bonification, subside, subvention sont des termes qui tous indiquent une assistance pécuniaire; on les emploie pour désigner des paiements faits en échange de quelque service ou de quelque valeur reçue (transport de la poste, construction et pose de câbles, défense nationale, encouragement au commerce). Il est difficile souvent de décomposer un subside dans ses différentes parties, d'établir ce qui est payé comme subvention postale, comme service de l'Amirauté, comme encouragement au commerce.

Les subventions postales anglaises s'élèvent à 765.000 livres, sans y comprendre les 150.000 récemment accordées à la Cunard Line. L'objet principal en vue a été la régularité et la rapidité du service postal, tandis que l'Amirauté a voulu avoir des navires à sa disposition. Les intérêts du commerce ne sont pas entrés en ligne de compte, sauf en ce que le service postal suit les grandes voies du commerce. Une seule exception, 40.000 livres données à une ligne des Antilles afin d'encourager le commerce des fruits. Le rapport cherche à démontrer que les subventions des autres Etats sont en harmonie avec une politique différente de celle de l'Angleterre.

M. Raffalovich passe en revue les subventions accordées par les principaux Etats. L'Allemagne dépense 347.000 livres en subventions à la marine à vapeur, 65.000 livres pour le transport de la poste aux États-Unis. Les procédés de prime indirecte sont de deux sortes : entrée en franchise des matériaux de construction, tarifs différentiels sur les chemins de fer. Le système allemand, c'est de fournir des navires et du frêt à la marine, mais il compte sur l'initiative privée pour mettre à profit ces conditions.

Quant à la France, dont la législation a été modifiée trois fois en vingt-cinq ans, « toutes les subventions, écrit le rapporteur anglais, sont hors de proportion avec les services rendus; d'une façon générale, il est certain que le commerce français n'a pas progressé avec la munificence grandissante; de ces subventions, alors que les armateurs français, notamment les propriétaires de voiliers ont indûment profité aux dépens de leur pays. »

M. Raffalovich explique le mécanisme de la loi de 1902; il raconte la mésaventure arrivée au législateur, qui a voulu limiter les sacrifices du Trésor, le tonnage à primer, en répartissant la construction sur une période déterminée : quelques mois après la

promulgation de la loi, les 500.000 tonneaux étaient absorbés, dont 300.000 par une seule personne ».

Nous ne pouvons suivre M. Raffalovich dans le résumé de la législation italienne, russe, japonaise, américaine, austro-hongroise. Reproduisons seulement les tableaux ci-dessous.

*Tableau comparé du tonnage. (Steamers de plus de 100 tonneaux.)*

| | 1890-1891 | | | 1902-1903 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Navires | Mille T. | 0/0 | Navires | Mille T. | 0/0 |
| Royaume-Uni | 5.574 | 7.774 | 59.9 | 7.358 | 12 897 | 49.9 |
| Colonies | 829 | 461 | 3.5 | 994 | 754 | 2.9 |
| Total | 6.403 | 8.235 | 63.4 | 8.352 | 13.652 | 52.8 |
| Etats-Unis | 416 | 517 | 4.0 | 1.094 | 1 954 | 7.6 |
| Autriche-Hongrie | 130 | 151 | 1.2 | 259 | 529 | 2.0 |
| Pays-Bas | 162 | 217 | 1.7 | 320 | 555 | 2.1 |
| France | 526 | 809 | 6 2 | 690 | 1.104 | 4.3 |
| Allemagne | 741 | 928 | 7.2 | 1.365 | 2.636 | 10.2 |
| Italie | 212 | 300 | 2.4 | 361 | 691 | 2.7 |
| Japon | 165 | 138 | 1.1 | 535 | 554 | 2.1 |
| Norwège | 395 | 246 | 1.9 | 905 | 866 | 3.4 |
| Russie | 236 | 156 | 1.2 | 544 | 556 | 2.2 |
| Espagne | 389 | 414 | 3.2 | 464 | 736 | 2.8 |
| Suède | 471 | 181 | 1.4 | 719 | 464 | 1.8 |
| | 11.108 | 12.985 | — | 17.156 | 25 859 | — |

*Voiliers.*

| | 1890-1891 | | | 1902-1903 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Navires | Mille T. | 0/0 | Navires | Mille T. | 0/0 |
| Royaume-Uni | 3.593 | 2.467 | 26.9 | 1.685 | 1.533 | 23.3 |
| Colonies | 2.075 | 894 | 9.8 | 1.004 | 360 | 5.5 |
| | 5.668 | 3.361 | 36.7 | 2.689 | 1.894 | 28.8 |
| Etats-Unis | 2.856 | 1.306 | 14.2 | 2.214 | 1.382 | 21.0 |
| Autriche-Hongrie | 238 | 118 | 1 3 | 42 | 26 | 4 |
| Pays-Bas | 382 | 161 | 1 8 | 109 | 57 | 9 |
| France | 854 | 235 | 2.6 | 601 | 415 | 6.3 |
| Allemagne | 1.135 | 640 | 7.0 | 500 | 502 | 7.6 |
| Italie | 1.343 | 515 | 5.6 | 862 | 467 | 7.1 |
| Japon | 124 | 33 | 4.0 | 998 | 135 | 2.1 |
| Norwège | 2.974 | 1.337 | 14.6 | 1.345 | 766 | 11.6 |
| Russie | 945 | 271 | 2.9 | 751 | 244 | 3.7 |
| Espagne | 494 | 119 | 1.3 | 150 | 48 | 7 |
| Suède | 999 | 294 | 3 2 | 789 | 225 | 3.4 |
| | 21.190 | 9.166 | — | 12.472 | 5.774 | — |

Après avoir exposé ce qui se fait à l'étranger, le rapport de la Commission anglaise examine les différents éléments du problème, notamment les conditions dans lesquelles les subventions sont accordées et la répercussion sur les intérêts britanniques. Voici

les têtes de chapitre : vitesse, exigences de l'Amirauté, ventes de navires à l'étranger, nationalité de l'équipage, instruction professionnelle, tarifs de transport, entente entre les armateurs, etc.

Il est très difficile de débrouiller l'influence des subventions étrangères d'une part et celle que la réglementation du Board of Trade, l'incidence des droits de phare ou le Merchandise act ont exercée.

Le Board of Trade croit que la marine britannique demeure florissante, bien que le tonnage étranger grandisse proportionnellement plus rapidement, et cela parce que le point de départ est plus bas. Il est plus facile de passer de 1 à 2, que de 100 à 200. De 1890 à 1902, le tonnage universel a progressé de 13 à 26 millions, la part de la marine anglaise a baissé de 63 à 52 p. 100, alors qu'elle a progressé de 8 millions 1/4 à 13 millions 1/2 de tonneaux. Le tonnage à vapeur anglais a augmenté de 5.400.000 T., celui de l'Allemagne, de 1.700.000. La marine marchande anglaise « holds its own creditably », malgré les progrès accomplis par d'autres. La concurrence est plus active, l'effort doit être proportionnellement plus considérable.

On dit que les primes et subventions auraient facilité le déplacement de produits anglais par des produits similaires étrangers; il y a eu diminution du nombre des voiliers anglais. En dehors des subventions étrangères, quels sont les autres éléments défavorables? On peut citer les règlements onéreux du Board of Trade.

La plupart des armateurs sont hostiles aux subventions, excepté lorsqu'elles s'appliquent à des services rendus. En dehors de cela il leur semble bien difficile de subventionner une catégorie de navires sans le faire pour d'autres. Un système général de primes est impossible par suite du coût; il risque de provoquer des représailles.

Les conclusions de la Commission d'enquête anglaise sont les suivantes . les subventions maritimes accordées à grands frais par les gouvernements étrangers ont favorisé le développement de la concurrence sur les principales voies maritimes et aidé aux transfert de quelques branches du commerce étranger et colonial, mais malgré le stimulant des subventions sur leurs concurrents étrangers, l'armement et le commerce anglais ont tenu tête. Les subventions sont le moindre facteur, l'habileté commerciale et industrielle est le facteur principal du développement maritime et commercial de certains pays, notamment de l'Allemagne, où cependant les facilités provenant de tarifs directs ont eu un effet

important. Ailleurs les subventions n'ont pas donné des résultats satisfaisants. La concurrence des armateurs anglais avec leurs concurrents commerciaux, dans des conditions raisonnables, sans intervention de l'Etat ni contrôle des frets par lui, est plus saine et plus utile qu'un système subventionné et consolidé par l'Etat, dans lequel l'armateur dépendrait moins de son énergie et de son habileté industrielle, davantage de la faveur et du secours du gouvernement.

**M. Cabart-Danneville**, sénateur de la Manche, invité du Bureau, est prié par le Président de présenter à la réunion quelques observations sur cette question de la marine marchande, sur laquelle il est particulièrement compétent.

M. Cabart-Danneville envisage la législation de 1893 et celle de 1902. Il montre qu'en réduisant la prime des voiliers et en augmentant celle des vapeurs, en repoussant la compensation d'armement, on aurait pu obtenir une loi excellente et qui aurait donné des résultats au point de vue de la construction et de l'armement. Il fait toucher du doigt les contradictions de la loi, celles de la loi et du règlement d'administration publique.

Il passe en revue les législation anglaise, allemande, américaine, japonaise, italiennne et espagnole au point de vue des subventions données à la marine marchande.

Le sénateur de la Manche croit qu'on pourrait arriver à supprimer les primes en examinant les facteurs personnels, matériels, politiques dont est fonction la marine marchande. Ces éléments, les lois et règlements qui, par leurs variations entraînent la prospérité, la stagnation ou la décadence de notre commerce maritime, doivent être étudiés et en France, dont l'histoire doit être mise à profit, et chez les nations étrangères dont les marines marchandes progressent.

**M. Colson** considère l'étude des subventions à la marine marchande comme tout particulièrement intéressante, parce que l'industrie navale est par excellence l'industrie protégée, à laquelle ont été appliqués tous les procédés préconisés par les écoles interventionnistes ; aussi quand on voit les mesures prises en sa faveur tantôt échouer complètement tantôt devenir ruineuses pour le Trésor, on peut y trouver l'exemple le plus topique de l'impuissance des encouragements officiels.

L'un des prétextes principaux de ces interventions c'est l'inscription maritime, qui constituait autrefois une charge militaire spéciale assez lourde, mais qui ne diffère guère aujourd'hui, des

charges générales imposées à tous les citoyens par le service obligatoire et les réserves. Cette organisation a conduit à appliquer de longue date aux populations maritimes toute la législation ouvrière préconisée de nos jours : contrat de travail soumis au contrôle administratif, retraites obligatoires avec fortes subventions de l'Etat, etc. Si l'on en croit les plaintes pressantes des armateurs tout cela est loin d'avoir facilité le recrutement de leur personnel et même la caisse d'assurances nouvelle créée il y a peu d'années soulève un tolle si général parmi les intéressés, qu'on a pris le parti de les exonérer à peu près des cotisations, en les prélevant sur les primes.

Ces primes avaient été instituées en 1882 dans des conditions assez coûteuses, mais qui n'avaient pas entraîné de graves inconvénients. Seulement quand la loi, votée pour dix ans a dû être renouvelée, on a suivi la pente naturelle en matière de primes : puisqu'on soutenait une industrie parce qu'elle ne pouvait vivre, on était naturellement amené à soutenir spécialement les branches qui vivaient le plus difficilement, ou autrement dit à galvaniser à coups de millions les modes de transport condamnés par les progrès de l'art.

C'est ce qui a été fait en 1893 pour les voiliers ; le taux des primes calculées d'après le parcours annuel a été porté à un chiffre tel, que l'exploitation des grands voiliers susceptibles de donner de grandes vitesses dans les régions où la régularité des vents permet d'effectuer avec certitude de grands parcours constituait une entreprise lucrative presque sans produire aucun fret.

Une fois ce fait constaté, l'industrie des voiliers coureurs de primes a pris un tel essor que la France à elle seule construisait dans ces dernières années plus de voiliers que tout le reste du monde, et nos budgets se trouvent engagés pour une longue période dans des sacrifices très lourds pour une catégorie de navires dont l'intérêt commercial est désormais presque nul, et que le monde entier délaisse de plus en plus.

Le danger est devenu tel, que la loi de 1902 y a coupé court, en limitant les primes aux petits voiliers qui ne sont pas susceptible de donner des vitesses considérables. Mais on peut craindre qu'elle n'ait fait pour les vapeurs, au moins pour ceux de dimensions moyennes, ce que la précédente avait fait pour les voiliers. Il semble bien que le taux des primes est assez élevé pour donner à la navigation à vapeur un essor dans lequel le côté commercial jouerait un rôle tout à fait secondaire.

On a reconnu à temps le danger pour les grands navires, et on

a établi une décroissance des primes pour les navires de plus de 3.000 tonneaux et la suppression de toute allocation pour le tonnage excédant 7.000 tonneaux pour un navire. Ainsi les très grands cargo-boats de 10.000 ou 12.000 tonneaux ou même davantage, dont l'emploi tend à se développer dans les grands pays maritimes et qui paraissent constituer l'instrument réel du progrès naval, ne recevront que des encouragements limités. Par contre, sur les instances, dit-on, des capitaines au long cours désireux de voir les commandements se multiplier le plus possible, on accorde aux voiliers de 3.000 tonneaux des primes disproportionnées avec leur intérêt réel.

Dans ces conditions, il est probable que le budget se fût trouvé promptement engagé au delà de toute raison si le Sénat n'avait eu la prudence de limiter les sacrifices de l'Etat à 150 millions qui joints à 50 millions admis pour la construction, représentent déjà un joli denier.

Mais du moment où on limitait les sacrifices du Trésor, il fallait savoir qui aurait droit aux 150 millions. Les primes à la marine marchande ont en grande partie pour objet de couvrir les charges répondant à l'écart de 60 à 80 p. 100 qui subsiste entre le coût des navires de construction anglaise et ceux de construction française, même après paiement à ceux-ci de la prime à la construction représentative du droit de douane. Il faut donc pour qu'un armateur commande un navire qu'il sache que, sur les 150 millions il lui est réservé une somme permettant de lui allouer pendant les 12 années pour lesquelles la prime est promise, les sommes auxquelles les parcours effectués lui donneront probablement droit. Il a donc fallu régler les *prises de rang* au moyen desquelles les navires acquiéreront un droit sur les 150 millions, au fur et à mesure des commandes, jusqu'à épuisement de ce crédit, et instituer des déchéances en cas de prise de rang fictive pour constater que l'inscription n'a pas été suivie d'effet.

D'où cette conséquence que les intéressés se sont précipités pour arriver en temps utile, si bien que quelques mois après la promulgation de la loi les rangs pris absorbaient tout le crédit; les chantiers vont pousser la construction à faire, pour ne pas exposer les navires inscrits à la déchéance, puis ils s'arrêteront court, et tout aliment leur sera enlevé puisque les navires qui seraient construits sans arriver en rang utile ne pourraient espérer aucune prime. C'est la crise organisée à l'avance, à échéance fixe. Il est bien invraisemblable qu'on la laisse se produire et de nouveaux crédits seront réclamés.

La sagesse du Sénat permettra au moins d'en subordonner l'ouverture à une revision du taux des primes; mais il est bien à craindre que la limite déjà si élevée des sacrifices prévus soit ultérieurement dépassée.

Il faut ajouter que l'absorption totale du crédit rend inopérantes les dispositions de la loi relative à la *compensation d'armement*, prime très réduite allouée aux navires de construction étrangère. La loi de 1882 allouait à ceux-ci une demi-prime; la loi de 1893 l'avait abolie, et c'est une des causes de l'échec de cette loi. L'Angleterre, qui construit plus de navires que tout le reste du monde ensemble, est le seul pays où l'on puisse se procurer un navire à tout moment dans un délai très court; les chantiers anglais sont les seuls qui aient un débit assez grand pour construire, souvent sans attendre les commandes, des navires des types courants; tant par ce motif, que par suite de l'importance de l'armement, qui amène des ventes incessantes de navires ayant servi, l'Angleterre est le seul pays qui ait un *marché* de navires. En France, au contraire, quand les chantiers ont leur plein de commandes, il faut attendre deux ou trois ans pour avoir un navire. Dans ces conditions, si la loi ne prime que les navires de construction française, nos armateurs sont dans l'impossibilité absolue de faire face à un besoin imprévu pour lequel ils ne sont pas outillés d'avance. C'est là un inconvénient qui entrave absolument leur industrie. La compensation d'armement devait y parer non pas en assimilant le navire d'origine anglaise au navire construit en France, mais en diminuant l'écart entre les conditions de leur exploitation. Il est évident que le but auquel elle répond ne peut être atteint, s'il faut pour l'obtenir avoir *pris rang* plusieurs années d'avance, et que cette innovation, la meilleure de la loi de 1893, se trouve stérilisée.

A côté des primes proprement dites, l'Etat français alloue à la marine, sous le nom de subventions postales, des subsides encore bien plus considérables qui sont censés constituer le paiement des transports effectués par la poste, mais qui, en réalité, ont pour but de payer les frais qu'entraîne la création de lignes régulières de paquebots à marche rapide. La vitesse sur mer est extrêmement coûteuse, car la résistance de l'eau croît comme le carré de la vitesse. Il faut donc que la puissance des machines, la consommation de charbon par jour quadruplent, quand la vitesse double.

Il en résulte que pour les grandes vitesses et les traversées un peu longues, les machines et le charbon finissent par occuper toute

la capacité du navire. La place disponible pour les voyageurs et les marchandises étant réduite presque à rien, il faudrait leur demander des prix colossaux pour qu'une exploitation de ce genre fût rémunératrice. Le public apprécie beaucoup la vitesse, mais il se refuse absolument à la payer ce qu'elle coûte, et les grands paquebots qui donnent les vitesses de 21, 22, 23 nœuds dont on parle aujourd'hui, seraient bien vite abandonnés, s'ils n'étaient largement subventionnés. En Angleterre, comme en Allemagne, comme en France, on reconnaît qu'on va beaucoup trop loin dans la voie de l'accélération des services, et cette coûteuse folie ne subsiste que par les subsides des administrations postales entraînées dans tous les pays à dépasser toute raison dans cette voie.

C'est ainsi que les subsides de l'Etat faussent complètement le développement de la marine. Tantôt il soutient les voiliers, les vapeurs de petites dimensions et les outillages que le progrès condamne; tantôt il devance le progrès en imposant aux contribuables des charges écrasantes pour obtenir des vitesses ruineuses dans l'état actuel de l'art nautique. Il expose l'activité des chantiers et par suite de la métallurgie aux soubresauts les plus malfaisants pour les entrepreneurs, comme pour les travailleurs, et avec tout cela il arrive à ce résultat que les industries navales pour lesquelles le budget s'impose les plus lourds sacrifices seraient incontestablement celles de France dont les plaintes seraient les plus continues, n'était l'industrie sucrière où les mêmes procédés ont amené les mêmes résultats.

Un échange d'observations entre MM. Cabart-Danneville, J. Fleury, Colson, Giraud succède à l'exposé de M. Colson.

**M. Cabart-Danneville** répète que si l'on veut avoir une marine marchande rendant de véritables services au commerce, il ne faut pas instituer de primes. Sans quoi, pour gagner ces primes, les armateurs feront naviguer des bateaux chargés de n'importe quoi dans le seul but de gagner les subventions.

**M. Jules Fleury** dit que la seule chose à faire, après avoir supprimé toute protection, c'est de dire à chacun de nos constructeurs, de nos armateurs : « Sois habile, sois ingénieux, applique-toi à faire mieux que tes concurrents, et le succès est à toi ! »

**M. Levasseur** ne résumera pas cette fois la discussion. L'heure est trop avancée et le sujet, tel qu'il a été présenté dans le rapport très documenté et bien instructif de M. Raffalovich, est une étude de détail et d'application pratique plutôt que de principe

scientifique ; c'est en hommes pratiques, bien versés dans la connaissance du détail que l'ont traité MM. Colson et Cabart-Danneville. Le témoignage des Anglais n'est pas favorable à la prime ; il est vrai qu'ils ont dans la construction et la navigation une situation prépondérante qui les dispense de songer à ce genre de protection ; ils y recourent cependant, peut-être indirectement, par des conventions postales, et ils viennent de le faire directement en vue de soutenir la concurrence du trust de l'Océan. D'autres peuples moins favorisés emploient le système des primes. En ont-ils réellement recueilli le bénéfice qu'ils espéraient ? L'expérience de la France depuis 1881 est loin de le démontrer. Il est certain que l'impulsion que le gouvernement a donnée ainsi aux constructions de bâtiments à voiles n'est pas logique. Comme le dit M. Colson, la prime est destinée à soutenir des parties faibles et souvent par suite engage l'activité économique dans des directions qui ne sont pas les plus conformes au progrès. D'autre part, comme le dit l'enquête anglaise, elle amène une baisse anormale du fret, une fraction de la dépense de navigation étant payée par l'Etat. Elle risque ainsi de fausser doublement l'équilibre économique qui résulterait d'une libre concurrence. Aucun des orateurs qui ont pris la parole ce soir n'a d'ailleurs défendu ce système ; M. Cabart-Danneville est partisan de la protection, mais par d'autres moyens. Un des meilleurs assurément est le développement du commerce extérieur d'importation et d'exportation qui procure le fret et qui est d'intérêt général. Les législateurs devraient, en matière de protection, mettent toujours cet intérêt en balance avec l'intérêt particulier d'une industrie quelconque.

La séance est levée à 11 h. 15.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

A. NEYMARCK. *Une statistique nouvelle sur le morcellement des valeurs mobilières.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1903, in-8°.

E. D'EICHTHAL. Le *lendemain de la révolution sociale.* — *Paris*, 1903, in-8°.

GEORGES CAHEN. *Le gouvernement législateur.* La *loi et le règlement.* — *Paris*, 1903, 8°.

*Le nouveau port de Bizerte. Tunisie.* — *Paris*, 1903, in-8°.

*Institut des actuaires français.* Bulletin trimestriel, n$^{os}$ 51 et 52. — *Paris*, 1902 et 1903, in-8°.

*Le Manifeste du Tzar.* Le point de vue russe. — *Paris* (s. d.), in-8°.

G. DE MOLINARI. *Etalon d'or et étalon d'argent.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1903, in-8°.

A. NEYMARCK. — *La statistique internationale des valeurs mobilières*; IV<sup>e</sup> rapport. — *Rome*, 1903, gr. in-8°.

HENRI ONFROY. *Les papeteries à la cuve d'Arches et d'Archettes.* Supplément aux Annales du « Musée social ». — *Paris*, 1903, in-8°.

*Règlement définitif du budget de l'Empire (russe).* Exercice 1901. — *Saint-Pétersbourg*, 1902, in-4°.

CHARLES RENARD. *De la coopération des médecins à l'œuvre de la mutualité et particulièrement au traitement des blessés du travail.* — *Paris*, 1902, gr. in-8°.

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Direction du travail. *Statistique annuelle du mouvement de la population*, t. XXXI. — *Paris*, 1902, gr. in-8°.

*Monthly summary of commerce and finance of the United States.* Nos 4-7. — *Washington*, 1902, in-4°.

# COMPTES RENDUS

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER SUISSES ET SES CONSÉQUENCES, par HENRY HAGUET. — 1 vol. in-8°, Béranger à Paris, et Eggimann à Genève, 1903.

« Le rachat suisse, dit M. Henry Haguet, a été une erreur et sera une déception ».

La Confédération n'a encore exploité, en 1901 et 1902, que trois des grands réseaux, le *Central*, le *Nord-Est*, l'*Union Suisse*, et il lui reste à absorber les deux plus importants, celui du *Jura Simplon* en 1903 et celui du *Gothard* en 1909. Après un historique, qui n'est pas sans intérêt, de l'établissement des chemins de fer en Suisse, de leur situation sous le régime de l'industrie privée et de la question du rachat, M. Henry Haguet étudie les résultats obtenus par l'exploitation étatiste, encore incomplète, mais dont les résultats sont loin d'être favorables.

Les mécomptes portent d'abord, pour les trois réseaux déjà exploités par l'Etat, sur le taux de l'indemnité de rachat, 197 millions de francs au lieu de 140.100.000 francs prévus, soit 57 millions de plus en chiffres ronds.

Sur l'exploitation, mécompte également. Le *Central*, pour 1901, est inférieur en excédent de recettes de 340.000 francs sur l'excédent réalisé par la Compagnie pendant la dernière année de son exploitation. Quant à l'excédent du *Nord-Est*, la moins-value est de 2.531.000 francs sur celui de 1900, dernière année de la Compagnie.

Y a-t-il du moins avantage, du côté des tarifs, pour le public? Le seul progrès appréciable s'est effectué mécaniquement, par la seule unification du réseau. Lorsque le *Central*, le *Nord-Est* et l'*Union Suisse* se sont fondus, il a fallu tout naturellement égaliser les tarifications. On a donc adopté, sur l'ensemble du réseau, les tarifs réduits pratiqués par le Central pour les billets d'aller et retour. Et comme cela représente, pour l'an prochain, un sacrifice de 1.400.000 francs, on reparlera ultérieurement de l'abaissement des tarifs de marchandises.

Conséquences : un déficit de 1.800.000 francs dans le projet du budget suisse pour 1903 qui vient d'être publié, sans compter 2 mil-

lions d'augmentation du fait des lois sur la durée du travail des agents, et les dépenses supplémentaires prévues et dont on ne peut fixer le chiffre.

M. Henry Haguet insiste sur le développement du fonctionnarisme, pour des intérêts politiques et électoraux, dû à l'absorption des chemins de fer par l'Etat. Cependant ce ne sont pas les avertissements qui ont manqué, ceux, entre autres, de M. Numa Droz qui écrivait : « Que l'Etat s'en tienne à son rôle de régulateur et de stimulant de tous les efforts. Cela vaudra infiniment mieux pour la prospérité nationale que la création d'une dette et d'une bureaucratie qui seront comme un manteau de plomb dont le pays ne pourra plus se débarrasser. »

On n'a plus voulu d'actionnaires qui cependant ne touchaient leur part de bénéfices que s'il y avait des bénéfices. Qui paie maintenant ? c'est le contribuable, et l'on ne voit pas qu'il puisse y avoir pour lui de compensation. C'est lui, dit M. Henry Haguet, « qui devra supporter les conséquences du rachat, notamment les frais de la bureaucratie fédérale. On a payé le réseau plus cher qu'on ne pensait : on boucle les premiers budgets d'exploitation par des déficits : on consent à faire des économies sur les tarifs et à négliger les commerçants ; mais on persiste à s'endetter pour les fonctionnaires. C'est le grief qui saute aux yeux lorsqu'on étudie cette question du rachat en Suisse, pays de suffrage universel où le parti radical pousse à la centralisation à outrance, démocratie républicaine où les traitements des seuls fonctionnaires fédéraux absorbent plus de 33 0/0 du budget total de la Confédération ?

S'il est impossible, sur les résultats de deux années, de se prononcer absolument, il est toutefois difficile, dans ces conditions, d'augurer de l'avenir mieux que du présent.

Nous pouvons, de l'excellent livre de M. Henry Haguet, tirer de profitables leçons pour nous-mêmes. La Suisse avait quelques raisons, bonnes ou mauvaises, des prétextes tout au moins, pour procéder au rachat : l'unification désirable d'un réseau qui ne dépasse pas 2.700 kilomètres, les échéances des concessions qui ne se représentaient guère que tous les quinze ans et les conditions du rachat à dire d'experts, l'intérêt stratégique, etc. Si, malgré toutes ces raisons, il semble bien que la Suisse se soit trompée, combien plus se trompent en France les partisans d'un rachat pour lequel il est impossible d'indiquer un motif sérieux !

MAURICE ZABLET.

L'EXPLOITATION DES MINES PAR L'ETAT, par PAUL WEISS. 1 vol. in-8°. A. Rousseau, 1901.

A l'Etat prussien appartiennent les 95/100 (17.856 hectares) du bassin houillier de Sarrebruck, qu'il exploite lui-même. C'est la monographie de cette exploitation que donne M. Paul Weiss, et cela pour en tirer les enseignements utiles, en présence des tentatives pour changer chez nous la loi de 1851, et surtout contre les visées du socialisme réclamant la restitution à la nation et aux travailleurs de la propriété du sous-sol.

Une constatation d'abord : c'est que cette loi de 1810 qui régissait ces mines lorsque le territoire où elles se trouvent appartenait à la France, a été respectée par l'Etat prussien, et que lui, État souverain, s'y soumet absolument comme si elles appartenaient à un simple particulier. Ce qui prouverait assez logiquement qu'elle n'est pas si mauvaise qu'on le dit chez nous. Voilà pour le principe de propriété lui-même. Quant à l'organisation et à l'administration, elles sont, comme tout ce qui se fait en Prusse, d'un autoritarisme absolu et intransigeant. Une grande initiative, mais avec une responsabilité complète, est laissée aux chefs de service. On y est très dur pour les ouvriers, des congés leur sont rarement accordés, les absences punies, les tentatives de grèves brutalement réprimées. On ne leur reconnaît aucun droit. Mais il faut lire, à cet égard, les détails trop longs pour être répétés ici, que donne M. Weiss, afin de bien comprendre le régime où ils sont soumis. Cependant la population minière, entièrement recrutée dans le pays, ne cesse de s'accroître avec la production des mines, ce qui prouverait encore que ce genre de travail n'est pas sans offrir quelques avantages aux ouvriers. C'est du moins un débouché à l'emploi des bras inoccupés.

Cette organisation a ses inconvénients. Elle a aussi des avantages que M. Paul Weiss reconnait avec impartialité et cette impartialité même donne plus de poids à ses conclusions en faveur des exploitations privées

La production des houillères fiscales du bassin de Sarrebrück, qui était en 1850 de 593.856 tonnes avec 4.580 ouvriers, s'est constamment accrue, et, en 1899, elle s'élevait à 9.025.072 tonnes avec 37.108 ouvriers. En vingt ans elle a augmenté de 73 p. 100; mais dans le même temps, les mines privées de Silésie ont augmenté leur production de 120 p. 100 et celles de Westphalie de 143 p. 100.

Le prix de revient dans les mines fiscales est plus élevé qu'ailleurs, si l'on excepte toutefois les mines de peu d'importance. M. Paul Weiss l'évalue à 1 mark 35 de plus par tonne en le comparant à celui des mines de Harpen.

L'Etat prussien retire assurément des bénéfices considérables de sa production houillère, avec d'assez grandes variations : les années de baisse ne lui ont laissé que 6 à 8 millions de marks, mais en 1898 et 1899, les bénéfices se relèvent à plus de 12.300.000 marks, en 1900 ils vont à près de 16 millions. Toutefois ces résultats ne sont pas supérieurs à ceux réalisés par l'industrie privée des bassins houillers voisins pendant les périodes correspondantes.

D'où l'on peut conclure que la prospérité des mines de Sarrebrück est obtenue non par l'exploitation étatiste, mais malgré cette exploitation. Cependant, la direction a dû, en faisant payer ses charbons plus cher à l'étranger qu'en Allemagne, se créer un monopole de fait dans ce dernier pays, en même temps qu'elle profitait des besoins des industriels de France, de Suisse, etc. Elle se conduit d'ailleurs fort durement avec sa clientèle. C'est le même caporalisme qu'envers les ouvriers. « Elle vend la houille, dit M. Weiss, de la même manière que la Régie, en France, ses tabacs. » D'où bien des mécontentements dont les mines de Sarrebrück pourraient un jour ou l'autre avoir à subir les conséquences.

D'après cet exemple, que gagnerait la France à entrer dans la voie étatiste de l'exploitation des mines? Les propriétaires, en supposant même leurs mines rachetées sans dépréciation, verraient leurs actions industrielles transformées en valeurs d'Etat peu susceptibles de plus value. Les salaires des ouvriers ne pourraient s'améliorer : il est un niveau normal que les nécessités budgétaires ne permettront jamais de dépasser. Et leur indépendance serait-elle mieux tolérée par l'Etat que par les Compagnies privées ? On ne le pense pas en Allemagne. Aussi au Congrès d'Essen, en 1894, la nationalisation des mines, demandée par quelques adhérents, fut-elle « repoussée nettement et même rudement ». Quant aux consommateurs, on sait le compte qu'en tient le fisc en tous pays.

Il arrivera sans doute un moment où, suivant M. Paul Weiss, l'Etat fera bien de reprendre les mines, c'est quand elles seront sur leur déclin, car alors il y aura à pourvoir à un service public. Nous n'en comprenons pas la raison. L'Etat retirera t-il plus de charbon de mines épuisées que des compagnies privées? Et si c'est pour éviter des pertes à ces compagnies, on ne voit pas pourquoi l'Etat les endosserait. M. Paul Weiss a aussi des tendances favorables aux associations réglant les prix de vente. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet.

Où est-il mieux inspiré, où il l'est tout à fait bien, c'est quand il s'élève contre le protectionnisme. La France ne produit qu'une partie de sa consommation de houille ou de coke. Pourquoi donc le droit de douane de 1 fr. 20 par tonne? Il va directement

contre nous. Supprimons-le, laissons entrer librement la houille étrangère. Ce sera tout profit pour les industriels français, et nous pourrons nous ménager une réserve pour l'avenir en restreignant un peu le rendement de nos mines qui ne sont pas inépuisables.

Telle est la substance de cet excellent petit livre — excellent malgré quelques concessions aux idées étatistes que l'on s'étonne d'y trouver —, clairement et sobrement écrit, et sérieusement documenté. On le lira, comme je l'ai fait, avec intérêt.

MAURICE ZABLET.

---

L'EUROPE CENTRALE ET SES RÉSEAUX D'ETAT, par ARDOUIN-DUMAZET. 1 vol. in-18, Berger-Levrault, 1903.

M. Ardouin-Dumazet a voyagé sur tous les chemins de fer de l'Europe centrale, en Belgique, en Hollande, en Alsace-Lorraine, dans l'Allemagne du Sud, en Prusse, en Danemark, en Suisse, en Autriche-Hongrie, et ce sont les notes recueillies, au cours de ses pérégrinations, sur le régime des réseaux d'Etat, qu'il publie dans ce volume. Notes, en effet, et non une étude technique, mais qui ne manquent ni de valeur ni de piquant. M. Ardouin-Dumazet n'oublie pas le côté pittoresque des choses. Ce n'est pas un défaut.

En Belgique, par exemple, il a vu de belles gares, de véritables monuments d'architecture ; mais elles laissent à désirer comme abri et pour la manipulation des marchandises. Pas de premières classes dans les trains ; elles ont été supprimées ; et si l'on veut éviter une promiscuite gênante ou désagréable, il faut s'offrir un compartiment réservé de 2e ou 3e classe peu confortable, mais cher. Le matériel est insuffisant. Il cite des exemples où pour parer à l'inconvénient, on a tout simplement suspendu les expéditions de marchandises pendant plusieurs jours. C'est l'industrie privée qui a créé le réseau belge. L'Etat peu à peu a racheté les lignes existantes. Celles qu'il a créées lui-même sont peu étendues. Résultats : coût d'exploitation sensiblement plus élevé qu'en France et développement exagéré d'un fonctionnarisme qui grève lourdement le budget.

Le réseau hollandais, moins luxueux par ses gares, est supérieur par l'aménagement à celui de la Belgique. Il est vrai que si l'Etat néerlandais a construit des voies ferrées, il en a affermé l'exploitation à une Compagnie.

« Il y a, dit M. Ardouin-Dumazet, dans l'Allemagne du Sud, une grave question de chemins de fer dont nous ne nous doutions guère en France et qui a cependant soulevé une émotion très vive. Il s'agit des tendances à l'annexion au réseau d'Etat prussien des réseaux du Bade,

Wurtemberg, Bavière et Saxe, à laquelle tend toute la politique de Berlin, mais que les populations intéressées repoussent avec énergie, y voyant une menace pour ce qui leur reste d'autonomie. L'Alsace-Lorraine est jusqu'ici à part de ce mouvement ; mais du jour où les Etats du Sud auront cédé leurs réseaux au ministère prussien des chemins de fer, il est bien certain que les lignes d'Alsace-Lorraine et du Guillaume-Luxembourg, qui sont exploitées en réseau unique par l'Empire allemand, passeront du rang de chemins d'Empire à celui de voies prussiennes. »

Tout, en Alsace-Lorraine, comme dans l'Allemagne entière, mais en Alsace-Lorraine plus qu'ailleurs, est constitué et aménagé au point de vue stratégique. Les agents sont une véritable armée et absorbent 50 p. 100 des dépenses. Aussi tout marche-t-il militairement. On voudrait bien y adjoindre quelques petites lignes complémentaires dont le besoin, pour le commerce, se fait vivement sentir. Mais on se heurte à une réglementation inflexible et immuable. Il ne faut rien déranger à la mécanique.

« Les Chemins d'Alsace-Lorraine sont l'arme la plus puissante aux mains des centralisateurs germaniques. Le territoire des deux provinces est parcouru par une des plus grandes routes de fer de l'Europe. La gare de Strasbourg est un confluent de voies à circulation intense. Là s'unissent les lignes conduisant d'Anvers et de Rotterdam à la Suisse, au Danube et à l'Adriatique. L'une vient de l'Escaut par Luxembourg et Metz, l'autre des bouches du Rhin par Cologne. »

Les lignes de l'Allemagne du Sud, prises entre ces grandes voies et les lignes du réseau prussien, sont à la merci des visées de Berlin qui peut détourner leur trafic et les amener ainsi à composition.

L'étude du réseau d'Etat prussien forme une partie importante du livre de M. Ardouin-Dumazet. Retenons seulement ici que ce réseau, si florissant pendant quelques années et qui fournissait aux recettes du budget de l'Etat de 30 à 150 millions, voit son trafic et ses bénéfices diminuer considérablement. Constitué en même temps que se produisait la grande activité industrielle de l'Allemagne, il a profité de cette activité. Il subit aujourd'hui le contre-coup de la crise qui sévit. Et l'auteur, s'appuyant sur l'opinion d'Allemands qui ont fait de la question une étude approfondie, fait prévoir la ruine d'un système où l'union intime des Chemins de fer et du budget d'un Etat peut mettre celui-ci dans une situation financière dangereuse.

Le livre de M. Ardouin-Dumazet, par la forme un peu humoristique qu'il lui a donnée, est plutôt difficile à analyser. On ne fait pas un compte rendu des traits de mœurs, de coutumes et d'habitudes, des attitudes d'un chef de gare ou d'un garde-barrière, toutes choses

cependant qui font mieux ressortir l'esprit de l'ouvrage. Si l'on veut le lire, on y verra la confirmation d'une vérité économique souvent exposée et plus souvent méconnue : c'est que, si l'exploitation des Chemins de fer par l'Etat s'adapte mieux, ou pour parler plus exactement, s'adapte moins mal à certains pays qu'à d'autres, cependant, au point de vue économique, il est dangereux de s'aventurer dans cette voie. Comme je le disais en parlant des Chemins de fer belges, coût d'exploitation plus élevé, développement d'un fonctionnarisme ruineux et répercussion sur les finances publiques, tels sont partout les résultats de la main-mise de l'Etat sur les chemins de fer.

MAURICE ZABLET.

---

ÉTUDE SUR LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DES PRINCIPAUX PAYS DE L'EUROPE CONTINENTALE AVEC L'EXTRÊME-ORIENT, par M. EDOUARD CLAVERY, Consul de France, un vol. in-8° Léautey, 1903.

Ce titre, un peu long, est celui d'une brochurette de soixante-quatre pages, dont quarante d'annexes, ce qui laisse tout juste vingt-quatre pages pour la brochure proprement dite, et encore faut-il en déduire deux pages de titre et deux pages d'avant-propos. Mais, pour mince qu'elle soit, au point de vue typographique, cette petite brochure est plus grosse, de faits, d'idées, — de faits précis et d'idées justes, — que maint lourd in-octavo de tel écrivain bien connu, dont le public, incapable du reste de l'apprécier autrement,

Mesure l'importance et la valeur au nombre
Des kilos de papiers qu'il a fait imprimer.

La petite brochure de M. Clavery court donc le risque de passer inaperçue ; et ce sera dommage ; elle permet en effet de se rendre compte, d'une façon précise et détaillée, des relations économiques entre le continent européen et l'Extrême-Orient, ce qui, auparavant, n'était pas précisément facile.

Sans doute, il existe bien des statistiques officielles dressées par les Etats asiatiques ; mais, malgré l'intérêt qu'elle présentent, l'on sait combien elles sont, parfois, insuffisantes, surtout au point de vue des relations avec chacun des pays de l'Occident considérés isolément. C'est ainsi que dans les *Trade Reports and Returns* publiés par l'administration des douanes chinoises, les commerces respectifs de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, etc., sont confondus sous la rubrique générale de « Europe Continentale » [1]. D'un autre côté, ces

---

[1] Moins la Russie.

mêmes documents donnent, pour l'année 1900, par exemple, comme chiffres d'affaires réalisé entre l'Empire du Milieu et les nations européennes ainsi groupées, 10.273.405 hk. taëls soit 39.131.573 francs, à l'importation, et 24.976.619 hk. taëls, soit 95.190.918 francs, à l'exportation, alors que, d'après les documents européens, ce même mouvement d'affaires, dans les ports du continent, est estimé à 112 millions de francs à la sortie, et 274 millions à l'entrée.

Ces chiffres, il est vrai, comprennent aussi le commerce avec Hong-Kong et Macao, lequel n'est naturellement pas inclus dans les statistiques des douanes chinoises. Mais, d'autre part, le trafic avec la Hollande, le Portugal, la Scandinavie tout entière, reste en dehors des sommes indiquées.

De même, les rapports annuels publiés au Japon fournissent d'utiles informations. Il n'en est pas moins vrai, par exemple, que dans *Foreign Trade of the Empire of Japan*, les importations d'Allemagne figurent, en 1900, pour 18.183.953 yens, soit 43.816.080 francs, tandis qu'à la sortie du territoire douanier germanique, la valeur des marchandises expédiées sur le Japon est estimée à 70.400.000 marks, soit 82.500.000 francs, le double !

On voit donc que l'étude entreprise par M. Clavery n'était pas sans rencontrer, de prime abord, des difficultés sérieuses. Il les a surmontées. Il est parvenu à réunir une masse de renseignements précis et détaillés, notamment sur les articles allemands, belges, russes, autrichiens et italiens, qui, pendant les années 1900 et 1901, ont été placés, en quantités plus ou moins considérables, sur les marchés de l'Extrême-Orient.

S'il est vrai qu'en matière économique surtout, l'expérience d'autrui, parfois, soit instructive, souhaitons que les exportateurs français en relations d'affaires avec les mêmes régions sachent mettre à profit les renseignements si judicieusement réunis par M. Clavery sur les opérations de leurs compétiteurs des pays voisins.

ÉMILE MACQUART.

---

DE LA PROTECTION ET DE LA TUTELLE DES ENFANTS NATURELS, par M. GASTON MALOT. 1 vol. in-8. Jouve, 1903.

La proportion des naissances illégitimes a augmenté en France, depuis un siècle, d'une manière considérable. En 1801, l'on comptait 42.000 naissances illégitimes pour 875.000 légitimes, soit moins de 5 p. 100. En 1900 : 72.851 naissances illégitimes pour 754.176 légitimes, soit près de 10 p. 100. Plus de 30 p. 100 des enfants venant au monde dans le département de la Seine sont des enfants naturels.

Or, notre Code civil étant resté muet au sujet de leur tutelle, et très incomplet au sujet de leur protection, la matière fait l'objet de graves controverses en doctrine et en jurisprudence. Un effort a bien été accompli, en 1896, en vue de créer au profit de ces enfants des droits successoraux supérieurs à ceux qu'ils possédaient auparavant ; mais la question de leur tutelle et de leur protection morale a traîné en longueur jusqu'à nos jours ; le projet de loi concernant leur protection, voté par le Sénat, le 17 juin 1902, sommeille depuis lors dans quelque carton poussiéreux de la Chambre.

Espérons qu'il en sortira et qu'il sera voté et appliqué. Souhaitons surtout qu'en prévision de ce vote, un de nos « honorables », trouve le temps d'étudier le volume — beaucoup trop spécial pour que nous puissions en parler plus longuement ici, — dans lequel M. Gaston Malot, sans pédanterie et surtout sans fausse sentimentalité aucune, a su mettre en lumière et défendre avec force des idées généreuses et justes, comme l'avenir le démontrera.

EMILE MACQUART.

---

THE PRINCIPLES OF MONEY (PRINCIPES DE LA MONNAIE), par LAURENCE LAUGHLIN, 1 vol. in-8°, 1903. New-York. Charles Scribner's Sons.

M. Laughlin, professeur à l Université de Chicago, est connu par son histoire du Bimétallisme aux Etats-Unis, ses éléments d'Economie Politique et une édition abrégée de Stuart Mill. Il avait donc toute la préparation scientifique nécessaire pour entreprendre un traité de la Monnaie, dont le premier volume vient de paraître sous le titre « les principes de la Monnaie. » M. Laughlin se propose d'en écrire d'autres : II, la monnaie de métal, l'or et l'argent. III, l'histoire de la monnaie de métal aux Etats-Unis. IV, le papier-monnaie, Etats-Unis. V, le papier-monnaie, pays étrangers, VI, la banque.

Dans le premier volume, l'auteur a voulu en quelque sorte déblayer le terrain, étudier les grandes théories sur les fonctions de la monnaie, la frappe, la question de l'étalon, le crédit, les prix, la théorie quantitative de la monnaie, la loi de Gresham ; en même temps qu'il fait la critique des vues exposées par les économistes et leurs adversaires, Laughlin construit sa propre théorie. Son premier volume est fortement documenté et montre chez l'auteur une profonde érudition. L'auteur est un partisan de la saine monnaie et de l'étalon d'or : il montre que la valeur de l'or et celle de l'argent sont sujettes à varier comme celles de toute autre marchandise ; on considère l'étalon d'or comme le moins imparfait, comme le plus stable, supérieur à l'étalon d'argent...

M. Laughlin se livre à une charge à fond contre la théorie quantitative de la monnaie, qui lui semble négliger des éléments essentiels dans l'établissement des prix. Il reproche à ceux dont il diffère, d'avoir des vues étroites. Les prix sont modifiés par d'autres causes que le plus ou moins de signes monétaires. M. Laughlin, après avoir été convaincu de la justesse des théories de Ricardo, est arrivé à les contester. Il s'appuie sur des exemples tirés des fluctuations de prix pendant et après la guerre de sécession.

L'ouvrage de M. Laughlin mérite d'être signalé à ceux qui s'intéressent aux questions monétaires et qui veulent les approfondir.

RAFFALOVICH.

---

DIE BEZIEHUNGEN RUSSLANDS ZU PERSIEN (LES RELATIONS DE LA RUSSIE AVEC LA PERSE), par VON KRAHMER. Leipzig. Zugschwerdt, 1903.

Le général prussien en retraite, Krahmer, s'est fait une spécialité de la compilation d'ouvrages concernant la Russie en Asie, et après avoir consacré un volume à l'Asie Centrale, un autre à la Sibérie, un troisième à la Russie en Extrême-Orient, un quatrième à la Côte septentrionale (mer d'Okhotsk, districts de Pétropawlovsk et d'Anadyr), il a été amené à étudier dans un cinquième les relations de la Russie et de la Perse.

Après un exposé historique, qui va de 1474 à 1854, M. Krahmer fait le tableau de la Perse, au point de vue de ses ressources, de ses industries primitives, de son agriculture, de son commerce avec l'étranger. Il est bien curieux, ce souvenir évoqué en 1561 : le négociant anglais, Antoine Djarkinson, établi à Moscou, d'où il entretenait un trafic considérable pour l'époque avec l'Angleterre, fut envoyé par le tzar Jean IV et la reine Elisabeth d'Angleterre, comme une sorte d'ambassadeur commun en Perse, afin d'expliquer au Shah les avantages qui résulteraient de relations amicales et suivies entre les trois pays. Il n'y avait pas, au XVIe siècle, les rivalités qui ont surgi depuis lors entre la Russie et l'Angleterre, et qui sont peut-être destinées à disparaître un jour, avec le progrès des voies de communication, avec la jonction des chemins de fer russes et anglo-indiens. Ce n'est pas impossible : on a pu voir, dans les trente dernières années du XIXe siècle, la clef des Indes, c'est-à-dire la position dominante dont la possession est dangereuse pour les maîtres de ce pays, se rapprocher sans cesse davantage de la frontière indienne ; avec les progrès des Russes en Asie centrale, les susceptibilités anglaises sont devenues moindres, et c'est heureux, car la Russie en Asie accomplit incontestablement une œuvre de civi-

lisation et de pacification, elle assure le respect de la vie, de la propriété, elle restaure la richesse sur des terres jadis fertiles et que le désert avait envahies. C'est une œuvre pacifique, et l'on peut rappeler avec quelle sagesse l'empereur Alexandre III sut empêcher un conflit européen de sortir de l'incident de Pendjeh sur la frontière afghane.

Revenons à la Perse. Après la petite étude de géographie commerciale dont M. Krahmer a coupé son exposé historique, il reprend la chronique de 1854 à 1900, il montre la rivalité entre les deux pays, la Russie et l'Angleterre, qui s'exerce en Perse, l'influence obtenue pendant un temps par les Anglais, les concessions accordées au baron Reuter, le monopole du tabac et les émeutes qu'il provoque, puis l'action lente, continue, du grand empire limitrophe, dont les produits manufacturés conquièrent les marchés du nord de la Perse, et pour les cotonnades et pour la quincaillerie, et pour le sucre, en même temps que la Russie achète du riz, des tapis, des soies en Perse. Un acte de grande habileté a été le prêt de 22 millions de roubles, fait par la Russie à la Perse, prêt qui a servi à rembourser les sommes prêtées par les capitalistes anglais. Le commerce anglais en Perse aurait décru de 3 millions liv. sterl. en 1889, à 2 millions en 1901, celui de la Russie aurait progressé de 2 à 4 1/2 millions durant la même période.

On a publié récemment le texte du nouveau traité de commerce entre la Russie et la Perse, qui abolit tous les droits intérieurs, qui entravaient la libre circulation des marchandises. La Russie accomplit en Perse une tâche utile, celle d'améliorer les voies de communication en construisant des routes, jusqu'au jour où l'on pourra y faire des chemins de fer.

RAFFALOVICH.

---

DAS PRODUZENTEN INTERESSE DER ARBEITER UND DIE HANDELSFREIHEIT (*La liberté du commerce et l'intérêt des ouvriers considérés comme producteurs*), par HENRI DIETZEL, professeur à l'Université de Bonn. Iéna, Gustav Fischer, 1903.

Pendant longtemps, nous avons été déshabitués de recevoir d'Allemagne des plaidoyers en faveur de la liberté du commerce aussi nets et aussi précis que celui de M. Dietzel. Les grands maîtres de la science économique universitaire y penchaient et y penchent encore visiblement vers un système de protectionnisme rigoureux ; M. Wagner n'a-t-il pas proclamé que la réduction des tarifs mettrait la paix sociale en danger, accentuerait le contraste entre la richesse et la pauvreté, entre la ville et la campagne, et « favoriserait la ploutocratie, la « pléo-

rexie », la soif du gain, l'agiotage, la jalousie, les manœuvres souterraines, le mécontentement et l'esprit de sédition ? Tel à peu près M. Purgon foudroyant Argan, coupable d'avoir négligé le remède qu'il lui avait prescrit.

Moins impressionnable que le malheureux Argan, M. Dietzel persévère dans son crime de lèse-Faculté et dans sa démonstration que, même comme producteurs, les ouvriers ont tout à gagner à la liberté des échanges. En premier lieu, cette liberté tend à régulariser la demande de travail et à relever le niveau des salaires. Reprenant en second lieu les théories émises jadis, par Thornton et par Walker, le jeune professeur allemand constate que le niveau des salaires monte et s'abaisse avec la productivité du travail industriel ; il va plus loin que ses prédécesseurs, car il aboutit à ce qu'il appelle la théorie des contraires (*die Konträrtheorie*). Cette théorie, on pourrait la formuler en ces termes : « Toutes choses égales d'ailleurs, les salaires tendent à s'établir dans le sens suivi par la productivité et dans le sens contraire à celui suivi par les prix. » Il s'agit, bien entendu, de tendances durables et non de simples fluctuations temporaires. C'est donc la productivité générale et non pas la productivité du seul travail proprement dit, qui règle la rétribution de ce dernier. Ainsi, quand par suite de progrès techniques, la réduction des frais de production d'un article aura permis de baisser son prix, le salaire des ouvriers employés augmentera en raison de l'accroissement de la productivité de cette branche du travail. Le système protecteur ne peut pas accroître la somme totale de la production d'un pays, puisqu'il pousse les capitaux vers des entreprises d'une productivité inférieure à celle des établissements rivaux de l'étranger, et que, par l'appât de bénéfices surélevés, il les fait au contraire se retirer d'emplois normalement productifs ; c'est donc au détriment des salaires qu'il agit.

En dernière analyse, sur le marché intérieur comme sur le marché extérieur, les produits ne s'achètent que par les produits ; plus il y aura de produits dans un pays, plus il y aura de puissance d'acquisition, et plus il y aura par conséquent de demande de travail. Loin de se nuire, l'intérêt général des consommateurs et l'intérêt particulier des ouvriers, en tant que producteurs, sont donc identiques.

On voit que les appétits désordonnés des agrariens suscitent enfin une réaction scientifique, dont nous sommes heureux de saluer le réveil.

E. Castelot

Politiche Ansichten des offiziellen Frankreich im achtzehnten Jahrhundert (*Les idées politiques officielles en France au* XVIII*e* *siècle*), par Adalbert Wahl, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau. Tubingue et Leipzig, librairie J. C. B. Mohl, 1903.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs du *Journal* (livraison du 15 mai 1901) des intéressantes études de M. Wahl sur les origines de la Révolution française. Il venait alors d'apprécier la valeur historique des cahiers de doléances des communes rurales et les doctrines feudistes soutenues par Renauldon. Aujourd'hui, il suit les transformations des idées concernant l'étendue du pouvoir royal qui, depuis Louis XIV, se sont fait jour dans les hautes régions officielles du royaume.

Louis XIV se disait roi absolu sans prétendre toutefois à un pouvoir arbitraire, puisqu'il reconnaissait être lié par les lois fondamentales de la monarchie. Telle est aussi la théorie de Bossuet. Quant à la distinction entre les lois fondamentales et celles qui ne l'étaient pas. c'était au Parlement, gardien des premières, à la faire observer. Seulement, en pratique, le roi et le Parlement ne s'entendaient guère sur la démarcation à établir; de là les démêlés qui remplissent de leur bruit une partie du long règne de Louis XV et qui, à partir de 1750, acquièrent un degré marqué de véhémence. C'est vers cette époque que dans ses Remontrances, le Parlement commence à invoquer les droits du « citoyen », qualification caractéristique qui fait alors son entrée dans le vocabulaire officiel.

Pas à pas, M. Wahl relève, dans le texte des Remontrances du Parlement de Paris publiées par M. Flammermont, les symptômes de l'éveil d'abord insensible, puis plus rapide, des conceptions qui devaient aboutir à la convocation des États-Généraux et à la proclamation des droits de l'individu. L'évolution politique de tout un siècle tient ainsi dans ces quelques pages scrupuleusement documentées.

Castelot.

---

Pensées d'un libre croyant. (*Autarchie*) par le contre-amiral Réveillère. 1 brochure, Berger-Levrault et Cie. Paris, 1903.

Quoique l'esprit de l'amiral Réveillère soit plus fortement incliné vers la philosophie spiritualiste que vers l'économie politique, il est tellement animé du désir du bien — bien matériel et bien moral — que sans y prendre garde il entremêle toujours, dans ses intéressantes plaquettes, les observations économiques aux spéculations philoso-

phiques et mystiques. Religieux, il l'est essentiellement ; mais c'est là une chose que les catholiques n'admettraient pas volontiers car on ne saurait asséner de plus rudes coups de massue à ce clergé, à ces moines et à ces dévots qui passent l'éponge sur tous les désordres, sur toutes les vilenies pourvu que des dons et des pratiques viennent les racheter. Peut-être même cette singulière morale de trop de soi-disant chrétiens empêche-t-elle l'amiral de voir les quelques bons côtés qui leur restent ; certes la perfection n'est pas de ce monde, mais ce serait manquer d'équité que de croire au vice absolu. Au reste il le sait mieux que personne lui qui a été en contact avec tant d'individus de tous genres. Parmi ceux qu'il a connus, il en est de si excellents qu'on leur est presque reconnaissant de si bien témoigner par leur vie en faveur de l'humanité. Telle cette brave marchande de légumes, restée veuve avec quatre enfants qui, perdant sa sœur cadette (veuve aussi) mère de trois enfants, les adoptait en disant : « Quand il y en a pour cinq il y en a pour huit », et répondait à ceux qui la plaignaient de ses épreuves : « J'ai trop à travailler pour avoir le temps de me faire de la bile. » Ces admirables dévouements, assez rares dans la bourgeoisie, sont fréquents dans le peuple féminin de province, dit l'amiral, là où les modernes doctrines de la fraternité n'ont pas appris que l'on n'avait point à venir au secours de ses proches, cela étant l'affaire de la commune ou de l'Etat. Ce n'est pas le seul témoignage favorable à notre espèce qu'apporte l'auteur et, chose à noter, c'est encore la partie féminine, parfois si décriée, qui le lui fournit : Un médecin d'hôpital, consciencieux observateur des mœurs et des besoins populaires, me disait, écrit-il : « Pour élever leurs enfants, les veuves font des miracles ; trop souvent les veufs émigrent en laissant leurs enfants sur le pavé ». Il n'y a pas que des veufs qui soient si grandement dénués de l'instinct paternel ! Mais détournons-nous de ces échantillons inférieurs de l'humanité, faisons seulement ce qui est en notre pouvoir pour que le nombre en diminue chaque jour. Il n'est du reste pas nécessaire, pour les améliorer, de tenter de leur inculquer des principes de très haute moralité qu'ils ne s'assimileraient sans doute pas ; il suffit de leur dire avec l'amiral Réveillère : « L'expérience démontre que le meilleur moyen d'être le moins malheureux possible est encore de vivre pour autrui — probablement parce qu'on souffre moins du mal des autres que de son propre mal. » Mais n'est-ce pas encore d'une moralité trop élevée pour de tels êtres ? N'importe, il faut toujours prêcher de parole et d'exemple ; si le bien est loin de s'étendre aussi promptement que le mal, il finit quand même par gagner de proche en proche. Et c'est ainsi que peu à peu l'humanité progresse.

Les progrès, en toutes choses, paraissent lents, c'est que nous nous

flattons à tout instant d'avoir résolu l'ensemble des problèmes tandis que, chaque jour, ils foisonnent et surgissent de toutes parts plus nombreux, plus complexes, plus troublants, dit l'amiral. « Il nous est impossible, ajoute-t-il, de concevoir un monde extérieur autre que celui que nous avons sous les yeux. Au contraire l'homme conçoit sans cesse un ordre social différent de celui dans lequel il vit ; c'est la conséquence et la preuve de sa liberté. L'homme vit à la fois dans le monde de la nature et dans le monde de la liberté (pour être incompréhensible le fait n'en est pas moins certain) ; de là toutes les difficultés, toutes les contradictions, toutes les antinomies dans lesquelles se débat la pauvre humanité — c'est à la fois sa misère, et sa gloire... Les lois des astres ne les régissaient-elles pas avant Képler ? Pouvons-nous plus inventer les lois économiques que les lois astronomiques ? Nous découvrons lentement les lois sociales comme nous découvrons lentement les lois naturelles. Nous ne pouvons pas plus inventer les unes que les autres. En notre qualité d'êtres libres nous pouvons les méconnaître ou les enfreindre, nous n'en sommes pas moins condamnés à les subir... L'homme ne sera vraiment libre que quand il s'inclinera volontairement devant les lois naturelles... Le monde se conserve par les partisans de la raison pratique, il progresse par les partisans de la raison pure... Les jouissances infinies que procure la science sont de l'ordre de celles qu'éprouve une intelligence quand elle entre en relations avec une intelligence supérieure. La science est la communion entre l'intelligence humaine et l'intelligence divine... Le progrès est l'extension du pouvoir de l'homme sur la nature, l'extinction de l'autorité de l'homme sur l'homme, la victoire de l'esprit. La conquête, qui est l'asservissement de l'homme, est la forme la plus rétrograde du retour au passé. »

A ce passé dont les plus fâcheux côtés veulent moins que jamais disparaître et contre lesquels les efforts dispersés ne savent pas toujours s'unir comme il le faudrait.

M. L R.

---

Géographie agricole de la France et du monde, par J. du Plessis de Grenédan, professeur à l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers. 1 vol. avec une lettre-préface de M. le marquis de Vogüé, président de la Société des agriculteurs de France, et 118 gravures ou cartes. Masson et Cie, éditeurs, Paris, 1903.

Destinée aux élèves des écoles d'agriculture de tous les degrés et aux agriculteurs désireux de s'éclairer sur l'état actuel et l'avenir, en

France et dans le monde, des cultures auxquelles ils se livrent, cette géographie agricole — recueil de leçons professées par l'auteur — traite non seulement de la production mais encore de l'utilisation industrielle des produits. Elle est divisée en trois parties : la première, entièrement consacrée à la France ; la seconde, aux possessions coloniales françaises ; la troisième, au reste du monde. Cette dernière partie est bien un peu succincte, surtout en comparaison de l'étude sur notre pays, mais enfin elle contient l'essentiel. Traitant de tout ce qui intéresse l'agriculture, cette géographie indique ce qui, sous le rapport du terrain, du climat, de la facilité des voies de communication, de la proximité des marchés, etc., lui présente les conditions les plus favorables.

Le territoire agricole comprend les 94 centièmes du sol de la France, soit 50.468.000 hectares sur lesquels 6.226 000 restaient encore incultes lors de la dernière enquête ; de 1882 à 1892, 533.320 hectares de terres improductives avaient été amendés et augmentaient ainsi le domaine agricole. Sur nos 6.500.000 travailleurs ruraux actifs, 3 millions 400.000 possèdent quelque propriété. On évalue à 27.000 le nombre total des cours d'eau parmi lesquels 450 à peine sont autre chose que des ruisseaux ; pour n'être ni navigable ni flottable, le reste n'en est pas moins fort utile aux cultures. Peu de régions laissent actuellement à désirer en ce qui concerne les routes, les voies ferrées ou les canaux. Quant au climat, il est loin d'être uniforme ; on compte sept zones climatériques : les climats girondin, armoricain, séquanien, vosgien, rhodanien, central et méditerranéen, ce qui permet une grande diversité de cultures dont nous ne noterons que quelques-unes.

Les cultures industrielles, c'est-à-dire celles qui n'entreront dans la consommation que complètement transformées, occupent dans leur ensemble, les terres les plus fertiles et les régions les mieux soignées : le nord et l'ouest du bassin de Paris, les plaines de la Saône, de la Limagne, de Vaucluse, l'Anjou et la haute Bretagne. Elles couvrent 450.000 hectares environ et rapportent près de 295 millions, soit en moyenne 650 fr. par hectare ; la vigne seule les dépasse à cet égard.

On sait la renommée universelle de certains de nos vignobles, nous ne nous arrêterons un peu qu'à ceux de Champagne. Le sous-sol est formé d'argile plastique, de sable et de roches crayeuses dans lesquelles on a pu aisément creuser les caves nécessaires à la fabrication des vins mousseux. Sur ces assises, à force d'amendements, les viticulteurs sont parvenus à constituer un sol arable artificiel dans lequel est plantée la vigne. Celle-ci appartient presque partout à l'une ou l'autre des variétés du pinot noir et n'est pas greffée. Des façons nom-

breuses, d'abondantes fumures lui sont constamment données et les travaux qu'elle nécessite s'exécutent tous à la main. L'extrême densité des plantations qui caractérise la culture rend toute autre méthode impossible. En effet, tandis que dans la plupart des autres vignobles, le nombre des ceps à l'hectare varie entre 2.000 et 12.000, il est, en Champagne, de 38.000 en moyenne et atteint 40, 45 et 50.000 sur les principaux terrains. Dans tout le vignoble, les cultivateurs vendent leur raisin aux fabricants de champagne, eux-mêmes, pour la plupart propriétaires de beaucoup de vignes. La terre est extrêmement morcelée et atteint une valeur énorme : le prix de l'hectare varie entre 15.000 et 40.000 fr. suivant la nature du sol, l'exposition et l'encépagement; il s'élève parfois à 60.000 fr. et plus.

Les frais de culture ne s'abaissent guère au-dessous de 4.000 francs par an mais la valeur des raisins est en moyenne de 7.000 francs et peut même monter jusqu'à 10.000 francs par hectare.

Plus que la vigne ou les céréales, plus que les cultures industrielles ou maraîchères, plus que les cultures de luxe : truffes, fruits et légumes de serre, pourtant fort lucratives, l'élevage est pour la France source de richesse. Son rendement égale celui des forêts, des cultures industrielles, de l'horticulture, des cultures maraîchères et des vignobles réunis et compte pour un tiers dans le revenu total annuel de notre agriculture, tandis que la superficie qui lui est spécialement réservée forme seulement le quart de notre territoire cultivé.

Quant à notre empire colonial (sauf la Tunisie et l'Algérie), comme il est assez généralement inexploitable par la race blanche et que, jusqu'ici les transactions agricoles avec la métropole entrent fort peu en ligne de compte, nous le passerons sous silence pour nous occuper, plus brièvement encore que l'auteur, du reste du monde et arriver à ses conclusions.

La Belgique, la Hollande, le Danemark, à peu près aussi avancés en matière de culture scientifique que l'Angleterre, tiennent, malgré l'exiguïté de leur territoire, une place importante dans l'agriculture européenne ; ce ne sont, pas plus que l'Angleterre, de puissants producteurs, mais ce sont, comme elle, des champs d'expérience, des sortes de fermes modèles où les agriculteurs peuvent s'instruire et voir les derniers perfectionnements. Les Allemands tirent de leur sol le meilleur parti possible. L'empire austro-hongrois — l'une des parties les mieux douées et les plus importantes au point de vue agricole de l'Europe — pourrait, en apportant à la mise en œuvre de ses ressources la même méthode et la même science que l'Allemagne, devenir l'égal de la France et même la dépasser. En somme, voici comment se présente la situation actuelle de l'agriculture dans l'univers. Au pre-

mier plan apparaissent des Etats pourvus de territoires immenses : Empire russe, Chine, Etats-Unis, Brésil, Australie, Afrique australe, République argentine, Canada, Empire des Indes, les uns encore à leur début, les autres plus avancés, tous ayant un grand avenir mais à des degrés divers. Viennent ensuite les contrées de l'Europe centrale et occidentale qui, malgré l'excellence de leur sol, de leur climat et de leur agriculture,ne peuvent guère dépasser de beaucoup les limites de leur productivité actuelle ; il en est différemment pour les régions méridionales d'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Espagne. Le Japon, le Chili, le Mexique, et plus encore les Etats des Andes, de l'Amérique centrale et de l'Asie occidentale,ainsi que la Turquie et la Grèce, ne paraissent pas devoir prendre une très grande importance agricole mondiale. Quant aux régions tropicales de l'Afrique, leur avenir dépend de la régénération de la race nègre qui ne paraît pas prochaine. Et pour en revenir à notre pays, agriculture et colonisation telle est la double base sur laquelle doivent reposer désormais la fortune et la puissance de la France,si elle ne veut pas devenir au point de vue agricole la première des nations de second ordre. Mais qu'on sache bien que c'est en perfectionnant les méthodes de culture conformément aux enseignements de la science, en améliorant sans cesse l'outillage rural, en connaissant les ressources agricoles de son pays et des autres contrées du globe afin d'être capable de s'informer, de prévoir et d'agir en temps opportun qu'on se maintiendra à un rang honorable car ce sont-là les seuls moyens d'une sûre et durable efficacité.

Étant donné l'égide sous laquelle il a placé son ouvrage et les références au livre protectionniste presque seul invoqué au cours de ce volume, nous ne pensions pas trouver sous la plume de M. du Plessis de Grenédan des réflexions aussi excellentes et avec lesquelles nous puissions tellement sympathiser.

M. L. R.

---

La Russie au xx$^{e}$ siècle, par Philippe Deschamps, 1 vol. in-8$^{e}$ Paris, Guillaumin et Cie 1902.

Depuis quelque temps, la Russie a subi tant de transformations et réalisé tant de progrès, qu'elle pourrait bien, dans notre xx$^{e}$ siècle, jouer un rôle plus important qu'on ne s'y attend. Il est donc bon de voir quel est son état actuel, afin de prévoir son état futur. C'est sans doute ce qu'a pensé M. Philippe Deschamps et ce qui l'a déterminé à recueillir et à publier les renseignements que renferme ce volume. Les lecteurs curieux y trouveront résumés les faits historiques, poli-

tiques, diplomatiques, etc., les plus intéressants sur ce pays. Les faits économiques nous intéressant plus directement et étant la base de sustentation de tout le reste, nous allons en extraire quelques-uns.

Les principaux articles d'exportation de l'Empire russe consistent en grains, suif, lin, chanvre, farine, sucre, fer, cuivre, graine de lin, bois de construction, planches, soies de porc, cire, cuirs bruts et préparés, toiles de chanvre communes et à voiles, potasse, goudron, poix, huile à brûler, pétroles, vaseline, naphte et ses dérivés, cordages, fils, pelleteries, maroquins, vins et eau-de-vie.

Les principales importations sont : coton, soie, cotonnades, articles de teinture, étain, thé, café et autres denrées coloniales, fruits, plomb, mercure, machines-outils et instruments, modes, articles de Paris, vins, spiritueux, conserves alimentaires.

La Russie ne se borne plus à exporter ses produits naturels et agricoles, on sait qu'elle s'est lancée dans l'industrialisme et que sa production en ce genre a pris un développement considérable, surtout depuis une vingtaine d'années. On n'y compte pas moins de 80.000 fabriques ou usines en tout genre, la plupart dans les grands centres populeux. Une seule filature de soie tisse 15.000 mètres de soie par jour et occupe 2.200 ouvriers. La Russie d'Asie produit 200.000 balles de coton. La production de la fonte est de 1.228.859 tonnes, l'acier, de 1.095.000 tonnes, la houille, de 12.185.000 tonnes.

C'est principalement pour se procurer les matériaux de construction et d'exploitation de ses chemins de fer, que la Russie a donné un tel développement à son industrie métallurgique. Si l'on prend en considrtion la dernière période décennale, celle au cours de laquelle la métallurgie a pris le plus de développement en Russie, on voit que sur 3.100 locomotives commandées dans ce laps de temps pour les besoins de l'Etat, 84 seulement l'ont été à l'étranger.

Il est vrai que les locomotives *nationales* sont plus chères que les autres, mais elles sont nationales ; ce n'est pas rien ! C'est ainsi que 28 locomotives russes ont été payées 33 000 roubles pièce, tandis que 10 autres absolument pareilles aux premières, mais exécutées à Vienne en Autriche, n'ont coûté que 27.000 roubles chacune.

M. Deschamps donne les détails les plus récents sur les chemins de fer Transsibérien, Transouralien etc. Le Transsibérien, depuis le commencement de son exploitation, voit augmenter son trafic tous les ans. En 1895 le nombre des voyageurs a été de 211.000, de 419.000 en 1896, de 600.000 en 1897, de 1.049.000 en 1898, de 1.075.000 en 1899 et de 1.200.000 en 1900. A l'heure actuelle, la Russie possède un réseau de voies ferrées de 54.672 kilomètres, sans compter les nouvelles lignes à l'état de projet.

L'adoption des tarifs de zone très modiques a exercé une influence considérable sur l'augmentation de la circulation des voyageurs qui, de 37.885.000 personnes en 1886, a passé à 65 500.000 en 1896. Grâce à ces tarifs, on peut aller de Saint-Pétersbourg à Odessa (1.926 kilomètres) pour 32 fr. 50 en 3e classe et 50 francs en 2e classe. Le voyage de Saint-Pétersbourg à Tomsk, en Sibérie (3.430 kilomètres), coûte seulement 75 francs en 2e classe. Ces bas prix n'ont pas empêché les recettes des voies ferrées russes de s'accroître de 11 0/0 en 1901.

La Russie est un des rares pays où le budget est en équilibre. En 1901 les recettes ordinaires ont dépassé les évaluations du budget de 73.443.450 roubles et l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature s'est élevé à 134.569.904 roubles. L'excédent budgétaire est donc de 90 millions de roubles, soit près de 240 millions de francs.

Le gouvernement despotique ne paraît donc pas plus onéreux, peut-être moins, pour les contribuables que le régime parlementaire. Je ne veux pas dire pour cela que l'un vaille mieux que l'autre : toute médaille a deux faces. Voici un exemple : La Russie est un véritable grenier d'abondance, blés et farines y foisonnent. Eh bien ! M. Deschamps nous apprend que chaque habitant ne consomme que 43 kil. de pain par an, tandis que cette consommation est : en France, de 212 kilos par tête ; en Italie, 140 ; en Angleterre, 114 : aux Etats-Unis, 109 ; en Autriche, 105.

Nous avons vu quels sont les objets d'exportation et d'importation de la Russie. Nous devons ajouter que la France ne tient qu'un rang assez modeste dans les transactions commerciales de sa « grande amie et alliée ». M. Deschamps nous assure que les relations commerciales entre la France et la Russie s'élèvent à 261 millions, dont 236 pour les importations en France et 25 seulement pour les importations de France en Russie.

A qui la faute si le commerce franco-russe est si restreint ? Au tarif douanier français, disent les Russes. Au tarif douanier russe disent les Français. M. Deschamps fait des vœux pour que les uns et les autres de ces tarifs soient modifiés de manière à favoriser le progrès des rapports commerciaux. Il indique aussi les causes qui font la supériorité des commerçants allemands en Russie et, par suite, les moyens que les commerçants français doivent employer s'ils veulent donner de l'extension à leurs affaires avec la Russie.

ROUXEL.

# CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La visite du roi Edouard VII à Paris. — La proposition d'arbitrage de M. Barclay. — Le budget anglais et l'abolition du droit sur les blés. — L'union douanière de l'Europe centrale au Congrès agricole de Rome. — Une statistique des bénéficiaires de la protection dressée par M. Atkinson. — La tolérance religieuse en Russie. Le massacre de Kitchinef. — L'antisémisme en Roumanie. — L'anti-polonisme en Allemagne. — Fiscalisme et fonctionnarisme à Madagascar. — Opinions et pensées de M. Henry Maret.

La réception cordiale que la population parisienne a faite au roi Edouard VII, malgré les excitations malsaines et encore plus surannées d'un petit nombre de nationalistes, a inauguré une nouvelle ère de concorde et de paix dans les relations des deux pays. Quoique l'anglophobie ait en France des racines séculaires, elle pourrait bien avoir reçu une atteinte mortelle. Aux souvenirs des luttes du passé et des haines qu'elles avaient engendrées, le roi a opposé avec un rare bonheur d'expressions les espérances que fait concevoir l'union croissante des intérêts et les sentiments de mutuelle bienveillance dont elle est la source naturelle.

Les jours d'hostilité entre les deux pays sont, j'en ai la ferme confiance, heureusement finis, a-t-il dit notamment dans sa réponse à l'adresse de la Chambre de commerce britannique, et j'espère que, dans l'avenir, l'histoire, quand elle étudiera les relations anglo-françaises pendant le siècle où nous sommes, ne pourra trouver qu'une amicale émulation dans le domaine commercial et industriel ; j'espère que, dans l'avenir, comme dans le passé, la France et l'Angleterre pourront être regardées comme les champions et les pionniers de la civilisation et du progrès pacifique.

Je ne connais pas deux pays dans le monde dont la prospérité mutuelle dépende plus l'un de l'autre. Il a pu y avoir des malentendus et des causes de dissentiment dans le passé, mais tout cela est, je le crois, heureusement fini et oublié.

Le journal de M. Méline, la *République Française*, faisait ressortir à ce propos toute l'importance des relations industrielles et commerciales qu'invoquait l'auguste orateur. « Aucun bon esprit ne pourrait nier, disait-elle, que les statistiques qui font ressortir que nous exportons encore aujourd'hui en Angleterre pour 1.277.055.000 francs contre 582.897.000 qui sont importés de Grande-Bretagne constituent pour notre diplomatie une de ces données fondamentales qu'aucun gouvernement ne saurait méconnaître sans trahir certains des intérêts les plus vitaux dont il a la garde ». Ces intérêts vitaux croîtront encore en nombre et en importance, quoi qu'ait pu faire le patron de la *République Française* pour arrêter leur croissance, et ils constitueront de plus en plus « les données fondamentales de la politique des deux pays ».

*
* *

La visite du roi Edouard VII à Paris a mis à l'ordre du jour la proposition pacificatrice de M. Barclay, ex-président de la Chambre de Commerce britannique. On sait que cette proposition a pour objet de remettre à un tribunal arbitral la solution des différends qui surviennent inévitablement entre les deux pays. Quoique nous n'ayons qu'une confiance limitée dans l'efficacité des tribunaux qui n'ont point de gendarmes à leur service, nous souhaitons bon succès à M. Barclay, et nous croyons que l'adoption de sa proposition pourra contribuer, au moins dans quelque mesure, à empêcher des politiciens et des financiers sans scrupules d'invoquer l'honneur national pour envenimer les difficultés internationales — et faire baisser la rente.

*
* *

D'après l'exposé du budget de 1903-1904, que le Chancelier de l'Echiquier, M. Ritchie, a présenté à la Chambre des communes, la guerre du Transvaal a coûté à l'Angleterre 217 millions de liv. st. 62 p. 100 de cette somme ont été fournis par l'impôt et 38 p. 100 mis à la charge de la dette. Celle-ci a monté de 627 millions de liv. st. au 31 mars 1899 à 770.778.000 au 31 mars 1902. A titre de circonstance atténuante, la part de l'amortissement a été augmentée : de 0,53 p. 100 en 1875, elle a été portée à 85 p. 100 en 1902, en sorte que la dette de l'Angleterre pourrait se trouver éteinte dans cinquante ans... si de nouveaux emprunts ne

venaient pas la grossir. Malheureusement, la contagion du militarisme et de l'Etatisme a gagné l'Angleterre, et elle pourrait bien réduire à néant les prévisions optimistes du Chancelier de l'Echiquier.

A partir de 1891, dit l'*Actualité financière*, il s'est glissé dans les budgets anglais une pratique analogue à celles qui ont vicié le nôtre. Des emprunts pour des affectations spéciales ont été effectués annuellement en dehors du budget, sous le prétexte qu'il s'agissait de travaux exceptionnels qu'on ne pouvait équitablement mettre à la charge des contribuables; car ces travaux ne se reproduiront pas et profiteront aux générations futures. Ces emprunts, contractés sous différentes étiquettes, tantôt par l'Administration des télégraphes, tantôt par l'Administration militaire ou navale, tantôt par le Câble du Pacific ou par le Chemin de fer de l'Ouganda, se rapportent néanmoins à des dépenses improductives. En outre, pour une cause ou pour une autre, ces dépenses se reproduisent chaque année et avec une progression croissante.

De 1891 à 1898, c'est-à-dire en 7 ans, on avait emprunté sous ces titres divers.......................................... £ 3.831.000

| | | |
|---|---|---|
| En 1899 on a emprunté | ................................ | 3.647.000 |
| En 1900 — | ................................ | 2.708.000 |
| En 1901 — | ................................ | 4.545.000 |
| En 1902 — | ................................ | 5.801.000 |
| En 1903 — | ................................ | 7.038.000 |
| Le total de ces dettes s'élève aujourd'hui à | ........ £ | 27.570.000 |

Ces emprunts spéciaux neutralisent le fonds d'armortissement qu'ils ont dépassé de £ 2 millions dans l'exercice dernier. On compte qu'on s'arrêtera dans cette voie et on demande au *Chancelier de l'Echiquier* de prendre à cet égard un engagement formel.

Il est fâcheux que les engagements formels des ministres en matière de réduction des dépenses rentrent souvent dans la catégorie des billets à la Châtre.

Les recettes du budget de 1903-1904 sont évaluées à 154.770.000 liv., les dépenses à 143.954.000 liv. Excédent des recettes 10.816.00 liv. Cet excédent a permis, d'une part, d'abaisser l'income tax de 1 sh. 3 den. à 9 sh. et, d'autre part, de supprimer le léger droit de 3 pence par quintal, soit de près de 60 centimes par 100 kil. sur les blés. Cette dernière réforme a une signification morale plus importante encore que ses effets matériels. Elle prouve, n'en déplaise à nos protectionnistes, que l'An-

gleterre n'est pas encore disposée à abandonner la politique du libre-échange.

*
* *

M. Pierre Baudin rappelait dernièrement dans le *Journal* notre projet d'union douanière de l'Europe Centrale publié en 1879 par le *Journal des Débats*. C'était naturellement un projet libre échangiste. « Supposons, disions-nous, qu'une association douanière unifie les marchés de l'Europe centrale en remplaçant ces marchés morcelés par un vaste débouché de 130 millions de consommateurs, débouché librement accessible à tous les membres de l'Union, la sécurité de l'industrie ne se trouvera-t-elle pas sensiblement accrue ? Elle sera sans doute encore exposée aux fluctuations des tarifs des pays qui demeureront en dehors de l'Union ; mais sa base d'opérations se trouvera agrandie, et elle sera, en outre, grâce à cet accroissement de l'importance de son marché intérieur, mieux garantie contre les fantaisies protectionnistes des législations étrangères. ». . . . . . .

Les protectionnistes se sont emparés de ce projet en l'accommodant à leur façon. D'abord, ils en ont fait un blocus continental dirigé contre l'Angleterre, puis le péril américain ayant remplacé avec avantage le péril anglais, ils l'ont tourné contre les Etats-Unis. C'est sous ce nouvel avatar que le délégué de la Société nationale d'agriculture de Hongrie, M. Rubinek, appuyé par M. le comte Schwerin-Lowitz, délégué allemand, l'a présenté au Congrès international agricole de Rome. Seulement il ne s'agirait plus d'une union complète, mais de simples traités de commerce, avec engagements réciproques d'établir des tarifs prohibitifs contre l'ennemi commun : l'industrie américaine. Toutefois ce projet n'a eu qu'un médiocre succès. Combattu par M. Luzzatti et qui l'aurait cru ? par M. Méline, il a été retiré de l'ordre du jour. Nous n'avons aucune envie d'intenter à ses auteurs un procès en contrefaçon, mais pourquoi ne le reprendrions-nous pas, en le débarrassant de ses verrues protectionnistes ?

*
* *

M. Yves Guyot reproduit dans le *Siècle* les conclusions d'une brochure de l'économiste américain Atkinson sur les *professions à l'égard du tarif*. Il résulte des statistiques relevées par M. At-

kinson que la proportion des gens intéressés au maintien de la protection aux Etats-Unis ne dépasse pas 3 p. 100.

Le *Census* de 1900, dit M. Yves Guyot, considère que sur une population de 76.303.000 habitants, il y a 29.074.000 personnes, travaillant soit comme salariants soit comme salariés : 23.754.000 hommes et 5.319.000 femmes.

M. Atkinson considère que 10.331.000 personnes engagées dans les professions agricoles n'ont rien à redouter de la concurrence extérieure. Elles seraient intéressées à payer meilleur marché leurs outils et les objets qu'elles consomment.

Tous les employés et fonctionnaires, tous les domestiques personnels ou professionnels, toutes les personnes engagées dans le commerce et les transports, formant un total de 21.783.000, ont un intérêt à acheter bon marché et à multiplier les échanges. Le tarif leur est nuisible et ne saurait leur être d'aucune utilité.

M. Atkinson énumère ensuite les personnes engagées dans des industries à l'abri de toute concurrence étrangère ; l'industrie de la construction, 2.112.000 ; les mineurs et les carriers, 563.000 hommes, et il arrive à un chiffre de 4.289.000 personnes.

Il énumère ensuite les personnes qui, pratiquement, seraient à l'abri de toute concurrence étrangère si elles recevaient les matières premières d'origine étrangère libres de tout droit : et il trouve le chiffre de 2.396.000.

Restent comme exposées à la concurrence étrangère :

| | Personnes |
|---|---|
| Dans l'agriculture | 200.000 |
| Dans les pêcheries en haute mer | 8.000 |
| Dans les tissages | 67.000 |
| Dans l'habillement | 7.460 |
| Dans les fabriques de gants | 2.270 |
| Manufactures | 3.080 |
| Plus un chiffre de engagées dans les classes I (textiles) et II (produits chimiq. etc.) | 312.100 |
| Total. | 600.000 |

Ainsi, 600.000 personnes sur 29 millions peuvent être intéressées au maintien du tarif, mettons un million, soit 3 p. 100 ! Moins d'une personne sur 30. J'avais calculé, pour la France, qu'il n'y avait pas 5 p. 100 de personnes intéressées à la protection. On voit que ces chiffres concordent.

Cependant, les démocraties française et américaine maintiennent la protection. Le président Roosevelt part en guerre contre les trusts, mais dit qu'il ne faut pas toucher au tarif, à l'abri desquels ils peuvent se constituer.

Malheureusement, il suffit de 3 loups pour venir à bout de 100 moutons. Cela explique suffisamment que M. Roosevelt, soigneux de sa candidature à la prochaine élection présidentielle, ait cru devoir hurler avec les loups.

***

Le Tzar a fait publier dernièrement un manifeste promettant l'établissement d'un régime de tolérance religieuse. Quelques jours plus tard avait lieu à Kitchinef, dans la Bessarabie, un massacre de Juifs, accompli avec des raffinements de barbarie, sans que les autorités s'en soient émues.

Les horreurs commises par les Turcs contre les Arméniens, et par les fanatiques Albanais contre les chrétiens, nous écrit un témoin, sont des enfantillages de brutes en comparaison des crimes abominables qui ont été commis pendant trois jours dans cette cité prospère de la Bessarabie. Quels ont été les promoteurs de ces actes de sauvagerie, personne ne peut le dire jusqu'à présent. On a soufflé sur une étincelle et propagé un horrible incendie. Un petit journal de Bessarabie, dont le rédacteur est un mangeur de Juifs, les accusa d'avoir égorgé un jeune chrétien pour accomplir avec son sang les rites de leur culte. Des gens encore inconnus, venus on ne sait d'où, firent courir le bruit, dans la classe ouvrière, que les Juifs avaient souillé et brisé des fenêtres de la cathédrale orthodoxe. Ces bruits suffirent pour soulever la population. Une rage folle de destruction s'empara des plus fanatiques. La ville fut mise à sac, sans que les autorités prissent des mesures sérieuses pour réprimer les désordres et arrêter le massacre. Pendant trois jours, dès le matin de Pâques, toutes les maisons juives furent dévastées, et plus de 300 victimes trouvèrent une mort affreuse. Des bandes de pillards commencèrent en même temps leurs exploits dans les rues principales. Les meubles, les vêtements, la vaisselle, les marchandises, tout fut saccagé ou brisé. Des scènes épouvantables qu'aucune imagination ne saurait inventer eurent lieu dans l'ardeur effrénée du pillage. Des femmes enceintes étaient piétinées jusqu'à ce que l'enfant fut sorti de leurs entrailles, des jeunes filles de 14 et 15 ans, encore des enfants, étaient violées sous les yeux de leurs parents, des enfants

étaient écartelés par des brutes ivres d'alcool... Jusqu'à présent, la classe éclairée, « l'intelligence », comme on dit ici, n'avait point participé à ces actes de sauvagerie. Cette fois, au contraire, est-ce l'effet des articles de la presse antisémiste, elle sympathisa avec les émeutiers, et un bon nombre de ses membres aidèrent à dévaliser les maisons les plus riches ! Ce n'est qu'après trois jours que la troupe a été mise en mouvement pour empêcher le pillage et arrêter le massacre. Aujourd'hui, on a établi ce que Bismarck appelait le grand état de siège. Des patrouilles armées parcourent la ville, et des ordres sévères mais tardifs sont donnés pour réprimer immédiatement toute tentative de pillage. On a envoyé de Pétersbourg un délégué du ministère de la Justice pour faire une enquête et établir les responsabilités. Mais que sortira-t-il de cette enquête ?

Nous ne doutons pas des intentions libérales et humaines du Tzar, mais il serait à souhaiter que les Juifs, sans oublier les Finlandais, en ressentissent mieux les effets.

⁂

En Roumanie, on ne massacre pas les juifs, au moins pour le moment, mais on leur enlève les moyens de vivre. D'après un projet de réforme de la loi pour l'encouragement de l'industrie nationale, la moitié au moins du personnel de toutes les fabriques devra être roumain. Les juifs étant déclarés étrangers quoique assujettis à toutes charges publiques y compris l'impôt du sang, cette mesure est particulièrement dirigée contre eux. A l'avenir, dit la *Cronica Israelita*, non seulement les ouvriers juifs, mais encore les comptables, les ingénieurs et les patrons eux-mêmes seront l'objet de cette demi-exclusion. Et c'est ainsi que l'anti-sémitisme se combine avec le protectionnisme pour encourager l'industrie nationale.

⁂

En Prusse, on laisse les juifs tranquilles, mais on est anti-polonais. Le gouvernement a entrepris, comme chacun sait, d'ouvrir la Posnanie à la colonisation allemande en achetant les terres des propriétaires polonais pour les céder aux colons de race germanique. C'est une opération qui lui a coûté jusqu'à présent 200 millions, sans avoir produit un résultat appréciable.

D'après des données statistiques récentes, lisons-nous dans l'*Européen*, la Commission allemande a dépensé de 1886 à 1902 près de

202 millions de marks pour l'achat de 186.501 hectares de terrain, dont d'ailleurs la moitié seulement appartenait aux Polonais. Elle n'a réussi à établir en Posnanie et dans la Prusse occidentale que 4.000 familles de colons, environ 27.000 habitants, ce qui n'a fait augmenter que d'un pour cent l'élément germain dans ces pays, — tandis que, d'un autre côté, la colonisation polonaise prospère dans des proportions beaucoup plus considérables.

Le bureau statistique de la Prusse donne le résultat du dernier recensement du 1er décembre 1900, d'où l'on voit que la population polonaise en Posnanie qui, en 1890 était de 2.922.475 habitants, atteignait, en 1900, le chiffre de 3.305.749. C'est uniquement dans la Prusse Orientale que la proportion des Polonais a légèrement baissé, tandis qu'en Posnanie, durant les dix dernières années, elle s'est élevée de 60,37 à 61,75, en Silésie — de 24,05 à 25,22 et en Westphalie de 1,00 à 3,16.

Donc les 200 millions dépensés par la Commission de colonisation n'ont pas porté leurs fruits. Les 30 millions votés au budget pour l'œuvre de germanisation n'auront pas non plus une grande influence.

Les hakatistes s'en rendent bien compte et crient au *danger polonais* ! Ils demandent encore des crédits supplémentaires pour la création de nouvelles récompenses aux instituteurs qui font preuve de zèle dans l'œuvre de germanisation, et ils se consolent en chantant leur nouvel hymne : *Die Wacht im Osten*.

*
* *

La culture du riz et l'élève du bétail sont les deux branches principales de l'agriculture de Madagascar. Voici comment la fiscalité et le protectionnisme s'unissent pour les faire croître et fleurir. Les droits sur les rizières sont de 18 francs par hectare.

Or, lisons-nous dans l'*Echo de Madagascar*, dans les régions d'Antolomoty, Madirovalo, Ambato, qui sont des pays de grande production, le prix auquel les indigènes vendent le paddy est cette année de 40 francs les 1.000 kilog. On admet généralement que le rendement d'une rizière est de 2 tonnes par hectare, de sorte que le cultivateur doit payer 15 francs de droits pour une récolte de 80 francs, soit en chiffres ronds le 20 p. 100 de la valeur de sa récolte. Le petit cultivateur en consomme la moitié et sur le produit de l'autre moitié, il doit fournir au fisc la taxe personnelle de 20 francs. Ajoutons que les vêtements et les autres articles qu'il achète avec le reste (?) sont renchéris par les droits protecteurs de l'industrie de la métropole. Voilà comment on encourage

la culture du riz. Quant à la production du bétail on la protège en prohibant l'exportation des vaches et des génisses, ceci dans le but assurément louable de conserver à la colonie ses animaux reproducteurs. Seulement cette prohibition, en encourageant l'exportation du bétail de l'Amérique du Sud à la côte d'Afrique, pourrait bien avoir pour résultat de fermer ce marché aux produits en même temps qu'aux reproducteurs.

Il y a toutefois un article dont l'importation à Madagascar n'est point entravée par les droits de douane, c'est l'article fonctionnaire.

Nous avons conquis cette île immense, dit à ce propos l'*Echo de Madagascar*, et cette conquête ne nous a pas créé que des droits; nous avons aussi le devoir de faire de Madagascar autre chose qu'un exutoire pour cette plaie du fonctionnarisme qui ronge la Démocratie française dans l'un et l'autre hémisphère.

Il faut coloniser Madagascar non pas seulement par des convois de fonctionnaires déversés par chaque paquebot qui aborde bi-mensuellement les rives de notre île. Il faut coloniser Madagascar non pas seulement par de très judicieuses et très copieuses circulaires, ou à coups de décrets ayant pour corollaires d'innombrables arrêtés.

Mais que pourrait donc faire la France du surcroît de ses fonctionnaires si elle n'avait pas de colonies?

*
* *

Voici quelques « opinions et pensées », empruntées à un joli volume, que vient de publier sous ce titre [1] M. Henry Maret :

C'est par la paix et le calme que s'obtiennent les réformes. Quiconque aime sincèrement les pauvres travaille à organiser, non à désorganiser. Quiconque leur souffle la haine et leur prêche la bataille est leur plus mortel ennemi.

Je crois que la grande propriété est un mal et constitue une redoutable aristocratie. Mais je crois aussi que la constitution d'un Etat, unique propriétaire, nous ramènerait purement et simplement au communisme des sociétés primitives et ferait reculer la civilisation de je ne sais combien de siècles.

Le socialisme est comme la littérature : il mène à tout pourvu qu'on

[1] M. Henry Maret, *Pensées et opinions*, 1 vol. gr. in-18. Ernest Flammarion.

le quitte. Tout homme qui veut commander aux autres hommes commence par leur dire qu'il a leur bonheur dans sa poche.

Le gouvernement et les lois doivent être réduits au strict indispensable pour que les hommes (qui n'ont d'autre souci que de se molester les uns les autres se fassent souffrir le moins possible.

Le protectionnisme est du socialisme à rebours, puisqu'il consiste à prendre à ceux qui n'ont pas pour donner à ceux qui ont.

Personne à notre époque n'a l'idée de rétablir les douanes intérieures et l'on n'a pas le bon sens de se dire que, province à une autre, ou nation à une autre, c'est exactement le même système et la même stupidité.

M. Henry Maret se dit et se croit socialiste. Il se trompe. Il est un économiste égaré parmi les socialistes.

G. DE M.

Paris, 14 mai 1903.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Le Trust du pétrole aux Etats-Unis*, par YVES GUYOT, broch. in-8°, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Une statistique nouvelle sur le morcellement des valeurs mobilières* (chemins de fer, rentes, Banque de France, Crédit Foncier, etc.), par A. de NEYMARCK, broch. in-8°, 1 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

*Revue Internationale du Commerce, de l'Industrie et de la Banque* n° du 31 mars 1903, 238 pages, 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

*La prospection des mines et leur mise en valeur*, par M. LECOMTE-DENIS, 1 vol. gr. in-8°, 550 pages, 1903. Paris, Schleicher frères.

*La chimie dans l'industrie, dans la vie et dans la nature*, par A. PERRET, 1 vol. in-18°, 1903, 2 fr. 50. Paris, Schleicher frères.

*Les primitifs, études d'Ethnologie comparée*, par ELIE RECLUS, 1 vol. in-18°, 4 fr., 1903. Paris. Schleicher frères.

*Les esprits directeurs de la pensée française du moyen âge à la Révolution*, par TH. SURAN, 1 vol. in-18°, 3 fr., 1903. Paris, Schleicher frères.

. *A travers l'Amérique équatoriale. L'Amazonie*, par Aug. Plane, 1 vol. in-18°, 284 pages, 15 grav. 2 cartes, 1903. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

*La question d'Orient. La Macédoine. Le chemin de fer de Bagdad*, par André Chéradame, 1 vol. in-18°, 397 pages, 1903. Paris, Librairie Plon.

*Situation internationale de l'Egypte et du Soudan* (juridique et politique), par Jules Cocheris, 1 vol. gr. in-8°, 616 pages, 1903. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

*Manuel élémentaire d'Economie politique à l'usage des étudiants en droit de première année*, suivi d'un résumé en tableaux synoptiques et d'un Recueil méthodique des principales questions d'examen, par R. Foignet, 1 vol. in-18°, 2e édit., 374 pages, 1903. Paris, A. Rousseau.

*La crise agricole dans ses rapports avec la baisse des prix et la question monétaire*, par D. Zolla, 1 vol.' in-8°, cart., 246 pages, 1903. Paris, Naud.

*L'accaparement et les formes modernes d'ententes entre producteurs devant le droit pénal*, par R. de Birague d'Apremont, 1 vol. in-8°, 165 pages, 1903. Paris, Giard et Brière.

*Autarchie. Ferments et Levains*, par le contre-amiral Réveillère, broch. in-8°, 91 pages, 1903. Paris, Fischbacher.

*La betterave de distillerie et la betterave fourragère*, par L. Malpeaux, 1 vol. in-18°, 194 pages, 1903. Paris, Masson et Cie, et Gauthier Villars.

*La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés*, par J. L. de Lanessan, 1 vol. in-8°, cart., 280 pages. Paris, Alcan.

*Un Bagne Russe* (Ile de Sakhaline), par P. Labbé, 1 vol. in-18°, 272 pages, 1903, Paris, Hachette et Cie.

*L'expansion de la Nationalité française*. (Coup d'œil sur l'avenir), par J. Novicow, 1 vol. in-18°, 245 pages, 1903, 3 fr. Paris, A. Colin.

*L'esprit moderne* par Emile Pierret, 1 vol. in-18°, 405 pages, 1903, Paris, Perrin et Cie.

*Etudes complémentaires de représentation politique vraie*, par Séverin de la Chapelle, 1 vol. in-8°, 173 pages, Paris, Pichon et Guingamp, Eveillard-Bréban.

L'*impôt sur les revenus professionnels*, Alsace-Lorraine, Liège, par J. Henry, 1 vol. in-8°, 103 pages, 1903. Paris, Larose et Louvain, Peeters.

*Le syndicalisme anglais*. (Résumé historique 1799-1902), par F. Fagnot, br. in-18°, 115 pages, 1903, Paris, Bellais.

*La question de la Martinique*, par J. Lagrosillière, br. in-8°, 93 pages, 1903, Paris, *Mouvement socialiste*.

*Physiologie der deutschen Banken*, von Dr O. Warschauer, 1 vol. in-8°, 112 pages, 1903, Berlin, Baensch.

*Freimaurerei und Loge*, von D. Bischoff, br. in-8°, 42 pages, 1903, Leipzig, Max Hesse.

*Zur theorie und Geschichte der privatwirtschafts-statistik*, von Dr G. Schnapper-Arndt, br. in-8°, 45 pages, 1903, Leipzig, Duncker et Humblot.

*Le Corporazioni delle industrie Tessili in Milano*, par E. Verga, br. in-8°, 64 pages, 1903, Milano, Tip. Gogliati.

*Lezioni di Economia politica*, par A. Giovannini, 1 vol. in-8°, 199 pages, Parma, L. Battei.

*Le Imposte nello stato moderno*, vol. I. *L'Imposizione personale*, par A. Garelli, 1 vol. in-8°, 478 pages, L. 8, Milano, Hœpli.

*Colonial Government an introduction to the study of colonial institutions* by, P. S. Reinsch, 1 vol. in-18°, cart., 386 pages, 1902, New-York, Macmillan Cie.

*Centralizing tendencies in the administration of Indiana*, by W. A. Rawles, 1 vol. in-8°, 336 pages, 1903, New-York, Macmillan et Cie.

*Annual Report of the comptroller of the currency to the second session of the fifty-seventh Congress of the United-States*, vol I. 1902, 1075 pages, Washington Government printing office

*La Gérante* : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ A. DAVY. 52, rue Madame.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

# LE FONDEMENT ET LA RAISON D'ÊTRE DE L'INTÉRÊT DU CAPITAL

Les socialistes de l'école de Karl Marx prétendent que la rétribution du capital sous forme de profit ou d'intérêt est acquise aux dépens du travail, qu'elle provient d'un surcroît de travail que les capitalistes imposent aux ouvriers en abusant de la supériorité de leur pouvoir. « Selon Rodbertus et Karl Marx, dit M. de Böhm Bawerk, dans son *Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*, ils y arrivent par le contrat de travail. Grâce à celui-ci, ils achètent la force de travail des vrais producteurs, — que la faim fait consentir à ce marché, pour une partie de ce que ce travail produira. Il est donc possible aux capitalistes de mettre dans leur poche, à titre de facile profit, le reste du produit. *L'intérêt du capital consiste donc en une partie du produit du travail d'autrui acquise en abusant de la situation précaire des ouvriers* ».

A cette fausse et dangereuse théorie du socialisme prétendu scientifique, il est plus que jamais opportun d'opposer une analyse exacte du fondement du profit ou de l'intérêt. Cette analyse nous montrera que la rétribution du capital a la même cause nécessaire que celle du travail, — lequel n'est d'ailleurs que

la mise en œuvre d'une autre forme du capital, — et que l'une et l'autre sont régies par les mêmes lois d'utilité et de justice.

## I

Si nous voulons connaître la cause de l'intérêt du capital, il nous faut d'abord savoir en quoi consiste le capital. Le capital se compose de valeurs. Les valeurs sont les molécules du capital. Il nous faut donc remonter à la source de la valeur et chercher en quoi elle consiste. Cette recherche nous apprend, en premier lieu, que la valeur n'existe point dans la nature, qu'elle est une création de l'homme ; en second lieu, qu'elle est un pouvoir d'une espèce particulière. Pourquoi l'homme crée-t-il ce pouvoir ? Il le crée pour satisfaire à une nécessité primordiale et inéluctable de son existence. L'homme est un composé de matières et de forces vivantes, mais dans lesquelles la vie ne peut subsister, si elles ne sont point continuellement entretenues et renouvelées par l'assimilation ou, pour nous servir de l'expression économique, par la consommation de matières et de forces adaptées à leur nature. L'homme est averti de cette nécessité par une sensation de peine, une souffrance, à laquelle succède, lorsqu'il y pourvoit, une sensation de plaisir, une jouissance. Tel est le mobile de la peine et du plaisir qui détermine son activité, comme celle de toutes les autres créatures. Que fait-il sous l'impulsion de ce mobile ? Il s'approprie les matières et les forces nécessaires à la conservation de sa vie et il les consomme, Parmi ces matières et ces forces vitales, il en est qu'il peut s'approprier sans faire aucun effort, sans se donner aucune peine, car elles existent en abondance, et la nature les lui fournit gratis, telle est la lumière du soleil, mais il en est d'autres qu'il est obligé de rechercher et de transformer, — recherche et transformation que l'on désigne sous le nom générique de production, — pour y investir le pouvoir d'alimenter sa vie. Les pouvoirs vitaux contenus dans les choses que la nature fournit gratuitement à l'homme sont des utilités, ceux qu'il est obligé de créer au prix d'un effort, partant d'une peine, sont des valeurs. Comment les crée-t-il ? Il les crée en exécutant les différentes opérations qui constituent la production, recherche, appropriation, transformation, transport dans l'espace et le temps, des matériaux et des forces que la nature met à sa disposition. La valeur se compose ainsi de deux éléments : un pouvoir vital dépensé, impliquant une peine, et un pouvoir acquis impliquant une jouissance.

L'homme crée donc de la valeur en exécutant les opérations qui constituent la production. Comment produit-il? En mettant en œuvre des agents et des instruments de différentes sortes : ce sont d'abord les forces morales et physiques dont la nature l'a plus ou moins libéralement pourvu. Il se les approprie par un effort de sa volonté et les transforme en agents productifs. En mettant ces agents en œuvre, il s'empare des forces du milieu où il vit, il s'assujettit les animaux, invente des outils et des machines, et augmente ainsi sa puissance productive. C'est avec ces agents et ces instruments, dont il trouve les éléments en lui-même et en dehors de lui, qu'il produit.

## II

La production ne peut subsister qu'à la condition de reconstituer les agents qui y sont engagés, agents investis dans l'homme et agents investis dans les choses, personnel et matériel. C'est la destruction immédiate ou successive de ces agents, dans les opérations que nécessite la création des produits qui constitue les frais de production. L'usure du personnel aussi bien que celle du matériel est comprise dans ces frais. S'ils ne sont pas couverts, les agents productifs ne peuvent être rétablis, ils se détruisent et la production cesse. Mais elle couvre généralement ses frais et donne un surplus ou produit net. Ce surplus ou produit net constitue le profit en vue duquel la production a été entreprise. Il se partage — nous verrons plus loin en vertu de quelles lois, — entre les propriétaires des agents productifs, et ceux-ci peuvent lui donner trois destinations différentes.

1° Ils peuvent l'employer à accroître leur consommation actuelle.

2° Le réserver pour subvenir à leur consommation future, soit lorsque l'emploi qui leur fournit des moyens d'existence vient à faire défaut, soit lorsque les accidents, les maladies et notamment l'inévitable maladie de la vieillesse interrompent ou suppriment leur coopération à la production.

3° S'abstenir de le consommer et l'engager dans la production, en vue d'obtenir un supplément de produits, partant de profit.

Dans le premier cas, la consommation du produit net procure une jouissance actuelle.

Dans le second cas, le jour où le produit net accumulé est employé à satisfaire des besoins futurs, sa consommation procure, de même, une jouissance ou une épargne de peine.

Pour qu'on se décide à lui donner de préférence la troisième destination, il faut donc que l'on en puisse tirer une somme de jouissance ou d'épargne de peine supérieure ou tout au moins égale à celle que procurerait la consommation actuelle ou future. Cette somme de jouissance ou d'épargne de peine, à défaut de laquelle on n'aurait aucun motif de soustraire le produit net à la consommation et de le capitaliser pour l'employer à la production est la raison d'être de la rétribution du capital. Supprimez cette rétribution, aussitôt la privation qu'impose l'abstention de la consommation demeurant sans compensation, on ne se privera point et, par conséquent, on ne constituera point de capital.

Dira-t-on que la constitution d'un capital n'implique pas nécessairement une privation, que l'on peut tirer d'une entreprise de production un produit net assez grand pour dépasser la demande des appétits de luxe de la consommation actuelle et des besoins de la consommation future ? Soit ! Mais si le produit net est surabondant, on peut le réduire en restreignant la production, partant la somme de forces et de peine qu'elle coûte. En sorte que la constitution d'un capital représente, en ce cas, la peine d'un travail supplémentaire, sinon celle d'une privation, mais toujours une peine.

Le capital constitué, celui qui le possède est excité, — sous l'empire du même mobile qui l'a déterminé à le former — à lui donner la destination la plus avantageuse, celle qu'il croit devoir lui procurer le profit, le loyer ou l'intérêt le plus élevé, le profit s'il l'emploie lui-même, le loyer ou l'intérêt, s'il le loue ou le prête. Le taux du profit, du loyer ou de l'intérêt se réalise et s'exprime par un pourcentage qui s'ajoute au bout d'un certain espace de temps, une semaine, un mois, un an, au montant du capital.

Cependant ne se peut-il point que l'emploi d'un capital n'exige l'adjonction d'aucun profit, loyer ou intérêt ? Parmi les motifs qui déterminent la constitution d'un capital se trouve la nécessité de satisfaire des besoins éventuels plus ou moins éloignés. Jusqu'à ce que cette nécessité vienne à échoir, le capital doit demeurer disponible. Mais s'ensuit-il qu'il doive demeurer inactif ? Même en supposant qu'il soit enfoui sous forme de monnaie dans le bas de laine de la ménagère, ou dans la cassette de l'avare, sa conservation ne comporte-t-elle pas des risques ? On peut donc concevoir qu'il soit employé dans l'intervalle à la production non pas gratuitement, mais à un taux de profit, d'intérêt ou de loyer qui ne dépasse que d'une quantité infinitésimale le montant des risques de sa conservation inactive. Ceci toutefois à la condition : 1° que

le capital employé à la production puisse être réalisé sans délai et sans perte au moment où échoient les éventualités en vue desquelles il a été constitué ; 2° que les capitaux constitués en vue de ces éventualités suffisent à pourvoir à tous les besoins, partant à toutes les demandes de la production.

## III

Ainsi qu'on vient de le voir, le capital se crée par la soustraction à la consommation actuelle d'une portion plus ou moins grande du produit net. Cette portion du produit net soustraite à la consommation par l'opération de l'épargne, se réalise communément sous forme de monnaie, c'est-à-dire d'une marchandise échangeable contre toute sorte de produits et services. On peut lui donner sous cette forme ou sous une autre deux destinations générales. On peut l'investir dans des personnes ou dans des choses. Comment se forme le premier de ces agents nécessaires de la production, l'homme ?

Considéré au point de vue économique, l'homme est d'abord un produit, et la valeur de ce produit a pour premier facteur le montant de ses frais de production. Ces frais sont déterminés par la quantité, l'espèce et la qualité des matériaux employés à sa formation, et ceux-ci le sont à leur tour par la fonction qu'il est destiné à remplir dans sa coopération à l'œuvre de la production. Les frais d'élève et d'éducation d'un homme destiné à une profession libérale sont plus élevés que ceux d'un manœuvre, et ces frais croissent à mesure que l'industrie, en se perfectionnant, exige davantage, dans toutes ses opérations, l'emploi des facultés intellectuelles et morales [1]. A qui appartient ce produit? Dans l'ancien droit, il était la propriété de ses auteurs, lesquels appartenaient eux-mêmes à leur clan, à leur tribu et plus tard à l'État dont ils étaient les sujets. Ils pouvaient en disposer suivant leur convenance, exploiter à leur profit ses forces productives, le louer, le vendre ou même le détruire. Dans le droit moderne, il s'appartient à lui-même, et ses auteurs n'ont sur lui que des droits et des devoirs de tutelle. Mais ce produit est un être vivant, et il ne peut subsister qu'à la condition d'alimenter sa vie par la consommation des matériaux que cette alimentation exige. Ces matériaux, il doit les produire à moins que d'autres ne les aient produits pour lui.

---

[1] Notions fondamentales d'économie politique. Chap. IX, La part du capital personnel.

et le loyer du capital investi en esclaves et ceux du capital investi en bétail ou en tous autres agents productifs, il y avait, pour le même motif, la même tendance à l'équivalence.

## IV

Entre l'esclave et l'homme libre, quelle est la différence ? Au point de vue du droit, cette différence est radicale. L'esclave est la propriété d'un maître, l'homme se possède lui-même. Mais cette propriété ne change pas de nature en changeant de propriétaire. Elle consiste dans l'un et l'autre cas, en un capital de forces productives, et la valeur de ce capital comme de tout autre se compose de deux éléments : ses frais de production et le produit net partant le profit que l'on peut tirer de son emploi.

Comme la création d'un capital investi dans les choses, celle d'un capital investi dans l'homme s'opère par la soustraction à la consommation d'une portion plus ou moins grande du produit net. Cette soustraction peut être déterminée par l'appât d'un profit matériel ou d'un profit moral, et il l'est, le plus souvent, par la combinaison de l'un et de l'autre. Le profit matériel consiste dans l'excédent du rendement de l'exploitation des facultés productives de l'homme sur la somme qu'il a coûtée en frais d'élève et d'éducation professionnelle et qu'il coûte en frais d'entretien. C'est exclusivement en vue de ce profit matériel que se créait le capital humain sous forme d'esclaves. Mais on ne peut se dissimuler que l'appât du même profit exerce sa part d'influence sous un régime où l'homme s'appartient à lui-même, au moins dans les couches inférieures de la population, et, dans quelque mesure aussi, dans les couches supérieures. Dans les pays et les emplois où l'élève et l'apprentissage sont peu coûteux et où le travail des enfants peut être utilisé de bonne heure, où, en d'autres termes, ils ne tardent pas à rapporter plus qu'ils n'ont coûté, le capital investi sous cette forme donne un profit rémunérateur, et d'autant plus que l'emploi du travail des enfants est plus hâtif. La production de l'homme se trouve ainsi encouragée et elle finit par devenir surabondante. Alors, cet embryon du capital humain cesserait non seulement de donner un profit, mais encore de couvrir ses frais, si l'insuffisance de nourriture et de soins, l'excès d'un travail prématuré, les maladies en détruisant le surcroît, ne faisaient disparaître le profit. Au surplus, comme toute autre, la production de l'homme tend à se proportionner à son débouché. Dans les pays ou l'élève du bétail est la branche principale de

Il doit donc être un agent productif, et, comme tel, coopérer à l'œuvre de la production. Il cesse alors d'être un simple produit pour devenir un capital.

Que l'homme, considéré comme agent productif, soit un capital, cela est de toute évidence, lorsqu'il est réduit à la condition d'esclave. Avant l'abolition de l'esclavage dans les États du Sud de l'Union américaine, aux Antilles et au Brésil, les esclaves constituaient, comme nous l'avons remarqué précédemment[1], la plus forte part du capital des plantations. Ce capital humain ne différait point, quant à son origine, de celui qui était investi dans le bétail, les machines, les outils et les autres agents et matériaux de la production. Il provenait, comme celui-là, de la soustraction à la consommation actuelle d'une portion du produit net. Au lieu de consommer cette portion, sous forme d'articles de confort ou de luxe, les planteurs économes et industrieux l'employaient à élever ou à acheter des esclaves, afin de développer leur exploitation et, par conséquent, d'augmenter leur profit. Mais de quels éléments se composait ce capital humain ? Des mêmes éléments que ceux des capitaux investis dans le bétail et les autres agents productifs ; savoir, d'une part, des frais d'élève ou d'acquisition, d'entretien et d'amortissement de cet agent particulier de la production, d'une autre part, du produit net qu'il pouvait rapporter pendant la durée de sa productivité. La valeur de l'esclave était d'autant plus considérable que la somme de ce produit net était plus grande, autrement dit, qu'il coûtait moins et rapportait davantage. Il en était ainsi pour les esclaves les mieux doués physiquement et moralement, les plus forts, les plus intelligents, les plus obéissants et les plus laborieux. Ceux-ci étaient cotés le plus haut dans l'inventaire d'une plantation et se vendaient au prix le plus élevé. Comment un propriétaire d'esclaves exploitait-il ce capital humain ? Il pouvait l'employer lui-même à son industrie, et, dans ce cas, il en tirait un profit, ou bien il pouvait le prêter ou le louer et, dans ce cas, il en tirait un intérêt ou un loyer. Entre le profit et l'intérêt ou le loyer, il y avait cette différence que le premier était aléatoire, tandis que le second était fixe et plus ou moins assuré. Mais ils tendaient naturellement à s'équivaloir, car, lorsqu'un de ces deux modes d'emploi était plus avantageux que l'autre, les propriétaires y portaient de préférence leur capital-esclaves, jusqu'à ce que l'augmentation de l'apport, en faisant baisser soit le profit, soit l'intérêt ou le loyer eût rétabli l'équivalence. Enfin, entre le profit, l'intérêt

[1] *Journal des Économistes*, n° du 15 mars 1902.

et le loyer du capital investi en esclaves et ceux du capital investi en bétail ou en tous autres agents productifs, il y avait, pour le même motif, la même tendance à l'équivalence.

## IV

Entre l'esclave et l'homme libre, quelle est la différence? Au point de vue du droit, cette différence est radicale. L'esclave est la propriété d'un maître, l'homme se possède lui-même. Mais cette propriété ne change pas de nature en changeant de propriétaire. Elle consiste dans l'un et l'autre cas, en un capital de forces productives, et la valeur de ce capital comme de tout autre se compose de deux éléments : ses frais de production et le produit net partant le profit que l'on peut tirer de son emploi.

Comme la création d'un capital investi dans les choses, celle d'un capital investi dans l'homme s'opère par la soustraction à la consommation d'une portion plus ou moins grande du produit net. Cette soustraction peut être déterminée par l'appât d'un profit matériel ou d'un profit moral, et il l'est, le plus souvent, par la combinaison de l'un et de l'autre. Le profit matériel consiste dans l'excédent du rendement de l'exploitation des facultés productives de l'homme sur la somme qu'il a coûtée en frais d'élève et d'éducation professionnelle et qu'il coûte en frais d'entretien. C'est exclusivement en vue de ce profit matériel que se créait le capital humain sous forme d'esclaves. Mais on ne peut se dissimuler que l'appât du même profit exerce sa part d'influence sous un régime où l'homme s'appartient à lui-même, au moins dans les couches inférieures de la population, et, dans quelque mesure aussi, dans les couches supérieures. Dans les pays et les emplois où l'élève et l'apprentissage sont peu coûteux et où le travail des enfants peut être utilisé de bonne heure, où, en d'autres termes, ils ne tardent pas à rapporter plus qu'ils n'ont coûté, le capital investi sous cette forme donne un profit rémunérateur, et d'autant plus que l'emploi du travail des enfants est plus hâtif. La production de l'homme se trouve ainsi encouragée et elle finit par devenir surabondante. Alors, cet embryon du capital humain cesserait non seulement de donner un profit, mais encore de couvrir ses frais, si l'insuffisance de nourriture et de soins, l'excès d'un travail prématuré, les maladies en détruisant le surcroît, ne faisaient disparaître le profit. Au surplus, comme toute autre, la production de l'homme tend à se proportionner à son débouché. Dans les pays ou l'élève du bétail est la branche principale de

l'industrie agricole, cette branche d'exploitation demandant moins de bras que la culture du blé, on observe une tendance moindre aussi à investir, sous la forme d'un capital humain, le produit net soustrait à la consommation par l'opération de l'épargne.

Il en est de même dans les classes moyenne et supérieure, où la formation du capital humain exige des frais considérables d'élève et d'éducation, tandis que le débouché de ce capital se trouve artificiellement restreint par l'exclusion d'un grand nombre de métiers réputés inférieurs, dont l'exercice implique une déchéance. Dans ces classes, l'investissement du produit net sous la forme de capitaux humains se solde matériellement en perte. La production de cette sorte de capitaux y est déterminée seulement par la satisfaction d'un instinct physique et d'un sentiment moral. Mais cette satisfaction n'agit pour multiplier les capitaux humains qu'autant que la jouissance qu'elle procure, non seulement compense les sacrifices que coûte leur formation, mais encore dépasse celle de tout autre emploi du produit net. De là, la lenteur du mouvement de la reproduction des classes supérieures en comparaison des classes inférieures, qui s'est observée de tous temps, mais qui s'est encore accentuée depuis un siècle. Ce ralentissement devenu général chez tous les peuples appartenant à notre civilisation peut être attribué à plusieurs causes : 1° à l'accroissement des matériaux, partant des moyens de jouissance, que les progrès de l'industrie ont mis à la disposition de la consommation et qui ont fait, à mesure qu'ils se multipliaient, une concurrence plus active à l'épargne ; 2° à l'agrandissement extraordinaire que les mêmes progrès ont valu au débouché du capital investi dans les choses ; 3° à l'augmentation des frais qu'exige la formation du capital humain adapté à une industrie progressive.

C'est uniquement, avons-nous dit, l'appât d'un profit matériel qui déterminait le planteur, sous le régime de l'esclavage, à investir un capital sous la forme de cette machine vivante qu'était l'esclave. Ce profit consistait dans le produit net qu'il en tirait, car ce produit net lui appartenait comme celui du travail du bœuf, du cheval et de tout autre instrument de production, animé ou inanimé. Mais, de même qu'il pourvoyait à l'entretien et à la reproduction de son troupeau de bœufs ou de chevaux, il devait pourvoir aussi à ceux de son troupeau d'esclaves et reconstituer ainsi le capital investi sous cette forme. Si les résultats de la production à laquelle ce capital était appliqué demeuraient insuffisants, soit que la récolte du coton ou du

sucre eût manqué ou se fût vendue à vil prix, il lui fallait combler le déficit et supporter la perte; en revanche, — et c'était le cas ordinaire, — il recueillait la totalité du produit net et du profit de l'emploi de ce capital, moins le montant du pécule que les propriétaires intelligents accordaient à leurs esclaves pour les exciter à déployer pleinement leur activité productive.

La condition de l'homme libre diffère de celle de l'esclave en ce qu'il est propriétaire de son capital de forces productives. Ce capital lui a été légué gratuitement par ses auteurs, sauf le profit qu'ils ont pu tirer indûment de son emploi prématuré. Il est le maître d'en disposer et c'est à lui qu'en appartient le produit. Seulement, c'est à lui désormais qu'incombe la charge de la reconstitution de ce capital, c'est lui qui doit supporter les frais de son entretien et de sa reproduction, et chercher l'emploi de ses forces productives. Telles sont les charges que lui impose la liberté. Ces charges sont lourdes, et elles exigent la mise en œuvre des facultés intellectuelles et morales qui constituent la capacité du gouvernement de soi-même. En revanche, l'homme libre peut, en remplissant les obligations que ce gouvernement lui impose, acquérir, par l'emploi de ce capital de forces productives, le profit qui allait auparavant au propriétaire d'esclaves.

Mais sous le régime de la liberté comme sous celui de l'esclavage, la production exige la coopération du capital investi dans les choses avec le capital investi dans l'homme, et ses résultats se partagent entre eux. Avant d'examiner comment s'opère ce partage, voyons de quoi se compose le capital investi dans les choses.

## V

C'est seulement lorsque les agents productifs, personnel et matériel engagés dans une entreprise ont été reconstitués par la consommation directe ou par l'échange des produits, lorsque les frais de la production sont couverts et qu'en sus de ses frais elle donne un produit net, que la création du capital devient possible. Elle s'opère, comme nous l'avons vu, par la soustraction d'une portion du produit net à la consommation actuelle. Cette portion ainsi épargnée se réalise communément sous forme de monnaie. C'est pourquoi on a attribué d'abord à la seule monnaie la qualité de capital, et l'on s'est imaginé qu'il suffisait d'en augmenter la quantité pour multiplier la richesse. Mais on a fini par s'apercevoir que la monnaie n'est qu'une des formes nombreuses sous

lesquelles se présente le capital, et que la quantité en est naturellement limitée comme celle de tous les autres agents productifs; qu'elle doit être proportionnée à la demande de la fonction particulière que remplit la monnaie. Suivant l'expression pittoresque d'Adam Smith, celle-ci n'est, en effet, autre chose qu'une machine à transporter les valeurs, une voiture. Or, si l'insuffisance de cette sorte de véhicule cause une gême, un dommage à ceux qui ont des valeurs à transporter, la surabondance n'en est pas moins dommageable à l'industrie des voituriers, et l'une aussi bien que l'autre engendrent des crises qui retardent, en la troublant, la marche régulière de la production. On a donc reconnu que la monnaie n'est pas l'unique générateur de la richesse, et l'on a étendu la qualification de capital à l'ensemble des instruments et des matériaux engagés dans la production ou disponibles, en les distinguant, suivant leur nature, en capitaux immobiliers et mobiliers. On a toutefois établi une catégorie spéciale pour la terre, que l'on a désignée sous le nom d'agent naturel approprié, quoique rien ne la distingue des capitaux immobiliers, et qu'elle doive, comme eux, toute sa valeur aux opérations diverses, découverte, assurance de la sécurité, défrichement, etc., qui l'ont transformée en agent productif (1).

A ces capitaux investis dans les choses, les socialistes ont dénié le caractère de productivité. L'homme seul, disent-ils, travaille et produit. C'est, par conséquent, au travailleur seul que doit revenir la totalité des fruits de la production. Le capitaliste n'y a aucun droit. A quoi on peut répondre d'abord que l'emploi du capital exige la mise en œuvre, sinon de la force physique, au moins des facultés intellectuelles et morales, c'est-à-dire un travail, une série d'efforts, qui exigent aussi bien que le travail physique une réparation appropriée à leur nature. On peut répondre encore que toute force en mouvement, qu'elle provienne d'êtres animés, de machines ou de matériaux quelconques, exécute un travail, impliquant une dépense, une usure et exigeant une restitution; que ce travail, de l'espèce la plus haute à la plus basse, soit productif, il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les résultats du travail de l'homme, réduit à ses seules forces à ceux qu'il obtient avec l'auxiliaire des bêtes de somme, et des autres agents et instruments qu'il met en œuvre pour produire. Les matériaux mêmes sur lesquels il agit accomplissent un

(1) *Notions fondamentales d'économie politique.* chap. IV. La production de la terre.

travail productif en changeant de forme ou en traversant sous son impulsion, l'espace et le temps. Bref, la production est le résultat d'un immense travail auquel coopèrent les forces que l'homme s'est assujetties en lui-même et en dehors de lui-même. Et il y a lieu d'étendre la qualification de capitaux aux uns et aux autres, car le capital a la même origine, qu'il soit investi dans l'homme ou dans les choses. Il provient, dans les deux cas, de la soustraction à la consommation actuelle d'une portion du produit net pour être réservée à la consommation future ou employée à l'acquisition des agents, instruments et matériaux de la production.

C'est l'aptitude à créer des capitaux, qui distingue l'homme civilisé du sauvage. Tandis que le sauvage ne ressent ni le besoin de pourvoir à sa consommation future, ni le besoin d'augmenter sa production pour satisfaire des besoins supérieurs qu'il n'éprouve pas, l'homme civilisé prévoit ses besoins futurs et désire augmenter son bien-être, en satisfaisant, d'une manière de plus en plus complète, les besoins nombreux et variés qui le sollicitent. Mais, l'aptitude à créer des capitaux, en vue de ces deux fins, présente des inégalités considérables, tant entre les nations qu'entre les différentes catégories d'individus dont elles se composent. Il y a des nations dans lesquelles l'esprit de prévoyance et le désir d'améliorer ses conditions d'existence sont développés à un haut degré, où, en conséquence,la production du capital est abondante. Aux premiers rangs de ces nations productrices de capitaux, il faut citer l'Angleterre, la France, la Suisse, la Hollande, la Belgique, les Etats de l'Est de l'Union américaine. L'abondance de la production des capitaux comme de toutes choses, ayant pour effet d'en abaisser le prix, ils s'exportent dans les pays où ils sont rares et chers, où la production en est plus restreinte, tant parce que les entreprises de production y sont moins nombreuses que parce que la plus grande part, sinon la totalité de leur produit net, est absorbée par les besoins d'ostentation et les autres appétits vicieux de la classe dirigeante, à laquelle une législation de privilège permet de monopoliser le produit net, autant du moins qu'il peut l'être. D'un autre côté, même dans les pays où la production des capitaux est la plus abondante, la multitude y contribue moins que les classes supérieure et moyenne. Et comment en serait il autrement? Dans les couches inférieures de cette multitude la coopération de l'individu à la production ne lui rapporte trop souvent, que juste de quoi pourvoir à ses frais d'existence et de reproduction, parfois même le laisse en déficit. Et lors-

qu'il obtient une part de produit net, cette part est entamée plus profondément par les vices de l'intempérance, de l'incontinence, et autres, qu'elle ne l'est par les mêmes vices dans les classes supérieure et moyenne. Enfin, la pratique de l'épargne ne lui est-elle pas d'autant plus difficile et pénible, que sa part de produit net est plus faible ? Cependant la multitude a réalisé,malgré tout, en matière de prévoyance et d'économie un progrès manifeste, progrès attesté par l'accroissement général des dépôts aux caisses d'épargne et le développement des assurances sur la vie.

Nous ne connaissons que d'une manière approximative le montant de la production annuelle des capitaux, investis soit dans les hommes, soit dans les choses mais l'accroissement extraordinaire de la population et de la richesse, dans les pays appartenant à notre civilisation peuvent en donner une idée.

## VI

Une entreprise de production quelconque, agricole, industrielle ou autre, ne peut se constituer et subsister qu'à la condition de rétablir dans leur intégrité les agents productifs qui y sont engagés et de donner,en sus, un produit net, lequel est la matière du profit.

Ce produit net, ce profit, répond, comme nous l'avons constaté plus haut, au mobile même de l'activité de l'homme, aussi bien que de tous les autres êtres vivants. Tout travail impliquant une dépense de force vitale, partant une sensation de peine, l'homme n'est excité à travailler que par l'espoir d'acquérir une jouissance ou une épargne de peine supérieure. S'il produisait pour lui-même, s'il était à la fois le producteur et le consommade ses produits, il recueillerait lui-même aussi,la totalité du produit net ou du profit, — celui-ci d'autant plus grand que son travail aurait été plus productif. Il en jouirait comme consommateur, après avoir pourvu au rétablissement des forces qu'il aurait dépensées, des instruments et des matériaux qu'il aurait employés et usés comme producteur, mais l'homme civilisé ne produit qu'une faible partie, et le plus souvent même ne produit aucune des choses qu'il consomme. Chacun produit, ou, pour mieux dire, coopère à la production d'un article destiné à satisfaire l'un ou l'autre des besoins d'autrui et se procure, par l'échange,les articles propres à satisfaire les siens. En lui, le producteur est séparé du consommateur. Cependant,grâce à un merveilleux mécanisme que l'homme n'a point fait et qu'il lui suffit

de laisser agir librement, les choses se passent comme si le producteur et le consommateur étaient demeurés réunis. Le consommateur rembourse au producteur le montant des frais de la production avec adjonction de la rétribution nécessaire pour le déterminer à produire.

Rappelons comment s'opère ce remboursement. Les producteurs ou les intermédiaires offrent leurs produits et demandent en échange aux consommateurs un produit qui leur sert à acquérir tous les autres, la monnaie. C'est en raison de la valeur qui y est contenue que les produits s'échangent. Or, la valeur se compose de deux éléments, un pouvoir dépensé, représentant une somme d'efforts et de peine, un pouvoir acquis, représentant une somme de réparations et de jouissances ou d'épargne de peine. C'est le premier de ces deux éléments seul qui intéresse le producteur. Il ne se préoccupe nullement de la satisfaction que son produit peut procurer au consommateur; son unique préoccupation, son unique but, c'est d'obtenir en échange de son produit une valeur qui couvre les frais que ce produit lui a coûtés et lui donne le profit le plus élevé possible. En revanche, c'est le second élément seul, l'utilité contenue dans la valeur du produit, qui intéresse le consommateur. De même que les producteurs ne se préoccupent point de la satisfaction que leurs produits procurent aux consommateurs, ceux-ci ne s'inquiètent pas davantage de savoir si ces produits couvrent ou non leurs frais et ne se font aucun scrupule de les payer moins qu'ils n'ont coûté. Car ni les uns ni les autres ne sont des philanthropes. Comment l'accord peut-il se faire entre ces deux intérêts opposés, sinon hostiles? Il se fait par l'opération de deux lois naturelles, la loi de la concurrence et la loi de la valeur. Ces deux lois combinées agissent pour résoudre, — et cela de la manière la plus utile et la plus juste, — le problème de l'échange. Les producteurs apportent leurs produits où le besoin s'en fait le plus sentir, où ils sont le plus demandés par les consommateurs. Si les quantités apportées ne suffisent pas aux besoins, la valeur des produits s'élève à un taux qui dépasse les frais de production et le profit nécessaire. Alors l'appât de ce profit surabondant attire de nouvelles quantités. A mesure que les besoins sont satisfaits, l'utilité diminue et la valeur baisse. Si elle descend au-dessous des frais de productien et du profit nécessaire, l'apport se ralentit jusqu'à ce que le niveau soit rétabli. Et ce mouvement qui ramène incessamment la valeur de tous les produits et services au niveau des frais de production augmentés du profit nécessaire, s'opère dans une progression que nous avons ainsi formulée :

A mesure que la quantité d'un produit offert à l'échange augmente ou diminue en raison arithmétique, la valeur de ce produit s'abaisse ou s'élève en raison géométrique [1].

Sous l'impulsion de ces deux lois combinées, la valeur des produits tend donc continuellement à se fixer au taux nécessaire [2] pour rembourser au producteur ses frais de production avec adjonction du profit non moins nécessaire pour le déterminer à produire, ni plus ni moins. C'est toutefois à la condition que le milieu soit libre, qu'aucun obstacle naturel ou artificiel n'entrave l'opération régulatrice des lois de la concurrence et de la valeur. Enfin, sous l'impulsion des mêmes lois, les producteurs sont incessamment excités à perfectionner leur industrie et à diminuer leurs frais de production, afin d'augmenter leurs profits. Ils recueillent eux-mêmes le bénéfice de ce progrès jusqu'à ce que des progrès nouveaux supprimant le monopole temporaire des anciens, ce bénéfice aille au consommateur. C'est ainsi que tous les progrès qui ont augmenté et augmentent chaque jour la productivité de l'industrie humaine sont recueillis par la généralité des consommateurs c'est-à-dire par l'humanité tout entière.

Les mêmes lois naturelles qui agissent pour établir la valeur des produits au niveau des frais de production et du profit nécessaire déterminent le partage des résultats de la production entre les agents productifs.

## VII

Toute entreprise de production exige la coopération, dans une proportion déterminée par sa nature, d'un capital investi dans l'homme et d'un capital investi dans les choses. De tout temps, c'est aux propriétaires de celui-ci qu'a appartenu la direction des entreprises, et c'est à ce régime de production dite capitaliste que les socialistes attribuent l'asservissement et l'exploitation des travailleurs. C'est pourquoi ils veulent remettre aux ouvriers le gouvernement de la production, en subordonnant ainsi le capital au travail. En cela ils ne tiennent aucun compte des conditions naturelles d'existence des entreprises.

---

[1] Cours d'économie politique, 3e leçon. *La valeur et le prix.*

[2] Ce taux, c'est le prix qu'il ne faut pas confondre avec la valeur. La valeur est un pouvoir. Le prix est un rapport, rapport entre la valeur des quantités de deux produits au moment où ils s'échangent, et, dans la pratique ordinaire, entre la valeur de la quantité d'un produit et celle de la quantité de monnaie contre laquelle il s'échange.

Sous n'importe quel régime, la production est exposée à des risques. Soit par l'incapacité de ceux qui les dirigent, soit par toute autre cause, un contingent plus ou moins nombreux d'entreprises ne réussissent point à reconstituer leurs capitaux ; elles les entament et se trouvent hors d'état de satisfaire à leurs engagements. La responsabilité de ces engagements incombe à leurs propriétaires et cette responsabilité ne peut être effective qu'à la condition de reposer sur une garantie réelle. Cette garantie, un capital investi dans les choses seul peut l'offrir, car il est seul réalisable. A moins de réduire en esclavage les propriétaires d'une entreprise en faillite, et de conférer aux créanciers de l'entreprise le pouvoir de les exploiter, de les louer ou de les vendre, leur responsabilité demeurerait purement illusoire. Mais de ce que la direction des entreprises appartient naturellement aux propriétaires du capital investi dans les choses, il ne s'ensuit nullement qu'ils puissent en monopoliser les profits.

La responsabilité des entreprises n'incombe toutefois qu'à une portion de ce capital, à celle qui en assume les risques et reçoit sa rétribution sous forme de profit, quand il s'agit d'une maison, de dividende quand il s'agit d'une société par actions. A ce capital dit d'entreprise s'en joint communément un second, un capital-obligations rétribué par un intérêt. Mais les rétributions de ces deux sortes de capitaux tendent continuellement à s'équilibrer, car si la différence entre le profit du capital-actions et l'intérêt du capital-obligations dépassait la prime des risques ou demeurait en dessous, les capitaux disponibles se porteraient vers la destination la plus avantageuse jusqu'à ce que l'équilibre se trouvât rétabli. De même, dans un milieu libre où l'opération régulatrice des lois naturelles ne rencontre aucun obstacle, le profit ou le dividende de l'un de ces capitaux, l'intérêt de l'autre, tendent toujours à s'abaisser au niveau des éléments constitutifs de la rétribution nécessaire : compensation de la soustraction des produits à la consommation actuelle ou future, couverture des risques de leur emploi, et finalement rémunération de l'effort, travail intellectuel et moral, qu'exige l'emploi productif de tout capital.

Un économiste américain, M. Carver, a remarqué [1], et nous

---

[1] Carver, dit M. Böhm Bawerk, part de cette conception très exacte que de grandes quantités de biens actuels seraient encore mises de côté pour l'avenir par leurs possesseurs dans le cas où ceux-ci n'auraient pas le moindre intérêt en perspective, et même s'ils devaient payer quelque chose pour leur conservation. (*Böhm Bawerk. Histoire critique des théories de l'intérêt du capital, trad. de Joseph Bernard*. T. II, p. 221.)

avons remarqué nous même [1], qu'on ne constitue pas seulement un capital pour l'employer à la production mais encore pour le réserver à la consommation future. Dans ce cas, il doit demeurer toujours disponible. Si donc on l'engage dans une entreprise de production au lieu de le laisser inactif, il faut qu'il soit, toujours aussi, immédiatement réalisable ou qu'il fournisse une compensation pour le dommage que peut causer son indisponibilité. Or, en supposant qu'un progrès du mécanisme des entreprises rende le capital immédiatement réalisable et disponible, ne pourra-t-il pas être mis gratuitement au service de la production? On fait observer à l'appui que la conservation d'un capital inactif comporte toujours des frais et des risques, qui peuvent égaler et même dépasser ceux de l'emploi d'un capital sous de sures garanties. Et, conclut-on, la gratuité de ce capital n'emporterait-elle pas celle des autres? Il en serait ainsi peut-être si les capitaux réservés pour la consommation future suffisaient seuls à tous les emplois de la production, sinon ils recevraient simplement une rétribution égale à celle des autres.

Il n'en est pas moins vrai qu'un progrès réalisé dans le mécanisme des entreprises a rendu, dès à présent, possible, l'élimination de cette portion de la rétribution du capital qui constitue la compensation de la privation afférente à son indisponibilité. Et cette élimination procure aux entreprises collectives à capital mobilisable un tel avantage sur les entreprises individuelles à capital immobilisé qu'elle assure leur prépondérance à venir, en abaissant, en même temps, le niveau naturel vers lequel gravite le taux courant du profit et de l'intérêt du capital investi dans les choses.

## VIII

Le capital investi dans l'homme a la même origine que le capital investi dans les choses. L'un et l'autre proviennent de la soustraction à la consommation actuelle d'une portion du produit net de la production. Cette portion épargnée, cette épargne, peut recevoir deux destinations différentes : 1° Etre réservée pour la consommation future et demeurer inactive ; 2° être transformée en l'un ou l'autre des agents productifs dont la coopération est nécessaire à la production, et qui constituent le personnel et le matériel des entreprises. Le personnel aussi bien que le matériel

[1] Lettre sur le prêt à intérêt. *Journal des Economistes*, n° du 15 juin 1849.

nécessite une avance de capital. Cette avance consiste en frais d'élève, d'éducation et d'entretien, et elle est plus ou moins considérable selon la nature de la fonction du travailleur. Ceci apparait clairement sous le régime de l'esclavage. Le propriétaire d'esclaves emploie un capital à l'élève ou à l'achat de cette sorte de bêtes de somme, et un autre capital à pourvoir à leurs frais de nourriture et d'entretien. Ces deux capitaux doivent être reconstitués, avec un profit aussi élevé que possible, et il n'en est pas autrement sous le régime de la liberté du travail.

Mais il y a cette différence entre les deux régimes que l'ouvrier libre est propriétaire de son capital de forces productives et qu'il peut, en conséquence, participer aux profits de la production tandis que l'esclave ne recevait que le minimum de subsistance qui lui était strictement nécessaire. En revanche, l'ouvrier libre, toujours à la différence de l'esclave, est obligé de pourvoir lui-même à la reconstitution de ses forces productives. Or, la grande majorité, on pourrait dire même la presque généralité des ouvriers ne possèdent point les ressources nécessaires pour attendre que les produits des industries auxquels ils coopèrent soient réalisés et encore moins pour supporter les risques attachés à toute industrie. Il faut donc que la part qui leur revient dans ces produits leur soit avancée et assurée. Il en était ainsi sous le régime de l'esclavage : vis-à-vis de ses esclaves, le propriétaire d'une entreprise de production quelconque remplissait le rôle de banquier et d'assureur. Il en est ainsi encore sous le régime de la liberté du travail, seulement avec cette différence capitale, dont les socialistes se gardent bien de tenir compte, que le propriétaire d'esclaves fixait à son gré le taux de l'intérêt de l'avance et de la prime des risques, tandis que ce taux est librement débattu entre l'ouvrier et l'employeur. La situation de l'ouvrier à cet égard est exactement la même que celle du capitaliste qui engage son capital dans une entreprise sous la forme d'obligation, et reçoit une rétribution fixe sans attendre que le produit soit réalisé et sans courir les risques de sa réalisation. Cette avance et cette assurance que l'obligataire paie au prix du marché se déduit de sa part des résultats de la production et constitue la différence entre le taux général des profits ou des dividendes du capital-actions, et le taux général de l'intérêt du capital-obligations. Et, comme nous l'avons remarqué, le plus grand nombre des capitalistes, même les plus capables d'attendre la réalisation des produits et d'en supporter les risques préfèrent l'obligation à l'action. D'où nous pouvons conclure qu'en admettant que les ouvriers eussent comme les capitalistes les

moyens d'attendre les résultats et de supporter les risques de la production, le plus grand nombre d'entre eux continueraient de préférer une rétribution fixe et assurée, un salaire, à une part éventuelle et aléatoire dans les bénéfices.

Si le régime de la liberté du travail n'a pas porté tous les bons fruits que ses promoteurs en attendaient, si la condition de la multitude des travailleurs ne s'est pas améliorée dans la mesure des progrès de l'industrie, cela ne tient donc pas, comme le prétendent les socialistes, à la forme de leur rétribution, et la suppression du salaire ne serait pas plus avantageuse aux ouvriers que celle de l'obligation aux capitalistes. C'est à de tout autres causes qu'il faut attribuer les mécomptes que le régime de la liberté a laissés aux émancipés de la servitude; ces causes que nous avons analysées [1], et sur lesquelles nous aurons à revenir, résident, au moins pour une forte part dans les obstacles que rencontre l'opération des lois naturelles de la concurrence et de la valeur dans le partage des résultats de la production entre le capital investi dans l'homme et le capital investi dans les choses.

## IX

Mais que le capital investi dans les choses doive avoir sa part dans le produit net de la production, soit sous forme de profit, de loyer ou d'intérêt, que cette part ne consiste point « en une partie du produit du travail d'autrui acquise en abusant de la situation précaire des ouvriers », cela ressort clairement de l'analyse du mobile qui excite l'homme à produire. On produit en vue d'obtenir une rétribution, une jouissance ou une épargne de prime supérieure à la dépense de forces et de peine que la production a coûtée, c'est-à-dire en vue d'un profit. Ce profit, le producteur le tire du produit net et en jouit par la consommation. Pour qu'il se décide à soustraire à sa consommation actuelle ou future une portion de son produit net, il faut donc que cette portion soustraite, épargnée, lui procure une satisfaction au moins équivalente à celle qu'il obtint de l'une et qu'il attend de l'autre. Sinon, il ne trouverait non seulement aucun profit à la transformer en capital, mais il subirait une perte, celle du travail et de la peine qu'il a dépensée pour la produire. La rétribution de cette dépense de travail et de peine apparaît ainsi comme le premier élément constitutif de

[1] *Journal des Economistes* numéro du 15 novembre 1901.

l'intérêt. Le second consiste dans la couverture des risques dont le capital investi dans les choses a la charge exclusive et la troisième dans le salaire du travail intellectuel et moral qu'exige sa conservation et son emploi utile. C'est vers l'ensemble de ces frais nécessaires que gravite incessamment, sous l'impulsion des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, le taux courant de l'intérêt du capital.

G. DE MOLINARI.

---

# MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
## ET INDUSTRIEL

SOMMAIRE : La dilapidation du combustible dans la machine à vapeur, le charbon dans les fumées industrielles. Les inconvénients de ces fumées au point de vue de la dépense comme de l'hygiène; leur influence sur la morbidité et la mortalité, le problème de la fumivorité. L'emploi du nitrate, le procédé Tobiansky. Filtration des fumées, récupération des particules charbonneuses, la formation du pyrogaz et son utilisation à l'éclairage ou à la force motrice. — La disparition de la voile dans la marine de commerce et ses inconvénients dans la flotte de pêche. Nouveau progrès du machinisme : la vapeur à bord des navires de pêche, et son remplacement avantageux par le moteur à pétrole. Commande des cabestans, levée mécanique des filets, propulsion d'une hélice; adaptation de ce propulseur aux petites embarcations. — Les applications innombrables de l'électricité comme force motrice dans les usines métallurgiques; son emploi comme agent calorifique pour la fabrication des métaux ; le haut-fourneau électrique. — Une des plus importantes usines hydro-électriques d'Europe : la station de Saint-Georges, une chute d'eau distribuant force et lumière dans tout un département.

En dépit de tous les perfectionnements apportés à la machine, notamment grâce à la triple et à la quadruple expansion, qui permettent de tirer parti de la puissance contenue dans la vapeur d'une manière bien plus effective, nous avons montré que le rendement de cette machine, dont les services ont été et sont encore inappréciables, laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'utilisation complète de l'énergie renfermée en germe, peut-on dire, dans le combustible qui brûle sous la chaudière de la machine. Nous ne reviendrons pas pour l'instant sur ces curieux appareils qu'on nomme les turbines à vapeur, qui sont en train de faire fortune, et qui donnent un rendement bien supérieur à celui des machines à piston; mais il y a une autre voie, où l'on peut suivre une amélioration sensible des conditions dans lesquelles on tire parti du calorique contenu dans le charbon.

Si nous considérons une machine à vapeur ordinaire, de type courant quoique perfectionné, et pour laquelle l'utilisation finale de ce calorique ne se traduit que par une faible proportion de 8 p. 100, (c'est-à-dire que le volant de la machine ne rend que 8 unités d'énergie, alors que le combustible brûlé en contenait virtuellement 100), nous constatons que, sur les 92 unités dilapidées par suite des imperfections du dispositif, il s'en perd une vingtaine rien que par la cheminée et les fumées qui s'en échappent.

On doit savoir que ces fumées que répandent tous nos foyers industriels, aussi bien la cheminée d'une locomotive que celle d'une usine, sont tout simplement un mélange de gaz chauds entrainant en suspension une masse de particules charbonneuses. Ces matières se trouvent comme de juste à l'état pulvérulent, c'est même ce qui leur permet de se tenir ainsi en suspension, et elles sont associées à des gaz incombustibles, qui sortent des foyers, comme de l'azote et de l'anhydride carbonique, et aussi à des gaz combustibles, oxyde de carbone, hydrocarbures et hydrogène. La proportion de 20 p. 100 que nous venons de citer fait déjà comprendre l'importance des pertes que cause la fumivorité des foyers, et certains relevés paraissent même invraisemblables par les chiffres qu'ils donnent sur la masse considérable de houille qui s'en va en fumée dans les grandes agglomérations et dans les grands centres industriels. Une société qui s'est fondée à Londres, et qui a pour but de lutter contre ce que, d'autre part, on peut sans exagération appeler l'empoisonnement de l'air, la Smoke Abatement Society, estime, d'après des relevés faits par des gens experts en la matière, que chaque année le charbon qui s'échappe des cheminées d'usines ou des cheminées des maisons d'habitation, représente une valeur de quelque 300 millions de francs : le chiffre semble invraisemblable, mais il faut songer qu'on est dans un pays où l'on consomme énormément de charbon de terre, et où les foyers domestiques abondent.

Londres est d'ailleurs classique pour la masse prodigieuse de poussières charbonneuses qui retombent constamment des régions supérieures de l'atmosphère sur les monuments, sur le linge blanc et pénètrent même dans les poumons des habitants. Ce sont ces fumées qui sont responsables pour une grande part des brouillards londoniens rendus particulièrement célèbres par les romans de Dickens.

Mais, ainsi que le faisait remarquer un Anglais, au Congrès d'hygiène de 1900, il ne faut pas se figurer que Paris soit mainte-

nant beaucoup mieux partagé que Londres. Les foyers industriels se sont multipliés, notamment par la centralisation des moyens de transport, la création d'usines de force motrice pour leur fournir le courant électrique; en même temps, le chauffage au bois disparaît de plus en plus, lui qui ne donnait lieu qu'à l'émission de fumées peu denses, et la multiplication des calorifères dans les grandes maisons neuves, calorifères dont l'alimentation est souvent mal faite par les concierges des immeubles, est venue accroître considérablement l'émission des fumées noires et mal odorantes. Nous pouvons ajouter à ce propos, et ce n'est pas un des côtés les moins importants de la fumivorité, que ces fumées sont fort malsaines à toutes sortes d'égards : par les poussières qu'elles tiennent en suspension, par les acides qu'elles contiennent également, elles irritent mécaniquement et chimiquement la muqueuse des organes respiratoires, et toute attaque même superficielle de cette muqueuse prépare admirablement le terrain pour la pénétration des germes, notamment de la tuberculose. De plus, les gaz des fumées se mêlent à l'air et lui donnent une composition essentiellement favorable à l'anémie. Enfin l'épais nuage de fumée qui couvre normalement les grandes villes arrête une bonne partie des rayons solaires, et par conséquent ne peut que développer la morbidité et la mortalité, le soleil étant par excellence le grand antiseptique que la nature met gratuitement à notre disposition.

Des efforts ont sans doute été faits pour trouver une solution à ce problème de la fumivorité des foyers, mais jusqu'à présent on n'a point créé d'appareil répondant pleinement aux besoins, et, en dépit des réglementations prises, notamment à Paris, pour obliger les industriels à ne point émettre de fumées épaisses, le mal continue : nous devons même noter qu'il est particulièrement intense dans toutes les usines municipales parisiennes, l'administration ayant la coutume de ne respecter nullement les règlements qu'elle établit pour le vulgaire.

Ces temps derniers on annonçait une vraie découverte qui serait aussi remarquable par sa simplicité que par les excellents résultats qu'elle donnerait : le procédé que l'on aurait trouvé à Londres consisterait simplement à mélanger au charbon jeté dans les foyers une certaine quantité de nitrate, nitrate de potasse ou de soude, ce qui assurerait la combustion complète de la houille, et ne laisserait plus par conséquent les gaz chauds en entraîner de fines particules dans les cheminées d'évacuation. Il resterait des gaz plus ou moins toxiques, mais du moins il n'y aurait plus de fumées.

Evidemment la combustion plus parfaite de la houille, qu'ici la présence du nitrate assure, pourrait être obtenue en grande partie par l'introduction d'une masse d'air plus considérable dans le foyer ; mais l'afflux de cet air refroidirait la chaudière qu'on a pour but de chauffer, et par conséquent on y perdrait très sensiblement dans la production de la vapeur, et c'est une considération de premier ordre en matière industrielle, qui fait préférer l'émission des fumées. Le procédé auquel nous venons de faire allusion, et qui est connu en Angleterre sous le nom de méthode de Wilson, a au contraire cet avantage d'augmenter presque d'un quart la productivité de vapeur dans la chaudière, parce que la combustion du nitrate engendre une chaleur considérable (et cela moyennant une dépense assez faible d'environ 0 fr. 40 par tonne de houille brûlée).

Mais, comme nous le disions à l'instant, ce procédé fait disparaître la fumée sans empêcher nullement l'émission et l'évacuation des gaz de combustion, qui ont eux aussi leurs inconvénients ; aussi un inventeur ingénieux, M. Tobiansky d'Altof, a-t-il imaginé une combinaison qui a pour but et qui semble bien avoir pour résultat la combustion complète de la fumée, la destruction totale de tous ses composants solides ou gazeux. Et, par destruction, nous devons entendre récupération, c'est-à-dire utilisation. Théoriquement, une combustion parfaite ne doit laisser que de l'acide carbonique (et encore en proportion raisonnable), puis de la vapeur d'eau et de l'azote, sans parler des cendres qui s'accumulent dans le bas du foyer, et qui préexistaient dans le charbon : et ce sont précisément ces résidus que l'on retrouve à la fin de l'opération que M. Tobiansky fait subir à la fumée avant de la laisser s'échapper dans l'air.

Essentiellement, cette méthode nouvelle consiste d'abord à filtrer la fumée, afin de la débarrasser des matières pulvérulentes que nous l'avons vue contenir, mais aussi de certains hydrocarbures qui sont susceptibles de se condenser ; d'autre part, les gaz que contient la fumée, et qui sont en grande partie combustibles, sont carburés au moyen des vapeurs d'hydrocarbures, introduites spécialement dans le filtre et au contact desquelles ils viennent, ces hydrocarbures étant des essences minérales très volatiles, comme on en emploie pour former avec de l'air des mélanges carburés qui s'enflamment et détonent dans les moteurs dits à pétrole des automobiles, ou encore des résidus de naphte moins volatiles naturellement, mais dont on facilite la vaporisation par chauffage, grâce à la chaleur même des gaz de la fumée.

Ces derniers gaz une fois carburés, une fois enrichis, suivant l'expression très pittoresque, sont susceptibles de brûler dans les meilleures conditions, ils constituent ce que l'inventeur désigne sous le nom de pyrogaz, et l'on en peut tirer le meilleur parti, soit pour alimenter des appareils d'éclairage, soit pour faire marcher des moteurs à gaz et produire de la force motrice. Nous avons dit tout à l'heure que, parmi les gaz contenus dans les fumées, il y en avait de combustibles et d'autres, au contraire incombustibles : on peut donc se demander si la présence de ces derniers ne gêne point l'emploi du pyrogaz à l'alimentation par exemple des becs d'éclairage ; on se trouve en présence de proportions assez fortes d'azote, d'acide carbonique, et ils ne brûleront certainement pas. Mais l'azote ne gêne pas la combustion, et l'acide carbonique, des expériences multipliées l'ont démontré, trouble si peu la formation d'un mélange carburé susceptible de brûler ou de détoner dans un moteur, qu'on peut préparer un mélange de cette nature, rien qu'avec des vapeurs d'hydrocarbure dans de l'acide carbonique absolument pur. Le seul résultat serait alors, qu'après la combustion dans des becs ou des moteurs du pyrogaz de M. Tobiansky, il s'échappera dans l'atmosphère des quantités énormes d'acide carbonique et d'azote ; mais, pour ce dernier, l'air que nous respirons en contient normalement 79/100, et l'augmentation de teneur, par suite de cette émission, ne sera que bien faible et sans inconvénient ; quant à l'acide carbonique, les plantes suffiraient rapidement à le décomposer et à lui faire rendre son oxygène, et il n'est même pas démontré que, dans la combustion du pyrogaz, il ne se transforme pas complétement en gaz combustible qui ne laisserait aucun résidu.

Nous n'insisterons que fort peu sur les dispositifs mêmes combinés par M. Tobiansky, parce que ce sont là des détails un peu techniques ; cependant nous dirons que, au sortir des foyers, les fumées ordinaires sont aspirées dans un récipient plein de matière poreuse, le plus généralement du coke (et nous allons voir pourquoi). Cette matière poreuse retient toutes les particules charbonneuses en suspension dans la fumée, et aussi des goudrons ; au bout d'un certain temps, le coke, chargé de substances qui sont essentiellement combustibles, peut être jeté dans un foyer et brûlé, ce qui réalise en somme la récupération de tout le combustible que, sans ce traitement, la fumée aurait emporté en pure perte dans l'atmosphère. Mais, tout en abandonnant les particules de charbon, les gaz de combustion rencontrent, dans le même récipient, des vapeurs d'hydrocarbure, naphte, pétrole,

qui se dégagent par suite de la chaleur dégagée par les fumées, et le pyrogaz se forme ainsi sans que nous ayons besoin d'insister sur son mode de formation. Pour ce qui est de l'utilisation du calorique contenu dans la fumée, nous pourrions ajouter encore que l'appareil de filtrage et de carburation est entouré d'une enveloppe dans laquelle circule l'eau qui se chauffe, et peut même donner de la vapeur pour alimenter une chaudière. D'ailleurs, il ne faut pas se figurer que la carburation nécessite une grosse dépense de pétrole : tout d'abord ce dernier coûte beaucoup moins cher que l'essence, et des résidus même peuvent être utilisés ici, par suite de la chaleur que donne les gaz de fumée et qui permet la transformation en vapeur de substances qui ne se vaporisent pas à la température normale. Il suffit de 60 à 70 gr. d'hydrocarbure pour enrichir un mètre cube de gaz des fumées, et cela ne représente naturellement qu'une dépense minime.

On voit donc que toute installation importante produisant des fumées en masse assez considérable, pourra les recueillir pour assurer son chauffage ou son éclairage, ou encore monter une station de force motrice complémentaire ; on peut aussi parfaitement prévoir la création d'une industrie recueillant les fumées d'un quartier industriel pour les utiliser, et il serait assez simple de centraliser de même les fumées domestiques d'un bloc de maisons, pour employer aux usages les plus variés les gaz combustibles qu'on en tirerait.

La voile est presque toujours aujourd'hui un non sens et, de même qu'elle est remplacée de plus en plus par la vapeur dans le transport des marchandises comme dans celui des voyageurs, pour le cabotage comme pour le long cours, de même il est à désirer, pour toutes sortes de raisons, qu'elle soit abandonnée à bord des bateaux de pêche. Ceux-ci ont, en effet, tout intérêt à recourir à la propulsion mécanique, qui les met à l'abri de la plus grande partie des hasards de la mer, qui leur permet de regagner rapidement, une fois la pêche terminée, les lieux de vente, où leur poisson arrivera dans d'excellentes conditions de conservation et se vendra plus cher en constituant un meilleur aliment. Déjà, il est vrai, cette transformation commence sous la forme des chalutiers à vapeur, et nous pouvons ajouter, sans insister sur ce côté de la question, que, comme d'ordinaire, cette extension nouvelle du machinisme suscite une violente opposition de la part des « ouvriers de la mer », qui sont pourtant les premiers intéressés à cette heureuse transformation ; on a même trouvé

des députés pour demander une législation fiscale rétrograde qui aurait pour but d'arrêter le progrès.

Encore maintenant, il est bien malaisé de faire comprendre à l'ouvrier qu'il a intérêt à voir perfectionner les méthodes employées par ses patrons ; mais, dans le cas qui nous occupe, un bon argument de fait à présenter au pêcheur, c'est de lui montrer que lui-même, dès qu'il a des ressources assez modestes, peut doter une petite embarcation de pêche d'un engin mécanique de propulsion. Assurément ce n'est pas à la vapeur qu'il faut recourir, car le moindre moteur à vapeur, avec la réglementation à diplôme dont nous jouissons, exige la présence d'un mécanicien dont un examen d'Etat ait prouvé ou plutôt (ce qui est bien différent) certifié les connaissances techniques; de plus, une machine à vapeur est assez encombrante et relativement compliquée, parce qu'elle nécessite une chaudière qu'il faut alimenter en eau et en combustible. Si d'ailleurs l'engin est conduit de façon imprudente ou inhabile, il peut causer des accidents toujours graves; et enfin le fonctionnement,comme le prix d'achat d'une installation de ce genre, représente une somme élevée pour une industrie où les chances de perte totale du matériel sont considérables, et ne sont généralement pas couvertes par une assurance.

L'automobilisme, cet automobilisme qui fait tant parler de lui par ses excès et ses exagérations, est venu heureusement montrer la voie nouvelle dans laquelle on doit s'engager de façon bien déterminée, sous la forme de ce qu'on appelle maintenant la navigation automobile, d'un nom assez inexact en lui-même. Il n'a sans doute pas inventé les moteurs à pétrole, mais c'est grâce à lui qu'ils se sont perfectionnés de telle manière qu'on est sûr de leur fonctionnement. Mettez à bord d'un bateau un de ces moteurs qui font merveille sur une voiture mécanique, et vous aurez la possibilité de commander très facilement la marche de votre bateau, au moyen d'une hélice à laquelle ce moteur donnera le mouvement. On peut dire que le moteur à pétrole offre toutes les qualités qui lui permettent de supplanter avantageusement le moteur à vapeur à bord des bateaux de pêche : il ne nécessite point de chaudière, les gaz qui assurent sa marche se préparent pour ainsi dire d'eux-mêmes dans ce qu'on appelle le carburateur; la substance qui sert à alimenter l'engin en formant la partie essentielle des gaz explosifs, est de l'essence, qui occupe extrêmement peu de place relativement à la puissance qu'elle contient virtuellement; et, par suite, un réservoir de dimensions modestes suffit à un bateau pêcheur pour faire une sortie de plusieurs jours

en se déplaçant à l'aide de son hélice, c'est-à-dire en dépit des vents, de leur direction comme de leur intensité. Et un matelot d'intelligence très moyenne peut apprendre rapidement à conduire de façon convenable un moteur à pétrole, sans qu'on ait à craindre d'accident, et sans qu'on soit obligé jusqu'à présent de prendre pour ces fonctions un ouvrier diplômé, qui demande en conséquence un salaire plus élevé. Ajoutons que l'essence consommée ne revient pas cher, d'autant qu'ici on ne paye point les droits au moyen desquels on en relève artificiellement le prix en France, sans doute dans l'intérêt des classes ouvrières ?

Sans vouloir insister sur les côtés tout à fait techniques de la question, qui sont du reste assez faciles à saisir, et qui ont été fort remarquablement développés par notre savant collègue M. Pérard, nous dirons encore qu'un moteur à vapeur ne peut être instantanément mis en marche, puisqu il faut au préalable que le générateur soit sous pression, tandis qu'en une minute le moteur à pétrole est prêt à donner toute sa puissance. Mais ce sur quoi il est nécessaire d'insister, c'est que la présence d'un moteur mécanique à bord d'un bateau de pêche évite aux hommes une besogne des plus pénibles (c'est toujours le résultat du machinisme). Nous voulons parler de la manœuvre du cabestan servant à la levée des filets. D'une façon générale, la pêche à la mer se fait au moyen de cet engin qu'on nomme le chalut, et que le bateau traîne derrière lui attaché à des câbles énormes et pesants : ce chalut est une sorte de poche en filet, montée sur un cadre de fer, ou de bois armé de fer, et chargée de poids pour la faire descendre au fond et balayer les parages où se tient le poisson. Une fois que ce chalut a été traîné un certain temps à la remorque, et qu'il s'est chargé d'eau, de poissons, de varechs, de cailloux, de sable, c'est un poids énorme qu'il s'agit de remonter à bord ; cette pénible besogne était jadis toujours effectuée à bras, les hommes virant au cabestan. Quand il fallait (nous pouvons dire quand il faut, étant donné que ce procédé est encore uniquement suivi par bien des bateaux de pêche) opérer ainsi par gros temps, souvent l'opération est trop longue et, sous peine de se perdre corps et biens, le bateau se voit forcé de couper les câbles de son chalut, de l'abandonner, quoique ce chalut représente un vrai capital pour une aussi modeste entreprise.

Un premier et réel progrès a été accompli quand on a installé un engin à vapeur, grâce auquel on pouvait faire tourner le cabestan avec une grande rapidité et lever les filets, le chalut principalement, dans toutes les circonstances. Naturellement,

l'appareil à vapeur, pour cette simple manœuvre du cabestan, présentait les inconvénients caractéristiques que nous avons reprochés à la machine à vapeur ; mais cela n'empêche point qu'on avait réalisé là une amélioration considérable augmentant la productivité de chaque sortie, diminuant les risques professionnels et la peine des travailleurs. Quand le moteur à pétrole a commencé de se perfectionner, il s'est trouvé immédiatement quelques esprits ouverts pour l'adopter, soit à la place de moteurs à vapeur, soit sur des bateaux où l'on n'avait encore rien modifié aux anciennes pratiques ; et si les premiers essais n'ont pas été pleinement satisfaisants, c'est que le moteur à pétrole était encore sujet, à cette époque, à des pannes trop fréquentes. Aujourd'hui, il en est bien différemment, et les engins employés, répondant à tous les besoins et étudiés en conséquence, permettent de lever en vingt minutes un filet qui demandait jadis une heure et demie. On n'hésite donc plus à lever le filet souvent, ce qui donne du poisson en meilleur état, et l'on peut aussi utiliser le moteur à d'autres travaux, grâce à des câbles de renvoi, comme à hisser les voiles, à lever les ancres.

Du moment où l'on disposait à bord d'un moteur mécanique pour la commande des cabestans, il était assez logique de lui demander également, en augmentant sa puissance en conséquence, d'actionner une hélice qui viendrait assurer la marche du bateau : nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des avantages de la propulsion mécanique pour un bateau de pêche, cependant nous ferons remarquer qu'elle influe des plus heureusement sur la pêche en elle-même, sur le traînage du filet, puisque souvent, avec les bateaux à voile, le vent manque quand il faut remorquer le chalut immergé.

Nous sommes enchanté de constater que la première idée d'adoption du moteur à pétrole à bord des bateaux de pêche, en raison de sa supériorité sur le moteur à vapeur (qui n'est guère pratique que sur de grands bateaux) a pris naissance dans ce petit pays du Danemark, toujours à l'affut du progrès, et qui préfère l'effort salutaire aux illusions de la routine. Mais nous devons reconnaître que l'on semble commencer à bien comprendre les avantages de cette pratique dans les milieux pêcheurs français un peu éclairés. L'adoption du système est d'ailleurs facilitée aux armateurs français, par suite de ce fait que le pétrole nécessaire à l'alimentation du moteur leur est cédé au tarif d'exportation, déduction faite des droits énormes que paye le consommateur ordinaire.

Et, tout naturellement, en adoptant le moteur à pétrole pour la commande de l'hélice, on n'a pas abandonné son emploi pour le cabestan : le plus souvent c'est le même moteur qui suffit à tout, des engrenages appropriés permettant de lui faire actionner hélice ou cabestan, ou les deux simultanément; dans des bateaux de dimensions relativement considérables (car même pour ceux-ci on trouve souvent avantage à recourir au moteur à pétrole) on dispose de deux engins distincts, celui du cabestan étant mis en marche seulement au moment où l'on a besoin de virer ce dernier : rien n'est plus simple, puisque la mise en train du moteur à pétrole est instantanée. Nous ajouterons encore que fréquemment le moteur n'est installé à bord du bateau de pêche qu'à titre auxiliaire, c'est-à-dire que ce bateau possède sa voilure classique et l'utilise chaque fois que le vent est bon, ne recourant à la marche à l'hélice que quand les circonstances l'exigent. Cette combinaison n'assure peut-être qu'une économie apparente. Et il nous semble bien qu'on aurait avantage,à une époque où le temps vaut plus que jamais de l'argent, et où le machinisne, doit s'appliquer partout où cela est possible, à doter d'une façon générale d'appareils de propulsion mécanique tous les bateaux de pêche : c'est précisément ce qu'on fait aux Etats-Unis, où l'on possède déjà toute une flotte de ces doris, de ces petits canots plats employés pour la pêche à la ligne de la morue,qui disposent d'un petit moteur à pétrole leur assurant une précieuse mobilité.

Toujours est-il que les relevés les plus divers montrent bien qu'un bateau de pêche doté d'un engin de propulsion de ce genre voit ses produits dépasser d'un tiers et parfois de moitié ceux d'un bateau à voiles.

Nous avons eu occasion de signaler les applications de plus en plus nombreuses que trouve l'électricité pour la commande des appareils, des outils, des instruments les plus divers dans les ateliers et les usines : il en est naturellement ainsi dans de grands établissements métallurgiques qui ont à répondre aux besoins innombrables de la construction moderne, et qui, non seulement transforment en métal proprement dit les minerais, mais encore donnent à ce métal les formes les plus variées, pour en faire les éléments constitutifs de la vaste halle d'une gare, de la travée gigantesque qui franchit une rivière, du bateau immense qui traverse l'Océan à une allure vertigineuse, ou de la machine même qui lui imprime cette allure. Il faut, dans ces usines, tout un outillage pour manutentionner les matières premières qui ser-

vent à la fabrication du métal, minerai, charbon, puis, pour transporter ce métal lorsqu'il sort du haut fourneau jusqu'aux presses, aux marteaux-pilons, aux laminoirs qui doivent le modeler plus ou moins tandis qu'il est chaud encore. D'autres appareils sont ensuite chargés de déplacer blocs, poutres, tôles métalliques jusque dans les ateliers où on les taille, les martèle à froid, les perce, les assemble pour leur donner leur forme définitive.

Or, on peut dire que l'on tend à ne plus demander qu'au courant électrique la commande de tous les chariots, de tous les ponts roulants, de tous les appareils de manutention qui servent à accomplir cette besogne, et comme toujours (avantage bien caractéristique de la distribution de la puissance motrice par le courant électrique) la production de cette force motrice peut être centralisée dans une usine unique, la centralisation ayant ici des avantages énormes que nous avons eu occasion de signaler, et que l'on ne retrouve pas précisément dans la centralisation administrative. Les grandes fabriques de rails des Etats-Unis, en dehors même de celles du fameux Trust de l'acier, qui n'est pas seul à introduire les bonnes méthodes industrielles, sont complètement installées électriquement. Le minerai, le coke et la castine nécessaires à la fusion du fer sont chargés dans le haut-fourneau par des grues et plans inclinés électriques; ce sont des tracteurs ou locomotives électriques également qui tirent sur des voies ferrées spéciales les wagonnets où le métal en fusion a été versé à la sortie du haut-fourneau, et c'est ainsi qu'il arrive dans les convertisseurs qui vont le transformer, le convertir en acier : c'est du reste encore une grue électrique qui saisit ces wagonnets et les soulève pour en assurer le déversement. Quand le métal est prêt, avant de passer entre les rouleaux du laminoir qui lui donneront la forme caractéristique du rail, il doit être réchauffé; introduit un certain temps dans un four, pour y être de nouveau élevé à une température qui le rende suffisamment malléable, et ce sont des sortes de gigantesques pinces, mues électriquement toujours, qui saisissent les masses métalliques et les introduisent dans les fours à réchauffer : ici encore la machine rend les plus grands services aux ouvriers en les dispensant d'approcher trop près de ces foyers ardents qui les cuisaient jadis.

Et nous n'insistons pas sur les détails techniques, mais, en réalité, c'est toute une série d'opérations de soulèvement, de transport des lingots, coupés en morceaux plus ou moins gros par des scies mues électriquement, opérations que le courant électrique assure grâce à des dispositifs des plus ingénieux. Quand les rails

sont sortis du laminoir, ils passent sous une scie mue électriquement qui les découpe à la longueur convenable, et ce sont encore des wagonnets traînés par une locomotive électrique qui les emportent au magasin où ils attendront l'expédition à l'acheteur. A ce moment, d'ailleurs, ils seront repris par des grues électriques qui les chargeront sur wagons, et l'on peut dire que, depuis que le minerai est entré dans l'usine, l'homme n'a pas touché le métal.

Les constructeurs ont dépensé une somme considérable d'ingéniosité pour combiner une série d'appareils répondant à tous les besoins des ateliers métallurgiques, et l'étonnante flexibilité de l'électricité leur a permis de résoudre des problèmes qui étaient insolubles avec les moteurs à vapeur. Nous ne pouvons songer à passer en revue même les principaux de ces appareils, l'énumération en serait trop longue, et cela reviendrait à citer toutes les opérations qui se font dans les usines métallurgiques.

Mais il ne faut pas oublier que le courant électrique ne sert pas seulement d'agent pour la transmission de la force, il peut tout aussi bien, et nos lecteurs connaissent le four électrique, être employé comme agent calorifique, remplacer le combustible ordinaire, coke ou charbon, dans les diverses opérations de la métallurgie où il s'agit de faire fondre un minerai, de porter au rouge un métal, etc. Voici déjà quelque temps qu'on s'est engagé dans cette voie, et l'on commence d'y rencontrer le succès dans les applications les plus diverses. Nous ne reparlerons pas de l'aluminium, parce que sa fabrication électrique remonte à un certain nombre d'années, et que, de plus, jusqu'à présent, ce métal n'a pas répondu à l'espoir qu'on avait fondé sur lui. Mais le zinc, le manganèse sont produits électriquement dans quelques usines, et d'une façon qui semble pleinement satisfaisante ; bien que le cuivre soit raffiné maintenant au moyen du courant électrique, nous n'en dirons rien ici, l'électricité ne jouant pas dans cette opération un rôle calorifique. Le four électrique, car c'est l'appareil auquel on recourt pour une action thermo-électrique, sert à fabriquer un grand nombre d'alliages et de métaux réfractaires, comme le chrome, le molybdène, le tungstène, le titane, l'uranium, qui ne sont certainement pas encore utilisés en quantités considérables, mais qui sont précieux pour l'action qu'ils exercent sur les métaux auxquels on les allie, même en faible proportion.

Enfin, voici que nous arrivons au haut-fourneau électrique, c'est-à-dire au traitement du minerai de fer, à sa transformation en fer et en acier, par la seule intervention du courant électrique, produit par une chute d'eau, par une force naturelle, et sans

qu'on ait recours à ce combustible minéral qui, forcément, doit aller s'épuisant dans les entrailles de la terre. Quand nous disons qu'on se passe de charbon pour la transformation du minerai en fer, pour sa réduction. ce n'est point tout à fait exact, en ce sens que quelques-uns des systèmes nouvellement inventés pour réaliser le haut-fourneau électrique font bien un peu appel au charbon, mais dans une mesure extrêmement faible, et simplement pour lui demander le carbone nécessaire à cette véritable opération chimique de vastes proportions qui se passe dans un haut-fourneau. C'est qu'en effet, dans cette opération, il faut une source de chaleur, un agent épurateur et aussi une provision de carbone pour en donner la proportion voulue au fer ou à l'acier que l'on désire produire. Si nous considérons le procédé italien de production directe de l'acier au four électrique, nous voyons que l'arc électrique, formé au-dessus des matières placées dans le haut-fourneau, fournit la chaleur exigée par l'opération et la transformation du minerai; on opère dans un four garni de briques de magnésie, et où sont disposés deux énormes crayons de charbon entre lesquels on fait jaillir l'arc électrique qui doit assurer l'élévation de température. On met dans le four 1.000 kilogr., par exemple, du minerai à traiter, et seulement 160 kilogr. de charbon, en ajoutant à ces deux éléments des quantités minutieusement déterminées de chaux, de carbone, de magnésie, de pétrole, etc. En deux heures l'opération est terminée, et l'on recueille un métal extrêmement pur, auquel on a eu la possibilité d'ajouter pendant l'opération une faible quantité d'un de ces métaux plus ou moins rares qui donnent à l'acier des qualités toutes spéciales. Cela se fait avec une simplicité, une rapidité et aussi une sûreté remarquables. Ce procédé, dont nous n'avons indiqué, bien entendu, que les grandes lignes, est dû à M. Stassano, et, quoiqu'il ne soit pas pleinement entré dans la voie de la pratique, on peut considérer, dès maintenant, qu'il donnera les meilleurs résultats dans les pays où l'on a des chutes d'eau à sa disposition et où, au contraire, le combustible est rare et cher.

Nous aurions à citer un autre type de haut-fourneau électrique des plus intéressants, dû à M. Chavarria Contardo, et dans lequel le carbone nécessaire à la production du métal est fourni sous la forme la plus simple par un gaz dont l'arrivée, et par suite l'action peuvent être exactement réglées.

Mais nous tenons à signaler un peu plus longuement une méthode qui a été imaginée par deux ingénieurs français, MM. Keller et Leleux, et qui est pratiquée industriellement et couramment

dans deux usines montées sur notre territoire : l'une de ces usines se trouve à Kerrousse, dans le Morbihan, et elle avait été construite primitivement pour la fabrication du carbure de calcium, au moyen d'une chute d'eau assez importante, sur le Blavet.

En fait, le haut-fourneau électrique combiné par ces inventeurs et qui fonctionne à Kerrousse, se compose de deux fours indépendants et étagés l'un au-dessus de l'autre, le premier opérant la réduction du minerai et produisant de la fonte, tandis que le second reçoit cette fonte, l'épure, et donne finalement de l'acier. Tout est fait électriquement, aussi bien la fusion et la réduction du minerai dans le four supérieur que le réchauffage et l'épuration du métal dans le four inférieur; ici encore on utilise une certaine quantité de combustible, de coke, pour assurer la réduction du minerai, mais on n'emprunte nullement de calorique à ce coke, si bien qu'il n'en faut en réalité qu'une quantité faible pour une masse importante de minerai. Et ce qu'il y a d'important à noter, en dehors de cette économie considérable sur une matière qui devient de plus en plus rare, c'est que les aciers obtenus avec cette méthode sont de qualité tout à fait supérieure, aussi bons que ceux que l'on fabrique actuellement par les plus coûteuses des méthodes classiques. D'autres procédés sont à l'essai, qui ont tous pour but la métallurgie du fer et de l'acier au moyen du courant électrique, et on est assurément sur la voie d'une grande transformation, qui aura pour résultat de calmer en partie les inquiétudes qu'inspire l'épuisement plus ou moins prochain des gisements de combustible minéral.

Puisque nous sommes sur ce chapitre si intéressant de la captation des forces naturelles que constituent les chutes d'eau, et de leur utilisation industrielle, nous voudrions signaler en quelques mots rapides une des plus importantes installations de ce genre qui viennent d'être faites en France : c'est une occasion de montrer le développement que prennent dans notre pays les usines hydro-électriques, alors que nos législateurs prétendent nécessaire de faire intervenir l'Etat en la matière comme en tant d'autres, pour permettre qu'il soit tiré parti de ces richesses naturelles.

Nous voulons parler de la magnifique usine hydro-électrique de Saint-Georges, dans le département de l'Aude, que nous pouvons prendre comme prototype des stations électriques créées en France au moyen des chutes d'eau; elle est remarquable et par sa situation très à l'écart des centres où la force qu'elle produit est

utilisée, et aussi pour l'étendue considérable du réseau de distribution, qui porte à travers tout un département la lumière et la force motrice. Il faut songer que le réseau des canalisations qui envoient le courant sous haute tension vers les différents centres où il est consommé par l'industrie et les particuliers, représente dès maintenant un développement de plus de 400 kilomètres, et qu'il atteindra avant peu 600 kilomètres. Souvent les centres de consommation dont il s'agit se trouvent à 100, 120 et même 130 kilomètres de l'usine génératrice, et ce sont là des conditions fort intéressantes, car l'idéal de l'avenir consistera évidemment à envoyer le courant électrique des points où les chutes d'eau abondent, par conséquent principalement des régions montagneuses, vers les agglomérations les plus éloignées, situées dans les plaines.

L'usine de Saint-Georges se trouve dans les Corbières à l'entrée des gorges de Saint-Georges, près d'Axat, et elle utilise une dénivellation de l'Aude qui dépasse 100 mètres; mais, comme les rivières de montagne sont toutes ou plus ou moins torrentueuses, que leur débit est irrégulier, on a prévu la construction d'un réservoir qui assurera un débit à peu près constant à toute époque. Les travaux ont été considérables, car il a fallu notamment établir un canal de dérivation de plus de 5 kilomètres de long, percé en partie dans la montagne, et qui amène l'eau prise dans la partie supérieure de la rivière. Comme d'ordinaire dans les usines de cette sorte, l'eau qui arrive par des conduites métalliques de l'extrémité du canal d'amenée, vient faire tourner ces roues hydrauliques toutes particulières qu'on nomme des turbines, et celles-ci actionnent à leur tour des machines génératrices d'électricité; pour l'instant on se contente de 4 groupes mécaniques donnant chacun une puissance de 800 chevaux, mais on en montera ultérieurement quatre autres de même puissance. Le courant part de l'usine sous une forte tension, comme on dit, ce qui équivaut à une forte pression pour les conduites d'eau, et cela est nécessaire pour éviter une déperdition trop considérable de courant dans le long parcours que celui-ci doit faire avant d'arriver sur les lieux où il sera consommé.

Tout d'abord les conducteurs, qui sont au nombre de trois, doivent franchir une distance de 70 kilomètres avant de parvenir à un premier poste situé à Fabrezan, d'où le courant se dérive sur les divers points principaux du département : de ces points, il se fera une nouvelle distribution, le courant se ramifiant sur une série de centres plus ou moins importants où sera consommée

l'électricité. Il y a, en effet, trois dérivations qui partent de Fabrezan, et qui se dirigent l'une sur Narbonne, l'autre sur Carcassonne (à des distances respectives de 30 et de 35 kilomètres) et la troisième sur la Nouvelle : ici le courant est encore sous une forte tension, mais plus faible cependant que primitivement. Nous ne suivrons pas le courant électrique jusqu'à son arrivée chez les consommateurs, mais nous ferons remarquer que des conducteurs se ramifient de côté et d'autre pour desservir les agglomérations traversées ou celles qui sont plus ou moins loin de la ligne principale, et des dispositifs sont installés partout pour ne faire arriver sur les lieux même d'utilisation que du courant à faible tension, de manière à éviter les accidents que pourrait causer du courant à haute tension circulant au milieu de centres habités.

Grâce à cette installation, d'étendue énorme vraiment, plus de 100 communes d'importance variable sont déjà desservies, où l'on dispose et de la force motrice et de l'éclairage dans d'excellentes conditions à faire envie à bien des grandes villes; les moteurs assurent notamment l'élévation des eaux d'alimentation des communes, tout comme la manutention des vins dans les chais ; et quant à l'éclairage, comme les particuliers font les frais d'installation des fils aériens qui les réunissent à la petite station de distribution de chaque agglomération, le prix de vente du courant peut être très faible : pour 32 francs par an par exemple, on peut disposer d'une lampe électrique de belle puissance. L'entreprise paraît être un succès à tous les points de vue, et elle n'est due qu'à la seule initiative particulière.

DANIEL BELLET.

---

# REVUE

DE

# L'ACADÉMIE DES SCIENCES

## MORALES ET POLITIQUES

*(Du 1er février au 16 mai 1903).*

SOMMAIRE : Le premier Tribunal d'arbitrage. — Les conséquences financières de la lutte contre la tuberculose. — L'histoire économique de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la France. — L'application des lois ouvrières aux ouvriers et employés de l'Etat. — La solidarité sociale et ses nouvelles formules. — La défense sociale contre la tuberculose. — Un moyen d'augmenter la natalité en France. — Communications diverses. — Décès. — Nominations.

I

M. Descamps, correspondant de l'Académie, a lu un important mémoire sur *Le fonctionnement du premier Tribunal d'arbitrage constitué au sein de la Cour permanente de La Haye.*

Le 15 septembre 1902, une date qui marquera dans l'histoire des institutions organiques de la paix, s'est réuni à La Haye le premier tribunal d'arbitrage constitué suivant le régime qu'a instauré la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux. L'honneur d'avoir inauguré l'organisme juridique nouveau revient à deux républiques du Nouveau-Monde, les Etats-Unis et le Mexique. Les Californies, qui ont relevé de l'Espagne, puis du Mexique, ont été démembrées par le traité du 30 mars 1848. La Haute-Californie a passé sous la domination des Etats-Unis, la Basse-Californie est demeurée au Mexique. Il existait avant cette séparation une ancienne et riche fondation, le « Fondo piadoso des Californias », destinée aux missions ; lorsque fut créé un évêché des Californies, les revenus de ce fonds furent dévolus au

premier évêque. Le siège du nouvel évêché fut fixé à Monterey (Haute-Californie). Le traité de 1848 eut pour conséquence de scinder en deux régions relevant de deux gouvernements différents le champ d'activité des missions californiennes et de couper également comme en deux tronçons l'organisme apostolique appliqué à cette tâche. Les évêques de la Haute-Californie, devenus ressortissants américains, se considérèrent comme ayant le droit de revendiquer une part des revenus correspondant au Fonds des Californies. Ce cas fut soumis en 1868 à un arbitrage. La sentence arbitrale du 11 novembre 1875 accorda aux évêques de la Haute-Californie la moitié des revenus litigieux et leur alloua une somme correspondante à 21 années d'intérêts dus et demeurés impayés. Le Mexique exécuta ponctuellement cette sentence, mais refusa de liquider les arrérages ultérieurs. C'est le litige né de ce refus qui a été l'objet d'un nouveau compromis arbitral en date du 22 mars 1902 et qui a amené les Etats-Unis, intervenant au nom de leurs ressortissants, et le Mexique devant la Cour permanente d'arbitrage. C'est dans la sentence publique et solennelle du 14 septembre qu'a été rendue la séance arbitrale après des débats oraux et publics en français et la production de pièces et documents ; la décision (prise à l'unanimité) a été lue, les agents et les conseils dûment appelés. Indépendamment des dispositions spéciales à l'espèce, telles que la condamnation du Mexique à solder 33 années d'arrérages en souffrance, s'élevant à 1.420.000 dollars du Mexique, et à payer chaque année une rente perpétuelle de 43.000 dollars; la sentence arbitrale renferme un remarquable précédent judiciaire international, spécialement en ce qui concerne les conditions d'existence et l'étendue de la chose jugée, et l'inapplicabilité aux différends internationaux des règles des législations nationales touchant la prescription civile. Le droit de réclamer la revision a été proclamé, mais il doit être exercé dans les huit jours après le prononcé de la sentence. L'agent du Mexique a réservé pour le gouvernement le droit de faire valoir ses recours, mais cette réserve est demeurée platonique.

M. Louis Renault a, de son côté, présenté des observations sur le même sujet.

En premier lieu il a reproché au Tribunal de la Haye d'avoir été composé de membres étrangers aux pays en litige. Ce régime paraît assurer une solution impartiale. Cependant il n'est pas sans inconvénients. Des Gouvernements consentiront plus difficilement à un arbitrage s'ils ne sont pas assurés que, dans le Tribunal, leurs vues personnelles, leurs préjugés, si l'on veut, auront un

interprète disant comment les choses se sont passées. En réalité il conviendrait d'examiner le régime suivant : chaque Etat nommerait deux arbitres, mais n'en nommerait qu'un de sa nationalité; l'on aurait ainsi dans le Tribunal deux arbitres appartenant aux pays en litige et non à des pays désintéressés ; le surarbitre n'aurait pas une situation prépondérante et les deux Etats en litige seraient sûrs que leurs raisons seraient exposées avec autorité aux arbitres. C'est ce qui a été pratiqué dans l'arbitrage sur les Pêcheries de Behring. Dans les procès de ce genre, s'il doit y avoir une plaidoirie, elle doit être restreinte, il faut surtout une procédure écrite et encore à la condition de ne pas être excessive. C'est ce qui s'est passé dans l'affaire actuelle. On a plaidé dans deux langues : le Tribunal avait décidé que la langue qui serait adoptée serait la langue française, et il n'y avait pas un seul Français dans le Tribunal. Toutes les communications du Tribunal, la sentence, les procès-verbaux ont été rédigés en français, mais la langue française n'a pas été la seule employée. Le Tribunal a autorisé les avocats à employer la langue anglaise. Il pourrait y avoir des difficultés dans ce mélange de langues. On a beaucoup insisté sur ce fait que la sentence a été rendue à l'unanimité. C'est un très mauvais précédent, il serait fâcheux qu'on voulût l'imiter. Au premier abord on dit : le Tribunal a augmenté l'autorité morale de sa sentence. Mais il n'est pas à espérer que tous les arbitres seront toujours d'accord. Il y aura des sentences qui auront des valeurs morales différentes. A un moment donné les arbitres pourront être mis dans une situation impossible. Il faut songer à la nécessité de sauvegarder les amours-propres. La sentence doit être rendue par le Tribunal ; il n'y a pas à regarder si c'est à la majorité ou à l'unanimité, c'est le tribunal qui statue. Les sentences arbitrales ont été jusqu'à présent très bien exécutées, c'est que l'arbitrage n'a fonctionné que d'une façon volontaire. Il importe de repousser l'arbitrage obligatoire. Quand on fait volontairement appel au tribunal arbitral, on se rend compte des conséquences possibles de la sentence et c'est qu'on aime mieux être condamné que de faire la guerre. Si on va là, comme on va devant un tribunal, parce qu'on y est contraint, il est probable que les sentences ne seront pas exécutées avec le même entrain.

A la suite de la communication (résumée plus loin) de M. le Dr Proust des observations sur *les conséquences financières de la lutte contre la tuberculose*, ont été présentées :

Il y a tous les ans, a fait remarquer M. Paul Leroy Beaulieu,

150.000 tuberculeux dont 100.000 appartiennent à la classe pauvre. Comme on considère que la maladie a une durée de trois ans, il faut donc hospitaliser 300.000 personnes. Le coût des constructions est estimé à 10.000 francs par personne. Ce chiffre a de quoi étonner. Il ne s'agit pas d'établissements ayant uniquement un but pratique et remplissant certaines conditions hygiéniques. Il s'agit, en général, d'établissements qui doivent être placés loin des villes, dans des endroits ou les terrains n'ont pas grande valeur.

Si l'on examine les constructions dans la campagne on voit, sans parler des constructions de luxe, mais de celles qui conviennent à la classe moyenne, que pour 30 ou 40.000 francs on construit des maisons très convenables dans lesquelles une dizaine de personnes, peuvent vivre. Comment se fait-il qu'il faille dépenser 10.000 francs par personne pour les établissements hospitaliers ? En général les grandes constructions se font d'une manière moins coûteuse que les petites. Quand il s'agit d'ouvrages d'Etat ou d'œuvres charitables les choses se passent tout autrement. Il y a là une contradiction qui ne peut s'expliquer. Il est impossible de comprendre qu'une somme de 10.000 francs soit nécessaire par lit pour installer dans la campagne des établissements destinés à des gens qui vivent dans des conditions modestes et qui ont besoin seulement d'avoir un abri hygiénique. Il est inutile de dépenser des sommes si considérables. Il faudrait faire comprendre aux architectes qu'ils doivent abandonner toute espèce d'amour propre pour faire des constructions pratiques ; une installation de 100 personnes ne doit pas coûter trois ou quatre fois plus que dix installations de 10 personnes.

M. Cheysson a ajouté que, depuis longtemps, l'on a soutenu qu'en ce qui concerne les hospices on ne devrait pas dépasser le chiffre de 3.000 francs par lit et même qu'il serait possible d'aller plus loin en utilisant les constructions existantes qu'on se procurerait à bon compte à la campagne, dans des situations salubres et bien choisies (grandes propriétés sur le point d'être licitées, usines abandonnées par ruine ou déplacement de l'industrie, abbayes délaissées). Quand il s'agit de vieillards, de valétudinaires, d'anémiés ou de convalescents qui végètent dans les taudis des grandes villes, il n'est pas besoin d'édifices somptueux, mais de grand air, de soleil, d'espace, d'hygiène et de salubrité. Tout cela peut s'obtenir à peu de frais, en tirant parti de ces constructions de fortune, sauf à les adapter économiquement à leur destination charitable par de légers travaux. Dans ces conditions la dépense par lit peut descendre à 1.500 francs et même au-dessous,

mais cette solution exige que l'architecte, qui met aujourd'hui sa gloire à élever des monuments, consente à changer son point de vue et à s'attacher avant tout à obtenir le maximum d'effet utile avec le minimum de sacrifice. Cette réduction de dépenses est nécessaire au succès de la campagne entreprise contre la tuberculose.

En Allemagne il a paru au début que l'assurance obligatoire devait tendre à réparer les effets des crises auxquelles sont en butte les travailleurs, la maladie, les accidents, l'invalidité, la vieillesse ; mais bientôt on s'est demandé s'il n'y avait pas mieux à faire que d'attendre patiemment les sinistres pour en réparer les maux et au lieu de songer à soigner, de maintenir à l'état de santé. Quand on a voulu passer à la réalisation de l'idée, construire des sanatoria, des hôpitaux de mécanothérapie, des postes de secours, des maisons de convalescence, on a reconnu qu'il fallait de grosses sommes. On a fait les prélèvements nécessaires sur les capitaux entassés dans les caisses d'assurances. Bien que ce régime ait soulevé de vives critiques car on peut se demander si ce n'est pas détonrner de leur but les réserves mathématiques de l'assurance qui doivent avant tout servir à cautionner les engagements pris par ces caisses vis-à-vis de leurs assurés, ce système est très populaire dans le peuple allemand qui ne considère plus l'assurance comme le but suprême, mais surtout comme un moyen de réunir les ressources pour la rendre utile et se passer de ses services. On ne saurait songer à importer cette organisation chez nous avec son apparat d'organisation. Le caractère français s'y oppose. Mais le problème peut être résolu par l'initiative privée, notamment celle de la mutualité qui vient tout récemment de couronner son organisation par la Fédération nationale mutualiste. Ainsi outillée, elle peut désormais aborder sans témérité les entreprises sociales qui dépassaient jusqu'ici ses forces. Ses amis ont pour elle l'ambition de lui voir jouer dans notre pays, et en particulier pour la lutte contre la tuberculose, le rôle que jouent en Allemagne les corporations.

D'une notice lue par M. Levasseur, sur *l'histoire économique de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la France*, il y a lieu de retenir une série de renseignements statistiques particulièrement intéressants.

Pendant la dernière décade (1890-1900), il s'est produit un progrès considérable pour l'ensemble des nations civilisées. La longueur des chemins de fer s'est accrue de 30 p. 100; la production du charbon de terre a augmenté de 56 p. 100;

celle de la fonte de 47 ; celle de l'acier de 118 ; celle du cuivre de 80 ; le tonnage de la marine marchande à vapeur, de 65 ; les exportations de 27 p. 100. Si l'on passe aux détails l'on remarque qu'en 1891 et 1900 le commerce de la France avec l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique a augmenté de 396 millions. On en a conclu que le tarif de 1892 n'a pas ruiné nos relations avec les grands pays de l'Europe. Mais si l'on cherche la différence d'accroissement du commerce spécial de la France avec tous les pays pendant les vingt années où il a été sous un régime libéral, de 1860 à 1886 et les vingt années pendant lesquelles les droits sont devenus protecteurs, par les tarifs de 1885 et de 1892, les chiffres présentent la situation sous un autre aspect, car de 1860 à 1880 le commerce a passé de 4.174 millions à 8.501, accroissement de 4.327 millions, malgré le retranchement de l'Alsace-Lorraine, et de 1882 à 1901 il s'est élevé seulement de 8.425 à 8 850, accroissement de 425 millions, c'est-à-dire dix fois moindre. Ce qui est instructif, c'est la comparaison entre l'importance relative des Etats dans les principales branches de la production en 1890 et en 1900. Dans la production du charbon de terre l'Angleterre figure à raison de 37 1/2 p. 100 en 1890 et de 30 en 1900 ; c'est que l'Allemagne et les Etats-Unis ont développé leur production dans une plus forte proportion et que des pays nouveaux ont paru sur le marché. Dans la production de la fonte, le recul de l'Angleterre est à peu près le même : de 29 p. 100 elle descend à 22 ; l'Allemagne s'est élevée de 17 à 21. Dans la production de l'acier, le déplacement est encore plus sensible : 27 1/2 en 1870 et 11 en 1890 pour l'Angleterre, 18 et 23 pour l'Allemagne, 35 et 38 pour les Etats-Unis, 15 et 22 1/2 pour les autres pays. Au point de vue des exportations des quatre grands Etats, le total de ces exportations étant représenté par 100, on constate que l'Angleterre y figurait en 1890 pour 52 et en 1900 pour 41, la France pour 18 et 15 1/2, tandis que les deux autres Etats occupent une place plus large, l'Allemagne 27 p. 100 au lieu de 24 et les Etats-Unis 16 au lieu de 6. C'est donc avec raison que l'on a signalé depuis plus de dix ans une certaine diffusion de la production minière et industrielle dans le monde et par suite une réduction non absolue (car elle progresse toujours) mais relative de l'Angleterre dans la balance générale des affaires économiques.

M. Lyon-Caen a fait une communication sur *l'application des lois ouvrières aux ouvriers et employés de l'Etat.*

Les lois ouvrières des quarante dernières années ont conféré

aux ouvriers et employés de nouveaux droits et édicté quelques règles nouvelles sur leurs rapports avec leurs patrons. Ainsi le droit de coalition a été légalement reconnu, la formation des syndicats professionnels a été autorisée ; en cas de rupture abusive du contrat de travail, même à durée illimitée, le droit d'obtenir des dommages-intérêts a été admis au profit de l'ouvrier ou de l'employé congédié ; la conciliation et l'arbitrage ont été organisés pour prévenir les grèves ou les faire cesser. On a vivement discuté sur le point de savoir si les lois qui ont consacré toutes ces innovations, qui ont apporté ces différentes améliorations à la condition des salariés s'appliquent aux ouvriers et employés de l'Etat. La négative a été soutenue en ce qui concerne le droit de former des syndicats professionnels, sous le prétexte que l'Etat n'est pas un patron ordinaire : il est, dit-on, inadmissible, contraire à toute discipline et à toute administration régulière, que des agents puissent s'associer pour discuter leurs intérêts avec leurs chefs de service ; quand il s'agit de l'Etat, le salarié n'est pas en présence d'un simple intérêt privé, mais d'un intérêt public et de la souveraineté même ; on ajoute que des dépenses inscrites au budget, comme les salaires et traitements des ouvriers et employés de l'Etat, ne peuvent être l'effet d'une discussion entre l'Administration et un syndicat. Des raisons analogues ont été données pour refuser aux ouvriers et employés de l'Etat le droit de coalition.

Cette doctrine est-elle bien exacte ? Peut-on admettre que l'Etat fasse des lois au profit des ouvriers et puisse s'y soustraire lui-même ? Aussi a-t-on affirmé que la difficulté doit être résolue par la distinction à raison des fonctions, par la distinction entre les agents d'autorité et les agents de gestion. Les agents d'autorité ont reçu une partie plus ou moins grande de l'autorité publique, ils ont un pouvoir de commandement et de contrainte à l'égard des citoyens ; parmi eux sont, — outre les agents de l'ordre le plus élevé, comme les ministres, les préfets, les magistrats — les agents de la force publique les plus modestes qui ont le droit de verbaliser. Les agents de gestion, au contraire, ne détiennent aucune parcelle de la puissance publique ; ils sont chargés de gérer certains services ; tels sont les facteurs des postes et les ouvriers des manufactures de l'Etat, les maîtres répétiteurs et les professeurs de tout ordre. Les agents d'autorité ne peuvent être assimilés à des salariés ordinaires ; il serait contraire à la notion même de souveraineté qu'ils eussent, à l'égard de l'Etat, les mêmes droits que les ouvriers de l'industrie

privée. Mais on affirme qu'il n'y a aucune raison décisive pour que l'Etat soit soustrait, à l'égard des agents de gestion, aux lois qu'il a faites pour l'industrie privée. C'est plutôt à lui, avant tout autre, à donner l'exemple de l'obéissance aux lois. La conduite de l'Etat à l'égard de ses salariés a d'autant plus d'importance, que c'est le patron qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers et d'employés.

Cette doctrine, il faut le reconnaître, soulève des inconvénients pratiques; avec elle de grands services publics peuvent être désorganisés au moment le plus imprévu. Le danger n'est pas niable et est d'autant plus grand qu'en dehors des fonctions qui lui appartiennent nécessairement comme puissance publique, l'Etat obtient des attributions de plus en plus nombreuses et que les monopoles constitués à son profit augmentent. Seulement il est permis de se demander si, pour parer à l'inconvénient, le législateur ne doit pas prévoir les dangers que peut présenter l'application d'une loi ouvrière générale aux ouvriers et employés de l'Etat à les priver, s'il le juge juste et utile, du droit qu'elle consacre au profit des salariés de l'industrie privée.

M. Levasseur a communiqué la *conclusion de l'Histoire des classes ouvrières en France de 1789 à 1870*; MM. Lair et Raffalovich, correspondants, ont entretenu l'Académie, l'un de *Dubois et du Globe sous la Restauration*, l'autre des *Trusts et Syndicats aux Etats-Unis et en Allemagne*; M. Brochard a fait une lecture sur *Les idées de Platon et la nouvelle exégèse*.

## II

M. Eugène d'Eichthal a fait une communication sur *La solidarité sociale et ses nouvelles formules*.

Il y a une cinquantaine d'années le mot de solidarité n'était guère employé; aujourd'hui il est un de ceux qui reviennent le plus souvent dans le langage des moralistes et des politiques. Et cependant il s'applique à des choses fort différentes. A l'origine, c'était un terme de droit; au XVIIIe siècle le sens a été étendu pour désigner un lien de dépendance mutuelle, d'un caractère moins rigoureusement déterminé, entre deux ou plusieurs personnes ou entre deux ou plusieurs objets. Entre temps l'expression s'applique spécialement à la physiologie; les économistes, J.-B. Say, Baudrillart, se sont servis du mot. Les sociologues contemporains ont surtout repris à la physiologie et à la biologie la

solidarité et l'ont interprétée dans le sens d'une interdépendance étroite des différents éléments sociaux, et cela non seulement dans le temps, mais dans l'espace. La doctrine solidariste a un postulat comme point de départ : l'établissement de la justice constitue l'objet suprême de la société humaine. Sous quelle forme aperçoit-on cette justice? Les hommes ne sont pas libres les uns à l'égard des autres ; ils sont liés entre eux par une association nécessaire, antérieure à leur naissance, et dont il ne leur est pas possible de se dégager, car s'ils en sortaient il leur serait désormais impossible de vivre. La situation de l'individu social réel diffère autant de celle de l'homme complètement libre que diffère au point de vue juridique la situation d'une personne qui ne s'est engagée à rien envers qui que ce soit, qui agit dans la plénitude de sa liberté et celle d'une personne qui a contracté, qui a formé avec d'autres une association. Il y a là une contradiction. En premier lieu on affirme la solidarité naturelle et de fait que personne ne nie; en second lieu, on veut transformer cette solidarité naturelle et de fait en solidarité contractuelle, mais on omet de démontrer l'existence du contrat. Mais, dit-on, un contrat formel est-il nécessaire ? Ne suffit-il pas qu'il intervienne seulement après coup pour qu'on puisse dire qu'il existe entre tous les membres d'une société ce qu'en droit civil on nomme un *quasi-contrat*; or. un quasi-contrat impose à chacune des parties des obligations qui ne pourront être autres qu'une représentation et une interprétation de l'accord qui eût dû s'établir préalablement entre eux si elles avaient pu être consultées; la présomption du consentement qu'auraient donné les volontés libres et égales sera le fondement du droit : et ce droit l'Etat sera là pour le sanctionner. C'est une bien discutable extension du sens de « quasi contrat », car ce dernier suppose des actes *volontaires*. De ce soi-disant quasi contrat au point de vue de la justice sociale, l'on déduit que les hommes reconnaissent qu'en naissant, ils sont débiteurs. débiteurs envers leurs ancêtres qui leur ont légué outre l'existence, un ensemble de civilisation indispensable, que toute dette devant être payée, l'homme a vu substituer à la créance des morts celle des vivants, des contemporains ; parmi ces derniers la situation est inégale, les uns ont reçu plue d'avantages sociaux que les autres ; la justice exige qu'une compensation se fasse, qu'il y ait redressement de compte. Seulement la forme du « redressement de compte » reste dans une indétermination complète soit au point de vue de la quotité, soit au point de vue de l'incidence. D'autre part, il y a les créanciers puisque le quasi contrat établit

non pas un devoir social, mais une dette contractuelle ; or, les créanciers sont le nombre puisqu'ils sont tous ceux qui ne sont pas satisfaits de leur part dans le patrimoine social et ils sont le nombre vivant, s'agitant et votant. Attendre d'eux de la modération, de l'équité ou même de la patience, c'est vraiment trop demander à la nature humaine. Il n'y a là rien de rassurant pour la paix sociale.

Celle-ci a un lien évident avec la solidarité, mais avec la solidarité envisagée autrement que d'un point de vue purement juridique du doit et avoir. L'interdépendance sociale est de plus en plus présente et comme vibrante aux consciences humaines et c'est une des grandeurs de notre temps d'en avoir transformé chaque jour davantage le sens intime en réalités d'association. De plus en plus l'on doit être convaincu que l'homme n'est pas isolé, qu'il se relie étroitement à ses ancêtres, à ses contemporains et à ses descendants. Il s'est créé dans l'esprit et dans le cœur de l'homme moderne comme une trame continue et indissoluble entre lui et ses aïeux, sa famille, ses proches, ses amis, ses concitoyens et qui est en voie de s'élargir peu à peu jusqu'à l'humanité ; de là est née une conception de la vie à la fois individuelle et multiple, de ses doubles émotions et de ses doubles devoirs, assurément très différente de celle qu'a pu engendrer, à certaines époques, un individualisme exagéré.

Cette conception, développée par tant de philosophes et de moralistes récents, éloquents interprètes du *Devoir social*, se traduit à la fois par des obligations légales et par des obligations morales ; mais toute la question de la liberté consiste précisément à distinguer les unes des autres, à déterminer ce qui peut légitimement être imposé par contrainte d'Etat aux citoyens, au nom de la solidarité sociale ou nationale, et ce qui doit rester du domaine de la conscience ou de l'intérêt bien entendu.

Le solidarisme juridique favorise les revendications collectivistes. Les écrivains socialistes qui s'en sont bien vite aperçus ont demandé pourquoi, à la doctrine de la dette sociale, mal définie et mal mesurée, ne serait pas substituée celle de « la location de l'outillage social ». Les créateurs du solidarisme ont reproché au collectivisme de ne tenir nul compte de la véritable nature de l'homme, de son tempérament, des ressorts de son activité, de ses besoins physiques, moraux et sentimentaux. C'est de ce côté que se tournent avec raison les solidaristes modérés pour se défendre contre les collectivistes ; il est regrettable qu'ils ne l'aient fait jusqu'ici que dans une faible mesure, (quand il s'agissait de leurs

propres idées. Ils restent, en matière d'application, dans un vague inquiétant. La seule proposition relative à l'action législative est la suivante : « Les lois doivent exclure toute inégalité de valeur sociale entre les contractants. Elles doivent aussi, dans la mesure du possible, donner à l'effort de chacun l'appui de la force commune et garantir chacun contre les risques de la vie commune. » Le moyen d'assurer l'équité du contrat social par la compensation de la Dette sociale peut se résumer en ces trois termes principaux : 1° assurance contre le défaut de culture des facultés intellectuelles ; 2° assurance contre les incapacités naturelles ; 2° assurance contre les risques sociaux. C'est là, sous une forme concise, un très vaste programme et où il faudrait établir qui, dans chaque cas, fera les frais de l'assurance. Vise-t-on l'extension de la *mutualité* à laquelle on a souvent donné le nom même de *solidarité* ? Alors ce n'est pas l'acquittement d'une dette par les plus favorisés, puisque le principe de la mutualité c'est l'assurance et la garantie réciproques. Vise-t-on, au contraire, des sacrifices comparés à une partie des citoyens, pour accorder aux autres, grâce au budget de l'Etat grossi par l'impôt rapidement progressif, certains bienfaits sociaux comme l'instruction gratuite à tous les degrés, ou l'existence assurée à tous ceux qui sont dans l'incapacité de se la procurer par eux-mêmes ? C'est ce qui se lit entre les lignes et ce que beaucoup en concluent rapidement et résolument ; mais il faudrait le dire avec netteté. Voici d'ailleurs déjà qu'aux desiderata posés plus haut, des disciples en ajoutent d'autres, tels que « l'obligation du travail pour tous, l'interdiction pour un membre du corps social de jouir du superflu, tant que l'un quelconque des autres membres est dans l'impossibilité de se procurer sa subsistance ; puis la réforme de l'héritage, conséquences déjà aperçues par certains esprits comme découlant du principe de solidarité sociale. » Elles n'en découlent qu'en admettant la solidarité sous cette forme de solidarisme juridique qu'on a voulu déduire de la solidarité sociale, à l'aide d'une argumentation aussi ingénieuse que fragile. Ce solidarisme la conduirait vite à un socialisme avancé, proche lui-même et avant-goût du collectivisme. C'est également dans son appel à la solidarité des choses très différentes : le devoir et la dette, le domaine moral et le domaine juridique, l'utilité sociale et l'obligation contractuelle.

M. le Dr Proust a été admis à lire un mémoire sur *la Défense sociale contre la tuberculose*.

La tuberculose est une maladie virulente, transmissible et inoculable. La science moderne l'a établi. Mais elle ne s'est pas con-

tentée d'avoir connu le mal, elle a voulu le prévenir et le guérir. Dans la cure de la tuberculose le rôle de la médecine s'est presque entièrement effacé devant celui de l'hygiène. L'hygiène constitue aujourd'hui, dans la lutte contre cette maladie, non seulement toute prophylaxie, mais encore toute thérapeutique. Tout médicament est radicalement proscrit ; les seuls agents sont, avec le repos physique et intellectuel, la vie en plein air, jour et nuit, et une alimentation intensive. Mais ce qui doit attirer l'attention, c'est l'adaptation aux différents organismes sociaux des doctrines prophylactiques, la mise en œuvre des différentes forces sociales. Deux pays surtout ont tenté avec succès la lutte contre la tuberculose, l'Angleterre et l'Allemagne ; mais ils l'ont entamée dans un esprit bien différent ; les Anglais considèrent le logement insalubre comme le facteur le plus puissant de la propagation de la tuberculose ; ils ont mis un grand soin à améliorer la situation sanitaire de leurs villes et de leurs habitations ; ces efforts ont amené des résultats ; la mortalité par la tuberculose a été abaissée de 50 en 1838 à 13 en 1899.

En France on a soutenu qu'il fallait s'attaquer à la maison insalubre, l'assainir si l'on peut, la faire disparaître si son insalubrité menace la vie de ceux qui l'habitent, qu'il importait de ne plus laisser construire des maisons nouvelles dans de mauvaises conditions ; à cet égard la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique peut être très utile à la condition de ne pas rester lettre morte comme la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres, qui n'a jamais été appliquée que dans 4 ou 5 grandes villes. En Allemagne on s'est occupé également de construire des maisons salubres, mais l'action a porté également et principalement sur la création de *sanatorium* destinés à isoler les tuberculeux et à les y traiter. Ces établissements sanitaires trouvent une partie importante de leurs ressources dans les assurances ouvrières obligatoires (maladie ; accidents ; invalidité et vieillesse). D'après les calculs des autorités allemandes, sur 12.000 tuberculeux hospitalisés, 900, après trois mois de traitement, peuvent reprendre pendant trois ans le travail sans interruption. Toutefois, en ce moment, l'opinion en Allemagne paraît moins nette sur les succès obtenus au sanatorium ; d'un autre côté, on s'est demandé si l'on ne comptait pas comme guérison chaque sortie du même malade entrant plusieurs fois au *sanatorium*. La Suisse et la Belgique ont prouvé que des pays où l'obligation de l'assurance n'existe pas peuvent édifier des *sanatorium* populaires et y attirer de nombreux pensionnaires. En Suisse (où des résultats importants ont été obtenus au point de vue du rétablissement des malades), c'est l'esprit de solidarité qui

intervient ; tous les groupements sociaux interviennent pour créer et soutenir les *sanatorium*. En Belgique, ce sont les conseils provinciaux jouissant d'une certaine autonomie en matière d'hygiène qui ont pris l'initiative de ces créations. C'est en France que l'initiative privée a tenté les premiers efforts par la création en 1888 de la Ligue contre la tuberculose, par les Congrès périodiques qui, quatre fois depuis 1888, se sont réunis à Paris ; à chacune de ces sessions les Congrès ont indiqué les mesures prophylactiques dont l'urgence s'imposait pour enrayer le progrès de la maladie. Il s'est produit un véritable engouement pour les *sanatorium*. Mais la question financière se dresse, menaçante. Il meurt par an en France 150.000 tuberculeux dont les deux tiers au moins peuvent demander l'hospitalisation ; ces malheureux ont eu au moins trois ans de maladie ; ce sont donc 300.000 tuberculeux à héberger dont 100.000 disparaissent chaque année pour faire place à d'autres. Au taux actuel, c'est une dépense de 3 milliards au moins de frais de premier établissement. De plus, il faut nourrir et entretenir ces malades et même les nourrir bien ; c'est une dépense annuelle et et par tête de 2.000 fr., d'où un budget annuel de 600 millions. En outre, comme l'hospitalisation du chef risque de mettre la famille dans le besoin, il convient de lui allouer une indemnité ; si elle porte seulement sur la moitié des hospitalisés et exige simplement une dépense de 100 francs par famille, c'est encore 150 ou 200 millions à trouver. Au total c'est une dépense d'un milliard par an. Il a été question aussi de créer des dispensaires tant pour soigner que pour donner des conseils, indiquer les mesures d'hygiène à prendre, donner des secours en espèces et en nature.

En France ou l'on n'a pas la ressource des assurances allemandes, on ne peut guère avoir recours qu'à l'Assistance publique, à des sociétés, à des œuvres émanant de l'initiative privée ; l'on peut compter aussi sur la fédération des œuvres anti-tuberculeuses françaises, sur le concours des sociétés de secours mutuels qui, en se réunissant, pourraient construire des *sanatorium*. Il importe aussi de veiller à la mortalité dans l'armée et pour éviter l'élévation du chiffre des décès, de recommander la plus grande sévérité dans la sélection des conscrits et d'insister pour que l'appel de la classe n'ait point lieu à l'ouverture de la plus mauvaise saison de l'année. La tuberculose étant une maladie sociale, déterminée par des causes prédisposantes et adjuvantes, la misère en particulier, présente pour son extinction toutes les difficultés que soulève la solution des questions sociales. Toutefois, comme l'a écrit Pasteur, il est au pouvoir de l'homme de faire disparaître toutes les maladies parasitaires.

M. le lieutenant colonel Toutée a adressé une *Note au sujet d'un moyen d'augmenter la natalité des Français* qui a donné lieu, au sein de l'Académie, à une longue discussion qui sera ultérieurement résumée ici.

Depuis dix ans la faiblesse de l'accroissement de la population française se tient dans des proportions affligeantes. Le temps combat contre nous. En cinq ans l'Allemagne gagne à peu près 4 millions d'habitants de plus que nous. Cette situation peut désoler ceux qui pensent à une lutte avec nos voisins, elle peut désoler aussi les coloniaux, car, à quoi bon toutes les annexions, si le domaine central de la France est trop grand pour nos descendants clairsemés. Plus on va et plus le mal augmente. Pour 1,000 Français, on le constatait récemment, le surplus des naissances sur les décès serait de 0,8; pour 1,000 Prussiens, il est de 17. Ils s'accroissent deux fois plus vite que nous.

Comment augmenter ce 0,8 pour 1.000?

Assurément, on a réussi à allonger la vie, à retarder la mort le plus possible, on peut faire plus en diminuant les avortements, les infanticides, en guérissant ou en prévenant les maladies du premier âge, en développant l'hygiène, le confort, les soins médicaux. Mais cela ne suffit pas; il faut songer à l'augmentation de la natalité, car ce n'est pas le nombre des ménages qui diminue, c'est la fécondité moyenne des mariages légitimes. Beaucoup de parents redoutent d'avoir des enfants et, capables d'engendrer, s'abstiennent ou se préservent. Il faut frapper ces ménages oublieux de leurs devoirs, non pas correctionnellement, non pas administrativement ou politiquement, mais bien dans leurs biens; il convient de les priver d'une partie des biens à eux dévolus par héritage, de les en priver dans la proportion exacte où ils se refusent eux-mêmes à en assurer la transmission, de les en priver au profit des autres héritiers des mêmes auteurs qui assurent mieux qu'eux cette transmission, de proportionner exactement cette privation et ce bénéfice à l'aisance des premiers et aux charges des seconds, aux manquements des premiers à leur devoir, à la manière dont les seconds l'ont, au contraire, accompli. Si cette disposition avait pour effet d'entraîner tous les ménages à avoir au moins trois enfants, les héritages, en prenant pour base le chiffre de 1898 pour les ménages faisant un héritage enregistré, porteraient sur 265.000 héritiers de plus, c'est-à-dire, comme il s'agit d'enfants ayant vécu jusqu'à la mort de leurs auteurs, qu'on pourrait espérer, de cette seule origine un surcroît

de 132.000 conscrits par an, d'une natalité d'environ 400.000 âmes de plus.

Il suffirait d'intercaler un article (art. 744 *bis*) dans le Code civil : *Toutes les successions donnent lieu à partage. A chaque héritier sont attribuées, en outre de sa part, autant de parties égales à la sienne qu'il a d'enfants vivants ou représentés. Tout enfant unique appelé à succéder à ses ascendants ou de leur chef reçoit à ce titre la moitié de leur héritage; l'autre moitié allant à celui ou à ceux auxquels la succession reviendrait à son défaut.* L'esprit de cette modification est, par le premier paragraphe, d'introduire les petits enfants dans le partage, en transportant sur eux la préoccupation d'égalité dans l'héritage que la loi actuelle limite aux enfants du premier degré; le second paragraphe a pour but de rendre vains les efforts des ménages qui, en se restreignant à un seul enfant, tenteraient de se soustraire pour un temps aux conséquences de la première disposition.

Une objection se présente aussitôt à l'esprit ; la modification proposée serait sans effet sur les miséreux, elle n'agirait que sur les ménages ayant quelque héritage en vue. Pense-t-on que les 180.000 ménages dissous par la mort en 1898 fussent si bien lotis ? Les fortunes déclarées à l'enregistrement ne s'élèvent pas, en moyenne à 10.000 francs, et dans le nombre il doit y en avoir, par compensation, un grand nombre de très modestes. Eh bien, cela étant, croit-on qu'il soit bon de partager ces mêmes héritages en un plus grand nombre d'enfants qu'à l'heure actuelle? Assurément on n'est pas misérable parce qu'on partage un héritage de 10.000 fr. en quatre, au lieu de le partager en deux. Réduite à ces proportions, la fortune acquise pèse d'un poids bien minime dans les conditions de l'existence, en regard des facteurs autrement puissants qui mettent au service de l'individu le produit de son industrie et l'épargne journalière. Que d'ailleurs, si l'on envisage des héritages plus considérables, on doit observer que la gêne ou l'aisance ne dépendent pas uniquement de la quotité des fortunes, mais de leurs relations avec celles du milieu où nous vivons et que, précisément, l'un des résultats de la division des héritages, en tenant compte des petits enfants, sera d'égaliser les conditions de vie des gens d'une même famille, de mieux proportionner leurs ressources à leurs charges et s'ils sont moins riches, de faire qu'ils soient moins gênés, parce que leurs relations les entraîneront à un moindre train de vie. Et enfin si la gêne, non plus relative, mais absolue vient à étreindre nos descendants plus que nous-mêmes,

c'est alors qu'ils pourront nous remercier de leur avoir appris que la terre est grande, de leur avoir réservé sur cette planète un espace quinze fois plus grand que notre mère-patrie. C'est alors qu'ils pourront essaimer au loin et mettre en œuvre dans les industries presque sans limites de la métropole, dans les espaces à peine mesurés de nos colonies, les réserves d'énergie qu'un sang rajeuni fera jaillir de leur cœur, qu'il leur sera loisible de grandir toujours plus, avec leur situation personnelle, la puissance et la splendeur de leur pays.

En résumé, en donnant à chaque héritier, dans le partage d'une succession, une part pour chacun de ses enfants vivants, le législateur obtiendrait les résultats suivants : la préoccupation de l'égalité dans les partages, serait satisfaite ; dans les familles possédant quelque bien, le nombre des enfants pourrait s'accroitre d'au moins 400.000 par an ; les familles se constitueraient par des conjoints plus jeunes ; les enfants naîtraient de parents plus jeunes; les branches les plus fécondes d'une même famille seraient héritières en raison de leurs charges ; la gêne relative serait moins fréquente qu'aujourd'hui; la moralité générale des classes aisées, la solidité des unions conjugales, la vitalité de la race, le développement agricole et industriel de la nation à l'intérieur, son expansion coloniale ou commerciale au dehors, sa puissance militaire et sa sécurité s'accroîtraient chaque année pour le plus grand bénéfice des individus et pour l'honneur et la grandeur de la collectivité. Quel que soit le caractère moral de la législation projetée, il serait excessif et déplacé de donner aux dispositions légales à adopter le caractère d'une *punition* infligée aux inféconds. Il s'agit d'instituer, non pas des châtiments pour les stériles, mais un concours de fécondité. Or, c'est un châtiment qui interviendrait, si demain des ménages qui ont organisé leur vie et échafaudé leurs espérances sur la foi de la législation existante se voyaient privés dans leurs droits successoraux par des collatéraux ou des germains plus courageux ou plus heureux. Il faudrait donc ménager un délai de dix ans avant que la loi reçoive son plein effet. En dix ans ceux qui qui se sont montrés trop timides jusqu'ici auront le temps de reprendre courage et de donner à leurs femmes de nouvelles espérances. Leur ambition pourra être de se présenter à l'expiration du délai avec une puissance successorale de 11 parts, ce qui est déjà fort honnête; d'autre part, il y aurait lieu de stipuler que durant ce délai, les seuls enfants nés le 9e mois suivant la promulgation de la loi confèreraient à leurs auteurs l'accroissement de puissance successorale prévu par la nouvelle disposition.

MM. Carré, Baguenault de Puchesse, Arnauné, Bonet Maury et Ferdinand Dreyfus ont fait des lectures sur *La révision du procès de Lally Tollendal, la Journée des barricades d'après les mémoires de Catherine de Médicis, le Bimétallisme français et le Bimétallisme italien, les Précurseurs latins de la Réforme et de la liberté de conscience au Moyen-Age, la Conférence internationale de Paris pour la répression de La traite des blanches*; MM. Combes de Lestrade, Brunot et Morizot Thibault ont présenté des travaux sur *La Principauté de Ratzebourg, la Solidarité sociale comme principe des lois* et *l'Habeas corpus français.*

III

L'Académie a perdu M. Lefèvre Pontalis qui, le 2 juin 1888, avait succédé à M. H. Carnot, comme académicien libre, et M. Joseph Ferrand élu le 7 janviar 1888 correspondant pour la section de la législation, en remplacement de M. Demolombe.

Elle a nommé, le 7 février, comme associé étranger, en remplacement de M. le prince G. Bibesco, décédé, M. d'Olivecrona (de Stockholm) qui, le 29 décembre 1877, avait succédé à la place de correspondant que l'élection de M. Edouard Charton, en qualité d'académicien libre, laissait vacante pour la section de morale. D'autre part, M. Ed. Caird, professeur à l'Université d'Oxford, a été nommé à l'une des trois places de corrrespondants pour la section de philosophie que créait le décret du 28 novembre 1901.

J. Lefort.

# TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

SOMMAIRE : *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire* : Le *pour* et le *contre*. *Chambre de Commerce du Mans:* L'assurance sur les avaries de route. *Chambre de Commerce de Besançon* : Les ports francs. *Chambre de Commerce de Bourges* : Subvention à l'Office colonial. *Syndicat national du Commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France* : La nouvelle loi des boissons. Le rôle alimentaire de l'alcool. *Chambre de Commerce de La Rochelle* : Le port de La Rochelle et la Pallice et son avenir. *Chambre de Commerce d'Alger* : Les zones franches. La surtaxe des vitrines. *Chambre de Commerce de Bougie* : Les tarifs de transport des phosphates et des céréales. *Bulletin économique de l'Indo-Chine* : Les gisements de charbon en Indo-Chine. Les huiles d'abrasin et de bancoulier. *Chambre de Commerce Belge de Paris* : Les ouvriers étrangers dans l'agriculture. *Chambre de Commerce française de Milan* : Le phylloxéra en Italie, Sicile et Sardaigne. *Chambre de Commerce française de New-York* : L'immigration aux Etats-Unis. Le commerce américain. *Chambre de Commerce française de Montréal* : L'immigration française au Canada. La sardine à l'huile de coton. *Chambre de commerce de Barcelone* : Les zones neutres.

— *La Chambre de Commerce de Maine-et-Loire* reste en pénitence pour cause d'indocilité. Faute de budget, elle n'a pu faire imprimer son 4e Bulletin de 1902 ni le 1er de 1903. Elle a publié seulement la préface de celui-ci, remplie de discussions entre le ministère et cette Chambre.

Le gouvernement reproche à la Chambre de Commerce de sortir de ses attributions, de faire de la politique. Le gouvernement ne dit pas et la Chambre ne lui demande pas de quelle politique il s'agit. Est-ce d'économie politique, de politique industrielle, commerciale, coloniale, pédagogique ? Il est si difficile de distinguer ce qui est politique de ce qui ne l'est pas, que le ministre lui-même y perd son latin. Il disait récemment à la Chambre de Commerce de Paris :

« Tout dossier se compose du pour et du contre, et, quand vous opposez, sur telle question déterminée, le dossier *contre* au dos-

sier *pour*, vous rendez à la solution, même opposée à la vôtre, de réels services. Vous signalez des écueils, vous envisagez des difficultés, vous soulevez des objections et, par là même, vous permettez d'éviter des causes d'échec et d'erreur. C'est pour cela, même lorsque vous n'êtes pas d'accord, avec le gouvernement, qu'il me plaît de vous féliciter du travail que vous avez accompli.»

« Ce qui est vrai à Paris, cesse-t-il de l'être chez nous? » demande la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

C'est surtout au président de la Chambre de commerce que le ministre fait remonter la responsabilité de la rebellion; mais il ne parait pas que la Chambre soit disposée à désavouer son président, puisqu'elle vient de le réélire à l'unanimité, malgré l'opposition ministérielle. Le différend ne paraît donc pas près d'être résolu.

— *La Chambre de Commerce du Mans* adopte les termes et conclusions d'un rapport de M. Chappée sur les avaries de route et le convertit en délibération. Il s'agit de faire assurer les avaries par les Compagnies de transport. M. Chappée observe que les Compagnies assurent déjà jusqu'à concurrence de 500 francs et moyennant 0 fr. 10, les colis postaux, qui ne sont postaux que de nom. La Poste, de son côté, assure les valeurs, et beaucoup d'objets divers.

« La perspective que les Compagnies, quand elles pratiqueront l'assurance, apporteront un peu plus de soin dans la manutention, n'est-elle pas suffisante pour nous encourager à la réclamer?... Avec l'assurance contre les avaries, plus de contestations; l'expéditeur a acquitté la prime, la Compagnie est rendue responsable, donc plus de recours aux tribunaux, plus de procédure lente et coûteuse, mais un règlement immédiat du litige. »

— *La Chambre de Commerce de Besançon* adopte un rapport de M. G. Jouvanceau sur les ports francs, dont voici les principaux points :

Les ports francs ont fait leur temps ; ce systéme n'est pas réalisable sous le régime des lois actuelles. L'entrepôt réel, l'entrepôt fictif, l'admission temporaire ne donnent pas non plus satisfaction à tous les besoins du commerce. Ce qu'il faut, c'est des zones franches. La zone franche est une bande de terrain dénationalisée au point de vue douanier, sur laquelle s'effectuent en liberté toutes les manipulations et transformations de marchandises.

...ones franches a surtout pour but de faire ...merce d'exportation en l'aidant à maintenir la ...duits sur les marchés extérieurs, tout en respec-...t, au point de vue douanier, la protection accordée ...strie et à notre agriculture. »

...ation de zones franches a pour but de faire revivre ...ommerce d'exportation. » La protection ne l'a donc pas ...ttée? Alors, pourquoi ne pas tout simplement y renoncer, ...primer la douane. De cette façon toutes les zones seraient ...nches sans qu'il y eut rien à faire pour cela.

Les zones que M. Jouvanceau propose de créer seront-elles plus efficaces que les ports francs, que les entrepôts réels ou fictifs, que les admissions temporaires, que toutes les subtilités imaginables? Etant donnés les effets ordinaires des privilèges, cela paraît peu probable. Or, la zone franche n'est pas autre chose qu'un privilège.

L'autorisation de les créer ne sera pas abandonnée à l'initiative privée, mais à une commission extraparlementaire « ne s'inspirant que des intérêts généraux et prenant des résolutions sans appel. » Des sommes considérables étant nécessaires pour atteindre ce but, il convient « de n'accorder le privilège de cette création qu'à un nombre de points restreints. » L'établissement de la zone franche sera réservé « aux seules maisons françaises à moins d'une réglementation expresse et bien déterminée à l'égard des maisons étrangères. »

Tels sont les principaux vœux émis par le rapporteur et adoptés par la Chambre de commerce. Avec de pareilles béquilles, notre commerce d'exportation ira loin, croyons-le, car c'est la foi qui sauve.

— *Chambre de Commerce de Bourges.* — L'Office colonial demande aux Chambres de commerce de vouloir bien lui prêter leur concours pécuniaire. Le Parlement ne nous subventionne pas, dit le Directeur, il nous donne seulement le loyer du local ; les colonies qui sont intéressées à ce que le commerce se développe, à ce que leur agriculture prospère, nous viennent en aide ; il faut également que les Chambres de commerce de la Métropole comprennent tout l'intérêt qui s'attache à ce que la fabrication française trouve des débouchés dans nos terres lointaines.

La Chambre de commerce de Bourges approuve fort cette manière de voir et vote à l'Office colonial une subvention annuelle de 50 fr. L'un de ses membres, M. Hervet va plus loin. Il voudrait que

l'Office colonial fût représenté dans chaque département par un correspondant qui assurerait la formation d'un réseau de correspondance dans les arrondissements et les cantons. Chaque mois, l'Office colonial enverrait à ses correspondants la liste des emplois disponibles dans les colonies françaises et des conditions requises pour les remplir. L'existence de ces agences de l'Office colonial serait portée à la connaissance du public, et des jeunes gens qui cherchent une situation pourraient ainsi trouver un emploi de leurs facultés et de leurs capitaux.

Vous pensez si l'Office colonial a saisi la balle au bond. Son Directeur répond en exposant sa manière d'organiser les Agences. Puis : « Je crois devoir ajouter que toutes les fonctions dont il s'agit, seront gratuites, nos crédits ne nous permettant pas de rémunérer ces concours. Par contre, il nous sera peut-être possible de récompenser, par des distinctions honorifiques coloniales, nos nouveaux collaborateurs les plus dévoués. »

Du moment qu'il y a « à la clé » des distinctions honorifiques, ne fussent-elles que coloniales, tout va bien. Cependant, la Chambre de commerce résiste à la tentation. Si les Chambres de commerce se mettaient sur le pied d'installer des agences de l'Office colonial, « ce précédent ouvrirait la porte à beaucoup de demandes qu'il serait utile de ne pas accueillir. »

Je le crois sans peine. Combien de désœuvrés, de déclassés, de déracinés, incapables de rien faire dans leur pays où ils ont tout en mains pour réussir et s'imaginant qu'aux colonies il pleut de la manne et des alouettes, viendraient solliciter l'agence coloniale. Quelle responsabilité assumée par les Chambres de commerce ! Que de frais de transport, aller et retour, retomberaient sur nos épaules, à nous, contribuables !

— *Le Syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France* se réjouit du vote de la nouvelle loi des boissons. Il existe, dit M. Turpin, en plein pays d'Auge, comme ailleurs, des entrepositaires dont le seul commerce consiste à faire la fraude. Ils reçoivent de l'alcool, l'écoulent sans payer de droits et se couvrent de leurs manquants par des introductions d'eaux-de-vie de cidre fournies par les bouilleurs de cru de la contrée, les fraudeurs sont les fournisseurs attitrés de certains débitants auxquels ils font remise de la moitié des droits, au détriment du Trésor et du commerce régulier. Il est temps que ces pratiques déshonnêtes prennent fin et ce sera le premier résultat de la loi qui vient d'être promulguée.

Le même *Bulletin* contient un intéressant article de M. H. Quantin sur le rôle de l'alcool dans l'alimentation. Le type des aliments dont le rôle est d'entretenir la chaleur animale, dont dépend directement la somme de travail effectif, est le sucre. Or, dit l'auteur, le sucre qui ne renferme que la moitié de son poids de matière combustible fournit nécessairement, à poids égal, moins de chaleur que l'alcool qui peut être intégralement brûlé. Le tout est de bien savoir dans quelles conditions se produit la combustion complète de l'alcool.

Par une ingénieuse comparaison, M. Quantin montre que l'alcool introduit seul dans l'organisme y brûle difficilement et incomplètement. Absorbé, au contraire, avec ou après un repas suffisamment copieux, l'alcool se transforme intégralement en eau et acide carbonique en dégageant une quantité de chaleur que la théorie permet de calculer. « La condition pour que l'alcool soit inoffensif et se comporte comme un aliment véritable est donc son association aux aliments et l'excitation suffisante des combustions respiratoires par un exercice modéré ; dans les cas d'extrême fatigue où il y a ralentissement des combustions internes, l'alcool ne peut produire de bons effets. »

— *La Chambre de Commerce de La Rochelle* publie un joli volume, en français et en anglais, orné de nombreuses gravures, sur *le port de La Rochelle*, anciens bassins et bassins de la Pallice. On y trouve tous les renseignements désirables sur l'organisation de ce port, sur ses règlements et tarifs, sur son mouvement commercial, sur son avenir, etc.

« La Pallice est une dépendance de La Rochelle qui présente de sérieux avantages et qui paraît appelée à un brillant avenir. »

Les anciens bassins de La Rochelle n'ont point vu leur mouvement diminuer par l'ouverture du bassin de la Pallice ; la navigation dans ce dernier est venue s'y ajouter, non le déplacer. Le bassin de la Pallice fut inauguré en 1890 ; son développement a été progressif et ininterrompu ; de 82.352 tonneaux en 1890, il a atteint 961.271 tonneaux en 1901. Les facilités que les grands navires trouvent à la Pallice leur donnent la possibilité d'entrer dès le matin au bassin, sans se préoccuper de l'heure de la marée, d'y faire leurs opérations rapidement, et d'en ressortir le soir, sans que l'escale ait duré plus de douze heures.

La France, dit l'auteur, ne possède qu'un seul port dont les aménagements présents, ou possibles dans l'avenir, lui permettront de recevoir les immenses navires que l'on prévoit pour

l'avenir : c'est la Pallice. Ce magnifique port peut être considéré comme l'un des abris les plus surs et les plus commodes de toute la côte de l'Océan. « Il convient donc de prévoir dès maintenant quel est le devoir des pouvoirs publics pour que la Pallice soit à la hauteur de son rôle et ne trahisse pas la fortune, qui lui sera favorable malgré ses détracteurs, et malgré la coalition de tous les intérêts opposés... »

Nous sommes loin de contester les avantages du port de la Pallice, mais nous n'en trouvons pas moins regrettable que son avenir se trouve à la discrétion des pouvoirs publics, quelles que soient leurs lumières et leur bonne volonté.

— *Chambre de commerce d'Alger.* La création des zones franches va donner matière à de nombreuses discussions et réclamations. Voici déjà que le chef de cabinet du ministre a laissé entendre qu'une zone franche ne pourra être établie à Alger que lorsque le port de Marseille en sera déjà pourvu. La Chambre de commerce d'Alger s'élève contre cette décision et charge son député d'intervenir auprès du ministre du Commerce en faveur du port d'Alger, où une zone franche peut être établie immédiatement sans aucun retard et pour ainsi dire sans frais, alors que dans la plupart des ports de France et à Marseille notamment la question voies et moyens n'a pas encore été envisagée.

La Chambre de commerce conclut : « A ce qu'une zone franche soit créée à Alger à titre d'essai. Qu'à défaut, la première zone franche à créer soit celle d'Alger. Ou, enfin, si l'une ou l'autre de ces solutions ne peut être accordée, que tout au moins une zone franche soit établie à Alger, en même temps que la première zone franche qui sera créée en France. »

En attendant les zones franches, les taxes et surtaxes vont leur train. La taxe municipale sur les vitrines était de 3 francs à Alger. Elle a été récemment élevée à 24 francs. A la suite des récriminations des intéressés, elle a été réduite à 18 francs ; mais cette imposition de 18 francs frappe encore trop lourdement le commerce déjà si surchargé. Aussi les commerçants ont-ils signé une pétition, et la Chambre de commerce est unanime à reconnaître la légitimité de leur réclamation.

Outre que le commerce est déjà fortement taxé, on fait valoir que les possesseurs de vitrines se trouvent, pour la plupart, dans cette situation : ou de subir le nouveau droit, ou de faire de nouveaux frais pour déplacer des installations coûteuses établies, à poste fixe, à une époque où rien ne faisait prévoir une pareille surélévation du droit de vitrine.

Qui osera dire dorénavant que la science financière ne fait pas de progrès et que les édiles ne s'entendent pas à encourager le commerce... des vitriers ?

— *Chambre de Commerce de Bougie.* Les phosphates algériens se trouvent trop lourdement grevés par les frais de transport. On a demandé à la Compagnie de l'Est-Algérien un nouveau tarif de P. V. et on l'a obtenu ; mais... faible soulagement. « L'avantage du nouveau tarif se traduit par une réduction de *quatre centimes* seulement pour la totalité du parcours. Cette bonification insignifiante n'est pas faite pour encourager les sociétés minières à reprendre l'exploitation des gisements qu'elles ont dû arrêter, impuissantes qu'elles sont à couvrir leurs frais, à un moment surtout où le marché des phosphates traverse une crise des plus aiguës. »

La Chambre de Commerce de Bougie demande une diminution plus importante. « La réduction à 0 fr. 03 du tarif des phosphates permettrait aux Sociétés d'exploiter dans des conditions normales et d'expédier le minerai au port d'embarquement au prix de 5 fr. 67 la tonne. La Compagnie de l'Est-Algérien verrait ainsi augmenter annuellement son trafic de 100.000 tonnes et ses recettes de 567.000 francs,ce qui allégerait notablement la charge de la garantie de l'Etat.

Le tarif du transport des céréales est aussi trop élevé, en ce sens que la voie ferrée oblige les marchandises à payer sur une distance double de celle qui les conduit par la route au port d'embarquement, soit 226 kilomètres au lieu de 112 ; de sorte que la presque totalité des céréales arrive à Bougie par charrettes. La Chambre demande que la Compagnie de l'Est-Algérien veuille bien accorder un abaissement sur le prix qu'elle applique aux céréales transportées entre Sétif et Bougie.

— Le *Bulletin Economique de l'Indo-Chine* publie de nombreuses études sur les produits naturels de cette région. Voici d'abord une notice sur les gisements de charbon en Indo-Chine par M. G. H. Monod, où sont décrits les gîtes charbonneux de Kebao, Honghay, Dong-Triêu, Nong-Son, Vinh-Shuoc, Yen-bay et la vallée du Fleuve Rouge.

On sait depuis longtemps, dit M. Monod, que les houilles au Tonkin appartiennent au type anthracite, et l'expérience a prouvé que pour les utiliser il faut dans bien des cas les transformer en briquettes par l'adjonction de charbons gras étrangers. L'auteur

pense que l'on pourrait remplacer les houilles importées par les charbons gras que nous possédons à Ving-Phuoc, dont la qualité paraît très supérieure à celles des houilles japonaises. « Si, d'autre part, nos relations avec le Yun-Nan deviennent plus fréquentes et plus faciles, nous trouverons là aussi des charbons gras de grande valeur qui pourraient être employés soit seuls, soit en briquettes avec nos anthracites. »

Les huiles d'abrasin et de bancoulier, étudiées par M. Lemarié, pourraient sans doute être employées avantageusement à divers usages. Même non purifiée, l'huile de bancoulier brûle avec une flamme claire et brillante, sans carboniser la mèche le moins du monde. Ces qualités sont encore rehaussées par le raffinage. Elle fournit un excellent savon; on peut l'employer comme succédané de l'huile de coco, de préférence aux huiles de lin ou de chénevis.

M. Eug. Duchemin indique aussi quelques applications de l'huile d'abrasin, déjà pratiquées par les Chinois. On l'emploie comme mortier, comme mastic, comme vernis pour entretenir les boiseries et parquets. « Nul doute, conclut l'auteur, que dans ces trois genres l'huile d'abrasin puisse trouver, ici et en France, de très larges débouchés, et cette question intéresse à un très haut degré les colons tonkinois qui, depuis six ou sept ans, ont planté de sérieuses quantités de ces arbres. »

— *Chambre de Commerce belge de Paris.* La Société d'agriculture de Meaux s'est occupée dernièrement de la question des ouvriers étrangers; elle a adressé au maire de chacune des communes de l'arrondissement une circulaire et un questionnaire à ce sujet. La Chambre de Commerce belge résume les résultats de ce referendum.

Sur 154 communes consultées, 116, représentant environ 100.000 hectares ont répondu que la culture est impossible sans le concours d'ouvriers étrangers; 38, représentant environ 25.000 h. et dont la situation est un peu spéciale (villes, communes industrielles, communes de petite propriété, de vignobles, etc.), ont répondu que l'élément étranger n'est pas indispensable.

Il s'agit donc de choisir : ou laisser une bonne partie des terres incultes, ou admettre les ouvriers étrangers. Mais, dit-on, l'exclusion ou la taxation des ouvriers étrangers ramènera à la terre les travailleurs français. La Société d'agriculture de Meaux n'en croit rien: Quoi qu'il en soit, dit le rapporteur, si une taxe devait jamais être perçue sur les travailleurs étrangers, il y aurait lieu d'insister pour que le produit en résultant n'entrât pas dans les

caisses de l'Etat, mais fût acquis aux communes intéressées qui en assureraient la répartition aux Sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de retraite, etc. ; de la sorte, il irait à sa véritable destination.

La taxe des étrangers s'ajoutant aux frais de production, les communes intéressées rendraient de la main gauche ce qu'elles recevraient de la main droite. Les sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de retraites ne sont de véritables sociétés qu'à la condition de vivre de leur vie propre ; autrement, elles deviendraient des sociétés de brigandage.

— *Chambre de Commerce française de Milan.* Le phylloxera fait des progrès en Italie. D'après une enquête officieuse faite par le professeur Paulsen, directeur de la pépinière de vignes américaines de Palerme, il résulte qu'avant l'infection phylloxérique on cultivait en Sicile 286.000 hectares de vignes, produisant en moyenne neuf millions d'hectolitres de vins ; actuellement 190.000 hectares environ ont été détruits par le phylloxéra et la production du vin est réduite à 2.600 000 hectolitres environ.

Il est vrai que 30.000 hectares environ ont été reconstitués avec des vignes américaines produisant un demi-million d'hectolitres de vin, mais la perte causée par le phylloxéra, en Sicile seulement, est de 6 millions d'hectolitres au moins, soit les deux tiers de la production normale qu'on obtenait avant l'invasion.

La Sardaigne n'est pas plus à l'abri du fléau que la Sicile. Le phylloxéra, qui a déjà ravagé presque complètement le nord de l'île, s'avance lentement, mais sans arrêt, vers le sud, où bien des régions sont déjà contaminées. La production semble devoir être, fatalement, bientôt inférieure à la consommation, d'autant plus que la Sardaigne est peut-être le pays d'Italie où, relativement, on boit le plus de vin.

La nature se charge ainsi de conjurer le fléau de la mévente qui a causé tant d'inquiétudes en ces derniers temps.

— *Chambre de Commerce française de New-York.* Les commissaires de l'immigration ont reçu de Washington l'ordre de percevoir dorénavant une taxe de 2 dollars par tête d'immigrant, conformément à la nouvelle loi, au lieu d'un dollar, montant de l'ancienne taxe.

Il paraît que ces taxes et surtaxes n'enrayent pas l'immigration. D'après les statistiques de l'année dernière, 739.289 immigrants sont arrivés aux Etats-Unis en 1902, contre 522.573 en 1901,

472-126 en 1900 et 361.318 en 1899. Il est à remarquer que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes : 527.301 et 211.988 pour 1902, contre 362.470 et 160.163 en 1901, 313.953 et 158.173 en 1900.

Sous le rapport de la nationalité des 739.289 immigrants débarqués en 1902, 51.338 venaient de la Grande-Bretagne; 32.736 d'Allemagne; l'Italie en a fourni 201.266; la Russie 123.883, et l'Autriche-Hongrie 185.659. L'Italie n'a envoyé que 39.122 femmes contre 162.244 hommes; l'Autriche-Hongrie, 50.849 contre 134.810 et la Russie 40.180 contre 83.702.

La Russie, l'Italie et l'Autriche-Hongrie, dont les immigrants sont considérés comme étant moins à désirer que ceux des autres pays, ont fourni à elles trois 510.807 individus sur les 739.289.

En janvier, 801 immigrants ont été renvoyés dans leurs pays pour causes diverses : 501 indigents ou pouvant le devenir; 271 atteints de maladies contagieuses; 1 convict; 1 fille publique et 27 ouvriers engagés par contrat.

L'année 1902 a été marquée aux Etats-Unis par une forte diminution dans les exportations et une augmentation sensible des importations. Cette balance commerciale est largement due à la demande toujours croissante des matières premières étrangères employées dans l'industrie et, d'autre part, à la diminution des exportations de céréales. La récolte du maïs a été de 25 p. 100 au-dessous de la moyenne par suite de la sécheresse, et il s'en est suivi, non seulement une diminution sensible dans les exportations de ce grain, mais aussi dans celle des autres céréales et des salaisons qui sont largement le produit du maïs.

— *Chambre de Commerce française de Montréal.* On a demandé à cette Compagnie son avis sur l'opportunité de conseiller à certaines classes de la population française d'émigrer au Canada. La réponse est qu'il y a place dans ce pays pour une saine émigration française, mais à peu près exclusivement dans la classe des agriculteurs. Dans la province de Québec, au Manitoba et dans certaines localités du Nord-Ouest, l'émigré français se trouvera au milieu d'une population de sa race et de sa langue, avantage qu'il ne rencontrera pas ailleurs.

Pour éviter les tâtonnements et les erreurs de direction, il serait très à propos que le chef de famille vint seul, d'abord, passer une saison au Canada, pour se mettre au courant des changements

nécessités par le climat canadien aux méthodes de culture qu'il est habitué à suivre en France. Il pourra ensuite se choisir une place et faire venir sa famille. Il est à désirer aussi que la famille de l'émigrant soit nombreuse, car la main-d'œuvre rurale est chère au Canada.

La Chambre de commerce déconseille de toutes ses forces l'immigration au Canada de gens sans profession, de déclassés, de ratés qui n'ont jamais su gagner leur vie en France. « Ici, comme ailleurs, la première condition pour réussir c'est un travail acharné. »

Les hommes de métier même n'ont pas beaucoup de chances de succès, sauf dans de rares spécialités où des qualités exceptionnelles pourront être appréciées. « Le travail de l'ouvrier au Canada n'est pas apprécié de la même façon qu'en France, et de bons ouvriers français en ont fait l'expérience. »

Il n'y a donc guère à prévoir que le mouvement d'émigration prenne de l'importance. On ne veut pas de nos déclassés; pas même de nos ouvriers : « Les chefs d'industrie sont mal disposés vis-à-vis de l'ouvrier français dont ils redoutent les tendances et dont ils craignent une propagande des idées socialistes. »

On accepterait nos agriculteurs, mais nous en manquons nous-mêmes et ce sont des étrangers qui font une bonne partie de nos besognes rurales. D'ailleurs nos paysans ont des familles trop peu nombreuses pour espérer le succès au Canada.

Faute de sardines, on se contente, au Canada, de petits harengs conservés dans l'huile de coton. Ce produit est insipide et se vend à peu près la moitié du prix de la plus basse qualité de sardines françaises. C'est tout ce qu'on avait trouvé jusqu'à ce jour. Mais voici qu'on a découvert — ou inventé — la sardine dans le Pacifique ; car celle-ci ressemble beaucoup plus a celle des côtes françaises que celle du Maine ou du Saint-Laurent. Seulement, c'est encore à l'huile de coton qu'elle sera préparée. Cette huile est admise au Canada franche de droits, faveur que l'on n'a jamais pu obtenir pour l'huile d'olive.

Les pêcheurs bretons ne doivent donc pas perdre tout espoir de sortir de la crise. Qu'ils se hâtent de *siffler* la sardine, comme autrefois ils *sifflaient* le vent, quand le calme plat les tenait en panne.

— La *Camara de Comercio de Barcelona* (Chambre de Commerce de Barcelone) nous envoie un supplément à son *Bulletin* dans

lequel la question des zones franches est traitée par plusieurs auteurs. L'opposition que rencontrent de divers côtés les zones neutres, dit M. Amengual, est fondée sur le concept complètement erroné que l'on s'en fait. L'auteur définit la nature des zones neutres ; il cite les principales nations qui en possèdent déjà ; il montre qu'elles ne peuvent occasionner aucun préjudice à personne et, qu'au contraire, elles seront profitables à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie, au commerce, à la navigation. Il observe, ce qui est le fin mot de la question, que les franchises, sous forme d'entrepôts ou de zones, sont une conséquence logique et un complément indispensable du système protectionniste. « Où règne le libre-échange, les zones neutres et les ports francs n'ont aucune raison d'être. »

Le protectionnisme est donc un système économique — ou plutôt anti-économique — qui consiste à se donner une maladie pour avoir le plaisir de la soigner.

ROUXEL.

---

# LES ENTREPOTS DE BOISSONS DU QUAI ST-BERNARD ET DE BERCY

La Ville de Paris, en réalité, ne dispose pas seulement de deux entrepôts de boissons, ceux du quai Saint-Bernard et de Bercy, mais encore d'un troisième moins connu, l'entrepôt du Pont de Flandre; toutefois, ce dernier établissement, qui est situé rue de Cambrai, rue Curial et quai de la Gironde, dans le 19e arrondissement, non loin des fortifications et le long de la ligne du chemin de fer de l'Est, ne présente que peu d'importance, et nous n'aurons, par suite, occasion d'en parler qu'incidemment.

La charte constitutive du plus ancien desdits entrepôts de boissons — celui de Saint-Bernard auquel on pourrait donner le titre de doyen — remonte à tout près de cent ans : elle est contenue, en effet, dans le décret du 30 mars 1808, qui, daté du Palais de Saint-Cloud, débute ainsi : « Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. premier. Il sera formé dans notre bonne ville de Paris, un marché et un entrepôt franc pour les vins et eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés Saint-Bernard. » L'article 5 stipule que l'entrepôt sera aménagé de manière à recevoir « tant à couvert qu'à découvert jusqu'à 150.000 pièces de vin »,et l'article 10 qu'il sera placé « sous la clé de la Régie de l'octroi municipal. » Une seconde ordonnance en date du 22 mars 1833 porte que « l'Entrepôt général de l'Octroi de Paris et le marché ouvert dans l'intérieur de cet établissement sont affectés aux vins, eaux-de-vie, esprits, liqueurs, *huiles et vinaigres* » et que « les eaux-de-vie, esprits et liqueurs seront entièrement séparés des vins. »

A l'exception de cette dernière disposition qui a été abrogée par le décret du 18 mars 1896,les prescriptions édictées par les règlements de 1808 et de 1833 sont toujours en vigueur, ainsi que celles de l'arrêté préfectoral du 8 juin 1866 relatif au mode et aux conditions de loca-

tion des caves, celliers et magasins : aux termes de l'art. 23 de cet arrêté, l'entrepôt général est ouvert pendant les mois de janvier, février, novembre et décembre de 7 heures du matin à 5 heures du soir et pendant les autres mois de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

L'entrepôt ou plutôt les entrepôts de Bercy, établis sur le territoire de l'ancienne commune de ce nom, ont été créés par décret du 27 novembre 1869 et arrêté préfectoral du 16 décembre suivant, mais à titre provisoire : en fait, ce provisoire est devenu définitif. Sur le même point se trouvent réunis les trois entrepôts suivants : Grand Bercy, Petit Château, enfin caves de la Berge, le long de la Seine. Les décret et arrêté précités ont permis à la Ville de Paris de constituer deux autres entrepôts, ceux du pont de Flandre et d'Ivry, ce dernier supprimé en 1875. Les prescriptions qui réglementent l'entrepôt de Bercy ont été édictées par un arrêté préfectoral du 11 février 1870, toujours en vigueur : les heures d'ouverture et de fermeture sont les mêmes qu'à l'entrepôt général. Toutes les issues des trois établissements de Saint-Bernard, de Bercy et du Pont de Flandre sont gardées par des postes d'octroi placés à demeure et qui perçoivent les droits dus au Trésor et à la Ville sur tous les liquides imposables à destination de Paris. La Régie, de son coté, exerce à l'intérieur des entrepôts de boissons, tient des comptes et fait payer sur les manquants qui se produisent. Pour terminer ce rapide exposé général, nous ajouterons que le conservateur de Saint-Bernard est, en même temps, un des inspecteurs divisionnaires de l'administration de l'octroi de Paris, tandis que Bercy a un conservateur spécial relevant de la direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine.

Si l'on se reporte au budget des dépenses de la Ville de Paris pour l'exercice 1903, on constate que les crédits de personnel et de matériel s'élèvent à 55.800 francs en ce qui concerne l'entrepôt général, et à 109.362 francs en ce qui concerne Bercy. Dans ces chiffres figurent, détail amusant, une somme de 650 francs destinée à assurer l'entretien et la nourriture des chiens chargés de protéger, la nuit, le premier établissement contre les tentatives des malfaiteurs, et une somme correspondante de 550 francs pour les chiens du second entrepôt. Un crédit de 17.000 francs est, en outre, prévu pour les réparations à effectuer, en 1903, à Saint-Bernard et un crédit de 63.000 francs pour Bercy, plus un 2e crédit de 80.000 francs pour grosses réparations à ce dernier entrepôt.

D'après des renseignements statistiques émanant de l'administration de l'octroi de Paris, nous avons relevé dans les deux tableaux reproduits ci-dessous les quantités de boissons et de liquides introduites dans les entrepôts réels de 1893 à 1902.

*Entrepôt Saint-Bernard.*

| Années<br>— | Vins<br>—<br>hectolitres | Alcools<br>—<br>hectolitres | Cidres<br>—<br>hectolitres | Huiles<br>—<br>kilog. | Vinaigres<br>—<br>hectolitres |
|---|---|---|---|---|---|
| 1893..... | 915.783 | 71.431 | 397 | 75.219 | 1.026 |
| 1894 .... | 854.098 | 74.848 | 409 | 60.406 | 1.010 |
| 1895..... | 862.697 | 63.971 | 292 | 36.594 | 1.022 |
| 1896..... | 831.810 | 65.332 | 396 | 30.022 | 952 |
| 1897..... | 835.640 | 66.522 | 73 | 28.773 | 873 |
| 1898..... | 711.550 | 73.749 | 31 | 22.324 | 995 |
| 1899..... | 776.260 | 60.991 | 34 | 22.945 | 888 |
| 1900..... | 830.460 | 73.007 | 172 | 23.638 | 904 |
| 1901..... | 690.393 | 48.927 | 79 | 13.120 | 650 |
| 1902..... | 953.038 | 46.243 | 95 | 13.859 | 650 |

*Entrepôt de Bercy.*

| Années<br>— | Vins<br>—<br>hectolitres | Alcools<br>—<br>hectolitres | Cidres<br>—<br>hectolitres | Huiles<br>—<br>kilog. | Vinaigres<br>—<br>hectolitres |
|---|---|---|---|---|---|
| 1893..... | 1.963.278 | 35.817 | 529 | 153.842 | 781 |
| 1894..... | 1.876.167 | 29.888 | 541 | 139.039 | 770 |
| 1895..... | 1.844.805 | 35.966 | 229 | 102.385 | 627 |
| 1896..... | 2.041.849 | 34.972 | 240 | 186.869 | 761 |
| 1897..... | 2.039.326 | 35.933 | 41 | 208.281 | 502 |
| 1898..... | 1.834.938 | 41.189 | 51 | 311.214 | 459 |
| 1899..... | 1.961.473 | 31.473 | 319 | 393.689 | 485 |
| 1900..... | 2.302.037 | 35.522 | 331 | 353.370 | 631 |
| 1901..... | 1.827.634 | 20.601 | 45 | 290.489 | 483 |
| 1902..... | 1.957.679 | 19.277 | 16 | 216 582 | 376 |

Dans les chiffres qui précèdent, ne sont pas comprises les quantités provenant des mutations effectuées de Saint-Bernard à Bercy et réciproquement, ce qui aurait eu l'inconvénient de faire compter deux fois ces quantités et, par suite, de fausser le total des introductions réellement faites dans les deux entrepôts de boissons réunis. Pour compléter les tableaux ci-dessus, nous ajouterons qu'il est entré à Saint-Bernard, en 1901, 2.980 hectolitres de vins de liqueur, taxés comme alcool pur et en 1902, 3.623 hectolitres ; à Bercy, en 1901, 3.571 hectolitres de vins de liqueur et en 1902, 2.809 hectolitres.

Quant au Pont de Flandre, nous nous contenterons, pour montrer son peu d'importance, de dire qu'il y a été introduit 1.307 hectolitres de vin en 1900, 994 en 1001, 899 en 1902 et seulement 5 hectolitres d'alcool en 1900. 13hectolitres en 1901 et 1hectol. 25 litres en 1902.

En ce qui concerne le mode de transport des vins envoyés de l'extérieur de Paris aux entrepôts, il y a lieu de faire les constatations suivantes : sur 2.519.021 hectolitres en 1901, il en est parvenu 1 million 684.442 par les voies ferrées, 194.323 par les voies de terre, 640.256 par les voies d'eau et sur 2.911.616 hectolitres en 1902, il en est

arrivé 1.949.822 par les voies ferrées, 201.224 par les voies de terre et 760.570 par les voies d'eau.

Il résulte des tableaux reproduits plus haut que l'année où il est entré le moins de vins dans les entrepôts est l'année 1901, c'est-à-dire celle à partir de laquelle les boissons hygiéniques ont été exonérées des droits perçus jusque là au profit du Trésor et de la Ville aux entrées de Paris. Et le fait est d'autant plus à noter que, cette même année, la consommation du vin par la population parisienne a augmenté — précisément en raison de la suppression des taxes coïncidant avec une récolte très abondante en 1900 — dans des proportions considérables (6.802.483 hectolitres en 1901 contre 5.178.209 hectolitres en 1900). Comment donc expliquer la particularité anormale que nous venons de signaler ? Tout d'abord par ce motif qu'un grand nombre de consommateurs ont cru pouvoir se passer des intermédiaires, les marchands entrepositaires, et se sont adressés directement aux producteurs. Puis, les débitants, eux aussi, ont procédé de même pour leurs approvisionnemments, parce qu'ils n'avaient qu'une avance de fonds relativement peu importante à faire, d'une part les vins s'achetant à des cours très bas et d'autre part le droit unique de circulation ne s'élevant qu'à 1 fr. 50 l'hectolitre, au lieu des anciennes taxes qui étaient de 18 fr. 87 l'hectolitre jusqu'en octobre 1898 et de 15 fr. 65 depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1900. Lorsque ces derniers droits subsistaient, les marchands en gros, entrepositaires, bénéficiaient en quelque sorte, par comparaison avec les débitants, d'une situation privilégiée, puisqu'ils n'avaient à acquitter des sommes souvent considérables que lors de la livraison des vins à la consommation locale. La perte de la plus grande partie du crédit dont ils jouissaient a certainement été une cause d'affaiblissement de leur situation commerciale. Puis, il faut ajouter qu'il s'est malheureusement établi dans Paris des officines et des dépôts suspects dans lesquels certains industriels fabriquant des vins à l'aide de sophistications, d'ailleurs dangereuses pour la santé publique, font une concurrence déloyale aussi bien aux marchands en gros qu'aux débitants honnêtes.

Néanmoins, il convient de signaler une amélioration sensible dans les introductions de vins effectuées à Saint-Bernard de même qu'à Bercy en 1902 et dans celles du 1er trimestre de 1903, ces dernières accusant pour ces deux établissements, du 1er janvier au 31 mars du présent exercice, une augmentation de 125.270 hectolitres sur le trimestre correspondant de l'année précédente. Les marchands en gros ont d'ailleurs toujours pensé que les clients qui les avaient quittés pour se fournir directement auprès des producteurs leur reviendraient, après avoir subi des déboires dus à ce que ces clients faisant leur

commande à des fournisseurs, que sauf exception, ils ne connaissaient pas, seraient assez souvent trompés, sinon lors d'un premier envoi avantageux destiné à les allécher, tout au moins lors d'envois ultérieurs. De même, ils se déclaraient convaincus que des producteurs, heureux tout d'abord de s'entendre avec des consommateurs sans passer par leur intermédiaire, auraient ensuite de nouveau recours à eux, en se voyant dupés par des sortes de courtiers marrons dont ils n'auraient pas connu le peu de solvabilité et qui, après leur avoir fait des commandes plus ou moins importantes, ne leur en livreraient pas le prix. Bref, les marchands en gros, entrepositaires, se regardaient et continuent à se regarder comme constituant, dans la plupart des cas, un rouage nécessaire pour sauvegarder d'une façon efficace aussi bien les intérêts des acheteurs que ceux des vendeurs. Il semble que cette théorie ne soit pas sans fondement et qu'on puisse, dans une certaine mesure tout au moins, attribuer aux motifs que nous venons d'indiquer l'augmentation qui s'est produite en 1902 et pendant les premiers mois de 1903 dans les introductions de vins aux entrepôts.

Ce qu'il faut constater d'autre part, c'est la décroissance considérable survenue en 1901 et 1902, en ce qui concerne les chargements d'alcool entrés dans ces établissements, décroissance qui, par comparaison avec la moyenne des années précédentes, dépasse 30 p. 100. Ce fait tient à la diminution de la consommation causée par la surélévation des taxes au profit d'abord de la Ville, puis de l'Etat. Peut-être, cette diminution n'est-elle, au fond, qu'apparente, une quantité de spiritueux dont il est difficile d'apprécier l'importance échappant à l'impôt parce qu'elle est fabriquée et livrée en fraude à la consommation. Au demeurant, et en prenant l'ensemble des boissons et liquides entreposés, on doit convenir que, sauf en 1902 pour les vins, il s'est produit un affaissement sensible. Une nouvelle preuve, plus convaincante encore, de la situation assez peu satisfaisante des entrepôts réels, est fournie par l'examen des recettes annuellement encaissées par la Ville, du chef des locaux qu'elle loue aux négociants.

Nous nous sommes reporté, en effet, au compte général des recettes et dépenses de la ville de Paris pour chaque exercice financier depuis 1893, et les recherches faites dans ces documents officiels qui indiquent les produits constatés d'après les titres justificatifs nous ont permis de dresser le relevé que voici :

*Produits des locations.*

| Années | A St-Bernard | A Bercy | Totaux |
|---|---|---|---|
| | francs | francs | francs |
| 1893.... | 1.274.362 | 1.845.511 | 3.119.874 |
| 1894.... | 1.267.858 | 1.779.565 | 3.047.423 |

| Années | A St-Bernard | A Bercy | Totaux |
|---|---|---|---|
| — | — | — | — |
| | francs | francs | francs |
| 1895.... | 1.222.161 | 1.647.080 | 2.869.241 |
| 1896.... | 1.153.339 | 1.587.689 | 2.741.028 |
| 1897.... | 1.103.275 | 1.507.371 | 2.610.646 |
| 1898 ... | 1.052.815 | 1.461.899 | 2.514.714 |
| 1899.... | 877.825 | 1.227.833 | 2.105.658 |
| 1900.... | 748.477 | 1.088.638 | 1.837.115 |
| 1901.... | 754.293 | 1.113.783 | 1.868.076 |
| 1902.... | 723.379 | 1.079.764 | 1.803.143 |
| 1903.... | 715.000 (1) | 1.075.000 (1) | 1.790.000 |

Encore convient-il de remarquer que, dans ces sommes figurent, en dehors du produit des locations, quelques minimes recettes accessoires qui ne sont d'ailleurs que des remboursements soit de contributions, soit de frais de surveillance ou de balayage.

Ainsi, en dix années de 1893 à 1902, le rendement des recettes de l'espèce a fléchi de 42 p. 100 environ. Il se comprend qu'en face de ces résultats la Ville se demande, comme elle l'avait déjà fait, il y a quelques années, s'il n'y aurait pas lieu pour elle de désaffecter un de ses entrepôts ; celui de Saint-Bernard — dont le nombre des locataires a diminué dans la proportion de 28 p. 100 (310 en 1893 contre 223 en 1902), — et de mettre en vente les terrains qui le composent. A vrai dire, la désaffectation ne paraît pas très commode à opérer actuellement, car la question, posée en 1899 alors que la municipalité avait ses coudées presque franches, a été formellement et à dessein résolue à cette époque dans le sens de la négative. Au cours de sa séance du 26 juin 1899 en effet, le Conseil municipal, sur la demande des entrepositaires représentés par la Chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de la Seine et conformément aux conclusions d'un rapport présenté par M. Desplas au nom de la 2e commission, a voté la diminution, à partir du 1e juillet suivant, du tarif des loyers à Saint-Bernard, comme il avait été décidé par délibération du 24 mars précédent en ce qui concerne le tarif des locations à Bercy. C'est même ce qui explique le fléchissement important que l'on constate cette année là et l'année suivante dans le rendement des recettes.

En 1899, les boissons dites hygiéniques n'avaient pas encore été exonérées des droits du Trésor et de l'octroi et, par la diminution du taux des loyers, on espérait non seulement retenir les anciens locataires dont un certain nombre paraissaient vouloir s'installer, comme certains de leurs confrères, dans les magasins généraux de la banlieue, mais encore en attirer d'autres : surtout on tenait à les rassurer tous,

(1) Chiffres prévus au budget.

anciens ou nouveaux, sur l'avenir de l'Entrepôt général. Aussi, la Commission, après avoir écarté l'idée de borner la désaffectation même à la seule partie de Saint-Bernard appelée « Butte aux eaux-de-vie », exprimait ainsi son opinion par l'organe de l'honorable rapporteur. « La désaffectation doit être définitivement abandonnée et cesser d'être le cauchemar des entrepositaires. Pour bien marquer à cet égard sa pensée, la Commission vous propose d'autoriser l'administration à consentir aux mêmes prix des baux individuels ou collectifs d'une durée maxima de dix-huit ans. » Il était seulement demandé que, sur le Préau ou Butte aux eaux-de-vie, un espace suffisant fût réservé pour édifier une caserne de sapeurs-pompiers en remplacement de celle installée depuis 1844 rue de Poissy, dans le cloître des Bernardins « seul vestige du collège des Bernardins construit au XIII$^{e}$ siècle sur le clos du Chardonnet. » Certaines parties de ce cloître présentent de très remarquables spécimens d'architecture gothique.

Les locations à long terme qui, il y a lieu de le remarquer, n'existaient pas auparavant à Saint-Bernard, furent donc autorisées, la délibération du Conseil municipal ayant été sanctionnée par un décret du 20 juillet 1899. De fait, depuis cette époque, il a été consenti un certain nombre de baux de longue durée, et quelques-uns des entrepositaires qui en ont bénéficié, se croyant assurés de jouir paisiblement des locaux à eux concédés pendant une période d'années relativement considérable, ont fait procéder à des travaux plus ou moins importants pour améliorer leurs installations et engagé, par là même, des frais parfois élevés. En cas de désaffectation, il serait peut-être difficile au point de vue légal et certainement contraire à l'équité de ne pas leur tenir compte des dépenses ainsi effectuées sur la foi des traités.

Aussi bien s'est-on fait, pensons-nous, quelques illusions sur la somme que la Ville retirerait de la vente des terrains de Saint-Bernard. Certains ont parlé d'une recette possible de 35 à 40 millions, et même davantage. D'une étendue bien moindre que Bercy qui compte 42 hectares, l'Entrepôt général a une superficie de 14 hectares. Si on en retranche 4 pour la caserne et l'infirmerie des sapeurs-pompiers ainsi que pour les rues et les voies à percer, il resterait environ 10 hectares. Encore a-t-on parlé d'affecter sur les terrains de l'Entrepôt général un bâtiment pour les conseils des prud'hommes, voire même — projet inacceptable — d'autres bâtiments pour le transfert des magasins administratif et scolaire installés actuellement boulevard Morland. Quel pourrait être le prix moyen du mètre à Saint-Bernard? Suivant les appréciations, il varie beaucoup. En 1899, ce prix avait été estimé à 175 francs pour les terrains de la Butte aux alcools qui ne sont pas, il est vrai, les plus avantageux, comme ceux en bordure de la Seine par

exemple. D'autre part, dans le livre foncier de la Ville de Paris, ouvrage qui contient les documents réunis tout récemment par la commission des Contributions directes que préside M. Albert Fontaine, directeur à la Préfecture de la Seine, chargé d'établir le cadastre municipal, le prix moyen du mètre dans le quartier Saint-Victor est fixé à 265 francs.

Si nous considérons les frais de toute sorte qui incomberaient à la Ville (viabilité, indemnités, etc) et tout en tenant compte des économies qu'elle réaliserait d'ailleurs par la suppression du personnel placé dans l'établissement et des travaux d'entretien — nous estimons que le terrain ne donnerait pas, en moyenne, une recette nette de plus de 520 francs par mètre. L'emplacement est trop rapproché du Jardin des Plantes qui ne sera jamais considéré comme un voisinage agréable, surtout pendant les chaleurs de l'été; puis, comme le faisait remarquer le Préfet dans son mémoire sur le budget de 1903, à propos précisément de recettes à provenir de ventes d'autres terrains du domaine municipal, la situation actuelle du marché immobilier est peu favorable. A 250 francs le mètre et pour 10 hectares, la Ville retirerait donc de l'opération une somme de 25 millions qui, à 3 p. 100, — car il serait imprudent d'escompter un intérêt plus élevé — rapporterait 750.000 fr. guère plus que ce que perçoit actuellement la caisse municipale. Encore serait-il à craindre que, pour boucher plusieurs trous, la Ville ne se servît des 25 millions mis à sa disposition et ne se trouvât quelques années plus tard n'avoir plus ni le capital, ni la rente.

Toutefois, il est évident que si les recettes provenant des locations venaient à diminuer encore d'une manière sensible — ce qui, il faut le reconnaître, est probable — et si les frais d'entretien devenaient trop coûteux en raison de la vétusté des magasins, il serait nécessaire de reprendre la question de la désaffectation et de la résoudre, cette fois, dans le sens de l'affirmative; mais il ne semble pas qu'en tout état de cause il en soit ainsi avant quelques années tout au moins. Ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est que les services municipaux examinent — simple étude, il est vrai, pour le moment — s'il n'y aurait pas lieu de relier par un raccordement l'entrepôt Saint-Bernard avec la voie ferrée de la compagnie d'Orléans, comme d'ailleurs l'entrepôt de Bercy avec la voie ferrée de la compagnie de Lyon.

E. LETOURNEUR.

# MORALITÉ ACTUELLE DES ENFANTS EN FRANCE

Un peuple ne vaut pas seulement par les richesses naturelles de ses terres et de ses eaux ; il vaut surtout par l'intelligence et l'énergie de ses habitants. Sur un sol ingrat, le petit peuple hollandais fut un grand peuple. Sur son même sol, l'Espagne a été puissante, riche, prospère, au cours d'une assez belle période ; elle est tombée ensuite, végétant durant plusieurs siècles, comme épuisée et sans vigueur. Tout est dans la valeur de l'homme ; et l'homme se forme ou se déforme dans l'enfant.

Après notre crise nationale de 1870-71, on parla haut et ferme en France de relèvement. Le relèvement moral de la nation ! tel fut le mot d'ordre ; et l'on pouvait croire que ce serait là le mot de ralliement de tous les citoyens français. Eh bien ! aujourd'hui, après un tiers de siècle, l'union de tous les bons citoyens pour le relèvement national ne s'est point faite, et, bien des forces se sont perdues dans des luttes vaines, stériles, funestes, et nous avons constaté certains faits de démoralisation parmi les enfants ; ainsi de nombreux enfants qui, à peine entrés dans les devoirs de la vie sociale, faiblissent et se tuent ; qui, sans crainte du châtiment et du déshonneur, s'ingénient contre le bien d'autrui et volent ; qui ne respectent même pas la personne, et dans leurs passions effrénées, attentent à la vie de leurs voisins, et, même de leurs parents. Il est triste de lire à ce sujet, dans les statistiques judiciaires, l'état inquiétant de ces suicides, de ces vols, de ces violences des enfants.

Et ce qui frappe plus encore, c'est la tendance à la formation d'une sorte de classe criminelle, dont les membres vivent du délit ou du crime. La statistique pénitentiaire nous montre (relevé de M. Levasseur), que la proportion des récidivistes, au total annuel des condamnés, s'est grossie en trente ans, de 1860 à 1890, de 27 à 46 p. 100. La courbe des crimes en France atteint son maximum entre 21 et 30 ans ; elle baisse un peu entre 30 et 40 ans et rapidement dans les années suivantes. La jeunesse est donc l'âge critique ; et tout dépend de la

direction au départ. C'est dans sa jeunesse que l'individu adopte la profession criminelle. Le grand objet du moraliste, du magistrat, du législateur doit donc être de prévenir le crime ou délit chez les jeunes gens.

Et n'allons pas accuser l'instruction de nuire au sens moral de la jeunesse. D'après les statistiques de 1872 à 1898, la proportion des illettrés a diminué de 36,45 à 15,17 p. 100. En 1874, sur un total de 283.768 conscrits, 18 p. 100 ne savaient ni lire ni écrire, et en 1894, sur un total de 337.109 conscrits, seulement 5,34 p. 100 étaient illettrés.

A quoi donc attribuer le recrutement de la classe professionnelle du crime, par les jeunes criminels. On note plusieurs causes capitales :

La multiplication des cabarets, dans tous les quartiers des villes et dans les villages les plus reculés, où les jeunes gens, seuls ou en compagnie de leurs parents, vont se dégrader corps et âme, par la consommation de boissons malsaines, et par des entretiens qui leur font perdre tout sens moral, tout respect des parents, tout esprit de famille. Depuis trente ans, le nombre des cafés ou cabarets a triplé, sous l'influence de politiciens, désireux de multiplier le nombre de leurs agents électoraux.

L'expansion d'une certaine presse immorale. Un ministre d'Etat a déclaré à la tribune de la Chambre des députés, que journellement à Paris, dans les rues, on expose aux passants et l'on vend plus de 30.000 journaux obscènes. Dans un discours au Sénat, M. Bérenger a déclaré qu'on trouverait difficilement en France un village où ne pénètrent pas ces feuilles pestilentielles.

Ainsi, par ces écoles pornographiques, les passions les plus basses sont excitées chez l'enfant ; ainsi par ces cabarets du vice, la fainéantise et l'abrutissement détournent le jeune garçon de l'atelier, du travail, de la vie réglée; et pour comble de désordre, on lui offre en perspective, comme ressource, le vol ou l'aumône.

Tous ces fléaux ont sévi dans bien d'autres pays qu'en France ; mais dans quelques pays, en Angleterre et aux Etats-Unis, par exemple, les lois et certains efforts de bons citoyens ont agi vaillamment et avec succès; les cabarets ont été limités, surveillés et interdits aux enfants; les publications immorales ont été frappées de peines judiciaires ; et des associations se sont constituées pour assurer les poursuites; il s'est même formé librement entre familles d'ouvriers des associations de tempérance, dont les membres s'engagent sur l'honneur à ne pas fréquenter les cabarets, et à s'abstenir chez eux de boissons fermentées.

Et enfin, et surtout, à l'action négative, on a ajouté l'action active

Les ouvriers, dès le jeune âge, ont appris, dans l'école, à prendre la responsabilité de leur vie, par la pratique des institutions de prévoyance.

Un criminaliste suisse, très autorisé, ancien directeur d'un pénitencier, M. le Dr Guillaume, a reconnu, dans un rapport officiel, que c'était une rareté qu'un condamné muni de livret de caisse d'épargne, comme si ce livret était un talisman qui préservait le porteur des tentations du vice. Et cela s'explique : l'ouvrier épargnant a pris la responsabilité de son existence ; il compte sur lui-même ; il est fortifié, grandi, sauvegardé, par cette fière pensée ; il ne saurait songer au vol, au crime, pour subvenir à ses besoins, pour satisfaire ses passions. Et ces ouvriers qui vivent vaillamment par eux-mêmes (self-supporting), ces professionnels de la vie correcte, sont au nombre de plus de onze millions en Angleterre, et de treize millions aux Etats-Unis; et nous savons que les professionnels de la vertu se forment dès l'enfance, comme les professionnels du vice; rappelons-nous donc que toutes les institutions de prévoyance populaire ont un mode d'initiation, c'est l'institution qui apprend à l'enfant, à l'écolier, par la pratique, par la pratique toujours libre de l'épargne, la vie sobre, sage, réglée, en vue d'une compensation prochaine, précise, *palpable* (disait le ministre d'Etat italien Quintino Sello) : institution de prévoyance qui éloigne l'enfant de toute idée d'aumône, d'abandon de soi, qui le rend maître de soi, et par là, le préserve du vice, du crime. Car tout vice vient de faiblesse ; et suivant la parole expérimentale de deux hommes d'Etat très soucieux de la force de leur peuple, Bismarck et Moltke : « Cet apprentissage de la vie économique et morale du peuple travailleur, par les Caisses d'Epargne scolaires, forme dès l'âge malléable les générations nouvelles à la domination de soi, à ces vertus domestiques et sociales qui constituent chez les adultes les caractères forts, virils ».

Et non seulement les enfants de nos écoles ont trouvé, dans ces exercices scolaires de la prévoyance dans la caisse d'épargne scolaire, un certain contre-poids pour se sauver des tristes influences qui, dans ce dernier tiers de siècle, ont travaillé contre la moralité des enfants du peuple, mais ils viennent de faire une nouvelle preuve de leur utile action sur les adultes, en édifiant leurs familles dans la crise que viennent de subir les caisses d'Epargne ; alors que pendant la période violente de cette crise, l'excédent des retraits sur les dépôts avait été de près de 30 millions de francs par dizaine, cet excédent s'est réduit à 2 millions; il a suffi, en 1902, comme lors des crises de 1882 et 1893, que les instituteurs disent à leurs écoliers, à l'occasion de l'exercice scolaire de l'épargne, en *leçons de choses*, que les dépôts sont placés

sous la garantie de l'Etat, de la nation française, riche et honnête. Et les écoliers ont rapporté ces leçons de choses, le soir dans leurs familles; et la confiance a pu renaître, sous la parole de ces petits apôtres. Et ces petits apôtres se sont ainsi consacrés professionnels de la sagesse, au lieu de devenir clients professionnels de l'aumône, du vice, de la débauche, du crime.

Les administrateurs de nos Caisses d'épargne comprennent bien ces enseignements d'expériences, car ils ont à cœur de maintenir en bonne voie, en état prospère leurs Caisses d'épargne, dont ils ont accepté le patronage et la direction ; et ils savent que les Caisses d'épargne scolaires ont été et peuvent être encore les séminaires de la saine et forte éducation populaire, l'apprentissage des bonnes mœurs, le recrutement des classes économes, des clients des Caisses d'épargne : éléments de l'ordre social dans la liberté.

Malheureusement, l'action moralisatrice de nos Caisses d'épargne scolaires a été trop souvent, en France, diminuée, combattue, par les causes que nous avons signalées, et aussi par certains procédés qui, sous couleur d'un certain système de prévoyance scolaire prétendue « mutuelle », tendent à affaiblir la virilité de l'ouvrier, à le courber sous la main de l'aumône; et cela dans la pensée de gouverner plus aisément des serfs, des serfs « émasculés » (ont dit les éducateurs allemands) au lieu de former des hommes, des hommes libres, capables de bien user de leur liberté, travailleurs se soutenant par le travail et la prévoyance, citoyens capables d'obéir, non à des pourvoyeurs de pain et de plaisir (*panem et circences*), mais à des chefs sincèrement dévoués à l'élévation morale et économique du peuple, qu'ils veulent servir et non exploiter, qu'ils veulent voir debout et non pas courbé sous l'aumône, avili.

A. DE MALARCE.

---

# ESQUISSES DE LA VIE AMÉRICAINE

## I

L'Américain du Nord est le cauchemar de l'Europe. Les hommes d'état, les publicistes, les producteurs, les travailleurs du vieux monde perdent le sommeil quand ils y pensent. Ils se diminuent et le grandissent. Leur imagination lui prête une taille colossale. Ils se figurent n'être que des Lilliputiens tandis que leur progéniture de ce côté de l'Atlantique aurait acquis les proportions énormes de Gulliver. Photographions-le. Nous allons le montrer travaillant, buvant, mangeant, s'habillant et s'abritant.

Nous sonnons au n° 7039 de Ridge-Avenue, à Roxborough, Pensylvanie.

## II

« Madame Macclennen, s'il vous plaît? »

« Je suis madame Macclennen. Vous désirez ?

« Prendre ma pension chez vous. »

« Avez-vous des références ? »

« Oui, M. Edmunds, maraîcher, chez lequel je travaille. ».

« Très bien. Je connais M. Edmunds. Le prix de la pension est de 22 fr. 50 par semaine,y compris le blanchissage et le raccommodage. »

« C'est entendu. Je gagne 45 francs par semaine comme journalier En payant 22 fr. 50 pour une pension, il me reste 22 fr. 50 par semaine pour mes autres dépenses. Je viendrai demain à midi, pour le dîner.

## III

*Le journalier*

Nous étions cinq à table : trois charretiers gagnant 70 francs par semaine. Leur journée était, en moyenne, de quatorze heures, dont trois pour le pansement et les soins a donner aux chevaux. Il y avait ensuite un carrossier, artisan travaillant pour son propre compte et réparant des voitures. Enfin madame a ses deux fils.

Afin que le lecteur puisse se rendre compte de la quantité de travail fournie par le journalier de ce pays, nous allons lui mettre sous les yeux le menu de nos repas :

12 avril 1903. *Déjeuner* : Œufs à la coque.
Pain beurre.
Jambon rôti.
Fromage de Chester.
Compote de porc.
Tarte au fromage.
Chocolat, thé, café.

12 avril 1903. *Diner* : Poulet casserole.
Pommes au jus.
Fromage Chester.
Tarte aux pêches.
Fruits, dessert.
Cacao, café, thé.

*Souper* : Perche frite.
Pommes de terre au beurre.
Compotes, confiture, tarte.
Thé, café.

13 avril 1903. *Déjeuner* : Jambon rôti.
Crépinettes aux mirabelles.
Compote de pêches.
Chocolat, thé, café.

*Dîner* : Poule au blanc.
Rosbif sauce tomate.
Fromage Chester.
Tarte aux pêches.
Compote de poires.
Chocolat, thé, café.

*Souper* : Perche frite au beurre.
Pommes à l'anglaise.
Fromage, tarte, compote.
Thé, café.

14 avril 1903. *Déjeuner* : Œufs à la coque.
Pain beurre.
Jambon rôti.
Pommes au beurre.
Fromage, compotes.
Chocolat, café, thé.

*Diner* : Pâté de veau, pommes.
Fromage, confiture de mirabelles.
Tarte aux raisins.
Thé, café.

*Souper* : Gigot d'agneau.
Pommes rôties.
Fromage, tarte aux pommes.
Dessert, thé, café.

15 avril 1903. *Déjeuner* : Œufs à la coque.
Pain beurre.
Jambon rôti.
Côte de veau aux pommes.
Fromage Chester.
Confiture mirabelle.
Petits gâteaux.
Chocolat, café, thé.

*Diner* : Gigot froid sauce tomate.
Côte de porc épinards.
Compote de poires.
Chocolat, café, thé.

*Souper* : Côte de veau milanaise
Pommes à l'anglaise.
Fromage, confiture.
Tarte aux pommes.
Café, thé.

Nous prenons ces repas dans une salle à manger, chauffée jour et nuit, d'octobre à fin avril. Un tapis épais couvre le plancher. Dans un coin une chaise longue où l'un ou l'autre des journaliers s'allonge avant le repas ou après le souper. En face une chaise-berceuse où un autre peut se balancer en lisant le journal. Puis la machine à coudre de Madame. Des rideaux blancs aux fenêtres. Une cage et un canari, voilà l'ameublement. Tout à côté se trouve la cuisine : une cuisinière au gaz, une grande armoire, l'eau de la ville. De l'autre côté, le salon meublé d'un superbe piano, d'un petit secrétaire, un canapé, quelques fauteuils très élégants; un tapis superbe; de ceux que l'on rencontre dans les riches appartements de Paris. On le trouve dans le vestibule et aussi dans l'escalier conduisant au premier, où il y a trois chambres au-dessus desquelles se trouve deux mansardes bien meublées comme le reste. Bref, figurez-vous la maison et l'ameublement d'un bourgeois de Paris habitant la banlieue et gagnant trois mille six cents francs l'an, $70 \times 52 = 3.640$ à quoi se monte le salaire de M. Macclennen, comme

charretier. Vous y ajoutez les bénéfices que Madame tire annuellemens des quatre pensionnaires, et une douzaine de poules, d'un jardin de 20 ares qu'elle cultive soigneusement, en se faisant aider, un jour par semaine, d'avril à fin octobre, par un journalier auquel elle donne 7 fr. 50 pour dix heures de travail.

Bien nourris, bien logés, mes charretiers sont aussi bien vêtus et bien chaussés. Chacun d'eux a une paire de bottines fines, une paire de bottes de gendarmes, une paire de bottes de caoutchouc, un imperméable.

Ils sont bien élevés, très réservés dans leur langage, écrivent, lisent les journaux.

*La famille du Journalier.*

Nous venons de voir la maison, l'ameublement, le vêtement, la nourriture. La famille nous intéressera davantage. M. Macclennen est d'origine écossaise, probablement; il est presbytérien. Taille : 1 m. 75 environ. Ni gras, ni maigre, énergique. Sa femme, d'une taille au-dessus de la moyenne, est plus large des épaules que lui, ce qui est assez généralement le cas ici. Elle a du sang allemand, et du sang anglo-saxon dans les veines; mais elle ne ressemble ni aux Anglais ni aux Allemands, ce qui est toujours le cas ici. Parmi les descendants des diverses races européennes, vous ne retrouvez jamais le type originaire. Ils ne sont ni Allemand, ni Anglais, ni Irlandais, ni Ecossais, ni Français, ni Hollandais, quoiqu'ils portent des noms de ces divers peuples. Le climat, le sol, la nourriture, les mariages en font des « Yankees ». Physiquement, intellectuellement, et moralement, entre celui-ci et l'Européen, son aïeul, il y a un abîme.

Avant son mariage Mme Macclennen était couturière. Elle a neuf frères et sœurs. J'en ai vu une, couturière aussi. Mais c'est une demoiselle. Elle a les allures et l'éducation de la fille d'un gros propriétaire français. Mon hôtesse fait toute la besogne de la maison. Elle cuisine pour son mari, ses quatre pensionnaires, ses deux enfants, fait leur lessive, et repasse leur linge.

Son fils ainé, portrait du père, a neuf ans. Aussitôt qu'il est levé, sa mère l'envoie à son piano, dans le salon, pendant une heure, et après régulièrement à l'école. Le cadet, portrait de la mère, a 7 ans. Aussitôt debout, il a aussi quelque travail avant la classe. Après ils vont vendre aux amis et connaissances la verdure du jardin. « Voyez-vous, Monsieur, me dit Mme Macclennen : il faut qu'ils travaillent; mais il faut aussi qu'ils s'instruisent. Ça leur permet de se mieux diriger dans la vie. L'exercice fortifie leur intelligence; mais aussi la nourriture. C'est pourquoi nous mangeons assez souvent du poisson. Le médecin m'a dit que « cet aliment développe le cerveau. »

Ces deux enfants s'acquittent vivement de toute espèce de messages et de travail. Comme leur tante, dont il est parlé plus haut, ils sont vêtus comme les enfants d'un bon propriétaire français. Ils en ont les allures et le langage. Leur père voiture toute la journée. Leur mère est rivée aux soins du ménage de six à dix heures du soir.

Vous pourrez juger sur ce qui précède ce qu'on nomme ici le *Standard of american life*, c'est-à-dire le niveau moyen du vivre de l'ouvrier américain, qui dépasse celui de la plupart des bourgeois de France, et à plus forte raison d'Europe.

* * *

Dans sa *Morale des différents peuples*, Herbert Spencer ne mentionne pas celle de certains naturels du Delaware. Ils sont convaincus que les suffrages sont une marchandise comme le porc et le lard. Le possesseur de ce bien inestimable le vend. Le consommateur l'achète. Vendeur et acheteur, bras dessus bras dessous, se rendent au scrutin afin de prouver leur mutuelle honnêteté. Il n'y a rien à reprendre Le vendeur a ses deux dollars en poche ; l'acheteur son suffrage dans l'urne. L'un et l'autre sont d'une délicatesse parfaite. Des réformateurs obtus et téméraires ont tenté d'ériger en délit cette légitime transaction. Sous la pression formidable de la presse, des églises chrétiennes, de l'opinion publique, la législature avait aboli les garanties tutélaires qui entouraient le contrat passé entre l'acquéreur et le vendeur du vote. Heureusement l'autorité préposée à la sauvegarde de la morale publique veillait, dans la personne du Gouverneur de l'Etat nommé par le Boss. En vertu d'un ukase par lui signé, la loi garantissant la livraison du suffrage vendu est remise en vigueur. Le jour n'est pas éloigné où l'électeur convaincu d'avoir trompé son acheteur sera attaché au pilori, deshabillé et fouetté par le shériff armé d'un fouet de cuir neuf de trois pieds de long. Ce châtiment a été infligé le 9 mai 1903, à Dover, a deux fermiers blancs du Delaware qui avaient volé 51 livres de poulets à un voisin. La propriété d'un suffrage acheté et payé n'est pas moins sacrée que la poule. Il suffira de signaler cette lacune à l'auteur de la *Morale des différents peuples*. L'illustre écrivain la comblera dans la prochaine édition de son ouvrage.

Tout ceci suggère quelques réflexions. Deux dollars, l'impunité, voilà l'appât qui détermine l'électeur. Mais l'acheteur, comment rentre-t-il dans ses débours ? Il y a des millions d'électeurs. Les avances sont considérables. Le trafiquant de suffrages entend les récupérer et de plus faire un honnête bénéfice. Où le trouvera-t-il ce gain ? Des notes accumulées devant nous, et extraites des journaux républicains les plus autorisés vont nous l'apprendre. Nous citons textuellement : « Aujourd'hui 16 mai 1903, le juge Elliot a condamné à six années de

travaux forcés un ancien maire qui était également un meneur politique tout puissant. » Qu'avait-il fait ? Dans l'exercice de ses fonctions il extorquait de l'argent aux femmes soumises. En voici un deuxième autrement influent : Il présidait le Sénat, il était vice-gouverneur de l'un des grands Etats de l'Union. L'agent législatif — remarquez l'appellation, elle est suggestive — du Baking Power Trust de New-York, lui dit devant un autre sénateur : « J'ai pour le Sénat 75.000 francs. Je désire que vous les distribuiez. » Il décline cette offre, mais déclare avoir reçu, après, 7.500 francs pour sa part, plus 50.000 francs à répartir entre sept sénateurs. Toujours dans le même Etat, un autre sénateur, tourmenté par sa conscience, raconte au procureur ce qui suit : « Quand il s'est agi de passer la loi créant une commission des livres scolaires, le Trust des livres scolaires offrit une forte somme. Je touchai 5.000 francs, d'autres autant, quelques-uns peut-être plus. Une autre fois il fut résolu d'étouffer tous les projets de loi en commission. De ce chef, je touchai 1.250 francs. L'on nous offrait de l'argent pour toute chose de quelque importance. Les chemins de fer, les tramways étaient toujours très actifs et leurs représentants nous payaient.

La prescription étant acquise après trois ans pour ces crimes, des délinquants cités par ce sénateur ne peuvent pas être poursuivis. Aux Etats-Unis il y a des législateurs prévoyants.

Mais les conseillers municipaux le sont moins. Témoin ceux de Philadelphie. Deux capitalistes sollicitent la concession des chemins de fer aériens et souterrains à construire. L'un d'eux se présente les mains vides. L'autre offre à la ville 12.500.000 francs pour la concession. Naturellement les conseillers municipaux ont donné la préférence au concessionnaire qui n'offrait rien à la ville. Qu'a-t-il fait des 12 millions et demi dont une municipalité munificente lui fait cadeau. Cela ne se dit pas. Cela se siffle.

Dans cette même ville des administrateurs d'écoles, tous politiciens, viennent d'être condamnés à la prison. Ils levaient tribut sur les institutrices sollicitant un emploi. La police vient de donner la chasse aux maisons de jeu, commanditées par de gros capitalistes. A Philadelphie toujours. Un détective fait la déclaration suivante : « Certains policiers spéciaux des districts qui louaient des cottages sur les bords de la mer, portaient des diamants aux doigts et des panamas sur la tête, devront chercher d'autres ressources que celles qu'ils prélevaient sur les vendeurs de boissons alcooliques sans licences, et sur les maisons de jeu. » Certains agents tirent de cette source des revenus princiers. A Brooklyn l'un d'eux vient d'être révoqué. Il a, pour se consoler une fortune d'un million au bas mot. Inutile d'ajouter que le jeu, l'alcool et les belles, florissaient dans son quartier. Aussi ces sortes d'emplois sont avidement recherchés.

Les capitaux consacrés à l'achat des électeurs donnent ici, comme on le voit, des intérêts usuraires. C'est pourquoi les élections générales se font à coup de millions. Celle du Président plus que toute autre. Un journal républicain nous fournit là-dessus les détails piquants que voici : « On vient de résumer les motifs qu'ont les *intérêts* pour haïr M. Roosevelt.

« On met en évidence, ensuite, l'habileté des financiers à ourdir des trames secrètes ; la puissance des compagnies de chemins de fer ; on affirme que la popularité du candidat n'est qu'une paille devant une locomotive, en face de ceux qui, la carte sous les yeux, décident où les électeurs s'achètent au plus bas prix. Le mot d'ordre est : Il faut détruire Roosevelt. Tout d'abord on ne favorisera aucun candidat. On les flattera tous de quelque espérance pour les décider à pousser à la roue. On affirme que dans le Sud le terrain est assuré, que l'on gagne dans le Nord, et que l'on est à peu près sûr de disposer de la majorité parmi les 90 sénateurs et 386 députés chargés de l'élection présidentielle. »

La querelle est ancienne. Elle remonte au vote de la loi soumettant à l'impôt les concessions dans l'Etat de New-York. Cette taxe fut votée sur les instances de M. Roosevelt, alors Gouverneur de l'Etat de New-York. La finance irritée se débarrassa du gouverneur, et lui donna, comme fiche de consolation, la vice-présidence de la République. Cet héritage présomptif le réduisait à l'inaction et au silence, à peu près comme le prince de Galles pendant le règne de la reine Victoria.

Celui-ci, devenu roi d'Angleterre, s'est signalé par d'heureux changements : la pacification de l'Afrique du Sud, la pacification de l'Irlande, le rétablissement de relations cordiales avec la France, en un mot,par des actes d'une politique libérale, civilisatrice, et pacifique.

Celle du Président des Etats-Unis ne revêt pas précisément ces caractères. Pendant son récent séjour en Californie, comme le héros de Lafontaine, il détrônait le sophi, c'est-à-dire les puissances qui naviguent dans l'Océan pacifique, dont M. Roosevelt veut faire un lac américain. Il n'a pas dit où il s'arrêterait. Entend-il partir des Philippines pour s'emparer du Japon, mettre ensuite la main sur la Chine, conquérir l'Inde Anglaise, et ne s'arrêter qu'au Golfe Persique, comme Alexandre-le-Grand ? C'est un programme bien vaste pour un Président éphémère.

En attendant, si on veut l'en croire, on fondra des canons, on construira des cuirassés, tandis que des milliers d'enfants courent les rues parce qu'il n'y a pas de place dans les écoles ou que les instituteurs manquent.

Pourquoi se préparer à des travaux d'Hercule dans le Pacifique,

quand on a sous la main les écuries d'Augias à nettoyer ? le trafic des suffrages dans toutes les élections, l'élection présidentielle comme les autres. Comme on vient de le voir, les adversaires du Président ont préparé leurs batteries et arrêté leur plan de campagne. Il semble donc naturel qu'il consacre tous ses soins à les déjouer dans son intérêt et dans l'intérêt de la nation entière. Loin d'agir en ce sens, il donne des gages à la protection douanière qui élève progressivement le prix de toutes les choses indispensables. Malgré l'opposition de la commission du Sénat de Washington, il maintient dans son emploi un procureur de district, appuyé par les acheteurs de suffrages du Delawarre, et place leurs protégés dans toute espèce d'emplois. Personne mieux que lui ne sait que toutes les corruptions qui soulèvent le cœur de la population honnête sont l'œuvre de ce qu'il nomme, dans l'un de ses ouvrages, « *la classe riche perverse* », the « wicked rich class. » C'est dans cet arbre pernicieux, ce mancenillier, qu'il devrait porter la hache. Il est pénible d'être témoin d'une aussi soudaine élévation, accompagnée d'une chute aussi prompte et aussi profonde.

LABORER.

Philadelphie, 27 avril 1903.

---

# BULLETIN

## PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mai* 1903).

2. — **Loi** modifiant l'article 263 du tarif général des douanes concernant le citrate de chaux (page 2781).

6. — **Décret** érigeant et organisant en section le secrétariat des archives nationales (page 2838).

7. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre des Colonies sur la marche générale du service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1901 (page 2861).

8. — **Décret** fixant les droits d'assurance à percevoir sur les envois de valeur déclarée à destination du Japon, de l'île de Ceylan et des établissements des Détroits, expédiés par la voie d'Italie et des paquebots anglais ou allemands (page 2886).

9. — **Loi** portant règlement définitif du budget de l'exercice 1897 (page 2901).

— **Décret** modifiant les conditions de livraison et les prix de vente des cigares de luxe fabriqués à l'étranger (page 3009).

— complétant et modifiant les tableaux annexés au décret du 4 septembre 1901 portant règlement d'administration publique sur la livraison en franchise du droit de consommation des sels destinés à l'industrie (page 3010).

— fixant le prix de vente, pour la France et l'Algérie, de la poudre à feu destinée à combattre la grêle (page 3010).

— **Rapport** suivi d'un décret réglementant la vente des armes et des munitions dans les colonies de l'Afrique occidentale (page 3013).

10. — **Décret** reconnaissant comme établissement d'utilité publique l'union des sociétés de gymnastique de France (page 3029).

12. — portant approbation et publication du protocole signé à

Washington, le 27 février 1903, entre la France et les Etats-Unis du Vénézuela pour le règlement des réclamations contre le Vénézuela (page 3069).

— ouvrant un crédit supplémentaire de 20.000 têtes pour l'admission en franchise, à l'entrée en France, de moutons d'origine et de provenances tunisiennes (page 3070).

— Rapport adressé au Président de la République par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur les sociétés d'habitations à bon marché (page 3073).

13. — suivi d'un décret portant réglementation de l'émigration des indigènes de Madagascar et dépendances (page 3106).

— suivi d'un décret réglementant l'immigration à Madagascar et dépendances (page 3107).

15. — au Président de la République, suivi d'un décret portant règlementation des contrats de travail au Congo français (page 3151).

16. — Décret sur la clavelisation des animaux de l'espèce ovine en Algérie (page 3177).

— Rapport au ministre de l'Agriculture sur l'épandage des eaux d'égout (page 3179).

17. — Décret relatif à l'attribution, en 1903, des majorations de pensions de la caisse nationale des retraites (Loi du 31 décembre 1895) (page 3189).

18. — Rapport adressé au Président de la République par la commission de classement pour l'application de la loi sur la relégation pendant l'année 1901 (page 3206).

20. — suivi d'un décret prononçant la dissolution de congrégations et la fermeture d'établissements congréganistes dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (page 3243).

— Décret portant règlement d'administration publique pour les conditions de livraison et les justifications d'emploi de la saccharine ou de toute autre substance édulcorante artificielle (page 3246).

22. — Rapport suivi d'un décret portant suppression du conseil général de Tahiti et Mooréa et création d'un conseil d'administration des établissements français de l'Océanie (page 3288).

27. — au ministre de la Guerre par la commission de recherche des meilleurs procédés d'achats de denrées agricoles par l'administration de la guerre (page 3371).

28. — au garde des sceaux, ministre de la Justice, sur les résultats de l'application, pendant l'année 1902, des dispositions du code civil relatives à la nationalité et à la naturalisation (page 3397).

— adressé au ministre des Travaux publics par la commission de surveillance des épandages des eaux d'égout de la ville de Paris dans les régions de Méry-Pierrelaye et Carrières-Triel (page 3401).

30. — suivi d'un décret modifiant les frais de service et les abonnements pour frais de bureau, chauffage et éclairage des chefs du service colonial dans les ports de commerce (page 3432).

31. — **Décret** portant promulgation de la convention relative au régime des sucres conclue à Bruxelles, le 5 mars 1902, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède et du protocole de clôture qui y est annexé (page 3446).

---

# SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUIN 1903.

NÉCROLOGIE. — MM. Clamageran.
COMMUNICATION. — Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, en août 1903.
DISCUSSION. — De la répercussion des droits de douane.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, président. A la réunion assiste, comme invité par le Bureau, M. William H. Tolman, directeur de l'American Institute of Social Service, de New-York.

M. Frédéric Passy, président, en ouvrant la séance, annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses membres les plus anciens et les plus distingués, M. Clamageran, sénateur inamovible, auteur de nombreux travaux de la plus haute valeur et notamment d'une étude historique des impôts, en quatre volumes, qui restera comme l'un des meilleurs ouvrages sur cette importante matière. M. Clamageran, dit-il, à qui sont dues, en outre, de remarquables études sur diverses questions politiques, morales et économiques, et que sa compétence avait un moment désigné pour le ministère des Finances, était avant tout un caractère. Sa santé, depuis plusieurs années déjà, sans l'empêcher de travailler, le tenait éloigné de nos réunions ; mais il n'avait pas cessé de s'y intéresser, et ceux d'entre nous qui ont pu le connaître lorsqu'il y venait encore ont conservé de lui un souvenir dont ils me sauront gré de me faire l'interprète.

**M. Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont on trouvera la liste ci-après. Il y signale particulièrement une

proposition de loi émanant de la Ligue pour la représentation proportionnelle, dont la discussion aura lieu avant longtemps à la Chambre des députés. Il signale encore l'importante édition des *Tables de mortalité* faite par les soins du Comité des Compagnies d'assurances sur la vie.

**M. E. Levasseur**, vice-président de la Société, annonce que le prochain Congrès de l'Association pour l'avancement des Sciences se tiendra à Angers, au commencement d'août. Le président de l'Association étant, cette année, un économiste, M. Levasseur lui-même, la question d'ordre général qui sera proposée aux discussions du Congrès sera celle-ci : *Des octrois et des résultats produits depuis deux ans par les taxes de remplacement.*

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, la réunion adopte pour sujet de discussion la question suivante, formulée par MM. des Essars et Daniel Zolla.

### DE LA RÉPERCUSSION DES DROITS DE DOUANE.

**M. des Essars** expose ainsi le sujet :

L'incidence des droits de douane, comme celle de la plupart des impôts indirects, est, dit-il, extrêmement obscure. Tous les protectionnistes et beaucoup d'excellents économistes avaient supposé que les prix sur un marché protégé devaient être égaux aux prix des marchés libres plus le droit. Il n'en est rien. Si les choses se passaient ainsi, les courbes des prix d'un même objet à Londres et à Paris seraient parallèles, ce qui est contraire à l'expérience. La formule que je viens de rappeler donne tout simplement le maximum des prix sur les marchés protégés; il n'est atteint que dans de rares circonstances.

L'orateur a cherché quelles pouvaient être les forces qui ramenaient les prix virtuels aux prix réels. Elles sont nombreuses et très compliquées.

Tout d'abord, quand un marché se ferme, les prix baissent sur les marchés concurrents : le théorème a été démontré par Cournot par une voie purement mathématique; le raisonnement le plus simple et l'observation conduisent au même résultat. La comparaison des valeurs à l'importation données par la Commission des douanes prouve que non seulement les marchandises taxées, mais aussi les marchandises exemptes ont baissé à la suite du tarif de 1892.

La contre-preuve peut se faire par la comparaison des coefficients avant et après le traité de commerce de 1860.

Le public, qui ne se rend pas compte de ce qui appartient aux prix et de ce qui appartient aux droits, voyant à la suite de l'établissement d'un droit les prix hausser moins qu'il ne l'attendait, est disposé à croire que les économistes exagèrent l'influence du droit de douane.

La baisse sur les marchés voisins qui réagit sur le marché national est un phénomène relativement peu important à côté de la concurrence intérieure.

Au début de l'application du droit, celui-ci joue à peu près pour sa pleine valeur, mais il donne aux protégés des profits exceptionnels. Il y a là un véritable phénomène de rente, tout le monde veut en profiter, on augmente la production des usines existantes, on en crée de nouvelles et, sous la pression de cette concurrence, les prix baissent si bien que les plaintes des protégés sont toujours aussi vives.

On n'a pas besoin de rappeler la mévente des vins et les réclamations des producteurs de blé. Les industriels des Etats-Unis, qui sont pourtant vigoureusement protégés, ont déclaré devant l'*Industrial commission* que sans les trusts et les combinaisons industrielles, ils auraient dû s'arrêter faute de bénéfices.

En réalité, même avec la protection, il s'établit un état d'équilibre défini par la condition que les échanges se font sans profit ni perte. Cet équilibre se réalise toujours à moins que les industriels n'obtiennent des primes à l'exportation ou que le gouvernement ne fasse de la fausse monnaie. Dans ces cas, les prix parcourent une courbe de poursuites à la recherche d'une position d'équilibre qui se déplace incessamment.

Si aux causes qui viennent d'être énumérées, on ajoute les conditions spéciales à chaque marché : change, taux de l'escompte, délais de livraison et de paiement, etc., on comprendra que la courbe des prix en soit fortement influencée et que la tentative d'exprimer les prix du marché protégé en fonction des prix du marché libre et du droit de douane, doive, dans l'état de nos connaissances, être considérée comme à peu près chimérique.

Il ne s'ensuit pas toutefois que l'on doive considérer le protectionnisme comme inoffensif ou indifférent. L'orateur croit pouvoir démontrer, au contraire, qu'il atteint rudement le consommateur.

Pour se rendre compte de la manière dont il agit, M. des Essars a d'abord examiné, à la même date, 14 articles identiques, exempts des droits en France et en Angleterre. Il a ramené les prix anglais aux unités françaises de poids et de mesure, et ensuite additionné prix français et prix anglais. L'*index number* ainsi obtenu est

318,54 en France et 326,52 en Angleterre. On peut en conclure que les frets et les dépenses accessoires sont sensiblement les mêmes pour le Havre et pour Liverpool. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause des différences entre les prix anglais et les prix français.

Comme en définitive le consommateur achète au détail, s'il y a sur lui une répercussion des droits de douane, c'est dans les prix du détail que l'on pourra l'observer.

Pour la calculer, l'orateur a pris les catalogues d'une grande maison de Paris et d'une grande maison de Londres. Il a pu identifier 46 articles d'épicerie dont le prix total est de 109 fr. 95 à Paris et de 84 fr. 09 à Londres. Les droits de douane et d'octroi ressortent à 11 fr. 34 à Paris et à 1 fr. 57 à Londres. Les prix nets sont de 98 fr. 61 à Paris et de 82 fr. 52 à Londres. Les droits de douane et d'octroi ne suffisent pas pour expliquer cette différence, toutefois, on peut admettre qu'en empêchant la communication des marchés, ils empêchent le nivellement des prix — qui n'est jamais parfait, tant s'en faut, puisque, d'un quartier à l'autre de Paris, les prix sont fort différents — et qu'ils sont pour quelque chose dans l'écart de 19 0/0 que nous constatons au détriment du consommateur français.

Pour la boucherie, les prix anglais et français sont assez voisins. L'index brut établi sur 18 articles est 23 fr. 80 à Paris, l'index net 22 fr. 55; à Londres l'index est 21 fr. 29. Il est vrai que M. des Essars n'a pu comparer que la viande de bestiaux anglais et de bestiaux français sans tenir compte de la viande frigorifiée argentine ou australienne qui joue un grand rôle dans l'alimentation de nos voisins.

Il n'a pas pu identifier les articles d'habillement, mais il a de bonnes raisons de croire qu'à qualité égale, en Angleterre le vêtement est beaucoup moins cher qu'en France.

En résumé, il serait porté à penser, d'après ce qui précède, que le consommateur paie au détail beaucoup plus que le droit acquitté par l'intermédiaire sans que le producteur pour qui, en somme, est faite la protection, y trouve grand profit.

M. **D. Zolla** prend ensuite la parole.

En étudiant, il y a quelque temps, la question de la crise agricole, nous avons été amenés, dit-il, à rechercher dans quelle mesure la protection douanière accordée aux producteurs pouvait avoir provoqué une hausse des prix.

Ce problème de la répercussion des droits de douane sur les

cours est extrêmement délicat ; il s'agit d'éliminer successivement les causes d'erreur et de préciser des différences de prix qui puissent être réellement attribuées à l'influence des taxes protectrices à l'exclusion des autres faits économiques ayant agi dans le même sens ou en sens inverse.

La méthode qui lui a paru, tout d'abord, la plus sûre consiste à choisir des marchandises d'un type uniforme et de qualité équivalente ou très sensiblement équivalente sur la plupart des grands marchés, et de comparer les variations simultanées de leurs cours : 1° sur le marché protégé par des droits de douane ; 2° sur un ou plusieurs marchés libres, dans des pays, par exemple, où les marchandises choisies ne sont pas taxées à l'entrée.

Comme denrées agricoles d'un type à peu près uniforme et de qualité sensiblement équivalente M. Zolla a trouvé : 1° le froment et 2° la viande fraîche de boucherie provenant d'animaux abattus dans les pays mêmes dont les marchés pouvaient être étudiés.

Comme exemples de marchés différents sur lesquels ces deux marchandises sont frappées d'un droit de douane ou admises en franchise, il a désigné les marchés français et anglais.

Voici quelles ont été les variations du prix de l'hectolitre de blé-froment en France et en Angleterre depuis 1876 jusqu'à 1898. Durant cette période de vingt-et-un ans, aucune taxe n'a frappé les blés étrangers chez nos voisins. En revanche, la législation douanière de la France a beaucoup varié dans le même intervalle. Avant 1885 le froment n'acquittait qu'un droit de 0 fr. 60 par quintal ; en 1885 ce droit est porté à 3 francs, puis à 5 francs en 1887 et à 7 francs en 1894.

L'orateur relève en même temps l'écart constaté entre les prix français et anglais.

*Prix de l'hectolitre de blé en France et en Angleterre*[1].

| PÉRIODES TRIENNALES | Prix en France. | Prix en Angleterre. | Ecart entre les deux cours. |
|---|---|---|---|
| — | — | — | — |
| | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| 1876-1878.......... | 22 38 | 21 40 | 0 98 |
| 1877-1879.......... | 22 80 | 21 10 | 1 70 |
| 1878-1880.......... | 22 63 | 19 30 | 3 33 |
| 1879-1881.......... | 22 33 | 19 10 | 3 23 |

[1] Les chiffres du tableau ont été empruntés : 1° pour la France, aux statistiques officielles et notamment au *Bulletin du ministère de l'Agriculture* ; 2° pour l'Angleterre, aux mercuriales publiées par le *Board of Agriculture*.

| PÉRIODES TRIENNALES<br>— | Prix en France<br>— | Prix en Angleterre<br>— | Ecart entre les deux cours<br>— |
|---|---|---|---|
| | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| 1880-1882.......... | 22 23 | 19 30 | 2 93 |
| 1881-1883.......... | 20 98 | 18 90 | 2 08 |
| 1882-1884.......... | 19 47 | 17 10 | 2 37 |
| 1883-1885.......... | 17 90 | 15 70 | 2 20 |
| 1884-1886.......... | 17 16 | 14 30 | 2 86 |
| 1885-1887.......... | 17 29 | 13 80 | 3 49 |
| 1886-1888.......... | 17 98 | 13 70 | 4 28 |
| 1887-1889.......... | 18 48 | 13 80 | 4 68 |
| 1888-1890.......... | 18 79 | 13 40 | 5 30 |
| 1889-1891.......... | 19 36 | 14 10 | 5 26 |
| 1890-1892.......... | 19 16 | 14 20 | 4 96 |
| 1891-1893.......... | 18 33 | 13 40 | 4 93 |
| 1892-1894.......... | 16 54 | 11 40 | 5 14 |
| 1893-1895.......... | 15 38 | 10 30 | 5 08 |
| 1894-1896.......... | 14 81 | 10 30 | 4 51 |
| 1895-1897.......... | 16 02 | 11 30 | 4 72 |
| 1896-1898.......... | 17 80 | 12 90 | 4 90 |
| 1897-1899.......... | 18 .. | 12 90 | 5 10 |
| 1898-1900.......... | 16 60 | 12 40 | 4 20 |

Ce tableau présente une singularité. Au lieu de relever les cours annuels, l'orateur les a groupés de façon à constituer des moyennes triennales successives qui ne diffèrent les unes des autres que par les chiffres relatifs à l'année nouvelle. Cette méthode a l'avantage d'atténuer les brusques variations tout en laissant voir la tendance générale des cours à s'élever ou à s'abaisser. Dans les documents anglais, il en est fait un fréquent usage, et on l'a adoptée ici.

Il est visible que les cours du froment se sont graduellement abaissés en Angleterre comme en France. La baisse est même plus rapide et plus marquée chez nos voisins, surtout à partir de 1885. L'*écart moyen* existant entre les cours français et anglais s'accentue à la même époque. C'est là très certainement une conséquence de l'établissement des droits de douane protecteurs.

Pour vérifier l'exactitude de ses conclusions et celle des chiffres qui leur servent de bases, M. Zolla a dressé un second tableau en utilisant les moyennes annuelles et non plus des moyennes triennales. Si l'on remonte jusqu'à 1871, voici quels ont été les cours du blé en France et en Angleterre, par périodes quinquennales; ces prix se rapportent à l'hectolitre.

| PÉRIODES QUINQUENNALES | Angleterre | France | Ecarts |
|---|---|---|---|
| — | — | — | — |
| | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| 1871-1875............... | 23 60 | 23 70 | 0 10 |
| 1876-1880............... | 20 40 | 21 80 | 1 40 |
| 1881-1885............... | 17 20 | 19 40 | 2 20 |
| 1886-1890............... | 13 50 | 18 40 | 4 70 |
| 1891-1895............... | 11 90 | 16 90 | 5 .. |
| 1896-1900............... | 12 20 | 16 70 | 4 50 |

Les faits déjà signalés plus haut apparaissent ici avec la même netteté. Nous constatons :

1° La baisse du prix en Angleterre et en France ;

2° Un écart de prix qui s'accroît brusquement, à partir de 1886, c'est-à-dire au moment où nous commençons à taxer fortement les blés étrangers ;

3° La persistance de cet écart jusqu'à 1900.

Il y a lieu de faire ici une observation très importante. Depuis 1871 jusqu'à 1885, nos droits de douane sur les froments étrangers n'ont pas dépassé 0 fr. 60 par quintal ou 0 fr. 45 par hectolitre à 75 kilos. Nous voyons, cependant, que le froment s'est vendu en France avec une plus-value sur les cours anglais, plus-value qui atteint :

| | | |
|---|---|---|
| 10 c. seulement | | de 1871 à 1875 |
| 1.40 | — | de 1876 à 1880 |
| 2.20 | — | de 1882 à 1885 |

L'écart de prix constaté est donc très notable, et il augmente nettement de 1876 à 1885, avant qu'on n'établisse en France des droits protecteurs.

De 1871 à 1875, cet écart était, au contraire, inférieur au droit fiscal de 45 centimes par hectolitre.

Ces bizarreries sont explicables quand on étudie, en même temps, les variations des céréales et des importations.

La période 1871-75 a été marquée par des récoltes exceptionnelles de 120 et 133 millions d'hectolitres en 1872 et 1874 ; la production de la période 1871-75 s'élève à 101 millions d'hectolitres, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, tandis que la moyenne décennale 1862-71 [1] n'atteint que 97 millions d'hectolitres. Nos importations, devenues presque inutiles, restent donc faibles. Elles ne dépassent pas 8 millions d'hectolitres. L'écart entre les prix anglais et français est, en conséquence, insignifiant.

---

[1] L'année 1870 ne figure pas dans la moyenne.

De 1876 à 1880, notre production moyenne tombe à 93 millions d'hectolitres, et nos importations se relèvent à 17 millions d'hectolitres annuellement. Les exigences de la consommation ont déterminé une hausse relative, et c'est précisément sous l'influence de cette hausse *relative*, favorisant les importations en France, que nous avons pu nous procurer chaque année les 17 millions d'hectolitres nécessaires à notre marché.

Durant cette période, l'écart augmente entre les cours anglais et français ; il s'élève à 1 fr. 40.

De 1881 à 1885, la production remonte à 108 millions d'hectolitres, et les importations à 14 millions.

Ce chiffre élevé des importations coïncidant avec une production moyenne annuelle plus élevée que les récoltes passées parait être une conséquence du développement rapide de la consommation. Ces progrès ont, à leur tour, une cause qui est aux yeux de M. Zolla très visible : la baisse des prix. Le cours du blé est tombé de

23,70 (1871-75).
à 21,80 (1876-80).
et à 19,4 (1881-85).

Cette baisse est notable. Elle représente plus de 4 francs par hectolitre. — Les exigences de la consommation ont cependant maintenu les cours français à un niveau plus élevé que les cours anglais, et cet écart explique précisément le chiffre considérable des importations provoquées par une différence de cours.

En résumé : le droit de 0 fr. 45 par hectolitre ou de 0 fr. 60 par quintal, n'a exercé aucune influence sur les différences observées entre les cours anglais et français, quand nos récoltes ont été abondantes et les importations faibles.

En revanche, l'action exercée par ce droit et par les déficits reconnus de notre production déterminent une hausse relative en France quand les récoltes sont médiocres et les importations considérables.

On constate un écart entre les prix français et anglais ; le prix du blé en France dépasse notablement le cours de cette période en Angleterre.

Ces faits, bien établis de 1876 à 1880, sont encore visibles pour la période de 1881-1886 durant laquelle des importations considérables se sont produites pour satisfaire aux besoins croissants de la consommation, celle-ci s'étant probablement développée sous l'influence de la baisse rapide du blé, de la farine et du pain.

A partir de 1886 l'influence exercée par les nouveaux droits

protecteurs devient visible. L'écart constaté entre les cours anglais et français varie de 4 fr. 50 à 5 francs par hectolitre, ce qui correspond à une différence de 6 francs à 6 fr. 65 par quintal.

De 1886 à 1890, avec des droits de douane variant de 3 à 5 fr. par quintal, la majoration des cours français s'élève à 4 fr. 70 par hectolitre ou à 6 fr. 25 par 100 kilos.

De 1891 à 1895, le droit de 5 francs est appliqué, sauf pendant la période qui s'écoule du 10 juillet 1881 au 1er juin 1892 — la taxe ayant été réduite à 3 francs. En revanche, cette taxe est portée à 7 francs, dès le mois de mars 1894 (1). L'écart constaté entre les cours anglais et français s'élève en moyenne à 6 fr. 65 durant cette période quinquennale.

De 1896 à 1900 le droit est de 7 francs par quintal, mais sa perception a été suspendue en 1898 du 4 mai au 1er juillet.

Malgré cette exemption provisoire, malgré une récolte moyenne de 115 millions d'hectolitres et, la réduction des importations qui s'abaissent en moyenne à 7 millions d'hectolitres, l'écart constaté entre les cours anglais et français s'élève encore à 4 fr. 50 par hectolitre ou à 6 francs par quintal.

De 1871 à 1875, avec un droit de 0 fr. 45 par hectolitre, une production moyenne de 101 millions d'hectolitres, des importations s'élevant à 8 millions d'hectolitres, l'écart relevé entre les cours anglais et français ne dépassait pas 0 fr. 10 ! Il y a là une comparaison instructive, un rapprochement qui s'impose.

On peut donc soutenir sans invraisemblance ou exagération que nos droits actuels ont provoqué un renchérissement ou une hausse relative de 4 fr. 35 par hectolitre ou de 5 fr. 80 par quintal durant la dernière période quinquennale. Admettons même que cet écart de 0 fr. 10 par hectolitre, constaté de 1871 à 1875, se soit élevé plus haut, avec le même droit de douane,pendant la période 1896-1900. Supposons un écart de 1 franc par hectolitre ou de 1 fr. 33 par quintal; la hausse relative résultant du droit de 7 francs atteint encore 3 fr. 35 par hectolitre ou 4 fr. 50 par 100 kilos en chiffres ronds.

Voilà ce que coûte la protection douanière au consommateur français.

Voilà ce qu'elle rapporte au producteur non pas pour l'ensemble des quantités consommées, mais pour la fraction de la production qui est effectivement vendue.

**M. Raffalovich** fait observer que l'étude de la répercussion

(1) Loi du 27 février 1894.

des droits de douane est à l'ordre du jour de l'Institut international de statistique qui doit tenir sa réunion bi-annuelle à Berlin, au mois de septembre, et, comme il est chargé de présenter le rapport sur cette question, il est fort reconnaissant à MM. Zolla et des Essars, des indications de méthode et des résultats concrets qu'ils ont apportés devant la Société d'Économie politique. Ce n'est pas facile de dégager la surcharge qui résulte du droit de douane, car il faut faire entrer en ligne de compte, bien des éléments qui influent sur les prix et obscurcissent le problème.

Un procédé empirique consiste à comparer le coût d'articles identiques dans un pays protégé et dans un pays plus libéral : céréales, pain, viande, rails, fils de coton d'un numéro déterminé. M. Zolla s'est étendu, avec sa compétence reconnue, sur les produits agricoles. Mais il est d'autres côtés de la question : c'est ainsi qu'un entrepreneur de peinture de Berlin s'est occupé des produits employés par les artisans, pour étudier l'influence du droit de douane, tel que l'a fait le tarif voté en décembre 1902. Le droit sur le ciment intéresse le maçon ; il existe 80 fabriques qui sont syndiquées ; l'entrée en franchise du ciment a jusqu'ici protégé le consommateur, elle va disparaître en même temps que celle d'un grand nombre de matériaux de construction dont le prix modique et la lourdeur sont déjà un obstacle à l'importation étrangère.

Les vitriers auront à souffrir du relèvement des droits sur le verre à vitres. L'industrie du verre est syndiquée. Les peintres en bâtiment auront à souffrir des surtaxes : un petit entrepreneur avec cinq compagnons devra payer pour ses matériaux 138 francs de plus par an. Les couvreurs sont atteints par les surtaxes sur les tuiles, les ardoises ; de même les paveurs ; les cordonniers se plaignent du renchérissement probable de leur matière première, par suite des droits sur les produits tannants.

La conclusion de M. Kruse, auquel M. Raffalovich emprunte ces renseignements, c'est que la protection profite à la grande industrie, aux grosses exploitations et que le renchérissement des matériaux de construction, des matières nécessaires à la fabrication frappe le petit producteur, qui a de la peine à reporter sur son client tout le poids de la surtaxe. Le relèvement des droits de douane sur les produits alimentaires, sur les céréales, atteindra durement les ouvriers en Allemagne. Une famille de quatre personnes, dont le chef gagne 1056 francs par an, consomme 193 fr. par an de pain, 18 p. 100 de son revenu, — pour la viande 12 p. 100, pour la bière, le lait, l'eau de seltz, 5,8 p. 100.

Un relèvement des droits sur les céréales impose une surtaxe de 30 francs par an, c'est beaucoup. L'écart dans les prix de la viande en Allemagne d'une part, en Autriche, en Russie de l'autre est considérable. L'Allemagne est protégée par des droits d'entrée et par une police vétérinaire protectionniste. La qualité inférieure coûtait par kilo :

| | A Berlin | A Vienne |
|---|---|---|
| Bœuf........... | 1 10 | 0 78 |
| Veau ........... | 1 20 | 0 80 |
| Porc............ | 1 30 | 0 80 |

L'écart entre deux localités voisines, russes et allemandes est de 15 pfennings (30 p. 100) pour la viande de porc, de 28 pfennings (28 p. 100) pour le jambon.

**M. Paul Leroy-Beaulieu** rend hommage à l'ingéniosité et à l'esprit critique de MM. des Essars et Zolla, qui ont essayé d'élucider cette question si difficile, celle de la répercussion de l'impôt.

Il fait remarquer, pourtant, contrairement à certaines observations formulées ci-dessus, que l'on ne peut porter un jugement un peu positif qu'en comparant des prix de gros. En effet, ce serait se faire illusion que de comparer, par exemple, une épicerie française et une épicerie de détail anglaise. Bien d'autres éléments que les droits de douane interviennent pour déterminer et influencer les prix de détail. Toute l'organisation du commerce intérieur est bien meilleure en Angleterre qu'en France, où les produits, du reste, sont grevés de droits de toutes sortes bien plus élevés.

On commet souvent une grave erreur en parlant de l'incidence des droits de douane sur le blé, par exemple. On veut les calculer comme si la taxe de protection portait sur l'ensemble de la consommation totale du pays. Or, sur 115 millions d'hectolitres environ, il en est à peu près 45 millions qui sont absorbés par les semailles, d'une part et, d'autre part, par la consommation même des agriculteurs. Il est évident que le droit ne saurait porter sur ces quantités.

M. Zolla a montré, fait remarquer M. Paul Leroy-Beaulieu, que, avant même l'établissement du droit sur le blé, il y avait un écart de 2 fr. 10 ou 20 entre les prix à Londres et à Paris, alors qu'il n'existait qu'un droit de statistique de 0 fr. 60 par quintal (0 fr. 45 par hectolitre). On ne pouvait, à cette époque, invoquer une influence quelconque des taxes douanières sur ces différences de prix.

Tout en reconnaissant le soin que MM. des Essars et Zolla ont pris de dresser des tableaux de produits choisis dans la consommation courante de divers pays, M. Leroy-Beaulieu eût voulu qu'on réunît un nombre encore plus grand d'articles, afin d'en tirer des conclusions plus autorisées.

On eût pu, du reste, se rendre compte, dès l'abord, que les prix doivent être plus élevés en France qu'en Angleterre, car notre marché est beaucoup moins étendu, sauf pour le café, qui a, au Havre, un large marché. Pour la généralité des produits, il est fort difficile de démontrer quelle est, dans l'écart entre les prix, la part du droit de douane.

Du reste, pour qu'il y ait répercussion, il n'est pas besoin qu'il y ait une importation effective plus ou moins élevée ; il suffit que la demande de la consommation corresponde à une nécessité réelle.

M. D. Zolla, dans son étude, a procédé par périodes quinquennales. L'orateur est d'avis que, pour le blé particulièrement, il faudrait examiner chaque année séparément, car, en temps de fortes récoltes, le droit de douane ne joue pas, et, par conséquent, il n'y a point de répercussion.

M. des Essars a fait cette observation, que l'établissement d'un droit de douane, dans un pays, sur un produit, fait baisser le prix de ce produit dans les pays voisins. Cela prouverait au moins qu'il y a une petite part de vérité dans cette assertion, que les droits de douane sont en partie payés par l'étranger, ce que prétendent les protectionnistes.

Maintenant, après avoir reconnu, ce qui n'est pas douteux, que les droits de douane portent en réalité sur le consommateur, il faut aussi admettre que ces droits exercent une sérieuse action stimulante sur la production. C'est ainsi que la France arrive peu à peu et arrivera dans quelque temps, dans douze, quinze ans,... à produire régulièrement tout le blé nécessaire à sa consommation, et même au-delà. Et pourtant, même alors, les agriculteurs ne voudront point renoncer au droit protecteur. Ou s'ils y renoncent, ce sera difficilement, et, du reste, il ne jouera plus.

M. Zolla, en ce qui concerne la viande, a fait plusieurs observations intéressantes, considérant surtout, en France et en Angleterre, la viande de deuxième qualité. M. Leroy-Beaulieu ne croit pas que, à l'égard de ces sortes de viande, le droit de douane puisse fournir une explication suffisante de l'écart des prix dans les deux pays. En effet, plus l'aisance pénètre dans une population, et plus celle-ci recherche les bons morceaux, et plus elle

délaisse les autres, dont la vente, on l'observe à Paris, devient de plus en plus difficile.

Chez l'ouvrier anglais, dont la situation économique s'est régulièrement élevée, on remarque, particulièrement au point de vue de la viande, une tendance à rechercher des morceaux de qualité toujours meilleure.

En réalité, conclut M. Paul Leroy-Beaulieu, tout en reconnaissant l'intérêt de ces sortes de recherches, il faut aussi s'avouer qu'il est impossible d'arriver à des résultats d'une exactitude absolue.

**M. Schelle** veut faire remarquer que l'examen des prix de vente ne saurait rendre compte de l'effet exercé sur eux par les droits de douane. Le consommateur est dans une situation très défavorable, en tout état de cause, car la protection l'empêche d'aller librement acheter au-dehors tout ce dont il aurait besoin.

M. **Yves Guyot** rappelle que sur l'initiative de M. Arthur Raffalovich, en 1901, l'Institut international de statistique nomma une commission chargée d'étudier la question de la répercussion des droits de douane. M. Raffalovich a bien voulu se charger du rapport et il demande à toutes les personnes qui ont fait des travaux sur ce sujet de lui donner les rénseignements qu'ils possèdent et de lui indiquer la méthode qu'ils ont suivie. M. Yves Guyot a reçu un important travail de M. Atkinson, de Boston; M. Nicolaï, de Belgique, l'a prévenu qu'il allait envoyer incessamment un important rapport; M. Hendriks, qui représente la commission pour l'Angleterre, a répondu dans une note serrée que l'Angleterre ayant le bonheur de posséder le libre-échange, la question ne s'y posait pas.

Dans le travail de M. des Essars, il y a eu une petite confusion. Le coton brut n'est frappé de droits de douane ni en France ni en Angleterre; les droits qui frappent le café, dans les deux pays, sont des droits fiscaux et non des droits de douane : par conséquent la question de répercussion des droits de douane ne se pose pas à propos de ces objets.

M. Yves Guyot ne partage pas l'avis de M. Leroy-Beaulieu que la comparaison des prix de détail ne peut donner aucun résultat. Un exemple précis montre que l'influence d'un régime peut être déterminé par les prix de détail : le sucre vaut 1 fr. 10 le kil. chez l'épicier français, quand il vaut 0 fr. 50 chez l'épicier anglais.

On peut apprécier aussi la répercussion des droits de douane et d'une prohibition hypocritement déguisée sous le prétexte d'hy-

giène, quand on voit dans les boutiques de Londres du mouton américain ou australien à 9 1/2 pence les deux livres, soit 0 fr. 95 le kilo sans os, des gigots de la Nouvelle-Zélande à 6 pence la livre, soit 1 fr. 30 le kil. C'est à cette concurrence qu'il faut attribuer l'abaissement du prix de la viande de qualité inférieure en Angleterre, et non au dédain de l'ouvrier anglais pour elle. L'abaissement du prix de la viande entraîne en même temps l'abaissement du prix du poisson qui est beaucoup meilleur marché qu'à Paris.

M. des Essars, M. Daniel Zolla, M. Paul Leroy-Beaulieu sont tous d'accord pour constater que c'est le consommateur qui paye le droit de douane. Ils sont d'accord pour reconnaître que lorsque le droit de douane joue, il ne joue pas seulement sur les quantités qui sont importées, mais sur toutes les quantités qui passent sur le marché. Ils ont constaté encore que lorsque l'objet est rare, le droit de douane joue complètement, tandis qu'il ne joue qu'en partie quand l'objet est abondant. M. Yves Guyot rappelle qu'en 1887, dans une brochure qui n'a pas paru en français, mais qui fait partie des publications du Cobden Club, il a montré par des graphiques la constance de ce fait.

Si le droit sur le blé jouait complètement, comme il a joué en 1897, comme il a joué, il y a quelques semaines, si l'on admet que 70 millions de quintaux de blé — chiffre un peu supérieur à celui de M. Zolla — passent sur le marché, ce serait une charge pour le consommateur qui se traduit par 70 millions $\times$ par 7, soit 490 millions. Admettons qu'en moyenne le droit n'ait joué qu'à moitié, c'est une charge pour tous les consommateurs de blé de 245 millions. C'est certainement un impôt de plus de 200 millions prélevé au bénéfice d'une minorité de propriétaires.

MM. des Essars et Zolla n'ont pas examiné, ce qu'a fait M. Atkinson, pour les Etats-Unis, comment la répercussion des droits de douane opérait sur la population, le nombre des personnes qu'ils protégeaient, dans quelle mesure ils les protégeaient, et le nombre des personnes qu'ils frappaient.

Ainsi la majorité des agriculteurs en France profite-t-elle des droits de douane sur les blés et le bétail? D'après l'enquête de 1892, la culture des céréales représente 29 p. 100, moins du tiers du territoire agricole. Dans les départements où elle est le plus répandue, nous trouvons les proportions suivantes : Ille-et-Vilaine, 52 p. 100; Eure-et-Loir, 51 p. 100; Somme, 48 p. 100; Pas-de-Calais, 47 p. 100.

On peut dire que tout le Midi de la France est obligé d'acheter

du blé. Mais les cultivateurs ou propriétaires de petites exploitations de 1 à 10 hectares, qui sont au nombre de 2.235.000, vendent-ils du blé? Avec l'assolement triennal, ils ne sont pas susceptibles en moyenne d'avoir plus de 2 hectares de blé. D'après la moyenne de 17 hectolitres de blé à l'hectare, qui équivalent chacun à 76 kilos, chacun de ces exploitants peut obtenir 26 quintaux et demi de blé.

D'après la formule 1 kilo de blé égale 1 kilo de pain, la consommation d'une famille de 5 personnes étant de 200 ou 300 kilos par tête et par an, ne laisserait pour une famille qu'une douzaine de quintaux; mais ce ne sont pas les petites exploitations qui produisent du blé. Les seuls à profiter du droit de 7 francs, ce sont ceux des 711.000 propriétaires de la moyenne propriété de 10 à 40 hectares, des 138.000 propriétaires de la grande propriété au-dessus de 40 hectares qui ont des terres à blé.

Si la petite propriété compte 4.800.000 propriétaires, sa contenance n'est que de 12.571.000 hectares. La propriété moyenne représente 14.313.000 hectares, la grande 22.806.000 hectares. Si les petites exploitations occupent 100 hectares, les grandes occupent 292 hectares, près des deux tiers en plus, mais relativement au nombre, la proportion est renversée : pour 100 propriétés au-dessus de 10 hectares, il y en a 565 au-dessous, et si le droit sur les blés joue, c'est au détriment de ces 565 petits propriétaires et au profit de cette centaine.

De même pour les droits sur le bétail; les petites propriétés de 1 à 5 hectares occupent 952.000 hectares de prairies; celles de 5 à 10 hectares 977.000, total : 1.929.000 hectares.

La moyenne propriété a 2.388.000 hectares de prairies; la grande 2.039.000, total : 4.300.000 hectares de prairies.

La part des prairies, dans la moyenne et la grande propriété, est, relativement à cette part dans la petite propriété, comme 223 est à 100.

Par conséquent, les droits sur le bétail n'ont été établis qu'au profit des grands et non des petits propriétaires qui ne forment qu'une minorité.

D'après l'enquête de 1892, il y avait une superficie de 1.900.300 hectares cultivés en vignes, représentant moins de 4 p. 100 du territoire agricole, On ne trouve que 8 départements où elle dépasse 9 p. 100. Ce n'est donc qu'au profit d'une très petite minorité agricole que le vin est frappé.

D'après le recensement des professions établi en 1896 et publié en 1901, les établissements agricoles comptant de 1 à 4 salariés, par conséquent les plus petits, non vendeurs de blé ou très petits

vendeurs de blé, représentent 72 p. 100 du total. Il ne resterait donc que 8 p. 100 des agriculteurs qui pourraient avoir intérêt au droit de 7 francs.

L'industrie représente 35 p. 100 de la population active : mais la petite industrie, qui transforme des matières secondes, a un intérêt opposé à la protection; et le nombre des établissements ne comprenant que de 1 à 4 salariés compte pour 85 p. 100. Le commerce compte pour 5 p. 100, et le grand comme le petit commerce a intérêt à la liberté des échanges. Il en est de même de la banque et des professions libérales, celles-ci comptent pour 7 p. 100.

Qui donc a intérêt à la protection? Moins de 8 p. 100 des agriculteurs, soit 3 p. 100 environ du total de la population active : la moitié peut-être des 15 p. 100 de la population active engagée dans la grande industrie, ce qui fait 4 ou 5 p. 100 du total de la population active ; 3 p. 100 de la population agricole; 4 ou 5 p. 100 de la population industrielle : soit 8 p. 100. Il n'y a donc pas 10 p. 100 de la population active de la France qui peut bénéficier des droits de douane.

Mais ce chiffre est encore exagéré, car il comprend aussi bien les salariés que les salariants. Or, tous les salariés, qu'ils appartiennent à des industries protégées ou non, ont intérêt à la vie à bon marché.

Or, sur les 18.467.000 personnes des deux sexes qui représentent la population active de la France, les salariants comptent pour 4.281.000, les salariés pour 13.858.000. Donc, les salariés comptent pour 75 p. 100 et si l'on y ajoute tous les participants aux professions dont les intérêts sont contraires à la protection, nous ne trouverons pas 5 p. 100, pas une personne sur 20 ayant intérêt à la protection.

M. Yves Guyot avait fait ce travail avant de connaître celui de M. Atkinson, et M. Atkinson arrive au même résultat pour les Etats-Unis. Ces faits montrent que l'étude objective de la répercussion des droits de douane, si prudents que soient leurs auteurs, aboutit à une nouvelle démonstration en faveur du libre-échange.

**M. Alfred Neymarck** rappelle ce que répondait, il y a une quinzaine d'années, M. Léon Say à un de nos regrettés confrères, M. Ameline de la Briselaine qui, dans une discussion comme celle de ce soir, niait l'incidence des droits de douane et montrait leurs avantages. « Il y a bien cependant quelqu'un qui les paie toujours, interrompit M. Léon Say, c'est le consommateur ! »

Cette parole de M. Léon Say pourrait être la philosophie et la conclusion des observations échangées ce soir. Les droits de douane ont une répercussion indéniable, inévitable, et pour s'en rendre compte, il faut, comme le disaient MM. Zolla et Leroy-Beaulieu, comparer surtout des matières comparables entre elles ainsi que les prix en gros des marchandises et objets comparés, plutôt que les prix de détail. Vu l'heure avancée, M. Alfred Neymarck se bornera à citer un seul exemple. Nous possédons, en Algérie, l'alfa, qui couvre tous les hauts plateaux. Les commerçants anglais l'achètent, le transportent en Angleterre et en font du papier sur lequel sont imprimés tous les journaux anglais. Le papier d'alfa coûte 20 à 25 p. 100 meilleur marché en Angleterre qu'en France. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons. en France, des droits de douane sur les produits chimiques qui servent à faire la pâte à papier. Les journaux anglais sont tirés sur du papier qui provient d'un des principaux produits de notre belle colonie, et ce papier qui est très beau, très résistant, leur revient à bien meilleur marché que le nôtre.

C'est une illusion de croire que les droits de douane constituent un avantage pour un pays. Il y a, comme disait Bastiat, ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. Le producteur vend plus cher; or, le consommateur, c'est tout le monde,y compris le producteur, et c'est la majorité des contribuables. La vérité économique est que le consommateur doit se procurer et payer ce dont il a besoin, le plus abondamment et le meilleur marché possible. Les droits de douane faussent cette vérité.

M. **Frédéric Passy**, président, n'essaye pas de résumer la discussion. Il ne pourrait que constater l'unanimité des opinions. Mais, puisque M. Neymarck vient de rappeler le nom de M. Améline de la Briselaine, il se permettra de compléter le souvenir qui vient d'être visé. M. Ameline, dit M. Passy, dans une séance où l'on avait parlé comme aujourd'hui de la liberté commerciale et de la protection, avait, à la dernière heure, avec beaucoup de verve, soutenu cette dernière, et fait violemment le procès de la liberté. Il espérait, évidemment, pouvoir faire dire le lendemain, dans les feuilles protectionnistes, que la séance s'était terminée sur un discours protectionniste. Je crus devoir, malgré l'heure très avancée, demander la parole et obtenir le résultat contraire. Comme nous nous retirions, je lui exprimai mon étonnement de le voir, avec de telles opinions, occuper une chaire d'économie politique à l'Ecole supérieure du commerce. « Oh! me répondit-il en

souriant, là-bas j'ai d'autres opinions ». Quelque temps après, en effet, j'examinais les élèves de cette Ecole, et leurs réponses n'avaient pas lieu de me scandaliser. « Vous le voyez, me dit alors avec le même sourire notre collègue, ici j'enseigne les bonnes doctrines ; les autres sont pour la Société des agriculteurs, dont je suis membre ». Il connaissait son La Fontaine. Dans notre Société, en général, nous n'avons pas l'art de ces convictions contradictoires et simultanées.

La séance est levée à onze heures un quart.

CHARLES LETORT.

---

### OUVRAGES PRÉSENTÉS

JACQUES VAVASSEUR. *Les Sociétés commerciales en Allemagne.* — *Paris*, 1903, 8°.

*Comité des Compagnies d'assurances à primes fixes sur la Vie (Compagnie d'Assurances générales, Union, Nationale). Tables de mortalité (1900) des rentiers et assurés en cas de vie établies par le Comité des trois Compagnies.* — *Paris*, 1902, 8°.

*Comptoir national d'Escompte. Assemblée générale ordinaire du 25 avril* 1903. — *Paris*, 1903, 4°.

*Ligue pour la Représentation proportionnelle. Proposition de loi ayant pour objet l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives.* Avril 1903. — *Paris*, 178, rue Montmartre, 1903, 8°.

PAUL MELON. — *Problèmes algériens et tunisiens. Ce que disent les chiffres.* — *Paris*, 1903, 8°.

*Annales du Conservatoire des Arts et Métiers.* 3e série. T. IV. *Paris*, 1902, 8°.

# UNE VÉRITÉ DE LA PALICE

Tout le monde sait ce qu'on doit entendre par une vérité de La Palice. C'est ce que, dans un langage plus moderne, on appelle un *truisme*, mot nouveau, né, d'après Littré, de l'anglais *true* qui signifie *vrai* ou, si vous voulez, de l'allemand *treu* qui veut dire *fidèle*.

Et le savant lexicographe définit le truisme une vérité banale qui ne mérite pas d'être répétée. C'est déjà quelque chose d'être une vérité, puisque la vérité est la qualité par laquelle les choses apparaissent telles qu'elles sont. Et c'est dans ce sens que Pascal a pris le mot vérité, quand il a dit (Geomet. II): « Il y a un art pour faire voir la liaison des vérités avec leurs principes. » Mais en réalité, il n'y a plus lieu de faire une telle liaison, il n'y a plus ni nécessité, ni intérêt d'entreprendre la démonstration d'une vérité lorsque cette vérité est devenue *banale*, c'est-à-dire, tellement évidente qu'elle s'impose impérieusement à tous les esprits. A y trop insister, on risque d'importuner les gens. On s'expose à s'entendre dire : « Vous nous rebattez les oreilles! Vous nous dites une vérité de La Palice. »

Il arrive que certaines vérités douées de cette évidence qui dispense d'en établir la liaison avec leurs principes, sont désagréables à certains. Tel est le cas de la plupart des vérités économiques. Pourtant elles ne plaisent point aux protectionnistes, dont, en effet, elles condamnent les agissements. Ils les traitent aussi de vérité de La Palisse, voulant par là donner à entendre que ce sont des sortes de naïvetés, dont il serait oiseux d'entreprendre la démonstration.

Mais ce n'est pas avec cette intention à la fois ironique et prudente que, à la dernière séance de la Société d'Economie Politique l'un de ses membres les plus éminents a qualifié de vérité de La Palice cette proposition si souvent démontrée, notamment par Adam Smith, par Cobden, par Bastiat, et, parmi les plus modernes, par M. Paul Leroy-Beaulieu (Traité d'Economie Politique IV, page 117-121), sans en nommer beaucoup d'autres, proposition que justement MM. des Essars et M Daniel Zolla venaient d'établir de la façon la plus brillante, à

savoir, que les consommateurs supportent en définitive les frais de la protection.

L'orateur dont il s'agit a certainement voulu dire que c'était là une vérité si claire, si évidente qu'il n'y avait plus besoin d'en refaire la démonstration.

Les libre-échangistes ont, sans aucun doute, éprouvé une vive satisfaction à entendre affirmer, sous cette forme persuasive, et avec une si agréable éloquence, l'évidence de leurs principes.

Le temps n'a pas permis, cette fois, d'en développer les conséquences nécessaires, de faire voir, par exemple, que, si les consommateurs paient ainsi aux producteurs des taxes arbitrairement fixées par le législateur, ils sont victimes d'une spoliation qui a pour effet de troubler leur notion du juste, de mal utiliser le produit de leurs efforts et de faire de la loi un moyen d'enrichir quelques-uns aux dépens de tous. M. Schelle en a bien dit quelques mots. Ils étaient trop brefs, malheureusement. Ces vérités, il est vrai, conséquence de la première, ont été comme celle-ci souvent démontrées ; cependant, il est permis de croire qu'il serait utile d'y revenir, d'en faire pénétrer la conviction dans les intelligences de tous, d'amener les peuples et les gouvernements à les traduire en actes. C'est un service que les économistes ont souvent tenté de rendre; ils devront encore l'essayer au risque de froisser les bénéficiaires de la protection.

Ce serait paraître vouloir fuir la bataille que de se borner à dire avec une spirituelle désinvolture : Baste ! ce sont des vérités, mais des vérités de la Palice !

J. Fleury.

# COMPTES RENDUS

FERMENTS ET LEVAINS, par le contre-amiral RÉVEILLÈRE. Broch. in-12 de 91 p. Paris, Fischbacher.

C'est encore une de ces intéressantes, originales et suggestives brochures dans lesquelles, de temps à autre, l'amiral Réveillère développe, sous ses différents aspects, sa thèse favorite, sa thèse vraiment libérale de l'autarchie. Comme les précédentes, celle-ci est une suite de réflexions piquantes et profondes, formulées dans ce style ferme, précis et vivant dont il a au plus haut degré le secret.

J'en cite au hasard quelques-unes, car il est difficile d'analyser ces pages primesautières et sans autre lien que l'unité de la foi économique et morale qui les inspire.

« Qu'est-ce qu'un homme ? C'est un enfant dans lequel on a investi du capital »; du capital moral surtout et du capital matériel aussi; destinés à se reproduire, s'il en est fait bon usage, et à produire, en se transformant et retransformant de l'un dans l'autre.

« L'histoire est le tableau, jamais terminé, de la transformation de l'homme naturel en homme social »...

« Il faut posséder un cerveau collectiviste pour songer à établir sur le même type les industries de la pêche et de la métallurgie »...

« On dirait nos programmes d'instruction secondaire rédigés par des culs-de-plomb pour l'usage de culs-de-jatte »...

« Dans une société parfaite, le rôle de l'État se bornerait, à peu près, à celui de surveillant des contrats librement consentis. »

« Sans doute, il y a des industries nationales ; mais qu'est-ce qu'une industrie nationale? C'est une industrie dont la supériorité s'impose, une industrie vivant d'elle-même et par elle-même — c'est se moquer du public de qualifier industrie nationale une industrie qui vit aux frais et dépens des nationaux.

« C'est à la libre concurrence sur le marché universel à désigner les industries ayant droit au titre de nationales.

« Les partisans des industries soi-disant nationales, soutenues avec

le fruit du travail fécond ressemblent à des entrepreneurs d'acclimatation d'éléphants aux frais des éleveurs de bétail. »

J'extrais encore ce passage à l'adresse des anglophobes et des protectionnistes :

« J'assistais, à Roscoff, à un retour de campagne de marchands d'oignons.

« L'un d'eux me dit joyeusement : « Voyez-vous, monsieur, tous les « jours coule, d'Angleterre à Roscoff, un ruisseau d'or, et pas une motte de terre de Roscoff n'a passé en Angleterre »...

« Toutes les institutions vieillissent, l'humanité progresse dans un provisoire éternel »...

« Les hommes recherchent la richesse et honorent la vertu ; si la richesse était l'infaillible récompense du dévouement et de la vertu, il n'y aurait plus de dévouement ni de vertu »...

Je m'arrête sur ces deux dernières citations. Et je m'arrête, non pour les contredire en elles-mêmes, — prises isolément, elles sont parfaitement justes — mais pour combattre, parce que je la crois fausse, et parce qu'elle est exposée avec une grande apparence de logique, la thèse dans le développement de laquelle elles ont pris place.

L'amiral Réveillère, qui est — nous avons eu mainte fois l'occasion de le constater — un véritable économiste, professe cependant, sur un point au moins, une doctrine qui, à notre avis, bien qu'elle ait été acceptée par quelques-uns de nos maîtres, est anti-économique. Il est partisan de l'impôt progressif, et tout particulièrement de l'impôt progressif sur les successions. Je fais trop de cas de son opinion, et je crains trop l'influence que peut avoir sa vigoureuse dialectique pour laisser passer, sans essayer de la réfuter, une thèse que je considère comme dangereuse.

L'argumentation de l'amiral Réveillère est simple et elle est spécieuse : sévère aussi. Il ne se paie pas, comme un trop grand nombre, de faciles déclamations contre l'inégalité des fortunes. Il ne prétend pas que le capital soit un vampire et que le rôle de l'État soit de refaire, dans le sens de l'égalisation, la répartition des richesses, en rognant à mesure, par la loi, les parts que le travail fait trop grosses.

Il professe, au contraire, avec Bastiat et avec nous, ses disciples, que le capital est l'agent démocratique par excellence ; que quiconque s'enrichit honnêtement, enrichit, dans une proportion plus considérable encore, la société. Un Bessemer, dit-il, un Nobel, un Giffard, qui ont fait des fortunes se chiffrant par dizaines de millions, ont procuré à leurs contemporains, sans parler des conséquences ultérieures, des avantages qui se chiffrent par milliards ; et dès lors, loin de jalouser leurs succès, on doit, au contraire, s'en réjouir.

Il ajoute — et c'est encore une constatation dont il fait honneur à Bastiat — que plus nous allons, plus la richesse se développe, plus l'activité industrielle prend d'extension, et plus la part proportionnelle du capital, par rapport à la part du travail, va en diminuant. Il réfute, et d'une façon qui ne souffre pas de réplique, le sophisme qui consiste à voir dans la possession du capital une supériorité une fois définitivement acquise, dont on n'a plus qu'à jouir sans souci, et il montre, avec Stanley Jevons, que le capital, représenté par des choses périssables, incarné sous des formes dont le progrès, à toute heure, anéantit la valeur en les dépassant, ne subsiste qu'à la condition d'être incessamment entretenu par une bonne administration et renouvelé par un travail heureux. En sorte que, comme l'établit M. de Molinari, et comme l'expérience journalière permet de le constater, la force même des choses, lorsque des privilèges abusifs n'y font point obstacle, suffit à enlever rapidement aux mains ou aux cerveaux qui n'y ont point de titres directs la richesse légitimement acquise par ceux qui l'ont créée.

Mais cependant, dit l'amiral, dans cette richesse produite par le travail, il y a une part qui est personnelle et une part qui ne l'est pas : il y a l'individu, d'un côté, et il y a la société de l'autre, qui, sciemment ou non, collaborent. Un grand inventeur, un chimiste, un physicien, un mécanicien fait des découvertes ou des applications des découvertes antérieures qui lui procurent des bénéfices peut-être considérables. Y serait-il parvenu sans l'aide qu'il a reçue de son milieu et de son temps, sans les connaissances qui résultent des recherches de ses prédécesseurs, sans l'existence des matériaux qu'il a mis en œuvre ? Une part de sa propriété, par suite, n'appartient-elle pas réellement à la société, et n'est-il pas juste qu'il lui en tienne compte ?

Et comme il est impossible — l'amiral Réveillère le reconnait — de faire avec quelques chances de succès la ventilation qui serait nécessaire pour distinguer ce qui revient à la société et ce qui revient à l'individu, et que l'on ne peut dès lors faire par approximation qu'une cote mal taillée : nous admettrons, dit-il, que les deux parts sont égales ; et dans toutes les successions nous considérerons une moitié de la fortune comme étant la juste rémunération de l'œuvre personnelle du défunt ; l'autre comme étant l'œuvre de la société. La première, inviolable, transmise intégralement à ses héritiers, sera exempte de tout prélèvement fiscal ; la seconde, soumise à revendication, sera frappée d'un impôt d'autant plus lourd qu'elle sera plus forte, impôt qui pourra et devra aller, pour les très grosses fortunes, jusqu'à la confiscation absolue.

Il est difficile, on en conviendra, de mieux raisonner. Mais il est difficile, me semble-t-il aussi — j'en demande pardon à mon ami

l'amiral Réveillère — de se mieux contredire et de se réfuter soi-même, ou plutôt de s'être réfuté soi-même par avance avec plus de force.

Eh ! oui sans doute chacun de nous doit à la société dans laquelle il a trouvé des éléments d'existence de toutes sortes : idées, matériaux, outils, à la préparation desquels il n'a point contribué, chacun de nous doit à la société une grande partie, la majeure partie de ce qu'il est et de ce qu'il fait. Et le chancelier Bacon a eu raison de dire que tout homme naît débiteur. Mais la société, de son côté, cette société qui, dites-vous, mon cher amiral, n'existe que par les individus, seule réalité vivante, doit à son tour à ses membres tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle fait, et tout ce qu'elle a. Et si elle a, sur le fruit de leur travail, une créance dont il est impossible de déterminer le chiffre, chacun d'eux, de son côté, puisqu'en augmentant son actif il a augmenté l'actif social, a, sur celui-ci, une créance semblable, plus considérable, dites-vous vous-même, à propos de Bessemer, de Giffard, de Jacquart ou de Stephenson. Et si vous prétendez faire valoir la vôtre, de quel droit leur interdirez-vous de faire valoir la leur ? Le mieux n'est-il pas de renoncer, d'un côté comme de l'autre, à des prétentions qui se refusent à toute évaluation même approximative, et de se borner à demander à la richesse, fruit du travail, soit pendant la vie de son possesseur, soit à sa mort, les prélèvements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la société et acquitter les frais de l'imparfaite, mais indispensable sécurité sans laquelle la richesse ne pourrait ni s'obtenir ni se conserver ?

Il y a, à mon avis, bien autre chose encore à dire contre la progression et en faveur de la proportionnalité de l'impôt. Je l'ai dit ailleurs à mainte reprise. Je n'essaierai pas de le redire ici. Mais il y a une chose tout au moins contre laquelle je ne puis m'abstenir de protester : c'est le sentiment qui fait regarder la fortune transmise comme moins sacrée que la fortune acquise. Celui qui la reçoit peut y avoir moins de droit que celui qui la lui laisse. Et c'est pourquoi j'estime que la loi française, avec son partage égal obligatoire et sa réserve, cause de tant de troubles dans les familles et de tant de désastres dans les fortunes, a dépassé la mesure et méconnu l'intérêt social, en même temps que le droit du père de famille. Mais, pour celui-ci, qui pouvait de son vivant disposer de son avoir et le dépenser tout entier, et qui, en l'acquérant et en le conservant, a moins songé à lui-même qu'à ceux qui viendraient après lui, elle est, et elle reste inviolable. Le frapper dans ses représentants, c'est le frapper lui-même : c'est le priver, dans une mesure plus ou moins forte, de son salaire ; c'est lui enlever, selon l'admirable vers de La Fontaine, le fruit qu'il goûtait par avance ; c'est diminuer, avec l'intensité de ses espérances posthumes,

du blé. Mais les cultivateurs ou propriétaires de petites exploitations de 1 à 10 hectares, qui sont au nombre de 2.235.000, vendent-ils du blé? Avec l'assolement triennal, ils ne sont pas susceptibles en moyenne d'avoir plus de 2 hectares de blé. D'après la moyenne de 17 hectolitres de blé à l'hectare, qui équivalent chacun à 76 kilos, chacun de ces exploitants peut obtenir 26 quintaux et demi de blé.

D'après la formule 1 kilo de blé égale 1 kilo de pain, la consommation d'une famille de 5 personnes étant de 200 ou 300 kilos par tête et par an, ne laisserait pour une famille qu'une douzaine de quintaux; mais ce ne sont pas les petites exploitations qui produisent du blé. Les seuls à profiter du droit de 7 francs, ce sont ceux des 711.000 propriétaires de la moyenne propriété de 10 à 40 hectares, des 138.000 propriétaires de la grande propriété au-dessus de 40 hectares qui ont des terres à blé.

Si la petite propriété compte 4.800.000 propriétaires, sa contenance n'est que de 12.571.000 hectares. La propriété moyenne représente 14.313.000 hectares, la grande 22.806.000 hectares. Si les petites exploitations occupent 100 hectares, les grandes occupent 292 hectares, près des deux tiers en plus, mais relativement au nombre, la proportion est renversée : pour 100 propriétés au-dessus de 10 hectares, il y en a 565 au-dessous, et si le droit sur les blés joue, c'est au détriment de ces 565 petits propriétaires et au profit de cette centaine.

De même pour les droits sur le bétail; les petites propriétés de 1 à 5 hectares occupent 942.000 hectares de prairies; celles de 5 à 10 hectares 977.000, total : 1.929.000 hectares.

La moyenne propriété a 2.388.000 hectares de prairies; la grande 2.039.000, total : 4.300.000 hectares de prairies.

La part des prairies, dans la moyenne et la grande propriété, est, relativement à cette part dans la petite propriété, comme 223 est à 100.

Par conséquent, les droits sur le bétail n'ont été établis qu'au profit des grands et non des petits propriétaires qui ne forment qu'une minorité.

D'après l'enquête de 1892, il y avait une superficie de 1.900.300 hectares cultivés en vignes, représentant moins de 4 p. 100 du territoire agricole, On ne trouve que 8 départements où elle dépasse 9 p. 100. Ce n'est donc qu'au profit d'une très petite minorité agricole que le vin est frappé.

D'après le recensement des professions établi en 1896 et publié en 1901, les établissements agricoles comptant de 1 à 4 salariés, par conséquent les plus petits, non vendeurs de blé ou très petits

vendeurs de blé, représentent 72 p. 100 du total. Il ne resterait donc que 8 p. 100 des agriculteurs qui pourraient avoir intérêt au droit de 7 francs.

L'industrie représente 35 p. 100 de la population active : mais la petite industrie, qui transforme des matières secondes, a un intérêt opposé à la protection; et le nombre des établissements ne comprenant que de 1 à 4 salariés compte pour 85 p. 100. Le commerce compte pour 5 p. 100, et le grand comme le petit commerce a intérêt à la liberté des échanges. Il en est de même de la banque et des professions libérales, celles-ci comptent pour 7 p. 100.

Qui donc a intérêt à la protection? Moins de 8 p. 100 des agriculteurs, soit 3 p. 100 environ du total de la population active : la moitié peut-être des 15 p. 100 de la population active engagée dans la grande industrie, ce qui fait 4 ou 5 p. 100 du total de la population active ; 3 p. 100 de la population agricole ; 4 ou 5 p. 100 de la population industrielle : soit 8 p. 100. Il n'y a donc pas 10 p. 100 de la population active de la France qui peut bénéficier des droits de douane.

Mais ce chiffre est encore exagéré, car il comprend aussi bien les salariés que les salariants. Or, tous les salariés, qu'ils appartiennent à des industries protégées ou non, ont intérêt à la vie à bon marché.

Or, sur les 18.467.000 personnes des deux sexes qui représentent la population active de la France, les salariants comptent pour 4.281.000, les salariés pour 13.858.000. Donc, les salariés comptent pour 75 p. 100 et si l'on y ajoute tous les participants aux professions dont les intérêts sont contraires à la protection, nous ne trouverons pas 5 p. 100, pas une personne sur 20 ayant intérêt à la protection.

M. Yves Guyot avait fait ce travail avant de connaître celui de M. Atkinson, et M. Atkinson arrive au même résultat pour les Etats-Unis. Ces faits montrent que l'étude objective de la répercussion des droits de douane, si prudents que soient leurs auteurs, aboutit à une nouvelle démonstration en faveur du libre-échange.

**M. Alfred Neymarck** rappelle ce que répondait, il y a une quinzaine d'années, M. Léon Say à un de nos regrettés confrères, M. Ameline de la Briselaine qui, dans une discussion comme celle de ce soir, niait l'incidence des droits de douane et montrait leurs avantages. « Il y a bien cependant quelqu'un qui les paie toujours, interrompit M. Léon Say, c'est le consommateur ! »

Cette parole de M. Léon Say pourrait être la philosophie et la conclusion des observations échangées ce soir. Les droits de douane ont une répercussion indéniable, inévitable, et pour s'en rendre compte, il faut, comme le disaient MM. Zolla et Leroy-Beaulieu, comparer surtout des matières comparables entre elles ainsi que les prix en gros des marchandises et objets comparés, plutôt que les prix de détail. Vu l'heure avancée, M. Alfred Neymarck se bornera à citer un seul exemple. Nous possédons, en Algérie, l'alfa, qui couvre tous les hauts plateaux. Les commerçants anglais l'achètent, le transportent en Angleterre et en font du papier sur lequel sont imprimés tous les journaux anglais. Le papier d'alfa coûte 20 à 25 p. 100 meilleur marché en Angleterre qu'en France. Pourquoi? Tout simplement parce que nous avons. en France, des droits de douane sur les produits chimiques qui servent à faire la pâte à papier. Les journaux anglais sont tirés sur du papier qui provient d'un des principaux produits de notre belle colonie, et ce papier qui est très beau, très résistant, leur revient à bien meilleur marché que le nôtre.

C'est une illusion de croire que les droits de douane constituent un avantage pour un pays. Il y a, comme disait Bastiat, ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. Le producteur vend plus cher; or, le consommateur, c'est tout le monde,y compris le producteur, et c'est la majorité des contribuables. La vérité économique est que le consommateur doit se procurer et payer ce dont il a besoin, le plus abondamment et le meilleur marché possible. Les droits de douane faussent cette vérité.

M. **Frédéric Passy**, président, n'essaye pas de résumer la discussion. Il ne pourrait que constater l'unanimité des opinions. Mais, puisque M. Neymarck vient de rappeler le nom de M. Améline de la Briselaine, il se permettra de compléter le souvenir qui vient d'être visé. M. Ameline, dit M. Passy, dans une séance où l'on avait parlé comme aujourd'hui de la liberté commerciale et de la protection, avait, à la dernière heure, avec beaucoup de verve, soutenu cette dernière, et fait violemment le procès de la liberté. Il espérait, évidemment, pouvoir faire dire le lendemain, dans les feuilles protectionnistes, que la séance s'était terminée sur un discours protectionniste. Je crus devoir, malgré l'heure très avancée, demander la parole et obtenir le résultat contraire. Comme nous nous retirions, je lui exprimai mon étonnement de le voir, avec de telles opinions, occuper une chaire d'économie politique à l'Ecole supérieure du commerce. « Oh! me répondit-il en

souriant, là-bas j'ai d'autres opinions ». Quelque temps après, en effet, j'examinais les élèves de cette Ecole, et leurs réponses n'avaient pas lieu de me scandaliser. « Vous le voyez, me dit alors avec le même sourire notre collègue, ici j'enseigne les bonnes doctrines ; les autres sont pour la Société des agriculteurs, dont je suis membre ». Il connaissait son La Fontaine. Dans notre Société, en général, nous n'avons pas l'art de ces convictions contradictoires et simultanées.

La séance est levée à onze heures un quart.

CHARLES LETORT.

---

OUVRAGES PRÉSENTÉS

JACQUES VAVASSEUR. *Les Sociétés commerciales en Allemagne*. — *Paris*, 1903, 8°.

*Comité des Compagnies d'assurances à primes fixes sur la Vie* (*Compagnie d'Assurances générales, Union, Nationale*). *Tables de mortalité* (1900) *des rentiers et assurés en cas de vie établies par le Comité des trois Compagnies*. — *Paris*, 1902, 8°.

*Comptoir national d'Escompte. Assemblée générale ordinaire du* 25 *avril* 1903. — *Paris*, 1903, 4°.

*Ligue pour la Représentation proportionnelle. Proposition de loi ayant pour objet l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives*. Avril 1903. — *Paris*, 178, rue Montmartre, 1903, 8°.

PAUL MELON. — *Problèmes algériens et tunisiens. Ce que disent les chiffres*. — *Paris*, 1903, 8°.

*Annales du Conservatoire des Arts et Métiers*. 3e série. T. IV. *Paris*, 1902, 8°.

# UNE VÉRITÉ DE LA PALICE

Tout le monde sait ce qu'on doit entendre par une vérité de La Palice. C'est ce que, dans un langage plus moderne, on appelle un *truisme*, mot nouveau, né, d'après Littré, de l'anglais *true* qui signifie *vrai* ou, si vous voulez, de l'allemand *treu* qui veut dire *fidèle*.

Et le savant lexicographe définit le truisme une vérité banale qui ne mérite pas d'être répétée. C'est déjà quelque chose d'être une vérité, puisque la vérité est la qualité par laquelle les choses apparaissent telles qu'elles sont. Et c'est dans ce sens que Pascal a pris le mot vérité, quand il a dit (Geomet. II): « Il y a un art pour faire voir la liaison des vérités avec leurs principes. » Mais en réalité, il n'y a plus lieu de faire une telle liaison, il n'y a plus ni nécessité, ni intérêt d'entreprendre la démonstration d'une vérité lorsque cette vérité est devenue *banale*, c'est-à-dire, tellement évidente qu'elle s'impose impérieusement à tous les esprits. A y trop insister, on risque d'importuner les gens. On s'expose à s'entendre dire : « Vous nous rebattez les oreilles! Vous nous dites une vérité de La Palice. »

Il arrive que certaines vérités douées de cette évidence qui dispense d'en établir la liaison avec leurs principes, sont désagréables à certains. Tel est le cas de la plupart des vérités économiques. Pourtant elles ne plaisent point aux protectionnistes, dont, en effet, elles condamnent les agissements. Ils les traitent aussi de vérité de La Palisse, voulant par là donner à entendre que ce sont des sortes de naïvetés, dont il serait oiseux d'entreprendre la démonstration.

Mais ce n'est pas avec cette intention à la fois ironique et prudente que, à la dernière séance de la Société d'Economie Politique l'un de ses membres les plus éminents a qualifié de vérité de La Palice cette proposition si souvent démontrée, notamment par Adam Smith, par Cobden, par Bastiat, et, parmi les plus modernes, par M. Paul Leroy-Beaulieu (Traité d'Economie Politique IV, page 117-121), sans en nommer beaucoup d'autres, proposition que justement MM. des Essars et M. Daniel Zolla venaient d'établir de la façon la plus brillante, à

savoir, que les consommateurs supportent en définitive les frais de la protection.

L'orateur dont il s'agit a certainement voulu dire que c'était là une vérité si claire, si évidente qu'il n'y avait plus besoin d'en refaire la démonstration.

Les libre-échangistes ont, sans aucun doute, éprouvé une vive satisfaction à entendre affirmer, sous cette forme persuasive, et avec une si agréable éloquence, l'évidence de leurs principes.

Le temps n'a pas permis, cette fois, d'en développer les conséquences nécessaires, de faire voir, par exemple, que, si les consommateurs paient ainsi aux producteurs des taxes arbitrairement fixées par le législateur, ils sont victimes d'une spoliation qui a pour effet de troubler leur notion du juste, de mal utiliser le produit de leurs efforts et de faire de la loi un moyen d'enrichir quelques-uns aux dépens de tous. M. Schelle en a bien dit quelques mots. Ils étaient trop brefs, malheureusement. Ces vérités, il est vrai, conséquence de la première, ont été comme celle-ci souvent démontrées ; cependant, il est permis de croire qu'il serait utile d'y revenir, d'en faire pénétrer la conviction dans les intelligences de tous, d'amener les peuples et les gouvernements à les traduire en actes. C'est un service que les économistes ont souvent tenté de rendre; ils devront encore l'essayer au risque de froisser les bénéficiaires de la protection.

Ce serait paraître vouloir fuir la bataille que de se borner à dire avec une spirituelle désinvolture : Baste ! ce sont des vérités, mais des vérités de la Palice !

J. Fleury.

# COMPTES RENDUS

FERMENTS ET LEVAINS, par le contre-amiral RÉVEILLÈRE. Broch. in-12 de 91 p. Paris, Fischbacher.

C'est encore une de ces intéressantes, originales et suggestives brochures dans lesquelles, de temps à autre, l'amiral Réveillère développe, sous ses différents aspects, sa thèse favorite, sa thèse vraiment libérale de l'autarchie. Comme les précédentes, celle-ci est une suite de réflexions piquantes et profondes, formulées dans ce style ferme, précis et vivant dont il a au plus haut degré le secret.

J'en cite au hasard quelques-unes, car il est difficile d'analyser ces pages primesautières et sans autre lien que l'unité de la foi économique et morale qui les inspire.

« Qu'est-ce qu'un homme? C'est un enfant dans lequel on a investi du capital », du capital moral surtout et du capital matériel aussi; destinés à se reproduire, s'il en est fait bon usage, et à produire, en se transformant et retransformant de l'un dans l'autre.

« L'histoire est le tableau, jamais terminé, de la transformation de l'homme naturel en homme social »...

« Il faut posséder un cerveau collectiviste pour songer à établir sur le même type les industries de la pêche et de la métallurgie »...

« On dirait nos programmes d'instruction secondaire rédigés par des culs-de-plomb pour l'usage de culs-de-jatte »...

« Dans une société parfaite, le rôle de l'Etat se bornerait, à peu près, à celui de surveillant des contrats librement consentis. »

« Sans doute, il y a des industries nationales ; mais qu'est-ce qu'une industrie nationale? C'est une industrie dont la supériorité s'impose, une industrie vivant d'elle-même et par elle-même — c'est se moquer du public de qualifier industrie nationale une industrie qui vit aux frais et dépens des nationaux.

« C'est à la libre concurrence sur le marché universel à désigner les industries ayant droit au titre de nationales.

« Les partisans des industries soi-disant nationales, soutenues avec

le fruit du travail fécond ressemblent à des entrepreneurs d'acclimatation d'éléphants aux frais des éleveurs de bétail. »

J'extrais encore ce passage à l'adresse des anglophobes et des protectionnistes :

« J'assistais, à Roscoff, à un retour de campagne de marchands d'oignons.

« L'un d'eux me dit joyeusement : « Voyez-vous, monsieur, tous les « jours coule, d'Angleterre à Roscoff, un ruisseau d'or, et pas une motte de terre de Roscoff n'a passé en Angleterre »...

« Toutes les institutions vieillissent, l'humanité progresse dans un provisoire éternel »...

« Les hommes recherchent la richesse et honorent la vertu ; si la richesse était l'infaillible récompense du dévouement et de la vertu, il n'y aurait plus de dévouement ni de vertu »...

Je m'arrête sur ces deux dernières citations. Et je m'arrête, non pour les contredire en elles-mêmes, — prises isolément, elles sont parfaitement justes — mais pour combattre, parce que je la crois fausse, et parce qu'elle est exposée avec une grande apparence de logique, la thèse dans le développement de laquelle elles ont pris place.

L'amiral Réveillère, qui est — nous avons eu mainte fois l'occasion de le constater — un véritable économiste, professe cependant, sur un point au moins, une doctrine qui, à notre avis, bien qu'elle ait été acceptée par quelques-uns de nos maîtres, est anti-économique. Il est partisan de l'impôt progressif, et tout particulièrement de l'impôt progressif sur les successions. Je fais trop de cas de son opinion, et je crains trop l'influence que peut avoir sa vigoureuse dialectique pour laisser passer, sans essayer de la réfuter, une thèse que je considère comme dangereuse.

L'argumentation de l'amiral Réveillère est simple et elle est spécieuse : sévère aussi. Il ne se paie pas, comme un trop grand nombre, de faciles déclamations contre l'inégalité des fortunes. Il ne prétend pas que le capital soit un vampire et que le rôle de l'État soit de refaire, dans le sens de l'égalisation, la répartition des richesses, en rognant à mesure, par la loi, les parts que le travail fait trop grosses.

Il professe, au contraire, avec Bastiat et avec nous, ses disciples, que le capital est l'agent démocratique par excellence ; que quiconque s'enrichit honnêtement, enrichit, dans une proportion plus considérable encore, la société. Un Bessemer, dit-il, un Nobel, un Giffard, qui ont fait des fortunes se chiffrant par dizaines de millions, ont procuré à leurs contemporains, sans parler des conséquences ultérieures, des avantages qui se chiffrent par milliards ; et dès lors, loin de jalouser leurs succès, on doit, au contraire, s'en réjouir.

Il ajoute — et c'est encore une constatation dont il fait honneur à Bastiat — que plus nous allons, plus la richesse se développe, plus l'activité industrielle prend d'extension, et plus la part proportionnelle du capital, par rapport à la part du travail, va en diminuant. Il réfute, et d'une façon qui ne souffre pas de réplique, le sophisme qui consiste à voir dans la possession du capital une supériorité une fois définitivement acquise, dont on n'a plus qu'à jouir sans souci, et il montre, avec Stanley Jevons, que le capital, représenté par des choses périssables, incarné sous des formes dont le progrès, à toute heure, anéantit la valeur en les dépassant, ne subsiste qu'à la condition d'être incessamment entretenu par une bonne administration et renouvelé par un travail heureux. En sorte que, comme l'établit M. de Molinari, et comme l'expérience journalière permet de le constater, la force même des choses, lorsque des privilèges abusifs n'y font point obstacle, suffit à enlever rapidement aux mains ou aux cerveaux qui n'y ont point de titres directs la richesse légitimement acquise par ceux qui l'ont créee.

Mais cependant, dit l'amiral, dans cette richesse produite par le travail, il y a une part qui est personnelle et une part qui ne l'est pas : il y a l'individu, d'un côté, et il y la société de l'autre, qui, sciemment ou non, collaborent. Un grand inventeur, un chimiste, un physicien, un mécanicien fait des découvertes ou des applications des découvertes antérieures qui lui procurent des bénéfices peut-être considérables. Y serait-il parvenu sans l'aide qu'il a reçue de son milieu et de son temps, sans les connaissances qui résultent des recherches de ses prédécesseurs, sans l'existence des matériaux qu'il a mis en œuvre ? Une part de sa propriété, par suite, n'appartient-elle pas réellement à la société, et n'est-il pas juste qu'il lui en tienne compte ?

Et comme il est impossible — l'amiral Réveillère le reconnaît — de faire avec quelques chances de succès la ventilation qui serait nécessaire pour distinguer ce qui revient à la société et ce qui revient à l'individu, et que l'on ne peut dès lors faire par approximation qu'une cote mal taillée : nous admettrons, dit-il, que les deux parts sont égales ; et dans toutes les successions nous considérerons une moitié de la fortune comme étant la juste rémunération de l'œuvre personnelle du défunt; l'autre comme étant l'œuvre de la société. La première, inviolable, transmise intégralement à ses héritiers, sera exempte de tout prélèvement fiscal ; la seconde, soumise à revendication, ser[a] frappée d'un impôt d'autant plus lourd qu'elle sera plus forte, imp[ôt] qui pourra et devra aller, pour les très grosses fortunes, jusqu'à [la] confiscation absolue.

Il est difficile, on en conviendra, de mieux raisonner. Mais il [est] difficile, me semble-t-il aussi — j'en demande pardon à mon [...]

l'amiral Réveillère — de se mieux contredire et de se réfuter soi-même, ou plutôt de s'être réfuté soi-même par avance avec plus de force.

Eh ! oui sans doute chacun de nous doit à la société dans laquelle il a trouvé des éléments d'existence de toutes sortes : idées, matériaux, outils, à la préparation desquels il n'a point contribué, chacun de nous doit à la société une grande partie, la majeure partie de ce qu'il est et de ce qu'il fait. Et le chancelier Bacon a eu raison de dire que tout homme naît débiteur. Mais la société, de son côté, cette société qui, dites-vous, mon cher amiral, n'existe que par les individus, seule réalité vivante, doit à son tour à ses membres tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle fait, et tout ce qu'elle a. Et si elle a, sur le fruit de leur travail, une créance dont il est impossible de déterminer le chiffre, chacun d'eux, de son côté, puisqu'en augmentant son actif il a augmenté l'actif social, a, sur celui-ci, une créance semblable, plus considérable, dites-vous vous-même, à propos de Bessemer, de Giffard, de Jacquart ou de Stephenson. Et si vous prétendez faire valoir la vôtre, de quel droit leur interdirez-vous de faire valoir la leur ? Le mieux n'est-il pas de renoncer, d'un côté comme de l'autre, à des prétentions qui se refusent à toute évaluation même approximative, et de se borner à demander à la richesse, fruit du travail, soit pendant la vie de son possesseur, soit à sa mort, les prélèvements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la société et acquitter les frais de l'imparfaite, mais indispensable sécurité sans laquelle la richesse ne pourrait ni s'obtenir ni se conserver ?

Il y a, à mon avis, bien autre chose encore à dire contre la progression et en faveur de la proportionnalité de l'impôt. Je l'ai dit ailleurs à mainte reprise. Je n'essaierai pas de le redire ici. Mais il y a une chose tout au moins contre laquelle je ne puis m'abstenir de protester : c'est le sentiment qui fait regarder la fortune transmise comme moins sacrée que la fortune acquise. Celui qui la reçoit peut y avoir moins de droit que celui qui la lui laisse. Et c'est pourquoi j'estime que la loi française, avec son partage égal obligatoire et sa réserve, cause de tant de troubles dans les familles et de tant de désastres dans les fortunes, a dépassé la mesure et méconnu l'intérêt social, en même temps que le droit du père de famille. Mais, pour celui-ci, qui pouvait de son vivant disposer de son avoir et le dépenser tout entier, et qui, en l'acquérant et en le conservant, a moins songé à lui-même qu'à ceux qui viendraient après lui, elle est, et elle reste inviolable. Le frapper dans ses représentants, c'est le frapper lui-même : c'est le priver, dans une mesure plus ou moins forte, de son salaire ; c'est lui enlever, selon l'admirable vers de La Fontaine, le fruit qu'il goûtait par avance ; c'est diminuer, avec l'intensité de ses espérances posthumes,

l'énergie de son travail et, par conséquent, la part qu'il apporte à la richesse sociale. Vous croyez n'atteindre que des héritiers dont vous contestez les titres; vous atteignez la société tout entière, que vous déshéritez dans une bien plus large proportion.

Je demande pardon, encore une fois, de m'être laissé entraîner, à propos de ces quelques pages, à une si longue discussion. Mais la question était trop grosse et l'autorité de l'amiral Réveillère est trop grande pour qu'il me parût possible de m'en abstenir.

FRÉDÉRIC PASSY.

---

LE CONTRAT DE TRAVAIL, AU POINT DE VUE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE, ET L'UTILITE DE SA REGLEMENTATION LEGISLATIVE, par M. H. PASCAUD, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, 2e édition, Paris, Albert Fontemoin, 1903.

Le contrat de travail est une convention qui se forme entre le patron et l'ouvrier par le seul accord des parties, et en vertu de laquelle l'employeur s'engage à faire travailler l'employé à une besogne déterminée, moyennant un salaire convenu, et l'employé à exécuter cette besogne aux conditions de prix et autres arrêtés entre lui et l'employeur. Le Code civil qui divise le contrat de travail en louage de services et en louage d'ouvrage, ne lui consacre que quelques dispositions très sobres. Ce laconisme est regrettable. Assurément on a cherché à l'expliquer en disant que les rédacteurs du Code civil ne pouvaient prévoir l'importance qu'allait prendre le contrat de travail, ou que, sous l'empire des souvenirs laissés par les corporations, tracer quelques règles était se mettre en contradiction avec les lois abolitives de 1791. Ce qui est certain c'est qu'une réglementation législative s'impose. C'est ce que démontre fort bien M. Pascaud, dans un ouvrage qui n'a pas tardé à rencontrer un accueil favorable, et dont nous tenons à présenter la seconde édition aux lecteurs du *Journal des Economistes*.

Le savant magistrat, dont le nom est connu aussi bien des économistes que des jurisconsultes, expose à la fois ce qu'ont fait les nations étrangères et les bases de la réglementation du contrat intervenant entre l'employeur et l'employé.

Selon M. Pascaud, le législateur doit édicter des prescriptions pour la capacité des contractants ; le droit commun ne suffit pas, il importe d'imposer des dérogations relativement à la faculté de louer son activité à un tiers ; ainsi, par exemple, si le mari veut exciper de la nullité d'un contrat de travail conclu par la femme, on doit décider qu'il

y a autorisation toute au profit de cette dernière, par cela seul que l'exécution de la convention n'est pas clandestine et qu'en tant qu'elle a profité au mari et à l'association conjugale lorsque les conditions stipulées n'ont rien d'exorbitant, la convention doit être maintenue. Le contrat de travail n'exige pas seulement la capacité, il veut encore la liberté de la convention et du consentement des parties ; trop souvent les syndicats exercent à cet égard une action fâcheuse. M. Pascaud constate le mal et propose, pour y remédier, de remettre en vigueur l'article 416 du Code pénal, abrogé en 1884, qui réprimait les entraves au libre exercice de l'industrie ou du travail. La liberté des contractants ne doit pas non plus être gênée par les dispositions légales que n'exige pas l'intérêt général d'une manière impérieuse ; la journée doit rester fixée à 11 heures, mais il faut s'en tenir là ; il est des esprits utopiques qui préconisent sa réduction à 8 heures, pourquoi pas 6 heures, 4 heures même ? Avec ces conceptions erronées, on leurre l'ouvrier d'espérances chimériques, on inquiète le producteur et on paralyserait irrémédiablement la production générale, si elles recevaient un commencement d'exécution. En revanche, la protection légale peut s'exercer en ce qui touche les mineurs et les femmes. Pareillement, l'intervention des pouvoirs publics doit se faire sentir pour le repos, ainsi que pour l'interdiction de tout ouvrage impossible à exécuter ou contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Un esprit aussi judicieux que M. Pascaud ne pouvait pas ne pas condamner le régime qui voudrait faire fixer un minimum de salaire obligatoire, mais l'auteur n'en soutient pas moins qu'il faut examiner si la vileté du prix ne pourrait pas être considérée comme une cause de rescision pour le contrat de travail et, dans tous les cas, spécifier que le salaire sera nécessairement payé en argent. Aucune forme spéciale n'est exigée pour le contrat de travail, dans l'état actuel des choses ; pour les ouvriers et pour les domestiques, la coutume générale est qu'il soit verbal, et cet usage est tellement invétéré qu'en bien des circonstances le travailleur ne serait pas en mesure d'obtenir une convention écrite, une telle prétention paraissant inadmissible. Aussi ne peut-on prouver par témoins une convention dont la valeur excède 150 francs. Une modification législative se conçoit fort bien ; la preuve testimoniale devrait être admise toutes les fois que la rédaction d'un acte par écrit serait impossible. Le législateur devrait enfin régler les obligations réciproques du maître et de celui qu'il emploie, et aussi fixer l'autorité compétente pour connaître des litiges. A ce dernier point de vue, M. Pascaud estime, avec raison, qu'il y a lieu de s'en référer au droit commun mais en apportant une réforme facilement réalisable. Avec l'organisation actuelle des prud'hommes, l'élément patronal et l'élément ouvrier

se trouvent trop souvent à l'état de conflit, chacun des membres qui composent ce tribunal industriel pouvant subir parfois les antagonismes professionnels : il faudrait, dans ces conditions, donner à un homme de profession différente, ayant de plus, certaines notions de droit toujours utiles en affaires, la mission de départager les ouvriers et les patrons ; cette tâche reviendrait au juge de paix, impartial par situation, puisant dans ses fonctions une autorité incontestable.

Au moment où le problème du contrat de travail se pose, l'ouvrage de M. Pascaud présente un caractère d'actualité qui en augmente la valeur même, et qui en assure le succès. Le lecteur y trouvera à côté d'appréciations personnelles, résultat d'observations directes, de longues années d'études et d'expérience, une abondance de renseignements et de documents qui lui fourniront le moyen d'apprécier en connaissance de cause, ce qu'il importe de faire pour mettre un terme à une situation qui n'a que trop duré, et qui doit être modifiée.

J. Lefort.

---

Studies in contemporary biography, (*Etudes de biographie contemporaine*), par James Bryce, 1 vol. 1903, Macmillan et Cie.

M. James Bryce, l'un des hommes les plus considérés du parti libéral, et connu surtout par un magistral ouvrage sur la République américaine, a réuni en un volume une vingtaine d'esquisses biographiques, qui ont d'autant plus d'intérêt que l'auteur a connu et observé de près les personnes dont il parle. Il a été lié d'amitié avec la plupart d'entre elles.

M. Bryce qui a occupé une chaire d'histoire à l'Université d'Oxford, qui a été sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui a consacré une bonne partie de sa vie à l'étude comparée des phénomènes politiques en Europe, en Amérique, en Asie et qui a parcouru l'Afrique méridionale, a tracé des portraits de M. Disraeli et de M. Gladstone, de Sir Stafford Northcote et de M. Robert Lowe ; c'est la partie politique de la galerie, dans laquelle figurent ensuite des théologiens comme le dean Stanley, comme R. Smith, des archevêques protestants, des cardinaux, des historiens, des romanciers.

Le premier portrait est celui de Disraëli. Jusqu'ici, Lord Beaconsfield n'a pas rencontré de biographe. Est-ce parce qu'une biographie demande à être caressée par un homme qui appartient au parti de son héros ? est-ce que le vieux parti tory, reconstitué par Disraëli, ne présente pas d'homme de talent, désireux de faire revivre la figure de son ancien chef ?

M. Bryce, qui a été un adversaire déterminé de Lord Beaconsfield, rappelle l'étonnante carrière de cet homme d'Etat, sans éducation universitaire, sans les amitiés qui en sont l'accompagnement, avec le grave inconvénient d'être juif d'origine et qui à force de volonté, de persévérance, de génie, s'impose à l'aristocratie, devient le favori de la cour, le maître d'un royaume et qui invente des formules nouvelles, permettant à un vieux parti en dissolution de reprendre et de garder le pouvoir. L'enigme de Disraëli attend encore sa solution. D'une part, on révère en Disraëli un profond penseur, un noble caractère, animé du plus pur patriotisme, de l'autre on continue à le tenir pour un cynique charlatan, n'ayant jamais eu de pensée au monde que pour son propre succès, n'ayant jamais permis au sentiment du devoir public ni presque jamais à la compassion humaine, de l'embarrasser sur la route d'une ambition insatiable.

M. Bryce s'est efforcé de dégager les éléments du caractère de Disraëli, de montrer ses lacunes, ses faiblesses, son ignorance, mais aussi son habileté extrême à prendre la mesure des hommes, à pénétrer le mobile de leurs actions, à découvrir ce qu'il fallait mettre en branle pour agir sur leur imagination ou sur leur raison. Le succès de lord Beaconsfield est dû pour une bonne part à un concours exceptionnel de causes secondaires, qui lui ont permis de surmonter les obstacles qui encombraient son chemin. Parmi ces causes secondaires, une des plus puissantes a été la faiblesse en talents et en hommes du parti conservateur au moment où le jeune Disraëli y attachait sa fortune. Il devint indispensable, et il trouva des gens disciplinés, sans beaucoup d'idées, qui le suivirent aveuglément. Disraëli possédait trois des quatre qualités qui font les grands hommes d'Etat : il savait se faire écouter du Parlement, tout en n'étant pas un grand orateur, il était un tacticien parlementaire et il comprenait son pays, mais il ne comprenait qu'imparfaitement l'Europe.

L'apogée de Lord Beaconsfield, c'est le congrès de Berlin, semble dire M. Bryce qui rapporte un mot admiratif de Bismarck : « Der alte Jude, das ist der Mann ». Mais qu'est-il advenu de cette paix avec l'honneur que Lord Beaconsfield et Lord Salisbury ont rapportée de Berlin ? Ils ont arrêté bien peu de temps la marche des événements, ils n'ont pu empêcher la réunion de la Roumélie et de la Bulgarie, ils n'ont jamais pu faire garder les Balkans par des garnisons turques. M. Bryce fait ressortir que Lord Beaconsfield croyait beaucoup aux sociétés secrètes et aux vieilles ficelles de la politique romantique de sa jeunesse. Deux de ses idées dominantes étaient le maintien du pouvoir temporel du pape et le maintien du pouvoir du Sultan.

D'autre part, il faut reconnaître que, dès 1843, il diagnostiqua les

causes du mal irlandais « a starving peasantry, an alien church, an absentee aristocracy ». La même clairvoyance se retrouve en 1861, lorsque, presque seul de son parti, il ne prit pas position en faveur des Etats du Sud. Elle se retrouve encore lorsqu'il considéra l'extension du suffrage comme pouvant consolider le parti *tory* et qu'il sut faire du chauvinisme, du nationalisme, du jingoïsme *une planche* de sa plateforme [1].

Spirituel et cynique, ambitieux et libre de scrupules, passionnément dévoué à la satisfaction de son égoïsme, lord Beaconsfield a apporté plus de démoralisation encore dans la politique et, dans une certaine mesure, avec toutes sortes de réserves, on peut dire que son meilleur élève, c'est M. Chamberlain, cynique, ambitieux, brutal, qui a fait le tour du cadran politique et qui, de radical, libre-échangiste,pacifique, est devenu unioniste, protectionniste et jingo.

Bien autrement vivant et clair est le portrait de Gladstone, que M. Bryce a connu et aimé. Comme je l'ai déjà dit, pour bien peindre son héros, il faut que le biographe y mette de la tendresse. « Gladstone était formé de deux hommes différents : joignant à la sensibilité la plus passionnée et la plus impulsive, une intelligence éminemment prudente et conservatrice. Toujours prêt à reviser ses opinions,il s'enfermait dans un silence absolu jusqu'à ce qu'il eût achevé son travail de revision. Cette réticence était volontiers prise pour de la déloyauté. En toute chose, Gladstone a été entièrement droit; il avait l'amour exalté du bien. Il n'a jamais flatté ni suivi la foule. L'intensité du sentiment religieux est un trait frappant de la physionomie de M. Gladstone, c'est par là qu'il a le plus différé de son rival. Il a aimé le pouvoir, il a excellé dans les mêmes combinaisons de la tactique parlementaire. Mais l'univers ne lui apparaissait pas comme borné à sa propre personne. Que d'admirables qualités, quelle largeur de vues et quelle tolérance, quelle charité surtout en politique!

M. Bryce a droit à la gratitude de tous ceux qui admirent M. Gladstone, et parmi ses admirateurs figurent les économistes et les partisans d'une stricte administration financière.

---

[1] M. Bryce tient de M. John Bright qu'un jour, dans le vestiaire de la Chambre des Communes, Disraëli dit à M.Bright : « Après tout, qu'est-ce qui nous conduit ici, vous et moi? la renommée. Ici, c'est la véritable arène. J'aurais pu occuper un trône littéraire, j'y ai renoncé pour la carrière politique...» L'ironie de Disraëli, son habileté à frapper des mots qui restent, sont célèbres. Un jour qu'en sa présence, le doyen de Westminster se plaignait de l'importance excessive attribuée au dogme dans l'église d'Angleterre, lord Beaconsfield lui répondit : « Permettez-moi de vous rappeler une chose, c'est que sans dogme pas de doyen. »

Nous conseillons de lire avec soin le portrait de Parnell, auquel M. Bryce s'est efforcé de rendre justice. « La rapidité de son élévation est un exemple frappant de ce que peuvent la concentration intellectuelle et une volonté obstinée, car il n'avait l'aide ni de la richesse ni des relations de famille ni de la réputation d'avoir souffert pour son pays. *Ergo vivida vis animi pervicit.* Lorsqu'il entra au Parlement, il n'avait que 30 ans, il était sans expérience des affaires et sans génie oratoire, mais il avait en lui la qualité de conduire les hommes, de prendre l'initiative, de voir et de frapper le point faible de l'ennemi et d'attendre de pied ferme l'attaque de l'adversaire;en quelques mois, il arriva au premier rang Avec quelques infériorités intellectuelles, avec quelques grands défauts, il est à une place élevée dans cette longue et mélancolique série des chefs irlandais. Moins élevé que Grattan, moins romantique que Wolf Tone, moins séduisant que O'Connell, moins brillant qu'aucun des trois, on se souviendra de lui comme d'un des hommes les plus remarquables que son pays ait produits dans la lutte séculaire contre l'Angleterre. »

Parnell n'avait pas le sentiment du sacrifice personnel, autrement il aurait suivi le conseil de ceux qui lui demandaient de s'effacer pendant quelque temps et de laisser diriger temporairement par d'autres les affaires du parti.

A. Raffalovich

---

Association française pour l'avancement des sciences (31e *Session-Documents officiels et procès-verbaux*). Paris, Secrétariat de l'Association et Masson et Cie, libraires.

*L'Association française pour l'avancement des sciences* a tenu sa 31e session à Montauban, ville qui avait été choisie lors du dernier congrès d'Ajaccio, en 1901. On sait que tous les ans l'Association désigne une des villes du territoire pour en faire le siège de ses séances et y organiser les excursions qui en sont en quelque sorte la suite obligée.

Le compte rendu des travaux communiqués aux différentes sections nous entraînerait trop loin ; nous nous bornerons donc à analyser les mémoires qui ont été soumis à la section des sciences économiques et sociales. Plus tard, lorsque nous arrivera la seconde partie de la publication, nous dirons un mot des études présentées dans les autres sections.

Tout d'abord, nous trouvons un exposé de M. Lallier, maire de la Ferté-sous-Jouarre, sur la *Suppression des octrois.* C'est là une question

qui a déjà été singulièrement controversée et qui ne présente plus, désormais, qu'un intérêt relatif, après les substantielles études surtout de tant de personnalités appartenant au monde économique et politique.

Cependant M. Lallier a tenu à nous soumettre quelques idées originales. Ainsi, tout en nous faisant remarquer que l'octroi de la ville de la Ferté-sous-Jouarre coûte environ 20 0/0 de frais de recouvrement, il émet cette opinion que pour parer au déficit que produirait sa suppression, il y aurait lieu d'ajouter 74 centimes aux quatre contributions, ou établir une surtaxe de 30 francs par hectolitre d'alcool pur, et une taxe de 8 0/0 sur la valeur locative de l'habitation, comme signe distinctif de fortune. Chaque habitant paie 15 francs d'impôt d'octroi.

Un ouvrier se logeant avec un loyer de 200 francs, réduit d'un quart, soit 150 francs, paierait 12 francs par an d'imposition. Sa famille se composant très souvent de six personnes et la charge de chaque personne étant de 15 francs par an, il paie donc 6 $\times$ 15 $=$ 90 francs. Il ne paierait, d'après le système de M. Lallier, que 12 francs; économie pour l'ouvrier : 78 francs.

M. Julien Faure, directeur de l'octroi de Limoges, présente un mémoire très étudié et très documenté sur la même question ; mais il est loin de partager les idées de M. Lallier. Selon l'honorable fonctionnaire, la loi du 29 décembre 1897 est plutôt politique que fiscale, et les municipalités n'ont pas tardé à s'apercevoir que le dégrèvement, même intégral, ne pouvait avoir pour conséquence une diminution du prix que pour les achats par barrique. La classe pauvre, qui s'approvisionne par petites quantités, n'aurait donc rien à attendre de la suppression des droits d'octroi, *a fortiori* de la réduction des taxes; d'où cette vérité que la réforme n'a pas le caractère démocratique que lui attribue le législateur.

Quant aux taxes de remplacement, non seulement elles ne sont pas, ainsi que le démontre M. Faure, compensatrices, mais presque toutes peuvent être considérées comme se superposant à celles existantes, et ce qui le prouve surabondamment, c'est que, presque partout, on les a dédaignées pour demander le contingent nécessaire à des surélévations de droits figurant déjà dans les tarifs.

M. Faure va plus loin. Il signale en effet la méfiance des municipalités contre les moyens de remplacement indiqués par la loi du 29 décembre 1897, de même que les insuccès de quelques villes qui ont voulu faire grand, et il se prononce nettement en faveur du maintien des octrois.

Avec notre distingué et estimable confrère M. Letort, nous abordons un des problèmes les plus épineux qui aient été livrés jusqu'ici aux

méditations des sociologues et des hommes politiques, celui qui a trait à *l'abus et au développement excessif du fonctionnarisme en France*.

M. Letort rappelle les vives critiques dont le fonctionnarisme a déjà été l'objet. C'est surtout, dit-il, depuis que l'extension de nos possessions coloniales a nécessité une émigration sérieuse de colons pour mettre celles-ci en valeur que les économistes se sont élevés contre l'acharnement avec lequel les pères de famille, dans notre pays, dirigent leurs fils vers les carrières administratives; et bien que M. Letort considère que la bureaucratie représente un des rouages indispensables au bon fonctionnement de nos divers services, il ne peut s'empêcher de reconnaître que le nombre des employés de l'Etat s'est accru, depuis une trentaine d'années, dans des proportions véritablement anormales. Qu'on réduise le nombre des employés en leur imposant une besogne effective et qu'on les paie suivant leurs mérites, comme en Angleterre voilà ce que demande M. Letort.

M. Paris lui répond qu'on pourrait peut-être trouver le remède cherché dans une réforme radicale de notre enseignement public qui, invariablement, conduit nos jeunes générations vers les carrières libérales et administratives.

Nous ajouterons, nous, qu'après avoir amélioré notre organisme administratif, tant au point de vue du nombre des employés qu'au point de vue de la répartition de la besogne, il resterait encore une autre réforme à accomplir, celle de l'esprit bureaucratique ; et cette réforme un chef de gouvernement, doublé d'un psychologue très subtil, serait seul capable de l'entreprendre ; encore ses efforts se briseraient-ils contre un ensemble de préjugés et de traditions qui tiennent beaucoup plus à nos mœurs qu'à notre goût pour les fonctions publiques et à nos habitudes de travail sédentaire.

En Angleterre, par exemple, les employés sont aux ordres du public qui les paye ; on entre dans les divers offices du royaume lorsque, par soi-même, généralement, on n'a rien su créer de productif ni de pratique. En France, le public est aux ordres des employés, le fonctionnarisme est une carrière. Les salariés de l'Etat sont, pour la plupart, des tyranneaux au petit pied. C'est la non-valeur opposée à l'élément producteur et tentant de le réduire. Rien d'amusant comme l'infatuation de certains préposés à des services locaux. Il y a là un état d'âme qu'il sera bien difficile de modifier.

Après lecture de mémoires de MM. Guiffard sur la *colonisation à l'étranger*, Casalonga sur les *modifications apportées à la loi du 5 juillet* 1884, *en matière de brevets d'invention, et à celle de* 1793, *concernant la propriété artistique*, qui ont déjà fait l'objet, d'ailleurs, d'une communication au congrès de 1901, M. Henriet, ingénieur, en-

tretient la réunion des *projets se rapportant à nos grands travaux publics et à leurs conséquences économiques*. Il s'agit dabord du canal latéral du Rhône, de Lyon à Arles; ensuite du canal de jonction d'Arles à Marseille, de l'utilisation de l'étang de Berre, des ports francs et des voies ferrées. M. Henriet fait ressortir les avantages qu'on pourrait retirer de ces grands travaux; mais de nombreuses objections lui sont faites — avec raison, selon nous — par quelques membres du congrès, notamment par MM. Loiselet et Thellier de la Neuville.

Suit une *étude démographique* de M. Gustave Cauderlier intéressant le département de Tarn-et-Garonne et qui provoque une assez longue discussion. M. le Dr Maurel,entre autres,fait remarquer que M.Cauderlier, comme Malthus et comme M. Levasseur, subordonne le mouvement d'une population au rapport des *ressources* aux *besoins*. Mais tandis que Malthus, dans sa première loi, limite les besoins au côté matériel de l'existence; tandis que M. Levasseur, tout en les étendant un peu plus, comprend encore les besoins et les ressources dans le sens économique, M. Cauderlier étend tellement le facteur *besoins* qu'on peut dire qu'il est sans limite, puisqu'il comprend également sous ce nom les besoins moraux, intellectuels et artistiques. Or, dit le Dr Maurel, cette manière de comprendre les besoins rend l'argumentation impossible; et, en effet, quelques progrès qu'aient faits les ressources dans un groupe de population, si sa natalité a diminué il sera toujours loisible de supposer que ses besoins, soit moraux, soit intellectuels, soit artistiques ont augmenté encore davantage.

M. le Dr Maurel termine en disant que la diminution de la natalité française n'est pas due à la diminution des ressources par rapport aux besoins, au moins en donnant à ces deux termes le sens qu'on leur donne généralement en économie politique. Il semble même que ce soit une loi inverse qui ait réglé le mouvement de la population de ce pays, puisque d'une part la natalité a diminué au fur et à mesure que ses ressources augmentaient, et que, d'autre part, ce sont les régions dans lesquelles les ressources ont le plus augmenté qui ont la natalité la plus faible.

M. le Dr Maurel, mis en goût par la discussion précédente, creuse de plus en plus son sujet. Dans une communication portant sur la fécondité et la natalité de la nation française, il examine successivement les questions suivantes : 1° la fécondité de la nation française s'est-elle modifiée ? 2° cette fécondité a-t-elle augmenté ou diminué ? 3° les causes de cette modification sont-elles d'ordre physiologique ou pathologique ?

Or, les documents qu'il a réunis et les développements dont il les fait suivre le conduisent aux énonciations ci-après :

1° En se basant sur l'étude de la masculinité, étude qui comprend tout le siècle dernier, il ressort d'une manière indiscutable que notre fécondité s'est modifiée. La masculinité, calculée par décades, est tombée de 106 à 104, et cela d'une façon graduelle, en suivant la marche décroissante de la natalité;

2° En se basant sur cette diminution de la masculinité dont il précise la signification, ainsi que sur la proportion croissante des inféconds et de la morti-natalité, il en déduit que sûrement notre fécondité est en voie de diminution;

3° Cette diminution de notre fécondité n'est pas d'ordre physiologique ;

4° L'intervention indiscutable de certaines affections dans la production de quelques infécondités et de la diminution de la masculinité ne laissent aucun doute sur ce point. La diminution de la fécondité relève de causes pathologiques dont les principales sont l'alcoolisme, la syphylis et l'arthritisme;

5° Enfin, tout en reconnaissant que la part la plus large dans la diminution de notre natalité revient à la restriction volontaire, il conclut que celle due à l'affaiblissement de notre fécondité par causes pathologiques lui paraît encore assez importante pour mériter qu'on s'en occupe. [1]

M. le Dr Paul Delbet nous intéresse à son tour par des considérations nombreuses émises au sujet de la *dépopulation de la France*. Selon lui, la dépopulation ne paraît pas liée à l'appauvrissement du pays. D'une manière générale, la situation des particuliers est actuellement beaucoup plus aisée qu'il y a cinquante ans. Elle est liée à notre législation et, en particulier, au partage égal des biens entre tous les enfants; elle est liée à l'extension du goût du luxe; elle est la conséquence directe de la stérilité volontaire. On cherche tous les moyens d'éviter la conception, et quand celle-ci se produit, ajoute le Dr Delbet, on a recours à l'avortement qui a pris, dans ces dernières années, une effroyable extension, ainsi que sa qualité de médecin lui a permis de le reconnaître. D'autre part, les jeunes gens ne se marient plus parce que, grâce à ces méthodes, ils peuvent avoir, en dehors du mariage, les mêmes agréments sans ses charges. Il importe donc qu'un règlement dégage les médecins du secret professionnel, en cas d'avortement, qu'une loi protège la jeune fille et permette à toute jeune fille séduite de se faire épouser, qu'une facilité plus grande soit donnée aux jeunes gens de contracter mariage.

M. le Dr Bories, lui, se borne à nous entretenir de la *dépopulation dans le Tarn-et-Garonne*. Il nous montre d'abord, par quelques tableaux statistiques, la rapide et constante diminution de la population

dans toutes les communes du département, et cela d'une manière à peu près générale. Cette diminution tient à un abaissement énorme de la natalité, et conséquemment à un excédent de la mortalité par rapport aux naissances. La natalité est tombée à 17 0/0 avec une tendance à diminuer encore.

Nous avons ensuite de M. de Montricher une excellente *démographie des Bouches-du-Rhône et des départements voisins*; de M. Dumont une communication sur la *natalité chez les Landais*. Puis un débat s'engage entre MM. les docteurs Maurel, Delbet et M. Zaborowski sur la question déjà traitée de la dépopulation et au courant duquel les divers orateurs précisent leur pensée et s'étendent sur les moyens préconisés par eux pour enrayer le fléau. Chacun donne son avis et fait connaître ses préférences; mais il est évident que si les moyens diffèrent pour améliorer la situation, tous les orateurs sont d'accord pour en constater le danger.

M. Levasseur clôt la discussion en invitant ses collègues à porter un instant leur attention sur le tableau de l'accroissement de la population en Europe depuis le commencement du siècle et du rang qu'y a occupé et qui y occupe encore la France. Il fait un court résumé des phases par où a passé le chiffre de la population et expose le résultat des divers recensements opérés parmi les principales nations du continent. Il constate que si la population de l'Europe représente un accroissement d'environ 129 0/0 depuis 1800 jusqu'à nos jours, la France n'a augmenté, dans cet espace de temps, que de 44 0/0. Or, au point de vue politique, dit M. Levasseur, c'est là un changement défavorable à la puissance de la France. Au point de vue économique, s'il est désirable que le progrès de la richesse soit plus rapide que celui du nombre des habitants, il est très désirable aussi qu'il y ait un grand nombre de producteurs contribuant à l'activité des entreprises et de consommateurs.

Nous ne pouvons que nous associer à cette opinion.

Eugène Rochetin.

---

Encyclopédie scientifique des aide-mémoire, publiée sous la direction de M. Leauté, membre de l'Institut. — *L'huître perlière*. — *Nacre et perles*, par L.-G. Seurat, zoologiste du Laboratoire colonial du Muséum. 1 vol. Masson et Cie, et Gauthier-Villars, édit. Paris, 1903.

L'un des plus prisés parmi les produits de luxe fournis par la nature est assurément la perle fine; on sait combien, depuis les temps les plus reculés, elle est appréciée, et quels prix toujours croissants elle

tteint malgré la détérioration dont elle est susceptible sous l'influence de diverses causes. Il semblerait donc qu'on ne doive plus rien ignorer de ce qui concerne sa substance et sa formation dans l'huître perlière, tant elle a dû être l'objet d'études sérieuses et approfondies; pourtant on en est encore réduit aux conjectures. « La cause de la production des perles fines situées à l'intérieur des tissus n'est pas encore connue, dit M. Seurat; il paraît certain que ces perles sont des concrétions calcaires produites à l'intérieur des tissus, le calcaire venant imprégner un substratum organique, l'origine de ce dernier restant encore à déterminer. » Les plus belles perles fines se trouvent de préférence dans la partie musculeuse du manteau, près de la charnière; on en a aussi trouvé dans tous les organes. Ces perles contenues dans le corps du mollusque sont retenues seulement par une membrane enveloppante qui finit par se rompre. Les perles tombent alors entre les lobes du manteau et peuvent être expulsées par le mollusque. Les perles formées sous l'influence d'une excitation quelconque: introduction dans la coquille de grains de sable, de nacre, etc., perforations de parasites, égalent rarement les précédentes en beauté. La qualité de la perle dépend beaucoup de celle de la coquille du mollusque qui lui a donné naissance. La surface n'en est pas complètement lisse, mais couverte de dépressions et de saillies très fines, microscopiques.

Beaucoup d'auteurs pensent que l'huître perlière (qui par surcroît fournit la nacre la plus recherchée des diverses régions du globe) appartient à l'espèce *Meleagrina margaritifera L.*; d'autres estiment au contraire qu'il y a lieu de distinguer plusieurs espèces. La taille de la méléagrine margaritifère est en moyenne de 18 à 25 centimètres de diamètre et atteint parfois 30 centimètres. Elle habite l'Océan Indien et l'Océan Pacifique. L'huître perlière de Ceylan, qui produit des perles plus estimées, ne dépasse guère 9 centimètres; à cause de sa minceur la coquille n'est pas conservée pour l'utilisation de sa nacre.

Les fonctions de locomotion des jeunes méléagrines sont peu actives et sous ce rapport les habitudes de l'huître perlière sont semblables à celles de la moule et des avicules. L'huître perlière est à sexes séparés; les femelles sont bien plus abondantes que les mâles (3 ou 4 mâles sur 100 huîtres).

Le nombre des œufs contenus dans une pintadine de Ceylan âgée de cinq ou six ans n'est pas inférieur à une douzaine de millions. Le frai peut être émis dès la première année de l'existence. L'huître perlière de Ceylan est adulte à l'âge de 6 ans; celle de Tahiti et celle d'Australie à 5 ans; ces dernières atteignent toutefois à 3 ans leur taille marchande. La nature des fonds sur lesquelles vivent les huîtres perlières a une grande importance : un fond de calcaire leur est mortel; un fond

de pierres ou de gros gravier est bon, mais le meilleur est celui qui est formé de graviers conchylifères dégagés de coraux colorés, car les huîtres en empruntent souvent la couleur. Les madrépores vivants favorisent le développement des huîtres perlières. La force plus ou moins grande des courants et la profondeur du gîte ont aussi leur valeur.

La pêche de l'huître perlière, dont on obtient la majeure partie de la nacre et des perles utilisées dans l'industrie — est une source de richesse pour les pays où on la pratique, à la condition qu'elle soit organisée d'une façon méthodique et raisonnée ; sinon les profits disparaissent avec le produit comme cela est arrivé à Panama et à l'île de Margarita où l'huître perlière autrefois abondante n'existe plus guère qu'à l'état de souvenir. Les pêcheries de l'île de Ceylan paraissent être celles dont la réglementation et la surveillance sont le mieux comprises. Les bancs perliers de la côte nord-ouest de l'île de Ceylan ont été exploités à intervalles très irréguliers par les rois cinghalais, les gouvernements prtugais, hollandais et anglais. Le revenu des pêcheries a toujours été incertain et les périodes improductives furent parfois très longues (jusqu'à 30 années). Au cours du XIX[e] siècle les récoltes les plus mauvaises ont été vendues 250.000 francs et les meilleures ont dépassé 2 millions de francs. La récolte de l'année 1888 fut vendue 1.810.625 francs, celle de 1891 réalisa 2.159.375 francs. Le nombre des huîtres perlières recueillies à chaque saison de pêche est assez considérable; en 1887, 120 barques ont pêché pendant vingt-neuf jours, récoltant un total de 30.947.905 méléagrines ; en 1891 on en recueillit 44 millions.

Les pêcheries du Golfe Persique sont considérées comme les plus riches qui soient au monde; leur revenu annuel est estimé à 10 millions de francs. Les perles de cette région ne sont pas aussi blanches que celles de Ceylan, mais elles sont plus grosses, plus résistantes et plus régulières ; en outre, leur éclat est plus durable. Environ 4 à 5.000 bateaux, affrétés dans les divers ports du golfe, sont employés à cette pêche; ce sont le plus souvent de petits bateaux montés par 7 hommes, toutefois il y en a un grand nombre de 50 tonnes montés par 14 à 20 hommes. Le classement des perles se fait à l'aide de tamis; il y a 24 tamis de grosseurs de mailles différentes.

Les perles, achetées par des marchands hindous, se vendent sur le marché de Bombay (où l'on préfère les perles parfaitement sphériques, de couleur jaunâtre) et sur le marché de Bagdad (qui choisit surtout les blanches). Les perles de très petites dimensions désignées sous le nom de « semences de perles » servent dans toute l'Asie pour la composition d'électuaires où l'on fait aussi entrer toutes sortes de pierres précieuses, sauf le diamant. L'électuaire qui contient le plus

de poudre de perles est fort recherché par les Orientaux à cause des qualités stimulantes et restaurantes qu'ils lui prêtent. Une croyance identique, venant sans doute des médecins arabes, prévalait en Europe au moyen âge et se trouve encore dans les livres de pharmacopée des derniers siècles.

Dans les pêcheries de la Mer Rouge on recueille deux sortes d'huîtres dont l'une est récoltée uniquement pour la nacre et l'autre pour les perles. Depuis le percement de l'isthme de Suez, un certain nombre d'espèces — dont les méléagrines — ont émigré dans la Méditerranée ; les pintadines se sont répandues jusque dans le golfe de Gabès (Tunisie). Sur la côte Pacifique du Japon central, l'huître perlière est particulièrement abondante ; la Chine a des pêcheries de perles près de Pakhoi dans le golfe du Tonkin.

Les perles de la Mer de Soulou (ou de Célèbes) sont connues depuis un temps immémorial et considérées comme les plus belles qui existent. Les Indes néerlandaises, la Nouvelle-Guinée, le Queensland, l'Australie Occidentale, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, les îles Tuamotu, le golfe de Californie, la côte occidentale de l'Amérique tropicale et la mer des Antilles, ont aussi des pêcheries de perles et de nacre plus ou moins fructueuses.

La grande valeur des perles, non moins que les croissants besoins de nacre de l'industrie ont conduit à chercher si d'autres mollusques ne contiendraient pas ces précieuses matières; on a parfois trouvé des perles dans la moule, l'huître comestible et quelques autres coquillages, mais à ce double point de vue la mulette perlière, surtout, à longtemps été de bon rapport. Aujourd'hui sa nacre seule conserve de la valeur, on l'utilise principalement dans la fabrication des boutons.

La pêche de la mulette perlière était très active jusqu'au commencement du XIXe siècle dans certaines régions montagneuses de l'Europe : Ecosse, Irlande, pays de Galles, Suède, Norvège, Russie, Bohème et Allemagne, particulièrement en Saxe où cette exploitation était fort bien comprise et aménagée et donnait des revenus considérables. En 1850, l'exploitant de ces pêcheries (leur affermage appartenait à la même famille depuis le début au XVIe siècle) eut l'idée d'utiliser la nacre polie des coquilles à la confection de porte-monnaie et d'autres objets de fantaisie. Cette industrie prit un tel essor qu'aujourd'hui plusieurs usines se sont installées dans le pays et sont obligées de s'approvisionner dans tous les centres producteurs de nacre. Mais les mulettes de l'Elster sont menacées de destruction par suite de l'empoisonnement des eaux causée par l'installation de manufactures sur ses bords.

L'industrie française emploie encore à Méru (Oise) une certaine quantité de perles de mulettes pour en faire des parures assez estimées. Dans certaines rivières des Etats-Unis d'Amérique on trouve aussi de jolies perles et de belle nacre. Perles de mulettes et perles de méléagrines ont une composition chimique identique : elles sont formées uniquement d'eau, de matières organiques et de carbonate de calcium. Il faut noter l'absence totale dans la constitution des produits de l'huître perlière, de magnésie et des autres sels minéraux dissous dans l'eau de mer. Un auteur prétend, toutefois, qu'il existe des phosphates dans la composition des perles. Les perles sont plus denses que la nacre et ont une dureté plus grande. Le travail de la nacre est déjà fort délicat, car cette substance, formée d'une série de lamelles superposées, est excessivement dure et très difficile à entamer. Les Japonais et les Chinois ont évidemment des procédés spéciaux car ils donnent à leurs nacres gravées et à leurs incrustations un fini et un poli que les artistes les plus habiles de l'Europe admirent et envient. Les Italiens ont la spécialité de la fabrication des camées de nacre; Naples en est le centre le plus renommé, puis viennnent Florence, Rome et Milan.

Le grand marché de la nacre est Londres; l'importance de cette matière première croît de jour en jour. L'industrie française en utilise une grosse quantité pour la fabrication des boutons, des manches de couteaux et de canifs, des éventails, de différents objets de luxe et, pour les incrustations, dans la marqueterie et la tabletterie.

Exploités depuis si longtemps d'une façon inconsidérée, les bancs d'huîtres perlières ont montré en divers endroits des signes manifestes d'épuisement; on a tenté de remédier à cet appauvrissement soit par une étroite réglementation prohibant la pêche à certaines époques, soit par la culture artificielle du mollusque. Les essais de culture artificielle ont prouvé que l'ostréiculture perlière était susceptible de donner des résultats pratiques, mais il ne sera possible de l'étendre, que lorsqu'on connaîtra à fond l'anatomie et la biologie de la méléagrine et quand seront résolues les nombreuses questions encore obscures qui la concernent.

Ce qu'on ne devrait pas moins étudier et améliorer, c'est les conditions du travail dans la plupart des pêcheries. L'esprit humain est assez ingénieux, assez inventif pour épargner à l'homme une chose aussi pénible que la plonge et la recherche des perles dans les matières en putréfaction. Il a été constaté que la vie des plongeurs est grandement abrégée par ce métier; en songeant à remédier au gaspillage des huîtres nacrières et perlières — ce qui est fort juste, du reste — ne serait-il pas sage de penser aussi à parer au gaspillage des vies humaines ?

M.-L. R.

LES NEUF ANS D'UN SÉNATEUR (1894-1903), par JOSEPH FABRE. — 2 vol. in-18, Paris, F. Alcan, 1903.

Ce recueil a été publié dans un but électoral, ce qui n'ôte rien au mérite de ce qu'il contient de bon, mais ce qui explique comment s'y trouvent certaines choses qui sont plutôt d'un intérêt local. A côté de discours prononcés au Sénat ou dans des réunions publiques, de harangues dans des distributions de prix ou en d'autres occasions, de conférences, de lettres, on y voit des polémiques de presse. Mais tout cela prouve bien, comme le fait remarquer l'éditeur, que, pour M. Joseph Fabre, le mandat de sénateur n'est pas une sinécure. Puis, dans la variété des sujets traités, mais rassemblés en un seul tout, ses idées, ses opinions, son caractère, apparaissent avec plus de clarté.

M. Joseph Fabre a écrit de lui-même qu'il est « trop ami des réformes efficaces pour n'être pas anti-collectiviste, trop respectueux du sentiment religieux pour n'être pas anti-clérical, trop imbu de sentiments patriotiques pour n'être pas anti-nationaliste. » Voilà le programme. C'est aux électeurs à juger s'il l'a suivi, comme le livre tend à le démontrer. M. Joseph Fabre a d'ailleurs ses idées à lui. Il n'épouse pas sans rime ni raison celles d'une coterie ou d'un groupe ; il sait, au besoin, sur telle ou telle question, se séparer de ses amis politiques.

C'est un dévôt de Jeanne d'Arc. On sait qu'il lui a consacré sa vie, demandant en son honneur des fêtes laïques comme d'autres réclament sa canonisation. Livres, discours, conférences, il n'a rien négligé, et c'est dans tous les coins de la France qu'il a prôné le culte du patriotisme qui s'incarne en elle. Les discours qu'il a prononcés au Sénat en faveur de l'institution d'une fête de Jeanne d'Arc sont les premiers documents de l'ouvrage.

M. Joseph Fabre ne veut pas du monopole de l'enseignement pour l'Etat, il ne veut pas du certificat d'études, il ne veut pas que les fonctions publiques soient réservées exclusivement aux anciens élèves de l'Université. Il s'élève contre les programmes qui rabaissent le niveau des études, qui ouvrent des carrières auxquelles ils ne préparent en aucune façon.

Il a voté la loi Waldeck-Rousseau sur les associations, peut-être sans prévoir l'usage qu'on en ferait, puisqu'il s'est abstenu quand il s'est agi d'expulser les congréganistes. « Je demanderai au Sénat, écrit-il en novembre 1902, d'accorder libéralement l'autorisation légale aux congrégations inoffensives qui prient, assistent ou enseignent, et de la refuser rigoureusement aux congrégations malfaisantes qui font du couvent une maison de trafic, une officine de réaction, une école de

haine contre l'esprit moderne. Vous admettez que des débauchées vivent ensemble dans des lupanars, et vous n'admettez pas que des croyantes vivent ensemble dans des monastères. Moi, je l'admets. »

On trouve, dans les opinions de M. Joseph Fabre, un mélange qui étonne un peu. Je le crois libéral, mais plus républicain, dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot, que libéral. It est anti-clérical et religieux, mais sa religion, il faut en convenir, sent un peu le fagot, et il lui serait difficile de faire croire qu'il est un fervent catholique. Je note la chose uniquement parce qu'il se défend d'être franc-maçon en protestant contre ceux qui l'en accusaient. On pouvait s'y tromper.

D'autre part, M. Joseph Fabre a de belles pages littéraires : ses esquisses de certaines physionomies, telles que celles de Jules Simon, Jules Ferry, Clémenceau, Brisson, Goblet, de Freycinet, de Mun, de Cassagnac, etc., sont d'une grande finesse. Il se souvient qu'il fut professeur de philosophie en se montrant philosophe — c'est la meilleure manière — et quelques pages d'une belle envolée feraient volontiers regretter qu'il soit descendu des hauteurs où se plaît sa noble intelligence, pour batailler sur des questions électorales avec l'abbé Couzery ou le Dr Durand.

Il y aurait à élaguer dans ces deux volumes. Nous pensons que l'on pourrait supprimer sans inconvénient quelques pavés un peu lourds. On a dit de M. Fabre, quand il était sur les bancs du Lycée : « Voilà un élève qui ira loin. » M. Joseph Fabre est un brave homme, sa bonté est presque proverbiale, et cette bonté est l'impression dominante qui reste, à ceux qui ne le connaissent pas, de la lecture du livre. Ses panégyristes la lui jettent à la face de manière à l'écraser. Mais j'ai dit que tout cela était pour les besoins de sa candidature, et peut-être qu'à Rodez... Vraiment, la politique nous a enlevé un excellent professeur de philosophie. C'est dommage.

MAURICE ZABLET.

---

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, par J. RICARD. — Brochure in-8°, imprimerie des Arts et Manufactures, 1903.

Dans cette brochure de 24 pages, M. J. Ricard chiffre les résultats du rachat par l'Etat de quatre de nos grandes Compagnies de chemins de fer, l'Est, l'Ouest, l'Orléans et le Midi. Il ne parle ni du Nord, ni du Paris-Lyon-Méditerrannée dont la situation exigerait de la part de l'Etat, pour être rachetés, une indemnité trop considérable. Il n'y a ici qu'un simple calcul financier; la question économique et politique est, à dessein, laissée de côté. Et voici sa conclusion, d'après les annuités

qui devraient être versées par l'Etat et autres sommes à rembourser par lui.

L'action de l'Est, qui vaut actuellement 946 francs, ne vaudrait plus que 875 francs : différence en moins, 70 francs.

L'action de l'Ouest est à 945 francs; elle ne vaudrait plus que 836 francs, soit 109 francs de moins.

L'action Orléans passerait de 1.530 francs à 1.417, soit en moins 113 francs.

L'action du Midi enfin ne vaudrait plus que 988 francs au lieu de 1201, ou 213 francs de moins.

Telle est, d'après M. J. Ricard, la perte que subiraient les actionnaires. Il faut noter qu'il met les choses au pire. Car il y a les conventions à interpréter. Il y a des points litigieux, celui entre autres de savoir si les créances de l'Etat seront recouvrées sur le seul matériel ou sur tout l'actif des Compagnies. Dans ce dernier cas, après la reprise du matériel, l'Etat resterait débiteur de 39 millions envers la compagnie de l'Est et de 7 millions envers celle d'Orléans; mais il deviendrait créditeur de 94 millions sur celle de l'Ouest et de 82 millions sur la compagnie du Midi. Selon le règlement de cette question et de quelques autres, la valeur des actions peut changer. M. Ricard s'est placé dans l'hypothèse la plus favorable à l'Etat.

D'autre part, l'Etat lui-même a-t-il intérêt au rachat? Il aurait à payer aux compagnies considérées une annuité totale de 404.636.000 fr. Or, le total des produits nets des mêmes compagnies s'élève en 1903 à 310.214.000 francs. C'est un déficit annuel de 94.422.000 francs, si l'on suppose que l'Etat exploite dans les mêmes conditions que les Compagnies.

Mais si l'on considère — c'est M. J. Ricard qui le dit — que l'Etat exploite à de meilleures conditions, 1000 francs environ de frais généraux par kilomètre, au lieu de 1.966 pour l'Est, de 1.934 pour l'Ouest, de 1831 pour l'Orléans, de 2.834 pour le Midi, la perte annuelle serait ramenée à 71 millions. En outre il devrait dépenser plus de 200 millions pour l'amélioration du matériel roulant et la réfection de certaines voies, notamment sur les réseaux de l'Ouest et du Midi.

Nous ne savons comment M. J. Ricard établit les chiffres de dépense kilométrique que nous venons de citer d'après lui. Il fait la part trop belle à l'Etat dont l'exploitation, sur le réseau qu'il exploite actuellement, est ruineuse. On peut voir à cet égard l'article si documenté de M. Emile Macquart — *A propos du rachat des chemins de fer* — dans le *Journal des Economistes* du 15 novembre dernier.

Quoiqu'il en soit, il est démontré, comme le dit M. J. Ricard, que le rachat est préjudiciable à l'Etat, qu'il le serait beaucoup plus encore

que ne l'indiquent ses chiffres. Mais peut-être bien que s'il n'est pas assez pessimiste de ce côté, il l'est trop en ce qui concerne les actionnaires. Pour Sans-Souci, il y avait des juges à Berlin. Les Compagnies en trouveront peut-être au besoin à Paris. Qui sait? Tout arrive.

MAURICE ZABLET.

---

LES RICHESSES MINÉRALES DE L'AFRIQUE, par L. DE LAUNAY. 1 vol. in-8°, Ch. Béranger, 1903.

Sous ce titre, M. de Launay fait le dénombrement, autant qu'il est possible de le faire, d'après les observations déjà recueillies et les données de la science géologique, des richesses minérales de l'Afrique. Il s'occupe successivement des gisements d'or, du cuivre et des métaux divers, tels que le zinc, le plomb, l'argent, le mercure, l'étain, etc. ; puis des minerais de fer, des diamants du Cap, des phosphates du nord de l'Afrique, des matières salines, des combustibles minéraux, des sources thermales. Il a un chapitre spécial pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Un autre chapitre est également consacré aux richesses minérales de quelques régions dont les données n'ont pu trouver place dans les précédents.

L'ouvrage de M. de Launay est surtout un livre de science. La géologie et toutes les questions qu'elle soulève y sont abordées et traitées avec la compétence bien connue de l'auteur, mais il a aussi un côté pratique. C'est un guide pour les ingénieurs à la recherche d'exploitation. Les données scientifiques les empêcheront de chercher de l'or, des diamants ou autres produits, là où il n'y a nulle chance d'en trouver. Le champ d'action se trouve ainsi mieux délimité. Ce n'est pas que l'Afrique soit complètement connue. M. de Launay n'a pas la prétention de donner des résultats définitifs et complets. « Quand on a essayé soi-même, dit-il, de faire un peu de géologie dans un pays aussi connu en apparence que la France, et qu'après quinze ou vingt ans d'efforts, on doit constater la quantité des problèmes capitaux encore restés sans solution, on est réellement épouvanté d'échafauder un raisonnement sur une observation consignée en courant par un explorateur, souvent (comme il y en a eu des exemples mémorables) incapable de distinguer un calcaire d'un grès ou un granité d'une lave, sur un échantillon recueilli au hasard par un incompétent, et dont la provenance réelle peut se trouver à quelques mille kilomètres de celle qu'un souvenir vague ou une étiquette confondue lui attribuent. Lorsqu'il s'agit surtout de minerais, aux erreurs d'observations inévitables s'ajoutent les enthousiasmes irréfléchis, *emballements* de l'homme qui, ayant risqué sa

vie très loin, dans un pays d'accès difficile, est tout prêt à y rencontrer des merveilles, les illusions d'inventeurs dont tous ceux qui s'occupent des mines ont connu de trop nombreux exemples ; et là-dessus, viennent, il faut bien le dire, se greffer les spéculations financières, les constitutions de sociétés dont on veut corser l'apport, les exagérations de prospectus destinés à enflammer l'imagination des actionnaires, etc. « Il y a donc lieu, ajoute M. de Launay, de « se garer de trop de scepticisme aussi bien que de trop de crédulité. »

On le voit, outre le côté scientifique, l'ouvrage a aussi une portée économique. Nous le signalons, à ce point de vue plus spécialement aux lecteurs du *Journal des Economistes*.

L'auteur donne pour certains métaux, l'or, les diamants, etc., les rendements obtenus dans les principaux centres d'exploitation. Nous ne répéterons pas ici les chiffres qui sont donnés régulièrement par les publications financières, mais qui trouvent leur place naturelle dans l'ouvrage.

L'Afrique est riche en métaux divers. Malheureusement les combustibles minéraux, la houille en particulier, semblent lui manquer. C'est là un point de première importance pour le développement industriel d'un pays. A l'exception du bassin carbonifère de Tété, sur le Zambèze, on ne connait encore, nulle part, en Afrique, de houille carbonifère proprement dite. Les lignites germo-triasiques, liasiques, crétacés ou tertiaires, qui peuvent y suppléer dans beaucoup d'applications et qui constituent, pour l'Afrique australe, une ressource très précieuse, ne semblent eux-mêmes pas très abondants en dehors du Transvaal et du Natal. On montrerait peut-être trop de précipitation — car l'Afrique est grande et encore bien superficiellement explorée sur des espaces immenses — en désespérant dès maintenant ; mais il faut bien reconnaître que les motifs d'espérer diminuent avec le temps plutôt qu'ils n'augmentent.

MAURICE ZABLET.

---

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE DU « SILLON », nouvelle édition, 1 vol. in-18. Paris. Emmanuel Vitte, S. D.

Le « Sillon » est une sorte d'Université populaire catholique, dont le programme est exposé à la fin de ce volume. Le catéchisme que publie cet organe de propagande n'est pas dogmatique, mais didactique. Nous voulons, est-il dit dans l'avertissement, nous voulons être des hommes pratiques et non des théoriciens ou des idéologues ; mais nous ne saurions nous passer d'un minimum de théorie ; ce minimum nous

est nécessaire pour notre propre satisfaction dans les études que nous faisons ; il est, de plus, indispensable dans la discussion.

Le « Sillon » a raison. Les hommes ont toujours besoin d'une théorie quelconque, si fruste soit-elle, pour y ramener les faits et les autres théories comme à une commune mesure, quitte à la rejeter au besoin quand ils finissent par en découvrir une meilleure.

Le but de ce catéchisme est donc de présenter aux « sillonnistes », l'ensemble très varié des problèmes économiques et sociaux, pour les aider, en face d'une question à résoudre, à en bien saisir toutes les relations, et à l'aborder par où il convient.

En tête du catéchisme se trouve une petite Introduction dans laquelle un coup d'œil d'ensemble est jeté sur les problèmes sociaux et les écoles qui prétendent en avoir la solution ou qui la cherchent. C'est d'abord la question du déterminisme et du libre-arbitre. Le « Sillon » se prononce, on le pense bien, pour le libre arbitre. « Toutes les objections contre la liberté, dit Bossuet, sont moins claires que la conscience que nous avons de notre liberté ».

Nous ne nous arrêterons pas à examiner s'il n'y a pas un moyen terme entre le libre arbitre et le déterminisme, car l'Introduction nous amène sur un terrain qui est plus nôtre ; il s'agit des écoles économiques et sociales dites *libérales*, *socialistes*, *anarchistes*, etc.

Les principes fondamentaux de chacune de ces écoles sont bien résumés ; mais il nous semble que la critique qui en est faite laisse un peu à désirer.

Après avoir exposé que l'école libérale croit à la liberté humaine et à la nécessité de restreindre le plus possible le nombre des lois positives, afin de laisser un plus vaste champ à l'exercice de cette liberté, et que « sa fameuse maxime *laisser faire*, *laisser passer*, formule de son optimisme, veut dire que le jeu des lois naturelles et les spontanéités de la liberté humaine convergent nécessairement vers le progrès et vers l'accroissement du bien-être pour le plus grand nombre » ; l'auteur de l'introduction ajoute :

« Sans doute les lois générales du monde sont bonnes ; sans doute aussi, la liberté humaine, guidée par la droite raison, se conforme spontanément à ces lois ; mais combien de fois l'erreur et la passion ne troublent-elles pas cette harmonie ! Combien de fois, sur le chemin du progrès, les sociétés ne rétrogradent-elles pas au lieu d'avancer.

Le *laisser faire*, *laisser passer* n'est admissible que dans une société dont les membres connaissent leurs droits et leurs devoirs et sont habitués à pratiquer ceux-ci et à faire respecter ceux-là ».

Nous ne voulons pas discuter point par point les citations que nous venons de reproduire ; nous dirons seulement que, même en admettant

tous les faux pas imaginables de la liberté humaine, le *laisser faire* et *laisser passer* serait encore le seul système admissible et le seul capable de redresser la raison quand elle s'égare et de modérer la passion quand elle s'exalte, le meilleur moyen pour les hommes d'apprendre à pratiquer leurs devoirs et à faire respecter leurs droits.

Nous n'avons rien à ajouter à la condamnation que prononce le catéchisme contre l'école socialiste, et rien non plus à y retrancher. Quant à l'école anarchiste, « il est indiscutable, dit l'auteur, que dans une société dont tous les membres seraient mus exclusivement par des instincts absolument droits, la théorie anarchiste pourrait être appliquée; la difficulté, c'est qu'une telle société n'existe pas et que nous ne pouvons pas la faire exister ».

A notre avis, il ne suffit pas d'avoir des instincts absolument droits pour bien faire. La bonne volonté, la bonne intention est une condition essentielle de la bonne action, mais n'est pas la seule. Au vouloir, il faut joindre le savoir et le pouvoir. C'est ce qu'on oublie trop souvent.

L'école de la *Réforme sociale* (Le Play) reçoit, on s'en doute bien, l'approbation du « Sillon ». « La méthode de Le Play est excellente ». C'est à peu près celle que suivent les *chrétiens sociaux* et les *démocrates chrétiens*, les fidèles du « Sillon ». Ces deux écoles ne prétendent pas que leur programme soit le seul chrétien; elles affirment simplement, par le qualificatif qu'elles se donnent, leur volonté d'appliquer de leur mieux les principes chrétiens à l'étude des problèmes sociaux.

Le catéchisme est écrit par demandes et réponses, avec clarté et précision. Il remplit bien le but proposé et ne peut que profiter aux « sillonnistes » qui voudront s'en servir et non s'y asservir. C'est une bonne idée qu'ont eue les... comment dire? catholiques sociaux? démocrates chrétiens? chrétiens sociaux? de présenter sous cette forme les notions essentielles d'économie sociale et politique. Il serait peut-être à désirer que les autres écoles suivissent cet exemple.

H. BOUET.

---

ETUDE SUR LES MÉTHODES D'EXPANSION COMMERCIALE DE L'ALLEMAGNE, par PIERRE CLERGET, br. in-8°, Lyon 1901.

Le commerce allemand a pris, comme on sait, un développement considérable dans le dernier tiers du XIX[e] siècle. Il est vrai que cette prospérité a abouti à une crise qui se prolonge plus qu'on ne s'y attendait; mais c'est une raison de plus pour rechercher les causes de la splendeur et des revers et pour étudier les méthodes suivies par l'Alle-

magne dans la conquête des marchés. C'est ce que fait M. Clerget dans cet ouvrage. Les divers facteurs de ce progrès : race, milieu, Etat, éducation, presse, etc., sont étudiés avec soin et, certes, il en ressort pour nous des enseignements de la plus grande utilité.

Les écoles, par exemple, auxquelles, à tort ou à raison, on attache tant d'importance, sont organisées, en ce qui concerne le commerce, sur un plan tout différent des écoles françaises. Les unes, dit M. Clerget, sont des créations particulières, les autres sont dues aux municipalités ou aux Chambres de Commerce. Ces créations locales peuvent ainsi être diversifiées et adaptées aux besoins des localités; tandis qu'en France, où l'Etat intervient si largement, ne fût-ce que par ses subventions, l'uniformité et l'inutilité sont la règle.

En Allemagne, l'école de commerce ne dispense pas de l'apprentissage, qui commence à 16 ans, à la sortie de l'école de commerce, et dure trois ans. « Le jeune Allemand débute par les plus minimes travaux de bureau, copiant les lettres, faisant les courses, épelant ainsi l'A B C du commerçant avant d'être mis au courant des besognes plus compliquées. » En France, le jeune homme qui sort d'une école de commerce, muni de son diplôme, est loin de songer à se mettre en apprentissage et personne n'y songe pour lui; il se croit, et ses parents le croient, capable d'être, pour le moins, contre-maître, et comme personne n'en veut, il devient fonctionnaire ou professeur.

Le jeune Français, croyant tout savoir quand il est sorti de l'école avec un diplôme, ne cherche plus à s'instruire. De là le très petit nombre et le peu d'expansion des revues techniques et spéciales, le peu de succès des livres de science, la crise de la librairie, etc. En Allemagne il en est autrement. « L'éducation commerciale des Allemands se continue par le journal... Parmi les publications périodiques, la revue hebdomadaire *Export* a principalement pour but de faire connaître la situation des Allemands à l'étranger et de défendre dans le monde entier les intérêts du commerce allemand. Le journal hebdomadaire : *das Echo* rend le même service. Quant aux nombreuses revues techniques de toutes sortes, elles sont beaucoup plus lues en Allemagne que chez nous. »

L'émigration est un autre facteur, encore plus important que l'école, de l'expansion commerciale allemande. Sans parler de l'émigration par les frontières de terre, l'émigration allemande était de 224.892 personnes en 1881, 115.000 en 1891, 20.966 en 1899. On voit qu'elle va en diminuant; nous en trouverons peut-être la cause tout à l'heure. Pour le moment, constatons que ces « colonies spontanées » sont très favorables au commerce extérieur de la métropole. Travailleur courageux, d'esprit paisible, attaché à son foyer, se mêlant peu à la politique et

beaucoup aux affaires, l'Allemand émigré est considéré comme un élément d'ordre. Des associations veillent à ce que les émigrants conservent, sinon leur nationalité, au moins l'esprit allemand, et, pour cela, elles les dirigent vers les pays d'outre-mer où leurs compatriotes sont déjà établis.

C'est ainsi, par la seule initiative privée, que les Allemands sont actuellement arrivés au nombre de 3 millions aux Etats-Unis, soit 4.6 p. 100 de la population totale. « C'est grâce à eux que l'importation allemande aux Etats-Unis, malgré les rigueurs des tarifs, a pu rester si considérable : elle est encore de 10 à 20 p. 100 de l'importation totale. »

M. Clerget donne les chiffres de l'émigration allemande dans les autres pays. Nous ne le suivrons pas plus longtemps sur ce terrain, car nous voulons dire un mot de l'action du gouvernement dans le progrès de l'activité commerciale allemande. M. Clerget la considère comme très importante. « L'intervention de l'Etat et la politique commerciale qu'il a suivie sont pour beaucoup dans la prospérité économique de l'Allemagne. »

Il nous semble que l'action de l'Etat allemand n'a été favorable à l'expansion commerciale qu'autant qu'elle a été négative. Ses traités de commerce devenus relativement libéraux ont plus contribué à la prospérité du pays que tous ses autres actes ensemble. Ses primes et autres encouragements à diverses industries, afin de vendre cher aux nationaux et à vil prix aux étrangers, n'ont évidemment contribué qu'à sa propre ruine et à la crise actuelle. Sa politique coloniale, basée sur les principes surannés de la conquête, ne peut aussi que lui être funeste.

Tout le monde sait qu'aujourd'hui, comme M. Clerget le remarque, ce n'est plus le *sol* qu'il s'agit de conquérir, ce sont les *marchés*. Or, celui qui conquiert les marchés, ce n'est pas le militaire ni le diplomate, c'est le commerçant.

Tout ce que l'Allemagne paraît avoir gagné jusqu'ici par sa politique coloniale, c'est d'avoir, comme nous l'avons vu plus haut, enrayé son émigration, un des principaux facteurs de son expansion commerciale.

H. Bouet.

---

Office du travail. L'apprentissage industriel. Rapport sur l'apprentissage dans l'imprimerie (1899-1901), 1 vol. in-8°. Paris, Imprimerie Nationale 1902.

Au cours de l'année 1898, sur la proposition du Directeur de l'Office

du travail, le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes décida qu'une enquête serait entreprise par l'Office du Travail à l'effet de recueillir des informations et des données statistiques sur les conditions de l'apprentissage industriel, sur l'état actuel de l'instruction professionnelle dans les ateliers, sur les résultats des divers modes de formation des ouvriers.

Ne pouvant étendre d'un seul coup son enquête à toutes les industries, l'Office du Travail s'est limité d'abord à une seule et il a choisi l'imprimerie. Un questionnaire très détaillé a été adressé aux imprimeurs. On leur demandait la liste complète de leur personnel ouvrier; pour chacun de ces ouvriers, la profession spéciale, l'âge, le salaire, le nombre des années de présence; on sollicitait aussi des indications sur l'atelier dans lequel l'ouvrier avait fait son apprentissage, sur l'école professionnelle où il avait pu passer, sur les cours professionnels qu'il avait suivis. Dans chaque maison le patron devait procéder lui-même à une véritable enquête auprès de ses ouvriers.

Tout en reconnaissant qu'il a rencontré un extrême bon vouloir chez beaucoup de patrons, le Directeur du Travail avoue que le questionnaire n'a pas été rempli sans difficultés. Le fait est qu'il faut avoir la passion des paperasses, l'amour de l'inquisition économiqne, et du temps à perdre pour remplir un pareil questionnaire. Peut-être les patrons ont-ils répondu comme le font les secrétaires de mairie pour les autres statistiques, à tort et à travers.

Quoi qu'il en soit, l'Enquête et le Rapport qui en donne les résultats ont procuré de l'ouvrage à l'Imprimerie nationale. Ce rapport est divisé en deux parties. Dans la première, avant d'exposer les procédés et les résultats de l'enquête, on jette un coup d'œil rétrospectif sur ce qu'a été jusqu'à ce jour la réglementation de l'apprentissage, notamment dans l'industrie du livre. La seconde est consacrée à l'exposé des conditions de l'enquête et à l'analyse des principaux résultats.

Ne pouvant ici « remonter au déluge », nous ne dirons rien de l'apprentissage au moyen âge et sous l'ancien régime, quoiqu'il reste encore beaucoup à dire; arrivons de suite aux temps modernes. Ce qui les caractérise, c'est la tendance à remplacer l'atelier par l'école pour enseigner les métiers, ou tout au moins à réunir ces deux facteurs en donnant plus ou moins de prépondérance à l'un ou à l'autre.

Les résultats de l'enseignement professionnel scolaire ont été jugés dès 1863. Une enquête orale fut ouverte en cette année, dont les résultats ont été réunis en un volumineux Rapport. « Tous les témoignages recueillis dans cette enquête de 1863 concordent pour affirmer la supériorité de l'apprentissage à l'atelier. On reconnaît aussi l'utilité des cours complémentaires. »

Cette opinion, émise pour tous les métiers, était encore celle du Congrès lithographique en 1894. « Tous les délégués furent d'accord que les écoles professionnelles, telles qu'elles sont organisées, sont nuisibles aux intérêts professionnels, tant au point de vue technique qu'à celui du maintien et de l'élévation des salaires; ces écoles font une quantité d'apprentis incapables de gagner leur vie. »

On pourrait ajouter que ces apprentis incapables de gagner leur vie se croient plus capables que les autres et que leur patron, l'Etat, qui partage naturellement la même opinion, les prendra de préférence comme professeurs dans ses écoles ; de sorte que, les ânes enseignant les mulets, il suffira de continuer pour que les talents industriels aillent toujours en déclinant.

Un rapport sans statistiques serait un corps sans âme, ou peut-être une âme sans corps. Relevons donc quelques-unes de celles qui nous sont présentées dans ce volume : « Le développement de l'industrie *imprimatrice* peut être apprécié à l'aide des résultats des deux recensements de 1866 et de 1896. Pour l'ensemble des imprimeries typographiques et lithographiques, en y comprenant la gravure en taille-douce et le clichage, on comptait en France, en 1866, 2.300 établissements ; le nombre des personnes occupées par ces industries ne s'élevait qu'au chiffre de 25.000. En 1896, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, le nombre des établissements s'élevait à environ 4.000 et le nombre des personnes à 65.000. Les autres industries sont loin d'avoir pris, dans leur ensemble, un développement aussi rapide ».

L'emploi des femmes dans l'imprimerie fait des progrès notables. L'ensemble du personnel atteint par l'enquête comprend un peu plus de 12.000 ouvriers du sexe masculin et près de 3.000 femmes. Pour la plupart, ces femmes sont occupées aux travaux accessoires de papeterie, de brochure et de reliure. Cependant on en compte un assez grand nombre dans la composition typographique, d'autres sont occupées comme margeuses, quelques-unes même sont employées aux travaux lithographiques.

L'emploi des femmes dans la typographie n'est pas chose nouvelle. Le Rapport nous apprend que, en 1631, on trouvait déjà des femmes dans certaines imprimeries, et que, sous la Révolution, il a existé une école typographique de femmes. Lors du recensement de 1866, on a compté dans les imprimeries typographiques et lithographiques 20.000 employés et ouvriers du sexe masculin et 2.650 femmes ; en 1896, le recensement a fourni 47.500 employés et ouvriers masculins et 8.800 femmes. Le total du personnel a considérablement augmenté pendant ces trente années : il était de 23.000 en 1866 et de 56.000 en 1896. D'après le Rapport, cette progression est une conséquence de la liberté de l'imprimerie et de la presse décrétée en 1870.

Il convient d'ajouter une autre cause : l'écolâtrie grâce à laquelle on n'imprime plus guère que des journaux, des romans, des livres de classe, des manuels. Quant à la vraie littérature et à la vraie science, libres et indépendantes, on sait qu'elles n'ont pas suivi la même progression.

H. Bouet.

---

La question du Maroc, par Jean Hess, 1 vol. in-18, Paris, Dujarric, 1903.

L'empire du Maroc excite les convoitises de toutes les puissances coloniales de l'Europe, sans en excepter, paraît-il, la Belgique ! « Un écrivain belge affirme, sans rire, que l'avenir de la civilisation en Afrique exige l'établissement du protectorat belge au Maroc ». Ne dirait-on pas une troupe de chats guettant une souris?

Plusieurs raisons s'opposent à ce que la souris soit mangée, entre autres celle-ci : que chacun des chats est bien résolu à ne pas laisser un de ses frères mettre la patte dessus. « Nous ne rêvons, dit la France, ni annexion, ni conquête. Nous n'avons qu'un but, le maintien de l'intégrité de l'empire du Maroc. Nous sommes décidés à la respecter, mais nous sommes décidés aussi à la faire respecter par les autres ».

La proie est-elle donc si précieuse? On n'en sait rien au juste. Les mieux renseignés avouent qu'on ne connait que très vaguement les ressources que présente le nord-ouest africain. A le dit très riche. B assure qu'il est très pauvre. Quoi qu'il en soit, chacun des chats, je veux dire des puissances civilisées et civilisatrices, invoque le droit à l'appui de ses prétentions. Les droits de la France qui nous touchent plus directement, quels sont-ils?

Du fait que nous étions établis en Algérie, dit-on, est découlé le droit de nous emparer de la Tunisie, c'est ce que nous avons fait. Or, nous avons les mêmes droits à l'ouest qu'à l'est. « Il n'y a pas de raison pour que le Maroc n'ait pas le sort de la Tunisie; il y en a beaucoup au contraire pour qu'il suive les mêmes destinées. ». Cette jurisprudence revient à dire, comme l'observe M. Hess : J'ai pris la chaine d'un monsieur, il n'y a pas de raison pour que je ne prenne pas sa montre, puis son habit, etc.

Autre raison aussi valable : Le Maroc est un foyer de rébellion. « C'est là que se préparent les révoltes qui éclatent à l'heure marquée chez nos Arabes... C'est au Maroc que les rebelles se réfugient après leurs défaites, sans que nous puissions les poursuivre. » Il conviendrait peut-être de rechercher à qui la faute si les Arabes se révoltent; mais chacun sait bien que c'est toujours l'agneau qui trouble le breuvage du loup.

Les colonisateurs français sentent sans doute la faiblesse de leurs arguments, car ils en présentent un autre : l'intérêt supérieur de la civilisation.

Les Marocains sont rebelles à notre civilisation ; ils la dédaignent, la méprisent, la repoussent ; ils ont même l'outrecuidance de se croire supérieurs à nous. Or, « il est intolérable qu'en face de l'Europe, près de l'Algérie et de la Tunisie maintenant rachetées du barbarisme par le sang et les trésors de la France, se trouve un vaste territoire d'une richesse incalculable... presque hermétiquement fermé à la civilisation »

La réfutation de ces reproches et de plusieurs autres nous mèneraient trop loin ; nos lecteurs la trouveront dans le livre de M. Hess ; d'ailleurs on connait le proverbe : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé.

M. Hess soutient que nous n'avons aucun droit ni raison valables pour procéder à la conquête militaire et politique du Maroc. Cette considération est de peu d'importance pour les apôtres de notre civilisation. Mais l'auteur démontre en outre que nous n'y avons également aucun intérêt. La conquête — même en supposant que les autres puissances nous laissent faire — diminuerait notre prestige moral au lieu de l'augmenter. Elle n'augmenterait pas notre puissance militaire, ni dans l'offensive, ni dans la défensive ; elle la diminuerait au contraire, car nous n'avons pas assez d'hommes pour augmenter nos territoires et les défendre. La conquête nous coûterait beaucoup de sang et beaucoup d'argent, car, s'il n'y a pas de soldats au Maroc, il y a des guerriers qu'il serait impossible de réduire à l'impuissance. Cette conquête supposée faite serait encore plus difficile à conserver que celle de l'Algérie.

Que faut-il donc faire ? M. Hess démontre que la conquête politique du Maroc n'est nullement nécessaire pour que nous profitions des avantages que présente ce pays au point du vue commercial. Les relations des peuples, dit-il, ne sont plus régies par des lois de force politique, mais de force économique. Nos colonisateurs, tout diplomés qu'ils sont — et même parce que diplômés — ne sont pas dans le mouvement ; leur montre retarde de plusieurs siècles. C'est pacifiquement et économiquement que se font les conquêtes modernes.

Une preuve, entre beaucoup d'autres, que la conquête politique du Maroc n'est pas nécessaire au développement du commerce c'est que, depuis qu'on menace ce pays, le commerce français y a diminué. En 1892, les importations françaises au Maroc montaient à 12.877.465 fr. ; en 1896, elles n'étaient plus que de 2.050.750 fr. A l'exportation, la diminution est moins sensible, toutefois elle est appréciable : en 1892 le chiffre était de 6.954.250 ; en 1896, il descend à 4.665.405.

M. Hess assure que les Marocains ne sont nullement rebelles à la vraie civilisation, c'est-à-dire au commerce juste et loyal, qui a pour résultat d'augmenter le bien-être des populations. Ils sont surpris et reconnaissants quand ils ne rencontrent pas d'hostilité de notre part. Nos bateaux à vapeur, nos chemins de fer les frappent d'admiration. La plupart du temps, le Pèlerinage de la Mecque, loin d'augmenter leur fanatisme, les civilise et leur ouvre l'esprit.

« Ceux qu'on disait les sauvages, les pirates, les bandits, nous les avons vus qui, en foule, apportaient aux chantiers du Kiss, leur blé, leur orge et ne demandaient qu'à vivre en paix dans le travail et le négoce. Ils veulent la paix. Ils en apprécient comme tous les êtres raisonnables les bienfaits. »

Les missionnaires civils et ecclésiastiques nous renseignent donc bien mal sur leur compte ; peut-être y sont-ils intéressés ? « Tous ces Berbères du Riff sont fermés à l'Europe parce que cette Europe a toujours affiché le désir de les soumettre à sa domination. Autrefois, c'était pour les christianiser; maintenant, c'est pour les civiliser. Mais toujours avec un collecteur d'impôts et un douanier. Les Berbères en ont horreur. Ils ne nous demandent et n'accepteront de nous que les bienfaits *matériels* de notre civilisation ».

La question du Maroc doit donc se résoudre pacifiquement et économiquement; telle est l'opinion de M. Hess. « Pour obtenir le maximum d'avantages, dit-il, la pénétration commerciale d'un pays neuf exige une bonne route et qui parte d'un port, le plus près possible de ce pays ». Ce port a été découvert par M. Louis J. B. Say, c'est la plage du Kiss où nous venons de voir affluer les denrées du Maroc. Ce port est en voie de se développer, non seulement sans le concours des *colonialistes*, mais malgré les entraves qu'ils y ont mises. La partie qui concerne le port et la route commerciale du Maroc est du plns grand intérêt. La place nous manque pour la résumer ; mais nous ne saurions trop engager les lecteurs à en prendre connaissance à la source même. L'initiative privée fait si rarement « des siennes » que nous ne saurions trop féliciter et encourager ses efforts.

H. Bouet.

---

Recherche d'une solution de la question indigène en Algérie. — Par Paul Azan, br. 8°. Paris, Augustin Challamel, 1903.

Cette étude a pour but de faire connaître les éléments du problème algérien et d'examiner dans quel sens il faut chercher à établir l'accord entre les deux races qui sont en contact dans notre colonie. Les différents systèmes essayés et essayables pour résoudre ce problème se réduisent à trois: l'extermination, le refoulement et l'assimilation.

L'extermination et le refoulement, dit l'auteur, sont des systèmes barbares que nos principes condamnent au nom de l'humanité ; quant à l'assimilation, quels que soient les moyens employés, elle serait en l'état actuel aussi inutile au bonheur des indigènes que nuisible à l'avenir de la colonie ; bien plus, elle est impossible à réaliser.

L'auteur montre que l'assimilation ne donnerait pas le bonheur moral à l'indigène et qu'elle ne lui apporterait même pas le bien-être physique. Elle serait nuisible aux intérêts français, parce que les Arabes n'en veulent pas pour une foule de raisons et d'abord parce que leur religion les en détourne. A l'appui de son dire. M. Paul Azan cite des passages du Coran qui prêchent la haine de l'infidèle. On pourrait en citer autant dans l'Evangile, et surtout montrer, par les fruits de l'arbre évangélique, par les actes des saints missionnaires, que les chrétiens ne le cèdent en rien aux musulmans, à cet égard ; M. Azan lui-même est obligé de reconnaître qu'il y a d'autres passages dans le Coran qui admettent une certaine tolerance vis-à-vis des infidèles et qui soulignent même la supériorité des chrétiens sur les juifs ou les idolâtres.

Les articles sur la tolérance ne rendent pas l'assimilation plus facile à opérer. Qui assimilera et qui sera assimilé ? Nous nous croyons supérieurs aux musulmans; les musulmans se croient supérieurs à nous, ils ne voient rien à gagner et tout à perdre à se laisser manger par les chrétiens.

Le problème, conclut M. Azan, ne comporte donc aucune solution immédiate, et tous les efforts contradictoires faits jusqu'à ce jour pour le résoudre n'ont abouti qu'à augmenter les difficultés. Il ne faut pourtant pas abandonner la partie. Si une solution immédiate est impossible, il doit être possible, ajoute l'auteur, par une série de sages mesures et de patients procédés, avec l'appui d'une méthode sûre, de préparer des résultats lointains, mais satisfaisants à tous égards.

M. Azan expose ces mesures, ces procédés, cette méthode, et il aboutit à une solution qui consiste à créer de nouveaux besoins chez les Arabes, à ouvrir des écoles professionnelles, à former avec ces élèves sortis de ces écoles un parti « jeune arabe », etc. Tout cela pourra nous coûter très cher et durer très longtemps. Ces mesures profiteront-elles au moins aux indigènes ? M. Azan ne le croit guère.

« Le souci d'intérêts nouveaux, dit-il, aura pour résultat d'arracher les indigènes à la contemplation paresseuse qui les isole, et de les forcer au travail. Peut-être perdront-ils dans cette évolution un peu du bonheur extatique et de la sérénité d'âme qui les caractérise ; mais du moins la civilisation française aura fait un grand pas en Algérie. » Or, on ne saurait trop faire pour la civilisation qui nous rend si heureux

nous-mêmes. Mais la civilisation française fera-t-elle ainsi de si grands pas ? Cela nous paraît douteux.

Finalement, M. Azan prévoit pour l'Algérie un avenir où les Berbères s'écarteront de l'Islam oriental sans devenir réellement français, pendant que les Européens d'Algérie marchant à leur rencontre, s'affranchiront de plus en plus de la tutelle française et deviendront une race nouvelle, les uns et les autres tendant de la sorte à devenir des *Algériens*. Leur patrie commune ne sera pas en réalité la France, elle sera surtout l'Algérie.

Cette perspective, ajoute M. Azan, est sans doute attristante pour un cœur vraiment français. Mais « l'Algérien européen gardera toujours pour la France respect, reconnaissance et affection, la France restera pour lui la mère-patrie et son loyalisme sera à l'abri de toute épreuve ».

Si c'est à cet état d'indépendance de l'Algérie que doivent aboutir tous nos efforts colonisateurs, à quoi bon se donner tant de mal ? Dans le seul but de faire perdre aux indigènes d'Algérie leur bonheur extatique et leur sérénité d'âme ? Si les musulmans venaient faire chez nous ce que nous allons faire chez eux, nous appellerions cela de la corruption : ils seraient des barbares à notre point de vue. Et nous nous étonnons de l'être au leur.

H. Bouet.

---

Le repêchage des cinq cents millions à l'eau. (*Le programme Baudin au Sénat*), par Yves Guyot. Br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1903.

L'année dernière, la Chambre des députés adopta un projet de loi déposé par M. Baudin, le 1er mars 1901, et tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes. A ce propos, M. Yves Guyot publia une brochure intitulée *Cinq cent millions à l'eau*, dans laquelle il combattait énergiquement le projet Baudin.

Arrivé au Sénat, ce projet a subi de considérables réductions, une bonne partie des cinq cents millions immergés ont été repêchés ; mais cela ne suffit pas, et M. Yves Guyot revient à la charge pour repêcher le reste, c'est-à-dire pour réfuter les erreurs courantes en matière de travaux publics, et spécialement de voies navigables.

Les marins d'eau douce — pas même d'eau douce, d'aquarium, s'imaginent que les transports par la batellerie sont agréables et profitables pour les bateliers, et économiques pour le public. On ne sau-

rait donc, disent-ils. trop multiplier les canaux et rivières navigables, ne fût-ce que pour faire concurrence aux chemins de fer et obliger ceux-ci à réduire leurs tarifs.

« Le public, dit M. Yves Guyot, aime les bateaux qui vont sur l'eau, Il les aime d'autant plus qu'il n'y va pas. S'il était obligé de voyager dans des péniches qui font cinq kilomètres par jour et mettent deux ou trois mois pour un voyage du Nord à Paris, tel fanatique de la navigation serait peut-être moins enthousiaste des voies navigables. ».

On est également persuadé que les « chemins qui marchent » ne coûtent rien ou pas grand chose. La vérité est que, dans le projet actuel, le canal du Nord coûtera 666.000 francs par kilomètre, le canal de Marseille au Rhône, 873.000 francs par kilomètre, tandis que la construction des chemins de fer ne revient qu'à environ 375.000 francs par kilomètre.

Quoique le projet Baudin ait été voté par la Chambre à la veille des élections, il est bien évident qu'il n'a rien d'électoral ; mais il n'en est pas moins vrai que les travaux *aquatiques* ne sont au fond, comme l'a dit M. Yves Guyot, que des travaux de luxe. « Ce sont des dépenses somptuaires, faites pour amuser les badauds, non pour servir le public, aussi inutiles que les pyramides d'Egypte qui, enfouies dans des déblais, n'ont même pas le mérite de donner l'impression de leur importance. »

Le moment est bien choisi : — déficit budgétaire, nécessité d'emprunts et de nouveaux impôts — pour entreprendre ces pyramides à rebours !

M. Yves Guyot démontre qu'on ne tire pas des voies navigables actuelles tout le parti possible ; avant de construire des voies nouvelles, il faut utiliser les voies actuelles. Il faut aussi que ceux qui se servent de ces voies et qui sont les premiers intéressés à les améliorer, soient chargés de les entretenir et de les développer. A cet effet, M. Yves Guyot propose la création de *chambres de navigation* chargées de s'occuper de ces affaires.

ROUXEL.

---

GALIANI ET LA QUESTION DE LA MONNAIE AU XVIII[e] SIÈCLE, par EDOUARD DESSEIN, 1 vol-8°. Langres, 1902.

Galiani est surtout connu des économistes comme auteur des célèbres *Dialogues sur le commerce des blés*. Il est moins connu, surtout en France, comme auteur d'un traité *Della Moneta*, publiée à Naples en 1750, alors que Galiani avait à peine atteint sa vingtième année. C'est cet ouvrage de jeunesse que M. Dessein s'est proposé d'étudier dans le

présent volume. M. Dessein commence par donner une notice biographique sur l'auteur du traité *De la monnaie*; c'est l'objet de la première partie de son livre. Dans la seconde, il étudie la question de la monnaie et les questions connexes, notamment le mercantilisme chez les prédécesseurs de Galiani. L'étude analytique du traité de la monnaie est faite dans la troisième partie et une quatrième est consacrée à la critique de ce traité. L'ouvrage de M. Dessein est le complément naturel de celui que M. Gaudemet a consacré, en 1899, à l'abbé Galiani et à la question du commerce des blés à la fin du règne de Louis XV.

Le traité de la monnaie de Galiani n'est pas seulement un traité spécial, exclusivement consacré à cette matière, comme on le ferait aujourd'hui : il est fait à la mode du temps, c'est-à-dire que la plupart des questions économiques agitées alors y sont aussi abordées, notamment celle de la valeur, du commerce intérieur et extérieur, de l'agriculture, des manufactures, etc.

Au sujet de la valeur, M. Dessein considère Galiani comme fondateur de la théorie psychologique de l'utilité finale « ou de l'utilité limite ». Il le place à cet égard au-dessus d'A. Smith. « Sur cette notion de la valeur, fondamentale en économie politique, la doctrine d'Adam Smith a constitué non pas un progrès, mais un recul : elle est aujourd'hui presque universellement délaissée et la doctrine actuellement triomphante est la théorie psychologique que professa Galiani, et, après lui et d'après lui, Turgot et Condillac. »

Après avoir défini la valeur, Galiani aborde la notion de la monnaie. La nature de la monnaie est double, dit-il : 1° Elle est la *mesure* de la valeur des choses ; 2° elle est un *équivalent* de cette valeur. En tant que mesure, elle sert à évaluer les choses ; en tant qu'équivalent, elle sert à les acheter. Il suit de là que « la monnaie n'est pas la véritable richesse, mais seulement l'instrument de circulation de la richesse ; et qu'une quantité de monnaie trop faible ou trop forte dans un pays présente des inconvénients.

« Quand la monnaie est trop abondante, elle se déprécie, la main-d'œuvre devient plus chère par suite le prix des produits augmente. Le prix des produits augmentant, ils trouvent moins facilement des débouchés auprès des nations voisines, d'autant plus que celles-ci ont moins d'argent et que chez elles, par conséquent, l'argent est plus cher et les prix moins élevés. La vente diminuant, la fabrication diminue et avec elle le nombre des ouvriers. »

Les mercantilistes, qui s'évertuent à faire affluer dans leur pays les métaux précieux et à les empêcher d'en sortir, à tenir de leur côté le bon plateau de la balance commerciale, se donnent donc beaucoup de mal inutilement et même nuisiblement. M. Dessein félicite Galiani

d'avoir mis en évidence ce côté de la question. Nous devons ajouter que Galiani n'a pas été le seul ni même le premier à faire cette remarque.

Dans son *Essai sur la nature du commerce*, Cantillon revient souvent sur cette idée. Des érudits en littérature économique m'ayant contesté ce fait, je profiterai de l'occasion pour leur indiquer au hasard les pages où Cantillon insiste sur les inconvénients de la pléthore monétaire: pages 209, 215, 217, 223, 244, 413. En voilà assez pour montrer que c'était là une idée bien arrêtée dans l'esprit de ce vieil économiste.

Revenons à Galiani, ou plutôt n'y revenons pas, car nous ne pouvons tout dire et nous ne voulons pas tout effleurer. Cependant ne terminons pas sans faire une petite critique. M. Dessein réfute ordinairement les erreurs de Galiani quand il en rencontre. Il a manqué à ce devoir dans son chapitre sur les impôts : « Si cette portion (l'impôt) est restituée à ceux-là mêmes à qui elle a été prise, il n'y a aucun préjudice causé, alors même qu'il s'agirait de tout leur avoir. » Il serait difficile d'imaginer une assertion plus fausse en théorie et plus dangereuse en pratique. Et il y en a plusieurs autres du même genre dans le même chapitre. Espérons que M. Dessein rectifiera tout ce chapitre s'il fait une seconde édition de son livre.

ROUXEL.

---

LA LIBERTÉ DU COMMERCE DANS LES TRAITÉS DE COMMERCE, par V. PHILBERT, 1 vol. in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1902.

M. Philbert s'est proposé, dans ce volume, d'examiner à un point de vue juridique le principe de liberté du commerce, tel qu'il est formulé dans les traités de commerce et les restrictions auxquelles il reste soumis. A cet effet, il commence par exposer, à son point de vue, le développement historique du principe de liberté du commerce. « L'échange, à ses débuts, assure-t il, s'est opéré moins entre des individus d'un même groupe social ou ethnique qu'entre des groupes sociaux ou ethniques différents : avant d'être individuel, il a été collectif. »

Cette assertion est posée, mais non démontrée ; elle paraît d'ailleurs tout à fait invraisemblable. Pour qu'un groupe social opère un échange avec un autre, il faut bien que l'offre et la demande se manifestent et elles ne le peuvent que par l'intermédiaire d'individus maîtres ou mandataires du groupe. Or, n'est-il pas plus difficile et plus compliqué pour les individus de se grouper, de nommer des mandataires, etc., que d'échanger eux-mêmes?

Considérant le principe de liberté du commerce au point de vue juridique, M. Philbert avait de grandes chances de tomber dans de graves erreurs : le droit étant si souvent de travers! C'est ainsi qu'il fait dériver les traités de commerce modernes des traités de paix de l'ancien régime, dans lesquels quelques clauses se rapportaient au commerce. La vérité est que les anciens traités étaient essentiellement politiques et incidemment économiques; tandis que le point de vue économique est la base même des traités de commerce modernes. Les considérations politiques ne sont qu'accessoires. On voit même des Etats liés entre eux par des traités politiques et séparés au point de vue économique, et réciproquement.

Après le coup d'œil historique sur le principe de liberté du commerce, M. Philbert envisage ce principe par rapport aux droits des personnes, etc. Les conclusions auxquelles il arrive sont relativement libérales. Le commerce international, dit l'auteur, est nécessaire à la vie de tout peuple et constitue pour lui un intérêt de premier ordre. Et par commerce international il ne faut pas entendre seulement le trafic proprement dit; ce terme comprend également toutes les manifestations de la pensée humaine et de la vie civilisée. La vie des nations civilisées est pour partie internationale. Il y a entre peuples une société internationale, dont ils sont sujets, qui leur donne des droits et leur impose des devoirs, qui a ses lois. Et le premier devoir des Etats qui en font partie est de contribuer à la conservation et au développement de cette société.

Mais chaque Etat est obligé aussi, pour assurer son existence, de veiller au maintien et au développement de sa constitution économique ; et c'est ici précisément que le fait du commerce international peut créer entre lui et les autres Etats des conflits d'intérêts. « De là toutes les restrictions qui sont apportées par la législation intérieure ou par les traités au trafic international, au principe de liberté du commerce... L'Etat pousse plus loin le soin de sa conservation économique; si son industrie, son agriculture sont menacées par la concurrence de produits étrangers, il rétablira l'équilibre sur le marché en imposant pour ces produits le paiement de taxes douanières. »

M. Philbert continue ainsi à donner des entorses au principe de la liberté du commerce et à nous prouver qu'il ignore ou qu'il oublie que tous les échanges, pourvu que libres, sont profitables aux deux contractants et que, par conséquent, toutes les restrictions à la liberté leur sont nuisibles. Puis il conclut ainsi : « C'est une question de science et d'art politique que de trouver la juste mesure dans la confection d'un tarif ou dans la conclusion de traités de commerce. »

Des finasseries diplomatiques sans aucune raison d'être élevées à la dignité de science et d'art!

ROUXEL.

L'Etica évoluzionista. Studio sulla filosofia morale de Herbert Spencer. (*L'Ethique évolutionniste. Etude sur la philosophie morale d'Herbert Spencer*) par Guglielmo Salvadori, 1 vol. in-8°. Torino, Fratelli Bocca, 1903.

La doctrine évolutionniste est souvent mal comprise, mal interprétée, surtout en matière de morale. Les uns considèrent l'éthique évolutionniste, comme matérialiste, comme positiviste, comme utilitariste, etc. Soit ignorance, soit mauvaise foi, on affecte de ne voir dans la morale évolutionniste que ce qu'elle a de commun avec les autres systèmes, sans faire attention à ce en quoi elle en diffère.

Fervent adepte de la doctrine évolutive, sur laquelle il a déjà publié deux ouvrages : *Herbert Spencer e l'opera sua* (Herbert Spencer et son œuvre) et *La Scienza economica e la teoria dell' Evoluzione.* (La Science économique et la théorie de l'Evolution). M. Salvadori entreprend ici de rectifier les erreurs courantes, d'établir ce qui caractérise le morale évolutionniste, ce qui la distingue de tous les autres systèmes de morale.

Pour remplir cette tâche, M. Salvadori commence par exposer, dans une première partie, les principes philosophiques, biologiques, psychologiques, sociologiques, etc., de la morale ; puis, dans une seconde partie, il critique les opinions des adversaires de l'éthique spencerienne.

Ni l'empirisme matérialiste, dit l'auteur, qui prétend tirer le principe de la morale des sens, ni le rationalisme métaphysique, qui le cherche dans la seule raison, ni le spiritualisme théologique, qui le déduit d'une destination humaine qui dépasse les limites de l'existence actuelle, ne peuvent donner à la moralité un fondement positif et rationnel.

M. Salvadori critique chacun de ces systèmes dans le but de montrer leur insuffisance. La morale utilitaire étant la plus rapprochée de la morale spencerienne et celle avec laquelle on comprend plus souvent celle-ci, la critique de l'utilitarisme nous paraît le point le plus important de cette partie de son ouvrage.

L'insuffisance de la pure doctrine utilitaire, dit-il, provient de son caractère fondamental, qui est de vouloir expliquer la moralité en ne tenant compte que des conséquences de la conduite, des résultats extérieurs, et négligeant tout à fait l'élément subjectif, l'intention les motifs intérieurs. L'utilitarisme se fonde exclusivement sur la raison et ne tient pas compte du sentiment. « C'est l'élément émotionnel qui manque dans l'utilitarisme, et qui réduit la loi morale à un code purement extérieur, privé de toute valeur morale. »

Devant le sacrifice du bien-être de l'individu, la morale utilitariste doit nécessairement s'arrêter et le condamner comme immoral ; puisque, si

le bien moral doit être calculé en se fondant exclusivement sur l'avantage qui dérive de l'action individuelle, si le bonheur est considéré comme quelque chose d'extérieur, de surajouté à l'action, il est évident qu'on aboutit à applaudir seulement les heureux, à sublimer le succès, à justifier les moyens pour l'amour de la fin ; l'altruisme devient ainsi une illusion, qui ne peut, en aucune façon, être rationnellement justifiée.

Tels sont, en résumé les défauts de l'utilitarisme. En quoi la morale évolutionniste est-elle supérieure aux autres systèmes de morale ?

D'abord l'évolutionnisme n'est pas, comme beaucoup le croient, un mécanisme universel, une conception matérialiste du monde ; Spencer commence par affirmer l'antithèse fondamentale entre l'Esprit et la Matière, entre le sujet et l'objet, entre le déterminisme mécanique et la causalité psychique.

Dans la morale évolutive, l'absolu moral ne consiste pas dans la transcendance, mais dans l'immanence nécessaire de la moralité ; ce qui distingue ce système des autres morales spiritualistes. Pour elle, la raison est un élément essentiel de la moralité ; mais cette raison ne représente pas quelque chose qui s'oppose aux sentiments, quelque chose d'extérieur à la nature émotionnelle de l'homme. « La vraie moralité n'est ni une pure raison ni un pur sentiment ; elle est raison et sentiment en même temps. »

L'évolutionniste ne considère pas seulement les résultats des actes, comme l'utilitariste, mais aussi les intentions. « L'homme vraiment moral agit moralement non en vue du bonheur qui résulte de ses actions, mais parce qu'il se sent poussé spontanément à réaliser la moralité, condition de la félicité. »

Il suit de là que, dans l'éthique évolutionniste, la sanction est intérieure, au lieu d'être extérieure comme il arrive dans les autres systèmes. Le sentiment éthique proprement dit, — écrit Spencer — est indépendant de ces sentiments qui dérivent d'autorités extérieures, de vocations, et d'approbations religieuses, politiques ou sociales. La vraie conscience morale ne se réfère pas aux résultats extrinsèques de la conduite, qui prennent la forme de louange et de blâme, de récompense ou de punition, distribuées par une autorité extérieure ; elle se réfère aux résultats intrinsèques de la conduite. « Elle ne considère pas les obligations comme artificiellement imposées par une autorité externe. »

La morale évolutive est-elle toujours d'accord avec elle-même ? Je n'en réponds pas. On peut du moins admettre, avec M. Salvadori, qu'elle représente un progrès réel sur les systèmes antérieurs et que l'auteur aura contribué à mettre en relief ce progrès.

ROUXEL.

# CHRONIQUE

Sommaire : La hausse du blé et le droit de 7 francs. — L'assurance obligatoire de la vieillesse. — Les résultats de régime de monopole de l'Etat du Congo. — Ce que coûte le colonialisme militariste, fonctionnariste et protectionniste. — L'impôt de la protection cotonnière en Indo-Chine. — Les ouvriers belges déshabillés par la douane. — Le duel du libre-échange et de la protection en Angleterre.

Par 422 voix contre 121, la Chambre des députés a rejeté dans sa séance du 26 mai une proposition de M. Georges Berry, ayant pour objet d'abaisser de 2 francs pendant six semaines, du 1er juin au 15 juillet, le droit sur les blés. N'en déplaise au journal de M. Méline, la *Réforme économique*, le rejet de cette proposition, parfaitement insuffisante n'a pas plus provoqué « l'effarement des pontifes du libre échange » qu'il n'a montré « la haute autorité de M. Méline ». Le débat auquel elle a donné lieu n'a pas été toutefois sans utilité. Il a mis en pleine lumière quelques-unes des beautés du système qualifié de protecteur du travail national. Et d'abord il a montré ce que ce système coûte aux travailleurs. Tandis que le prix du blé n'était à Londres au mois de mai que de 16 fr. 50 par quintal, il s'élevait à Paris à 23 fr. 50. La différence de 7 francs était égale au montant du droit, lequel jouait complètement. Comme on l'a vu dans la circulaire de la *Fédération libre-échangiste* que nous avons publiée le mois dernier, le droit de 7 francs se traduit par une hausse de 7 centimes par kilog. de pain. Une famille de 4 personnes consommant chaque jour au moins 2 kilog. de pain, paie de ce chef un impôt de 14 centimes, soit de 51 francs par an.

Au moins cet impôt prélevé sur les travailleurs et perçu par les propriétaires fonciers profite-t-il à l'agriculture ? A-t-il contribué dans quelque mesure au progrès agricole ?

En Angleterre, sous le régime du libre échange, le rendement de la production du blé s'est élevé dans la décade de 1890-99 à 27,3 hectolitres par hectare, tandis qu'il n'était que 16 hectolitres

en France, quoique notre sol et notre climat soient plus favorables à cette culture que le sol et le climat de l'Angleterre. Ajoutons toutefois que dans la trop courte période de libre-échange, inaugurée par les traités de 1860 et à laquelle a mis fin la haute autorité de M. Méline, nos rendements s'étaient élevés en moyenne de 13 hect. 30 à 15 hect. 25, sous la bienfaisante impulsion de la concurrence. Ce progrès n'a pas manqué de se ralentir sous l'influence soporifique de la protection. De 1,95 hectolitre, l'augmentation du rendement est descendue à 0, 75 hectolitre. Voilà à quoi a servi l'impôt que paient les mangeurs de pain pour encourager l'agriculture. Qu'ils consentent bénévolement à le supporter, cela pourrait bien, quoiqu'en dise la *Réforme économique*, justifier l'effarement des pontifes du libre-échange.

* * *

Malgré les charges sans cesse croissantes du triple budget de l'Etat, des départements et des communes sans parler du budget de la protection, qui absorbent au moins le cinquième, sinon le quart du revenu de la généralité des contribuables, la fortune individuelle des Français s'augmente d'année en année. A quoi est dû ce progrès presque continu de la richesse? C'est, sans aucun doute, en partie, à l'accroissement de la productivité de l'industrie, fécondée et développée par le génie des inventeurs, l'esprit d'entreprise des industriels et l'activité laborieuse des ouvriers, mais c'est encore et surtout à l'esprit d'économie qui multiplie les agents nécessaires de la production. De tous les peuples, le Français est peut-être le plus économe et le plus grand producteur de capitaux. Les statisticiens les plus autorisés évaluent le montant de son épargne annuelle à 1 milliard 500 millions. Et cette épargne ne suffit pas seulement aux besoins de l'industrie nationale, elle déborde des frontières, elle va alimenter les emprunts publics des autres Etats, et, ce qui vaut mieux, les industries du monde entier; elle a créé des chemins de fer en Espagne et en Italie, des ateliers de construction, des charbonnages et des sucreries en Russie, etc., etc., bref, on n'évalue pas à moins de 20 milliards, au bas mot, le montant de ses placements à l'étranger.

Cependant, le capital a un ennemi qui a juré sa perte. Le socialisme a engagé contre lui une guerre à mort. A défaut des moyens révolutionnaires reconnus les plus efficaces, mais d'un

emploi difficile, il a recours, en attendant, à la mise en œuvre de l'appareil législatif. C'est ainsi qu'en ce moment, nous le voyons s'ingénier à atteindre le capital, à sa source même, l'épargne. Qu'est-ce, en effet, que la loi qui va instituer l'assurance obligatoire de la vieillesse, sinon une prime de découragement de l'épargne ? Qui s'avisera encore de s'imposer les dures privations que coûte l'épargne, s'il lui suffit de réclamer comme un droit, une pension de l'Etat? L'épargne populaire sera tuée dans son œuf ; quant à l'épargne bourgeoise, ce sera l'affaire de l'impôt progressif. Et il est clair que la société capitaliste ne survivra pas à la destruction du capital. Mais de quoi vivra la société socialiste ?

*
* *

Le régime du monopole qui a été établi dans l'Etat indépendant du Congo, contrairement aux déclarations de la conférence de Berlin (1), a été vivement attaqué à la Chambre des communes, laquelle a voté à l'unanimité un projet de résolution invitant le gouvernement « à conférer avec les autres puissances signataires de l'acte général de Berlin qui reconnait l'Etat libre du Congo, au sujet des mesures à prendre pour remédier à cet état de choses ». Ce régime que le ministère de M. Méline s'est empressé d'introduire dans le Congo français, a procuré d'énormes bénéfices aux Compagnies concessionnaires de l'exploitation de l'ivoire et du caoutchouc ; mais ces bénéfices ont été achetés au prix de la bonne réputation et peut-être de l'avenir de l'Etat du Congo. L'exportation de l'ivoire est déjà en décadence, et celle du caoutchouc est menacée par la destruction du latex, provoquée par les conditions léonines d'exploitation, imposées aux indigènes. Au Congo, comme ailleurs, le monopole coupe l'arbre pour avoir le fruit. Ajoutons qu'on ne compte au Congo que des fonctionnaires civils, avec le petit nombre d'agents nécessaires aux compagnies.

D'après la *Revue française*, l'Etat du Congo ne possédait, le 1er janvier 1901, après quinze ans d'existence, que 2.204 habi-

---

(1) Déclarations relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo et pays circonvoisins :

Article 1er. — Le commerce de toutes les nations jouit d'une complète liberté.

Art. 5. — Toute puissance qui exerce ou exercera des droits de souveraineté dans les territoires sus visés ne pourra y concéder ni monopole ni privilège d'aucune espèce en matière commerciale.

tants de race blanche, dont 1.318 Belges. Il est donc permis de croire qu'un régime de liberté d'exploitation des richesses naturelles des immenses et fertiles régions de l'Afrique équatoriale aurait attiré davantage les émigrants et mieux assuré que le monopole l'avenir de l'Etat indépendant du Congo.

*
* *

L'Etat indépendant du Congo pourrait invoquer, à titre de circonstance atténuante, l'exemple que lui donnent tous les autres états colonisateurs, l'Angleterre seule exceptée. Tous, en effet, font de la colonisation militariste, fonctionnariste et protectionniste, sans s'inquiéter de ce qu'elle coûte à leurs contribuables et encore moins des bénéfices qu'en peut tirer la civilisation. Le *Siècle* fait au sujet de ce mode coûteux et encore plus malfaisant, d'expansion coloniale, quelques observations qui méritent d'être citées :

Les dépenses militaires de Madagascar ne s'élèveraient pas à 31 millions de francs pour 9 millions d'exportations, 3 ou 4 millions d'habitants indigènes misérables, et quelques centaines de colons, si l'on n'avait pas résolu, en France, de gouverner ce pays exclusivement par la force.

Ce n'est, du reste, pas seulement à Madagascar qu'il est facile de constater l'exactitude de cette proposition, c'est aussi en Indo-Chine, à la côte occidentale d'Afrique, en Algérie, partout où nous avons entrepris des œuvres coloniales. Dans la première de ces colonies, nos dépenses militaires s'élèvent à 31 millions et demi pour à peine dix ou douze millions d'habitants. Dans la seconde, nous dépensons pour les troupes plus de 14 millions pour une population aussi rare que les arbres dans le désert. En Algérie, il semblerait, au nombre de nos soldats, que nous sommes encore au lendemain de la conquête. Et partout, en effet, nous sommes dans la situation de conquérants qui, n'ayant cru qu'en la force, et ne dominant que par la force, sont condamnés à toujours être forts, car ils se sentent entourés d'antipathies et d'inimitiés.

La méthode coloniale que nous avons adoptée n'a pas, en effet, pour seul résultat d'être fort coûteuse ; elle est aussi essentiellement génératrice d'hostilités qui, pour se tenir dissimulées, n'en sont pas moins réelles. Il y avait, en 1870, près de quarante ans que nous étions en Algérie et nous y avions gagné si peu de sympathies que nous sentîmes

passer parmi les indigènes un frisson général de rébellion dès les premiers échecs subis par notre armée sur les bords du Rhin.

Aussi peut-on répliquer, aujourd'hui, à ceux qui se plaignent du chiffre exorbitant auquel s'élèvent nos dépenses militaires coloniales : « C'est vous-mêmes qui l'avez voulu ! La politique coloniale de conquête coûte cher parce qu'elle provoque beaucoup de haines. »

⁂

Dans une correspondance d'Indo-Chine adressée au *Journal des Débats*, nous trouvons cet aperçu de l'impôt que les Indo-Chinois paient à nos cotonniers, en sus des charges de toutes sortes dont nous avons donné la liste dans une de nos précédentes chroniques :

L'impôt que sa population paie à nos ouvriers et à nos capitalistes peut se mesurer à un exemple : le tarif minimum et le tarif général frappent respectivement de 45 0/0 et de 56 0/0 *ad valorem* les cotonnades écrues, les plus demandées par les indigènes. Grâce à cette protection, il est vrai que nos cotonnades ont évincé celles de l'étranger du marché indo-chinois ; mais la marchandise ayant renchéri, sa consommation a diminué (de 1893 à 1896, 2.800.000 kilog. en moyenne par an, et, de 1897 à 1900, 2.275.000 kilog.). De même pour les chemins de fer nous imposons nos rails, nos constructions métalliques, notre matériel roulant plus chers que ceux de l'étranger et de plus importés sous pavillon français, il en résulte que la colonie aura moins de kilomètres de voie ferrée pour l'emprunt de 200 millions dont elle devra payer les intérêts et amortir le capital. Cette vente forcée s'aggrave du fait que les transports d'Indo-Chine en France sont très chers, faute de fret de retour, plus chers assurément que ceux qu'assure la concurrence internationale entre Hong-Kong et les pays d'Occident.

Cette exploitation des populations conquises et assujetties par la force est-elle autre chose qu'une forme perfectionnée et, si l'on veut, civilisée, du pillage ?

⁂

Les ouvriers belges qui viennent travailler en France feront bien de ne porter que des vêtements rapiécés et des souliers éculés, s'ils ne veulent pas s'exposer à être déshabillés par la douane. C'est du moins ce qui ressort de cette réclamation qu'un membre de la Chambre des représentants a adressée récemment au ministre des Affaires étrangères :

Peut-on s'imaginer que, pour entrer en France, on soit obligé de mettre des vêtements rapiécés et des souliers usés : c'est cependant ce que la douane française semble vouloir ; car, sous prétexte que les vêtements ne semblaient pas suffisamment usagés, ou que les souliers paraissaient trop neufs, énormément d'ouvriers ont été arrêtés temporairement et beaucoup de vexations leur ont été imposées. C'est ainsi que, les dimanches 22 et 29 mars derniers, environ 300 voyageurs ont été retenus rien qu'à la gare de Tourcoing et dans quelques bureaux de route avoisinants.

A quoi le ministre des Affaires étrangères a répondu :

Je n'ai pas, dit-il, à examiner si les faits signalés sont fondés, mais ce qui est certain, c'est que des mesures sévères ont été prises par l'administration française pour réprimer certaines fraudes. Les droits d'entrée français s'élèvent de 20 à 50 p. 100, tandis que les droits en Belgique ne dépassent pas 20 p. 100 au maximum. Il est à supposer que quelques fraudes ont provoqué du même coup de nouvelles sévérités. Le ministre de Belgique est intervenu déjà auprès de l'administration de la douane française, pour qu'elle applique les règlements avec modération.

*
* *

Une lutte décisive se prépare aujourd'hui en Angleterre entre le libre échange et la protection. Les deux *leaders* du gouvernement conservateur, M. Chamberlain et M. Balfour, se sont mis d'accord pour répudier la politique du *free trade*, qu'ils considèrent comme surannée, et en opposition avec la situation nouvelle de l'Angleterre.

Selon M. Balfour :

Une nouvelle situation a surgi depuis l'établissement du libre-échange et il peut se présenter des éventualités ne permettant plus à l'Angleterre de continuer à être une cible passive pour d'autres pays vivant dans des conditions différentes. »

Selon M. Chamberlain :

L'interprétation de la doctrine libre-échangiste par les adeptes de l'école de Manchester est entièrement artificielle et erronée. Le pays ne doit pas être lié par une définition technique du libre-échange quand nos co-sujets sont en jeu, et il ne doit pas hésiter, s'il le faut, à recourir aux représailles toutes les fois que les intérêts existant entre nos colonies et nous sont menacés.

Est-ce la fin du libre-échange, comme se plaît à l'annoncer un peu tôt, le journal de M. Méline ? Qui sait si ce ne sera pas, au contraire, la fin de la protection ? Sans doute, la lutte sera vive. Les partisans du *fair trade*, les impérialistes et les jingoïstes, sans oublier les socialistes auquels M. Chamberlain promet des pensions de retraite aux frais de l'Etat, s'associeront pour livrer un furieux assaut à leur ennemi commun, la liberté. Mais, de son côté, la liberté trouvera un solide auxiliaire dans le bon sens qui est demeuré jusqu'à présent la qualité maîtresse du peuple anglais. Sous le régime du libre-échange, l'Angleterre a joui d'un bien-être qu'elle n'avait jamais connu sous le régime de la protection, sa population s'est augmentée d'un tiers et sa richesse a plus que doublé en un demi-siècle. C'est pourquoi nous sommes assuré qu'elle ne lâchera pas la proie pour l'ombre, les résultats positifs et tangibles de la politique de Cobden pour les promesses de la politique de M. Chamberlain.

G. de M.

Paris, 14 juin 1903.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Carlo Porta*, poète populaire milanais, par P. Ghio, br. gr. in-8°, 1903. 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Proposition de loi* ayant pour objet l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives, publiée par la *Ligue pour la représentation proportionnelle*, br. in-18°, 1903. 0 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

*Tables de mortalité* 1900 des rentiers et assurés en cas de vie, établies par le Comité des trois compagnies, publiées par le Comité des compagnies d'assurances à primes fixes sur la vie (*Comp. d'Assur. génér. Union, Nationale*). 1 vol. gr. in-8° cart. Paris, 1902.

*Rénovation celtique*, par Serge Sculfort de Beaurepas. 2 vol. gr. in-8°, 12 fr., 1903. Paris, H. Champion.

*Statistique de la Belgique*. Recensement agricole de 1901. 1 vol. gr. in-8°, 1902. Bruxelles, ministère de l'Agriculture.

*Office du travail*. Les Associations professionnelles ouvrières, t. III. Métaux, céramique et verrerie. 1 vol. in-8°, 679 pages, 1903, Paris, Imprimerie Nationale.

*Les Alpes bavaroises aux Balkans*, par le baron Jehan de Witte, 1 vol. in-18, 473 pages, 1903. Paris, Plon.

*Lettres historiques*, par PIERRE LAVROFF, traduit du russe par MARIE GOLDSMITH, 1 vol. in-18, 328 pages, 1903, 4 fr. Paris, Schleicher.

*L'air liquide*, par G. CLAUDE, préface de M. d'Arsonval, 1 vol. gr. in-8°, 1903, Paris, Dunod.

*Les Occupations militaires en Italie* pendant les guerres de Louis XIV, par J. LAMEIRE, 1 vol. in-8°, 1903. 8 fr. Paris, Rousseau.

*Traité élémentaire de législation industrielle*. Les lois ouvrières, par P. PIC, 1 vol. in-8°, 2e dit. de 1.063 pages, 1903. 12 fr 50. Paris, Rousseau.

*Intégralisme*. Philosophie et sociologie, par ED. BOULARD, 1 vol. in-18 de 400 pages, 1903. 3 fr. 50. Paris, Giard et Brière.

*La Transformation de l'Egypte*, par A. MÉTIN, 1 vol. in-18, 313 pages, 1903. 3 fr. 50. Paris, F. Alcan.

*La Démocratie socialiste allemande*, par E. MILHAUD, 1 vol. in-8°, 589 pages, 1903. 10 fr. Paris, F. Alcan.

*L'Afrique nouvelle*. Essai sur l'Etat civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo, par E. DESCAMPS, 1 vol. in-8°, cart., 623 pages, 1903, Paris, Hachette. Bruxelles, Lebègue et Cie.

*L'affirmation du droit collectif*, par E. LEVY, préface de Ch. Audler, br. in-8°, 3e pages 1903. 0 fr. 75. Paris, G. Bellais.

*Le lendemain de la révolution sociale*, par E. D'EICHTHAL, br. in-8°, 14 pages, 1903. Paris, Chaix.

*Manuale di scienza delle finanze*, par FÉD. FLORA, 1 vol. in-8°, 2e éd., 536 pages, 1903, prezzo L. 5. Livorno Giusti.

*L'influenza degli alti salari sui profitti*, par E. C. LONGOBARDI, préface de A. Labriola, br. in-8°, 86 pages, 1903. Napoli Leonardis.

*Sul calcolo delle annualita dei Mutui*, par G. FRASCARA, broch. in-8°, 11 pages, 1903. Bologna Garagnani.

*Einführung in die Volkswirtschaftslehre*, von Dr. A. von WENCKSTERN, 1 vol. in-8°, 239 pages, 1903. Leipzig, Duncker et Humblot.

*Die Gewerblichen Genossenschaften Niederösterreichs in den Jahren*, 1897 Bis 1900. II. Die Genossenschaften Niederösterreichs ausserhalb Wiens, 1 vol. in-4°, 329 pages, 1903. Wien, Verlag der Handels-und Gewerbekammer.

*Commerce of Latin America*. A Brief statistical Review, broch. in-8°, 20 pages, 1903. Philadelphie, Commercial Museum.

*Joint-Metallism, an essay on a new monetary system*, by R. FUJISAWA, broch. gr. in-8°, 30 pages, 1903. Tokio.

---

## TABLE DES MATIÈRES DU TOME LIV

### N° 1. — *Avril* 1903

476

L

Goı

L

190

pa

P.

se

d

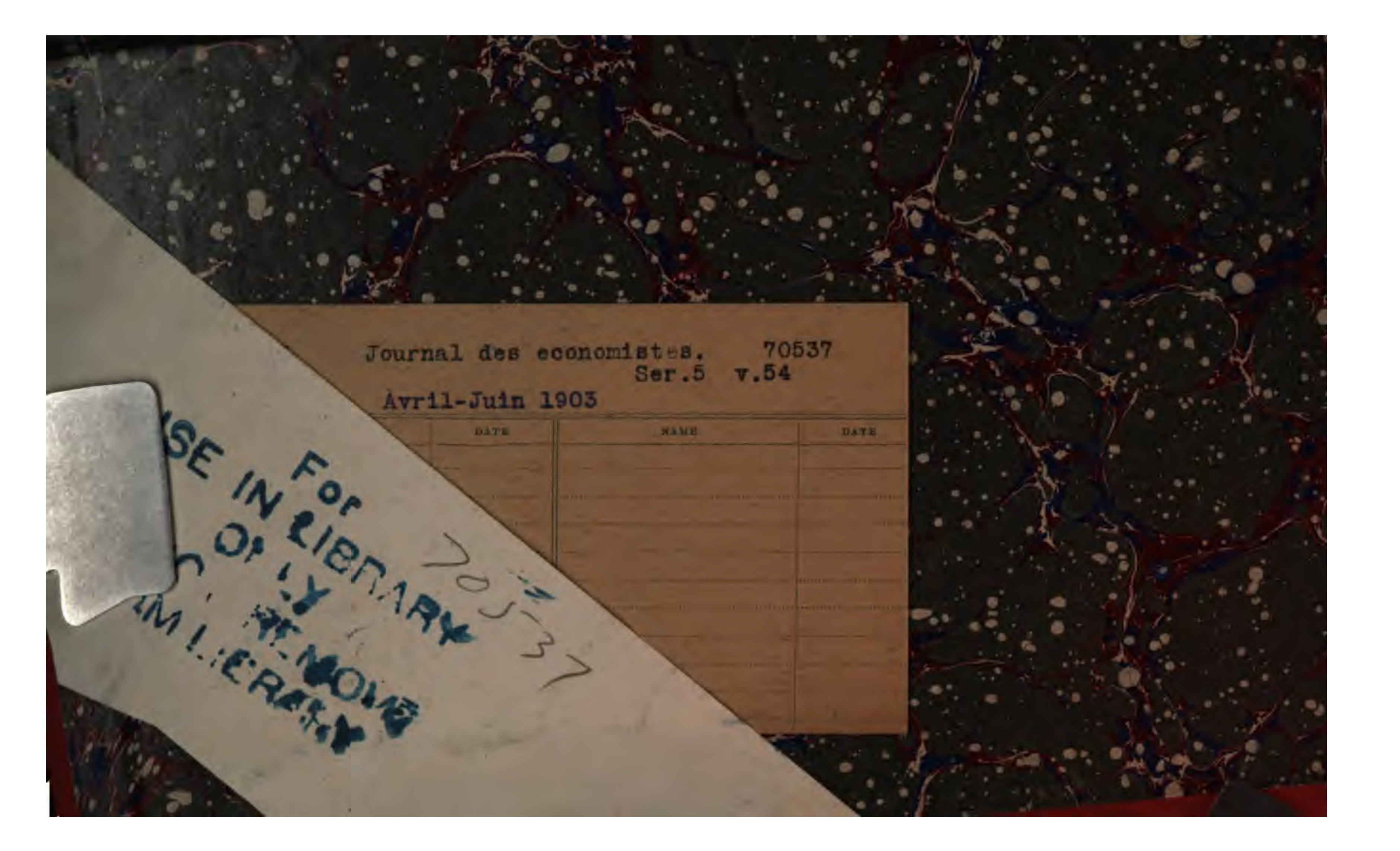
1

N° 3. — *Mars* 1903.

*La Gérante :* Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ A. DAVY. 52, rue Madame.


To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below


Journal des economistes. 70537
Ser.5 v.54
Avril-Juin 1903
DATE
NAME
DATE
For
IN LIBRARY
70537